I

308 P

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

1865

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

4e SÉRIE. — TOME III.

V. 21-22
1865-66

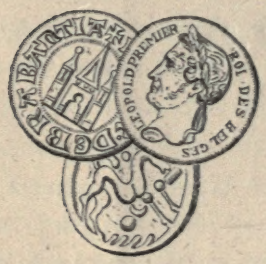

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1865

LIBRARY
JUL 10 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CJ
3
R4
t. 21-22

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

NUMISMATIQUE GALLO-BELGE

OU

HISTOIRE MONÉTAIRE

DES ATRÉBATES,

DES MORINS ET DES NATIONS GALLO-BELGES EN GÉNÉRAL.

(Suite. *Voy.* 4e série, t. II, pp. 1, 149 et 421.)

Les monnaies de métal inférieur, cuivre ou potin, appartenant aux peuplades qui ont émis les statères dont je viens de parler, ne portent pas toujours, sans doute, les types affectés à l'or (1); elles doivent être cherchées parfois parmi les espèces coulées communes dans toute la Gaule du nord.

Les nations kymriques du centre de l'ancienne Belgique ont, sans doute, leurs lots parmi les pièces au type symétrique dont j'ai alloué une part aux Atrébates (2).

Une variété bien distincte de ces monnaies de cuivre

(1) Les cuivres dont il est parlé, p. 438, de 1864, ne peuvent pas être considérés comme ceux de la véritable autonomie. Avant l'action du contact romain, les *Veromandui* en avaient certainement de plus orthodoxes.

(2) *Voy.* ci-devant, p. 193, de 1864.

montre un cercle entourant le globule central de la traverse globeuse du dessin symétrique; il en résulte une position entre eux circulaire pour les signes en forme de S, provenant de la métamorphose des cheveux divins. Cette variété est fréquemment trouvée dans le Vermandois, dans les marais de Flines et dans les pays voisins (1); le cheval y galoppe à gauche. (Pl. II, n° 145.)

Le type de quelques-uns des petits cuivres frappés, dont j'ai parlé à la fin du chapitre consacré aux monnaies dites unitypes, les rattache à l'une des variétés des statères ayant la roue au-dessus du cheval; la roue à quatre traverses y surmonte seule le cheval. (Pl. XXI, de 1864, n° 109.)

D'autres nations belges ont mis moins d'orthodoxie druidique dans leurs types des monnaies de métal inférieur. Le sol occidental de la Belgique actuelle surtout fournit assez abondamment des pièces qui, par leurs sujets anthropomorphiques, ne rentrent pas dans l'objet de mes recherches. Je renvoie aux dessins des auteurs qui les ont éditées; on y verra l'expression du pêle-mêle des idées religieuses, introduit partout autre part que chez les nations *kymro-belges* les plus septentrionales (2).

III. — *Groupe des monnaies dites à l'Œil.*

En avançant vers le *sud* et le *sud-est* de la Gaule belgique, on exhume de son sol des monnaies d'or d'un carac-

(1) M. Lelewel, pl. IV, n° 61. Énumération des pièces des planches.

(2) *Voy.* Ruding, MM. Lelewel, Lambert, Duchalais. Quelques-unes de ces pièces, en petit nombre toutefois, quoique n'ayant pas le cheval, portent des types que les druides belges ont pu accepter. *Voy.*, entre autres, les dessins 5 et 7 de la pl. II, de M. Duchalais, *loc. cit.*

tère artistique un peu moins imparfait; elles appartiennent complétement au système druidico-belge et forment deux branches très-distinctes qui complètent l'expression graphique des idées religieuses des Celtes du nord de la Gaule. L'objet qui caractérise principalement ce groupe (pl. I et II) provient de la décomposition du buste d'Apollon, selon le système belge (1); c'est l'œil considérablement grandi (2). La première branche montre toujours, dans un grand fourchon ou chevron, l'œil de profil ou, par substitution, des cercles concentriques et même la roue; la couronne de laurier est parfois très-apparente; parfois on lui a substitué des chaînes ou des tresses; les cheveux ont été transformés, soit en globules enchâssés, isolés dans des croissants, soit en globules, soit en étoiles, soit en dessins semi-circulaires ou linéaires continus; ces divers signes répétés, et d'autres encore, sont disséminés dans le champ. La draperie a fait place, entre autres, à un symbole indéterminé, à un bouclier, long peut-être, comme le dit Ghesquière (3). Au revers, le cheval non disloqué, mais dont les articulations sont globuleuses, galoppe à gauche; il a une crinière, une queue variée, deux oreilles ordinairement; des cercles concentriques et pointillés occupent le plus souvent l'espace entre ses jambes de devant et de derrière;

(1) M. Duchalais le constate aussi, *loc. cit.*, pp. 195. 196.

(2) Cette interprétation généralement acceptée, Bouteroue, p. 50, l'attribue à M. de Pereisc; il y voit, dit-il, *un œil plus grand que la forme ordinaire qui estoit au revers et que c'estoit un hiéroglyphique des druides pour représenter la divinité.*

(3) *Voy.* l'interprétation de Ghesquière, p. 34, d'une monnaie très-incomplète.

Le bouclier était un objet sacré chez tous les peuples.

dans certaines variétés, ils sont remplacés par des espèces de quatre-feuilles; les autres accompagnements du cheval sont le fourchon doublé par une ligne pointillée, la chaîne contournée en S, l'étoile ou un astre radieux, le quadrilatère ou *peplum*.

Dans cette branche dont l'argent est complétement exclu, deux variétés sont parfaitement distinctes, et c'est par l'objet même qui leur a fait attribuer le nom de *monnaies à l'œil*. L'une conserve invariablement cet objet vu de profil (1) (pl. I et II, nos 128 à 141), l'autre l'a remplacé par des cercles l'un dans l'autre (2) (pl. II, nos 142 à 144), et ensuite par une roue (pl. III, nos 147 à 149). Des légendes composées de lettres latines assurent la persistance du genre de monnaies dont il s'agit, jusqu'au moment où l'orthodoxie druidique s'affaiblit sous l'influence des idées romaines. Alors, en face de l'œil constamment placé entre les branches du fourchon, sur les statères attachés par leur type principal à la première variété, le mot LVCOTIO (3) ou celui VOCARANA (4) est inscrit. Les

(1) Mionnet, M. Lelewel, pl. III, 39, IV, 19, 20, VII, 55; M. Lambert, pl. VII, 17; Duchalais, no 492.

(2) Ghesquière, pl. I, no 3; M. Lelewel, pl. IV, 22; M. Lambert, pl. VII, 18.

(3) Bouteroue, p. 49; M. Lelewel, pl. IV, 21; *le Magasin pittoresque*, 1852, p. 240, et *Bulletin monumental*, 1856, p. 255, trouvé à Vermand, *Bulletin du comité de la langue*, t. II, p. 41; M. de la Saussaye y dit qu'on n'a pu encore donner à cette monnaie une attribution satisfaisante; rien ne prouve, ajoute-t-il, qu'avec M. Gomart, on doive l'attribuer aux *Veromandui*. On en a aussi trouvé un exemplaire auprès de Bergues-Saint-Winoc.

(4) Bouteroue, p. 49; M. Lelewel, pl. VI, 3; M. Duchalais, no 491;

mêmes mots sont en même temps posés au-dessus du cheval amélioré dans ses formes par l'action de l'art latin; l'une ou l'autre de ces légendes remplace le fourchon doublé.

Les statères de la deuxième variété, lorsqu'ils quittent leur mutisme sacramentel, ne montrent jamais qu'une légende; le mot GOTTINA est sous le sol où galoppe, libre encore, un cheval en partie romanisé, dans son aspect d'ensemble. C'est alors qu'au lieu de cercles concentriques, la roue est enchâssée dans le fourchon (1). Au-dessus du cheval est le fourchon doublé d'une ligne pointillée, comme il l'est sur la variété muette où est l'œil véritable.

Les légendes *vocarana* et *gottina* dont M. Lelewel fait des noms d'homme, comme de celle de *Lucotio* (2), n'ont jusqu'à présent permis aucune interprétation définitive. L'explication de *Lucotio* par *Leucotia, Leucotitia,* ancien nom de Paris, présentée par Bouteroue (3), a pour elle ce

Bouteroue lit *Vocaran;* M. Lelewel *Vocarant;* M. Duchalais *Vocarana;* d'après l'exemplaire du cabinet impérial de Paris. Le dessin n° 3, pl. VI, de M. Lelewel remplace auprès de l'œil la légende *Vocarana* par des signes symboliques.

(1) M. Lelewel, pl. IV, 23; M. Lambert, pl. VII, 19; M. Duchalais, n° 493. Cet auteur propose de lire *Lucotina,* sans qu'on l'ait encore vu ainsi.

Dans la Revue belge de 1855, p. 480, il est question d'une monnaie gauloise en or, avec le mot POTTINA; est-ce une erreur?

(2) *Loc. cit.,* pp. 293, 332.

(3) Pp. 49, 50. Cet auteur cite un titre de Childebert ou se trouve en note : *In terra quæ aspicit ad fiscum isiacensem in loco qui appellatur Locotitia.* On peut voir cette phrase dans les *Diplomata et chartæ merovingicæ ætatis, in archivo Franciæ asservata,* anno 558. Paris, 1851. Strabon donne à la ville de Paris le nom de *Lucotocia;* J. César a dit : *Lutetiam Parisiorum.*

fait : *que c'est dans le Parisis et la partie méridionale de la Picardie, qu'on rencontre le plus fréquemment ce genre de monnaies* (1), nommées *belges-ambianes*, par M. Lelewel (2). Mais ce n'est pas exclusivement dans ces pays qu'on ramasse les pièces à l'œil et au fourchon ; la Champagne, la Lorraine les fournissent aussi. Leurs types généralisés expriment sans doute le monnayage de plusieurs nations du *sud* et du *sud-est* de la Belgique, et des subdivisions pourraient probablement être formées parmi elles.

La seconde branche de ce groupe (pl. III, nos 150 à 155), quoique différente de physionomie, exprime la même inspiration dans la transformation du buste divin ; les pièces d'or qui la composent, sont généralement comprises dans l'expression de *monnaies à l'œil*. M. Duchalais y découvre *une tête dégénérée des statères d'Apollon, où l'on ne voit plus que la couronne de laurier, le front, et un œil de profil* (3). Cette dégénérescence est peu adroite, peu artistique. Cet œil démesurément grand, manifeste une fois de plus l'idée fondamentale de transformation dans les types belges; il me semble être de face dans les débris d'une tête de profil, et caractériser ainsi la première époque de l'art du dessin national chez les Gaulois, telle qu'elle est

(1) M. Duchalais, p. 197. M. de Fréville, *loc. cit.*, semble disposé à rattacher les pièces de ce genre aux environs de Paris.

(2) Dans l'énumération des monnaies de ses planches, il dit : *Ambianes, Belges ambianes.* Dans les *Éléments du type gaulois*, cet auteur s'exprime ainsi : *Rondelle enfourchue ou fourchons enjambant la rondelle appelé œil, forme un coin spécial d'un peuple belge, d'Ambians et de leurs chefs, Vocarant, Lucotio, Gottina.*

(3) No 190, p. 191. *Voy.* M. Lelewel.

exprimée dans tous les pays. Le front reste prédominant; le nez est encore indiqué; des fragments de la draperie des épaules du buste divin forment des lignes globuleuses très-ordinaires dans les types des monnaies gauloises; l'étoile et le S sont ordinairement ajoutés. Le cheval du revers n'est pas le même sur tous les exemplaires que je produis, soit d'après nature, soit d'après les dessins de MM. Lelewel et Lambert. Sur les pièces où l'œil et les lignes globuleuses n'ont pas d'accompagnement, il court à gauche, porte une crinière, et montre ses deux oreilles droites; sur les autres, il galoppe à droite et n'a qu'une oreille que traverse un symbole arqué ou lunulé. Un astre rayonnant est sur les uns et sur les autres au-dessus et au-dessous du cheval (1). Ces différences sont sans doute assez essentielles pour constituer dans la seconde branche comme dans la première des monnaies à l'œil, deux variétés ayant appartenu à des tribus belges différentes.

La seconde branche des statères à l'œil possède un diminutif en or aux mêmes types que les siens (2). (Pl. III, nos 154 et 155.) Le cheval y galoppe à droite. Toute conjecture touchant les diminutifs, les quarts de statère qui doivent appartenir aux deux variétés de la première branche, serait trop hasardée.

Très-peu de monnaies de métal inférieur ont été signalées avec les types du fourchon et de l'œil; elles ne sont sans doute que des exceptions ou des pièces fausses du

(1) M. Lelewel, pl. III, 41, pl. IV, 18; M. Duchalais, no 490; M. Lambert, pl. VI, 12; cabinet de M. Dewismes.

(2) M. Lelewel, pl. III, no 37, et cabinet de M. Dewismes.

temps [1]. Le cuivre, ou le potin monnayé moins probablement, pourrait être, pour le groupe dont je m'occupe, dans les mêmes conditions que pour le précédent; il pourrait appartenir à la série des pièces moulées et devrait montrer des types assez orthodoxes. Le territoire de Senlis fournit communément des pièces de cuivre dont les types sont inspirés par la foi druidique; d'un côté, quatre dessins lunulairement contournés s'enchevêtrent pour former un ensemble qui remplace la tête anthropomorphique, en conservant son souvenir et un peu son apparence. De l'autre côté, le cheval non disloqué, portant une crinière, deux oreilles et une queue longue bipartie, court à gauche. Un cercle centré est placé au-dessus de lui, un autre sous sa tête [2]. (Pl. II, n° 146.)

Une autre monnaie de cuivre est née de la même inspiration. Le cheval y est passablement fait et galoppe à gauche, la crinière dressée et la queue ondulée. Au revers, quatre des symboles ordinaires tournés en S, et nés des cheveux divins, forment un dessin carré, d'aspect cruciforme. (Pl. XXIII, de 1864, n° 127.) Ces pièces *sylvanectes*, selon M. Lelewel, se trouvent parfois dans le nord de la Gaule belgique, et ne datent pas de longtemps avant la conquête romaine sans doute. Le mot *araucia* ininterprété,

(1) M. Lambert en a édité une, pl. VII, 16 (*voy.* pl. I, n° 137); M. Duchalais en décrit une du cabinet de Paris, n° 494, p. 193, et cite Mionnet, supplément, *Incertaines de la Gaule,* n° 377. Selon M. Lelewel, un exemplaire en cuivre avec l'empreinte de *gottina,* existe dans le cabinet de M. de La Fontaine, à Luxembourg.

(2) M. Lelewel, pl. IX, n° 13; énumération des monnaies des planches.

se trouve sur les exemplaires les moins anciens de ces cuivres, d'après leur apparence [1].

Je ne m'occuperai pas davantage du cuivre inscrit de lettres latines, ni de celui muet, qui est né comme lui d'inspirations relativement nouvelles; ils ne conservent pas assez intacts les caractères qui seuls m'ont déterminé à étendre mes observations jusqu'aux monnaies de métal inférieur, étrangères aux Morins et aux Atrébates. Sans pouvoir les rattacher sûrement à aucune des fractions territoriales de la Gaule belgique, je dois éditer de jolis petits cuivres émis sans doute dans les parties centrales et méridionales de ce pays. Le cheval au galop, d'un côté, est accompagné de divers symboles; le sanglier, de l'autre, dans sa forme symbolique sacramentelle, a sous lui un globule. (Pl. III, nos 156 et 157.) Ces pièces trouvées parfois dans les ruines de Térouanne, sont intentionnellement concaves; elles appartiennent à ce système monétaire, relativement récent sans doute, qui est remarquable par la petite dimension des monnaies de cuivre dont les flans coulés ont été empreints par la frappe.

Je néglige les monnaies d'argent autres que celles dont les Morins et les Atrébates peuvent réclamer la propriété. Elles appartiennent au temps de la conquête romaine, et n'entrent pas dans le véritable et pur système monétaire des Celto-Belges.

[1] M. Lelewel, pl. IX, nos 25, 26, 27. — Mon cabinet.

CHAPITRE VI.

DIVERSES MONNAIES DE SYSTÈME BELGE ISOLÉES ET NE FORMANT PAS DES GROUPES, JUSQU'A PRÉSENT.

Sur le territoire de Frévent, il a été trouvé une monnaie d'or du poids exceptionnel de 147 grains. Le cheval tourné à droite a pour accompagnement de nombreux globules rangés en traits tortueux; au revers, d'une ligne transversale partent d'autres lignes divergentes, à demi symétriques, dont l'une aboutit à un signe flamboyant. Rien n'assure que cette monnaie ne soit pas un produit breton insulaire (1).

Monnaies en partie étrangères au système monétaire kymro-belge.

Le moment est venu de présenter quelques réflexions sur certaines monnaies minces, plates, de petite dimension et certainement gauloises, assez ordinairement trouvées dans la Morinie et dans l'Atrébatie, pour qu'on eût cru devoir les attribuer spécialement à ces deux provinces (2). Les arrondissements d'Arras et de Béthune et le littoral de la mer, aux environs de Calais surtout, les recèlent dans

(1) Je n'ai pas jugé à propos de reproduire cette pièce, qui ne rentre pas nécessairement dans le système monétaire gallo-belge.

(2) Dans le *Bulletin de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, de 1854, p. 159, M. Dancoisne propose de les attribuer à l'Atrébatie. M. Lelewel les nomme *maritimes belges;* il en publie plusieurs, pl. II, nos 25 à 29, pl. IX, no 35.

leur sol [1]; elles surgissent aussi d'autres territoires belges [2]. En les éditant en assez grand nombre dans ses planches, P. Pétau semble élargir le domaine des monnaies dont il s'agit, au delà des limites de l'extrême nord des Gaules; il complique ainsi la question d'attribution qui s'attache à des monnaies trouvées dans des pays divers [3].

La solution de la question d'attribution ne peut résulter des caractères extérieurs des monnaies dont il s'agit, véritablement mixtes sous tous les rapports. Ces monnaies ne s'harmonisent au système monétaire des nations kymro-belges, que par l'emploi exclusif de l'or et du cuivre, et par l'expulsion du buste divin. Aucune grosse monnaie ne porte leurs types; celles en or ne sont donc pas un diminutif du statère, base fondamentale du système belge; elles le sont d'autant moins qu'il existe des pièces de cuivre aux mêmes types et de même dimension, complétant un genre particulier de numéraire.

Les monnaies d'or dont il s'agit sont, par leur poids [4], un terme moyen entre les triens si rares, et les quarts de statères si communs dans la Gaule belgique. Une de leurs faces (pl. IV, nos 158 à 160) ne montre que des traits, que des lignes qui se coupent et se croisent irrégulièrement et différemment sur chaque exemplaire; l'autre face a conservé, presque informe toutefois, le conducteur du char, posé, la main tendue, sur la croupe du cheval; une

(1) Mes exemplaires or et cuivre proviennent d'une trouvaille faite non loin de Calais.

(2) *Voy.* Debast, pl. III, no 16 et texte.

(3) M. Éd. Lambert en a édité une, *loc. cit.*, pl. V, no 11.

(4) Elles pèsent en moyenne gr. 1.80.

grande barre placée devant lui est la seule expression du char absent. Le cheval montre sa crinière, et les rènes apparaissent sur son cou ; entre ses jambes de devant et de derrière, est le symbole nommé *crotte*.

Cette description montre l'impossibilité de comprendre les monnaies petites et plates portant le cheval et son conducteur, parmi les groupes monétaires kymro-belges purs. Cependant, le seul emploi des deux métaux, or et cuivre, joint sa signification à celle des trouvailles ordinaires pour rattacher ce numéraire au nord de la Gaule; n'oublions pas qu'on y trouve les pièces de cuivre du même genre, pièces qui, par leur usage et leur peu de valeur intrinsèque, ne s'éloignaient pas de leur pays natal. (Pl. IV, nos 161 et 162.) Si tout cela conduisait au classement exclusif des monnaies dont je m'occupe, à la Gaule belgique septentrionale, il faudrait y voir un groupe exceptionnel, émis par une nation commerçant peu avec les autres peuplades belges, et en désaccord sur les principes religieux avec les Kymro-Belges. Il en serait alors dans le nord comme dans le sud de la Gaule, où une peuplade d'origine kymrique a révélé la persistance de ses idées religieuses primitives par ses types monétaires [1].

Un jour, sans doute, on développera mon travail au moyen de découvertes nouvelles et d'observations plus étendues et plus localisées; on formera des monographies séparées avec les divers groupes monétaires dont je parle.

[1] *Voy.* plus haut les observations sur les monnaies de système typique belge, émises par une peuplade kymrique dans les environs de Bordeaux.

Des données nouvelles ayant surgi, on parviendra certainement à les classer séparément et distinctement aux diverses peuplades belges. La plupart, sinon la totalité de ces peuplades auront leurs monnaies autonomes bien distinguées les unes des autres, comme les Atrébates et les Morins, mais formant l'ensemble d'un système kymro-belge si distinct de tout autre; elles auront leurs monnaies d'inspiration romaine. La numismatique démontrera cette vérité historique, que les Celto-Belges, tout en formant des nations particulières, composaient un corps d'ensemble ayant ses idées religieuses distinctes, en partie, de celles des autres Gaulois et sa civilisation spéciale [1].

[1] J.-César a dit : *Horum omnium fortissimi sunt Belgæ propterea quod a cultu atque humanitate Provinciæ longissime absunt minimeque ad eos mercatores sæpe commeant.*

CHAPITRE VII.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PESANTEUR DES MONNAIES BELGES.

Le statère macédonien, modèle primitif et éloigné des monnaies belges, pesait au moins 160 grains (1). Ce poids fut, sans doute, celui des premières copies assez fidèles qui en furent faites dans la Gaule et qui donnèrent naissance à des imitations plus indépendantes. L'une de celles-ci, devenue le prototype des monnaies belges, s'élève parfois jusqu'au poids de gr. 8.15 (2) et descend à gr. 7.64 en exemplaires bien conservés. On atteint même difficilement ce dernier poids en l'établissant sur les pièces émises les dernières, sur les diminutifs généralement peu usés et trouvés dans l'ancienne Gaule belgique (3). Selon le principe admis généralement, que les espèces monnayées baissent successivement de pesanteur, principe reconnu vrai dans son

(1) M. de la Saussaye, *Revue numismatique française*, t. I, p. 84, dit 2 gros 16 grains (gr. 8.50). M. Lambert, *loc. cit.*, donne au statère de Philippe II de Macédoine le poids de 160 grains (gr. 8.50). M. Lelewel, *loc. cit.*, p. 288, porte le statère macédonien à environ 176 grains (gr. 9.35).

(2) Gr. 7.62 est le poids de l'exemplaire du cabinet de Paris, édité par M. Lambert. Les exemplaires publiés par Ruding pesaient 115¼ et 111 ¾ grains anglais, ce qui fait en poids français gr. 8.15 et gr. 7.91. Celui dessiné par Ch.-R. Smith pèse 107 grains anglais ou gr. 7.60. L'un de ceux de M. Dewismes pèse gr. 7.80, l'autre gr. 7.70.

(3) Les cinq exemplaires que j'ai pesés donnent gr. 1.86, 1.85, 1.80 (deux fois) et 1.76. Ce dernier poids est celui des exemplaires dont les objets typiques sont tournés à droite. Le poids des diminutifs doit dire celui des statères les derniers émis, car les diminutifs sont des derniers temps du monnayage.

application à la Gaule [1], l'imitation dont je parle n'a pas dû suivre à une grande distance de temps les premières copies assez fidèles des *philippes* d'or. *L'or gaulois au type ancien*, a dit M. Lelewel, *monte quelquefois* à 157, 151, 147 (gr. 8.54, 8.02, 7.81), *mais il est ordinairement de* 144 *grains* (gr. 7.65) *et descend à* 120 (gr. 6.57) [2].

Les plus pesants des statères véritablement belges appartiennent au groupe attribué aux Atrébates. On peut établir dans ce groupe deux catégories de poids en parfait accord avec des différences essentielles dans le type principal. Les pièces sur lesquelles les bustes imités des modèles n'ont de décomposé que le profil du visage humain, s'élèvent à environ 7 grammes [3]; celles où toute la tête est en dislocation descendent de gr. 6.66 à gr. 6.25; leur poids moyen n'est guère au-dessus de gr. 6.36 [4].

Les trois variétés de grosses monnaies globeuses sont autant distinctes par la pesanteur que par l'aspect. Les statères, dont l'or prédomine à l'argent auquel il est allié, et qui portent toujours le cheval à gorge fourchue, vont de gr. 6.25 à gr. 6.05, avec une moyenne de gr. 6.15. Ceux sur lesquels la gorge, assez souvent arrondie, du cheval n'est que soudée au corps et dont l'alliage d'argent est

[1] M. Lelewel, p. 288, etc.

[2] *Ibid.*

[3] L'exemplaire de M. Bigant pèse 7 grammes, le mien un peu moins, mais il a perdu de son poids.

[4] La moyenne que j'établis n'a pas pour but de constater le poids légal des espèces gauloises qui, dans leur durée, baissèrent constamment de poids, mais bien de servir de point de comparaison des variétés entre elles, et dire leur apparition relative dans les temps.

souvent prédominant, balancent depuis 6 grammes jusqu'à gr. 5.73, et leur poids moyen ne s'élève pas au-dessus de gr. 5.89. Les statères globeux dont l'or est mélangé avec un cuivre rouge, varient de gr. 5.79 à gr. 5.47, pour former un poids moyen de gr. 5.58 (1).

Les statères à la roue, les premiers émis, pèsent de gr. 6.21 à gr. 6.00 ; les seconds environ gr. 5.89.

Les statères à l'epsilon présentent des pesanteurs assez distinctes, selon leurs diverses variétés. La première et la seconde variétés balancent le plus souvent gr. 5.95 et ne varient que de peu ; la troisième va de gr. 5.89 à gr. 5.73, avec une moyenne de gr. 5.85 (2). La quatrième variété baisse encore de poids ; elle ne s'élève guère au-dessus de gr. 5.73 et descend au-dessous. Les statères au mot VIROS vont de gr. 5.70 à gr. 5.52 (3).

(1) Le poids moyen de la première variété est fondé, comme celui des statères atrébates, sur l'examen d'un certain nombre d'exemplaires. Celui des 2e et 3e variétés sur le grand nombre d'échantillons formant le trésor de Lédringhem surtout.

(2) Trouvaille d'Aubigny, etc.

(3) Trouvaille de Lédringhem, etc., etc..

(*Pour être continué.*)

ALEX. HERMAND.

DEUXIÈME LETTRE A M. R. CHALON

SUR LES

ÉLÉMENTS DE LA NUMISMATIQUE MUSULMANE.

Lorsque je vous ai adressé, il y a peu de mois, un premier essai d'introduction à l'étude de la numismatique musulmane, en vue de la rendre abordable aux amateurs étrangers à la connaissance approfondie de la langue arabe, je ne me suis point dissimulé, monsieur et cher confrère, toutes les difficultés d'une semblable tâche ; c'est la crainte de ne pouvoir conduire cette entreprise à bonne fin qui m'a fait donner la préférence à la forme épistolaire, laquelle me permettait, sans engager l'avenir, de réunir dans une seule lettre les préliminaires dont la connaissance est indispensable pour introduire le lecteur dans le champ d'études qui lui restait à parcourir. La principale condition à remplir était de le mettre en état de déchiffrer les caractères arabes ou persans et de connaître les formes qu'ils affectent; pour cela j'ai donné beaucoup d'extension aux détails qui concernent les différentes transformations des lettres de l'alphabet, ainsi que des nombres [1], en y joignant des figures empruntées aux types

[1] Comme il s'agissait avant tout d'apprendre à déchiffrer les mots qui figurent sur les monnaies, j'ai dû copier la liste des nombres tels

de ma collection. Encouragé par l'approbation d'amis compétents et par la promesse qu'ils m'ont faite de me venir en aide lorsque je me sentirai arrêté par des difficultés au-dessus de mes forces, je me hasarde à faire aujourd'hui un nouveau pas, soit pour compléter les renseignements relatifs à l'histoire et à la nature de la monnaie musulmane, soit pour donner un aperçu des différents noms qui jouent un si grand rôle dans son étude. Quelques planches et quelques lectures littérales de légendes seront ici encore indispensables; mais nous devons dès à présent prévenir nos lecteurs que, plus tard, dans la transcription des noms et des titres, nous nous abstiendrons de suivre la prononciation régulière, pour nous conformer à celle qui est adoptée par tous les auteurs qui se sont occupés de numismatique orientale; ainsi nous dirons *Mohammed* au lieu de *Mohammedoun*, etc.

Maintenant j'entre en matière sans autre préambule, et je vais d'abord passer en revue avec vous quelques généralités relatives à l'histoire et à la nature des monnaies musulmanes.

qu'ils se présentent dans les légendes qui portent des dates, mais j'ai négligé de faire observer qu'ils sont au génitif et non point au nominatif; de même, par inadvertance, la lecture des dix premiers nombres a été donnée avec ce dernier cas; mais comme les éléments qui les composent restent invariables, cette irrégularité n'a pas d'inconvénient pour les amateurs non orientalistes. Plus loin, lorsque j'ai fait mention des mots qu'on rencontre isolés dans le champ des monnaies et qui font allusion à leur valeur ou à leur bonne qualité, je n'avais point connaissance du beau travail du savant professeur de langues orientales à Tubingen, M. le Dr Ernest Meier, travail qui a singulièrement enrichi la liste des mots employés dans ce but, mais qui, au moment où ces lignes sont écrites, n'a pas encore paru.

§ I. MÉTAUX EMPLOYÉS DANS LA FABRICATION DES MONNAIES ARABES. — PRINCIPALES DÉNOMINATIONS DE CELLES-CI.

Comme chez presque tous les autres peuples anciens et modernes, les métaux employés par les musulmans, pour la confection des monnaies, sont l'or, l'argent et le cuivre, tantôt purs tantôt à l'état d'alliage.

La monnaie en or porte le nom générique de *dinar* دينر, suivant la plus ancienne orthographe, qui n'a pas tardé à être modifiée, par l'addition de l'eliph, en دينار; c'est le seul nom qui figure sur toutes les monnaies d'une date un peu ancienne, lors même qu'elles varient de poids et de volume et par conséquent de valeur; dans les temps modernes et surtout chez les peuples musulmans qui ne sont pas d'origine arabe, les monnaies en or ont été désignées par des noms très-variés, qui ne figurent presque jamais sur les légendes; nous n'avons pas à nous en occuper ici, mais nous devons mentionner la fraction qui correspond au triens ou tiers de sou d'or, parce qu'il en reste un monument qui prouve qu'elle a existé comme telle dans la circulation, c'est la précieuse petite pièce omméiade de l'an 103, décrite dans l'ouvrage de Marsden, vol. I, pag. 10; elle porte l'appellation d'*es-tsouloussou* الثلث *le tiers*, importante à constater, parce qu'elle donne une indication sur la nature du système monétaire musulman, qui parait s'être rattaché à celui régnant à cette époque. Le dinar proprement dit correspondait au *solidus*, son poids a beaucoup varié, et des données historiques prouvent que, dès les premiers siècles, les Arabes ont possédé de grosses monnaies en or, soit des multiples du dinar, mais sans change-

ment de nom ; c'est du reste le cas pour les pièces en or des derniers Abbassides, qui pèsent le double des autres ; de même aussi pour toutes les fractions du *solidus* dans les dynasties subséquentes, les Fatimides, etc.

La monnaie d'or musulmane est presque toujours d'un titre élevé qui s'est maintenu pur jusqu'aux époques les plus récentes ; il existe cependant quelques exceptions ; nous signalerons, par exemple, les plus anciennes monnaies des chérifs saadides du Maroc, qui ne sont autre chose que de l'électrum très-bas, et quelques monnaies osmanides.

Le nom générique de la monnaie d'argent est درهم *dirhem*, correspondant à la drachme ou au denier ; il reste invariable, quel que soit le multiple ou la fraction de la pièce servant d'unité ; les variations d'appellations d'époques récentes sont de la même nature que pour la monnaie en or. Durant les premiers siècles, on ne paraît guère avoir fait usage que du dirhem unité, dont le poids normal a passablement varié, mais non pas le module ; on trouve, à la fin du IVe siècle de l'hégire, des pièces d'argent dont le poids accuse évidemment des doubles dirhems ; d'autres pièces plus anciennes sont d'un module et d'un poids trop réduits pour n'être pas des demi-dirhems ; mais, multiples ou fractions, tous portent également le nom de dirhems.

L'altération du titre de l'argent est plus fréquente que celle de l'or ; elle s'est manifestée d'abord sur les monnaies des arabes d'Espagne, dans les derniers temps de leur domination ; l'alliage y devient de plus en plus impur par une progression très-rapide ; le billon finit par n'être plus, pour ainsi dire, que du cuivre presque pur, et cependant la monnaie porte toujours le nom de *dirhem*. C'est une véritable

falsification, mais aucun peuple ne l'a pratiquée sur une plus grande échelle que les Turcs. Il en est de même pour la monnaie des sultans de Patan.

La monnaie en cuivre porte le nom générique de *fels* فلس ; dans les premiers siècles, les Arabes ont fait usage du bronze ou de quelque autre alliage du même genre, car on rencontre quelques fels anciens en métal jaune ou laiton ; plus tard le cuivre pur l'a remplacé : certaines monnaies samanides m'ont paru contenir une forte proportion d'étain ; mais les analyses chimiques nous manquent pour donner à ce sujet des renseignements précis.

On rencontre quelquefois des pièces en cuivre avec les types de dinars ou de dirhems et qui en portent les noms ; ce sont de fausses monnaies contemporaines destinées à être dorées ou blanchies : il n'en est pas de même du nom de dirhem qu'on voit paraître tout d'un coup sur quelques grosses monnaies des Ortoquides, des Atabeks, etc., où très-évidemment il ne s'agissait pas de les faire passer pour de l'argent ; ce dernier métal avait presque entièrement disparu de la circulation, dans une grande partie de l'Orient, durant le cours du VIe siècle ; pour y suppléer, on imagina de hausser la valeur relative du cuivre, en augmentant le volume des espèces destinées à remplacer les dirhems, et c'est sans doute, à ce que fait observer le général de Bartholomæi, pour rendre l'imitation de cette monnaie plus difficile, qu'on adopta des types à figures. Quoi qu'il en soit, ce fut une crise passagère, et au VIIe siècle l'usage de l'argent redevint général.

Le plomb a été employé dans quelques îles de l'Orient pour la fabrication de la monnaie ; les sultans mahométans

d'Achem, dans l'île de Sumatra, en ont fait usage; mais ce sont là de rares exceptions.

Nous ne tenons pas compte ici d'autres substances qui peuvent avoir tenu lieu de monnaies dans des moments de crise; quant aux verres coufiques qu'on rencontre dans les collections et dont la plupart appartiennent aux princes fatimides, ce n'étaient point des monnaies proprement dites, mais plutôt des étalons de poids, comme le prouvent les légendes qui se lisent sur quelques-uns d'entre-eux; quelques publications intéressantes sur ces curieux monuments les ont mis à la mode, aussi est-il bon de se tenir en garde contre les nombreuses imitations qui ont paru dans le commerce; la plupart d'entre elles sont reconnaissables par l'absence de tout sens dans leurs légendes.

Les monnaies en cuivre, durant les quatre premiers siècles, sont relativement plus rares que celles en or et en argent; cela tient probablement à ce que ces dernières étaient émises par les souverains et avaient cours dans tout l'empire, tandis que les autres l'étaient par les gouverneurs de provinces et probablement au seul usage de leurs gouvernements; des fels anonymes et sans date, mais portant le nom de la localité, semblent indiquer que les villes usaient du même privilége pour leur monnaie locale en cuivre. Toutes ces monnaies, je parle surtout de celles émises par les gouverneurs, ont un grand intérêt pour l'histoire par les noms qu'elles portent des personnages qui les ont fait frapper et dont plusieurs ont fondé de puissantes dynasties, comme aussi par les autres renseignements utiles qu'on peut tirer de leurs légendes, d'ordinaire plus riches en détails que celles des monnaies en métaux précieux.

Le papier monnaie n'a pas été inconnu aux anciennes dynasties musulmanes ; les Houlagouïdes ont cherché à en faire adopter l'usage, mais cet essai n'a pas réussi; il est douteux qu'il en existe encore des restes dans quelque collection d'amateur européen; au surplus, leur étude sortirait du cadre que nous nous sommes tracé.

§ 2. ORIGINE DE LA MONNAIE MUSULMANE. — EXAMEN DE SES PRINCIPAUX TYPES.

Les successeurs immédiats de Mahomet ne tardèrent pas à se voir à la tête de nombreuses tribus dont l'esprit belliqueux, surexcité par le fanatisme, multiplia rapidement les victoires et les conquêtes sur les peuples voisins de l'Arabie, d'abord en Syrie, puis en Perse, en Egypte, jusqu'à ce qu'enfin tout l'Orient et une grande partie de l'Europe furent soumis à leur pouvoir. Dans l'origine, ils n'eurent pas de monnaie qui leur appartînt en propre, mais ils continuèrent à faire usage de celle qui était alors en circulation dans les contrées où ils s'établissaient, savoir la monnaie sassanide pour la Perse, et la bizantine pour les provinces détachées de l'empire; ou plutôt, par un procédé d'assimilation qui s'est reproduit à toutes les époques et presque chez tous les peuples, ils commencèrent par émettre des monnaies presque entièrement semblables à celles des pays conquis, avec quelques modifications dans les détails, servant à constater leur origine musulmane. Grâce à la brillante découverte du professeur Olshausen sur la nature de la langue employée dans les monnaies sassanides, qui n'est autre chose qu'un ancien dialecte du

persan, on déchiffre aisément aujourd'hui toute une catégorie de monnaies attribuées autrefois aux rois perses, et qui se trouvent avoir été émises par les gouverneurs arabes de la Perse, immédiatement après la conquête; elles portent leurs noms et, en caractères pehlvi, celui des localités monétaires et la date de l'émission, qui remonte pour quelques-unes d'entre elles aux premières décades de l'hégire : plusieurs ne se distinguent, à l'œil, des sassanides proprement dites, que par de courtes légendes en arabe sur le bord extérieur de l'avers, comme, par exemple : *au nom de Dieu! louange à Dieu!* etc. Le même procédé a été suivi en Syrie, en Afrique et dans toutes les autres contrées conquises sur les possessions des empereurs de Constantinople; M. de Saulcy, dans les savantes lettres qu'il a adressées à M. Reinaud sur ce sujet, a le plus contribué à faire connaître ces intéressantes pièces et à en donner la véritable explication; ici nous voyons paraître toute une série de types bysantins imités en grande partie de monnaies d'Heraclius et de ses successeurs immédiats ; à l'avers, une ou plusieurs figures en pied exactement copiées sur celles des empereurs ; au revers, la lettre majuscule M, avec des légendes bilingues donnant le nom de la localité, plus un mot qui servait à garantir la bonté de la pièce mise en circulation ; l'emploi des deux langues, le grec et l'arabe, prouve assez que la même monnaie devait avoir cours également à l'usage des conquérants et des provinces subjuguées. Ce mode d'imitation, le premier employé, n'est pas le seul; on rencontre une très-grande quantité de monnaies frappées par des dynastes, avec les noms de leurs seigneurs suzerains, et copiant, plus ou moins scrupuleuseusement leurs types;

c'est le cas pour la presque totalité des monnaies des quatre premiers siècles, qui sont des imitations des abbassides. Enfin, dans le simple intérêt du commerce, on a plus d'une fois imité certaines monnaies étrangères, mais dont la circulation était très-répandue; tel est le cas pour un des successeurs des Selgiouquides dans l'Asie Mineure, *Ssarou-Khan*, qui fit frapper à Magnésie des imitations latines de la monnaie de Robert d'Anjou, et pour les princes croisés qui régnaient à Saint-Jean-d'Acre, qui émirent des dirhems et des dinars aux types purement arabes, alors en usage dans ces contrées, curieux monuments de la numismatique des croisades dont nous devons la connaissance et l'explication à la sagacité de M. H. Lavoix. Beaucoup de ces dernières imitations sont plus ou moins barbares, et accusent l'ignorance des graveurs, mais elles offrent un grand intérêt historique et attirent depuis quelque temps l'attention des numismates qui voient leurs recherches dans le champ de la numismatique du moyen âge, récompensées par des découvertes souvent fort remarquables.

Tous les documents historiques à nous connus, ainsi que les monnaies d'une authenticité incontestable, concordent pour fixer à l'année 76 de l'hégire la date de la création d'une monnaie purement musulmane, sous le règne du khalife *Abdoul-Melik;* la première qui fut émise et dont l'emploi fut de courte durée offrait encore un certain air de ressemblance avec les byzantines : à l'avers, la figure du khalife, debout, saisissant son large cimeterre de la main droite; au revers, une espèce de Φ grec sur trois degrés qui nous paraît être une dégénérescence intentionnelle de la croix; M. de Saulcy a fait connaître toute une série de

fels de ce genre frappés dans différentes villes, *Aelia* (Jérusalem), *Balbek* (Héliopolis), *Haleb* (Alep), Hems (Emése), *Demechq* (Damas), *Er-Roha* (Edessa), *Amman* (Philadelphia), *Qours* (Cyrrhus), *Qennesrin* (Calcys), *Manbedj* (Hiérapolis), *Sermyn*, et il n'hésite pas à les rapporter à cette première émission; mais, répudiés par les préjugés des vrais croyants contre les images, ils ne tardèrent pas à disparaître. La précieuse découverte faite par M. H. Sauvaire, de deux dinars des années 76 et 77, portant précisément le même type, vient en confirmation de ce fait, et semble prouver que la date de l'apparition des monnaies à légendes sans figures ne remonte pas au delà de l'année 77, dont on possède des dinars dans les cabinets de Milan et de Iéna; cependant, il ne serait point impossible que cette transformation ait eu lieu une année plus tôt, bien que l'existence du dinar à figure, de l'an 77, rende la chose assez peu probable ([1]).

A partir de cette date et pendant les quatre premiers siècles, le type de la monnaie musulmane n'a presque pas varié; sous les Ommeïades, il se compose de légendes cen-

([1]) Nous ne devons point passer sous silence la découverte qu'un savant amateur de Constantinople, S. E. Subhi-bey, croit avoir faite d'un dirhem au type ommeïade, qui aurait été frappé à *el-Basra*, l'an 40; bien que des orientalistes expérimentés et d'un incontestable savoir trouvent à cette pièce tous les caractères de l'authenticité, il ne nous est pas possible de l'admettre; non-seulement parce que toutes les données de l'histoire s'y opposent, mais encore et surtout parce que le khalife Abdul-Melik n'aurait pas imaginé d'émettre des monnaies à figures, si la monnaie musulmane à simples légendes avait eu cours avant lui, et surtout n'aurait pas copié servilement celle du quatrième des imams réguliers.

trales à plusieurs lignes empruntées au Coran et entourées d'une légende circulaire; à l'avers, pour les dirhems, elle indique la localité où l'émission a eu lieu et sa date; au revers, c'est le passage du Coran connu sous le nom de mission prophétique; sur les plus anciens dinars c'est l'inverse, ce passage figure au droit de la pièce. Les khalifes de la première dynastie n'ont point mis leurs noms sur leurs monnaies, mais on connaît quelques rares fels émis par des gouverneurs qui n'ont pas observé la même réserve. Les Abbassides ont apporté quelques modifications à ce premier type; ils ont d'abord remplacé la sourate, dans le champ du revers, par la seconde partie du symbole : *Mohammed envoyé de Dieu;* plus tard, ils ont permis à leurs fils et à leurs visirs de faire figurer leurs noms à côté de celui du souverain; sous Mamoun, une seconde légende circulaire a paru à l'avers, entourant celle qui porte la date; légende encore tirée du Coran, mais qui n'a été employée d'une manière permanente qu'à partir du règne de *Mutassim-billah,* dont le nom, et aussi ceux de tous ses successeurs, figurent sur les monnaies subséquentes des khalifes abbassides. Comme ces deux types sont les plus essentiels à connaître pour se familiariser avec l'étude des monnaies koufiques, il nous paraît utile d'en reproduire ici les figures en les accompagnant d'un nouvel exercice de lecture qui servira de complément à ceux dont nous avons donné quelques spécimens dans notre première lettre.

A. TYPE DE LA MONNAIE OMMEÏADE EN ARGENT. (Pl. V, fig. 1.)

A l'avers, dans le champ, première partie du symbole en trois lignes que nous avons déjà reproduite. (Pl. II (de 1864), fig. 1.)

Légende circulaire commençant à la partie supérieure de la pièce un peu à droite :

11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1
بسم الله ضرب هذا الدرهم بواسط فى سنة احدى وتسعين

1 2 3 4 5 6 7
bismi allahi dhoriba hadsa el-dirhemou biwasitha fi
8 9 10 11
sanati ida wa tis'ina.

Au nom de Dieu! ce dirhem a été frappé à Waset, en l'année une et quatre-vingt-dix.

Rev. En marge, en commençant à droite, à la partie supérieure de la pièce (pl. V, fig. 2) :

11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1
محمد رسول الله ارسله بالهدى و دين الحق ليظهره على الدين
16 15 14 13 12
كله ولو كره المشركون

1 2 3 4 5 6
Mohammedoun rasoulou allahi arsalahou bilhouda wa
7 8 9 10 11 12 13 14
dini el haqqi liyoudhhirahou ala eddini koullihi wa lau
15 16
kariha el-mouschrikouna.

Mohammed est l'envoyé de Dieu qui l'a envoyé avec la direction et la religion de vérité, afin de la faire triompher sur toute autre en dépit des polythéistes. Sourate, IX, 33.

Dans le champ :

الله احد الله	*allahou ahadoun, allahou*
الصمد لم يلد و	*essamadou, lam yalid, wa*
لم يولد ولم يكن	*lam youlad, wa lam yakoun*
له كفوا احد	*lahou koufouwan ahadoun*

Dieu un, Dieu éternel, n'a pas engendré, et n'a pas été engendré, et il n'y a personne égal à lui (semblable). Sourate CXII.

Les dinars offrent les mêmes légendes, mais plus ou moins abrégées, et ne portent pas la désignation des villes où ils ont été frappés, mais seulement la date. La localité sur la monnaie d'or ne paraît qu'au commencement du IIe siècle exceptionnellement (*Andalous* 102), et d'une manière permanente à partir du IIIe siècle.

B. TYPE D'UNE MONNAIE ABBASSIDE. (Fig. 3.)

Av. Dans le champ, la première partie du symbole, comme dans la monnaie précédente.

Légende marginale extérieure :

13 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1
لله الامر من قبل و من بعد ويوميذ يفرح المومنون بنصر الله

1 2 3 4 5 6 7 8 9
lillahi el-amrou min qablou wa min baudou wa yaumaydsin
10 11 12 13
yafrahou el-mouminouna binassri allahi.

A Dieu l'empire dans le passé et dans l'avenir, et dans ce jour les fidèles se réjouiront du secours divin. Sourate XXX, 3, 4.

Légende marginale intérieure :

a b c d e f g h i k l
بسم الله ضرب هذا الدرهم بمدينة السلام سنة خمس ومايتين

a b c d e f
bismi allahi dhoriba hadsa el-dirhemou bimedinati
g h i k l
el-salam sanata khamsin wa miyâtaïni.

Au nom de Dieu a été frappé ce dirhem dans la ville du salut l'an cinq et deux cent.

Rev. Dans le champ, la seconde partie du symbole en trois lignes, *Mohammed envoyé de Dieu,* surmontée du mot لله *lillahi, à Dieu!* il faut sous entendre, *gloire* ou *louange.*

La légende marginale est la mission prophétique que nous avons expliquée plus haut. Le ن final du dernier mot prend souvent la forme d'un arc très-développé, tantôt vertical, tantôt horizontal, qui embrasse quelquefois dans sa courbure le م initial du nom de Mohammed.

Les revers que nous venons de décrire sont ceux qu'on observe sur la presque totalité des monnaies ommeïades et sur beaucoup d'abbassides, mais ce ne sont pas les seuls; quelques fels de la première de ces dynasties portent les noms de gouverneurs; et la deuxième partie du symbole, dans les monnaies de la seconde, est très-souvent accompagnée, soit d'une invocation, soit du nom du khalife ou d'autres personnages; choisissons un ou deux exemples de ces modifications dans le type qui peuvent servir d'introduction à leur étude plus approfondie.

Fig. 4. Revers d'un fels ommeïade frappé à Basra, l'an 100.

7 6 5 4 3 2 1
مها امر به الامير عدى بن ارطاه

1 2 3 4 5 6 7
Mimma amara bihi el-amirou Ady benou Arthaha.

De ceux commandés par l'émir Ady, fils d'Arthah.

Fig. 5. Revers d'un dirhem abbasside frappé par Mehdy, dans la *ville du salut,* l'an 163.

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1
محمد رسول الله صلى الله عليه وسلم الخليفه المهدى

1 2 3 4 5 6
Mouhammedoun rassoulou allahi Ssalla allahou allaïhi
7 8 9 10
wa sallama el-khalifatou el-Mehdy.

Mohammed est l'envoyé de Dieu, que Dieu le bénisse et sauve! le khalife el-Mehdy.

L'intervalle laissé en blanc entre les cercles est occupé, sur cette monnaie, par la mission prophétique, comme à la fig. 2.

Les passages du Coran que nous venons d'étudier sont les plus essentiels à connaitre, parce qu'ils se retrouvent, non-seulement sur presque toutes les monnaies omméïades et abbassides, mais encore sur celles des principales dynasties qui ont reconnu leur suzeraineté; ce ne sont point cependant les seules citations empruntées au livre sacré des musulmans qu'on rencontre, il en existe un certain nombre d'autres, indépendamment des sentences pieuses ou philosophiques sur lesquelles nous n'insisterons pas; il importe de les connaitre, parce qu'elles appartiennent presque toutes à des monnaies fort rares dans les collections, et qu'elles peuvent servir à faciliter leur attribution; en général, elles ont été adoptées par des chefs qui se rendaient indépendants et tenaient, en exerçant le droit régalien de battre monnaie, à caractériser cet acte de souveraineté par

une modification profonde du type adopté avant eux : la découverte d'une nouvelle citation du Coran sur quelque pièce inédite pouvant donc amener celle de quelque dynastie encore inconnue, je pense qu'il n'est pas superflu de compléter la liste des passages cités par les auteurs, bien que cette addition sorte des limites d'une étude élémentaire.

Sourate III, 17. La première partie :

ان الدين عند الله الاسلام

Certainement! la religion auprès de Dieu est l'islamisme.

Monnaie du Marabout *Abd el-Qader.*

Sourate III, 25 :

اللهم مالك الملك تؤتى الملك من تشاء وتنزع الملك ممن تشاء وتعز من تشاء وتذل من تشاء بيدك الخير

Maître de l'Empire, tu donnes l'Empire à qui tu veux, tu ôtes l'Empire à qui tu veux, tu rends élevé qui tu veux et abaisses qui tu veux; le bien est dans ta main.

Sur un dirhem fort remarquable frappé à *Nisabour, en* 268, *par Ahmed b. Abdallah.* (Tornberg, *Symbolæ,* IV.)

Sourate III, 32. La fin :

الله يرزق من يشاء بغير حساب

Dieu nourrit qui il veut sans compter.

Monnaie du sultan Lodite *Houmaïyoun.*

Sourate III, v. 78 :

ومن يبتغ غير الاسلام دينا فلن يقبل منه وهو فى الاخرة من الخاسرين

Quiconque suivra un autre culte que l'islam ne sera pas approuvé, au contraire, il perdra son salut dans la vie future.

Sur la monnaie des rois de Murcie, et sur celle des el-Morabides; on retrouve la première partie de cette sentence s'arrêtant au mot منه, dans le champ du revers de deux rares dinars, seuls monuments à nous connus de la dynastie Ziride ou Badisinite.

Sourate III, v. 167 :

حسبنا الله ونعم الوكيل

Dieu nous suffit, il est excellent protecteur.

Monnaie d'*Abd-el-Qader.*

Sourate III, v. 200 :

يا ايها الذين امنوا اصبروا وصابروا ورابطوا واتقوا الله لعلكم تفلحون

O vous qui croyez! soutenez, et persévérez, et combattez, et craignez Dieu, pour que vous soyez heureux.

Monnaie d'un roi de Grenade. *Mohammed VIII* ou *IX*.

Sourate IV, v. 62. En partie :

اطيعوا الله واطيعوا الرسول واولي الامر منكم

Obéissez à Dieu et obéissez à l'apôtre, et à ceux d'entre vous qui ont autorité.

Monnaie de *Mohammed* le Togluqchahide. (E. Thomas.)

Sourate VII, v. 123. La fin :

ربنا افرغ علينا صبرا وتوفنا مسلمين

O notre maître, répands sur nous la patience et fais-nous mourir musulmans.

Monnaie d'*Abd-el-Qader*.

Sourate IX, v. 34. La fin :

ان الذ (1) يكنزون الذهب والفضة ولا ينفقونها فى سبيل الله فبشرهم بعذاب اليم

A ceux qui amassent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans la voie de Dieu, présage une peine douloureuse.

Sur un dirhem samanide de *Nouh II*, frappé à Enderabe, en 366, et sur la monnaie en or des chérifs Alides du Maroc.

Sourate IX, v. 35 :

فذوقوا ما كنتم تكنزون

Jouissez de ce que vous avez thésaurisé.

Chérif Alide du Maroc.

Sourate IX, v. 124 :

قاتلوا الذين يلونكم من الكفار وليجدوا فيكم غلظة واعلموا ان الله مع المتقين

Combattez contre les infidèles qui sont vos voisins et

(1) *Sic* pour الذين.

qu'ils soient rudement traités par vous, et sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent.

Dirhem précité d'*Ahmed ben Abdallah.*

Sourate X, v. 36 :

افمن يهدى الى الحق احق ان يتبع امن لا يهدى الا ان يهدى فما لكم كيف تحكمون

Est-ce que celui qui dirige vers la vérité n'est pas plus digne qu'on adhère à lui que celui qui ne dirige pas, à moins qu'il ne soit dirigé? Vous, comment se fait-il que vous jugiez ainsi?

Dirhem de *Leïla, fils de Noman Déilémite,* frappé à Nisabour, en 309.

Sourate XVII, v. 83 :

جاء الحق وزهق الباطل ان الباطل كان زهوقا

La vérité est venue, l'erreur s'est dissipée; certainement, l'erreur est une chose glissante (passagère).

Sur la monnaie Idriside.

Sourate XX, v. 113 :

فتعالى الله الملك الحق

Honneur à Dieu, le roi, la vérité!

Fels anonyme de Tanger.

Sourate XXII, v. 40 :

اذن للذين يقاتلون بانهم ظلموا وان الله على نصرهم القدير

Il est permis de combattre à ceux qui sont molestés, et certainement Dieu est puissant pour leur donner la victoire.

Sur un dirhem inédit frappé à *Amol,* l'an 306, par

Hasan, fils d'el-Qasem [1], étudié par M. H. Sauvaire; et sur les dirhems alides de la branche des grands Daïs, frappés par *Hasan, fils de Zeïd.*

Sourate XXXIII, v. 33 :

انما يريد الله ليذهب عنكم الرجس اهل البيت

Dieu veut écarter l'impureté de vous qui êtes de la famille.

Chérif Saadite; le verset entier sur les monnaies des Alides du Tabéristan *el-Hasan b. Zeïd, el-Hasan b. el-Qasim;* et sur une Abbasside sous Mansour.

Sourate XXXIII, v. 44 :

يا ايها النبى انا ارسلناك شاهدا ومبشرا ونذيرا وداعيا

O prophète! nous t'avons envoyé comme témoin et annonciateur et moniteur et prédicateur.

Sur un dinar d'*Abou-Tamin,* prince Ziride (ou Badisinite).

Sourate XLII, v. 22 :

قل لا اسلكم عليه اجرا الا المودة فى القربى ومن يقترف حسنة نزد له فيها حسنا .

Dis! je ne réclame pour cela d'autre récompense que

[1] Cette pièce est du plus grand intérêt pour l'étude assez difficile de la numismatique des Alides; c'est le premier monument connu de la monnaie du petit Daï *Hasan,* prince de Djilan, frappée dans le Tabéristan après qu'il fut appelé à la succession des grands Daïs; il y prend aussi le titre *de Daï de la justice* (ou de la vérité). Il n'existe qu'une seule autre monnaie connue de cette branche, décrite par M. Tornberg dans la remarquable lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, *Revue archéologique,* 12e année.

l'amour envers les proches. Quiconque fait une bonne action nous lui en augmenterons la récompense.

Dirhem d'Abou-Mouslim, frappé à *Mahy*, en 129, seulement jusqu'au القربى.

Sourate LXI, v. 13 :

نصر من الله وفتح قريب وبشر المومنين

Le secours vient de Dieu et la victoire est proche, annonce-le aux fidèles.

Dirhem samanide de Nasr. Monnaie houlagouïde d'*Abagha*.

Sourate LXVII, v. 1 :

تبارك الذى بيده الملك وهو على كل شى قدير

Béni soit celui qui tient l'empire en main, et qui est puissant sur toutes choses.

Monnaie houlagouïde d'*Abousaïd*.

On rencontre enfin sur d'autres dirhems du même prince un autre passage du Coran, qui est répété dans plusieurs sourates : II, v. 131, VI, v. 13, etc., savoir : وهو السميع العليم *et lui entend et voit tout.*

Dans le Recueil tiré du Bulletin scientifique et publié sous le titre de *Kleine Abhandlungen*, Fraehn décrit un dirhem anonyme incertain sur lequel figurent encore deux passages du Coran, sourates XL, v. 16, et XVII, v. 84, que nous nous bornons à signaler ici.

Durant les premiers siècles, les types de la monnaie restent assez semblables les uns aux autres dans les trois métaux; vers la fin du ve siècle, aux vi^e^ et viie, ils se modi-

fient plus ou moins profondément; les encadrements des légendes cessent d'être habituellement circulaires et deviennent plus ou moins ornés; souvent les légendes marginales ne suivent plus le bord de la pièce en une ligne continue circulaire, et les mots qui les composent sont répartis dans des segments ou cartouches formés par la prolongation des lignes qui encadrent la légende du champ; plus tard, elles disparaissent en partie. Une revue même très-abrégée de ces différentes transformations nous conduirait beaucoup trop loin; peut-être pourrons-nous y revenir, si le cadre nécessairement restreint de notre étude nous permet d'y faire entrer le tableau des différentes dynasties qui ont exercé le droit de battre monnaie, ou l'ont usurpé.

Les types accompagnés de figures ne sont point exclus de la monnaie musulmane; nous avons déjà vu que dès l'origine les Arabes n'avaient pas hésité à les accepter dans leurs imitations des monnaies étrangères, et que le premier essai qu'ils firent d'une monnaie qui leur fut propre, représentait l'image en pied du khalife Abd-oul-malek; à partir de ce moment, jusque vers les commencements du VIe siècle, les figures furent répudiées; mais tout d'un coup on les voit reparaître sur les fels des premiers sultans selgiouquides de l'Asie Mineure, qui, après avoir imité momentanément les types byzantins en circulation dans les contrées où ils s'étaient installés, adoptèrent plus particulièrement celui du cavalier ou de saint George; une métamorphose plus complète encore s'opérait au Midi sur la monnaie en cuivre des Ortoquides, dont le module et le poids furent non-seulement augmentés, mais qui vint offrir aux regards toute une série d'images souvent fort singulières, non

plus empruntées aux types des peuples subjugués, mais prises un peu au hasard, tantôt dans l'imagination du graveur, tantôt d'après des prototypes d'une date quelquefois fort ancienne, comme par exemple la tête d'un Antiochus, le buste de César, un buste sassanide, etc., ou bien des figures montées sur un lion, des groupes plus ou moins variés, et aussi l'image de princes orientaux en différentes attitudes, tenant un croissant, un glaive, une tête coupée; l'aigle à double tête, etc. Des types de la même nature furent adoptés par la plupart des dynastes appartenant à la famille des Atabeks et par quelques autres petites dynasties contemporaines, les Bouktiginites, les Chaharménides, les Danichmendides, etc., puis cet usage tend à se perdre vers le milieu du VIIe siècle. On observe encore quelques figures sur les monnaies des sultans mongols houlagouïdes, comme, par exemple, l'aigle à une tête qui figurait sur leurs étendards, et d'autres images d'animaux, un lièvre, une poule, un chien, un poisson, un lion surmonté du soleil ou bien l'image du soleil seule, mais plus de représentations humaines. Plusieurs fels des khans du Kipchaq portent aussi la représentation de l'aigle à double tête ou d'un lion; ce dernier animal seul, ou surmonté d'un soleil, paraît assez fréquemment sur la monnaie orientale; il est propre à celle des sultans mammelouks, des chahs de Perse dont les fels portent la représentation d'une série très-variée d'animaux, etc. Ces derniers souverains, après avoir longtemps évité l'emploi des figures humaines, ont fini par adopter dans le cours de ce siècle, sur quelques-unes de leurs pièces d'or et d'argent, la représentation du chah lui-même, assis sur son trône. Les Ottomans, beaucoup plus rigides, ont

persisté à répudier l'emploi des images comme une espèce de profanation ; je ne connais qu'une seule petite monnaie osmanide en cuivre qui fasse exception à cette règle ; elle a été frappée à Andrinople en 852, sous le règne de Mohammed II, et représente un dragon entortillé. Nous signalerons encore les monnaies bien connues de tous les amateurs de numismatique, sous le nom de zodiacales, et qui furent frappées pendant le règne de l'empereur Babéride Djehanghir ; les éléphants des fels de Mysore dont nous avons déjà parlé ailleurs, etc.

La langue la plus généralement employée sur les monnaies musulmanes est l'arabe, mais ce n'est pas la seule, et sur la plupart des monnaies des chahs de Perse, c'est le persan qui prédomine. On retrouve cette dernière langue adoptée par les sultans patans du Dehly, par les Baberides, etc., en outre, on a pu voir au commencement de ce paragraphe que les exigences politiques ou de simples convenances commerciales ont nécessité l'adoption d'un assez grand nombre de légendes en langues étrangères, formant une riche série de monnaies bilingues, trilingues, etc., dont l'étude est d'une haute importance pour l'histoire ; mais on n'est point arrivé encore au terme des résultats qu'on peut en attendre. Le tableau général de ces monnaies est utile à connaître et peut trouver sa place ici.

A. TYPES DE MONNAIES EMPRUNTÉS AUX PEUPLES SUBJUGUÉS ET ADOPTÉS PAR LES MUSULMANS DANS LES PREMIERS TEMPS APRÈS LA CONQUÊTE.

Leur caractère commun est de présenter d'abord la copie plus ou moins fidèle du prototype et l'emploi de la langue

du pays occupé; bientôt après l'arabe vient s'y joindre, et finit quelquefois par figurer seul, en respectant encore pendant quelque temps le type primitif.

1. *Conquête de la Syrie, de la Mésopotamie, etc.*

Héraclius qui s'était établi en Syrie fut successivement chassé par les Arabes des places qu'il occupait; l'an 13 de l'hégire (634), il perdit *Damas;* l'an 15, les Musulmans s'emparèrent d'*Emèse* et de *Jérusalem,* l'an 19, de toute la *Mésopotamie,* etc.

La monnaie au type de l'empereur byzantin présentant à l'avers le buste ou la figure en pied, tenant une croix allongée et le globe crucigère (1), au revers l'M majuscule, surmonté du monogramme d'Héraclius, d'une croix ou d'un astre, continua pendant un certain nombre d'années à avoir cours. Quelques-unes en caractères grecs et latins, portent la date ANNO XVII, et à l'avers un nom grec ΛΘΟ qui a longtemps exercé la sagacité des numismates et qui ne peut en aucune façon s'appliquer à un souverain byzantin du nom de *Leonce* ou *Léon*. L'explication la plus spécieuse de ce mot est toujours celle proposée par M. de Saulcy qui y voit une allusion au surnom de *Lion victorieux*, pris par le khalife Aly. La localité monétaire *Damas*, donnée d'abord en grec, l'est plus tard en arabe; dans la plupart des cas, elle est dans les deux langues, et la monnaie porte en outre le mot grec ΚΑΛΟΝ servant à garantir sa bonne

(1) On a encore deux figures debout représentant l'empereur et son fils Héraclius Constant, et dans quelques cas plus rares ces deux princes accompagnés d'Héracléonas.

qualité, avec son équivalent طيب en arabe. De semblables pièces ont eu cours non-seulement à *Damas*, mais encore à *Emèse* (Hems), *Antaradus* (Tardous), *Héliopolis* (Balbek), *Tibériade* (Tabarieh), *Calcys* (Kenesrin), etc.

2. *Conquête de la Perse, occupée et administrée par des gouverneurs arabes.*

C'est l'an 20 de l'hégire que les Arabes pénétrèrent au cœur de l'empire des Sassanides. Dès la première année de leur prise de possession, ils émirent une monnaie semblable à celle d'Yezdegird IV, sauf l'addition des mots بسم الله *au nom de Dieu* sur le bord de la pièce à l'avers, et la date 20 de l'hégire, en vieux persan. A partir de ce moment jusqu'à l'an 83 (702), tous les gouverneurs qui se succédèrent en Perse suivirent cet exemple, en copiant le type des monnaies de Khosroès II. En voici la description :

A l'avers, le buste du Roi est tourné à droite, devant lui, dans le champ, on lit, ordinairement en deux lignes, les noms du gouverneur et de son père en persan et écrits en caractères pehlvi [1]; presque toujours sur le bord extérieur de la pièce, à droite et en bas, se trouve une courte invocation pieuse en arabe; au revers, figurent les deux guerriers gardant l'autel du feu sacré; à droite, dans le champ, un mot habituellement abrégé que l'on considère généralement comme étant la localité, mais qui peut être aussi une indication de valeur; à gauche, la date de l'émission de la monnaie, en vieux persan.

[1] A l'exception d'*Hedjadj, fils de Youssouf*, qui a fait graver ces noms en caractères koufiques sur sa monnaie.

3. *Conquête du Tabéristan.*

Cette province détachée de l'empire persan fut d'abord gouvernée par des princes indépendants qui adoptèrent une nouvelle ère dont la première année correspond, suivant M. Mordtmann, à l'an 31 de l'hégire, date de l'entier anéantissement de l'empire sassanide; ils conservèrent sur leurs monnaies le type de Kosroès II : le module en est sensiblement plus petit, et sur toutes on lit au revers le nom de *Tabéristan* écrit sans abréviation. Ces princes, connus sous le nom d'Ispebeds, ne tardèrent pas à recevoir la visite des Arabes qui établirent des gouverneurs dont le premier soin fut de substituer leurs noms à ceux des Ispebeds; le plus ancien connu est *Khalid,* qui régna dès l'année 150 de l'hégire jusqu'en 153. Le dernier est *Abdallah,* chassé du Tabéristan par les Alides, en 176. Tous ont adopté le type local et mis sur leurs monnaies la date de l'ère des Ispebeds au lieu de celle de l'hégire. Les noms des gouverneurs sont écrits tantôt en arabe, tantôt en caractère pehlvi, quelquefois dans les deux langues sur la même pièce.

4. *Conquête de l'Afrique et de l'Espagne.*

Le premier général arabe qui établit la domination des Musulmans dans ces contrées et y fit frapper monnaie, fut *Mousa;* après avoir chassé de Tanger et de Ceuta les rois goths d'Espagne qui y règnaient encore, il tenta aussi la conquête de ce dernier royaume, mais ne s'y maintint pas. M. de Saulcy a le premier fait connaître de petits fels et des

dinars aux types d'Héraclius avec deux bustes vus de face à l'avers ; au revers une espèce de potence ayant la forme d'un T sur trois degrés, dégénérescence de la croix, et des légendes latines avec les noms de l'Émir et de son père Naser ; enfin l'indication de la localité monétaire et de la date, précédée de l'invocation *in nomine Domini* correspondant au بسم الله. Ces monnaies, la plupart en or, portent les dates 95, 97, 98, etc. de l'hégire, et ont été frappées à *Tripoli*, *Tanger*, ou en Afrique *in genere;* quelques-unes de ces dernières sont bilingues, et portent dans le champ du revers le symbole en arabe : les images des empereurs byzantins et de la croix n'y figurent plus.

Nous devons à M. Lavoix la connaissance d'un fels très-intéressant qui doit très-probablement avoir été émis pendant la durée du gouvernement de *Mousa* et à l'époque de la prise de Tanger. C'est un bilingue dont l'avers est emprunté aux monnaies des rois goths d'Espagne ; une tête barbare tournée à droite, et une légende latine dont le sens n'est pas autre chose que la première partie du symbole : *Il n'y pas d'autre Dieu que Dieu*, etc. Au revers, en trois lignes arabes, *au nom de Dieu! fels frappé à Tanger*. Enfin M. le Pr. Stickel a publié un très-précieux dinar bilingue dont le prototype doit avoir existé en Espagne, il offre beaucoup d'analogie avec les pièces du même module frappées en Afrique, mais on remarque au centre de l'avers la figure d'un astre qui accuse l'origine espagnole ; et la localité *Antequera* confirme cette attribution.

5. *Conquêtes dans les grandes Indes.*

Les premiers gouverneurs arabes dans ces contrées sont

des Ommeïades, appartenant à la fin du premier siècle de l'hégire; on ne peut douter qu'ils n'aient commencé, comme partout ailleurs, par adopter la monnaie locale plus ou moins modifiée dans son type avant d'employer le type musulman pur, dont on connaît quelques rares spécimens; mais j'ignore s'il existe des exemples de ces imitations dans les collections antérieures à celle en argent que M. Adrien de Longpérier a publiée, et qui, émise sous le règne de *Moqtedir-billah,* appartient à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle; elle porte les types bien connus du taureau indien et du cavalier avec le nom du khalife abbasside en arabe.

Ces mêmes types furent adoptés plus tard par les sultans Ghaznévides pour quelques-unes des monnaies frappées dans leurs possessions des grandes Indes. On a de cette dynastie des pièces bilingues en argent et en cuivre qui portent sur l'une de leurs faces l'image grossièrement imitée du cavalier avec des caractères birmans, tandis que l'autre est purement arabe. Le sultan de Kharisme Mahmoud, s'étant emparé de *Bamian,* en 617, y fit frapper des monnaies du même genre dont nous devons la connaissance à M. E. Thomas. Plus tard encore, les sultans ghourides et patans du Dehly adoptèrent le même système, en commençant par l'émission de pièces au type indien pur du taureau et du cavalier, avec les noms en caractères birmans, puis le cavalier seul, avec le revers en arabe. M. Thomas a signalé de même l'adoption momentanée par les premiers Ghourides de la monnaie de Kanodje, lorsqu'ils en firent la conquête; ces monnaies, qui ne diffèrent en rien de celles des derniers rajahs, portent à l'avers une figure de femme

accroupie et au revers les noms de *Mohammed ben Sam* et de *Mir Mohammed,* en caractères birmans.

B. TYPES DE MONNAIES MUSULMANES EMPRUNTÉS PAR DES CONQUÉRANTS ÉTRANGERS.

1. Lorsque les Mongols pénétrèrent, sous la conduite de Djinghiz khan, dans les États des sultans du Kharisme et finirent par s'y établir définitivement, ils y trouvèrent les différentes monnaies en cuivre, la plupart d'un très-grand module, émises sous les noms variés de *sekendery, djemchidy, mansoury,* etc., par Mohammed, fils de Tokuch. Djinghiz khan se borna à les imiter, en remplaçant par son nom celui du khalife en-Nacer-billah. Un peu plus tard, ses successeurs adoptèrent des types semblables; ainsi Fraehn a décrit un grand *mansoury* frappé à Bokhara, par *Mäenghké Qaan,* en 651, et une imitation de cette monnaie frappée aussi à Bokhara, en 660, portant au centre de l'avers les mots سكة بخارا, *monnaie de Bokhara,* et au revers le nom de la même ville *Pou-hoa,* en chinois.

2. Deux siècles environ avant ces événements, les Normands étaient parvenus à s'établir en Sicile et à en chasser les chefs sarrasins, mais une grande partie des habitants de l'île était encore composée de musulmans, et les premières monnaies que firent frapper Robert Guiscard et ses successeurs conservèrent le type et le symbole musulmans avec les noms des princes chrétiens, en arabe; d'autres monnaies destinées à la population chrétienne furent imitées du type byzantin; d'autres enfin étaient bilingues. Ce double système monétaire s'est maintenu sous les rois Suèves qui ont succédé aux Normands. Déjà avant l'arrivée

de ces derniers en Italie, les princes lombards de Salerne avaient, dès le règne de Gisulphe Ier (341 à 368 de l'hégire), imité les dinars du souverain fatimide Moezz, pour leurs sujets de race musulmane, et les Normands qui leur succédèrent en firent autant; plusieurs variétés de ces dinars sont bilingues.

3. Pendant presque toute la durée du XIIIe siècle (VIIe de l'hégire), Saint-Jean d'Acre fut au pouvoir des princes chrétiens; sa population en partie musulmane et les rapports continuels avec les musulmans, nécessitèrent l'émission d'une monnaie au type musulman généralement adoptée en Syrie. M. Henri Lavoix a découvert et décrit de précieux dinars et dirhems de cette époque, entièrement en langue arabe et semblables à la monnaie des Ayoubides, mais avec des légendes contenant la profession de foi chrétienne.

4. C'est encore à cette classe qu'on peut rapporter la monnaie en or au type et en langue arabe, émise sous le règne d'Alphonse VIII et frappée à Tolède, au commencement du XIIIe siècle; elle est assez rare dans les collections.

C. TYPES EMPRUNTÉS PAR DIFFÉRENTS DYNASTES VASSAUX A LEURS SUZERAINS.

1. Une première catégorie fort nombreuse est celle de toutes les monnaies frappées au type des Abbassides par les différents gouverneurs de provinces, d'abord au nom et pour le compte des khalifes, puis pour leur propre compte, lorsqu'ils parvenaient à se créer une position tout à fait indépendante, tout en continuant à reconnaître la

suzeraineté des successeurs de Mahomet, sinon de fait, du moins pour la forme; les Tahirides furent les premiers qui s'affranchirent du joug, mais tout en battant monnaie à leur profit, ils n'osèrent pas aller jusqu'à placer leurs noms sur les dirhems au-dessous de ceux des khalifes, en sorte que pendant fort longtemps les numismates les ont considérés comme étant des monnaies purement abbassides. C'est Fraehn qui a retrouvé leur véritable attribution; il est facile maintenant de les reconnaître par les noms des lieux où elles ont été frappées et qui étaient tombés au pouvoir des Tahirides; savoir : *Muhammodia, Bokhara, Qomm, Samerqand, Merw, ech-Chach, Faris, Ispahan, Muttawakelia, Zerendj, Maaden Bakhines, Aberscher, Mah el-Koufa, Hamadan, Hérat.* La connaissance de la moitié de ces localités est due au Pr. Tornberg qui les a signalées sur des monnaies trouvées en Suède.

Après les Tahirides on trouve toute une série de dynastes : les Samanides, les Soffarides, les Émirs el-Oméra, les Bouwéides, etc., qui ont tous conservé plus ou moins les types abbassides, mais en amplifiant leurs légendes, d'abord par l'addition de leurs propres noms, puis aussi par l'adoption de surnoms et de titres qui deviennent de plus en plus pompeux et compliqués; nous devons nous borner ici à en signaler l'existence.

2. Une seconde catégorie qui se rattache à la précédente renferme les monnaies dont le type a été aussi emprunté par des princes musulmans à d'autres dynastes exerçant sur eux les prérogatives de la suzeraineté, et qui les obligeaient à adopter leur type monétaire, soit par des motifs de prudence, soit pour obéir à des injonctions positives;

dans cette classe viennent se ranger des monnaies ortoquides en argent, les unes avec le type et les noms des souverains selgiouquides d'Asie Mineure, les autres de même, mais imitant des monnaies ayoubides; l'imitation est complète, on ne peut reconnaître leur véritable attribution qu'en déchiffrant les légendes; d'autres enfin au type houlagouïde, bilingues, en arabe et en mongol, ont été frappées à Maredin, par *Qara-Arslan*, de la même manière. Après la chute des Abbassides, l'Atabek de Moussoul *Loulou*, s'empressa de reconnaître la suzeraineté des Mongols et fit frapper des monnaies bilingues portant, à l'avers, une inscription persane en l'honneur de *Möngké Qaan*.

D. TYPES MUSULMANS IMPOSÉS PAR DES CONVENANCES POLITIQUES OU PAR LA VOLONTÉ DES VAINQUEURS A DES PRINCES CHRÉTIENS.

1° La position géographique de la Géorgie a fait nécessairement de cette province et dans toutes les époques de son histoire, le but particulier de l'ambition des autres nations et la grande route naturelle de leurs armées, soit pour y prendre pied, soit pour pénétrer au delà, tantôt au nord, tantôt au midi; elle a mis les habitants de cette belle contrée, et pour leur malheur, en continuels rapports avec les étrangers. De tous temps la monnaie étrangère a circulé en Géorgie; d'abord celle des Grecs, puis celle des Romains, puis, à une époque plus récente, celle des anciens Persans, des Mongols, des musulmans. La monnaie géorgienne, proprement dite, ne joue, au milieu de toutes ces vicissitudes, qu'un rôle assez secondaire, presque toujours elle est une imitation de celle des vainqueurs, et ce n'est qu'assez tard que les

princes géorgiens purent émettre leur monnaie propre. Voici la série chronologique des types étrangers :

a. Imitations des types sassanides, à partir de la fin du VIe siècle de notre ère, empruntées à *Hormisdas IV, Vaharan V*, par les Eristhaws *Gourgen, Wakhtang*, et par les Bagratides *Gouaram, Stephanos Ier;* elles sont semblables aux bilingues des gouverneurs de la Perside, seulement ici les noms des princes régnants sont inscrits à l'avers en caractères géorgiens.

b. Invasion musulmane de la fin du VIIe siècle et introduction des monnaies ommeïades, plus tard abbassides, jusqu'à la réapparition de la monnaie bagratide, à la fin du Xe siècle.

Durant ce long intervalle, le seul indice à nous connu d'une monnaie émise par un prince géorgien, est le précieux dirhem découvert par le général Bartholomæi, et attribué par lui à Bagrat Ier, que M. V. Langlois vient de publier dans la Revue belge, en l'attribuant à Bagrat III. C'est un bilingue arabe et géorgien dont le caractère est évidemment emprunté aux monnaies abbassides de l'époque la plus ancienne, tandis qu'il n'en existait plus à la fin du IVe siècle de l'hégire et au commencement du Ve, époque où les khalifes qui régnaient à Bagdad étaient tombés dans un trop grand état de décadence, pour imposer aux Géorgiens l'adoption d'un type abbasside. Ces considérations me portent à donner la préférence à la première des deux attributions.

c. Imitations des types byzantins, au Xe et au XIe siècle. Bilingues grecs et géorgiens.

d. Nouvelles invasions des musulmans en Géorgie, qui

succèdent aux Byzantins; les Selgiouquides de Perse, et plus tard ceux d'Asie Mineure. Avec David II, reparaissent les pièces bilingues géorgiennes et arabes dont les premières sont des imitations des anciens fels selgiouquides au cavalier, avec un revers en arabe portant le nom et les titres du prince bagratide; à partir de ce moment, et jusqu'à l'invasion du sultan de Kharisme Djelal-ed-din, les monnaies de Géorgie continuent à être bilingues.

e. L'invasion des Mongols, au XIIIe siècle, vint apporter une profonde modification au système monétaire; tantôt les Houlagouïdes émirent en Géorgie, en particulier dans la capitale Tiflis, des monnaies à leur propre type; tantôt ils permirent, à différentes époques, aux Bagratides de battre aussi leur monnaie, à condition qu'elle porterait plus ou moins le cachet des Houlagouïdes.

De là toute une série de types bilingues et même trilingues, en géorgien et arabe, en persan, en géorgien et mongol, ou dans les trois langues à la fois. Les princes mongols dont les noms sont mentionnés, sont *Ghaïouk khan, Möngké Qaan, Abagha, Ahmed, Arghoun, Ghazan,* jusqu'au règne du Bagratide Wathgang III. La plupart de ces pièces ont le plus grand rapport avec les monnaies bilingues houlagouïdes, frappées par les princes de cette dynastie sur d'autres points de leurs territoire. Les Djélaïrides, autre branche mongole, envahirent ensuite la Géorgie, et le type de leur monnaies fut aussi imposé aux princes bagratides, comme le prouve la monnaie de Giorgi VII, trouvée par le général Bartholomæi.

f. Après la chute des Mongols, on voit momentanément paraître en Géorgie une imitation des Aspres Comnénats,

soit en géorgien seulement, soit bilingue; puis une nouvelle interruption suit la chute des empereurs de Constantinople, après la prise de cette capitale par Mahomet II. Beaucoup plus tard, et seulement à partir des premières années du XVIIIe siècle, on voit reparaître, sous la suzeraineté de la Perse, les monnaies des Bagratides du Moukhran, qui adoptèrent sur leurs fels des figures d'animaux semblables à celles des cuivres persans, et employèrent aussi les types bilingues. Enfin, sous *Erekle II*, des bilingues russes et arabes constatent la suzeraineté exercée par la Russie.

Nous renvoyons le lecteur qui voudrait étudier de plus près toutes ces curieuses transformations, à la belle monographie que M. V. Langlois a publiée sous le titre d'*Essai de classification des suites monétaires de la Géorgie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours;* elle nous a servi de guide dans notre exposé.

2. L'Arménie, à peu près située dans les mêmes conditions que la Géorgie, a subi les mêmes phases monétaires; mais les monnaies arméniennes proprement dites n'occupent qu'une place assez secondaire dans l'histoire; celles de la dynastie de Roupene remontent aux dernières années du XIIe siècle, et vont jusqu'à la fin du XIVe. Sous le règne de *Hethoum,* les Selgiouquides d'Asie Mineure imposèrent un tribut aux Arméniens, et les monnaies bilingues de ce prince, aux revers arabes imités de celles de Keiqobad et de Keikhosrou, furent sans doute prescrites par la volonté de ces sultans, comme le présume M. V. Langlois, dans la monographie qu'il a publiée sur la numismatique de l'Arménie au moyen âge.

3. Les grands princes moscovites, vers le milieu du XIVe siècle, subissaient encore la protection des khans mongols de la Horde. On connaît un certain nombre de monnaies de *Dmitri Iwanowitch* et de son successeur *Wassili*, au type de saint Georges, avec une inscription russe, et portant, au revers, une légende arabe empruntée aux monnaies de *Toqtamich;* c'est probablement aussi à une origine russe qu'il faut attribuer des imitations plus ou moins barbares de la monnaie des khans du Kipchaq, due plutôt à des intérêts commerciaux, qu'à la nécessité de se soumettre aux volontés des Tartares.

4. C'est encore à cette classe qu'il faut rapporter les bilingues frappées par les Génois pour leurs possessions en Crimée, qui portent, d'un côté, les armoiries de Gênes avec des caractères latins où l'on reconnaît le nom de Caffa, et, au revers, la tamgha de Crimée, avec une légende arabe portant le nom du sultan Hadgy Kérai, souverain de cette contrée.

E. IMITATIONS DE TYPES DANS DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX.

De tous temps et dans tous les pays, quelques espèces particulièrement recommandables, soit par la supériorité de leur titre, soit par certains avantages qu'elles présentaient dans leur emploi, sont entrées dans la circulation générale, et ont été imitées plus ou moins fidèlement par des ateliers monétaires souvent fort éloignés de l'officine primitive; toutes les personnes qui s'occupent de numismatique connaissent, par exemple, les nombreuses imitations qui furent faites du florin d'or de Florence et qui ne se

distinguent les unes des autres que par les indices monétaires ou par des changements de noms; la même chose avait eu lieu antérieurement pour les triens, les deniers, etc., et plus tard, dans le XVIe siècle, ces imitations réciproques furent plus fréquentes encore. Elles font maintenant l'objet d'études spéciales qui ont déjà conduit à des résultats fort intéressants et promettent d'être plus fructueuses encore. Les mêmes faits se sont présentés dans le champ de la numismatique orientale; c'est à cette catégorie que nous rapporterons :

1° La curieuse monnaie d'un des successeurs des Selgiouquides de l'Asie Mineure, *Ssarou Khan* qui fit frapper à Magnésie des monnaies au type entièrement latin, imitées de la monnaie de Robert d'Anjou, qui était fort à la mode durant le cours du XIVe siècle; c'est au Dr Julius Friedländer qu'on en doit la connaissance; il en a décrit deux variétés. Nous en avons découvert une troisième avec le nom de *Sarcan* pour *Ssarou Khan* qui manque aux pièces décrites par le savant archéologue berlinois;

2° Les monnaies en or des Arabes d'Espagne et d'Afrique, en particulier celles des princes el-moravides, se répandirent dans tout le midi de l'Europe et y prirent une telle faveur, qu'elles ne tardèrent pas à être imitées par les princes chrétiens et même par des princes ecclésiastiques, témoin les monnaies des évêques de Bragelone, dont l'existence a été contestée, mais qui doivent se retrouver parmi les différents types plus ou moins barbares, quelques-uns accompagnés de lettres latines, qui existent dans plusieurs collections, et dont l'attribution n'est pas encore entièrement fixée; nous savons que M. Lavoix s'occupe tout particuliè-

rement des monuments monétaires qui se rattachent à cette étude, et les découvertes qu'il a déjà faites dans cette voie nous donnent lieu d'en espérer de plus intéressantes encore. Je crois qu'on peut rapporter à cette même cause les imitations des dinars fatimides par les princes de Salerne, antérieurement à la conquête de la Sicile par les Normands; ils sont bilingues pour la plupart, et présentent des copies plus ou moins altérées de la monnaie de Moezz, avec le nom en latin du prince qui les faisait frapper.

F. BILINGUES OU TRILINGUES MUSULMANS AYANT SERVI DE PROTOTYPES.

Dans cette dernière classe viennent se grouper un assez grand nombre de monnaies émises par les différents souverains d'origine mongole, qui après s'être jetés avec leurs innombrables hordes sur toutes les régions de l'Asie occidentale et méridionale, y prirent pied et ne tardèrent pas à adopter la croyance et la langue des peuples subjugués, mais sans oublier complétement l'usage de leur langue maternelle laquelle pendant longtemps encore fut la seule employée dans les actes officiels. Les grands khans, tout en demeurant les maîtres souverains de la Mongolie et de la Chine, commencèrent, en prenant possession du royaume de Kharisme, de la Géorgie, etc., par y faire frapper des monnaies sous leur nom, dont plusieurs étaient bilingues, en mongol et en arabe; plus tard, lorsque leurs lieutenants administrèrent ces contrées sous leur suzeraineté et ne tardèrent pas à former une dynastie indépendante connue sous le nom d'houlagouïde, ils continuèrent à émettre des monnaies bilingues avec leurs noms en arabe et en mongol. Quel-

ques-unes même, frappées par Ghazan, sont trilingues et portent sur la face mongole trois caractères qui paraissent être thibétains et que le professeur Schmidt interprète par *empereur de l'univers*. Des bilingues du même genre se retrouvent sur les monnaies des khans mongols du Kipchaq, *Toqtagou, Djani-bek, Toqtamich,* etc. Enfin, les *Djélaïrides* et les *Djobanides*, qui ont succédé aux Houlagouïdes et appartiennent à la même race, ont aussi suivi cet exemple.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DONT SE COMPOSENT LES LÉGENDES DES MONNAIES ARABES.

Dans le chapitre qui précède et que nous avons consacré à l'histoire de la monnaie arabe ainsi qu'à l'examen de ses principaux types, nous avons été conduits, en présentant des spécimens de quelques prototypes omméiades et abbassides, à donner aussi l'explication des légendes empruntées au Coran, qui y jouent l'un des principaux rôles ; mais ce ne sont pas les seules, et sans nous arrêter à examiner un certain nombre de sentences pieuses ou philosophiques qu'on rencontre quelquefois à la place de passages empruntés au livre sacré, les inscriptions que portent les monnaies renferment une grande variété de données qu'il importe d'étudier, si l'on veut pénétrer plus avant dans la connaissance de la numismatique orientale. L'avers du dirhem de Welid Ier, décrit plus haut, pl. IV, fig. 1, indique déjà, dans la légende circulaire, tout un ordre de faits qu'il convient de passer en revue : une invocation pieuse, l'indication de la frappe, le lieu où la monnaie a été émise, et la date

de l'émission. Ce ne sont pas les seules, tant s'en faut, comme nous l'avons déjà fait pressentir; la large part que les gouverneurs de province ont prise à la fabrication de la monnaie y a introduit de nouveaux éléments : d'abord leurs noms, plus tard ceux des khalifes et de leurs fils, leurs surnoms, leurs noms honorifiques et leurs titres; en examinant successivement ces différents points, le lecteur aura à sa disposition les éléments les plus essentiels pour éclairer sa marche.

§ 1. INVOCATIONS PIEUSES.

Celle que les musulmans emploient dans toutes les circonstances, l'inévitable *au nom de Dieu!* qu'on rencontre sur presque toutes leurs monnaies, n'est pas la seule; bon nombre d'entre elles sont caractéristiques et peuvent être utiles à connaître pour faciliter l'attribution de pièces sur lesquelles on les trouve.

Une liste aussi complète que possible de ces invocations rangées par ordre alphabétique sera, nous le pensons, bien venue de nos lecteurs.

ابقاه *Qu'il soit maintenu!*

Sur une monnaie samanide de *Nouh II*.

ابقاه الله *Que Dieu le maintienne longtemps!*

Fels d'*Aly, fils d'Ysa*, gouverneur sous *Haroun;* Samanide, *Nassr Ier*. Dinar zyanide d'*Abd-er-rahman*, avec ابقاها.

ادام الله امره *Que Dieu prolonge son commandement!*

Dirhem djoudjide d'*Ouzbek* (Charmoy).

اعز الله *Que Dieu rende célèbre!*

Fels d'*Abbas b. Mohammed*, préfet abbasside. Sur les monnaies samanides de *Ismaël I*er, *Nassr II*, *Nouh I*er, *Manssour I*er, etc.

اعز الله انصارها *Que Dieu rende ses victoires célèbres!*

Pagratides de *Tamar* et *Rousoudan*.

اعز الله نصره *Que Dieu rende sa victoire célèbre!*

Fels des gouverneurs abbassides *Omar*, *Mousa*, *Yezid*, *Rauh*, *Haroun*.

اعزه الله *Que Dieu le rende célèbre!*

Tahiride; *Tahir I*er. Samanides; *Ismaïl I*er, *Nassr II*, etc.

العز لله *La gloire est à Dieu!*

Dirhem du Bouweïde de Perse *Rockn-ed-daula;* dinar fatimide d'*el-Moezz*.

العز الدايم والعمر السالم ايد *Honneur durable et heureuse vieillesse à jamais!*

Fels de l'atabek zinkide *Mahmoud*.

اكرمه الله *Que Dieu le rende illustre!*

Fels incertain de *Kinnesrin;* fels du gouverneur d'Égypte abbasside *Saleh;* fels sous *Mehdhy*. (Stickhel.)

انار الله برهانه *Que Dieu éclaire son témoignage!*

Sultan Patan, *Toghluq chah*.

ايده الله *Que Dieu augmente ses forces!*

Monnaie aglabide de *Zeïadat-allah;* fels de l'émir tahiride *Mohammed.* Samanides, *Nouh Ier, Abd-oul-Melik Ier, Mansour Ier, Nouh II, Mansour II, Ismaïl II;* roi de Murcie, *Mohammed.*

. . . . ايده الله ونصره *et sa victoire!*

Roi de Grenade, *Mohammed, fils de Youssouf;* dinars d'*Alphonse VIII,* roi de Castille.

. . بركة للامير الخ *Bénédiction sur l'émir (el-Motassem-billah),* etc.

Fels de l'émir abbasside *Aschnas,* sous ce khalife.

بركة للمهدى *Bénédiction sur Mehdhy!*

Sur un fels abbasside de *Mehdhy.* (Stickel.)

بركة لموسى *Bénédiction sur Mousa!*

Fels abbasside sous *Mehdhy.*

بركة لهرون *Bénédiction sur Haroun!*

Fels abbasside, sous le gouverneur *Mohammed, fils d'Amrou.*

بسم الله *Au nom de Dieu!*

Se rencontre sur presque toutes les monnaies.

بسم الله الرحمن الرحيم *Au nom de Dieu clément, miséricordieux!*

Sur un dinar ommeïade frappé à *el-Andalous,* l'an 102. Sur des monnaies abbassides frappées en Eraque, probablement par les Alides, en 199 et 200. Fatimides, *Moezz,*

Mostanser-billah, *el-Dhafer*, etc.; el-Mowahides, *Abd-el-moumen*, *Abou-Yaqoub Youssouf*, *Abou-Youssouf Yaquoub*, etc.; Hafsside, *Abou-Zakarïa Yahya:* Ziyanide, *Abd-er-rhaman;* Saadite de Murcie, *Mohammed;* Selgiouquide d'Asie Mineure, dirhem de *Keikhosrou II;* Ayoubides d'Égypte et de Syrie, dinars de *Salah-ed-din* et de *Mohammed*, frappés au Caire; Houlagouïde, monnaies d'*Oeldjeïtou*, après son adhésion aux dogmes chiites; Chérif alide du Maroc, *Muley Ismaël.*

La présence de cette invocation sur une monnaie indique donc presque toujours une origine alide, soit que le prince qui l'a émise fît ouvertement profession d'appartenir aux Chiites; soit qu'il leur fût favorable en secret : le curieux exemple que nous avons cité de son emploi sur une monnaie d'Espagne, frappée au moment où il y avait des tentatives d'échapper au pouvoir des khalifes, mériterait d'être étudié de plus près sous ce rapport.

بسم الله الكريم *Au nom de Dieu le généreux!*

Sur des dirhems houlagouïdes d'*Oeldjeïtou* et de *Nouchirwan*. *Généreux* est l'un des nombreux attributs donnés par les musulmans à la divinité. On en rencontre d'autres sur les monnaies d'*Oeldjeïtou;* comme, par exemple : *au nom de Dieu le suprême!* الاعظم ; *le miséricordieux* الرحيم, etc.

بسم الله الاب والابن وروح القدس *Au nom de Dieu le père et le fils et esprit saint!*

Bagratide de *Wakhtang III*. Dinar d'*Alphonse VIII*, roi de Castille.

Ut supra, mais de plus : القدس الله واحد . . . *esprit*

saint, Dieu unique! Sur les Bagratides frappées au type des Houlagouïdes et sous leur suzeraineté.

الحمد لله ou لله الحمد *Louange à Dieu!*

Fels incertains *omméiades* ou *abbassides;* dirhems bilingues des gouverneurs arabes de la Perse, au type sassanide; dinar abbasside d'*en-Nasser-billah;* monnaie au type ayoubide des princes chrétiens de Saint-Jean d'Acre.

الحمد لله رب العلمين *Louange à Dieu maître de toutes choses!*

Dinar zyanide d'*Abd-er-rahman;* el-Mowaïde, *Abd-el-moumen;* sur les dirhems des derniers souverains bagratides.

خلد *Qu'il dure!*

Monnaies des khans djoudjides, *Ouzbek, Toqtamich;* dirhem Aq-Qoyounli de *Qara-Youssouf Otsman.*

خلد الله *Que Dieu perpétue!*

Monnaie houlagouïde d'*Oeldjeïtou;* Thoghatimouride, *Thogha-Timour;* Aq-Qoyounli, *Yacoub-Bey;* Séfide, *Ismaël Ier.*

خلد امره *Que son empire dure!*

Sur une Djoudjide d'*Ouzbek* (Charmoy).

خلد الله ملكه *Que Dieu perpétue son règne!*

Houlagouïdes, *Oeldjeïtou, Abousaïd,* etc. Thoghatimouride; Djoudjides, presque tous les khans; Djélaïrides; Djobanides; sultans djagataïdes, *Soyourghatmich, Mahmoud;* Timourides; Qara et Aq-Qoyounlis; sultans du Patan Lo-

dites, *Houmaïoum*, *Chir chah*, *Islam chah*, *Mohammed Adil;* anciens Osmanides; Séfides, *Thaamasp Ier*, *Soleiman;* Efcharo-Séfide, *Chah-Rokh;* Bagratide, *David VI.*

خلد الله خليفته *Que Dieu perpétue son khalifat!*

Sultans Toghluqchahides, *Togluq*, *Mohammed Ier;* rois de Djaunpour, *Mahmoud chah*, *Houssein*, avec l'orthographe خلافه ; ce vœu s'applique au khalife suzerain.

خلد الله ملكه وايد دولته *Que Dieu perpétue son règne et fortifie son empire!*

Houlagouïde, *Arpa khan.*

خلد الله ملكه ودولته *Que Dieu perpétue son règne et son empire!*

Houlagouïde, sur une pièce de *Mohammed.*

خلد الله ملكه وسلطنه . . . . *et son sultanat!*

Timourides, *Chah-Rokh*, etc. ; Aq-Qoyounlis, *Hassan*, *Yaquoub bey*, *Baïsancor;* Séfide, *Houssein* (avec سلطانته); Babéride, *Akbar;* sultan Patan Lodite, *Chir chah;* roi de Macassar, *Houssam-ed-din.*

خلدت خلافته *Que son khalifat se prolonge!*

Sultans du Patan Toghluqchahides, *Firouz III*, *Aboubekr*, *Mohammed chah*, etc.

خلد ملكه *Que son règne se perpétue!*

Mammelouk-circassien, *Barqoq;* la plupart des monnaies djoudjides, *Djani-bek*, *Birdi-bek*, *Koulna*, etc. Houla-

gouïdes, *Ghazan*, *Abousaïd*, *Arpa;* Djélaïrides, *Houssein*, *Ahmed;* Qara-Qoyounli, *Yousouf*, *Djehan;* Osmanide, *Mohammed III;* sultan du Patan Toghluqchahide *Firouz III* (avec خلدت); chérifs Saadites, *Abd-oul-Melik*, *Abou-Faris*, etc. Bagratide de *Giorgi VI*.

دامت خلافته *Que son khalifat dure!*

Sur une monnaie du chérif Zeïdide d'Arabie, *Abbas* (Niebouhr).

دام ملكه *Que son règne dure!*

Sur un assez grand nombre de monnaies des sultans osmanides.

السلم عليه *Le salut sur lui!*

Dirhem houlagouïde de *Nouchirwan*.

صلى الله عليه *Que Dieu le bénisse!* (Répande la bénédiction sur Mohammed.)

Abbasside, dinar de *Nasser-led-din-Illah;* Ikhchidide, *el-Ikhchid* (Tornberg); Okeïlides, *Housam-ed-daula*, *Djennah-ed-daula*, *Motamed-ed-daula;* Ghaznéwide, dinar de *Mahmoud*, en 411 (Thomas); Merwanide, incertain, *Emir Seyd;* Bouktiginite, *Koukbery;* Houlagouïde, *Abousaïd;* rois d'Ahar, *Netchekin*, *Mohammed*.

صلى الله عليه واله . . . . *et sa famille!*

Merwanides, *Abou-Aly Hassan*, *Moummehid-ed-daula;*

صلى الله عليه وسلم . . . . *et sauve!*

Quelques Abbassides, *Mehdy*, *Hady*, *Haroun*, *Mostas-*

sem-billah; Aglabide, *Ibrahim;* Idrisides, *Idris Ier*, *Idris II;* Merwanide, *el-Hassan;* Hamdanides; Houlagouïde, *Ghazan.*

صلى الله عليه وعلى اله . . . . *et sa famille!*

Ikhchidide, *Aboul-Qasim.* (Tornberg.)

Formule *ut supra*, mais de plus وسلم *et sauve!* Hamdanide, *Abou-Taghleb.*

صلى الله على سيدنا محمد *Que Dieu bénisse notre seigneur Mohammed!*

Dinar mérinite. (Lavoix.)

صلى الله على محمد وعلى اله وسلم تسليما

Que Dieu donne la bénédiction à Mohammed, à sa famille, et les sauve!

Haffside, *Abou-Zakaria.*

Même formule, avec سيدنا *notre seigneur* de plus, avant محمد; roi de Grenade, *Abou-Abd-allah Mohammed.*

صلى الله على محمد واله الطاهر الطاهرين

Que Dieu bénisse Mohammed et sa famille, le bon, les purs!

Dinars el-mowahides d'*Abd-el-moumen* (1).

(1) C'est la lecture proposée par M. Delgado, dans le Catalogue de la collection della Torre, publié par M. Gaillard; elle me paraît douteuse pour l'avant-dernier mot qui n'existe pas, du moins sur deux dinars de ma collection, où je crois plutôt voir الكبير *le grand, le puissant,* qui s'appliquerait à *Mohammed,* et le dernier, *les purs,* à sa famille.

ضاعف الله اجلالها وايد اقبالها اظفرها

Que Dieu double sa splendeur et augmente sa puissance, sa victoire!

Pagratide, *Tamar*.

عاقبت خير باد *Que l'issue soit heureuse!*

Monnaie du Khoquand, *Alim Bik*.

عز الله نصره *Que Dieu glorifie sa victoire!*

Fels abbasside de *Khozéima*, sous *Hadhy*.

عز نصره *Que sa victoire soit glorieuse!*

Imam zéïdide de Ssanaa.

عمرها الله *Que Dieu maintienne sa vie!*

Bagratide, *David V*.

قوتلوغ بولسون *Que cela soit heureux!*

Monnaies djoudjides incertaines.

كليه الله *Que Dieu le garde!*

Gouverneur abbasside sous *Abdoullah Saffa'h*.

نعم الرب الله *O Dieu, maître excellent!*

Houlagouïde, *Abousaïd*.

يا صاحب الزمان *O seigneur des temps!*

Khans du Caucase, à Schamakhi; Sendide, *Kerim*, à Kendja; khans de Qarabagh.

يا عزيز *O honorable!* (Attribut de Dieu.)

Khans chékides.

يا علي *O Aly!*

Sendide, *Aly Mourad khan.*

يا علي ولي الله *O Aly, affidé de Dieu!*

Kadjaride, *Agha-Mohammed.*

يا كريم *O généreux!* (Attribut de Dieu.)

Chahs de Perse, *Kérim, Zadig;* Bagratides, *Irakli II, Giorgi XIII.*

يا محمد *O Mohammed!*

Kadjaride, *Agha-Mohammed.*

Indépendamment des invocations, il existe en outre, comme nous l'avons dit, un assez grand nombre de sentences philosophiques, morales ou pieuses, qui ont un certain rapport avec elles, comme, par exemple, *la louange, la gloire,* etc., *appartient à Dieu; le secours vient de Dieu!* etc.; les mentionner toutes serait dépasser notre but.

§ 2. PARTICULARITÉS RELATIVES A LA FRAPPE.

Les mots qui suivent l'invocation بسم الله *au nom de Dieu!* sur les légendes des monnaies omméïades et abbassides que nous avons expliquées plus haut (pl. V, fig. 1, 3), sont : ضرب هذا الدرهم *ce dirhem a été frappé.* Le mot ضرب, *dhoriba*, est ordinairement employé comme verbe, mais il est bien des cas où, selon l'interprétation de Fraehn, il doit être lu comme substantif, *Dharboun, monnaie;* ce sont ceux où le nom de la localité n'est pas accompagné de la préposition ب *bi*, qui signifie *à;* c'est ce qui a lieu pour les monnaies des Djoudjides, Houlagouïdes, Djélaïrides, Djinkiskanides, Timourides, etc. Cependant, quelques orientalistes préfèrent encore traduire par le verbe et sous-entendre la préposition. On rencontre quelquefois عمل *oumila, a été fabriqué,* au lieu de ضرب.

Nous avons vu que les différents métaux étaient en général désignés par les expressions de *dinar, dirhem* et *fels.* D'autres fois ces mots sont remplacés par le mot générique *monnaie* سكة *sikkatoun*, qui signifie coin ou type monétaire. On le rencontre assez fréquemment sur les monnaies des Djoudjides, Djagataïdes, Chahs de Perse, Babérides, Sultans du Patan, etc. Ces derniers princes ont souvent substitué à درهم le mot الفضة *argent,* ou bien مهر *mouhour, coin*, que le général Bartholomæi a retrouvé avec l'article المهور sur un dirhem Houlagouïde d'Oeldjeïtou.

Les ordres relatifs à l'émission de la monnaie se trouvent très-souvent consignés sur les pièces frappées par les gou-

verneurs de province, en particulier par les fils des khalifes agissant en cette qualité, etc.; une formule spéciale, dont l'emploi remonte aux premiers temps des Omméïades, a été consacrée à ce but. L'exemple expliqué à la fig. 4, pl. V, est rarement sous une forme aussi simple; le nom de l'émir, accompagné parfois de titres, d'invocations, etc., et ceux des employés spéciaux préposés à la fabrication de la monnaie viennent souvent prendre place dans la légende, précédés par ces mots على يدى *par les mains de, par les soins de*, que nous avons déjà mentionnés.

En ce qui concerne les procédés de fabrication, nous nous bornerons à dire que la presque totalité des monnaies orientales a été émise au moyen de la frappe; quelques rares pièces anciennes paraissent avoir été coulées. C'est aussi le cas pour la monnaie en cuivre des chérifs alides du Maroc, elle est coulée dans des moules alongés, contenant des formes d'une certaine quantité de pièces qu'on divise ensuite à coups de hache. Ces pièces portent les traces très-visibles des entaillures, quelques exemplaires sont composés de deux pièces restées adhérentes l'une à l'autre, peut-être dans le but d'émettre des multiples.

§ 3. LOCALITÉS MONÉTAIRES.

Après l'indication de l'émission vient celle du lieu où la pièce a été frappée; le plus fréquemment, c'est celle d'une ville ou d'un bourg. Mais il n'est point rare de la voir remplacée par le nom de la province ou du royaume, et dans ce cas, il est à présumer que d'ordinaire la fabrication s'effectuait dans la capitale, ou bien que si

elle avait lieu dans quelque atelier d'une ville secondaire, la monnaie émise était destinée, non point à un usage local, mais bien à celui du pays tout entier. C'est ainsi que, pendant trois siècles, la monnaie des Arabes d'Espagne ne porte pas d'autre désignation d'origine qu'*el-Andalous*, et c'est probablement à Cordoue, leur capitale, qu'existait l'atelier principal; mais sans doute il n'était pas le seul.

Sous le double point de vue de l'histoire et de la géographie, l'indication des localités monétaires qui est rarement omise, surtout durant les premiers siècles, présente le plus haut degré d'intérêt. C'est à coup sûr l'une des faces les plus importantes de l'étude qui nous occupe; bien souvent, en effet, c'est le seul moyen qui vienne en aide au numismate, pour fixer l'attribution de certaines monnaies douteuses à une dynastie de préférence à une autre; souvent encore la localité ne se rencontre citée dans aucun auteur, mais le nom du dynaste sert à faire reconnaître la contrée où elle a dû se trouver. D'autres fois, les villes ont changé de nom, comme par exemple *Bagdad* qui, jusqu'au VIIe siècle de l'hégire, a porté celui de *Ville du Salut*. La date d'un pareil changement, indiquée sur la monnaie, vient tantôt en confirmation des allégations de l'histoire, tantôt établir des faits négligés par les historiens. Le chiffre des ateliers connus sur les monnaies déjà décrites, ou existant inédites dans les collections, est très-considérable; il serait notablement augmenté, si l'on voulait y joindre les noms des villes mentionnées par les auteurs comme ayant effectué des émissions de monnaies et qui jusqu'à ce jour ont échappé aux recherches des investigateurs. Un catalogue complet des unes et des autres, auxquelles on joindrait tous les noms

dont l'attribution est restée incertaine, serait un travail de la plus grande utilité et qu'accueilleraient avec joie tous les amis de la numismatique orientale; mais comme, pour lui donner tout le degré d'utilité dont il serait susceptible, il faudrait y joindre, outre la liste des dynasties qui ont fait frapper dans chaque localité, la citation de chaque source, la désignation des dates, etc., ce serait, non pas seulement un long chapitre hors de toute proportion avec les limites d'une étude élémentaire, mais un assez gros volume à publier, dont la rédaction serait tout à fait au-dessus de mes forces. J'avais pris le parti, Monsieur et cher correspondant, de me borner, dans cette lettre, à vous donner la liste d'une cinquantaine de localités choisies parmi celles que les débutants peuvent le plus souvent rencontrer, et d'en faciliter la lecture par une planche indiquant la forme des caractères, pour le même lieu, à des époques différentes [1]. Vous avez pensé qu'il y aurait moins d'inconvénients à grossir démesurément ce chapitre spécial de notre étude, en donnant la liste aussi complète que possible des localités monétaires dont on connaît des exemples, qu'à se borner à un extrait, et je suis trop intéressé moi-même à pouvoir ainsi jeter les premières bases d'un travail que mes confrères auront plus tard l'occasion de compléter, pour ne pas m'empresser de me conformer à votre libérale proposition, au risque de voir bien des lecteurs de la Revue belge s'étonner et se plaindre (et non sans raison, je l'avoue)

[1] *Voy.* la pl. VI. Les numéros se rapportent à ceux de la liste des localités; les chiffres romains donnent le siècle de l'hégire où le nom a été gravé. La préposition ب est partout supprimée.

de la place trop importante que la rédaction accorde à la numismatique orientale. La liste qui va suivre est rédigée par ordre alphabétique; obligé de m'en tenir au strict nécessaire, j'ai supprimé bien des renseignements qu'il eût été précieux d'indiquer, comme, par exemple, des désignations plus précises sur la situation géographique, sur les épithètes qui accompagnent les noms, et surtout la citation des sources pour chaque localité et pour chaque dynastie. Je les ai négligées toutes les fois qu'elles ont des répresentants dans ma propre collection, parce que, le cas échéant, il y a du moins possibilité, pour le lecteur, de remonter à la source. Les localités qui me manquent sont indiquées par une astérisque, et les dynasties par le nom abrégé de l'auteur qui les a décrites [1].

[1] En voici la liste : (Barataïeff), *Monnaies Géorgiennes*. — (Bar.), général Bartholomæi, *Correspondance*.— (Blau), *Zeitschrift der deutschen morgenländische Gesellschaft*. — (Cas.), Castiglioni, *Monete cufiche del Museo di Milano*.—(Del.), Delgado, *Gaillard, Musée della Torre*.—(Dorn), *Mélanges asiatiques*. (F.), Fraehn, *Recensio* et ses différents ouvrages.— (Forshall), d'après Fraehn. — (Krehl), *De numis muhammadanis in Numophyliaco Dresdensi; Zeitschrift*, etc. — (H. Lavoix), *Monographie des Hafssides*. — (Lindberg), *Monnaies bouwéïdes*. — (Long.), Longpérier, *Programme d'une monographie des monnaies arabes d'Espagne*.— (M.), Marsden, *Numismata orientalia illustrata*.—(E. Meier), *Correspondance*. — (Millies), *Correspondance*. — (Moeller), *Musée oriental de Gotha*. — (Nes.), Nesselman, *Musée oriental de Kœnigsberg*. — (Neumann), *Beschreibung der bekanntesten Kupfermunzen*. — (Piet.), Pietrazewsky, *Numi muhammadani*. — (Reinaud), *Cinq médailles des rois du Bengale*. — (Saulcy), *Lettres à Reinaud*. — (H. Sauvaire), *Correspondance*. — (Saw.), Sawelief, *Description de monnaies djoudjides*, etc. — (Dr Scott). *Lettre à Reinaud*. — (Spinelli), *Monete cufiche*, etc. — (Stickel), *Musée oriental de Jena* et *Zeitschrift*. — (W. Y. Sykes), *Illustraded journal*. — (Th.), Ed. Thomas, *Monographies des sultans du Patan et des Ghazne-*

Les mêmes motifs m'ont déterminé à ne pas donner la liste des localités en caractères pehlwy qui se trouvent sur les monnaies des gouverneurs arabes en Perse, et dans le Tabéristan, non plus qu'un certain nombre de lieux mentionnés en caractères latins, tels que *Africa, Caffa, Magnesia, Messana*, etc., qui n'offrent aucune difficulté d'interprétation.

ا

1 ابرشهر *Abreschehr*, ancien nom de Nisapour, dans le *Khorassan*, figure sur la monnaie des dynasties suivantes : Ommeïade (T.); Abbasside; Tahiride (T.), aussi avec l'épithète سرادق, *tente* (F.).

2 ابرقوه *Aberquouh, Farsistan.* — Modhafféride.

3 الابدان من الاهواز *el-Abadan min el-Ahwaz* *, frontière de l'*Eraque.* — Bouwéïde de l'Éraque (Lindberg).

4 ابو اسحق (*sic*) *Abou-Ishaq*, inconnu. — Houlagouïde.

5 ابوان *Abouan*, précédé de مدينة ; près de Damiette (peut-être معدن). — Abbasside.

6 ابوسعيدية *Abousaïdia*, inconnu. — Houlagouïde.

7 ابوشهر *Abouscher* *, port du *Farsistan.* — Qadjaride (Millies).

8 ابيورد *Abiwerd* *, *Khorassan.* — Houlagouïde (F.).

9 اتاوا *Etawa*, sur la Joumna. — Babéride.

10 اترار *Otrar*, avec بلد, sur le Sihoun. — Djagataïde.

11 اجمير *Adjmir* *, *Hindoustan.* — Babéride (F.).

wides, etc. — (T.), Tornberg, *Musée de Stokholm*, et *Symbolæ.* — (Tychsen), *Introductio in rem numariam.* —(Well.), Wellenheim, *Catalogue de sa collection.*

12 احمد اباد *Ahmed abad*, présidence de Bombay. — Babéride.

13 احمد شاهی *Ahmed Schahi*, auparavant Qandahar. — Saddocéïde.

14 احمد نگر فرخ اباد *Ahmed Nagar ferroukh abad*, *Hindoustan*. — Babéride.

15 اچه *Adjeh*, précédé de بندر *port*, *Sumatra*. — Sultan d'Achin (Millies, *inédit*); précédé de نگری *ville* — Commerçe anglais (Neumann).

15bis اختر نگر اوده *Akhter nagar Aoudah* * (Oude), — Babéride (F.).

16 اخسیکت *Akhsiket*, dans le *Khoqand*. — Samanide; Ilek (F.).

17 اخشین *Ikhschin* [peut-être اخشی (?)], *Farsistan*. — Houlagouïde.

18 اخلاط *Akhlath*, *sic* pour خلاط, *Arménie*. — Houlagouïde.

19 اران *Arran* (pour la capitale Berdaa), aussi avec مدينة. — Abbasside, Houlagouïde.

20 اربق *Arboq* (?), *Khousistan*. — Houlagouïde.

21 اربل *Irbil* (Arbèles), *Mésopotamie*. — Abbasside (gouverneurs); Bouwéïde; Bouktiginite [aussi avec اربيل (Stickel)]; Houlagouïde (une fois avec اربيل (Saulcy)); Djélaïride (F.).

22 ارجان *Arradjan*, *Farsistan*. — Soffaride; Bouwéïde de Perse.

23 اردبيل *Ardebil*, *Adserbeïdjan*. — Sadjide (Mœller); Atabek Ildekiz; Houlagouïde; Djélaïride (F.); Séfide; Qadjaride (F.).

24 الاردن *el-Ordoun* *, *Syrie*. — Fels ommeïade primitif (Millies, *inédit*).

25 اردشير خرة *Ardeschir khourra, Khousistan.* — Omméïade; Abbasside.

26 اردو ظفر قرين *Ordou dhaffer qarin, Hindoustan.* — Babéride.

27 ارزروم ou ارزن روم *Arzeroum* ou *Arzenroum, Arménie.*— Houlagouïde; Selgiouquide d'Asie Mineure (F.); Osmanide. (Écrit aussi ارضروم.)

28 ارزنجان *Erzendjan, Arménie.* — Selgiouquide d'Asie Mineure; Houlagouïde; Djobanide; Djélaïride; Djagataïde (F.).

29 اركات *Arkat*, dans le *Karnatic.* — Sultan du Bengale (M.); Babéride.

30 ارمية *Ourmia* *, *Arménie.* — Abbasside (Stickel).

31 ارمينية *Arminia* (Arménie), capitale Dobin ou Berdaa. — Omméïade; Abbasside; Sadjide (T.).

32 ارومى *Iroumi, Farsistan.* — Qara-Qoyounli (F.); Djélaïride (Bar., *inédit*); Qadjaride.

33 اروند *Arouned,* près de Hamadan, *Eraque-Adgémi.* — Houlagouïde.

34 ازاق *Azaq* (Asof sur le Don), *passim* avec بلد. — Djoudjide; Osmanide (Tychsen).

35 اشبيلية *Ischbilia* * (Séville), *passim* مدينة. — El-Morabide (F.); Abbasside (Del.).

36 استارا *Astara,* peut-être pour *Asterabad.* — Houlagouïde; Djélaïride (Saw.).

37 استرابلذ *Asterabads, Mazenderan.* — Séïjaride (F.); Djagataïde (F.); Timouride; Qadjaride (F.).

38 اسفراين *Isféraïn, Khorassan.* — Grand Mongol; Houlagouïde.

38bis اسفير *Asfir* *, *Hindoustan*. — Babéride (Tychsen).

39 الاسكندرية *el-Iskenderia* (Alexandrie). — Fatimide; Osmanide, sans l'article (Tychsen).

40 اسكوب *Iskoub* *, *Macédoine*. — Osmanide (F.).

41 اسلامبول *Islamboul* (Constantinople). — Osmanide.

42 اسمير *Ismir* * (Smyrne). — Osmanide (Tychsen).

43 اسير *Asir* * fort du *Dekan*. — Babéride (M.).

44 اشتخن pour اشتيخن *Ischtikhen* *, *Boukharie*. — Ilek (F.).

45 اصطخر *Issthakhar* (Persépolis), *Farsistan*. — Ommeïade; Abbasside.

46 اصفهان et اصبهان *Issfahan* et *Issbahan*, *Eraque-Adgémi*, *passim*, avec مدينة. — Abbasside; Tahiride; Bouweïde de Perse (F.); Kakweïde (Sauv.); Modhafféride; Houlagouïde; et sur un exemplaire اصبحان (Stickel); Djélaïride; Selgiouquide de Perse; Timouride (F.); Aq-Qoyounli; Qara-Qoyounli; Séfide; Efcharide; Owéïside; Sendide (F.); Qadjaride.

47 ارد *Aourd*, *Farsistan*. — Houlagouïde.

48 ادرنه *Adrenah* (Andrinople). — Osmanide.

49 اذربيجان *Adzerbeïdjan* (capitale, Ardebil ou Tebriz). — Ommeïade (F.); Abbasside (F.); Selgiouquide de Perse; Houlagouïde (Piet.); Togha-timouride (Piet.).

49bis اعز اباد *Izz abad* *, *Hindoustan*. — Babéride (Tychsen).

50 اغرناطة *Agharnatha* (Grenade). (*Voy.* غرناطة.) — El-Morabide.

51 اغمات *Aghmat*, *Maroc*. — El-Morabide.

52 افريقية *Ifriquia* (Afrique, capitale Qaïrowan). — Ommeïade; Abbasside; Aglabide.

53 اقسرا *Aqsera, Karamanie.*—Selgiouquide d'Asie Mineure; Houlagouïde (F.).

54 اق سراى *Aq-Séraï.* — Djoudjide incertain.

55 اكبر اباد *Akber abad* (Agrah). — Babéride.

56 اكبر نكر *Akber nagar* * (Agrah). — Babéride (F.).

57 الاكر *el-Aker*, près d'Eriwan. — Houlagouïde.

58 الاكير *el-Akir* *, *el-Aghir* (?). — Djoudjide (Saw.).

59 اگره *Agrah,* Bengale. — Babéride; Lodite (Th.); Patan, 5e dynastie (Th.).

60 النجة *Alandja* * (?). — Djélaïride (F.).

61 اله اباد *Illah abad* *, *Hindoustan.* — Babéride (Millies, *inédit*).

62 اماسيه *Amasiah* *, *Asie Mineure.* — Osmanide (F.).

63 ام البلاد *Om el-balad* *, mère des cités (Mesched?). — Sendide (M.).

64 امد *Amid, Diarbekr.* — Abbasside, avec مدينة (Krehl); Bouwéïde (F.); Merwanide; Ortoquide de Keïfa; Houlagouïde (?); Aq-Qoyounlí (F.); Djagataïde (?) (F.) (1); Osmanide.

65 امل *Amol, Tabéristan.* — Samanide (F.); Séïjaride; Bouwéïde de Perse; Alide du Tabéristan (Sauvaire, *inédit*); Houlagouïde.

66 الانبار *el-Anbar* *, *Éraque Arabique.* — Ommeïade (F.); Bouwéïde, sans l'article (Tychsen).

67 انبولية *Anaboulia* * (Iniboli). — Osmanide (Wellenheim).

(1) Inadmissible, à moins qu'une localité du même nom n'existe en Transoxane; ne serait-ce pas pour اميديدة *Amediada?* ou pour امل?

68 اندجان *Andoudjan* * (Ferghana), *Transoxane*. — Timouride (F.).

69 اندرابة pour اندراب *Anderaba*, *Tokharestan*. — Samanide; Abou-Daoudide; Soffaride (F.); Ghaznéwide.

70 اندرپور *Indrapoura* *, incertain de l'*Hindoustan*. — Babéride (M.).

71 الاندلس *el-Andalous*, *Espagne*. — Ommeïade direct; Ommeïade d'Espagne; Hamoudite; Abbadide; el-Morabide (Long.).

72 الانديقارو *el-Andeqârou* *, *Espagne*. — Ommeïade direct, bilingue (Stickel).

73 انطاكية *Anthakia* (Antioche), *Syrie*. — Abbasside; Toulounide (T.).

74 انكورية *Enkouria* * (Angora), *Anatolie*. — Osmanide (Wellenheim).

75 انى *Ani*, ancienne capitale de l'*Arménie*. — Houlagouïde; Djélaïride (Bar., *inédit*).

76 اهر *Ahar*, *Adserbeïdjan*. — Roi d'Ahar; Qara-Qoyounli.

77 الاهواز *el-Ahwaz* (Touster), *Khousistan*. — Abbasside; Bouweïde d'Eraque (Lindberg); Selgiouquide de Perse (Forshall).

78 اوجان *Aoudjan* * (?), *Farsistan* (?). — Houlagouïde (M., F.).

79 اوده *Oudah*, précédé de صوبه, *province*. — Babéride (M.); roi d'Oude.

80 اوردو *Ourdou*, *passim* وردو, ou avec l'article, ou avec المعظم *éminent*. — Djoudjide.

81 اوزكند *Ouzkend*, *Transoxane*. — Ilek.

82 اوش *Ousch* *, *Tourfan*, province chinoise. — Ilek (F.); Djagataïde (F.).

83 اوكاك *Oukak*, sur le Wolga. — Djoudjide.

84 ايدج *Idadj*, frontière du *Kousistan*. — Bouwéïde de Perse (F.); Bouwéïde de Bagdad; Modhafféride.

85 ايران *Iran*. — Séfide (M.); Efcharide; fels qadjaride, sans date (*inédit*).

86 ايروان *Irewan* (Érivan), *Arménie*. — Houlagouïde; Osmanide; Séfide; Qadjaride.

87 ايليا *Aëlia* (Jérusalem), avec فلسطين — Fels omméïade.

ب

88 با *Bâ* (?), pour با ايوب *Bâ-Ayoub* (?), *Éraque Arabique*. — Houlagouïde (1).

89 الباب *el-Bâb* (Derbend), *Daghestan*. — Omméïade.

90 باجرا *Badjarâ*, *Mésopotamie*. — Houlagouïde.

91 بار *Bâr* (?), *Kouhistan*, avec مدينة. — Houlagouïde (Dr Scott).

92 باران *Baran*, *Khorassan*. — Houlagouïde; Djélaïride.

93 بارجين *Bardjin*, *Tardjin*, *Nardjin*, etc. (?). — Djoudjide.

94 بارى *Bari*, *Éraque Arabique*. — Houlagouïde.

95 بازار *Bazar* (avec le point diacritique sur le ز). — Houlagouïde.

96 باغچه سراى *Baghtsche-Saraï*, *Crimée*. — Khan de Crimée.

(1) Sur quelques pièces, il semble qu'on peut lire سا ou سا

97 باكو, باكوه, باكويه *Bakou, Bakouweh, Chirwan.*—Houlagouïde; Djélaïride (Bar., *inédit*); Djoudjide; Chirwan-Chah (3e branche); Qara-Qoyounli (F.).

98 بالكان *Balkan* (localité douteuse). — Djoudjide.

99 باميان *Bamian, Afghanistan.* — Ghouride de Bamian; Sultan de Kharisme (Th.).

100 بايبرت *Baïbert, Arménie.* — Houlagouïde.

101 بجاية *Boudjaya* (Bougie). — El-Morabide; Hafside.

102 بخارا *Bokhara, passim* avec مدينة ou بلد. — Abbasside; Tahiride; Samanide; Ilek; Ghaznéwide (F.); Sultan de Kharisme; Djagataïde; Timouride; Chéïbanide; Djanide (F.); Efcharide; Manguite (avec l'épithète شريف *schérif, la noble,* dans les dynasties récentes).

103 بدخشان *Badakhschan, Tokharestan.* — Samanide (F,); Djagataïde; Sultan de Kharisme (Th.).

104 بدعة *Bedaa, Afrikia.* — Abbasside; Idriside; Al-Mowahide.

105 بدلرسر * (?) . . .. — Houlagouïde (F.); Djélaïride (F.).

106 بذغيس *Badsghis* *, circonscription d'Hérat. — Abbasside (F.).

107 بردعة *Berdaa, Arménie.* — Abbasside; Sadjide (T.); Houlagouïde; Djélaïride.

108 برقان *Barqan* (?), dans le *Barhein.* — Fels incertain.

109 برقة *Barqa,* avec افريقية, *Ifriquia.* — Dirhem abbasside.

110 برقعيد *Barqaïd* *, *Mésopotamie.* — Bouwéïde de Bagdad (T.).

111 برسة, بروسا, بروسة *Brousa, Anatolie.* — Osmanide.

112 برهانپور *Barhâmpour* *, capitale de *Kandeisch*. — Babéride (F.).

113 بروجرد *Bouroudjerd* *, *Éraque Adgemi*. — Qadjaride (F.).

114 برى *Bari, Sicile*. — Roi normand de Sicile.

115 بريلي *Barrili* *, *Hindoustan*. — Babéride (Millies, *inédit*).

116 البصرة *el-Bassra* (Bassora), *Éraque Arabique*. — Ommeïade; Abbasside; Bouwéïde de Bagdad; Bouwéïde d'Éraque; Houlagouïde.

116bis بصرة *Bassra* * (*sic*). — Sendide (F.).

117 بطليوس *Bathalious* (Badajoz). — Roi de Badajoz.

118 بعلبك *Balbek, Syrie*. — Ommeïade.

119 بغداد *Baghdad* (anciennement مدينة السلام), *Éraque Arabique*. — Houlagouïde; Thogha-timouride; Djélaïride; Mamelouk-Baharite; Qara-Qoyounli; Osmanide; Séfide.

120 بلخ *Balkh, passim* مدينة, *Khorassan*. — Ommeïade (prince A. Gagarine, *inédit*); Abbasside; Samanide; Ghaznéwide (Th.); Saddocéïde (F.).

121 بلخ البيضا *Balkh el-Beidha* *, *Daghestan*. — Ommeïade (F.).

122 بلد *Beled* (la ville). — Samanide? (F.); Djoudjide.

123 بلرم *Balerm* (Palerme). — Aglabide de Sicile.

124 بلغار *passim* بوالغار *Boulghar*, sur le Wolga. — Khan Wolga-bulgare; Djoudjide.

125 بلنسية *Balensia* (Valence). — Amiride; Dsoulnounide; el-Morabide.

126 بلي *Bali* *, (mal lu دلي) petite ile près de *Java*, avec نگري. — Commerce anglais (Millies, *inédit*).

127 بنتن *Bantên* * (Bantam), *Java*. — Princes indigènes (Millies, NV.). *Voy*. note finale.

128 بمّ *Bamm* *, *Kerman*. — Bouwéïde de Perse (F.), Selgiouquide de Perse (Krehl, *vide* قم).

129 بنجر مسين *Bandjar masin* *, principauté au sud de *Bornéo*. — Sultan de Bandjar (Millies, *inédit*).

130 بنجهير *Bendjhir* *, aussi avec ال, *Afghanistan*. — Samanide (F.); Soffaride (F.).

131 بنك بازار *Bink* ou *Bek Bâzar* (?) *. — Djoudjide (F.).

132 بنكث *Binkets*, *Transoxane*. — Samanide.

133 بنگلور *Bangalour* *, fort du *Mysore*. — Sultan de Mysore (M.).

134 بهار *Behar* * (?), fort du *Kourdistan*. — Houlagouïde (F.).

135 بهادر پتن *Behadir Pattan* *, *Hindoustan*. — Babéride (M.).

136 البوازيج *el-Bouwâzidj* *, *Mésopotamie*. — Dinar bouktiginite (E. Meier, *inédit*).

136bis بهار *Behar* *? fort du *Kurdistan*. — Houlagouïde (F.).

137 البيار *el-Biyar*, *Khorassan* (?). — Samanide.

138 بياسة *Biâsa* * (Baésa). — Incertain de 545 (Del.).

139 بيانه *Bianah* *, *Hindoustan*. — Patan, *Schir Chah*. (Th.).

140 بيجاپور *Bidjâpour* *, *Dékan*. — Babéride (M.).

141 بيروذ *Birouds*, *Khousistan*. — Houlagouïde.

142 بيلقان *Beïlaqan*, *Arran*. — Houlagouïde.

142bis بوطة *an* بوطه *Boudha* *? *Yemen*. — Abbasside (Tychsen).

ت

143 تاقدمت *Taqademt, Algérie.* — Marabout, *Abd-el-Qader.*

144 تاته ملايو *Tatah* pour *Tanah Malâyou* (pays des Malais). Célèbes. — Commerce anglais.

145 تبريز *Tabriz, Adserbéïdjan; passim* مدينة. — Houlagouïde; Modhafféride; Djagataïde; Timouride; Djélaïride; Qara-Qoyounli; Aq-Qoyounli; Djoudjide (F.); Osmanide; Séfide; Owéiside; Efcharide; Sendide; Efcharo-Séfide (F.); Qadjaride.

146 ترجان *Terdjan* *, *Arménie.* — Houlagouïde (F.)

147 ترغكانو *Trankanou* *, *Malacca;* avec نكري. — Commerce anglais (Neumann).

148 ترغة *Targha, Syrie.* — Abbasside. (Peut-être برقة.)

149 ترمذ ou ترمد *Termeds* ou *Termed; passim* avec ال, *Tokharestan.* — Abbasside (?); Samanide; Djagataïde (F.); Timouride.

150 ترومن *Taroumen**, avec نكري, *Sumatra.* — Commerce anglais (Nes.).

151 تستر من الاهواز *Touster min el-Ahwaz, Kousistan.* — Abbasside; Bouwéïde de Bagdad (Krehl.)

152 تسوى *Tesouy* (?), sur le lac *Ouroumi.* — Houlagouïde (F.); Thogha-timouride.

153 تطوان *Téthouan, Maroc.* — Chérif Alide.

154 تفليس *passim* تيفلس *Tfilis* (Tiflis). — Ommeïade (Barataïef); Abbasside; Houlagouïde, *passim* مدينة; Djoudjide; Aq-Qoyounli (?); Bagratide; Osmanide; Séfide; Efcharide; Efcharo-Séfide; Sendide (F.); Domination russe.

155 تلمسان *Telemsen, Algérie.* — Sijanide; el-Moravide (M.); el-Mowahide.

156 تونس *Tounis* (Tunis). — Hafsside (H. Lavoix); Osmanide.

157 تونكت ايلاق *Tounket Ilâq,* province *Ilâq.* — Samanide.

158 التيمرة *el-Téïméra, Éraque Adgémi.* — Omméïade.

پ

159 پتن *Pattan* (Seringapatam). — Sultan de Mysore.

160 پتنه *Patnah* * (aussi avec عظيم اباد). — Babéride (F.).

161 پرشور *Perschawer* * (alias فرشابور), *Afghanistan.* — Sultan de Kharisme (Th.); Roupie des Sicks, écrit پشاور (Millies, *inédit*).

162 پريس *Paris.* — Médaille frappée à Paris pour les ambassadeurs du Mysore.

163 پنا اباد *Pená-abad* (Chouchâ). — Khan du Qarabagh; Persan incertain (F.).

164 پنج ابى اسحاق *Pendj-abi-Ishaq,* inconnu. — Djagataïde.

165 پولو پينغ *Poulo pinang* (île du Prince de Galles). — Possessions anglaises.

ج

166 جرجان *Djordjan, passim* مدينة *Tabéristan,* — Alide Zéïdide; Séïjaride; Bouwéïde (F.); Houlagouïde (F.).

167 جزاير *Djézaïr* (Alger). — Osmanide.

168 جزيرة et الجزيرة *el-Djézira* (Djéziret-ibn-Omar), *Mésopotamie.*—Omméïade ; Abbasside ; Atabek de Mossoul ; Atabek de Djézira.

169 الجزيرة *al-Djézira* * (Algesiras). — el-Moravide (Long.)

170 جزيرة پرنس ابو يالس *Djézira prins abou-Wallis* (aussi sans پرنس), île du prince de Galles. — Possessions anglaises.

171 جزيرة جاو *Djézira-Djawa* (Java), plus tard *Poulo-pinang.* -- Possessions hollandaises et anglaises, avec l'épithète الكبير *la puissante.*

172 جزيرة شيلولو *Djézira Schilolo* (île de Schilolo), aussi كلمبو *Koloumbo.* — Possessions bataves.

172bis جكهپور *Djekahpour* * ? — Babéride (Tychsen).

173 جلاد *Djoullad* *, sur la rivière Terek. — Djoudjide (F.).

174 جلف *Djoulfa* *, faubourg d'Ispahan, peut-être جلو. — Séfide (M.).

175 جنابا *Djennaba* *, fort du *Farsistan.* -- Soffaride (F.).

175bis جنابذ *Djennabads, Khorassan.*— Serbédaride? (*Inédit*).

176 جنتاباذ *Djennet-abad* * (Ghour), *Afghanistan.* — Roi du Bengale (M.).

177 جندى سابور *Djondey-Sabour, Khousistan.* — Omméïade; Abbasside.

178 جهانگر نگر *Djehanguir-Nagar* *, *Hindoustan.* — Babéride (Millies *inédit*).

179 جوزجان *Djouzdjan* *, *Khorassan.* — Ghaznéwide (Th.).

180 جونپور *Djaounpour, Hindoustan.* — Babéride.

181 جى *Djey, passim* avec مدينة, *Éraque Adgémi.* — Omméïade ; Abbasside.

ح

182 حاجي ترخان *Hadjy terkhan* (Astracan). — Djoudjides du Kipchah et d'Astracan.

183 حجر *Hadjr,* capitale du *Yemen.* — Abbasside.

184 حران *Harran*, *Mésopotamie.* — Ommeïade (F.); Ayoubide d'Alep; Ayoubide d'Hama (Saulcy).

185 حزن *Hazn* (contrée saline incertaine). — Houlagouïde.

186 حصار *Hissar* *, *Turkestan.* — Timouride (F.).

187 حصار *Hissar* *, *Hindoustan.* — Sultan Lodite (Th.).

188 حصن *Hessn* (château de Kéifa). — Ortoquide de Kéifa; Houlagouïde.

189 الحضر *el-Hadhr, Mésopotamie.* — Aq-Qoyounli.

190 حلب *Haleb* (Alep), *Syrie.* — Ommeïade (F.); Abbasside (avec l'épithète حرية *la digne*); Hamdanide d'Alep; Ayoubide de Syrie et d'Égypte; Ayoubide d'Alep; Atabek d'Alep; Djélaïride; Osmanide; Mammelouk Baharite; Mammelouk Circassien (Piet.).

191 حلة et الحلة *Hilla, Éraque arabique.* — Houlagouïde.

192 حماة *Hama*, *Syrie.* — Ortoquide du Diarbekr ? (Blau); Mammelouk Baharite; Mammelouk Circassien (Piet.).

192bis حمرا غرناطة *Hamra Gharnatha* *, *Espagne.*— Nassride (Del.).

193 حمص *Himss* (Emèse), *Syrie.*—Ommeïade; Ikhschidite (T.).

194 حوران *Haouran,* district du Pachalik de Damas. - Osmanide.

195 حويزة *Houwéïza, Khousistan.* — Séfide.

196 حيدر اباد *Heider abad* (Golconde?), avec سلطنة *sultanat.* — Qothb chahide de Golconde.

خ

197 خالق اباد *Khalaq abad, Mysore.* — Sultan de Mysore.

198 خانجه *Khandjah.* — Osmanide.

199 ختن *Khottan* *, *Turkestan* (جنب?). — Houlagouïde (Saulcy).

200 الختل *el-Khottel,* à l'orient de la *Soghdiane.*—Samanide.

200bis ختلان *Khotlan* *. — Timouride (F.).

201 جسته بنياد *Khoudjastah beniad* * (Aureng abad). — Babéride (M.).

202 خوجان *Khoudjan* *? (ou خجان *Khadjana?*). — Osmanide (Wel.).

203 خجندة *Khodjenda* *, *Transoxane.* — Ilek (F.).

204 خرتبرت *Khartbert, Diarbekr.* — Houlagouïde.

205 خزار ou حزار, etc., *Khazar? Hazar* *? etc. — Roi du Bengale (M.).

206 خلاط *Khelath* pour اخلاط, *Arménie.*—Ayoubide de Méiafarekin (*inédit*); Houlagouïde (Scott).

207 الخلفة العلية *el-Khalifa el-alia* (Constantinople?).— Osmanide.

208 خوارزم *Khoarezm* (Kharisme), *passim* مدينة et بلد. Chah de Kharisme (F.); Djagataïde (Saw.); Timouride (F.); Djoudjide; Thogha-timouride (Saulcy); khan de Khiwa.

209 خورشيد سواد *Khourschid Souwad* * (Dawar). — Sultan de Mysore (M.).

210 خوقند *Khouqand, Tartarie; passim* avec l'épithète لطيف. — Khan de Khoqand.

211 خوبا *Khounâ, Adserbéïdjan.* — Abbasside.

212 خوى *Khoï, Adserbéïdjan.* — Houlagouïde; Djélaïride; Qara-Qoyounli; Séfide; Sendide (F.); Qadjaride.

212bis خيوق *Khayouq* *, *Kharisme.* — Khan de Khiwa (F.).

د

213 دارا *Dârâ* * (?), *Mésopotamie.* — Abbasside (Stickel).

214 دار السلام *Dar es-Salam* * (Dehly). — Kiljide (Th.); Toghuqchahide (Th.).

215 دامغان *Dameghan, Comisène.* — Houlagouïde.

216 دانيت *Daniet, Syrie.* — Houlagouïde.

217 دانية *Dania, Espagne.* — Roi de Dénia; el-Moravide (Long.).

218 دبوسية *Dabousia, Transoxane.* — Ilek.

219 دبيل *Dobil* *, *Arménie.* — Ommeïade (F.).

219bis دربجرد *Darabdjerd, Fars.* — Ommeïade.

220 دربند *Derbend, Daghestan.* — Chirwan-Chah, 3e période; Djoudjide, Khan de Derbend; Séfide (F.).

221 دزفول *Dizfoul* *, *Khousistan.* — Séfide (F.).

222 دستوا *Destouwa, Khousistan.* — Ommeïade.

222bis الدليكان *ed-Dalikan* *? près d'Ispahan. — Abbasside (F.), suivant Tornberg الدابكية?

223 دقوقا *Daqouqa, Mésopotamie.* — Bouktiginite (*inédit*).

224 دماوند *Demaound* *, *Belad el-Djebel.* — Modhafféride (Saulcy).

225 دمشق *passim* مشق, *Dimeschq* (Damas). — Ommeïade; Abbasside; Selgiouquide de Damas (Sauvaire); Ayoubide de Syrie et d'Égypte; Ayoubide de Damas; Atabek d'Alep; Mammelouks Baharite et Circassien; Osmanide.

226 دنيسر *Dounéïsir, Mésopotamie.* — Ortoquide du Diarbekr.

226bis دها *Dahâ* *, *Java.* — Commerce anglais (Millies, *inédit*).

226ter دهستان *Dahestan* *, *Mazenderan.* — Efcharide (Dorn).

227 دهلى *Dehly,* souvent avec l'épithète حضرة *résidence.* — Eibékide; Kiljide; Togluqchahide, une fois avec l'article (Grégorieff); Lodite; Khizrkhanide; Babéride (Th.); Sultan Sind du Patan (Th.).

228 دورق *Dewraq* *, *Khousistan.* — Séfide (F.); Chah incertain (F.).

229 دولت اباد *Daulet abad* (Dioughir). — Togluqchahide.

230 دياربكر *Diarbekr, Mésopotamie.* — Ortoquide du Diarbekr.

230bis دير *Deïr* * (Monastère). — Fels Ommeïade (T.).

231 ديرجات *Diradjat* *, *Moultan.* — Afghanide du Moultan. (Millies, *inédit*).

232 ديرة *Dirah* *, à l'Ouest de l'*Indus.* — Afghanide de Perse (M.); Saddocéïde (F.).

233 ديوگير *Dioughir, Hindoustan.* — Togluqchahide.

ر

234 راجار *Radjar?* راجان? (selon Barataïef *Rezan*). — Djoudjide.

235 راس العين *Râs el-Aïn, Mésopotamie.* — Abbasside.

235bis راسك *Rasek* *, *Sedjestan*. — Samanide (F.).

236 راشت *Rascht*, *Khorassan*. — Samanide.

237 الرافيقة *er-Rafiqa* (un des noms d'*er-Raqqa*), *Mésopotamie*. — Abbasside; Toulounide.

238 رامهرمز *Râmhormouz*, *Khousistan*. — Ommeïade; Séfide (F.).

239 رباط الفتح *Ribath el-Fatah*, *Maroc*. — Chérif Alide du Maroc.

240 الرحبة *er-Rahaba*, *Mésopotamie*. — Abbasside (T.); Hamdanide.

241 رشت *Rescht*, *Ghilan*. — Séfide; Sendide (F.); Qadjaride.

242 رصد *Rossed?* pour الرصد? *Éraque arabique*. — Houlagouïde.

243 الرقة *er-Raqqa*, *Mésopotamie*. — Ommeïade, Abbasside (F.).

244 ركاب *Rikab* (l'étrier, la débridée). — Sendide; Qadjaride; Saddocéïde.

245 الرما *er-Ramá* pour رما, *Palestine*. — Ayoubide de Syrie et d'Égypte.

246 الرملة *er-Ramla*, *Palestine*. — Ommeïade incertain; Abbasside.

247 رنكپور *Rankpour*, *Bengale*. — Rajah de Rangpour.

248 الرها *er-Roha*, aussi sans l'article (Stickel), *Mésopotamie*. — Ommeïade; Abbasside; Ayoubide de Syrie et d'Égypte.

249 الروذبار *er-Roudsbâr* *, *Déilem*. — Dirhem Wahsoudanite (Millies, *inédit*).

250 الرى *er-Rey* (plus tard المحمدية), *Éraque Adgémi.* — Omméïade; Abbasside; Ghaznéwide; Selgiouquide de Perse.

251 رى ou زى *Ry? Zy?* — Sultan de Mysore (*inédit*).

ز

252 زرنج *Zerendj, passim* مدينة, *Sedjestan.* — Omméïade (F.); Abbasside; Tahiride (F.); Soffaride (F.); Houlagouïde.

253 زمين داور *Zamindâwar* * (entre le *Sedjestan* et le *Ghoùr*). — Sultan de Kharisme (Th.).

254 زمندرة *Zemendra* * (Semendria), *Servie.* — Osmanide (Tychsen).

255 زنجان *Zendjan*, *Khorassan.* — Qadjaride (F.).

256 زنجان *Zandjan, Éraque Adgémi.* — Houlagouïde [1].

257 زها (avec le point) *Zoha, Hedjaz.* —Chérif de la Mecque?

258 الزهرا *Voy.* مدينة.

س

259 سابور *Sabour, Farsistan.* — Omméïade.

260 ساردس *Sardès* *, *Anatolie.* — Selgiouquide d'Asie-Mineure (F.).

261 سارى *Sari* *, *Mazenderan.* — Timouride (F.); Qadjaride (F.).

262 سارية *Saria, Tabéristan.* — Déilémite (F.); Houlagouïde.

[1] Lu, par erreur, *Zendjan,* dans les lettres du général Bartholomæi.

263 ساقرنة *Sâqarna** (serait-ce سافرية en *Palestine?*). — Osmanide (M.).

264 سامسون et ساميسون *Samsoun* et *Samisoun, Asie-Mineure.* — Houlagouïde, *passim* مدينة.

265 ساوة *Sawa, Éraque Adgémi.* — Houlagouïde ; Timouride (F.); Séfide.

266 سبتة *Sebta* (Ceuta), *passim* مدينة. — Hamoudite ; El-Moravide ; el-Mowahide.

267 سبزوار *Sebzwar*, avec مدينة, *Khorassan.* — Serbédaride.

268 سجستان *Sedjestan** (capitale, Zerendj). — Ommeïade (F.); Abbasside (F.) ; roi du Sedjestan au IVe siècle (Th.); Ghasnéwide (Th.).

268bis سلا *Sala** (Salé), *Mogreb.* — El-Moravide (Long.)

269 سجلماسة *Sedjelmassa, Mogreb.* — El-Moravide ; Mérinide ; Alide du Maroc (Neumann).

270 سدرة قيسى *Sidre qaïsy*, Sandjak de *Salonique.* — Osmanide.

270bis سراط وابرشهر *Sirath?* et *Aberscher** — Abbasside (T.).

271 سراى *Saraï* sur le Wolga, *passim* avec بلد ou بلدة. — Djoudjide ; Djagataïde (Saw.).

271bis سراى *Saraï, Bosnie* ou *Roumélie.* — Osmanide (*inédit*).

272 سراى جوق *Saraï djouq**, sur l'Oural. — Djoudjide (F.).

273 سرز *Serez, Macédoine.* — Ommeïade.

273bis سرخس *Serakhs** avec نصر السلام, *Khorassan.* — Djélaïride (Dorn).

274 سرق *Sorraq, Khousistan.* — Ommeïade.

275 سرقان *Sarqân?* incertain. — Houlagouïde.

276 سرقسطة *Sarraqostha* (Sarragosse). — Houdite.

276bis سركان *Sirkan* *? près de Hamadan. —Houlagouïde (F.).

277 سر من راى *Sarra-men-ray, Éraque-Arabique.*—Abbasside; Émir el-Omera ; Bouwéïde de Bagdad (Lindberg).

278 سرمين *Sermin* *, *Syrie.* — Ommeïade (F.).

279 سروان *Serwan* *, *Sedjestan.* — Ommeïade (F.).

280 سرير *Serir* *? *Caucase.* — Djoudjide (F.), peut-être سراى.

281 السغد *el-Soghd* (Samarcande? capitale), *Soghdiane.* — Ilek.

282 سغنك et السغنك *Saghanak* *, Khanat de *Taschkend.* — Djoudjide Ichénide (F.).

283 سفورقان *Sifwerqan* * (Schoubbergan), *Caboul.* — Sultan de Kharisme (Th.).

284 سلانقور *Salanqour* *, avec نكري, côte de *Malacca.*— Commerce anglais (Milliés, *inédit*).

285 سلام اباد *Salam abad* * (Mysore). — Sultan de Mysore (F.).

286 سلطانية *Solthania, Éraque Adgémi.* — Houlagouïde, Thogha-timouride, *passim* بلد ; Djélaïride (F.); Djagataïde (F.) ; Timouride ; Aq-Qoyounli ? avec l'article.

287 سلماس *Selmas, Adserbéïdjan.* — Houlagouïde, Djélaïride (Bar., *inédit*).

288 سمرقند *Samarqand*, *passim* مدينة, *Transoxane.* — Abbasside; Tahiride ; Samanide; Soffaride (Tychsen) ; Ilek ; sultan de Kharisme; Djagataïde; Timouride ; Chéibanide.

289 سمنان *Semnan, Tabéristan.*—Bouwéïde de Perse ; Timouride avec مدينة ; Aq-Qouyounli ; Séfide ; Qadjaride (F.).

290 سنبنف *Soumanap* *, isle Madora, près de *Java*. — Incus sur des monnaies d'Espagne (Millies, NV.).

291 سناراگنو *Sonarganou* *, sur le Gange. — Toghlukchahide (Th.); Roi du Bengale (Reinaud).

292 سنجار *Sendjar*, *Mésopotamie*. — Atabek de Sendjar; Ayoubide de Meïafarekin (Krehl).

293 سهل فنك *Sahl Fanek* *, *Transoxane*. — Abbasside (Mœller).

294 سوار *Souwar*, *Bulgarie*. — Wolgha-Bulgare.

295 سورت *Sourat* (Surate). — Babéride.

296 سوس *Sous* *? plus tard *Mansoura*. — Selgiouquide d'Asie-Mineure (F.).

297 السوس *el-Sous* *, *Khousistan*. — Omméïade (Blau).

298 سوق الاهواز *Souq el-Ahwaz*, *Khousistan*. — Omméïade; Abbasside; Bouwéïde de Bagdad (F.)

299 سوق مرة *Souq Morra* *, *Khousistan*. — Omméïade (T.).

299bis سولاپور *Soulapour* *, *Hindoustan*. — Babéride (Krehl).

300 سيراف *Siraf*, *Farsistan*. — Abbasside (T.); Bouwéïde de Perse; Modhafféride.

300bis سيستان *Séistan* * pour *Sedjestan*. — Qadjaride (Dorn).

301 سيروز *Sirouz* *? peut-être pour *Serez*. — Omméïade (F.).

302 سبك *Siak* * (1), avec نكري, *Sumatra*. — Commerce anglais (Millies, NV.).

303 سيواس *Siwas* (Sébaste), *Asie-Mineure*. — Selgiouquide d'Asie-Mineure; Houlagouïde; Osmanide.

(1) Mal lu *Sikka*, dans Neumân.

ش

304 شابران *Schaberan, Daghestan.* — Djoudjide; Houlagouïde; Djélaïride (F.); Chirwanchah de la 3e période.

304bis ساپور بلد an اباد ? *Schapour abad* * ? — Djagataïde (F.).

305 الشاش *esch-Schasch* (Tachkend), *Transoxane.* — Tahiride; Samanide.

306 الشامية ou السامية *esch-Schâmiâ, Syrie.* — Ommeïade.

307 شاه جهان اباد *Schah Djihan abad* (Dehli). — Babéride.

308 شاه رخية *Schah rokhia* *. — Timouride (F.).

309 شبانكار *Schebankar* *. — Timouride (F.).

310 شرقى *Scherqi* (?), *Mésopotamie.* — Houlagouïde.

311 شريفة *Scherifa? Éraque Arabique.* — Thogha-timouride.

312 شكى *Scheki, Chirwan.* — Qadjaride.

313 شماخى *Schmâkhy, Chirwan.* — Djoudjide; Chirwanchah; Djélaïride; Qara-Qoyounli; Osmanide; Séfide; Qadjaride; Khan du Chirwan.

314 شهر الجديد *Scher el-Djedid* (Yanghischer), sur le Sir-Daria. — Djoudjide.

315 شهريستان *Schehristan, Farsistan?* et autres... — Houlagouïde.

316 شهريستان رشيدى *Schehristan raschidi, ut suprà.* — Houlagouïde.

317 شهون *Schihoun* *, près du fleuve Térek. — Houlagouïde.

318 شوستر *Schouster, Khousistan.* — Houlagouïde; Séfide.

319 شيراز *Schiraz, Farsistan.* — Bouwéïde de Perse ; Modhaffériде ; Djobanide ; Djagataïde (F.) ; Timouride (F.) ; Séfide ; Efcharide ; Sendide (F.) ; Qadjaride.

320 شيرگوده *Schirgoudh*, peut-être شيرگوره *Schirgourh.* — Lodite.

321 شيروان *Schirwan*, sur la Caspienne.— Houlagouïde ; Chah du Chirwan.

322 شيلولو aussi كلهو. *Voy.* جزيرة.

ص

323 صقلية *Ssiqlia* (Palerme, capitale), *Sicile, passim* مدينة — Fatimide ; Rois normand et suève.

324 صنعا *Ssana, Yemen.* — Abbasside ; Imam Zéïdide.

325 صور *Ssour* (Tyr), *Syrie.* — Fatimide.

326 الصويرة *es-Ssouïra* (Mogador), *Mogreb.* — Chérif Alide.

ط

327 طالقان *Thâlaqân* *, *Khorassan.* — Ghouride de Ghazna (Th.).

328 طاوس aussi طوس ? *Thaous, Farsistan.* — Houlagouïde, Djélaïride (Bar., *inédit*) ; Qara-Qoyounli ; Djagataïde (F.) ; Timouride (F.).

329 طبرستان *Thabéristan* (pour Amol). — Abbasside ; Chah incertain ; Qadjaride (F.).

330 طبرية *Thabaria* * (Tibériade), *Syrie.* — Fels omméïade (Saulcy) ; Abbasside (Blau, Stickel).

331 طرابلس *Tharabolous?* (Tripoli), *Syrie.* — Fatimide (Cas.); Mammelouk Baharite? Circassien?

332 طرابلس *Tharabolous, Barbarie.* — Mammelouk Baharite? Circassien? Osmanide.

333 طرابلس غرب *Tharabolous-Garb* (Tripoli d'occident), *Barbarie.* — Osmanide.

334 طرسوس *Tharsous* *, *Syrie.* — Dirhem incertain (Nes.).

335 طرطوسة *Thorthousa* (Tortose). — Rois de Tortose et de Dénia.

335bis طريفة *Tharifa* *. — Omméïade d'Espagne (Del.).

335ter طغامة *Thaghama* *? près de Bokhara. — Samanide (F.).

336 طليطلة *Tholeïthala* (Tolède), *passim* مدينة. — Dsoulnounide; Alphonse VIII.

337 طنجة *Thandja* * (Tanger). — Omméïade (F.); Chérif Alide (F.).

338 طهران *Théhéran, Éraque Adgémi.* — Djélaïride; Sendide (F.); Qadjaride.

ظ

339 ظفر اباد *Dhaffer abad* * (Gourroucondah). — Sultan de Mysore (M.).

ع

340 العباسية *el-Abbasia, Afrique.* — Abbasside.

341 العباسية *el-Abbasia*, rebâti près de Qaïrowan. — Aglabide.

342 العراق *el-Iraq* (Éraque). — Sous Mamoun par les Alides.

343 عز السلام والقيروان *Izz es-Salam wa el-Qaïrowan, Afrique.* — Zéïride.

344 عسكر مكرم *Asker moukram* *, *Khousistan.* — Abbasside (T.) ; Bouwéïde de Bagdad (T.).

345 العسكر من الاهواز *el-Asker min el-Ahwaz, Khousistan.* — Bouwéïde de Bagdad.

346 عظيم اباد *Adhim abad* (Patnah). — Babéride.

347 عكه *Akka* (Saint-Jean-d'Acre). — Ommméïade incertain ; Croisés de Saint-Jean-d'Acre.

348 العلية *el-Alia* *? — Abbasside (T.).

349 عمان *Omman* * (pour *Souhar*). — Benou Wedgy (T.).

350 عمان *Amman, Syrie.* — Ommméïade ; Abbasside (T.).

غ

351 غازنة *Ghazna, passim* بلاد *Afghanistan.* — Samanide (Dorn) ; Alptikinite (Th.) ; Ghaznéwide ; sultan Patan, 1re dynastie (Th.) ; Ghouride de Ghazna (Th.) ; Sultan de Kharisme.

352 غربان *Gharban, Mésopotamie.* — Houlagouïde.

353 غرناطة *Gharnatha* (Grenade), *vide* اغرناطة, *passim* مدينة.— Hamoudite ; Nasride ; el-Moravide.

354 غيان *Ghïan* * (Jaen). — El-Moravide en Espagne (Del.)

ف

355 فارس *Faris,* le *Farsistan* (pour Chiraz). — Tahiride ; Soffaride.

356 فاس *Fâs* (Fez), *passim* avec حضرة, siége auguste. — Ommeïade d'Espagne, avec مدينة ; Mérinide ; el-Mowahide ; Chérif Saadide (Tychsen) ; Chérif Alide.

357 فتح اباد *Fatah abad** (Gaur ou Lucknow ou Djennet abad). — Roi du Bengale (M.).

358 فتح پور *Fatah-pour**, près d'Agrah. — Babéride (M.).

358bis فتح شاه اباد *Fatah schah abad** ? — Babéride (F.)

359 فرابر *Feraber** ? ou فرغانة ? — Samanide (Tychsen).

360 فرخ اباد *Farakh abad**, *Hindoustan*. — Babéride (F.).

361 فرخاب حصار *Ferkhab hissâr** (Chitteldroog ?). — Sultan de Mysore (M.).

362 فرخى *Ferroukhy* (nouveau Calicut). — Sultan de Mysore.

363 فرخى حصار *Ferroukhy hissâr*. — Sultan de Mysore.

364 فرغانة *Ferghana, Transoxane*. — Samanide ; Ilek.

365 فره *Ferah**, *Sedjestan*. — Samanide (F.).

366 فروان *Ferwan* *, *Afghanistan*. — Alptikinite (Th.) ; Ghouride du Bamian (Th.).

367 فروزان *Firouzan* *, *Èraque Adjémi*. — Houlagouïde (F.).

368 فرولر* ?? Serait-ce فروان ? — Samanide (T.).

369 فريم *Firim, Mazenderan*. — Abbasside (Stickel) ; Alide de Mazenderan (F.) ; Bouwéïde de Perse.

370 فسا *Fesâ, Farsistan.* — Ommeïade (F.); Abbasside *inédit;* Ghaznéwide; Bouwéïde de Perse (F.).

371 الفسطاط *el-Fosthath* (avec مصر), ancien nom de Missr. — Ommeïade.

372 فطانى *Pathâni* *, *Malacca.* — Petit État malais (Millies, *inédit*).

373 فلسطين *Filistin, passim* avec ايليا, *Palestine* (pour Jérusalem et peut-être aussi pour er-Ramlah).—Ommeïade; Abbasside; Qarmate (Blau et cabinet de Paris); Ikhchidite; Fatimide (F.)

374 فنتيانق دان مپاوه *Pontianaq* et *mempawah* *. — Roitelet à Bornéo (Millies, NV.).

375 فيص حصار *Feïss hissâr* * (fort Gouty).— Sultan de Mysore (M.).

376 فيل *Fil, Kharisme.* — Ommeïade (Blau).

ق

376bis قادس *Qades* * (Cadix). — Roi de Grenade (Long.).

377 قاشان *Qaschan, Éraque Adjémi.* — Houlagouïde.

378 القاهره *el-Qâhirah* (le Caire). — Fatimide; Ayoubide d'Égypte et de Syrie; Mammelouks Baharite et Circassien.

379 قتلع اركو *Qotlou erkou* * (?). — Ilek (F.).

380 قده ou قدح *Quedah* *, *Malacca.* — Roi de la péninsule malaie (Millies, *inédit*).

381 قرا اغاج et قرا غاج *Qarâ Aghadj*, *Qarâ Gâdj*, *Adserbéidjan?* — Houlagouïde; Djélaïride.

382 قره اغاج *Qara Aghadj* *, *Caramanie?* — Houlagouïde (F.); variété d'orthographe?

383 قرطبة *Qorthoba* * (Cordoue). — Émir de Cordoue (Del.).

384 قرطوة *Qarathowa, Roumélie.* — Osmanide.

385 قرحى *Qarhy?* peut-être فرحى. — Houlagouïde.

386 قرشى *Qarschy* *. — Timouride.

387 قريم *Qrim* (pour Solghat), *Crimée, passim* avec بلد ou بلدة. — Djoudjide; Khan de Crimée, avec l'article.

388 قزوين *Qazwin*, *Éraque Adjémi.* — Houlagouïde; Djélaïride (Bar., *inédit*); Séfide; Efcharide; Sendide; Qadjaride.

389 قستنطينة *Qostanthina* (Constantine). — Osmanide.

390 قسطنطينية *Qosthanthinia* (Constantinople). — Osmanide.

391 القصر *el-Qassr* *. — Idriside (Millies, *inédit*).

392 قصر السلام *Qassr es-Salam* (er-Raqqa), *Mésopotamie.* — Abbasside.

393 القصر القادر *el-Qassr el-Qader* *? — Abbasside (F.)

394 قطب اباد *Qothb abad** (Delhy?) — Togluqchahide (Th.); Kiljide (Th.).

395 قم *Qomm*, *Éraque Adjémi.* —Tahiride (T.); Selgiouquide de Perse (Blau), d'après Krehl c'est بم; Timouride (F.); Séfide; Efcharide (F.); Qadjaride (F.).

396 قندهار *Qandahar, Afganistan* (maintenant Ahmed Chahy). — Efcharide.

397 قنسرين *Qinnesrin, Syrie.* — Ommeïade ; Abbasside.

398 قوجانية *Qoudjania* *, *Serbie.* — Osmanide (Moeller).

399 قورس *Qours* (Cyrrus), *Syrie.* — Ommeïade.

400 قومس *Qoumis* * (pour Dameghan), *Comisène.* — Ommeïade (F.); Séïjaride (Lindberg).

401 قونكة *Qouenka, passim* مدينة, *Andalousie.* — Dsoulnounide.

402 قونية *Qounia* (Icone), *passim* مدينة. — Selgiouquide d'Asie-Mineure ; Houlagouïde ; Osmanide.

403 القيروان *el-Qaïrowan, Afrique.*— Fatimide (F.); Zéiride, précédé de غز السلام.

404 قيصريه *Queïssariah* (Césarée), *Anatolie.* — Selgiouquide d'Asie-Mineure.

ڤ

405 ڤلمبڠ ou فلمبڠ *Palembang,* avec بلد, *Sumatra.* — Roi de Palembang (Millies, NV.).

406 ڤولو ڤرچ *Poulo perdja* *, *Sumatra.* — Commerce anglais (Millies, NV.).

407 ڤولو ڤينڠ, *voy.* پولو پينڠ et aux corrections.

408 ڤيرق ou فيرق *Péirac* *, péninsule malaie, avec نكري. — Commerce anglais (Neumann).

ك

409 كابل *Kaboul* *, *Afghanistan*. — Efcharide (F.); Saddocéïde (F.).

410 كاث *Kâts* *? ou كارب (?), *Kharisme*. — Djoudjide (F.).

411 كاريت *Karit?* inconnu. — Houlagouïde.

412 كاشان *Kaschan, Éraque Adjémi, passim* مدينة. — Houlagouïde; Modhafféride; Timouride; Séfide; Afghanide de Perse; Sendide (F.); Qadjaride (F.).

413 كالپى *Kâlpi* *, *Bengale*. — Patan *Schir Schah*, (Th.).

414 كتك *Katak* *, *Berar*. — Babéride (M.).

415 كربج الدينار *Kourboudj el-Dinar* *, fort du *Khousistan*. — Ismaélite (Bar.).

416 كرد فنا خسرو *Kerd fanna khosrou* *. — Bouwéïde de Perse (F.).

417 كردشت *Kourdascht, Adserbéidjan*. — Sendide (F.).

418 كركين *Kerkin, Éraque Arabique*. — Houlagouïde.

419 كرمان *Kerman* (pour el-Sirdjan). — Omméïade; Abbasside; Modhafféride; Sultan de Kharisme (Th.); Ghouride de Ghazna (Th.); Timouride (F.); Sendide (F.), peut-être est-ce ici la capitale *Kerman?*

420 كرمانشهان *Kermanschahan, Kourdistan persan*. — Qadjaride.

421 كرمينة *Kermina* *, *Transoxane.* — Ilek (F.); Ghaznéwide (F.).

422 كرنى *Kerni* *? — Djélaïride (F.); Qara-Qoyounli (F.).

423 سرّه, peut-être كوره *Korrah* *, sur le Gange, avec l'épithète امتياز *distinguée*, Babéride (M.).

424 كرين *Korin? Khousistan*, peut-être كريت. — Houlagouïde.

425 كش *Kasch* *, *Transoxane.* — Houlagouïde (Saulcy)? Djagataïde (F.)

426 كشمير *Kaschmir* (Cachemire). — Chamiride.

427 كفه *Keffa* *, *Crimée.* — Khans de Crimée (F.).

428 كلاونور *Kalawanour** (Cananore). — Monnaie du Malabar (Millies, *inédit*).

429 كلسان (*sic*) et كلستان *Koulistan*, sur le Wolga; *passim* بلد. — Djoudjide.

430 كلستوان *Kelistouwan?* — Houlagouïde.

431 كلكته *Kalkatah* (Calcuta). — Babéride.

432 كلم بو *Koloumbo, voy.* شيلولو. — Possessions Bataves.

433 كليبر *Keliber* *? *Adserbéidjan.* — Houlagouïde (F.).

433bis كليشهر *Kelischer* *? — Houlagouïde (F.).

433ter كليكوت *Kalikout, Mysore.* — Sultan de Mysore.

434 كمشخانه *Koumischkhaneh* *, *Arménie.* — Osmanide (F.).

435 كنبهايت *Kanbhayet* (Cambaye). — Babéride (M.).

436 كنجه *Kendjeh*, *Géorgie*. — Houlagouïde; Osmanide (Krehl); peut-être est-ce ici *Kendjah* d'Arménie; Séfide; Efcharide; Efcharo-Séfide; Sendide; Qadjaride.

437 كنكوار *Kinkewar* *, *Éraque Adjémi* ou *Mésopotamie*. — Abbasside (T.).

438 كورا *Koura* *, *voy.* كره. — Lodite? (M.); *Babéride* (M.).

439 كورة المعظم *Kourat el-Moadhim?* — Abbasside.

440 الكوفة *el-Koufa*, *Éraque Arabique*. — Omméïade; Abbasside; Tobatabaïde; Bouwéïde de Bagdad.

441 كوفن *Koufen* *? *Khorassan*. — Timouride (F.).

گ

442 گشتاسپى et گشتاسفى *Gouschtâspi* *. — Djélaïride (F.).

443 گلكنده *Golkondah* * (Golconde). — Babéride (M.).

444 گواليار *Gwalior**, fort de l'*Hindoustan*. Patan *Schir Schah* — (Th.)

ل

445 لار *Lâr* *, *Farsistan*. — Djagataïde (F.)

446 لامطة *Lamtha**, *Mogreb*. — El-Moravide (Tychsen).

447 لاهجان *Lahidjan*, *Ghilan*. — Aq-Qoyounli; Qadjaride.

448 لدّ *Loudd* *, *Palestine*. — Abbasside (Millies, *inédit*).

449 لكهنو *Lakhnou* *, *Oude*. — Babéride (M.).

450 لاهور et لاوهور ? *Lahawar** (Lahore).—Ghaznéwide (Th.); Babéride (F.).

451 لولوة *Louloua* *, fort près de Tarsus. — Selgiouquide d'Asie-Mineure. (Cas.)

451bis ليث اباد *Leits abad* * (Asterabads?). — Serberdaride (F.).

م

452 ماجر *Mâdjer* *, *Caucase*. — Djoudjide.

453 ماجون *Mâdjoun* *? sur le golfe Persique. — Timouride (F.).

454 ماردين *Maridin, Mésopotamie*. — Abbasside; Ayoubide de Syrie et d'Égypte; Ortoquide du Diarbekr.

455 مازندران *Mazenderan* (pour Balfourousch). — Séfide; Sendide (F.); Qadjaride.

456 الماس بازار *el-Más basar* * (??). — Selgiouquide d'Asie-Mineure (Cas.).

457 مالقة *Malaqqa* (Malaga). — Houdide deuxième dynastie; Roi de Grenade; el-Moravide (Long.).

458 ماه البصرة *Mah el-Bassra* * (Nehavend), *Éraque Adjémi*. — Abbasside (F.).

459 ماه الكوفة *Mah el-Koufa** (Dinewar), *Éraque Adjémi*. — Abbasside (F.); Tahiride (T.); Bouwéïde (F.).

460 ماهى *Mahy* (Hamadan ??), *Éraque Adjémi*. — Ommeïade.

461 المباركة *el-Mubareka, Afrique*. — Ommeïade; Abbasside; Aglabide? (F.).

462 محل *Mahal* *, *Maldives*. — Sultan des Maldives (Tychsen).

263 المتوكليّة *el-Mutawakeliya*. — Émir el-Omera; Tahiride.

464 محمد اباد بنارس *Mohammed abad Bénarès* (Bénarès). — Babéride.

465 المحمديّة *el-Muhammodiya*, auparavant Rey. *Éraque Adjémi*. — Abbasside; Tahiride; Samanide; Bouwéïde de Perse; Kakwéïde (Sauvaire).

466 محمود اباد *Mahmoud abad* *, *Qarabagh*. — Djoudjide (F.).

467 محمود سر *Mahmoud Sar* *. — Ghaznéwide (Th.).

468 مخسى *Moukhsy*, *Mhsy*? incertain. — Djoudjide.

469 مجهلي پتن *Medjhly patan* * (Masulipatan). — Babéride (M.).

470 مدسه *Madseh* *?? incertain. — Osmanide (Tychsen).

471 مدريد *Madrid* *, *Espagne*. — Monnaie de circonstance en or (Tychsen).

471bis المذار *el-Madsar* *, *Éraque arabique*. — Abbasside *inédit* (T.).

472 مدينة التسلم *Medinet et-teslim* *, *Éraque Arabique*. — Abbasside (Stickel).

473 مدينة الزهرا *Medinet es-Zehra*. — Ommeïade d'Espagne.

474 مدينة السلام *Medinet es-Salam*, plus tard Bagdad. — Abbasside; Émir el-Omera; Bouwéïde de Bagdad; Bouwéïde de Perse, *passim*; Selgiouquide de Perse (Forshall).

475 مدينة مدين *Medinet Madin? Éraque Adjémi.* — Houlagouïde (*inédit*).

476 مراغة *Meragha, Adjerbéïdjan.* — Houlagouïde; Thogatimouride; Djélaïride (Saw.); Modhafféride; Qara-Qoyounli (F.); Qadjaride (F.).

477 مراكش *Merakesch* (Maroc), *passim* avec حضرة. — El-Moravide; Chérifs Saadide et Alide.

478 مرسية *Mursia* (Murcie). — Roi de Murcie; el-Moravide (Long.).

479 مرشد اباد *Murschid abad* (capitale du *Bengale*). — Babéride.

480 مرو *Merw, Khorassan; passim* مدينة. — Ommeïade; Abbasside; Tahiride; Samanide.

481 مرو شاه جان *Merwchahdjan* *. — Khan de Khiwa (F.).

482 المزية *Alméria, Espagne.* — El-Moravide.

483 مسانة et مسانا *Messana* (Messine). — Roi normand de Sicile; roi suève (Spinelli).

484 مستقر لملك *Mostaquer el-Molki* *. — Babéride (M.).

485 مشق *Meschq* pour دمشق. — Ommeïade.

486 مشهد *Meschhed, Khorassan; passim* avec l'épithète مقدس *la Sainte.* — Séfide; Efcharide; Efcharo-Séfide; Saddocéïde (F.)!

487 مصر *Missr* (l'ancien), aussi avec الفسطاط. — Ommeïade; Abbasside; Toulounide; Ikhchidite; Fatimide.

488 مصر *Missr* (le nouveau, le Caire); auparavant القاهرة. — Mammelouk Circassien; Osmanide.

489 المصيصة *el-Mississa* *, *Syrie.* — Hamdanite (F.).

490 معدركن *Ma'drokn* *?? — Selgiouquide d'Asie-Mineure (Cas.), *an* معدن?

491 معدن *Ma'den, Khorassan?*— Abbasside (T.); Samanide.

492 معدن *Ma'den, Arménie?* — Selgiouquide d'Asie-Mineure (Tychsen); Houlagouïde.

493 معدن باخنيس *Ma'den bâkhines*, *Arménie?* — Abbasside; Tahiride (T.).

494 معدن الشاش *Ma'den esch-Schasch*, *Khorassan.* — Abbasside; Tahiride (F.).

495 مكة *Mekka* (la Mecque). — Chérif de la Mecque?

496 مكناس *Mekinas*, *Mogreb.* — El-Moravide (Del.); El-Mowahide; Chérif Alide.

497 ملايو *Malayou, voy.* تاته.

498 ملتان *Moultan* *, *Afghanistan.* — Babéride (M.); Eibékide (Th.); Afghanide (Millies).

498bis ممفاوه *Mampawa* *, *voy.* فنتيانق.

499 مناذر *Menadsir, Khousistan.* — Ommeïade.

500 المنارية *el-Menaria* *? *Éraque Arabique.* — Abbasside (F.); peut-être المباركة.

501 منبج *Manbedj, Syrie.* — Ommeïade; Ayoubide de Hama. (Cas.).

502 منبى *Manbi* * (Bombay). — Babéride (Tycksen).

503 مندو *Mandou* *, *Hindoustan.*— Incertain du Patan (Th.).

504 المنصورة *el-Manssoura? Basse-Égypte.* — Fatimide (¹).

505 المنصورة *el-Manssoura*, *Sind.* — Gouverneur Ommeïade (W. Y. Sykes).

506 المنصورية *el-Manssouria, Basse-Égypte?* — Fatimide.

507 منغكابو *Menangkabau* *, avec نكري, *Sumatra.* — Commerce anglais (Millies. NV.).

508 المهدية *el-Mehdia, Éraque Arabique.* — Abbasside.

509 المهدية *el-Mehdia, Afrique.* — Fatimide.

510 مهيسور *Mahisour* (Mysore). — Prince mahratte *inédit* (Millies); Possessions anglaises.

511 الموصل *el-Maussel, Mésopotamie; passim* مدينة. — Fels Ommeïade incertain; Abbasside; Émir el-Omera; Bouwéïde (F.); Hamdanide; Okéïlite de Mossoul; Atabek de Mossoul; Loulou *ibid;* Houlagouïde.

512 موصد *Moussad? Moudhad?* inconnu. — Houlagouïde.

513 ميافارقين *Méïafarequin, Mésopotamie.* — Hamdanite de Mossoul; Merwanide; Ayoubide de Méïafarequin.

514 ميسان *Méïsân* *, *Éraque Arabique.* — Ommeïade (Stickel).

ن

515 نارنول *Nârnoul* *, *Bengale.* — Patan, *Schir-Schah* (Th.).

(¹) Sur un seul des exemplaires de ma collection, il semblerait qu'on peut lire المنصورة, partout ailleurs il y a *el-Mansouria*, contrairement aux données historiques; dans le *Merassid* il est dit que la ville bâtie par le Fatimide *el-Mansour* portait le nom de *Mansoura*. Juynboll cite en note une ville du Yemen s'appelant *Mansouria*.

515bis نادر اباد *Nadir abad* *. — Efcharide (F.).

516 نخجوان *Nakhdjewan, Adserbéïdjan.* — Houlagouïde; Djélaïride (Bar., *inédit*); Modhafféride (Bar., *inédit*); Séfide; Sendide,

517 نخوى *Noukhouy, Khanat Cheky.* — Khan Chékide.

518 نرقباد *Nerimqobad, Éraque Adjémi?* — Ommeïade.

519 نصراباد *Nassr abad* (Nisapour). — Samanide.

520 نصيبين et نصبين *Nissibin, Mésopotamie.* — Abbasside; Hamdanite de Moussoul; Okéïlite; Merwanide; Atabek de Mossoul.

521 نگر *Nagar* (Bednore). — Sultan de Mysore.

522 ننركان *Nanerkân* *, avec بلده. — Qadjaride (F.).

523 نوابرد *Nowaberda* * mal lu *Mowaberd.* — Osmanide (F.)

524 نواز *Nouwaz, Syrie.* — Osmanide.

525 نوقان *Nouqan, Farsistan.* — Houlagouïde.

526 نول لمطة *Noul lamtha, Mogreb.* — El-Moravide.

527 نهر تيرى *Nahr tira, Khousistan.* — Ommeïade.

528 نيسابور *Nisâbour, Khorassan; passim* مدينة. — Abbasside; Samanide; *Ahmed ben Abdallah;* Soffaride; Ghaznéwide; Selgiouquide de Perse.

ه

529 الهاشمية *el-Hâschemia* *, *Éraque Arabique.* — Abbasside (T.).

530 هراة et plus tard هرات *Herat; Khorassan ; passim* مدينة. — Omméïade (F.); Abbasside; Tahiride (F.); Samanide; Soffaride (Tychsen); Ghaznéwide (Th.); Sultan de Kharisme (Th.); Timouride (F.); Sendide, avec l'épithète الطيب *l'Illustre*; Efcharide (F.); Qadjaride; Saddocéïde (F.).

531 هرون اباد *Haroun abad, Syrie.* — Abbasside.

532 الهرونية *el-Harounia, Syrie.* — Abbasside.

533 هيدان *Hamadan, Éraque Adjémi.* — Omméïade (écrit هيدن); Abbasside; Tahiride (F.); Selgiouquide de Perse; Houlagouïde; Djélaïride (Saw.); Modhafféride (F.); Qadjaride; *passim* avec بلدة.

534 هندمان *Hendemân,* inconnu, peut-être هندوان *Hendouân, Khousistan.* — Modhafféride.

535 هنى *Honny? Arménie.* — Houlagouïde.

536 الهوسم *el-Hausem *, Ghilan.* — Alide de Ghilan (T.); Houlagouïde (F.).

و

537 واسط *Waseth, Éraque Arabique.* — Omméïade; Abbasside; Bouwéïde d'Éraque; Hamdanite (Tychsen); Houlagouïde.

538 واسط *Waseth * Yemen.* — Fatimide (M.).

539 واسط *Waseth *, Khorassan.* — Samanide (Tychsen).

540 وان *Wan, Arménie.* — Houlagouïde; Djélaïride (F.); Osmanide.

541 واولين et والين *Wawalin* *, *Afghanistan*. — Ghaznéwide (Th.).

542 وبدة *Oubbeda* *? — Roi de Tortose (Saulcy).

543 وسطان *Westhân, Arménie*. — Djélaïride (Saw.).

544 ولاشجرد *Walaschdjerd, Éraque adjémi*. — Houlagouïde.

545 ولامرو *Walamerw* *? (ولاحر? selon Krehl). — Houlagouïde (Stickel).

546 وليلة *Walila, Afrique*. — Idriside.

547 الويلندى *el-Weïlandi* (hollandaise), avec لكهفنى (compagnie) *Java* aussi sans l'article. — Possessions Bataves.

ى

548 يانكى شهر *Yanki schehr* *, près du lac Aral. — Djoudjide (F.).

549 يزد *Yezd, Farsistan*. — Selgiouquide de Perse (F.); Houlagouïde; Modhafféride; Djagataïde (F.); Timouride; Aq-Qoyounli; Séfide (F.); Sendide; Qadjaride.

450 اليمامة *el-Yemama* (pour Hadjr), *Yemen*. — Abbasside.

Dans un très-grand nombre de cas, le nom de la localité est précédé d'un mot qui précise sa nature; le plus fréquent c'est celui de *ville* ou *cité* exprimé par مدينة, *Medinet*, pl. V, fig. A; بلد ou بلدة, fig. B; ou نكرى *Negri*, en malais, fig. C. Ailleurs on trouve le mot قصر *Qassr, fort;* جزيرة, *Djésira, Isle*, fig. D, etc. Lorsque la ville est une capitale, quelquefois son nom est précédé de حصرة, *Hassra, résidence auguste*, fig. E; mais beaucoup plus souvent, surtout pour les contrées orientales de l'Asie, on rencontre l'expres-

sion دار, fig. F, *Siége*, suivie d'épithètes variées : *Siége de la Sagesse, siége du Salut*, etc., dont la liste, quoique un peu longue, doit pourtant trouver sa place ici, car la connaissance de ces différentes qualifications honorifiques peut aider à l'interprétation d'un assez grand nombre de pièces dont la lecture est rendue difficile par la forme moderne des caractères.

دار الاسلام *siége de l'Islam* (Dehly?). — Monnaie toghluqchahide ; Sultan de Kharisme (avec در).

دار الارشاد *siége de la Direction*, sur la monnaie d'*Ardebil*.

دار الامان *siége de la Sécurité*. — *Kirman*.

الايمان .. *de la Félicité*. — *Qomm*.

تخت گاه ... *de la Royauté*. — *Daulet abad; Dehly* (avec در).

الخلافة ... *du Khalifat*. — *Téhéran; Agrah; schah Djihan abad*.

الدولة ... *de l'Empire*. — *Kermanschahan*.

السلطنة ... *du Sultanat*. — *Ispahan; Tébriz; Téhéran; Qazwin; Kaboul; Hérat; Khorezm; Khoqand; Khayouq*.

السرور ... *de la Joie*. — *Beroudjerd; Berhampour*.

السعادة ... *de la Félicité*. — *Zendjan*.

الصفا ... *de la Pureté*. — *Khoy*.

الضرب ... *de la Monnaie?* — *Agrah*.

العبادة ... *de l'Adoration*. — *Yezd*.

العدل ... *de la Justice*. — *Agrah*.

العلم ... *de la Doctrine*. — *Chiraz*.

المرز ... *limitrophe.* — *Mazenderon.*

الملك ... *royal.* — *Tabéristan ; Dehli ; Kaboul.*

المومنين ... *des Croyants.* — *Asterabads; Kachan; Khoresm.*

النصر ... *de la Victoire.* — *Séïstan.*

On aura remarqué l'indication de quelques épithètes données aux villes, telles que : الكبير, المعظم, شرفة, etc., sur lesquelles nous n'insistons pas; mais il en est deux ou trois qui se présentent dans un assez grand nombre de cas, et qui semblent indiquer une localité quelquefois différente de celle où l'épithète manque; nous voulons parler des expressions الجديد ou جديد, *el-Djédid, nouveau,* et المحروسة, *el-Mahrousat, divinement protégée,* que par économie de place nous avons renvoyées ici :

الجديد, fig. G, accompagne اوردو, ترخان, حاجى (sans l'article), سراى, سغناق, قريم, كلستان, ماجر.

المحروسة, fig. H, se voit avec ازاق, ايروان (sans l'article), بلغار, سبتة, سراى, شهر الجديد, قسطنطينية, القاهرة, كلستان, مصر, ينكى شهر.

Enfin, on aura pu voir encore dans notre liste un assez grand nombre de localités inédites, dont quelques-unes existent dans ma collection; d'autres m'ont été communiquées par MM. Bartholomæi, E. Meier, Millies. Ce dernier en particulier a eu l'extrême obligeance de me permettre l'annonce préalable des nombreuses localités jusqu'à présent restées inconnues, qui appartiennent aux

inédits qu'il se propose de décrire et de publier ; espérons que cet important travail ne tardera pas à paraître, si même il ne précède pas la publication de cette lettre.

§ 4. PARTICULARITÉS RELATIVES A L'ÉPOQUE DE L'ÉMISSION.

Ordinairement la date de l'émission est précédée du mot سنة, *année,* accompagné parfois de la préposition فى *dans, en.* Sur des monnaies d'une époque plus récente, il est souvent remplacé par عام qui a le même sens ; comme, par exemple, sur les pièces émises par les chérifs alides. Le mot mois شهر, écrit au singulier, précède le nom qui lui est propre, sur quelques monnaies du Grand-Mongol *Möngké-Qaan;* sur les Houlagouïdes *Ahagha* et *Ghazan,* il est au pluriel شهور, et précède le mot سنة ; ces mots : فى شهور سنة, *dans les mois de l'année,* se rencontrent encore sur les dirhems serberdarides de *Nedjm-ed-din Aly,* les Modhafférides, Timourides, Djoudjides(?), Ghourides de Ghazna.

Les noms des mois qu'on rencontre sur les monnaies de *Möngké-Qaan, Houlagou, Abagha, Ahmed, Ghazan; Chah-Chodjah* le Modhafferide, etc., pouvant embarrasser les commençants, il convient d'en donner la liste :

محرم *Moharrem.*

صفر *Ssefer.*

ربيع الاول *Rebi el-Awal,* ou *Rebi I.*

ربيع الاخر *Rebi el-Akhir,* ou *Rebi II.*

جمادى الاول *Djoummada el-Awal, Djoummada I.*

جمادى الاخر *Djoummada el-Akhir, Djoummada II.*

رجب *Radjab.*

شعبان *Schaaban.*

شوال *Schawal.*

رمضان *Ramadhan.*

ذو القعدة *Dsou'l-quaadet.*

ذو الحجة *Dsou'l-hiddjet.*

Les noms des mois sont en persan sur les monnaies des Grandes Indes.

Voici quelques autres expressions qui se rapportent aussi à la date du règne :

فى ايام دولة *Dans les jours de l'Empire*, ou seulement فى دولة *Sous l'Empire*, etc. Houlagouïdes d'*Oeldjeïtou* et d'*Abousaïd.*

فى عهد *Sous le règne* (Mohammed). Monnaies du Patan : Toghluqchahide, *Mohammed.* Lodites, *Schir-Schah, Islam-Chah, Muhammed-Adil.*

فى زمان *Du temps de* (l'Imam). Toghluqchahides : *Muhammed, Mahmoud.* Lodites, *Behlol, Sekender, Ibrahim.*

تاريخ *Tarickh*, ère de Mohammed; année de l'hégire. Chah du Chirwan, *Ahistan II;* Timourides, *Chah-Rokh, Abousaïd;* Chéïbanides, *Obéid-Oullah I, Abd-oul-latif, Abd-Oullah;* Efcharide, *Nadir;* Sultan de Mysore, *Tipou.*

Les dates en chiffres sont d'une époque relativement assez récente; parmi les plus anciennes connues figurent

les années 614, 615, 617, qu'on rencontre sur des fels ortoquides, frappés à *Hesn* et *Amid*. On ne les voit paraître d'une manière un peu suivie qu'à la fin du VIIe siècle et dans le courant du VIIIe, sur les monnaies des Djoudjides et des sultans du Patan; au IXe siècle les deux modes continuent à être employés indifféremment, mais plus tard l'adoption des chiffres devient plus générale.

Il est temps de mettre un terme à cette longue lettre; permettez-moi, Monsieur et cher Confrère, de renvoyer à une autre époque l'examen des dernières données qu'il importe encore de connaître pour arriver à la complète intelligence des légendes monétaires, et dont les plus essentielles relatives aux noms, surnoms et titres, nous conduiraient beaucoup trop loin pour pouvoir être abordées aujourd'hui.

Agréez, etc.

F. S.

Septembre 1864.

NOTE FINALE.

Pendant que la liste des localités monétaires était à l'impression, quelques noms nouveaux ou retrouvés après coup ont pu être intercallés dans la série; d'autres dont je n'ai pas eu connaissance assez à temps paraîtront plus tard dans un supplément; les lettres NV qui figurent à partir du n° 127, à côté du nom de M. Millies se rapportent à l'ouvrage publié par MM. E. Netscher et Van der Chijs, intitulé : *De munten van Nederlandsch Indië*, qui m'est

parvenu pendant la correction de l'épreuve; tous les noms nouveaux de localités décrits dans cet ouvrage étaient déjà depuis longtemps connus de M. Millies qui me les avait communiqués comme inédits, c'est pourquoi j'ai laissé subsister son nom à côté des initiales NV. Il convient encore de rappeler le beau mémoire de M. Millies : *De munten der Engelschen voor den Oost-Indischen Archipel*, que j'ai oublié de mentionner dans la liste des sources.

Bien que la connaissance de tous les passages du Coran qu'on trouve cités sur les monnaies musulmanes ne soit pas d'une très-grande utilité pour les commençants; voici encore quelques sourates, retrouvées après coup, pour rendre notre liste aussi complète que possible; S. I, v. 2. Monnaie el-Mowahide. — S. II, v. 128. El-Mowahide. — S. III, v. 25. Nasride de Grenade; dirhem serbédaride? *inédit*. — S. III, v. 148. El-Mowahide. — S. XI, v. 90. Alide du Maroc. — S. XXXV, v. 16. Toglukchahide. — S. LXI, v. 13. Alptikinite; Samanide. — S. LXXXXIX, v. 7. Aq-Qoyounli.

Quelques fautes très-graves qui se sont glissées dans la liste des localités, et d'autres relevées par M. le professeur Millies, qu'il a eu l'obligeance de me signaler encore assez à temps pour leur donner place aux *errata*, me permettent d'ajouter à ces corrections des ateliers monétaires qui m'avaient échappé, ainsi que trois ou quatre noms tout à fait nouveaux venant grossir la liste des oméïmades, dont je dois la connaissance à mon ami M. Henri Lavoix.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

15bis نـك, *lisez :* نـگر.

35 Abbasside.... Abbadide.

37 ... *ajoutez :* Serberdaride, avec مدينة (F.).

38bis اسفى *Asfi* *, avec تغى *endroit, Mogreb.* — Chérif Alide (Tychsen).

40bis اسلام اباد *Islam abad* *. — Babéride (Th.).

54bis اق صا *Aqssay* *? ville des Komaks, *Circassie.* — Khan incertain (F.).

80bis اورنـگ اباد *Aureng abad* *. — Babéride (Th.).

101 *Ajoutez :* avec مدينة, El-Mowahide incertain, *inédit.*

105bis بدليس *Bedlis* *, *Grande Arménie.* — Chaarménide (F.).

106 (F.), *lisez :* (T.).

111bis برمصاد *Bermissad* *. — Ommeïade, *inédit* (Lavoix).

116bis *Effacez* l'astérisque, *ajoutez :* Djélaïride, *inédit.*

125 Desoulnounide, *lisez :* Dsou'l-nounide.

126 (Mal lu دلى), *mettez :* (Mal gravé et mal lu *Dilli*).

127 *Bantén, lisez : Bantĕn.*

144 Célèbes, *lisez :* Péninsule de Malacca.

147 *Lisez : Tranganou.*

148 Peut-être aussi ترمة (Lavoix).

150 (Nes.), *il faut :* (Millies).

165 L'ortographe پ est fautive, *mettez* ڤ.

165bis جربث *Djerbats* * . . . . . Omméïade, *inédit* (Lavoix).

170 *Ajoutez :* plus tard Poulo Pinang ; mots qu'il faut effacer du n° 171 ; *abou-Wallis,* lisez : *ab-Waiâlis.*

171 *La puissante, . . . la grande.*

172 شيلولو, peut-être faut-il lire : سيلوغ *Djesira siloung* (Millies, *lecture inédite*). Ile de Ceylan.

Même numéro كلمبو, *lisez :* كلم بو *Colombo,* jadis capitale hollandaise de Ceylan.

226bis *Java,* commerce anglais. *Il faut : Java?* avec نكارا. — Prince indigène.

284 *Salanqour,* côte de Malacca . . . . *Salengore,* Péninsule de Malacca.

290 سمنف, *lisez : Soumenap,* isle *Madoura, effacez :* NV.

304 *Effacez :* NV.

313bis شمش *Schemsch* *? — Omméïade, *inédit* (Lavoix).

331 *Ajoutez :* Omméïade *inédit* (Lavoix).

343bis عسفان *Osfan* *, près de Médine. — Omméïade, *inédit* (Lavoix).

JETONS FRANÇAIS

RELATIFS

A LA PAIX DES PYRÉNÉES ET AU MARIAGE DE LOUIS XIV AVEC L'INFANTE D'ESPAGNE.

PLANCHES VII, VIII ET IX.

L'histoire métallique d'un État serait incomplète, si, à côté des médailles frappées dans le pays même, pour consacrer le souvenir des événements et des personnages qui l'intéressent, elle n'enregistrait celles dont les mêmes faits ont été le sujet dans les États voisins. Dans une guerre, par exemple, le vainqueur célébrera ses succès par des médailles et par des jetons, tandis que le vaincu fixera sur le bronze le témoignage de sa persévérance et de sa constance dans les revers; un traité de paix verra, des deux côtés de la frontière, des pièces commémoratives raconter la satisfaction des peuples soulagés; lors de l'union entre un prince et une princesse de deux États, des médailles reproduiront, dans une contrée comme dans l'autre, les traits des deux époux et les souhaits de bonheur que l'on forme pour eux. C'est l'ensemble de ces monuments métalliques qui seul constituera une histoire véritable, par l'expression réunie des sentiments divers que les événements ont ainsi excités.

Van Loon était évidemment pénétré de cette pensée,

quand, dans son *Histoire métallique des Provinces-Unies*, il plaçait, à côté des pièces émises dans les Pays-Bas, celles que l'Angleterre, la France ou l'Allemagne avaient frappées pour les divers incidents de leurs relations internationales. Mais il devait arriver, et il est arrivé en effet, qu'un semblable travail demeurerait incomplet. L'auteur, habitant la Hollande, paraît avoir presque exclusivement eu à sa disposition les nombreuses collections des numismates ses compatriotes. De là l'absence, dans ses descriptions, de la plus grande partie des jetons français relatifs aux guerres entre Charles-Quint et ses successeurs d'une part, et les rois très-chrétiens de l'autre. S'il donne les médailles, c'est parce qu'il les a empruntées à l'ouvrage de l'Académie des Inscriptions.

Guidé par l'observation que j'exprimais en commençant, j'ai cherché à réunir, dans la notice qui suit, les jetons frappés en France, à l'occasion de la paix des Pyrénées et du mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne Marie-Thérèse. Ce point de l'histoire métallique des Pays-Bas est peut-être un de ceux qui permettent le mieux d'apprécier l'étendue des *desiderata* qu'elle présente dans Van Loon. Outre les jetons frappés dans son pays, il n'a donné que dix jetons français. Les lecteurs en trouveront ici quarante-quatre, et très-certainement beaucoup, à mon tour, m'ont échappé. J'ai cru d'ailleurs utile de reprendre, dans cette description, les jetons de Van Loon, afin de faciliter l'intelligence des variétés que j'en avais recueillies.

I. LVDOVICVS · XIIII · D · G · FR · ET NAV · REX. Le roi à cheval, marchant à gauche; il est vêtu à l'antique,

le manteau flottant sur les épaules, la tête vue de face, avec de longs cheveux ; il abaisse de la main droite une baguette de commandement ; à l'exergue un fleuron.

Rev. MERCES · ET · CAVSA · LABORVM. Une couronne d'olivier ; à l'exergue : · 1660 · .

II. ORDINAIRE · DES · GVERRES. Buste à droite de Louis XIV, vêtu à l'antique, une couronne de lauriers sur la tête.

Rev. Semblable à celui du n° I.

Il ne faut pas perdre de vue, quand on veut déterminer l'attribution de tel ou tel jeton historique du règne de Louis XIV, que les jetons de l'Ordinaire des guerres, du Trésor royal et autres semblables, se frappaient et se distribuaient au commencement de chaque année, et ne peuvent par conséquent se référer aux événements de l'année dont ils portent la date, mais seulement à ceux de l'année précédente. Cette circonstance, que Van Loon semble avoir perdue de vue, lui a fait commettre plus d'une erreur.

Il résulterait de cette observation que les deux pièces ci-dessus décrites doivent s'appliquer en réalité, non à la paix conclue ou au mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, mais aux conférences de Saint-Jean-de-Luz qui préparèrent ces événements.

Le jeton n° II est repris sous le n° 11209, dans les *Loisirs* de De Renesse.

III. ÆTERNO · FOEDERE · IVNGAM. L'île des Conférences reliée aux deux rives par un pont de bateaux ; à l'exergue : · 1660 · .

Rev. NIL · NISI · CONSILIO. Les armes de France

entourées des colliers des Ordres et surmontées de la couronne royale.

VAN LOON, édit. franç., t. II, p. 438, et DE RENESSE, n° 10847.

Ce jeton étant frappé pour le *grand conseil du roi*, s'applique, par suite des observations qui précèdent, aux faits de l'année 1659.

IV. Avers du n° 3.

Rev. IN MENSVRA · ET · PONDERE. La Justice assise, tenant d'une main des balances, de l'autre une règle, foule aux pieds la Fraude qui soulève son masque : à côté sont deux tonneaux; exergue : · 1660 ·.

Allusion à cette pensée que la paix fait refleurir la justice. On connaît, dans le même ordre d'idées, le : *Justitia et Pax osculatæ sunt.*

V. Avers des n°s 3 et 4.

Rev. M. DE · LABALLE · NOT^re^ · AV · CHET · ET · C^er^ · DE · VILLE · ❋ armoiries, timbrées d'un casque de profil, sans cimier, et accompagné de lambrequins.

La famille de La Balle qui donna un échevin à la ville de Paris, en 1664, portait alors : d'argent au chevron d'azur, surmonté d'une foi de carnation, tenant une double branche de sinople passée en sautoir; ledit chevron accompagné en chef de deux étoiles de gueules, et en pointe d'un cœur de même percé de deux flèches. Il ne me paraît pas douteux que la foi, les branches qu'on reconnaît sur le jeton pour des branches d'olivier, et enfin le cœur percé de deux flèches, ne fussent, dans la pensée du notaire au Châtelet qui fit frapper notre jeton, des allusions flatteuses à l'hymen

royal qui rendait la paix à la France. Les armes qui figurent ici sont en effet les mêmes que celles de l'échevin de 1664.

VI. ÆTERNO FOEDERE IVNGAM. Type des nos 3, 4 et 5, mais sans date à l'exergue; elle est remplacée par un petit rinceau.

Rev. LVD · XIIII · D · G · FR · ET · NA · REX · COMES ARTESIÆ. Buste à droite du roi, jeune, lauré, vêtu à l'antique; à l'exergue : PART · CASVELLES. Ce buste diffère de celui du n° 2.

Van Loon, édit. franç., t. II, p. 438, n° 2, et *Revue numismatique belge*, 4e série, t. I, p. 36, n° 49.

VII. Même type que le n° VI, avec le rinceau au lieu de date, à l'exergue.

Rev. Les deux bustes affrontés de Louis XIV et de la reine, l'un couronné de lauriers, l'autre portant sur la tête une couronne à rayons. LVD · XIIII · ET · MAR · THER · D · G · FR · ET NAV · REX · ET REG.

Décrit dans le P. Ménestrier, *Histoire du roi Louis le Grand, par les médailles,....* p. 36, fig. 26 et 29.— Module de 0,027 millimètres.

VIII. Mêmes types et mêmes légendes, à l'avers et au revers, qu'au n° VII, mais jeton du module de 0,025m seulement.

On trouve, sous les nos 11046 et 11072 de De Renesse, deux pièces dont la description correspond aux nos VII et VIII ci-dessus.

IX. IN MENSVRA ET PONDERE. Type et légende du revers du n° 4, avec la date 1660.

Rev. TANDEM · ECCE · TANDEM. La Paix, tenant à la main un rameau d'olivier et foulant aux pieds des armes, conduit par la main la Justice qui porte ses balances. Par une sorte d'effet de perspective, ou bien à cause des nécessités imposées par le champ de la pièce, la Justice est beaucoup plus petite que la Paix.

Il n'est pas douteux que ce jeton ne s'applique bien à la paix entre la France et l'Espagne et aux heureuses conséquences que les peuples espéraient en recueillir *enfin* par le retour de la justice et de l'équité.

X. NVNC LVDICRA. Un mortier posé debout lance des feux d'artifice; Exergue : · 1660 · .

Rev. Semblable à celui du n° IX.

Allusion aux réjouissances célébrées pour la conclusion de la paix et dans lesquelles les armes de la guerre ne vont plus servir qu'à des divertissements.

XI. FIDE · QVA · SVMPTA · REPENDO. Une femme assise tenant une grande corne d'abondance; à l'exergue : GÉNÉRALITÉ DE ROUEN.

Rev. Semblable à l'avers du n° X.

Décrit dans de Renesse, n° 11208.

Les villes et les provinces faisaient frapper, pour l'usage du corps municipal, des jetons sur lesquels elles consacraient le souvenir des événements récents. C'est ainsi qu'il en existe de Lyon, de Rouen, etc., pour la paix de Ryswick. On doit, selon toute apparence, appliquer de même

cette pièce aux réjouissances qui eurent lieu en Normandie pour la paix des Pyrénées. Quant à la légende de l'avers, elle se rapporte, autant qu'on peut la comprendre, à la bonne foi avec laquelle le roi aurait payé les conquêtes par lui faites ou donné leur contre-valeur. Il est prudent toutefois d'ajouter que dans les *Loisirs* de M. de Renesse, les légendes des pièces sont souvent altérées de telle sorte qu'elles en deviennent inintelligibles. Je ne puis dire si celle-ci est exacte, car je n'ai jamais vu ce jeton en nature.

XII. SERVIENS · VNI · NVLLVM · NON · SERVAT ·. Hercule marchant à droite, couvert de la peau du lion et appuyé sur sa massue; à l'exergue un rinceau.

Rev. Semblable à l'avers du n° X et au revers du n° XI.

De Renesse qui a donné ce jeton, sous le n° 10852, écrit *nullam* au lieu de *nullum;* quant au mot *servat* qui se trouve en effet sur la pièce, il semble que *servit* serait préférable.

XIII. Van Loon donne, à la p. 440 n° 2, du t. II de l'édition française, un jeton daté de 1660, qui offre à l'avers une tête de Louis XIV, d'un type tout particulier, avec la légende : LVD · XIIII · VERE · MAGNO · FR · REGI . VOTA · VOVVNT · . Le revers porte un trophée et les mots : QVÆ · NOBIS · NOTRA · (*sic*). DEDERVNT · ; à l'exergue 1660.

Le dessin et le travail de cette pièce sont assez grossiers. Elle a trait incontestablement aux conquêtes de Louis XIV, dont la paix allait assurer les fruits.

XIV. Il existe une variété de ce jeton dans laquelle la

tête du monarque est remplacée par le type des pèlerins d'Emmaüs, avec la légende : IN · VIA · VITIS · VERITAS · ET · VITA · .

FONTENAY, *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 56.

Elle comporte quelques explications. Le type des pèlerins d'Emmaüs avec les mots *in via vitis*..... se trouve sur plusieurs jetons, entre autres sur un daté de 1650, et qui offre, à l'avers, la tête très-jeune de Louis XIV, avec cette légende : LVD · XIIII · VERE . MAGNO · FR · REGI · VOTA · VOVVNT · XXV · MERI · REGII · GANYMEDES.

On voit par là qu'il s'agit d'une pièce frappée en l'honneur du Roi par la communauté des vingt-cinq cabaretiers privilégiés suivant la cour. (*État de la France pour* 1712 t. I, p. 659.) Seulement, en beau latin de l'époque, les cabaretiers deviennent des Ganymèdes. L'identité de légende autour du buste permet de croire que le jeton publié par Van Loon (t. II, p. 440) est également dû à cette communauté des cabaretiers, qui le fit faire en l'honneur du Roi, à l'occasion de ses conquêtes. Ce qui achève de le prouver, c'est la combinaison que l'on rencontre ici du revers de cette pièce avec le revers ordinaire de la même corporation.

XV. HANC · REX · PACE · BEAT · Les armes de la ville de Paris ; à l'exergue : · 1660 · .

Rev. *. DE · LA · 3e PREVOSTÉ · DE · Mre ALEXANDRE . DE · SEVE. Armoiries surmontées d'un casque posé de face et orné de lambrequins.

DE RENESSE, n° 35655.

Alexandre de Seve, chevalier, seigneur de Chastignonville, maître des requêtes honoraire, fut prévôt des marchands de la ville de Paris, de 1654 à 1662 ; il portait : fascé d'or et de sable à la bordure componée de même. Son jeton pour l'année 1660 est destiné à célébrer le bonheur dont le navire, c'est-à-dire la ville de Paris, va jouir grâces à la paix que le Roi vient de donner à la France.

XVI. H · DE · LA · CROIX · Cr · DV · ROY · Tr · Pc · DES · Gs · DE . LA · Cr · VIC · MAI · D · DIION · Les armes de la ville de Dijon, couronnées de la couronne royale et accostées de deux branches de laurier.

Rev. * STRAVIT * STRATISQVE * PEPERCIT * A l'exergue : · 1660 ·. Armoiries timbrées d'un casque de profil avec lambrequins et trois flammes pour cimier. Ces armoiries sont écartelées d'une croix de Malte et d'un lion couronné ; sur le tout, un petit écu.

On pourrait penser au premier abord que la légende du revers constituait la devise personnelle du maïeur ou celle de la famille *De la Croix ;* il n'en est rien, car le jeton de 1661 du même personnage porte une autre légende. On doit donc en conclure que, comme beaucoup de jetons de villes ou de maires, celui-ci a trait aux événements de l'année, allusion tirée peut-être en même temps des pièces de l'écusson ; dans cette hypothèse, la légende signifierait que Louis XIV a terrassé ses ennemis comme un lion, et qu'il a été ensuite clément pour eux comme Jésus-Christ sur la croix.

XVII. ADats AVX CONils (advocats aux conseils) ; à

l'exergue : · 1660 · . Les armes de France couronnées et posées sous un grand dais, soutenu par deux anges.

Rev. FVLMINE · IVRA · VIGENT · Une main de justice posée debout entre quatre plantes de lis épanouis, au haut du champ, un bras sortant des nuages et lançant la foudre.

Cette pièce, qui doit être reportée aux événements de 1659, semble renfermer une flatterie à l'adresse du roi, sur les exploits *foudroyants*, à l'aide desquels il avait fait valoir ses droits.

Décrit dans DE RENESSE, n° 11210.

Jusqu'ici les jetons dont nous avons parlé se réfèrent principalement à l'année 1659, c'est-à-dire aux succès de Louis XIV et à la paix qui les suivit. Nous allons nous occuper maintenant de ceux qui ont trait plus directement au mariage conclu, comme le rappelle Van Loon lui-même, en juin 1660, dans la même Ile des Conférences. Le premier type que nous avons à reproduire se trouve dans l'*Histoire métallique;* mais il en existe d'assez nombreuses variétés qui ont échappé à l'auteur.

XVIII.* LVD · XIIII · ET · MAR · THER · D · G · FR · ET · NAV · REX · ET · REG. Les bustes affrontés de Louis XIV et de sa jeune épouse, l'infante d'Espagne : même type qu'au n° VII.

Rev. NON · LAETIOR · ALTER · Pluie tombant des nuages sur la terre; à l'exergue : · 1 · 6 · 6 · 0 · .

VAN LOON, édit. franç., t. II, p. 448, et DE RENESSE, n°s 10848 et 10855. — Module de 0^m,027.

XIX. Mêmes légendes, à l'avers et au revers, qu'au n° XVIII. Variété dans les types, surtout au revers, dans la forme des nuages et de la terre. Date à l'exergue : 1 · 6 · 6 · 0 ·. Le module de ce jeton ne porte que 0,025 millimètres.

XX. D'après les *Loisirs* de *De Renesse*, cette immense collection renfermait ce même jeton, mais avec la date *1661* (n° 10859). Je n'ai point vu cette pièce en nature.

XXI. Variété pour l'avers du n° XVIII ; la légende est la même, mais les bustes sont un peu plus petits.

Rev. PACEM · ET · CONNVBIA · FIRMANT · à l'exergue : · 1660 ·. Trois mains unies sortant des nues, au-dessus trois étoiles.

VAN LOON, édit. franç., t. II, p. 449, n° 6.

XXII. SVSTENTANT · IVNCTA · CORONAM · Une épée en pal, et une crosse posée en sautoir avec une main de justice, soutiennent la couronne royale.

Rev. Semblable à celui du n° XXI.

P. MÉNESTRIER, *Histoire de Louis le Grand par les médailles*, p. 36, nos 27 et 28.

D'après le P. Ménestrier, ce jeton consacre à la fois le souvenir de la paix des Pyrénées, du mariage du roi et de l'union des trois états du royaume. On remarquera toutefois que, d'après leurs emblèmes, les trois soutiens du trône sont : la noblesse, le clergé et la magistrature. Il ne paraît pas être question encore du tiers état.

XXIII. Mêmes bustes et même légende qu'au n° XXI.

Rev. FELICITAS · PVBLICA · Deux mains jointes ; à l'exergue : · 1660 ·.

VAN LOON, t. II, p. 449, n° 7 ; P. MÉNESTRIER, p. 36, n° 30 ; DE RENESSE, n° 10849.

XXIV. Bustes et légendes comme au n° XIX; jeton du module de 25 millimètres.

Rev. NEC · POTIOR · NEC · PAR · Un soleil rayonnant au-dessus de la terre ; à l'exergue : · 1 · 6 · 6 · 0 · .

P. Ménestrier, p. 44, n° 24.

La gloire de Louis XIV est consacrée dans cette ambitieuse devise. Ce jeton figure aussi dans *De Renesse,* n° 10851.

Nous allons passer maintenant aux jetons qui, frappés au commencement de 1661, pour diverses administrations publiques ou financières de France, se rapportent néanmoins au mariage célébré l'année précédente.

XXV. ORDINAIRE · DES · GVERRES · . Les écussons accolés de France et de Navarre, surmontés d'une grande couronne fleurdelisée et entourés des colliers des Ordres.

Rev. HIC · DEDIT · ILLE · TVETVR · . L'Amour et Mars tenant ensemble une couronne de lauriers ; à l'exergue : · 1661 · .

Est-ce l'Amour qui conserve à Louis XIV les conquêtes que Mars lui a données? Ou bien cette légende amphibologique signifie-t-elle que Mars, c'est-à-dire la force, garantira au roi très-chrétien les droits que l'Amour (il serait plus exact de dire : l'Hymen) lui apporte? C'est-ce que je ne me charge pas de décider. Je pencherais plutôt cependant pour la première version. Ce jeton, que je crois inédit, est d'un fort joli travail et en argent.

Il doit exister pour 1661 un jeton de l'*Extraordinaire des guerres,* dont problablement les emblèmes touchent

aussi au mariage : je le signale aux recherches des numismates. Je ne le connais pas.

XXVI. MAGNO · CONSILIO · Le globe terrestre surmonté d'un sceptre et d'une main de justice en sautoir, au-dessus desquels est un soleil rayonnant. Sur une banderolle qui coupe le sceptre et la main de justice on lit : VNICO VNIVERSVS.

Rev. SVA · CASTRA · VICISSIM · , à l'exergue : · 1661 ·. L'Amour, portant d'une main son arc et de l'autre une flèche, se tient debout à l'entrée d'une grande et riche tente d'étoffe fleuronnée.

Il n'est pas difficile de saisir le sens de cet emblème et des mots qui l'accompagnent. Le tout semble un peu léger pour des gens graves comme Messieurs du Grand Conseil, à qui appartient ce jeton. Quant à la tente, elle figure sans doute le pavillon élevé dans l'Ile des Conférences.

XXVII. PACI · AETERNAE · PACTIS · QVE · HYMENEIS · à l'exergue : · 1661 ·. Un arc de triomphe surmonté d'un trophée.

Rev. NIL · NISI · CONSILIO · Ecusson de France surmonté de la couronne royale et entouré des colliers des Ordres.

VAN LOON, t. II, p. 453 ; DE RENESSE, n° 10857.

D'après Van Loon, ce jeton du *Grand Conseil* rappellerait le souvenir des arcs de triomphe dressés sur le parcours du cortége royal, lors de l'entrée de Marie-Thérèse dans Paris. Il paraît beaucoup plus vraisemblable

qu'il fait seulement allusion à la paix et au mariage du Roi.

XXVIII. Même avers que le n° XXVII.

Rev. Revers du n° XVII : FVLMINE IVRA VIGENT.

De Renesse, n° 10856.

La nouvelle reine fit son entrée solennelle dans Paris, le 26 août 1660. Van Loon (t. II, p. 451) a reproduit trois des jetons qui furent frappés à cette occasion. Nous allons les rappeler ici, en ajoutant les variétés que n'a pas connues l'auteur de l'*Histoire métallique des Pays-Bas.*

XXIX. LVDOVICVS · XIIII · D · G · FR · ET · NAV · REX. Buste de Louis XIV jeune, vêtu à l'antique, tourné à droite, la tête couronnée de lauriers. Ce buste est posé sur l'exergue qui ne porte ni date ni mot.

Rev. ✠ AVGVSTÆ · PACIFERÆ · LVTETIAM · FELIX · INGRESSVS. La reine tenant un caducée et assise sur un char triomphal traîné par des chevaux richement caparaçonnés; sur le côté, deux hallebardiers; derrière, un page portant un grand parasol. Au-dessous, entre deux traits : 26 · AVG · 1660.

Van Loon, t. II, p. 451, n° 3; de Renesse, n° 10853.

XXX. Même avers qu'au n° XXI; les deux bustes affrontés, etc.

Rev. Semblable au n° XXIX.

Van Loon, t. II, p. 451, n° 2.

XXXI. ❋ MAR · THER · D · G · FR · ET · NAV · REG. Buste à droite de la reine; robe retenue aux épaules par des perles; cheveux flottants à demi derrière la tête.

Rev. Semblable aux nos XXIX et XXX.

De Renesse, no 11522.

Les trois pièces qui précèdent sont uniformément du module de 28 millimètres; les cinq qui suivent n'ont que 24 millimètres de diamètre.

XXXII. LVD · XIIII · D · G · FR · ET · NAV · REX. Buste à droite du roi, vêtu à l'antique, figure jeune, de longs cheveux flottants et ramenés par devant.

Rev. Même type qu'aux nos XXIX, XXX et XXXI, mais sans la légende circulaire : ces mots seulement à l'exergue : LENTRÉE · DE · LA · — REINE · A · PARIS, en deux lignes.

Van Loon, t. II, p. 451, no 4.

XXXIII. LVD · XIIII · ET · MAR · THER · etc.; bustes affrontés.

Rev. Semblable au revers du no XXXII.

De Renesse, no 11110.

XXXIV. LVD · XIIII · D · G · FR · ET · NAV · REX. Buste du roi à droite, vêtu à l'antique, la tête couronnée de lauriers; figure un peu moins jeune qu'au no XXXII.

Rev. Même type qu'aux nos XXXII et XXXIII; légende à l'exergue : LENTRÉE · DE · LA · — ROYNE · A · PARIS, en deux lignes.

XXXV. Tête du roi; type et légende du no XXXII.

Rev. Même type qu'aux nos XXXII, XXXIII, XXXIV; mais à l'exergue, légende en trois lignes : LENTRÉE · DE · LA · — REINE · A · PARIS · — 1660.

XXXVI. Bustes affrontés du roi et de la reine. Type et légende du n° XXXIII.

Rev. Semblable à celui du n° XXXV, avec la date 1660.

De Renesse, n° 10854.

XXXVII. VELLERE · SPECTANDA · NOVO. Les armes de la ville de Paris; à l'exergue : 1661.

Rev. ❋ DE · LA · 4e · PREVOSTÉ · DE · Mrc ALEXANDRE · DE · SEVE. Mêmes armoiries, casque et lambrequins qu'au n° XV.

Cette nouvelle toison d'or qui illustre le vaisseau de Paris, c'est la jeune reine, riche trésor conquis par le Jason français. L'Espagne, qui lui a donné naissance, est un motif de plus d'admettre cette interprétation. Ce jeton se rapporte donc aussi à l'entrée de Marie-Thérèse dans la capitale.

Les jetons que nous allons décrire ensuite, quoique frappés en 1661, sont également relatifs à la paix conclue entre la France et l'Espagne et à l'union royale qui la scella.

XXXVIII. Buste de la reine. Type et légende du n° XXXI.

Rev. IN · FOEDERA · VENI. Un arc-en-ciel posé sur les nuages; à l'exergue : 1661.

P. Ménestrier, ouvrage déjà cité, p. 46, n° 60.

De même que l'arc-en-ciel fut, après le déluge, le signe de l'alliance entre Dieu et les hommes, de même la reine vient comme un gage d'alliance entre les deux nations longtemps en lutte.

XXXIX. COMPESCVIT · IGNIBVS · IGNES ·. L'Amour, volant dans les airs, met, avec son flambeau, le feu à un amas d'armes, de canons, etc.; à l'exergue : 1661.

Rev. Semblable à celui du n° XXXVIII.

Cette idée, que l'Amour a par ses feux éteint ceux de la Guerre, se retrouve également dans un jeton de Philippe IV, frappé à l'occasion du même événement et qui est figuré dans Van Loon, t. II, éd. fr., p. 445, n° 5.

XL. IE · SVIS · FILLE · DE · LA · VICTOIRE. La Paix, couronnée de lauriers et debout, tient de la main droite un rameau d'olivier.

Rev. IE · VIENS · AV · MILIEV · DE · LA · GLOIRE. Un olivier entre deux palmiers qu'il dépasse; à l'exergue : 1661.

XLI. Même avers que celui du n° XL.

Rev. Même légende qu'au n° XL; le type est une variété du précédent; un laurier entre deux palmiers, mais le premier de ces arbres est formé de quatre branches, au lieu d'un tronc principal avec deux rameaux.

XLII. * IE * SVIS * LA * PAIX * FILLE * DE * LA * VICTOIRE. La Paix, debout, tournée à droite, tenant à la main une branche d'olivier, foule aux pieds des armes.

Rev. * IE * PRENS * NAISSANCE * AV * MILIEV * DE * LA * GLOIRE. Un olivier entre un palmier et un laurier qu'il dépasse de ses branches.

XLIII. Même légende qu'au n° XLII; mais au lieu

d'occuper tout le tour du jeton, elle est coupée par un exergue vide. Quant au type, c'est une variété de coin du n° XLII.

Rev. Même légende qu'au n° XLII; mais elle commence par une petite grenade, au lieu d'une rosace, et les mots sont séparés par des points au lieu d'étoiles. — Dans le champ, sur un sol couvert de buissons de lauriers, s'élève un olivier entre quatre palmiers.

XLIV. Avers semblable, pour le type et la légende, à celui du n° XLIII; mais à l'exergue on lit : ROVEN.

Rev. Même légende qu'au n° XLIII, mais commençant par une rosace. Dans le champ, un grand olivier entre un laurier à droite, un palmier et un autre arbre à gauche.

Cette pièce a dû être frappée par la ville de Rouen, à l'occasion et en réjouissance de la paix conclue l'année précédente. Comme il arrivait fréquemment, la ville a emprunté des coins déjà employés, en se contentant d'y ajouter son nom.

Les n°s XL et XLI sont comme des abrégés des trois pièces suivantes; ils n'ont que 25 millimètres de module; les n°s XLII, XLIII et XLIV portent 28 millimètres de diamètre.

Les n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, font partie de ma collection.

Dans ce nombre, le n° 25, comme je l'ai déjà dit, est en argent; les n°s 4, 5, 10, 16, 34, 37, 39, 40, 41, sont en

cuivre jaune; les nos 18 et 32, en cuivre jaune argenté; les autres en cuivre rouge.

Douai, ce 20 septembre 1864.

A. Preux.

P. S. Depuis que cet article est écrit j'ai trouvé le jeton de l'Extraordinaire des guerres pour 1661; en voici la description :

XLV. COMPESCVIT IGNIBVS IGNES. Type et légende du n° 39; à l'exergue : 1661 · .

Rev. EXTRAORDINAIRE · D · GVERRES · ET · CAVALERYE · LEGERE. Les écussons accolés de France et de Navarre, surmontés d'une grande couronne fleurdelisée et entourés des colliers des Ordres.

Cuivre rouge.

9 février 1865.

A. P.

DENIERS DE LOUIS IV, DE GERMANIE,

FRAPPÉS A ANVERS.

La *Revue de la Numismatique Belge* a fait connaître, dans le temps (année 1853, p. 4 et pl. I, nos 11 et 12), deux intéressantes monnaies impériales frappées à Anvers, par Henri l'Oiseleur (918-936). Depuis la notice de M. R. Chalon, rien n'était venu augmenter la série anversoise, tout au moins pour ces temps reculés, et le monnayage du roi de Germanie, à Anvers, n'était en quelque sorte qu'un accident, un événement isolé.

Aujourd'hui, j'ai la satisfaction d'annoncer au lecteur que j'ai trouvé dans mes cartons deux autres monnaies frappées dans la même ville et dont le travail, le type et les légendes offrent une parfaite analogie avec les deniers d'Henri l'Oiseleur.

Le type est identique, c'est toujours un composé de deux frontons accolés ou pour mieux dire adossés et portant au milieu trois points ou globules posés 1 et 2. Entre les deux frontons, on retrouve, comme sur les deniers publiés par M. R. Chalon, une légende horizontale.

La conservation de ces précieux deniers est assez bonne, mais l'imperfection de la frappe qui n'a pas porté également

sur toutes les parties de la monnaie, produit des lacunes heureusement peu importantes.

Voici la description de ces pièces :

1° AN TVR.... (*pensis*). Légende divisée en quatre parties par les angles des deux frontons.

Au milieu, sur une ligne horizontale..... (*m*) ONETA.

Au revers .. ✠ .... OVICVS IMP. Croix cantonnée de quatre points.

2° Sur cette seconde pièce, on distingue les lettres ✠ .. AN TV .... sans pouvoir déchiffrer une seule partie de la légende horizontale.

Au revers ✠ LODO.... même type que la précédente.

Ainsi, par un hasard aussi heureux que singulier, le revers de ces deux pièces se complète parfaitement et nous livre le nom du prince qui les a fait fabriquer, c'est-à-dire de Louis IV, de Germanie, qui régna de 899 à 912.

Nous voici donc en possession de deux règnes différents pour l'atelier d'Anvers; il faut espérer que des découvertes futures ou une recherche attentive dans les médaillers des collectionneurs nous fourniront les noms d'autres princes encore et viendront compléter la série anversoise.

En attribuant à Louis IV, de Germanie, les deniers que je viens de décrire, je ne crois pas m'être trompé. En effet, le style du travail, le type, la maigreur des lettres qui forment les légendes, le peu de saillie de la gravure, tout se réunit pour indiquer que ces monnaies sont presque contemporaines de celles d'Henri l'Oiseleur.

C'est donc au plus près de ce règne qu'il faut se maintenir dans la recherche d'une attribution précise, et Louis IV, qui n'en est guère séparé que par un intervalle

de six années, m'a paru l'auteur le plus probable des deniers que je publie aujourd'hui.

Dans son article, M. R. Chalon a clairement établi que les pièces portant la légende HENRICVS REX, devaient appartenir à Henri l'Oiseleur; mes deniers confirmeraient encore, si cela était nécessaire, l'hypothèse de mon savant confrère.

On a vu que la légende horizontale de la première de mes monnaies se lit : MONETA, tandis que l'un des deniers publiés précédemment (*Revue de la Numismatique belge,* 1853, pl. I, n° 12), porte le mot : CIVITAS. Il se peut que l'autre, figuré au n° 11 de la même planche et qui appartient à M. de Coster, ait été mal déchiffré et que les lettres .... ATAS se rapportent au mot MONETAS ou MONATAS. Cette lecture n'est pas sans exemples, et pour n'en citer qu'un, je rappellerai un denier d'un pays éloigné d'Anvers assurément, et d'une époque moins ancienne, je veux parler de la monnaie si connue de l'évêché de Lausanne, qui porte d'un côté LAVSANE, et de l'autre, MONETAS ou MONHTAS.

Il est inutile de reproduire ici les courtes considérations historiques émises par M. R. Chalon, je préfère y renvoyer le lecteur. Seulement, à propos de ces deniers d'Anvers, si remarquables par leur type et leur style, si empreints d'un sentiment marqué de localité, il me semble opportun de dire quelques mots sur les divers systèmes employés pour la classification des monnaies qui portent à la fois un nom de prince et un nom de localité. Je veux surtout parler des monnaies impériales d'Allemagne, mais on pourra étendre mon raisonnement à toutes les autres.

Dans plusieurs collections, je vois les empereurs placés chronologiquement et représentés par des pièces frappées dans des ateliers très-divers; je laisse de côté, pour un moment, les monnaies qui ne donnent pas le nom de la localité.

Dans d'autres, et c'est, je crois, une règle généralement admise en Allemagne, dans d'autres, dis-je, comme par exemple, dans l'immense catalogue de la collection Welzl de Wellenheim, c'est le nom de la localité et non celui du prince qui sert de base à la classification; en un mot, c'est le système géographique.

A mon sens, ce dernier mode est le seul bon et à peu ou point d'exceptions près, c'est à celui-là qu'il faut se ranger. Quel fruit, en effet, l'étude peut-elle retirer de la réunion des deniers fabriqués au non d'Otton II, à Cologne, Magdebourg, Toul, Zurich, Coire, etc., sans parler de l'Italie? Tous ces deniers sont variés et sans autre lien entre eux que le nom du souverain : l'Allemagne, la France, la Suisse et l'Italie, se trouvent là réunies au mépris du type, du style et du poids.

Si, au contraire, on adopte l'excellente classification de l'auteur du catalogue de Welzl de Wellenheim, ces disparates s'évanouissent et une fois les monnaies restituées aux localités d'où elles émanent, on voit pour chaque pays se former des séries plus ou moins complètes, plus ou moins suivies, dans lesquelles apparaissent le style local, les dégénérescences et les transformations des types. On y lit à chaque pièce la succession des destinées politiques de la nation, et les variations du poids et du titre de la monnaie y deviennent palpables.

Les avantages d'un pareil arrangement sont inappré-

ciables pour l'étude. Aperçoit-on une lacune dans une série, on cherchera à la combler au moyen de quelque pièce indéterminée jusqu'ici. — Veut-on déterminer si une pièce appartient à tel ou tel prince parmi ceux du même nom qui se sont succédé dans la localité? On aura la chance d'y arriver par la comparaison des types, du style et de l'âge de la monnaie.

En présence de tels résultats, il me semble que la question ne peut être un seul instant indécise, et je me reprocherais presque de l'avoir indiquée, si je ne me souvenais d'avoir vu un si grand nombre de collections, même parmi les plus considérables, attachées encore à la vieille routine de la classification dynastique.

Les retardataires de ce genre feront bien, je crois, de ne plus mêler aux impériales romaines les monnaies des empereurs frappées dans toutes les colonies avec des légendes grecques, latines, etc. On fera bien aussi de ne plus mettre dans la suite dynastique de France les monnaies frappées à Milan, Gênes, Asti, Modène, etc., et ainsi du reste.

Cela fait, il y aura encore pour les obstinés la consolation de former une suite trop considérable à mon gré, des monnaies où le nom seul du souverain se lit, sans être accompagné de la désignation de la localité ou tout au moins d'un type local incontestable.

Encore une fois, ces recommandations pourront paraître puériles en Allemagne, mais je les crois utiles et opportunes de ce côté du Rhin et l'on me pardonnera de les avoir si longuement développées.

A. Morel Fatio.

NOTICE

SUR UN

MÉREAU INÉDIT DE DOESBOURGH.

Bien que la ville de Doesbourgh, située dans le ci-devant comté de Zutphen, soit très-ancienne, peut-être même fondée par les Romains, elle fut toujours très-pauvre en monuments numismatiques. Jusqu'ici, il n'y avait que les deux jetons décrits par Van Loon (t. Ier, p. 519, nos 1 et 2), qui rappelassent l'existence de cette ville aux numismates.

Nous eûmes le bonheur de découvrir un méreau inconnu et unique jusqu'ici, qui vient augmenter la série d'une troisième pièce.

Voici la description de ce méreau, frappé en plomb :

Face. Un oiseau, et au-dessous le nom de la ville : DOESBORGH.

Rev. L'inscription VRY | BRUG, en deux lignes.

Quand et pourquoi ce méreau fut-il frappé?

L'inscription VRY-BRUG (libre passage du pont) nous fit tout d'abord penser au pont sur l'Yssel, près de cette

ville, où, depuis des siècles, chacun, excepté les habitants, doit payer le passage.

Nous supposâmes qu'on distribua autrefois des méreaux aux habitants qui sortaient, et que ceux-ci les rendaient avant de rentrer en ville. Mais alors ce méreau ne serait pas si rare et le souvenir de cette coutume ne serait pas tout à fait effacé.

Notre méreau doit donc avoir une autre origine; voici ce que nous supposons.

Au commencement du XVIIIe siècle, le pont sur l'Yssel fut prêt de tomber en ruines, et une rénovation devint inévitable; mais, comme à l'ordinaire, l'argent manqua. Cependant la ville fut tirée d'affaire par la propriétaire d'un château voisin. La dame de Middachten donna la permission de prendre le bois nécessaire à la reconstruction du pont dans les forêts, près de Dieren. La ville accorda ensuite aux propriétaires du château et à leurs domestiques exemption de péage pendant quelques années.

Il est très-probable que notre méreau fut frappé alors, et que la ville en distribua un certain nombre aux habitants du château de Middachten.

Nous ne savons comment expliquer l'oiseau qui se trouve sur l'avers. Ni la ville ni le château ne portent cette figure dans leurs armoiries. Peut-être l'oiseau n'est-il ici que l'emblème du libre passage.

HOOFT VAN IDDEKINGE.

CORRESPONDANCE.

Lettres de M. le Comte Nahuys, *à M.* R. Chalon, *au sujet de l'esterlin de Vorst.*

Utrecht, le 22 novembre 1864.

Monsieur le Président.

Dans votre sixième et intéressant article : « Curiosités numismatiques, » vous donnez, sous le n° VII, la description d'un esterlin de Zwéder de Vorst, Voorst ou Voerst, représenté sur la pl. XIII, n° 7 (1).

Sur le revers de cet esterlin, vous lisez : SVE | DER | VS * : | DLO *, ce qui vous fait présumer qu'il s'agit ici de quelque seigneurie possédée par un Zwéder de Vorst, dont le nom commençait par un L et un O.

Non-seulement, je partage complétement votre opinion, mais je suis même porté à croire qu'il se pourrait qu'il s'agît ici de la seigneurie (*Herrschaft*) principauté de Lon Loon ou Loen, en Westphalie, sur laquelle Zwéder de Vorst, le brigand de 1361, comme vous le nommez, fit valoir ses prétentions. Vous croyez, que l'esterlin en

(1) *Revue Numismatique Belge*, 4e serie, t. II, pp. 222-229.

question ne peut pas être de ce Zwéder de Vorst, mais qu'il appartient à un de ses prédécesseurs, du même nom, probablement son grand-père.

Pour admettre que les lettres LO, qui figurent sur cette monnaie, soient une abréviation de Lon, il faudrait bien qu'elle eût été fabriquée par ce Zwéder de Vorst, entre 1353 et 1400, époque pendant laquelle il fit valoir ses droits sur ce domaine. Ceci, je l'avoue, offre une grande difficulté, car il y a une différence d'un siècle environ, entre l'époque à laquelle l'esterlin de Louvain du duc Jean Ier (1261-1294) fut frappé, et celle ou vivait Zwéder. Bien que l'appropriation d'un type monétaire, après un espace à peu près d'un siècle, soit peut-être un fait sans exemple dans la numismatique, je veux cependant citer quelques détails sur l'histoire de la vie de Zwéder, que vous qualifiez du nom de brigand, qui prouveront combien cet esterlin de Louvain lui convenait, tant pour ajouter du poids à ses prétentions sur la seigneurie de Lon, que pour y faire paraître, avec l'abréviation du nom de Vorst, celle du nom de la seigneurie (*Herrschaft*) principauté de Ahuis, que sa femme lui apporta en dot; de sorte que la seule différence de l'époque ne me semble pas offrir une raison suffisante pour refuser définitivement cet esterlin à ce Zwéder de Vorst.

En 1353, il fit valoir ses droits sur la seigneurie de Lon, alors sous la domination de l'évêque de Munster ([1]).

En 1393, Ludolphe de Ahuis donna à sa fille Johanna,

([1]) Nicolaus Kindlingers *Münsterische Beiträge zur Geschichte Deutschlandes, hauptsächlihch Westfalens.* Dritten Bandes 2 Abth., pp. 426-429, nº 154.

fiancée de Zwéder, en dot la seigneurie de Ahuis, se réservant à lui, ainsi qu'à son frère Henri et au fils de celui-ci, également nommé Henri, quelques droits (1). Par suite de ce don et de la célébration du mariage, Zwéder devint seigneur de Ahuis, et en cette qualité, il confirma encore, dans l'espace de cette même année, par acte dont l'original se trouve aujourd'hui en ma possession, les divers droits et priviléges que son beau-père Ludolphe avait accordés à la ville, aux échevins, aux citoyens et aux vassaux.

L'an 1400 fut une année pleine d'adversités pour lui. Après avoir été fait prisonnier par Otton de Hoya, évêque de Munster, il fut obligé de lui donner en gage, pour frais de guerre, qui s'élevaient à 1,200 florins d'or (*rynssche guldene, gued van golde und swar genoch van gewichte*) la seigneurie, le château et la ville de Ahuis (2). Aussi fut-il contraint de céder tous ses droits et prétentions sur la seigneurie de Lon en faveur de l'évêque de Munster (3).

Les lettres L-O-V-A qui se trouvent dans les angles de la croix de l'esterlin, s'il peut être attribué à ce Zwéder de Vorst, auraient toutes leur signification. LO pour Lon; V, pour Vorst; A, pour Ahuis, et, dans ce cas-là, cette monnaie devrait avoir été frappée entre 1393 et 1400.

Zwéder fut aussi seigneur de Keppel ou Ceppel; si donc il résultait d'une nouvelle inspection minutieuse de cette

(1) J. Niesert. *Beiträge zu einem Münsterischen Urkundenbuche.* I. Band, 2. Abth., p. 400, n° 131.

(2) J. Niesert. *Beiträge.* 1 Band, 2 Abth., p. 407, n° 132.

(3) N. Kindlingers, *Münsterische Beiträge.* III Bandes 2 Abth. p. 548, n° 194.

intéressante monnaie, que la lettre O, qui se trouve dans un des angles de la croix, ne fût pas tout à fait fermée, ceci donnerait encore plus de vraisemblance à ma conjecture, attendu que cette lettre serait alors un C, par laquelle je serais tenté de voir désigné Ceppel.

Je ne fais, Monsieur le Président, que vous communiquer quelques faits, qui pourront peut-être répandre de la lumière dans les recherches sur la personne à laquelle cet esterlin doit être attribué et sur la signification des lettres LO, sans toutefois avoir la moindre prétention de croire que mes suppositions soient justes.

Agréez, etc.

Comte Maurin Nahuys.

Utrecht, le 10 janvier 1865.

Monsieur le Président,

Merci pour votre honorée lettre du 2 décembre dernier et pour l'envoi de l'empreinte de la monnaie de Zwéder de Vorst. Je crois, comme vous, que la lettre du quatrième canton de la croix, sur le revers de cette pièce, ne peut être qu'un O.

Zwéder de Vorst, qui fit valoir ses prétentions sur la seigneurie de Lon, en 1353, et dont j'eus l'honneur de vous parler dans ma dernière lettre, n'était pas le même Zwéder de Vorst qui épousa, en 1393, Johanna de Ahuis, et qui, en 1400, fut contraint par l'évêque de Munster de renon-

cer à ses prétentions sur la principauté de Lon; c'était le grand-père de ce dernier (1).

Voici comment la seigneurie, *Dominium,* de Lon ou Loen vint au pouvoir de l'évêque de Munster, et sur quoi étaient fondées les prétentions de Zwéder de Vorst,

Herman, comte de Lon, fils de Herman, eut deux sœurs; l'une nommée Sophie, qui épousa (1268) Bernard, noble seigneur de Ahuis, et l'autre qui eut pour époux un seigneur de Vorst.

Ce Herman, qui eut un fils nommé Wichbold, mais qui le devança au tombeau — mort en 1312 et enterré dans l'église de Saint-Étienne, à Munster (2), — mourut en 1315 ou 1316, dans un âge très-avancé, et ne laissant pas d'enfants; la seigneurie de Lon et le château de Bredevoort vint par héritage à ses neveux Johan et Otton de Ahuis, fils de Bernard de Ahuis et de Sophie de Lon, qui, voyant que le comte de Gueldre et l'évêque de Munster élevaient des prétentions sur ces domaines, et pour éviter des guerres, se décidèrent, en 1316, à les céder à Louis, landgrave de Hesse, évêque de Munster (3).

Heilwig de Vorst, fille de la sœur de Herman de Lon, qui avait épousé, comme je l'ai déjà dit, un seigneur de Vorst, fit aussi valoir ses prétentions sur ces terres, mais sans aucun résultat. Plus tard, en 1353, son cousin et héritier Zwéder (le brigand de 1361) renouvela ces récla-

(1) Van Spaen, *Inleiding tot de historie van Gelderland* t. I, p. 405.

(2) Van Spaen, *Inleiding tot de historie van Gelderland* t. I, p. 403.

(3) J. Niesert, *Beitr. z. e. Münst. Urkundenbuche* t. I, 2 Abth. p. 374 n° 117, et Kindlinger, *Münst. beitr.* t. III, pars. I, p. 311, n° 117.

mations contre l'évêque de Munster (1). Le petit-fils de ce Zwéder, également nommé Zwéder, épousa, en 1393, Johanna, fille de Ludolphe de Ahuis, arrière petit-fils de Johan de Ahuis, qui avait hérité du domaine de Lon et du château de Bredevoort. Johanna reçut de son père, en dot, la principauté de Ahuis, se réservant à lui, ainsi qu'à son frère Henri et au fils de celui-ci, également nommé Henri, quelques droits (2).

Zwéder, se trouvant en possession de ce nouveau territoire, se croyait assez puissant pour acquérir par la force des armes ce que son grand-père n'avait pu obtenir par des réclamations. En 1397, la guerre éclata entre Zwéder et Otton de Hoya, évêque de Munster, avec ce funeste résultat pour Zwéder, qu'il fut fait prisonnier avec quatre-vingts chevaliers (3); ce ne fut qu'après avoir renoncé, en l'an 1400, à ses prétentions sur la seigneurie de Lon (4), et après avoir donné en gage, pour frais de guerre, évalués à 1,200 florins d'or (rynsche guldene, gued van golde und swar genoch van gewichte), la principauté, le château et la ville de Ahuis (5), qu'il fut mis en liberté. Il mourut peu de temps après, ne laissant pas d'enfants. Johanna de Ahuis, devenue veuve, se remaria avec Godert van der Ro r ou Rhur (6).

(1) Kindlinger, *Münst. Beitr.*, t. III, pars. II, pp. 426-429, n° 154.

(2) J. Niesert, *Beitr. z. e. Münst. Urkundenbuche*, t., I, 2 Abth., p. 400, n° 131.

(3) J.-H. Nunning, *Monumentorum monasteriensium decuria prima Monumentum I. Ahusio Sacrum*, p. 22-23.

(4) Kindlinger, t. III, pars II, p. 548, n° 194.

(5) J. Niesert, t. I, 2 Abth., p. 407, n° 132.

(6) J.-H. Nunning, *loc. cit.*, Ahusio Sacrum, p. 22.

Je crois qu'il ne peut plus y avoir de doute que les lettres LO, qui se trouvent sur cet esterlin, ne soient une abréviation de Lon, et que cette pièce n'appartienne à un des deux Zwéder de Vorst, ci-dessus mentionnés. Je vous laisse, Monsieur le Président, à décider si c'est au grand-père ou bien au petit-fils qu'il faut l'attribuer. Quant à moi, je suis toujours plus disposé à croire qu'elle a été frappée par le petit-fils, entre 1393 et 1397.

Agréez, etc.

MAURIN NAHUYS.

MÉLANGES.

Le second cahier de la *Rivista,* de M. Olivieri, a réalisé amplement les espérances que le premier numéro avait fait concevoir. Ce recueil, par le nombre et l'importance de ses collaborateurs, s'est placé tout d'un coup au premier rang.

Douze auteurs différents ont concouru à la rédaction de cette livraison double qui porte les nos 2 et 3, et qui se compose de trois mémoires sur la numismatique ancienne, quatorze articles sur les monnaies du moyen âge et deux notices concernant des sceaux. Le chapitre bibliographique est également bien fourni. On y rend compte de onze ouvrages récemment parus. Enfin des variétés et des documents inédits terminent la livraison qu'accompagnent deux très-belles planches gravées sur cuivre.

R. Ch.

Encyclopédie des noms propres, par J. Sabatier. Paris. 1865, in-12. 281 pages.

Ceci n'est point un livre de numismatique; mais son auteur, bien connu des lecteurs de la Revue, est l'un de nos plus éminents collaborateurs. Archéologue et numismate, M. J. Sabatier n'a pu s'empêcher de semer, çà et là,

dans son nouvel ouvrage, des choses qui touchent à sa science favorite.

C'est ainsi qu'il fait remarquer, avec infiniment de raison, combien les *triens* mérovingiens nous ont révélé de noms francs ou gallo-romains qu'on n'eût jamais connus sans cette innombrable série de monétaires.

R. Ch.

La Revue archéologique de Paris, qui depuis quelque temps semblait négliger un peu la numismatique, envahie qu'elle était par les égyptologues, vient de donner, dans le numéro de janvier dernier, un très-remarquable article de M. A. de Barthélemy, sur les monnaies mérovingiennes, intitulé : *Etude sur les monnoyers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie.* Nous engageons les amateurs à prendre connaissance de cet important travail, dont l'analyse serait d'autant plus difficile, qu'il est plus substantiel et plus concis. En effet, analyser c'est raccourcir, et l'on ne peut raccourcir que les choses trop longues. Les vingt pages de M. de Barthélemy sembleront, au contraire, trop courtes aux lecteurs.

R. Ch.

Nous croyons devoir renouveler l'appel que nous avons adressé aux amateurs de notre pays, dans le volume de 1863, page 464. M. de Barthélemy a reçu de partout, si ce n'est

de Belgique, aide et assistance pour le grand travail qu'il a entrepris de refaire, le Traité de Le Blanc sur les monnaies royales. Et, cependant, n'est-ce pas rendre toute monographie impossible que de se refuser à communiquer ses pièces à ceux qui ont le courage d'entreprendre ces œuvres ingrates et pénibles?

R. Ch.

A la page 485 du volume précédent, nous avions attribué, avec le signe du doute, à M. Anatole de Barthélemy un article signé A. B., inséré dans le *Numismate*. M. de Barthélemy nous prie de faire connaître aux lecteurs de la Revue qu'il est tout à fait étranger à la rédaction du recueil de M. Hoffmann.

R. Ch.

Oorsprong der toekenning van den eerepenning van den Raad der stad Leeuwarden, in 8°, 10 pages. (Par M. J. Dirks).

Lorsqu'en 1830, la Hollande se leva en masse dans l'espoir de comprimer la révolution belge, ou, au moins, de l'empêcher de franchir les anciennes frontières des Provinces-Unies, on organisa à Leeuwarde une commission chargée de recueillir des fonds pour venir au secours des familles pauvres dont les membres s'engageaient comme volontaires. En 1836, voulant donner aux quatre membres encore vivants de cette commission, un

témoignage de gratitude, le conseil de ville décréta la frappe d'une médaille d'honneur qui leur fut délivrée. Cette pièce d'argent porte, d'un côté, la représentation de l'hôtel de ville, et, au revers, l'inscription DE RAAD DER STAD LEEUWARDEN, UIT ERKENTENIS, aan ..... 1836. Depuis lors la même médaille a été décernée, pour différents motifs, actes de courage et d'humanité, à diverses autres personnes, et la dernière fois, le 12 mars 1863.

Le nombre total de ces médailles ne s'élève, toutefois, qu'à 15 dont 13 d'argent et 2 de bronze.

C'est donc une des décorations les plus rares de l'Europe.

R. CH.

La commission d'organisation de l'Exposition internationale de fleurs, etc., qui s'ouvrira, dans le courant de cette année au palais de l'industrie d'Amsterdam, avait invité plusieurs artistes à lui adresser des projets pour une médaille. Nous apprenons que c'est sur le modèle de M. L. Wiener de Bruxelles que la commission a arrêté définitivement son choix.

(*Echo du Parlement.*)

Sceaux et armoiries de la ville et de l'ancien pays de Termonde, par M. KLEMENS WYTSMAN, in-8°, 51 pages et 3 planches.

Cet intéressant et très-curieux mémoire a paru dans les *Annales du Cercle archéologique* de Termonde, de 1864.

Les *Annales* de 1865 contiendront les sceaux des communes rurales, collection précieuse pour l'histoire féodale de cette partie du pays.

Le sceau le plus ancien de Termonde doit être contemporain de l'octroi de la *keure* de 1233. Les deux seuls exemplaires qu'on en connaisse sont appendus à une charte de 1246 et à un acte de 1267 (1), il représente un donjon carré flanqué de deux tourelles fantastiques.

Ce sceau fut remplacé, dans l'intervalle des années 1267 à 1272, par un nouveau sceau de dimension plus grande.

Le donjon qui figure sur ce nouveau sceau, ne ressemble guère à celui du sceau qui l'avait précédé. Si, par hasard, il prenait envie à l'administration communale de Termonde de faire construire un hôtel de ville, ou un beffroi, renouvelé du moyen âge, l'architecte à qui l'on imposerait l'imitation du sceau se trouverait assez embarrassé; sans parler de la difficulté de suspendre sur des corbeaux en saillie, les deux singulières tourelles ou échauguettes (2) qui, dans tous les cas, seraient plus propres à effrayer les passants qu'à embellir l'édifice.

R. Ch.

Numismatisches Legenden-Lexicon des Mittelalters und der Neuzeit, Von Wilhelm Rentzmann. Erster Theil Berlin, R. Wegner, 1865, in-8°, 191 pages.

Manuel facile et commode pour les amateurs et qui les

(1) L'ouvrage dit : 1276, mais c'est une faute d'impression.

(2) L'imprimeur de Termonde s'est obstiné, nous ne savons pourquoi, à les appeler des échaugettes.

dispensera de recherches longues et fastidieuses. A l'aide du nom, soit entier soit par initiales, qui se lit sur une monnaie, il devient facile de trouver tous les princes ou les *Münzherren* auxquels cette monnaie peut appartenir. Le style de la pièce, indépendamment des armoiries et autres détails, déterminera facilement auquel de ces homonymes elle doit être donnée. A la suite de ce premier Lexicon, se trouve une liste de saints dont les noms figurent sur les monnaies, et indiquant la ville ou le pays, dont chaque saint est le patron. Un semblable travail a été publié, il y a déjà longtemps par M. Soret, dans une revue de Genève, et, en ce qui concerne notre pays, par M. Piot, dans notre revue.

R. Ch.

Lettre à M. A. Gouget, archiviste de la préfecture des Deux-Sèvres, sur un tiers de sou d'or mérovingien frappé à Niort. Niort, 1865, in-8°, 8 pages.

Le *triens* qui fait le sujet de ce petit mémoire porte, du côté de la tête, ✠ NOIORDO VICO, et, du côté de la croix, LEODASTE. L'auteur conclut, de la première de ces deux légendes, que le nom primitif de Niort a dû être *Novioritum* qui, passant par les altérations intermédiaires, *Novioredum, Noioredum*, est arrivé à *Noiordum*, et à *Niort*. Ce travail est extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts, du département des Deux-Sèvres*. Il est orné de sept vignettes sur bois intercalées dans le texte.

R. Ch.

Les cahiers XIX et XX, qui ont paru en 1864, de l'ouvrage de M. Joseph Neumann, sur les monnaies de cuivre, sont entièrement consacrés aux *tokens* anglais, écossais et irlandais ; ils comprennent près de 2,800 numéros, et n'ont pas encore épuisé la matière.

R. Ch.

Le n° XVI de la *Numismatic chronicle*, qui vient de paraître, est orné de trois planches et contient les articles suivants :

1° Médailles des Ptolémées (*suite*), par Reginald Stuart Poole, esq., M.-R.-S.-L.; 5 pages.

2° Illustration (explication) de l'art chez les Grecs, par les médailles, par le même; 12 pages.

3° Un *groat* de Henri VIII, contrefait, par John Évans, esq.; 4 pages.

Cette pièce a été trouvée récemment à Paris, avec quatre autres pièces du même genre; et, il y a quelques années, les coins eux-mêmes qui ont peut-être servi à la frapper ont été déterrés dans la vase de la Seine. Ce sont, sans doute, l'œuvre et les instruments d'un faux monnayeur ; mais pourquoi cette pièce, au type et à la tête de Henri VIII, porte-t-elle la légende inexplicable de Fernandus Angliæ et Hiberniæ rex? Faut-il la mettre sur le compte de la distraction du graveur?

4° Quelques variations survenues dans l'arrangement des armoiries sur l'écusson royal des monnaies, par sir Charles George Young; 3 pages.

5° Un papier-monnaie (assignat) chinois de la dynastie des Ming, par John Williams, esq. ; 8 pages.

5° Les plus anciennes monnaies de l'Inde, par E. Thomas, esq.; 26 pages.

7° Publications récentes sur la numismatique et mélanges.

R. Ch.

Beschreibung der Kupfer-Münzen des ehemaligen Bistums Paderborn und der Abtei Corvey, etc., von Jos. Weingartner. Paderborn, 1864, in-8°, 34 pages et une planche.

Cette description des monnaies de *cuivre* de l'ancien évêché de Paderborn et de l'abbaye de Corbie peut servir d'annexe ou de supplément au *Kupfer-Cabinet*, de M. Neumann. On affectionne, en Allemagne, et nous ne savons trop pourquoi, ce classement par métal séparé; classement qui nuit si fort à l'intérêt historique, qui scinde l'ensemble des systèmes monétaires et prive du secours de la comparaison pour déterminer des pièces presque muettes, comme on en trouve surtout en cuivre. Ajoutons encore, par forme de renseignement, que la planche dont cette brochure est *ornée* se distingue par sa laideur et sa barbarie entre toutes les horreurs dont la lithographie peut nous gratifier. Nous recommandons surtout aux amateurs les *portraits*(!) d'évêques qu'ils trouveront sous les n°s 6, 9 et 10. Ce sont les chefs-d'œuvre du genre.

R. Ch.

Le tome cinquième des *Annales du cercle archéologique de Mons* vient de paraître. Ce beau volume dont l'infatigable M. Léopold de Villers a fait presque tous les frais, renferme deux notices qui ont, plus ou moins, trait à la numismatique : 1° *Méreau de la fondation Julien Godin*. Ce méreau de cuivre coulé porte, d'un côté, l'image de la Vierge, avec la légende : *O Mater Dei, memento mei;* de l'autre, les armoiries du fondateur entourées de ces mots : *fondation de M. Julien Godin signeur de Hion*. Il servait à des distributions de pains aux pauvres, dans l'église de Sainte-Waudru. L'image de la Vierge est accostée du millésime presque effacé sur l'exemplaire qu'a consulté M. de Villers. Et comme la fondation a dû prendre date à la mort de Godin, arrivée le 17 juin 1576, M. l'archiviste de Mons avait cru pouvoir remplir par les deux derniers chiffres 76, la partie illisible de l'inscription.

Nous possédons un exemplaire bien entier du jeton Godin, exemplaire trouvé à Hion, lors de la démolition de la chapelle de Notre-Dame du Frasne. La date est 1585. Il en existe d'autres tout neufs et qui paraissent fabriqués à une époque assez rapprochée, mais toujours à l'aide du même moule.

2° L'autre notice, d'une étendue plus considérable et accompagnée d'une planche, concerne *les anciennes marques de marchandises,* à Mons, dont le Musée archéologique de cette ville a conservé les poinçons. La plus ancienne de ces marques semble remonter au XIVe siècle.

R. Ch.

Recherches sur les monnaies et sur la valeur de l'argent en France, jusqu'à François Ier, par le président Hiver. Paris, Auguste Aubry. 1864, in-8°, 45 pages.

Résumé clair et succint des longues discussions soulevées jadis, dans la *Revue françoise*, entre MM. Guérard et de Pétigny, sur le système monétaire des Mérovingiens, ainsi que de la polémique entre Germain Garnier et Letronne, sur la valeur ou puissance des métaux précieux, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. A propos de ce dernier sujet, on se demande pourquoi l'auteur ne cite pas une seule fois Leber qui l'a traité *ex professo ;* on se demande aussi comment il ne parle pas du mémoire de M. E. Thomas, de Rouen, sur la question si controversée du sol mérovingien qu'on voit tantôt compté pour quarante deniers, tantôt pour douze. On pouvait ne pas se rendre aux arguments de M. Thomas, mais il n'était pas permis de le passer sous silence.

R. Ch.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. V. Heft. Zweiten Bandes Zweites Heft. Mit 4 Tafeln Abbildungen. Berlin, 1864. Ferdinand Schneider, 1 vol. in-8°.

La dernière livraison de la Revue de Berlin commence par un étude de M. B. de Kœhne, sur les monnaies des Scythes.

Puis viennent les articles suivants :

Les monnaies macédoniennes de M. Brutus par M. Julius Friedlænder;

Une notice de M. Dannenberg, sur une découverte de monnaies à Simoitzel, près de Colberg, dans la Poméranie;

Des considérations de M. Julius Friedlænder sur le poids des monnaies d'argent de Philippe II, de Macédoine;

Quelques monnaies byzantines rares et inédites par le même;

M. C.-W. Huber, ex-consul général en Égypte, décrit quelques médailles grecques de l'époque impériale, tirées de sa collection;

Une monnaie génoise de Famagouste, dans l'île de Chypre, par M. B. de Kœhne;

Une monnaie de cuivre de Gui de Blanchefort, grand-maître de Rhodes, par le même;

Médaille de la duchesse Anne de Courlande, 1597, par le même;

Les armoiries du Mecklembourg, par le même;

Enfin, des *mélanges*, dans lesquels le savant directeur de la Revue de Berlin rend compte des principales découvertes de monnaies et de ce qui se passe généralement dans le monde de la science. Nous saisissons ici l'occasion de remercier, au nom de nos collaborateurs, M. B. de Kœhne de la gracieuse attention qu'il met constamment à parler des travaux de notre Revue.

Cam. P.

Une monnaie d'argent inédite de l'époque de la guerre sociale, par M. Ed. Rapp (en allemand). Bonn, 1864. 2 feuillets et 1 pl., in-8°.

La monnaie en question représente, au droit, la tête nue de Q. Sertorius, tournée à gauche : Q SERTORIVS, et,

au revers, une biche regardant à droite, avec la légende PROVIDEN · MILITAR. Le dictateur et le défenseur de la péninsule ibérique jouissait de l'autorité la plus étendue, et nous ne devons pas être surpris de rencontrer une monnaie à son effigie. Elle a été trouvée dans le voisinage de la petite ville de Hal, en Brabant. C'est M. Derre, architecte, à Bruxelles, qui est aujourd'hui l'heureux possesseur de cette pièce intéressante.

CAM. P.

Iets over de heerlijkheid Ruinen, en over eene, vermoedelijk, aldaar geslagene munt. Brochure de 12 pages in-8°.

La seigneurie de Ruinen consistait dans les villages de Ruinen, Ruinerwold et les hameaux de Sweelo, Oldenhove et Gysselte, dans la province de Drenthe. Le seigneur de Ruinen était homme lige de l'église d'Utrecht, et exerçait un pouvoir absolu sur ses vassaux. Le droit coutumier de la seigneurie date du xve siècle.

M. Hooft van Iddekinge a fait l'histoire de Ruinen, depuis le xie siècle jusqu'à nos jours. Une charte de 1036 nous donne les noms des deux premiers possesseurs de Ruinen. Ce sont les frères Jean et Laurent, sur les titres de possession desquels on n'est pas tout à fait fixé. Après bien des vicissitudes, la seigneurie finit, comme tant d'autres, en 1796.

La notice de M. Hooft se termine par l'examen d'une monnaie attribuée par M. Vander Chijs aux seigneurs de Kuinre, dans son ouvrage sur les monnaies des seigneurs et des villes de l'Overyssel, pl. XX, n° 1. Elle porte, au droit, une légende à demi effacée, mais laissant lire encore

HECLAS RUNE..... M. Hooft propose de donner cette monnaie à Mewekinus de Ruinen, qui vécut de 1262 à 1292, et on lirait alors MECIAS RVNE(*nsis*). La légende du revers que M. Vander Chijs a lue ainsi : HIL | ITIS | DE. | INR porterait : *Militis de Runen.*

Nous croyons, pour notre part, que M. Hooft est parfaitement dans le vrai; nous lisons, comme lui, MECIAS au droit de la monnaie en question. On regrettera seulement qu'il ne l'ait pas fait reproduire par un bon dessinateur : cela eût fixé les doutes de tout le monde.

CAM. P.

Par arrêté royal, en date du 26 décembre dernier, M. Léopold Wiener, membre de la Société numismatique, a été nommé, en remplacement du sieur Braemt, décédé, graveur en chef des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.

R. CH.

Le conseil d'État du canton de Vaud vient de donner la direction du médaillier cantonal à l'un de nos collaborateurs, M. Morel-Fatio, bien connu par ses travaux sur la numismatique de la Suisse. M. Morel-Fatio compte donner une notable impulsion à l'établissement qui lui est confié, en essayant d'un système d'échange, au moyen des nombreux doubles que possède la collection de Lausanne.

R. CH.

MM. Rollin et Feüardent viennent de faire paraître un *Catalogue, avec les prix de vente fixés à chaque numéro*

de leurs monnaies seigneuriales. Les amateurs de monnaies belges trouveront là de quoi enrichir leurs collections. Ce catalogue sera suivi, très-prochainement, de la première partie de celui des *Romaines,* comprenant les *as,* les familles consulaires et les douze césars. R. Ch.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, dans sa réunion du mois de décembre dernier, a élu *associé étranger*, et en remplacement de M. Cureton, décédé, M. le baron J. De Witte, membre de notre Société et l'un des directeurs de la *Revue numismatique de Paris.* R. Ch.

On annonce la prochaine publication d'une médaille de grand module, à la mémoire de J.-P. Braemt, graveur général des monnaies, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie, etc. Cette médaille, qui sera exécutée par son élève, M. J. Stordeur, coûtera 6 francs, en bronze, et 25 francs, en argent. R. Ch.

Notre éminent statuaire et graveur en médailles, M. L. Wiener, vient de terminer les coins d'un jeton de présence destiné à la Société Numismatiqne, dont il est membre effectif. Ce joli jeton porte, d'un côté, la tête du patriarche des numismates belges, Henri Goltzius; de l'autre, la légende circulaire : SOCIETAS NUMISMATICA BELGII ANNO MDCCCXLI FONDATA; au milieu, en deux lignes, PRAESENTIBUS DABITUR. R. Ch.

NÉCROLOGIE.

G.-J.-G. Vander Meer.

La Société de Numismatique vient de perdre son doyen d'âge. M. Vander Meer (Guillaume-Joseph-Gérard) est décédé le 31 mai dernier, à son château de Jongenbosch, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

M. Vander Meer, né à Tongres, le 11 octobre 1777, fit ses premières études dans sa ville natale et les termina avec distinction à l'ancienne université de Louvain. Les vœux de ses concitoyens l'appellèrent à diverses reprises à exercer des fonctions magistrales, qui, depuis de longues années, étaient devenues l'apanage de sa famille; mais, désirant se vouer uniquement à la science, il refusa constamment de se consacrer à la vie politique.

La botanique et la physique occupèrent d'abord ses loisirs, ensuite il voulut retrouver les secrets des anciens peintres verriers; pendant plusieurs années, les recherches pour parvenir à son but l'absorbèrent entièrement et le succès couronna ses efforts, car le produit de ses fourneaux obtinrent à diverses reprises des médailles et d'autres encouragements aux expositions publiques organisées par le gouvernement des Pays-Bas. Mais la science que M. Vander Meer cultiva avec le plus d'ardeur et celle à laquelle il dut les plus douces jouissances de sa vie, fut la numismatique. Dès sa jeunesse, il rechercha avec passion les monnaies liégeoises, et ses liaisons avec le comte

de Renesse-Breidbach ne firent qu'augmenter son ardeur de collecter. Peu à peu il étendit le cadre de ses recherches, et grâce à ses nombreuses relations et à sa fortune considérable, il se trouva possesseur d'un cabinet où les monnaies de tous les pays de l'Europe se trouvèrent représentées par de nombreux spécimens. La réputation des collections de M. Vander Meer devint bientôt européenne, et elles furent visitées par les numismates les plus distingués. Trop modeste pour essayer d'attirer sur lui l'attention publique, notre doyen d'âge ne publia aucun ouvrage sur la numismatique, mais il rendit néanmoins de nombreux services à cette science en mettant à la disposition des numismates sa longue expérience et les pièces rares de son cabinet.

L'aménité de son caractère et sa complaisance sans bornes créèrent à M. Vander Meer de nombreux amis, et sa mort sera déplorée par tous ceux qui ont pu apprécier son mérite et la bonté de son cœur.

A. P.

Pierre-Joseph Braemt.

Le 2 décembre dernier, est décédé, à Bruxelles, à l'âge de soixante-huit ans, un éminent artiste, qui, le premier, fit refleurir en Belgique l'art de la gravure en médaille, tout à fait oublié sous la domination française. Nous ne pouvons mieux faire connaître la brillante carrière de Braemt, qu'en reproduisant ici, avec l'autorisation de l'auteur, le

discours prononcé sur la tombe du défunt par M. Alvin, vice-directeur de la classe des beaux-arts de l'Académie :

« Messieurs,

« C'est pour la septième fois que, depuis moins de quatre ans, les membres de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique se trouvent réunis autour de la tombe d'un confrère. La mort frappe sans relâche dans les rangs de l'école dont les premières années de ce siècle ont éclairé les débuts. C'est la loi de l'humanité ; nous devons nous y soumettre pour nous-mêmes et pour les objets de notre affection, mais les regrets et les larmes ne sont point une révolte ; il est juste, il est bon de pleurer sur les amis qui s'en vont. Hier c'était Roelandt, l'éminent architecte auquel la ville de Gand doit ses plus beaux monuments modernes ; aujourd'hui, c'est encore un soldat de la vaillante phalange de Flandre que nous accompagnons à sa dernière demeure.

« Parmi les grandes villes belges, Gand s'est toujours distinguée par l'encouragement que ses magistrats, secondés d'une population sympathique, accordent aux beaux-arts; c'est là que l'esprit d'association s'exerça d'abord par la fondation de sociétés ayant pour objet le développement des facultés élevées de l'esprit ; là s'ouvrirent les premières expositions de peinture. C'est parmi les riches citoyens de cette cité que les jeunes artistes rencontrèrent le plus facilement de généreux protecteurs : Vilain XIIII, Van Hulthem, Cornélissen, d'Hane de Potter, voilà des noms qui rappellent une époque où tout jeune homme, annonçant

des dispositions pour la culture d'un art, était assuré d'être efficacement soutenu dans la route difficile et ardue qui conduit aux sommets.

« Celui dont nous pleurons aujourd'hui la perte a ressenti dans sa jeunesse les effets de cet encouragement aussi éclairé qu'affectueux.

« Joseph-Pierre Braemt est né à Gand, le 15 juin 1796. Destiné d'abord à une carrière pour laquelle les arts du dessin sont indispensables, il puisa, dans la pratique des travaux de l'orfévrerie, le sentiment du beau dans la forme. Un séjour assez prolongé à Paris l'avait familiarisé avec les productions les plus fameuses de l'antiquité et de la renaissance.

« Quand il fut en âge de choisir lui-même sa spécialité, il se sentit entraîné vers la gravure. Il avait vingt-deux ans lorsqu'il obtint son premier succès sérieux, succès qui le signala à l'attention de ses compatriotes. La Société royale de botanique de Gand l'avait chargé de graver les coins de la médaille destinée à récompenser les vainqueurs dans les concours d'horticulture. Le jeune Braemt avait été très-heureux dans son coup d'essai, qui est encore aujourd'hui l'une des meilleures productions de la numismatique belge moderne.

« L'année suivante, en 1819, Braemt fut choisi pour graver la médaille commémorative de la pose de la première pierre du palais de l'université de Gand. Nouveau succès qui attira sur le jeune graveur l'attention du gouvernement des Pays-Bas. Dès lors et pendant un grand nombre d'années, il fut chargé de l'exécution de toutes les médailles destinées à perpétuer le souvenir des événements mémorables.

« En 1821, c'est la victoire de Palembang; en 1823, l'érection du monument de Waterloo; et l'inauguration du roi Guillaume; en 1824, l'installation de l'ordre de Guillaume.

« Le gouvernement de la Belgique continua à Braemt la confiance que lui avait accordée celui des Pays-Bas; il le nomma graveur des monnaies.

« Pendant plus de quarante ans, notre confrère n'a cessé de travailler et de produire des œuvres de mérite. La dernière moitié de cette longue période a été témoin de progrès notables dans l'art de la gravure.

« Braemt a vu grandir auprès de lui de jeunes émules; il applaudissait à leurs succès et jamais son cœur droit et loyal ne s'est laissé entraîner aux suggestions de la jalousie.

« Braemt était membre de l'Institut royal des Pays-Bas, il appartenait aussi à l'Académie d'Anvers, la plupart de nos sociétés artistiques et littéraires avaient tenu à honneur de se l'associer.

« Il reçut, le même jour, de la bienveillance du Roi, deux distinctions qui lui étaient bien précieuses; le 1er décembre 1845, il était nommé chevalier de l'Ordre de Léopold et membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. La première de ces distinctions était motivée par les ouvrages que Braemt avait présentés à l'exposition nationale; il a pleinement justifié l'autre. Nul d'entre nous n'a montré plus d'assiduité aux séances de la Compagnie. Il y apportait trois choses particulièrement nécessaires dans la délibération : le bon sens, l'expérience et le bon goût.

« Son habitude des affaires a été surtout utile au développement d'une institution de bienfaisance dont les artistes malheureux sont appelés à recueillir les fruits. Je veux parler de la caisse centrale des artistes belges. Braemt en était le trésorier, c'est lui qui en avait organisé la partie financière.

« On ne saurait donner assez d'éloges au dévouement qu'il a déployé dans l'accomplissement de la tâche laborieuse qu'il s'était imposée et dans laquelle il ne sera pas aisément remplacé.

« Quelques heures avant sa mort, il s'occupait encore des intérêts de cette caisse et s'efforçait, prévoyant sa fin prochaine, de mettre la correspondance et la comptabilité dans un ordre irréprochable. Il n'a pas même voulu, en quittant ce monde, abandonner tout à fait l'institution qu'il regardait comme son enfant, il a fait en sorte que sa présence s'y manifestât aussi longtemps que la caisse elle-même subsisterait, et pour cela il lui a légué sa belle collection de médailles anciennes et modernes [1].

« Sous des dehors quelquefois rudes, Braemt était un homme de goût délicat. Il a donné mille preuves d'un sentiment exquis du beau chaque fois qu'on s'est adressé à lui pour quelque projet artistique.

« Parlerai-je des qualités du cœur qui nous faisaient aimer notre confrère? Aucun de vous n'a besoin de ce stimulant pour sentir l'étendue de la perte que nous venons

[1] Cette collection sera vendue le 20 et le 21 mars. La rédaction du catalogue a été confiée par l'Académie, à M. Cam. Picqué, secrétaire de la Société numismatique belge.

de faire. Vous le connaissiez, vous l'appréciez trop bien pour qu'il soit besoin d'exciter vos regrets.

« Adieu donc, cher confrère, puisses-tu jouir, dans un monde meilleur, de la récompense si bien méritée par une vie de travail, de loyauté et d'honneur. Tu n'es point mort tout entier, puisque tu laisses, pour conserver ta mémoire ici-bas, tes ouvrages et tes bonnes actions. »

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 14 janvier 1865.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. le chevalier Maggiora-Vergano-Brichetti, membre de plusieurs académies et l'un des rédacteurs de la *Rivista numismatica,* à Asti.

Le même titre est conféré, sur la proposition de MM. Chalon et Pinchart, à S. A. S. Monseigneur le prince de Hohenlohe-Waldenbourg, au château de Kupferzell (Wurtenberg).

Le Secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1865.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1864, n° 3.

Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales, 1864.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 33e année, 2e série, t. XVIII, nos 11, et 12, 1864.

Messager des sciences historiques, etc., année 1864, 3e année.

The numismatic chronicle. Nouvelle série, n° XV, septembre 1864.

Iets over de heerlykheid Ruinen en over eene, vermoedelyk, aldaar geslagene munt, par M. J.-E.-H. Hooft.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, etc., t. Ier, 1864, 4e livraison.

Catalogue d'une collection de médailles de la Gaule, etc. Paris, 1864.

Sovra d'una moneta inedita di Francesco I di Francia, par Maggiora-Vergano.

Essai de tablettes liégeoises, par d'Otreppe de Bouvette, Liége, 1865, 45e, 46e et 47e livr.

Aanwinsten van de penning-verzameling van het Friesch genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde, gedurende het jaar 1863-64, par J. D.

Bulletin de l'institut archéologique liégeois, t. VI, 3e livraison.

Revue trimestrielle, 2e série, 5e volume, 12e année, t. Ier, janvier 1864.

Le Cabinet historique, 10e année, 10e et 11e livraisons, octobre et novembre, 12e livraison, décembre 1864.

Annales du cercle archéologique de Mons, t. V, 1864.

Bruxelles, le 25 février 1865.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

NUMISMATIQUE GALLO-BELGE

OU

HISTOIRE MONÉTAIRE

DES ATRÉBATES,

DES MORINS ET DES NATIONS GALLO-BELGES EN GÉNÉRAL.

(Suite. *Voy.* 4e série, t. II, pp. 1, 149, 273, 421, et t. III, p. 1.)

Parmi les grosses monnaies dites à l'œil, celles qui conservent, de profil, le signe d'où leur nom découle, sont généralement les plus pesantes; on leur trouve de gr. 6.21 à 6 grammes, avec une moyenne de gr. 6.11. Les statères où l'œil a été remplacé par des cercles concentriques, balancent gr. 6.05 et 6 grammes. Ceux qui montrent un œil de face pèsent environ 6 grammes. Avec des légendes, les deux premières variétés baissent ordinairement de poids.

Il m'est impossible de donner les poids des pièces avec VOCARANA et LVCOTIO, n'ayant pas eu entre les mains les pièces en original, mais il est probable qu'ils sont inférieurs aux précédents et que la règle de décroissance s'observe; car, avec GOTTINA, le poids descend de gr. 5.58 à gr. 5.36.

Les quarts de statère ont aussi leurs poids plus ou moins distincts dans les divers groupes.

Les diminutifs à deux types, où le chêne est accompagné de la faucille, et que j'ai considérés comme les modèles des autres, pèsent largement gr. 1.50. Ce poids est parfois dépassé, mais d'une manière irrégulière, par les quarts de statère où la faucille n'apparaît pas (1); il l'est assez souvent par ceux qui ne montrent que des fragments incomplets du chêne druidique (2).

Les pesanteurs des diminutifs globeux, toutes inférieures à celles des vraies bitypes, sont régulièrement différentes entre les deux variétés dont j'ai montré les caractères bien tranchés. La variété où le chêne fait voir ses trois racines pèse de gr. 1.43 à gr. 1.38 (3); celle dont les racines du chêne sont engagées dans des cercles centrés, balance de gr. 1.33 à gr. 1.27 (4).

Le poids des triens, que j'ai supposés atrébates, s'élevait à plus de gr. 2.02 (5), ce qui les rattache à la dernière époque des émissions monétaires de l'autonomie dans l'Atrébatie. Le poids des triens globeux devait être d'environ gr. 1.91; ils sont de même rattachés à une époque peu ancienne dans le monnayage des Morins.

La conséquence générale de tous ces divers poids des diminutifs avec lesquels on ne constituerait qu'une grosse

(1) Gr. 1.75, l'un des exemplaires de ma collection, gr. 1.33, l'autre.

(2) Gr. 1.70, 1.54 et 1.49.

(3) Par exception, gr. 1.46 et 1.35.

(4) Par exception, gr. 1.38.

(5) Mes deux exemplaires, assez frottés, pèsent 2 grammes et gr. 2.04. Celui édité par M. Lelewel ne s'élevait qu'à gr. 1.91.

monnaie de faible pesanteur, est qu'ils n'apparurent qu'à une époque assez tardive. Les conséquences particulières sont moins précises. Le poids des quarts de statère à deux types est certainement plus élevé que celui des quarts unitypes. En cela, leur attache spéciale au groupe atrébate est justifiée par le poids comme par l'accord qui résulte de l'alliage et de leur qualité de bitypes; mais on ne peut aller au delà et rien préciser de plus; le partage des diminutifs à deux types, entre les divers groupes de statères bitypes, ne me parait pas indiqué par la balance.

La pesanteur relative entre les deux variétés bien caractérisées des diminutifs unitypes, appuie la division que j'en ai proposée entre deux variétés des statères aussi unitypes.

La balance a corroboré le classement chronologique indiqué par la filiation des types; l'affaiblissement progressif des poids du numéraire, l'une de ces vérités incontestables pour tous les temps et tous les lieux, a vérifié ce classement; c'est la meilleure vérification possible. On peut ainsi croire que les modifications typiques se sont produites successivement à peu de distance de temps l'une de l'autre; on ne peut plus douter que chaque modification n'ait constitué une variété bien établie qui manifeste sa durée, sa persistance par un affaiblissement progressif de poids dans chaque variété; l'action du temps est du reste indiquée par le rétrécissement progressif des échantillons de chacune de ces variétés.

Le poids des monnaies de cuivre ne peut être déterminé; les exemplaires nombreux des pièces bitypes ou unitypes qui me sont connus, se refusent à l'établissement d'une moyenne sur des données tant soit peu précises. Avec

M. E. Lambert, je dirai : *ces monnaies offraient en réalité trop peu d'importance, sous le rapport de la valeur intrinsèque, pour que l'on ait songé à leur donner une très-grande réalité* (1); j'ajouterai : pour que l'on ait voulu établir une concordance de poids entre elles.

Entre le nord et le sud des Gaules, il y eut définitivement quelque concordance de poids pour les monnaies principales. En effet, selon l'interprétation des vers d'Ausone, auteur bordelais du IVe siècle de notre ère, la grosse monnaie gauloise d'or, courante encore de son temps, non loin de lui sans doute, pesait gr. 5.85 (2). Ausone cite, auprès du statère, des subdivisions en *tiers* et en *deux tiers*. Ici la concordance cesse; dans l'extrême Nord, nous l'avons vu, les diminutifs les plus ordinaires, presque les seuls, étaient des quarts de statère. Par exception, des triens furent fabriqués pour faciliter sans doute le commerce assez étendu des Atrébates.

(1) M. E. Lambert, *loc. cit.*, p. 56.

(2) M. Lelewel, pp. 289-291. — Ausone vivait en l'année 379 de l'ère chrétienne.

CHAPITRE VIII.

MONNAIES GALLO-ROMAINES; ROIS DES ATRÉBATES ET DES MORINS.

I. — *Comius.*

L'inspiration romaine est peu accusée sur les monnaies autonomes des nations du nord des Gaules; quelques légendes en caractères latins et de légères modifications dans la forme des objets typiques, voilà tout ce qui la constitue; et encore ne se manifeste-t-elle pas partout. L'influence de l'art monétaire des Romains, sur les territoires qui ont formé la province d'Artois, n'a pas plus précédé la conquête que celle de leurs idées religieuses. Le premier jet de l'action romaine y exprime la domination et ne montre que peu d'égards pour les habitudes nationales. A peine a-t-on senti le besoin de rattacher par quelque chose le nouveau monnayage à l'ancien. C'est l'argent, c'est le système denarial qui s'imposent; c'est la légende en caractères latins, c'est la tête casquée; c'est le cheval perfectionné dans ses formes. Aucune pièce ne se place, dans l'Atrébatie, ni dans la Morinie, entre les monnaies du roi des Atrébates et des Morins, de par J.-César, et celles émises sous l'empire absolu des idées indigènes. Aucune inscription ne manifeste, sur les produits monétaires de l'autonomie, le nom des Morins ni celui des Atrébates, ces deux peuplades si éloignées du contact civilisateur. On sait maintenant que les légendes *Murino* et *Kalet* (1) et celle

(1) *Voy.* la *Revue numismatique françoise* de 1849, p. 412, et ce que je dis ci-devant à l'article des Morins.

Nemet (1) ne conviennent pas à des peuples qui, par leurs usages, excluaient l'argent de leur système monétaire, par leurs croyances, repoussaient l'écriture et ne toléraient pas la figure humaine pour la divinité.

Le nom de Comius, ce roi ou chef imposé par Jules-César aux Atrébates et aux Morins (2), se voit sur des monnaies variées de types, de métaux et d'aspect (3) : on n'en est pas étonné quand on comprend bien le rôle important et long que cet Atrébate, d'une famille des plus distinguées, a joué en Gaule et dans la Grande-Bretagne. D'abord, Comius, imbu des idées de progrès social, et désireux sans doute, d'affranchir son pays de la domination barbare des Germains, s'attache aux Romains ; il devient leur allié ; il compte parmi les fidèles de leur général. En considération de ses bons offices, les Atrébates sont affranchis de tout tribut par Jules-César, qui leur rend leurs lois et leurs priviléges (4).

L'influence de Comius préexistait à la conquête romaine, elle s'étendait et sur ses compatriotes et sur les Gallo-

(1) M. Duchalais a été bien inspiré en retirant aux Atrébates les deux pièces d'argent portant la légende NEMET (*loc. cit.*, pp. 397-402). *Voy.* Mionnet, *Médailles barbares*, supplément, nos 12 et 13 ; M. Lelewel, p. 322 ; la *Revue numismatique française*, 1842, p. 371 ; M. Conbrouse, no 516 ; l'*Histoire monétaire d'Artois*, p. 13.

(2) *Attrebatibus superatis regem ibi constituerat.... atque ipsi Morinos attribuerat.* (Cæsar, lib. IV et VII.)

(3) Bouteroue, Camden, Pellerin, Béger, Eckel, Mionnet, Taylor Combe, Spead ; MM. Lelewel, Ed. Lambert, Conbrouse, Duchalais, Ch.-R. Smith, Beale Post, Akerman, Samuel Birth, Evans, de La Saussaye, de Barthélemy.

(4) Cæsar, lib. VI et VII.

Bretons (1); aussi César l'envoya-t-il dans la Grande-Bretagne pour préparer sa venue. Considéré comme déserteur de la cause nationale, Comius y est très-mal reçu ; jeté en prison (2), il eût sans doute payé de sa vie sa défection du parti gaulois, sans les rapides succès du général romain. Remis aux mains de Jules-César, Comius reprend bientôt un grand ascendant; il joue le rôle de médiateur durant la deuxième expédition romaine en Angleterre (3).

Cependant, Comius, si longtemps utile et fidèle aux Romains (4), se désillusionne, de jour en jour, sur les conséquences de leur domination ; il rompt avec eux et reprend rang parmi les défenseurs de la Gaule, lorsque celle-ci se conjure tout entière pour recouvrer sa liberté. Courageux et prudent, au jugement de César lui-même (5), Comius est le plus important des trois chefs élus pour conduire les Gaulois à la délivrance d'Alise, ce dernier boulevard de l'indépendance nationale. L'armée gauloise ayant été vaincue, cette ville détruite, et la Gaule en apparence pacifiée, le vaillant Atrébate ne perd pas courage pour cela ; il emploie son activité à susciter des adversaires aux Romains. Non-seulement il soulève contre eux les Bituriges et les Carnutes,

(1) *Cujusque auctoritas in his regionibus magna habebatur.* (Cæsar, lib. IV.) Divitiac, roi des Suessions dans la Gaule, était en même temps chef d'une peuplade en Angleterre. (Id., lib. I.)

(2) *In vincula conjecerant.* (Cæsar, lib. IV.)

(3) Cæsar, lib. V ; Suetonius, lib. I ; Velleius Paterculus ; lib. II ; Dio Cassius, lib. XXXIX et XL.

(4) *Fidelis atque utilis superioribus annis in Britannia.* (Cæsar, lib. VII.)

(5) *Cujus virtutem et consilium laudabat Cæsar.*

mais il dirige la levée de boucliers des Bellovaques. Comius sent alors la nécessité d'une alliance avec les Germains, et va lui-même la conclure. A peine est-il revenu sur le théâtre de la guerre, à la tête d'un corps de cavalerie germaine, que la défaite et la mort de Correus, chef des Bellovaques, forcent Comius à se réfugier chez ses nouveaux alliés. Il n'y demeure pas longtemps ; rentré en Gaule, il recommence la lutte contre les Romains. Dans l'absence de César, Labiénus a recours à la trahison pour se défaire d'un ennemi qui ne lui laisse pas de repos ; il députe vers Comius, son lieutenant Volusenus qui, sous le prétexte d'une entrevue, doit lui ôter la vie. Frappé à la tête d'un violent coup d'épée par un centurion, au moment où, selon le signal convenu, il reçoit la main de Volusenus, Comius est laissé pour mort. Cependant les Romains se retirent forcément, et Comius est relevé par les siens ; guéri de sa blessure, après avoir été longtemps entre la vie et la mort, il jure de fuir à jamais tout rapport amical avec les Romains ; en même temps il se fortifie dans la résolution de leur faire le plus de mal possible ; à la tête de quelques cavaliers, il fait alors une guerre de partisan. Volusenus, devenu son ennemi personnel, reçoit la mission de le combattre ; plusieurs rencontres ont lieu. A la suite d'une embuscade dressée par le chef romain, Comius prend la fuite avec les siens ; il est suivi par Volusenus peu accompagné, qui brûle du désir de le faire prisonnier. Comius voit le petit nombre de ses adversaires ; il supplie ses compagnons de lui venir en aide pour tirer vengeance de la trahison dont il a été victime ; il fait volte-face avec eux, se précipite sur Volusenus, lui perce la cuisse d'outre en outre avec

son javelot, le laisse presque mourant et s'échappe par la vitesse de son cheval. Satisfait de s'être vengé, et hors d'état de résister plus longtemps aux Romains, Comius députe vers Antoine; il lui fait dire qu'il cessera ses attaques, qu'il fera la paix, à la condition de n'être jamais forcé à se présenter devant un Romain. Sa demande, considérée comme juste par Antoine, fut accueillie, et le lieutenant de César reçut ses otages (1).

La soumission de Comius ne dura que le temps nécessaire à une nouvelle organisation d'attaques; à l'aide des marais et des forêts du pays des Morins, il inquiète bientôt les vainqueurs et leur fait éprouver de nouveau quelques pertes. Pour en finir avec cette dernière résistance, César fait alors éclaircir les forêts (2) et se met lui-même à la tête d'un corps de troupes. Débusqué et acculé à la mer, Comius a perdu tout espoir de salut, lorsqu'un heureux stratagème vient le sauver. Un vaisseau occupe la côte; il y entre suivi de ses compagnons et fait déployer les voiles, à la vue de ses ennemis encore à distance. La marée est basse mais le vent favorable, les Romains qui ne connaissent pas l'état de la mer se retirent (3). Bientôt le flux monte et le dernier défenseur de la Gaule quitte pour toujours

(1) Cæsar et Hirtius; lib. VIII. Les expressions des auteurs romains demandent une interprétation prise dans les faits eux-mêmes.

(2) Dio Cassius, lib. XXXIX, c. 44.

(3) *Commius Atrebas quum victus à divo Julio ex Gallia in Britanniam fugeret, et forte ad Oceanum, secundo quidem vento, sed æstu recedente, venisset, quamvis naves in siccis littoribus hærerent, pandi nihilominus vela jussit. Quæ quum, persequens eum Cæsar, ex longinquo tumentia et flatu plena vidisset, cursu prospero sibi eripi ratus, recessit.*

sa patrie subjuguée; il part pour la Grande-Bretagne (1). Dans ce pays qui abritait fréquemment les chefs gaulois malheureux (2), Comius rencontrait un asile non troublé par la présence de ses ennemis. Rentré dans le giron de l'orthodoxie politique et religieuse des nations celtiques du Nord, il retrouvait en Angleterre des parents peut-être et certainement des amis, des peuples de sa race, imbus des mêmes idées que lui, ayant les mêmes préoccupations, les mêmes besoins; il n'avait pas dû hésiter dans le choix de son lieu de refuge (3).

Depuis son départ maritime, Comius n'apparaît plus dans les récits des historiens; c'est à l'archéologie qu'il faut demander le complément de sa biographie. Les seuls monuments dont on peut invoquer le secours, sont les

(1) Après Comius, il n'y eut plus dans la Morinie que des soulèvements moins sérieux. (*Voy.* la fin du chap. Ier.)

Il n'y a place pour le stratagème de Comius qu'après son accord avec Antoine. Lorsque Comius s'embarqua, il avait Jules-César lui-même pour adversaire, et, dans les faits antérieurs de sa lutte particulière, les lieutenants seuls du général romain lui furent opposés. Avant de commencer la guerre civile, César passa l'hiver dans la Gaule belgique au dire d'Hirtius ; c'est alors sans doute qu'eurent lieu les derniers mouvements militaires de Comius dans la Gaule ; ils furent trop peu importants pour mériter d'être signalés par cet historien. César sortit d'Arras pour faire la revue de ses troupes, avant de partir pour l'Italie.

(2) César, lib. II, parle des chefs bellovaques retirés en Angleterre ; *voy.* aussi liv. III et IV des *Commentaires*, et Tacite, *Vie d'Agricola*, etc.

(3) Hennebert, *Histoire générale d'Artois*, t. I, p. 125, le présume *errant de contrée en contrée, tel qu'un malheureux fugitif.* On l'a pensé retiré chez les Germains où il ne pouvait être qu'un étranger. Selon M. Lelewel, *Type gaulois*, p. 353 : *Comius entra donc dans sa retraite, dans ses terres, et la Gaule fut pacifiée.*

monnaies marquées de son nom, et constamment exhumées du sol de la Grande-Bretagne. Elles montrent Comius, parvenu à la souveraine puissance chez une peuplade celto-bretonne qui, menacée d'une nouvelle attaque des Romains, désirait l'appui de sa bravoure et de ses talents militaires. Avec le secours des monuments monétaires, on croit même pouvoir établir que les descendants de Comius conservèrent chez les Bretons insulaires la royauté de leur père à eux transmise.

Du sol de la Gaule septentrionale sortent assez souvent des monnaies d'argent portant une tête couverte d'un casque bas et bombé, à grandes visières, et ayant derrière elle un symbole à double courbure ; la légende est GARMANOS. Au revers, un cheval libre, courant à droite, est surmonté du mot COMIOS ou COMMIOS ; sous lui, un signe symbolique tréflé. (*Voy.* Pl. IV, nos 163 à 165.)

Ces monnaies, par leur ensemble, expriment la domination des idées romaines, moins toutefois que celles spécialement attribuables aux provinces gauloises du Sud (1). Elles sont bien moins la continuation du numéraire autonome

(1) J'ai dit, dans la *Revue numismatique française* de 1849, p. 412, que l'art romain dominant dans la Gaule, les différences artistiques entre les produits du Nord et du Sud de ce pays, deviennent moins facilement saisissables ; cependant elles me paraissent exister d'une manière assez distincte. Croire, avec M. le marquis de Lagoy, à l'existence d'une confédération monétaire dans la Gaule, comme explication des types généralisés d'imitation romaine, c'est être favorable à l'attribution des monnaies romano-gauloises à l'Atrébatie et à la Morinie ; croire, avec M. Duchalais, à la concentration de cette confédération dans le Nord de ce pays, ce serait, contrairement à toutes les probabilités, presque déshériter le Sud de la Gaule de ce genre de monnaies.

des Gallo-Belges en général et des Morins et des Atrébates en particulier, que la conséquence de droits accordés à un chef belge par Jules-César, droits ou priviléges dont il n'a pu faire usage que durant son entente avec lui [1]. On reconnaît facilement aux monnaies portant le nom de Comius, des caractères qui, concordant avec leurs gisements, les spécialisent aux contrées les plus éloignées du voisinage des Romains. Ces pièces, de système dénarial, imparfait toutefois, ont un souvenir de la concavité des monnaies moriniennes et atrébatiennes; le cheval libre, de leur revers, est le type monétaire par excellence durant l'indépendance de la Gaule belgique; le casque bas et à grandes visières, distinct de celui des Romains, a toujours reçu le nom de casque belge; on le retrouve constamment sur les espèces de cuivre, en partie romanisées, dont le territoire des Morins et celui des Atrébates fourmillent.

Avec la légende COMIOS [2] bien plus naturellement applicable au chef atrébate, célébré par Jules-César, par Hirtius, par Frontinus et par une foule d'autres auteurs, qu'à tout individu inconnu, dont il faut supposer l'existence, avec la légende COMIOS, il est une autre inscription qui laissera longtemps encore de l'incertitude, sans doute, pour son interprétation. Doit-on voir dans le mot GARMANOS la

[1] M. Lelewel, pp. 245, 247, 249, croit à la fabrication de ces pièces durant l'alliance de Comius avec les Germains.

[2] La légende *Comios-Carsicios* me semble bien peu certaine; dans son état incomplet, elle ne peut servir de point de comparaison avec celle *Commios*. *Voy.* les dires de MM. de Lagoy, *loc. cit.*, p. 23; Duchalais, pp. 24, 209; *Revue numismatique française*, de 1847, p. 266; de la Saussaye, *ibid.*, p 220; Mionnet, *Chefs gaulois*, n° 23; Lelewel, pp. 244, 245; Conbrouse, p. 26, n° 408.

désignation d'une localité, le nom d'un second chef, un surnom de guerre (1)? Je m'arrête à cette dernière interprétation, car je crois devoir l'adopter; j'y trouve une indication de plus que les monnaies qui portent la légende GARMANOS appartiennent à l'extrême nord de la Gaule. Voisin des Teutons, initié à leur langage sans doute, dont quelques mots avaient été transportés dans le sien avec leur signification, Comius se donne le titre de *brave*, comme cette nation se l'était attribué par l'appellation de *Germains*. Ce mot, de forme éminemment teutonique, ne peut être mieux placé que sur les monnaies de l'Atrébatie et de la Morinie, limitrophes de la contrée habitée par le descendants des Germains. La plupart des pièces de cuivre romanisées, plus communes dans l'Atrébatie que dans la Morinie, montrent le même mot GARMANOS, joint à celui d'ANDOBRVS, et l'on est presque d'accord pour chercher dans la Gaule belgique le pays où furent fabriqués les cuivres dont la légende GERMANVS-INDVTILLIL paraît maintenant certaine. (*Voy.* Pl. IV, nos 174 et 175.)

Comius l'Atrébate n'a sans doute émis qu'un seul type sur le continent (2). Je n'accepte pas pour lui les monnaies d'argent aux initiales COM, où le casque et la tête qui le supporte sont une véritable copie du type romain le plus vulgaire, et dont le revers à pour inspiration les Dioscures (3). Je renvoie ces pièces, d'un poids élevé et d'une

(1) M. Lelewel, p. 245; M. Duchalais, pp. 87-89, 209; M. de la Saussaye, *Revue numismatique française*, 1840, p. 183.

(2) Je ne saurais rattacher à Comius le no 27 de la pl. VI, de M. Lelewel. *Voy.* son texte, p. 173.

(3) *Voy.* Mionnet, p. 426, et MM. Lambert, p. 46; Conbrouse, p. 426;

fabrique distincte de celle des véritables monnaies de Comius, je renvoie le groupe entier des COMAN-BRICCA dans une partie assez méridionale de la Gaule (1); elles y rencontreront probablement les DVRNACOS et les autres monnaies du même style (2). Je reporte au successeur de Comius les monnaies de cuivre que l'on avait été tenté d'attribuer à ce prince; enfin je laisse à l'Angleterre les espèces inscrites de la première syllabe du nom de Comius; on les trouve toujours dans ce pays; et le temps n'est plus où l'on ne voulait pas reconnaître à la Grande-Bretagne, un monnayage antérieur à la domination romaine.

Sur le territoire des Bretons insulaires, on ramasse fréquemment des monnaies de trois métaux et très-variées (3)

Beale Post, nº IX, p. 34; Lelewel, p. 322; M. le marquis de Lagoy, 1847 et 1856.

Je suis loin de penser avec M. Duchalais, p. 274, que les types de Pallas casquée et du Dioscure indiquent des monnaies de la Belgique septentrionale; je crois absolument le contraire, et cela d'après la signification des trouvailles.

(1) *Voy.* la *Revue numismatique belge*, t. III, p. 103; MM. Lelewel, p. 323; Duchalais, pp. 271, 272. M. de la Saussaye, *Revue numismatique française*, 1847, pp. 220 et 376, attribue avec raison, au Sud de la Gaule ces pièces d'un style autre que celui des monnaies au mot COMIOS et qu'on ne trouve jamais dans la Morinie ni dans l'Atrébatie, pas plus qu'on n'y trouve les autres pièces de même style.

(2) *Voy.* dans la *Revue numismatique française*, les réflexions de MM. de Barthélemy, Rouyer, Hucher, etc. *Voy.*, en sens inverse, le *Bulletin de la Société de Tournai*, t. I, nº 2, pp. 59, 78, 79, et la *Revue de la numismatique belge*, 1854, pp. 145, etc. *Voy.* enfin, dans cette Revue, l'analyse d'un travail de M. le marquis de Lagoy, 1856, p. 108, et dans la Revue française, même année, p. 71.

(3) En 1847 et avant les dernières publications qui ont trait à ces monnaies, M. de la Saussaye en comptait cinquante variétés.

sur lesquelles, selon l'usage gaulois qui laissa souvent aux mains des chefs le monnayage national, paraît être le nom de *Comius,* soit en abrégé, soit sous sa forme celtique [1]. Leur physionomie bretonne est bien accusée, et elles appartiennent, sans nul doute, à la numismatique de l'Angleterre [2]. Mon excursion sur le domaine de nos savants voisins ne sera pas grande; elle est principalement motivée par l'intérêt qui s'attache au valeureux chef atrébate. Toutefois, les monnaies dont il s'agit et dont je ne donnerai pas de dessins, peuvent, non-seulement dire le lieu de retraite du dernier défenseur de la Gaule, mais elles apportent sans doute une indication de plus que Comius a eu sur le continent un monnayage dont elles semblent la continuation, en ce sens que leur fabrication a dû être inspirée par celle dont l'ex-roi des Atrébates et des Morins avait joui dans la Gaule belgique.

Les types de ces monnaies sont divers. L'aigle y apparaît; une espèce de bouc de mer ou de capricorne s'y fait

(1) *Voy.* M. Ch.-R. Smith, *Collectanea antiqua,* t. I, pl. LVI, nos 2, 8; *The journal of the archaeological association,* t. IV, pp. 303, 304; t. IX, p. 41; t. XXI, pp. 16, 23; *Numismatic chronicle,* no XXIV; *Proceedings of the numism. soc.,* p. 4; 1844, p. 80; 1848, pp. 94, 155; 1850, pp. 134, 174; 1851, p. 126; 1852, p. 79; 1853, p. 80; 1855, pp. 44, 112; 1856, p. 165; *The coins of the ancient Britons,* 1846, in-8o; M. Lelewel, p. 246, note 559; pp. 244, 246, 301; M. Duchalais, pp. 125, 163, 164. *Revue numismatique française,* 1837, pp. 78, 470; 1847, pp. 219, 373-375.

(2) Dans le *Journal of the archaeological association* de 1849, p. 21, M. Beale-Post s'est exprimé ainsi : « Environ quarante-cinq ans avant l'ère chrétienne, les monnaies de Comius, semi-gauloises, semi-bretonnes, apparaissent; il aurait pu dire : *semi-romaines et semi-gallo-bretonnes.*

voir exceptionnellement, ainsi qu'un monstre hérissé de dards aigus; la Victoire, d'inspiration romaine, et une tête dans le genre de celle de Méduse s'y montrent; le chêne ou un autre végétal y est inscrit; le cheval sans frein, type essentiellement celtique, y trouve sa place; le cavalier armé, destiné à remplacer le cheval libre sur beaucoup de monnaies gauloises, sur celles des Morins et des Atrébates particulièrement, s'y case souvent; des couronnes et des tablettes y contiennent des inscriptions, des croix ornementées ou formées de croissants, livrent parfois les intervalles entre leurs branches à des cantonnements de lettres formant des inscriptions. Ces divers objets principaux des types sont souvent accompagnés de cercles simples, doubles ou centrés, d'étoiles, de globules, de lunules, de tenons ou S, de rameaux, tous signes d'inspiration celto-druidique.

Les légendes varient; on y voit, d'un côté, la syllabe COM, seule, et de l'autre les inscriptions REX ou VIR ou TIN; quelquefois TINCOM semble un seul mot. On y voit sur une face COMF, COME, COMB, COMI [1], COF, CF, et sur l'autre EPPI, EPILLVS, TIN ou TINC, VI ou VIR, ou VIRI. On y voit : I COMF, IPPICOM, EPPI COM, EPPI COME, IPPI COMI [2]; sur la pièce d'argent, CO VIR est au revers. On y voit VIR REX COM F, VERIC CO F, VERIC COMI F, VERICA COMMI F ou VER COM, avec le mot REX au revers [3];

[1] Quelques-unes des quatrièmes lettres de ces légendes ou inscriptions pourraient avoir été mal lues.

[2] Je répète mon observation précédente.

[3] L'une des femmes du poëme de Temora, d'Ossian, se nomme *Evircoma*.

on y voit enfin : ..MMIOS pour COMMIOS, sans doute [1].

Les caractères archéologiques de toutes ces monnaies les attachent à l'époque de transition entre la période purement celto-bretonne et celle breto-romaine [2]. Par la prédominence de l'or et, après lui, du cuivre comme métaux monétaires, par l'exclusion de l'argent pour les espèces qui semblent appartenir spécialement à Comius, par la grande rareté de ce métal pour les autres pièces du groupe dont je m'occupe, on sent encore l'empire des usages monétaires mentionnés par Jules-César. Quant aux types, ils sont moins romanisés que ceux de la monnaie de Comius, fabriquée dans la Gaule, leurs accompagnements révèlent la puissance des traditions nationales. Tout enfin, en accusant l'influence de l'art romain que Comius avait connu dans son pays natal, conserve cependant la prédominance à l'inspiration gallo-kymrique.

Ce qui donne un aspect d'ensemble aux légendes de toutes ces monnaies, c'est la syllabe COM [3], sa physionomie est celle d'un nom d'homme; son isolement, comme sa combinaison avec d'autres syllabes, ont cette expression. Il n'est connu aucun chef exclusivement breton auquel ces initiales pourraient être attribuées. D'un autre côté, les

(1) *Numismatic chronicle*, 1855, p. 45; *Proceedings of the num. society*, p. 17.

(2) L'époque de la seconde invasion de Jules-César, proposée par M. de la Saussaye, me paraît peu probable, en présence du monnayage attribué aux fils de Comius en Angleterre. (*Voy.* la *Revue numismatique française*, 1837, p. 470, et 1847, p. 220.)

(3) On a proposé plusieurs interprétations de la syllabe *com*; on lui a donné les significations de *comes*, de *communitas*, de *communis*; on a été tenté d'y voir un nom de contrée, de district, de territoire, de pays, etc.

historiens nous ont fait savoir la détermination de Comius l'Atrébate, de fuir la présence des Romains, le grand ascendant qu'il avait sur les Bretons, et enfin son départ pour l'Angleterre. L'histoire et l'archéologie se prêtent ici un mutuel secours. Je vois donc dans la syllabe COM, le nom de l'ex-roi des Atrébates et des Morins, de ce fugitif devenu le chef d'une peuplade celto-bretonne.

Les monnaies dont je viens d'indiquer les types et les légendes, n'appartiennent sans doute pas toutes à Comius. Deux de ses successeurs (1), se glorifiant de descendre de lui, et rappelant constamment le nom de leur valeureux père, sur le souvenir duquel reposaient leurs titres à la souveraineté, ont été signalés pour en prendre leur part (2). Il n'est pas dans ma pensée d'entrer plus profondément dans la discussion engagée pour l'interprétation des légendes diverses dont la syllabe COM forme le lien. A mes yeux, *Epillus* et *Véric* sont aussi des noms d'hommes, et ceux de deux fils de Comius, rois après lui; le sigle F me semble établir cette filiation, par les positions relatives qu'il occupe dans les légendes où l'imitation romaine ne peut être douteuse (3). *Epill,* a une terminai-

(1) On en a même signalé trois.

(2) C'est ainsi que Dion Cassius, lib. LX, parlant des rois bretons *Cataratacus* et *Togodumnus,* les dit fils de *Cynobellinus*, dont il rappelle même la résidence à *Camulodunum*. Suétone, c. XLIV, cite *Adminius,* fils de Cynobellinus, roi des Bretons.

(3) M. Beale-Post a proposé d'interpréter l'F par Firbolg, en laissant à Epillus le titre de roi. (*Numismatic chronicle,* 1853, p. 212; *voy.* aussi 1855, p. 105.) M. Akerman, dans une notice insérée dans l'*Archaeologia,* 1851, p. 177, traduit la double légende : *Rex calle epp.*, par *Rex calle Epilli filius,* ce qui établirait un degré de plus de filiation.

son fréquente dans les noms de chefs, chez les Celtes gaulois ([1]) ; Suétone a signalé le chef *Véric* dans les faits historiques de l'Angleterre ([2]), et Dion Cassius le met en jeu dans une sédition sous l'empereur Claude Ier, à la suite de laquelle la Grande-Bretagne fut réduite en province romaine ([3]).

Si des monnaies bretonnes disent que Comius a retrouvé en Angleterre la puissance souveraine, et que ses fils la conservèrent après lui, elles n'ont pas encore déterminé la peuplade où leur domination fut établie.

Jusqu'à présent, les découvertes des monnaies émises au nom de Comius et de ses descendants ont eu lieu principalement dans le *Kent,* le *Sussex* et le *Hampshire*. Le *Berkshire,* pays des Bretons de descendance atrébate, semblait principalement indiqué pour la royauté de Comius, mais elle n'y était pas nécessairement vacante lors de son établissement en Angleterre.

([1]) La finale *ill*, traduite par *illus*, sous l'inspiration de la langue latine, est fréquente dans les noms d'hommes en Gaule ; non-seulement on connaît l'inscription monétaire *Indutillil,* mais César, lib. VII, cite *Celtill,* chef, un instant, de toute la Gaule. Tite-Live a signalé *Cincibill,* comme l'un des plus puissants chefs de la Gaule du sud-est. On trouve encore *Pictill, Atpill, Giamill, Tambill, Istatill et Crecill, Ambill. Voy.* sur *Epill,* M. Lelewel, pp. 245, 246.

([2]) *Vie de Claude,* c. XVII.

([3]) Lib. LX, c. XIX. M. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois,* t. III, p. 327, a dit, au sujet du désir des Romains de conquérir la Grande-Bretagne : *Claude y mit plus de sérieux et de suite, et un autre fugitif traître à son pays, Véric, lui servit d'introducteur, de prétexte et d'instrument.*

II. — *Andobrus.*

La royauté créée par Jules-César, chez les Atrébates et les Morins réunis, n'avait pas pour seul motif de récompenser un fidèle, et la déchéance de Comius ne marque, sans doute, pas son abolition, sa fin (1). D'autres Gaulois, dévoués aux intérêts romains, durent recevoir, après lui, le titre de roi des Atrébates et des Morins, et il appartient à la numismatique de révéler leurs noms. Il sera très-difficile, sans doute, aux monnaies de nous dire si la royauté dont il s'agit resta complexe, ou si elle fut divisée pour satisfaire deux ambitions; en d'autres termes, si l'Atrébatie et la Morinie continuèrent à être administrées par le même chef ou si elles en eurent deux distincts.

Les pièces portant d'un côté une tête à gauche, couverte du casque bombé à larges visières, et derrière un symbole fleurdelisé et des croissants; de l'autre côté, un cavalier allant à droite, soit au pas, soit au galop (pl. IV, nos 166 à 168), se désignent d'elles-mêmes pour suivre immédiatement les monnaies de Comius, frappées dans la Gaule belgique. Le plus souvent, elles ont, en face de la tête casquée, le nom ANDOBRV, plus ou moins abrégé, pour légende, et, près du cavalier, les deux premières syllabes du mot GARMANOS (2).

(1) *Voy.*, ci-dessus, la fin du chapitre Ier.

(2) *Voy.* M. Duchalais, pp. 86, 87, pl. I, nos 8 et 9; M. Lambert, pl. X, nos 2 et 3; M. Lelewel, p. 239; M. Combrouse, no 351 *a*. En général on a suivi Mionnet, qui classe ces monnaies aux Andecavi.

Le nom *Andob*, décomposé et interprété dans un article de la *Revue*

L'analogie de ces monnaies de cuivre est, avec les pièces d'argent de Comius, aussi grande que peut le permettre la différence des métaux. Le successeur de ce prince porte le même surnom de guerre que lui; le casque qui couvre la tête posée sur les monnaies d'argent et de cuivre est absolument le même. Si le cheval, sous Andobrus, n'est plus libre, s'il est monté, c'est une image parlante de la position nouvelle faite aux nations belges (1).

Les monnaies d'*Andobrus* sont inégalement trouvées sur le territoire des Atrébates et sur celui des Morins ; très-communes dans l'ancienne Atrébatie, elles le sont moins dans la Morinie. En sens inverse, le numéraire du chef *Rufius*, dont je vais parler, n'a peut-être encore été ramassé que sur le sol morin. Dans les monnaies d'Andobrus, deux (*faire*) se distinguent parfaitement; ils pourraient concorder avec les lieux des découvertes de ces pièces. S'il en était ainsi, le style de la fabrique morinienne serait inférieur à celui de la fabrique atrébatienne ; s'il en était ainsi, Andobrus aurait régné sur les Atrébates et sur les Morins, dont l'adjonction administrative aurait continué quelque temps après le règne de Comius (2).

archéologique, donnerait, *an* le, *dob* destructeur, c'est-à-dire l'*Impétueux*.

(1) Une monnaie de bronze portant une tête à droite couverte du casque dit belge, et ayant devant elle une lance, a été publiée par M. le marquis de Lagoy, dans son *Essai de monographie sur les monnaies gauloises, imitées des deniers consulaires au type des Dioscures*, n° 26. L'animal du revers, au bas d'un arbuste, semble boire.

(2) Lorsque Carinus triompha, ce fut, à ce qu'il paraît, des Morins seuls; l'union des deux nations n'existait donc plus alors. (*Voy.* la fin du chapitre Ier.)

III. — *Rufius ou Rubius.*

Quelques rares monnaies, exhumées exclusivement jusqu'à ce jour, du sol de Térouanne, antique lieu principal des Morins, signalent, sans doute, encore un successeur de Comius; elles ont une ressemblance incomplète de type, mais très-grande de style, avec les pièces d'Andobrus. Le cavalier au galop s'y trouve d'un côté, mais il est tourné à gauche; sa coiffure est le casque belge bombé, peu élevé et à très-longues visières, semblable à ceux signalés sur les monnaies des deux précédents chefs; l'arme qu'il tient levée de la main droite est tridentée (1), un petit cercle avoisine le front du cheval. L'un des cinq exemplaires de mon cabinet montre une légende près du dos du cavalier; j'y découvre le mot RVFIOS ou RVBIOS, non sans quelque difficulté (2). Au revers, toutes ces monnaies, sans doute, ont pour type un animal ailé, dans le genre du chien, galopant à droite; sur l'exemplaire où est la légende, l'animal ailé est surmonté d'une espèce d'astre (3). (*Voy.* pl. IV, n°s 169 à 173.) Toutefois, il est, pour les monnaies de Rufius, deux fabriques distinctes; deux exemplaires laissent de l'incertitude touchant la forme de l'objet de leur revers.

Les numéraires d'Andobrus et de Rufius sont contemporains ou se sont succédé immédiatement; ils détermi-

(1) Le trident est-il ici motivé par le voisinage des Morins de la mer sur une étendue assez considérable de leur territoire?

(2) Je n'oserais absolument garantir cette lecture.

(3) Cet animal, sans doute le même partout, présente toutefois un caractère un peu différent sur deux exemplaires.

nent le style monétaire du commencement de la domination romaine dans l'extrême Nord des Gaules. Un peu moins romanisés que celui de Comius, ils témoignent, peut-être, de la tolérance accordée aux Gaulois par Jules-César, lorsqu'il voulut les entraîner en Italie pour combattre Pompée. Les monnaies d'Andobrus et de Rufius ne sont pas sans analogie avec les pièces portant l'inscription GERMANVS INDVTILLIL, si fréquemment trouvées dans l'antique enceinte de Térouanne et dans les diverses parties de l'ancienne Belgique (1); ensemble, elles sont sans doute les dernières de style mixte, émises par les Belges, car les empereurs ne tardèrent pas à donner à toute la Gaule l'organisation romaine, et tout reste d'autonomie monétaire disparut bientôt. Si la monnaie des Romains demeura sans concurrence gauloise, ce ne fut pas seulement la conséquence de la politique des empereurs, la faute en fut aussi aux Gaulois eux-mêmes; leurs espèces nouvelles ne s'harmoniaient pas avec le numéraire romain, base de toutes les opérations commerciales après la con-

(1) M. Lelewel, pp. 247, 327, après Eckel, attribue ces pièces aux Trévires; M. Duchalais, pp. 254 et 467, les donne à la Belgique de l'*Est*, en laissant le nom du chef incertain. En présence des trouvailles fréquentes de ces pièces dans la Morinie et dans la Belgique occidentale, je n'oserais pas être aussi précis que mes honorables devanciers. Dans *The Numismatic chronicle*, janvier 1855, p. 215, une attribution étrangère à la Gaule est indiquée pour ces pièces. *Voy. ibid.*, 1856, p. 165. La légende des monnaies en question est rarement entière, ainsi que le font observer M. Lelewel et M. W.-H. Scott, dans le *Numismatic chronicle* de 1853, p. 21, sur sept exemplaires provenant de Térouane, un seul porte presque certainement *Germanus*; un autre *Indutillil*. Un exemplaire du cabinet Bigant a positivement *Indutillil*.

quête [1]; elles présentaient de continuelles entraves, aussi les monnaies belges d'argent, mal romanisées et les plus embarrassantes par leur valeur intrinsèque, furent-elles les premières supprimées.

Dans le passage subit du genre drachmarial au système denarial, les Gallo-Belges surtout montrèrent fort peu d'entente; non-seulement leur monnaie d'argent ne fut pas le denier romain, mais elle n'équivalut pas au demi-denier ou quinaire; elle lui fut inférieure, contrairement à ce qui eut lieu dans la Gaule du sud, où le poids des monnaies gallo-romaines demeura élevé [2]. Des pesages de quelques monnaies de Comius l'Atrébate et de celles de plusieurs autres chefs ont été faits par MM. Lelewel et Ed. Lambert. Selon les résultats obtenus par le premier de ces auteurs, ces monnaies *bien qu'elles montrent une certaine baisse de demi-drachme, ne sont pas en accord avec le denier.* Ensemble, MM. Lelewel et Lambert arbitrent leur pesanteur à 1.91 gr. [3]. En spécialisant davantage, on arrive à un autre poids. J'ai séparé les monnaies continentales de Comius, de celles de ce prince appartenant à l'Angleterre, de celles encore que je ne puis accepter pour lui, et de toutes les autres monnaies gallo-romaines d'argent qui, pour la plupart, sont d'une attribution plus que douteuse au nord de la Gaule. Les plus forts des exemplaires de la

(1) *Nemo Gallorum sine cive romano quidquam negotii gerit; numus in Gallia nullus sine civium romanorum tabulis commovetur.* (Cicéro, *pro Fonteio.*)

(2) M. Lelewel, p. 287. Cet auteur détermine le poids du quinaire romain à 1.929 grammes ou 36. 4, grains, p. 286.

(3) M. Lelewel, pp. 285–289; M. Lambert, p. 56.

monnaie continentale et véritable de Comius, au nombre de trois, pèsent chacun gr. 1.72; c'est là sans doute le *maximum* de leur poids légal, car ils paraissent bien entiers. Les exemplaires que le frai et l'usure ont assez peu affaiblis vont à gr. 1.59; ceux sur lesquels ils apparaissent très-ostensiblement descendent à gr. 1.54 et même à gr. 1.52. Le poids de ces pièces est une indication puissante de plus qu'elles appartiennent à la Gaule belgique septentrionale. Quant aux monnaies gallo-romaines de cuivre, leur pesanteur est tellement inégale, tellement variable, qu'elle se refuse à toute appréciation sérieuse.

Note de l'Éditeur. — Nous avons cru devoir terminer cette première partie du travail de M. Hermand, par un tableau des poids des monnaies qui nous sont passées par les mains. Nous y avons joint l'indication des cabinets où ces pièces sont conservées, en remerciant de nouveau leurs possesseurs d'avoir bien voulu nous les confier, pour les reproduire; car, à l'exception de quelques pièces dont nous avons pris les dessins dans des ouvrages déjà publiés, parce qu'elles étaient nécessaires au développement du système de l'auteur, et de celles existant au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, à Paris, nous avons eu toutes les autres entre les mains et nous pouvons certifier l'exactitude des dessins des planches qui accompagnent ce mémoire.

L. Ds. de P.

Tableau indicatif des poids et des provenances des monnaies gallo-belges représentées sur les planches.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
	MONNAIES PROTOTYPES.		
			Gr.
1	Cabinet de M. Dewismes. . . .	Environs de Montreuil.	7.80
2	Id. id.	Id.	7.70
3	Id. id.	Environs de Mons	7.72
4	Debast, deuxième supplément au *Recueil d'antiquités romaines et gauloises*, pl. III, n° 14.	Près de Gand.	»
5	Cabinet de M. Octave Hermand. .	Trouvée dans le pays	1.76
6	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue.	1.80
7	Id. id.	Id.	1.85
8	Id. id.	Id.	1.86
9	Id. de M. O. Hermand . . .	Trouvée à Audruicq	1.76
	MONNAIES DES ATRÉBATES.		
10	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Dans le Boulonnais	7.00
11	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	7.00
12	Id. de M. O. Hermand . . .	Id.	6.45
13	Id. de M. Dewismes	Trouvée près d'Arras	6.66
14	Musée de la ville de Saint-Omer.	Provenance inconnue	6.55
15	Cabinet de M. Albert Legrand . .	Trouvée à Wulverdinghe. . . .	6.25
16	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Près de Saint-Omer	6.35
17	Id. de M. O. Hermand . . .	A Thérouane.	6.36
18	Id. id. . . .	Près d'Arras (1).	2.04
19	Id. id. . . .	Près d'Aire-sur-la-Lys (1) . . .	2.00
20	Id. id. . . .	Près de Roubaix	1.51

(1) Ces deux triens sont fort usés, il est impossible de savoir s'ils se rapprochaient de gr. 2.20, poids qu'ils devraient avoir légalement.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
			Gr.
21	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Provenance inconnue	1.51
22	Id. de M. Dewismes	Id.	1.50
23	Id. id.	Id.	1.45
24	Id. id.	Id.	1.50
25	Musée de Saint-Omer.	Id.	1.50
26	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Trouvée près de Douai	1.30
27	Id. id. . . .	Provenance inconnue	1.75
28	Id. de M. Dewismes	Id.	1.72
29	Id. de M. Dancoisne. . . .	Trouvée près de Douai	1.50
30	Id. de M. O. Hermand. . .	En Belgique	1.50
31	Id. id. . . .	Trouvée à Blaringhem (1) . . .	4.95
32	Id. id. . . .	Environs de Lille	5.50
33	Id. id. . . .	Près de Dunkerque	3.00
34	Id. id. . . .	Près d'Arras	4.50
35	Id. id. . . .	Id.	3.55
36	Id. de M. Hazard.	Trouvée à Fontaine-Valmont, entre Maubeuge et Charleroi.	5.05
37	Id. de M. O. Hermand . . .	Sans indication de provenance. .	4.05
38	Id. de M. Hazard.	Trouvé à Fontaine-Valmont . .	3.00
39	Id. id.	Id. . .	»
40	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	5.15
41	*Rev. num. franç.*, 1847, pl. XIV, 2.	Id.	»
42	Id. id. 1.	Id.	»
43	Cabinet de M. Dewismes. . . .	Id.	4.10

MONNAIES DES MORINS.

44	Cabinet de M. L. Deschamps de Pas.	Provenance inconnue	6.20
45	Id. de M. O. Hermand . . .	Id.	6.18
46	Id. de M. Dewismes. . . .	Id.	6.19

(1) Bien que l'on ne puisse tirer aucune conséquence des poids des monnaies de cuivre, nous avons cependant jugé convenable de les donner.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
			Gr.
47	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue (1)	6.20
48	Id. de M. O. Hermand . . .	Id.	6.20
49	Id. id. . . .	Trouvaille de Ledringhem . . .	5.95
50	Id. id. . . .	Id. . .	5.90
51	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Trouvée près de Lumbres . . .	5.90
52	Id. id.	Provenance inconnue	5.85
53	Id. de M. Hazard.	Trouvaille de Ledringhem (2) . .	5.90
54	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Provenance inconnue	5.90
55	Id. de M. O. Hermand . . .	Trouvaille de Ledringhem . . .	5.95
56	Id. id. . . .	Id. . . .	5.95
57	Id. de M. Dewismes. . . .	Provenance inconnue	5.95
58	Id. de M. O. Hermand . . .	Trouvée à St-Omer, dans le jardin des religieuses Ste-Catherine.	5.90
59	Id. id. . . .	Trouvée près de Lumbres . . .	5.95
60	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	6.25
61	Id. de M. O. Hermand . . .	Trouvaille de Ledringhem . . .	5.95
62	Id. id. . . .	Id. . . .	5.95
63	Id. id. . . .	Id. . . .	5.85
64	Id. id. . . .	Id. . . .	5.52
65	Id. de M. Hazard.	Id. . . .	5.50
66	Id. de M. O. Hermand . . .	Id. . . .	5.60
67	Id. id. . . .	Id. . . .	5.55
68	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Provenance inconnue	5 55
69	Id. de M. Dewismes	Id.	5.80
70	Id. de M. Hazard.	Id.	5.60
71	Musée de Saint-Omer	Id.	5.60
72	Cabinet de M. Dewismes	Id. (3)	2.00

(1) Une pièce semblable provenant du cabinet de M. Albert Legrand, de Saint-Omer, a été trouvée à Crépy, près de Fruges : elle pèse gr. 6.20.

(2) Une autre pièce analogue appartient au musée de Saint-Omer, elle pèse gr. 5.85.

(3) L'usure de cette monnaie, qui en fait rapprocher le poids des nos 18 et 19, empêche de démontrer autrement que par l'analogie du type, si elle appartient bien au monnayage des Morins.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
			Gr.
73	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Provenance inconnue	1.35
74	Id. id. . . .	Id.	1.30
75	Id. id. . . .	Id.	1.35
76	Id. de M. Dewismes	Trouvée près d'Amiens	1.32
77	Id. de M. O. Hermand . . .	Id. à Marck, près Calais . . .	1.33
78	Id. id. . . .	Provenance inconnue	1.36
79	Id. id. . . .	Id.	1.37
80	Id. id. . . .	Id.	1.25
81	Id. id. . . .	Id.	1.26
82	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Id.	1.29
83	Id. de M. Dewismes	Id.	1.29
84	Id. id.	Id.	1.29
85	Id. id.	Id.	1.33
86	Id. id.	Id.	1.27
87	Id. id.	Id.	1.29
88	Id. de M. O. Hermand . . .	Id.	1.30
89	Id. de M. Dewismes	Id.	1.23
90	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Trouvée près de Gand.	1.44
91	Id. de M. O. Hermand . . .	Id. à Thérouane	5.10
92	Id. id. . . .	Id. id.	4.60
93	Id. id. . . .	Id. id.	4.60
94	Id. id. . . .	Id. id.	5.05
95	Id. de M. Dancoisne	Id. à Fresnicourt (1) . . .	»
96	Id. de M. O. Hermand . . .	Provenance inconnue	1.75
97	Id. id. . . .	Id.	1.65

MONNAIES A LA ROUE.

98	Lelewel, pl. IV, n° 15.	Provenance inconnue	6.21
99	Cabinet de M. Hazard.	Trouvaille de Ledringhem . . .	5.85

(1) Je ne donne pas le poids de cette monnaie de verre, ce poids ne pouvant être d'aucune utilité, puisque cette pièce est unique.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
	MONNAIES A L'EPSILON.		
			Gr.
100	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue	5.98
101	Id. de M. O. Hermand . . .	Id.	5.90
102	Id. id. . . .	Trouvée près de Thérouane . . .	5.85
103	Musée de la ville de Saint-Omer.	Provenance inconnue	5.85
104	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Trouvaille d'Aubigny.	5.95
105	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	5.89
106	Id. de M. O. Hermand . . .	Trouvaille d'Aubigny.	5.82
107	Id. id. . . .	Id.	5.80
108	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Id.	5.81
109	Id. de M. O. Hermand . . .	Trouvée à Thérouane (cuivre) . .	2.65
110	Id. id. . . .	Trouvaille de Ledringhem . . .	5.75
111	Id. id. . . .	Id. . . .	5.75
112	Id. de M. Dewismes	Id. . . .	5.60
113	Musée de la ville de Saint-Omer.	Id. . . .	5.62
114	Cabinet de M. L. Deschamps de Pas.	Id. . . .	5.62
115	Id. id.	Id. . . .	5.65
116	Id. de M. O. Hermand . . .	Id. . . .	5.70
117	Id. de M. Hazard	Id. . . .	5.60
118	Id. id.	Id. . . .	5.70
119	Id. id.	Provenance inconnue. (Très-usée, cuivre.)	4.36
120	Lelewel, pl. IV, n° 17.	Id.	5.47
121	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Trouvaille de Ledringhem . . .	5.70
122	Id. id.	Id. . . .	5.70
123	Id. de M. Hazard	Id. . . .	5.73
124	Id. de M. O. Hermand . . .	Id. . . .	5.60
125	Id. de M. Hazard	Id. . . .	5.65
126	Id. de M. Dewismes	Id. . . .	5.60
127	Id. de M. O. Hermand . . .	Trouvée dans le pays (cuivre) . .	3.05

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
	MONNAIES DITES A L'OEIL (1).		
			Gr.
128	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Trouvée près d'Avesnes, en Hainaut.	6.15
129	Id. de M. Dewismes	Provenance inconnue	6.20
130	Id. id.	Id.	6.18
131	M. Lambert, pl. VII, n° 17 . . .	Id.	6.00
132	Cabinet de M. Dewismes	Trouvée à Reims	6.05
133	Id. id.	Trouvée à Bar-le-Duc	6.10
134	Lelewel, pl. III, n° 39	Provenance inconnue	5.52
135	Cabinet des médailles à la bibliothèque impériale.	Id.	6.20
136	Lelewel, pl. VII, n° 55	Id.	»
137	M. Lambert, pl. VII, n° 16 . . .	Id.	»
138	Lelewel, pl. VI, n° 3	Id.	»
139	Cabinet des médailles.	Id.	5.97
140	Lelewel, pl. IV, n° 21.	Id.	»
141	*Magasin pittoresque*, 1852, p. 240.	Trouvée à Vermand (Aisne) . .	6.10
142	M. Lambert, pl. VII, n° 18 . . .	Provenance inconnue	6.05
143	Lelewel, pl. IV, n° 22. . .	Id.	6.00
144	Ghesquière, pl. I, n° 3	Id.	»
145	Lelewel, pl. IV, n° 61.	Trouvée près de Saint-Quentin et à Flines.	»
146	Id. pl. IX, n° 13.	Trouvée près de Senlis	»
147	M. Lambert, pl. VII, n° 19 . . .	Trouvée à Cassel, ancien département de la Sarre.	5.36
148	Lelewel, pl. IV, n° 23	Provenance inconnue	5.58
149	Cabinet des médailles.	Id.	5.45
150	Lelewel, pl. III, n° 41.	Trouvée à Breteuil dans le Beauvoisis.	»
151	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue	5.67
152	Lelewel, pl. IV, n° 18.	Id.	6.00

(1) Il a paru nécessaire de reproduire des dessins de médailles déjà publiées dans différents auteurs, afin de démontrer complétement la filiation des types.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
			Gr.
153	M. Lambert, pl. VI, nº 12 . . .	Trouvée près de Falaise	»
154	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue (1). . . .	1.46
155	Lelewel, pl. III, nº 37.	Id.	1.43
156	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Trouvée à Thérouane (cuivre) . .	2.00
157	Id. id. . . .	Id. (id.) . .	1.80
	MONNAIES EN PARTIE ÉTRANGÈRES AU SYSTÈME KYMRO-BELGE.		
158	Musée de la ville de Saint-Omer.	Trouvée près de Calais	1.64
159	Cabinet de M. O. Hermand. . .	Id.	1.78
160	Id. de M. Dewismes	Id.	1.92
161	Id. de M. O. Hermand . . .	Id. (cuivre). .	1.10
162	Id. de M. L. Deschamps de Pas.	Id. (cuivre). .	1.08
	ROIS DES ATRÉBATES ET DES MORINS.		
	COMIUS.		
163	Cabinet de M. Dewismes	Provenance inconnue	1.72
164	Cabinet des médailles.	Id.	1.72
165	Id. id.	Id.	1.70
	ANDOBRUS.		
166	Cabinet des médailles.	Provenance inconnue (2). . . .	3.10
167	Lelewel, pl. III, nº 50.	Id.	»
168	Cabinet des médailles.	Id.	2.45

(1) Cette pièce est évidemment un quart de statère du dernier système.

(2) Des pièces semblables ont été trouvées à Thérouane, elles existent dans le cabinet de M. O. Hermand ; elles sont malheureusement mal conservées, ce qui fait que j'ai préféré reproduire celles du cabinet des médailles et de Lelewel.

Nos des pièces.	INDICATION des cabinets où les pièces se trouvent ou des ouvrages d'où elles sont tirées.	INDICATION des endroits où les pièces ont été découvertes.	POIDS.
	RUBIUS OU RUFIUS.		
			Gr.
169	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Trouvée à Thérouane	1.95
170	Id. id. . . .	Id.	1.94
171	Id. id. . . .	Id.	2.30
172	Id. id. . . .	Id.	2.37
173	Id. id. . . .	Id.	2.35
	GERMANUS INDUTILLILL.		
174	Cabinet de M. O. Hermand . . .	Provenance inconnue	2.60
175	Id. id. . . .	Id.	2.42

UN *AUREUS* INÉDIT DE LÆLIANVS (LÉLIEN).

OR.

Tête laurée et barbue, à droite : IMP . C . LAELIANVS P . F. AVG.

— Femme debout, la tête nue, les cheveux longs et épars, le sein droit découvert, tenant de la main droite une lance, et de la main gauche un étendard (le labarum) sur lequel on distingue le chiffre xxx : VIRTVS . MILITVM.

Le magnifique *aureus* dont nous donnons ci-dessus le dessin et la description, vient d'être trouvé dans la Campine. Il a été, heureusement, recueilli par un amateur capable de l'apprécier, notre collègue et ami M. de Coster.

Le tyran, ou plutôt l'empereur éphémère, qui l'a fait frapper, est un de ces personnages nébuleux, presque inconnus et que l'histoire ne laisse entrevoir que par de rares éclaircies. Son nom même est un problème. On semble toutefois d'accord aujourd'hui pour admettre que le *Laelianus* des médailles est le même que le *Lollianus* de Trebellius Pollio et d'Eutrope, le *Aelianus* d'Aurelius Victor et le Λουκιος Αἰλιανος de Pæanius [1].

[1] Dans sa métaphrase grecque sur Eutrope, Pæanius l'appelle Λουκιος Αἰλιανος ou plutôt Αἰλιανος.

Voici maintenant en quoi se résume ce qu'en disent ces quatre historiens :

Postumius, Postumus, Posthumus (car ce nom varie également) régnait dans les Gaules depuis environ dix ans. Il y avait rétabli l'ordre et une administration régulière, il y faisait refleurir la gloire de l'empire et respecter le nom romain, quand les Gaulois, toujours avides de nouveautés — *novarum rerum semper cupidi* — se révoltèrent et proclamèrent à sa place Lollianus (le Lælianus des médailles) (1). Mayence s'était prononcée pour lui. Postume marcha contre la ville rebelle, mais ayant refusé de la livrer au pillage de ses soldats, il vit sa propre armée se tourner contre lui et fut tué dans une sédition militaire (2) Lælianus revêtit la pourpre; c'était, croit-on, dans les derniers jours de l'année 267 de J.-C.

(1) Sed cum se gravissime regeret (Postumius), more illo quo Galli novarum rerum semper sunt cupidi, Lolliano agente, interemtus est.

TREBELLII POLLIONIS *Postumius*, p. 530 (*Historiae Augustae*, pars III. Lugd.-Batav., 1632, in-12).

Postumius junior cum patre dicitur interemtus, cum Lollianus in locum Postumii subrogatus, delatum sibi a Gallis sumpsisset imperium.

Ibid., p. 531.

(2) His imperantibus (Gallienus et Valerianus) *Regillianus* in Mæsia, *Cassius, Labienus, Postumus* in Gallia, Gallieni filio interfecto, imperatores effecti sunt. Pari modo ÆLIANUS apud Moguntiacum, etc.

SEXT. AUR. VICTORIS *Epitome*. (*Historiae augustae*, pars prima, t. II, p. 632.)

Qui (Posthumus (*sic*)) seditione militum interfectus est ; quod Mogontiacum, quae adversum eum rebellaverat, Lolliano res novas moliente, diripiendam militibus tradere noluisset.

EUTROPII *Breviarium Historiae Romanae*, lib. IX.

Lælianus était aussi un homme capable et ferme, mais son autorité, née d'une révolte, trouvait dans son origine même la cause de sa faiblesse ([1]). Après un règne de quelques semaines, il fut à son tour tué par Victorinus, autre copartageant de l'empire, que Postume s'était associé pour gouverner l'Espagne et le midi des Gaules.

On ne connaissait que la seule monnaie d'or de Lælianus, décrite par H. Cohen, t. V, p. 61, offrant au revers une femme couchée que cet auteur croit être l'Espagne, avec la légende TEMPORUM FELICITAS. Il en tire la conséquence que Lælianus a dû régner en Espagne. Ce prince a pu, en effet, avoir sur cette partie de l'empire des prétentions d'autorité, étendre même son pouvoir, mais le siége de sa courte puissance fut bien certainement le nord des Gaules, le territoire de Postume à qui il avait succédé.

Si cette assertion avait besoin de preuves, la pièce acquise par M. de Coster viendrait surabondamment en fournir. Il suffit de la voir pour reconnaître la gravure et la belle fabrication des monnaies de Postume, dernier et brillant

([1]) Hujus (Lolliani) rebellione in Gallia Postumius, vir omnium fortissimus, interemtus est, cum jam nutante Gallieni luxuria in veterem statum Romanum reformasset imperium. Fuit quidem etiam iste fortissimus, sed rebellionis intuitu minorem apud Gallos auctoritatem de suis viribus tenuit. Interemtus autem est à Victorino... .. Ita Gallieno perdente Rempublicam, in Gallia primum Postumius, deinde Lollianus, Victorinus deinceps, postremo Tetricus assertores Romani nominis exstiterunt : quos omnes datos divinitus credo, ne cùm illa pestis inaudita luxuria impediretur, in aliis possidendi Romanum solum, Germanis daretur facultas, etc... Lolliani autem vita in multis obscura est, ut ipsius Postumii....

TREBELL. POLLIO., p. 532.

reflet de l'art antique qui allait tomber dans la barbarie. Que sont, en comparaison de cette riche numismatique du grand empereur gaulois, les monnaies de son rival Gallien, qui régnait à la même époque, en Italie? L'art, comme la civilisation, s'était refugié au delà des Alpes, sous la protection d'un prince qui savait faire respecter son autorité tutélaire.

Mais le revers, jusqu'ici inconnu, est plus explicite encore. Il personnifie évidemment la XXXe légion, la légion Ulpia, qui séjournait habituellement entre la Meuse et le Rhin, et qui a laissé son nom à une localité, Alpen, jadis Ulpia, *Castra Ulpia*, dans le pays de Clèves, près de Santen. Des milliers de tuiles romaines se retrouvent encore aujourd'hui dans ces environs, portant LEG. XXX. V. V. Teschenmacher, *Annales Cliviae*, p. 24, dit « Quia « legio XXX, Ulpia cognominata, ibi hyberna sua habuit « quod quidem ex infinitarum tegularum in agro Sanc- « tensi notis satis apparet, quando sic habent LEG XXX. « V. V. Hoc est legio trigesima Ulpia Victrix. » Cette trentième légion doit y avoir séjourné depuis la conquête de ce pays. Une médaille de Septime Sévère la mentionne déjà LEG. XXX. VLP; Victorin père, successeur de Lælianus, nous a laissé trois *aureus* variés, au revers de LEG. XXX. VLPIA. F. et LEG. XXX. VLP. VICT. P. F. C'est bien là une de ces légions des bords du Rhin qui ont proclamé Lælianus; et remarquons que lui-même avait pris ou portait le nom d'Ulpius.

Quant les empereurs se faisaient et se défaisaient par les soldats, on comprend qu'une légion était un *électeur influent* qu'il fallait ménager, flatter, caresser de toutes

les manières; ce nom d'*Ulpius,* que Lælianus se donne sur une de ses médailles de billon, pourrait bien n'avoir pas d'autre cause ni d'autre raison d'être. C'était celui de la légion qui, sans donte, la première l'avait proclamé.

L'*aureus* de M. de Coster, précieux sous tous les rapports, a de plus l'avantage d'être d'une admirable conservation et d'une authenticité incontestable. C'est un des plus beaux bijoux numismatiques que l'on ait trouvé dans notre pays.

R. Chalon.

NOTICE

SUR

UNE MONNAIE DE L'ÉVÊQUE BURCHARD,

FRAPPÉE A GRONINGUE.

On a douté bien longtemps de l'existence d'un numéraire groningo-épiscopal, c'est-à-dire d'une monnaie frappée à Groningue, depuis que l'empereur Henri III (1036-1056) eut donné, en 1040, son domaine, situé dans la ville de ce nom ou dans son voisinage, à l'église de Saint-Martin, à Utrecht (1).

Cette incertitude n'a cessé que de nos jours, lorsqu'on retrouva, surtout en Russie et aux environs de la mer Baltique, des monnaies que l'évêque Bernulphe (1027-1054) fit forger à Groningue. Bien qu'il y ait beaucoup de variétés parmi ces pièces, on ne distingue que deux types différents (2).

(1) Comparer l'article inséré dans la *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. IV, p. 161.

(2) Vander Chijs, *de Munten der bisschoppen van Utrecht*, pl. I et II, nos 16-25 et nos 26-33.

Mais voilà tout; pas une seule pièce d'un autre évêque qu'on puisse signaler avec certitude comme sortie de cet atelier.

Nous fûmes heureux d'en découvrir une ; et, bien que cette monnaie soit déjà plus d'une fois décrite ([1]), nous n'hésitons pas à la reproduire encore, vu qu'elle n'a jamais été expliquée.

En voici la description :

Av. Saint-Martin tenant de la main gauche une croix ou un sceptre cruciforme ; légende : SC · SI MA.....

Rev. Entre deux grènetis ✠ BVRCH ; légende : Ɔ ꝏ Я ꝏ, le reste est illisible.

Ce denier, attribué à Burchard (1098-1112), ressemble d'une manière frappante aux plus anciennes monnaies de la Frise, dites de Brunon, et frappées à Doccum, Staveren, Leeuwarde, etc. Eh bien, c'est par cette ressemblance que la pièce trahit son origine; elle ne peut être monnayée ni à Utrecht ni à Deventer, mais très-bien à Groningue, où, à cette époque, la monnaie frisonne était, sans doute, connue. L'évêque imita donc le type de ses voisins, afin que son numéraire eût cours parmi l'argent frison, si estimé alors.

Notre supposition devient plus probable encore quand on se souvient que l'empereur Henri III céda son domaine au chapitre de Saint-Martin, à Utrecht, et que le patron de cette église figure sur notre monnaie, sans doute pour rappeler cette donation.

([1]) Dirks, *Bydragen tot de munt- en penningkunde van Friesland*, in *de Vrije Fries*, VI deel, Iste stuk, p. 190, et sur la planche le nº XV. Vander Chijs, Utrecht, pl. IV, nº 1.

La légende du revers, enfin — et c'est le plus important argument, — ne permet plus de douter. Les caractères Ɔ ꝏ Я ꝏ, lus à rebours, forment le commencement du nom CRVONINCE ou CRONIGGEA, si souvent répété sur les monnaies de Bernulphe.

On ignore si d'autres évêques ont suivi l'exemple de celui-ci et de Burchard, quoique cela soit bien vraisemblable. Nous croyons du moins qu'une autre monnaie (¹), dont le type est analogue au denier que nous venons d'expliquer, doit son origine au même atelier, surtout parce qu'on en a trouvé des exemplaires à Groningue.

L'image d'un évêque, son costume et la petite dimension de cette pièce prouvent qu'elle date du temps de Herbert (1139-1150), de Herman (1150-1156), ou peut-être d'Otton Ier (1212-1215).

Espérons qu'on trouvera bientôt d'autres monnaies du même genre, afin de remplir les lacunes qui aujourd'hui encore existent dans la série des monnaies groningo-épiscopales.

HOOFT VAN IDDEKINGE.

(¹) VANDER CHIJS, *de Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*, enz., pl. XLIV, au pied de la planche n° 3.

LE MÊME. Utrecht, pl. XXX, n° 1er des incertaines.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

HUITIÈME ARTICLE.

Lixheim. — Château-Renaud. — 's Heerenberg. — Reckheim. — Gangelt. — Liége. — Brée. — Reggio. — Méreau d'or. — Montferrat. — Les Fieschi.

PLANCHES X ET XI.

I.

Dans un entourage festonné, un écu timbré d'une couronne ouverte, à feuilles d'ache, parti de trois, coupé d'un, c'est-à-dire divisé en huit quartiers : Hongrie, Anjou-Sicile, Jérusalem, Aragon, Anjou moderne, Gueldres, Juliers, Bar, et sur le tout Lorraine. Entre un double grènetis : NOVA · MONETA · LIXHENSIS.

— Croix ailée et fleurdelisée portant en cœur, dans un cartouche quadrilobé, l'alérion de Lorraine : SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM · 1633.

A. Gr. 2,65. Collection de M. L. de Coster.

La Revue française de M. Cartier a donné, en 1846, une notice assez étendue sur la vie et les aventures de la princesse de Lixheim, Henriette de Lorraine-Vaudemont. Nous croyons donc inutile de revenir ici sur ses quatre mariages, ses galanteries avec Puylaurens, son « caractère « hautain, belliqueux, téméraire qui, d'après M. de Barthé- « lemy, la rendait digne d'appartenir à la maison de Lor- « raine. » Il nous suffira de rappeler que le fief de Lixheim et de Phalsbourg [1], démembré de la Lorraine et donné en dot à Henriette, lors de son premier mariage, en 1621, avec le baron d'Ancerville, fut érigé, par bulle impériale du 12 février 1629, en principauté de l'Empire; qu'en 1630, Henriette, devenue veuve, se mêla d'intrigues politiques et galantes, se brouilla avec Richelieu, et qu'après maintes aventures, elle fut contrainte de fuir et de se réfugier à Bruxelles où elle rejoignit sa sœur Marguerite, duchesse d'Orléans.

Ses monnaies, assez nombreuses, furent frappées, de 1630 à 1635. Comme tous les petits seigneurs qui usaient du privilége monétaire, elle imitait, en altérant leur valeur, les monnaies des pays voisins, de la France, de la Lorraine, de l'Allemagne. Nos pièces belges eurent également l'honneur d'être copiées par elle, témoin l'escalin au lion de Philippe IV.

La monnaie que nous avons décrite ci-dessus est une copie servile d'une autre pièce belge, de la pièce de trois

[1] *Lixheim*, aujourd'hui département de la Meurthe, à deux lieues N.-E. de Sarrebourg. *Phalsbourg*, forteresse et chef-lieu de canton, à quatre lieues N.-E. de la même ville.

patars, des archiducs Albert et Isabelle. Nous la croyons inédite.

II.

Écu timbré d'une couronne ouverte à feuilles d'ache, parti de deux, coupé d'un, c'est-à-dire divisé en six quartiers : Hongrie, Gueldres-Juliers, Anjou-Sicile, Anjou moderne, Jérusalem et Aragon. Entre un double grènetis : ✠ MONETA * NOVA * ARGENTIA (*sic*) * L M * L.

— Dans le champ, aigle impériale portant en cœur le globe crucifère sur lequel est posé le chiffre 12. Entre un double grènetis : (une petite couronne) SVB × VMBRA × ALARVM × TVARVM.

B. Gr. 2.50. Collection de M. Ul. Capitaine.

Bien que cette pièce ne porte ni nom de localité ni nom de prince, ses armoiries font assez voir qu'elle appartient à un membre de la famille de Lorraine. Il paraît évident qu'on doit l'attribuer à Louise-Marguerite de Lorraine, fille du *Balafré* et femme de François de Bourbon, prince de Conti, seigneur souverain de Château-Renaud, près de Charleville. On connaît les nombreuses monnaies émises par l'atelier de François. Après sa mort, en 1614, sa veuve continua ce genre d'industrie; ses monnaies sont toutefois beaucoup plus rares. La légende doit se lire : *Moneta nova argentea Ludovicæ Margaretæ Lotharingiæ*. Le type et la légende du revers témoignent de sa vassalité à l'Empire dont elle invoque la protection. Le chiffre 12 indique la valeur de la pièce, douze deniers. C'était ce que nos tarifs appelaient un de ces *solz contrefaicts*, si variés, qu'on

fabriquait, à cette époque, partout, depuis l'Italie jusqu'au nord de l'Allemagne, et dont un certain nombre sont encore indéchiffrés, sinon indéchiffrables. Nous en possédons un, qui, du reste, figure dans les tarifs d'Anvers, et qui porte pour légende : MO NOVA ARG ORDINE CLER. Quel OEdipe nous dira le mot de cette énigme?

N'oublions pas d'ajouter, pour la moralité de la chose, que la monnaie soi-disant d'argent de la dame de Château-Renaud semble n'être que du cuivre argenté ou même simplement blanchi à l'étain comme les épingles.

III.

Écu aux quatre lions : × WI ×... LHEC ✠∘ ∘✠ MVS... — Croix ailée dans un cercle en grènetis : ✠ MONE ⁜ T · T' ⁜ N : OVT × M.

A. Gr. 0.70. Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Ce type aux quatre lions, inauguré probablement en Brabant, vers la fin du règne de Jean II ou dans les premières années du règne de Jean III, c'est-à-dire dans le premier tiers du XIVe siècle, a joui d'une grande faveur, et son usage s'est longtemps prolongé. Presque toutes les provinces et les seigneuries belges l'ont imité servilement, et il s'est propagé dans les contrées limitrophes.

On aurait pu attribuer la pièce ci-dessus à l'un des Guillaume, duc de Berg et de Juliers, et compléter la légende *moneta nova m.* par *Mulheim*, ville du pays de Berg, près de Cologne. Nous préférons, toutefois, la donner à Guillaume Ier, seigneur de 's Heerenberg (1354-1387), et n'y

voir qu'une nouvelle variété de ses pièces au même type que l'on connaît déjà; le n° 3 de la pl. I de l'*Histoire de 's Heerenberg*, par M. C. Serrure fils [1], n'en diffère que par la légende du revers qui, au lieu de *moneta nova m.*, porte en toutes lettres : *moneta de Monte*, monnaie de 's Heerenberg. Sur d'autres variétés décrites par M. Serrure, Guillaume s'intitule *dns* (*dominus*, seigneur). Guillaume de Juliers n'eût pas manqué de mettre son titre de *dux*, qui eût rendu plus complète encore l'imitation des esterlins de Brabant.

IV.

Personnage impérial debout, tenant le globe crucifère de la main gauche et de l'autre un long sceptre tridenté ; à ses pieds un écu à l'aigle. La légende, précédée d'un petit écusson lozangé aux armes de Stein, est : HER ARNOLDVS VAN STENE.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis; légende intérieure : ✠ MONETA × REDEIKEW. Légende extérieure : ✠ XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.

A. Gr. 3.40. Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

M. Wolters, dans sa *Notice historique sur le comté impérial de Reckheim*, Gand, 1848, in-8°, n'est pas parvenu, malgré de nombreuses recherches, à constater ni à expliquer les diverses transmissions de cette seigneurie, pendant le XIVe siècle. De la famille de Bronckhorst elle passa,

[1] Gand, 1860, in-4°.

assurent quelques chroniqueurs, dans celle de Fauquemont; mais cette assertion reste dénuée de toutes preuves. Butkens, tome I, page 453, cite, parmi les vassaux du duc Jean III, un Gérard de la Marck, sire de *Redichem* (Reckheim), Biecht, etc. La même liste indique, un peu plus loin, un Arnold de Steyn, sire de Plancenoit, d'Ohain, etc., et enfin un Louis de Steyn, sire de Diepenbeck et de *Reckheim*, probablement fils d'Arnold. La monnaie dont nous donnons la description prouve que Louis ne fut pas le premier membre de sa famille qui posséda Reckheim, ainsi que semblait le croire M. Wolters. Il est à présumer, à présent, que ce fut Arnold de Steyn qui l'obtint (par acquisition?) de Gérard de la Marck.

Les lecteurs de la Revue se souviendront, peut-être, d'un *demi-boddrager* du même Arnold de Steyn, que nous avons publié dans ce recueil, 2e série, tome I, page 388, et qui portait la légende énigmatique *moneta Karinie* ou *Rakinie*, car les R et les K se confondaient dans une même forme. Ce *Rakinia* n'est-il pas, tout simplement, un travestissement de Rekimia, Reckheim? La chose nous paraît assez probable, et, dans tous les cas, préférable aux autres explications que nous avions essayées.

V.

Cette monnaie a été décrite sous le n° II de l'article précédent [1], mais, d'après un exemplaire assez fruste, sur lequel on croyait, à tort, voir la forme allemande VON.

[1] *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. II, p. 445.

C'est VAN que porte la légende de cette pièce bien entière et bien conservée.

A. Gr. 2.65. Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

VI.

Écusson ou cartouche entouré d'ornements en volutes, portant les armoiries de Berghes, et accosté du millésime 1558. Autour, dans un double grènetis: ROBERTVS * A * BERG * EPS * LEO * D * BVL' * CO' * LOS.

— Double aigle de l'Empire couronnée. Dans un double grènetis: CAROLVS * V * ROMANO * IMP * SEMP * AVG.

A. Gr. 14.50. Collection de M. Serrure fils.

Demi-thaler ou demi-rixdaeldre inédit de Robert de Berghes, évêque de Liége (1557-1563).

VII.

Type du gros ou *blanc au lion* de Flandre : ✠ MONETA ⊗ BRAG.

— Croix pattée coupant la légende intérieure : RNO | VRI | CVS | DNS. Légende extérieure : ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI'.

A. Collection de M. Serrure fils.

Variété de la monnaie de Bréc, qui a été décrite dans cette Revue, page 258, de 1851. Le nom de la localité est ici BRAG (*Bragensis*), au lieu de BRAI (*Braiensis*); le nom estropié d'Arnoldus d'Oreye est devenu *Rnouricus*. Ce qui,

du reste, comme nous l'avons déjà fait remarquer, était chez le sire de Rummen une véritable habitude. Son nom se déguise presque toujours sous les travestissements les plus bizarres.

VIII.

Le Christ debout, soutenant du bras gauche une croix et montrant de la main droite son sang qui tombe dans un calice posé à terre : CVLVS (*sic*). CPVOPE (*sic*). SANATI · SVMVS — pour *cujus cruore sanati sumus*.

— Écusson sans couronne et dans un cartouche ornementé, aux armes de Reggio, qui sont d'argent, à la croix de gueules : ✠ REGII · LOMBARDIE. Au bas : 1553.

Or. Gr. 3.28. Chez M. L. de Coster.

Trois variétés de cette rare monnaie figurent dans les tarifs d'Anvers, sous le nom de *pistolets de Lombardie*. Aucune de ces trois variétés ne porte de date. Au siècle dernier, le marquis Joseph de Abdua, noble Milanais, en possédait un exemplaire, également sans date (1). Il la croyait frappée par la ville de Reggio, à une époque de troubles, et lorsque le pouvoir souverain appartenait à la municipalité, époque qu'il devait chercher dans le premier quart du XVIe siècle. On sait que, sous le duc Alphonse d'Est, Reggio fut, en 1512, occupé par les troupes du pape ; pris et repris à divers intervalles, il ne rentra dans la possession de son légitime seigneur qu'en 1523, deux ans après la mort de Léon X. Ce pontife s'était toujours montré l'en-

(1) Argelati, t. III, p. 76.

nemi acharné du duc. On raconte que celui-ci, pour se venger, fit frapper, à la mort du pape, une monnaie sur laquelle on voyait un homme arrachant un agneau de la griffe d'un lion, avec cette légende-calembour : *de manu leonis*. Les monnaies satiriques étaient alors à la mode, et le roi de France lui-même, le bon roi Louis XII ne dédaignait pas d'user de cette arme un peu puérile ; témoin son ducat de Naples, avec la légende : *Perdam Babylonis nomen*.

La fabrication de la monnaie municipale de Reggio s'expliquerait assez bien, pendant les onze années de sa souveraineté contestée, mais, en 1553, le duc Hercule ne paraît pas avoir été troublé dans l'exercice de son autorité. Il conviendrait donc de chercher à cette énigme un autre mot. Ne le trouverait-on pas dans l'incroyable incorrection de la légende; et ce CULUS (1) CPUOPE ne cacherait-il pas quelqu'un de ces imitateurs — j'allais dire contrefacteurs — de monnaies étrangères et particulièrement de pièces italiennes, les s'Heerenberg, les Battenbourg, etc, si nombreux et si fertiles alors dans nos provinces du Nord ?

La date 1553, embarrassante pour Reggio, conviendrait parfaitement à une imitation belge.

Dans tous les cas, la pièce de M. de Coster doit être d'une grande rareté, et cette variété avec date, est, jusqu'à présent, unique.

L'exemplaire, sans date, du marquis de Abdua, qu'Argelati a très-grossièrement rendu par une affreuse vignette en bois, doit avoir été mal lu par le graveur et par l'auteur du

(1) CVLVS ou GVLVS, GVL*ielm*VS ?

texte. Ils y ont vu, du côté du Christ, *cujus livorib* (*sic*) *sanati sum*, qui n'a pas de signification.

Le catalogue de l'immense collection de Welzl Von Wellenheim, tom. II, n° 3,808, en mentionne un exemplaire, également sans date, avec l'indication d'une grande rareté.

On ne la trouve ni dans le catalogue des monnaies d'or de Vienne, ni dans le catalogue Wamboldt, ni dans celui de la collection Reichel.

Bellini, qui donne treize monnaies d'argent et de cuivre de Reggio, ne cite aucune pièce d'or de cette ville.

La désignation des tarifs d'Anvers prouve, une fois de plus, combien peu les rédacteurs de ces tarifs connaissaient la provenance des monnaies étrangères dont ils étaient, pour ainsi dire, contemporains. Ces désignations fourmillent ; il y en a même de complétement ridicules, comme le thaler de Correggio, dont on fait un daldre d'*Origènes*.

La ville de Reggio, qu'on appelait Regium Lombardiæ ou Lombardorum, pour la distinguer de la cité du même nom dans la Calabre, s'appelait aussi Regium Lepidi, Regium olim Æmilia, à cause de la colonie que Marcus Aurelius Lepidus y avait fondée l'an 175 avant J.-C. Le nom d'Emilie s'est conservé à cette contrée de la haute Italie.

IX.

Même pièce que la précédente mais avec des légendes correctes. M. de Coster, à qui elle appartient également, la découvrit lorsque déjà notre article était à l'impression. Elle ne doit pas faire abandonner, tout à fait, l'idée d'y

voir une imitation étrangère. Le contrefacteur a fort bien pu, par prudence, commencer par des légendes irrégulières, donnant plus ou moins son nom, puis s'enhardissant peu à peu, rétablir la légende primitive.

La fleur de lis, qui figure sur ces deux pièces comme signe monétaire, pouvait faire croire aussi, qu'elles ont été frappées par les Français, ou sous leur protection, pendant les campagnes du maréchal de Brissac. Mais nous ne trouvons nulle part que Reggio ait été occupé, à cette époque, par les armées françaises. Puis se serait-on contenté d'une modeste petite fleur de lis, cachée dans un coin, comme par hasard? Évidemment, non. Les rois de France étalaient, tout au long, leurs noms et leurs titres sur les monnaies qu'ils frappaient en Italie.

X.

Griffon assis ; sans légende.

— Croix pattée, anglée de fleurs de lis ; également sans légende.

Or. Collection de M. Serrure fils.

Nous avons fait connaître, dans cette Revue, p. 377, de 1850, cinq petites pièces du même genre que celle-ci, et ayant évidemment la même origine et la même destination. Rien, depuis cette époque, n'est venu combattre, ni confirmer les conjectures émises. Nous ne pouvons donc que renvoyer le lecteur à ce que nous disions alors, pour chercher à établir que ces jolis méreaux ont dû servir à quelque usage religieux.

XI.

Écu sommé du mont Olympe et couronné, parti de Mantoue et de Montferrat. Pour *Mantoue,* d'argent à la croix pattée de gueules, cantonnée de quatre aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules, chargée en cœur d'un écusson fascé d'or et de sable qui est *Gonzague.* Pour *Montferrat,* parti de deux et coupé : au un de gueules à l'aigle éployée d'or qui est l'*empire d'Orient;* au deux d'argent à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes coupées de même, pour *Jérusalem;* au trois d'*Aragon,* d'or à quatre pals de gueules ; au quatre de *Saxe moderne,* burelé d'or et de sable de huit pièces à une écharpe de ruë, brochant sur le tout, de sinople posée en bande; au cinq de *Bar,* d'azur à deux bars adossés d'or, dentés et allumés d'argent, l'écu semé de croix recroisettées au pié fiché d'or; au six de *Constantinople,* qui est de gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre B adossés de même, sur le tout, un petit écusson en cœur, d'argent au chef de gueules, qui est *Montferrat.* ✻ MARGA · PALE · GVL · GON · MONT · FER · MR (*Margareta Paleologa, Gulielmus Gonziacus Montisferrati marchiones*).

Croix frettée, pattée, ailée et anglée des lettres M · G · M · G (Margareta, Gulielmus) : ✠ IN · HOC · SIGNO · EICIAS (ejicias) DEMONIA · ✓.

Or. Gr. 3.30. Chez M. de Coster.

Boniface V Paléologue, marquis de Montferrat, mourut en 1530, d'une chute de cheval, à l'âge de treize ans. Son

oncle, Jean-George Paléologue, évêque de Casal et abbé de Loccedio, lui succéda. C'était le seul mâle qui restât de cette maison souveraine. Pour continuer sa race, il obtint les dispenses nécessaires, quitta ses bénéfices, son évêché, demanda la main d'une princesse de Naples ; mais la mort, en 1533, l'empêcha de conclure cette alliance.

Jean-George avait deux nièces, sœurs de Boniface V, Marie et Marguerite. La première, répudiée par son mari, Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, s'était retirée dans un cloître. Au mois de septembre 1532 et du vivant de sa première femme, Frédéric avait épousé sa belle-sœur, Marguerite.

A la mort de Jean-George, Marguerite et son mari réclamèrent sa succession qui leur fut disputée par deux concurrents, le marquis de Saluces, Louis II, et Charles III, duc de Savoie.

Au mois de novembre 1536, l'empereur Charles-Quint se prononça en faveur de la duchesse de Mantoue et de son mari.

Pendant le séquestre impérial du marquisat, Charles-Quint fit frapper à Casal et au titre de Montferrat, plusieurs monnaies que M. le chevalier Promis a décrites dans son beau mémoire, publié en 1858, sur les monnaies des Paléologues.

Après que le duc Frédéric eut pris possession du Montferrat, on continua, dit le savant directeur des musées royaux de Turin, de forger monnaie à Casal, d'abord au nom de Marguerite et à celui de son mari ; après la mort de celui-ci, en 1540, au nom de Marguerite et de son fils, François II ; puis, après la mort de François, en 1550,

au nom de Marguerite et de son autre fils, Guillaume. La mort de Marguerite, en 1566, mit fin aux monnaies spéciales pour le Montferrat qui, du reste, peu après, fut complétement annexé au Piémont.

M. Promis n'a pas donné les monnaies de Marguerite, la dernière des Paléologues. On ne les trouve ni dans Bellini, ni dans Argelati; Welzl de Wellenheim n'en possédait qu'une seule d'argent (n° 2702 de son catalogue). La collection de M. de Reichel en était mieux fournie. Elle avait une monnaie d'argent de Frédéric et de Marguerite, deux pièces de Marguerite et de François, son fils; une de François seul; une pièce de Marguerite et de Guillaume, toutes d'argent.

Enfin, on trouve dans le *Ducaten-Cabinet,* tome II, n° 2544, un florin d'or de Marguerite et de Guillaume, mais différent de celui de M. de Coster, et par la légende et par le type, autant qu'on puisse en juger d'une pièce dont on n'a pas le dessin.

XII.

Targe supportée par deux courroies terminées par des houppes, portant bandé de six pièces, azur et argent : ✠ IN · MANIBVS · LINGVE · MORS · ET · VI.

— Saint guerrier, debout, la tête nimbée, armé d'un bouclier au bras gauche, et perçant de sa lance un dragon ailé qu'il foule aux pieds : SANCTVS · AGHAPIT.

A. Gr. 3.18. Chez M. de Coster.

Cette pièce est une complète imitation d'une monnaie de Jean-Jacques Trivulce, maréchal de France et marquis de

Viglevano [1] (1495-1518), que Duby a donnée sous le n° 2 de sa planche XXV. Seulement, le nom du saint, *Georgius*, est devenu *Agapitus*, et les armoiries palées des Trivulce sont remplacées par l'écu des Fieschi, comtes de Lavagna, l'une des plus puissantes familles de Gênes. Les Fiesque ou Fieschi ont donné deux papes à l'Église et je ne sais combien de cardinaux, d'archevêques, d'évêques; ils comptent aussi, en foule, des généraux, des diplomates, sans parler du traître Jean-Louis qui, le 1er janvier 1547, tenta contre la liberté de sa patrie ce coup d'État manqué qu'on appelle la *Conjuration de Fiesque*. Nous ignorons si une célébrité contemporaine d'un autre genre, qui voulut aussi faire, tout seul, son petit coup d'État, appartenait à la même famille.

Notre monnaie anonyme de Lavagna [2], sans doute contemporaine de la pièce de Trivulce qui lui a servi de modèle, doit appartenir à Louis Fieschi (1517-1532), sinon à son prédécesseur [3].

Le saint patron qui figure sur les monnaies peu nombreuses que l'on connaît des Fieschi est toujours *saint Théonestus, martyr*, cette fois-ci remplacé par saint Agapit ou Agapet, qui, sans doute, était aussi invoqué dans l'un ou l'autre des domaines du comte. Car les Fieschi possédaient, outre Lavagna, d'autres fiefs impériaux où ils jouissaient même des priviléges de vicaires de l'empire, conséquemment du droit de battre monnaie.

(1) *Viglevano*, Vigevano ou Vigère, petite ville d'Italie au duché de Milan.

(2) *Lavagna*, petite ville maritime, à onze lieues est de Gênes.

(3) Ce type, très à la mode alors, en Italie, a été copié plus ou moins complétement par divers seigneurs.

Que de choses à retrouver encore !

Dans la double liste, si commode, qu'a donnée M. F. Schweitzer [1] des localités monétaires de l'Italie, avec les noms des saints qui figurent sur leurs monnaies, saint Agapit est cité comme patron de Saluces. On aurait donc pu croire, à première vue, que notre monnaie avait été émise par les marquis de ce nom, mais les armoiries y faisaient obstacle, Saluces portant « d'argent au chef d'azur. » Saint Agapit, au surplus, ne paraît qu'accidentellement sur le numéraire de Saluces dont le patron ordinaire est saint Constant.

Les saints personnages du nom d'*Agapitus* sont assez nombreux. Dans le catalogue général de tous les noms de saints, publié par Grégoire XIII et arrêté en dernier lieu par Benoît XIV, on trouve :

Saint Agapet (*Agapitus*), martyr, au 18 août; saint Agapet, pape, au 20 septembre; saint Agapet, martyr, au 20 novembre; saint Agapit (également *Agapitus*), évêque, au 16 mars; saint Agapit, evêque, au 24 du même mois; enfin, saint Agapit, diacre, au 6 août. Le *Dictionnaire d'iconographie,* de l'abbé Migne, en ajoute quelques autres et parmi ceux-ci : saint Agapet, moine du IVe siècle, enrôlé par l'empereur Licinius, à cause de sa force extraordinaire, puis devenu prêtre et évêque du Mont Sinaï. On l'honorait le 18 février. Sa légende raconte qu'il fit mourir « par ses prières » un énorme dragon qui faisait beaucoup de mal aux hommes et aux animaux.

Il est évident que, pour imiter saint Georges, il fallait

(1) *Decade terza* et *Decade quarta.*

un saint draconicide. C'est donc à ce dernier *Agapitus* qu'on a dû avoir recours.

Il est fort difficile, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, de se procurer, ici et à Paris, les livres italiens, de connaître même l'existence des publications nouvelles, faites au delà des monts, sur les monnaies du moyen âge. On en est réduit à Argelati, Zanetti, Bellini et quelques autres *vieux* du siècle dernier. Dire d'une pièce qu'elle est inédite, serait donc chose doublement hasardée quand il s'agit de l'Italie. Seulement, nous ferons ramarquer que la pièce de M. de Coster ne se trouve ni dans les catalogues de Wellenheim et de Reichel, ni dans le grand recueil d'Appel; enfin, que l'absence, dans la liste de M. Schweitzer, de saint Agapit, comme patron d'une autre localité que Saluces, est une forte présomption qu'elle est réellement inédite. Le bel ouvrage de Litta, répertoire immense pour la numismatique seigneuriale de l'Italie, n'a pas donné la famille Fieschi.

La légende qui remplace le nom absent du comte est tirée des proverbes de Salomon : *In manibus linguæ mors et vita* (1). C'est une protestation énergique contre les bavards; on pourrait la traduire librement par : un coup de langue tue comme un coup d'épée.

R. Chalon.

(1) Prov. XVIII, verset 21.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES PLOMMÉS ET DES MONNAIES

LES PLOMMÉS DES HOSPICES DE LILLE AU XVIe SIÈCLE.

Aux argentiers de Lille, qui nous ont déjà fourni de si précieux documents, nous allons demander, aujourd'hui, quels étaient les plommés des hospices, leur prix, etc.

Disons d'abord que les pauvres qui, en 1438, avaient obtenu des échevins la faveur de « pourcachier » avant la ville, avaient pour enseigne « une fleur de lys d'estain; » car nous voyons que le « potier d'estain Jehan Cleutrin en livra II^c, moyennant C s. »

En 1531, « deffense est faite aux conchierges des hospitaulx de Lille de, doresenavant, plus logier nulz brimbeurs, n'est qu'ilz apportent chascun ung plommet (1) de ceulx à ce commis, qui sera marquié : asseavoir, pour l'hospital des gris marais, *de l'ymaige de la bénoiste vierge*

(1) Nous voyons ailleurs que Victor Robart reçut XXX s., pour avoir faict une forme pour ces plommés. — 1555. On parle *des marcqz de rente,* distribués aux ladres le jour du vendredi-saint. — En 1559, Jacques Blancquart, estingnier, demande X s. pour renouveller *les plons des poures* de La Bassée. (Arch. de cette ville.) — A Béthune, (1549), on fournissait au maître des œuvres de la ville des *jettons de cuivre rouge,* payés de six à huit sols la livre.

Marie; ceulx de Sainct-Julien, *de l'imaige dudict sainct,* et de l'hospital de Sainct-Jacques, *de l'ymaige dudict sainct Jacques.*

« Lesquelz plommetz lesdis conchierges seront tenus raporter par chascun jour ausdis commis, à péril de trois karolus, le tiers au prouffit de l'accusateur et les deux aultres tiers au prouffit de la bourse des poures. »

Cette même année, le magistrat faisait publier un ban contre les marchands drapiers, « qui se ingèrent de, sur les rondz plommetz naguères ordonnez estre mis et tissus ès draps de la ville et aussi sur les grans seaulx desdis draps mectre et frapper leur ponchon (1), quant telz draps sont mis à teindre, et effacent les ponchons *des percheurs.*

« Les draps doivent estre scellés des seaulx des villes ou villages, où ilz ont esté fais.

« En 1566, les centeniers et cincquanteniers portent aux

(1) 1409. Pour 1 martiel servant à férir sur les quings, dont on seelle les draps à le haulte perche, pes. VI l., à II s. le liv., XII s. — 1389. On envoie à Tournai Jaquemart Le Nepveu, sergent du prévôt de Lille, pour faire délivrer Miquiel de Werny, bourghois de cette ville, que Jaquemart Ghohielle avait fait arrêter, pour obtenir le paiement de XL frans d'or de rente à vie. (*Voy.* t. V, 3e série, pp. 158 et suiv. de ce recueil.) Pour terminer cette affaire, il fallut payer 11 fr. d'or de C s. feules (faibles), val. LXX s. VII d. fors, au sergent *des quins* et paines données à le ville et chité de Tournay pour le devant dite paine par ledit Ghohielle donnée sur ledit Miquiel; III s. p. de IX s. IIII d. ob. feules, val. VI s. VII d. fors, pour la coppie de la commission et rescripion; IIII s. p. de XII s. VI d. feules, val. VIII s. X. d. fors, à l'advocat; VI s. p. de XVIII s. IX d. feules, val. XIII s. III d. fors, pour le sallaire du sergent *des quins* et paines; XII s. VI d. t. de XXXI s. III d. feules, val. XXII s. I d. fors, pour le sentence rendue au prouffit de Ghohielle, et, enfin, XXIIII s. fors pour les despens et frès de Miquiel.

pauvres les plombz, pour avoir du bled de la ville (1). »

« En 1574, trois cens quatre plombz, pour délivrer aux porteurs au sacq, ayantz porté bledz au grenier de la ville, coûtent, à raison de XII s. le cent, XXXVI s. »

Valeur des douasiens au XIVe *siècle.*

L'argentier de 1330 (v. st.) nous fait aussi connaitre la valeur des *douaisiens;* car il nous dit qu'il a « payé, le XVIe jour en janvier, XVIII s. X d. *douas.* III gros, val. XII s. VII d. p., pour vin as jousteurs d'Ippre (2), qui coururent as noeches de le fille signeur Pieron Vrecet (3).

Valeur des patagons aux XVIIe *et* XVIIIe *siècles.*

Dans un compte de la fabrique de Beuvry-lez-Béthune, nous voyons figurer (1642) douze patagons de XXVIII l. VI s.

Dans un autre de 1652, on mentionne deux patacons, un jacobus nouveau (4), « ung demy jacobus et trois *bagoirs.* »

En 1689, Pierre Cousin donne trois patacons pour être inhumé dans l'église de Beuvry.

(1) En 1481, on remarquait sur les mesures aux blés une croix Saint-Andrieu. — 1471. *une hab tournois.* (St Omer.)

(2) En 1467, le magistrat fait donner XII s. aux arbalestriers qui avaient fait présent aux eschevins *de le hure d'un saingler,* qu'ils avoient par ci-devant gaignié au jeu de l'arbalestre.

(3) 1351. Pour fiestier *en gourmandalle* ung messagier du roy, au command dou rewart, VI s. fors.

(4) En 1642, un jacobus valait XII florins. — On lit à la fin d'un testament : *Inter quos duodecim jacobi erant constanter duodecim florenos singuli;* — un testament de 1669 mentionne un gigot de rente, dû au fief du Brule, — 1679. Un sol marqué.

En 1679, une vente par rasme et baston est faite à Lens, moyennant douze deniers à Dieu, « une messe (1) pour le repos *des âmes trespassées* des parens des comparans, une pistolle en espèce, ou sa valleur de don gratuit, *un patacon à table* (2). »

Dans une autre figurent une « demi-pistolle, deux *baisondes* (3). »

A Douvrin près la Bassée, un surplis et *un bonet cornu* (bonnet carré) pour le curé coûtent quatre patacons, et le doyen demande (1692) un demy-patacon pour le droit de visite.

En 1660, « une pistolle et trois pattacons valoient xx florins; 18 patacons, 54 florins. (1661. ung patagon XLVIII s., à St Omer. »

En 1714, « le patacon vaut 48 patars, et on mentionne une rente de 50 patars, au rachapt de 35 florins 22 pattagons et demi. »

En 1722, on parle de « dix pattars *en mousquetaires.* »

(1) En 1666, une messe se payait un skelin. — En 1702 — 4, le prêt d'un milicien de la commune de Raismes était d'un escalin par jour. (Arch. de cette ville.)

(2) En 1666, le patacon ne vaut plus que VIII s.

(3) A Noyon, on mentionne (1615) une petite pièce carrée, val. x s. — 1636. Cent cinquante liv. t., payées aux gouverneurs et administrateurs du revenu *de la table Dieu* des pauvres de Compiengne, *en carabins et demy carabins carrés*, au taux de l'esdit. (Arch. Boubers-Mélicocq.) 1456. La ville de Béthune devait chaque année au seigneur (en 1418, madame de Namur était dame de Béthune) de cette ville LXX s., pour le plache, où on vent les cauches, devant le beffroy; x s., pour le porte des fers; IIII d. pour le rivage et VI d. pour le plache du *noef rabat.* Le rente des mailles en cappons valoit III s. VIII d. poit. demie.

Ces patars nous rappellent que, en 1557, Allart Royart, Loys Royart, Loys Perroult, Grard Prus et Sohier Duthoit reçurent de la ville de Lille « LIIII l. VI s., pour avoir livré aux Espagnolz de la garde du connestable de Franche (fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin) XXII lictz, XIX nuictz, et aultres cincq, XVII nuictz, au pris de *ung pattart* par nuit, comprins *ung pacquenech* (1) perdu. (2) »

En 1705, la commune de Raismes faisait donner 12 patars, val. I l. IV s., pour les droits d'un loup tué.

Valeur des lyons d'or au XIVe *siècle.*

Le document suivant, précieux pour l'histoire de l'art, va nous faire connaître la valeur des lyons d'or au XIVe siècle.

1367. « A Robert Canart, envoyet à Arras par deviers Mons. le gouverneur de Lille, pour estre au marchander et deviser les draps de cambre, que on doit donner au Roy, nostre sire, et à Ms. d'Estampes, alant, séiournant et repairant par III jours, XXXVI gros pour jour (3), vallant IX s. de gros.

« A lui, pour le sallaire *dou paintre qui fist les patrons et exemples d'iceuls draps*, 1 franc de XVI s. II d. (4).

(1) Traversin. (*Voy.* Roquefort, gloss., suppl., p. 233, au mot parchevet.)

(2) A Raismes, dans les premières années du XVIIIe siècle, un jeune milicien, engagé pour la commune, moyennant 50 patagons, reçoit successivement 8 patagons, val. 38 l., 8 s., 12 patagons, val. 57 l. 12 s., etc. (Arch. cit.)

(3) 1366. XL gros, val. XXIII s. IIII d.; VIII gros, val. IIII s. VIII d.; IIII gros de XXVIII d.

(4) En 1364-65, la dépense totale de la ville de Lille s'élève à IIII^m^

« A Thomas zendu que, au command d'eschevins, il avoit prestés au maistre d'Arras, qui doit fere les draps de cambre pour donner au Roy, nostre sire, et à Ms. d'Estampes, c lions d'or de c et xv l.

« Octobre. A Vinchan Boursette, d'Arras, payet en descompte de ce qu'il doit avoir de fere les draps de cambre à donner au roy, nostre sire, et à Ms. d'Estampes, avoec cent lyons, que payet l'en ont esté par avant; sy que par le compte du mois de septembre appert, c lions d'or de cxv l.

« A Vinchent Boursette, d'Arras, pour se parpaie de vi^c iiii^xx iii l. ii s., monnoie de Flandres que par marquiet à lui fet, il doibt avoir pour fere ii dras de cambre *del œuvre d'Arras,* pour les présenter au Roy, nostre sire et à Ms. d'Estampes, dont payet l'en avoit estet ii^c lions d'or, de iii^c l. de ledite monnoie, si que par les comptes des mois de septembre et de octobre, darrain passez, appert, payet pour sedite parpaie ii^c iiixx iii l. ii s. de leditte monnoie, de viii^xx ii l. xv s viii d.

« Audit Vinchent Boursette, pour l'amendement doudit marquiet, pour ce que yceus dras il a mieus fes et ouvrez que dit et devisé ne li fu à eus marcander, payet pour ce, par accord et assens de halle, vii^xx l., monnoie de Flandres, de iii^xx l. x s.

« Audit Vinchent, pour frès de boucque de aucuns nos sengueurs : c'est assavoir eschevins, tant de l'an passet comme de cest an présent, et ossi mons. le gouverneur,

iii^c xxxi l. viii s. ii d., frans pour xvii s. vi d.; et xii^c iiiii^xx xvi l. viii s. iiii d., frans pour xvi s.; vault tout, à xvi s. le franc, v^m ii^c lvi l. xi s. iii d.

fes par pluseurs fois en le maison doudit Vinchent, en y alant pour scavoir et veir l'avancement del œuvre d'iceuls dras, payet, tant pour ce comme pour autre certaine cause, dont eschevin ont bien estet informé, XIIII l., monnoie de Flandres de VIII l. X II d.

« A. Gillion Le Preudomme, envoyet à Arras par V jours, alant, séiournant et repairant par deviers mons. le gouverneur, pour veir, prendre, rechevoir et lever les dras de cambre dessusdis, pour yceuls envoyer à Paris, XXXVI gros par jour, pour ses ghages, parmy le loyer de ses quevaus, val. XV s. de gros, de CIII s. VI d.

« Audit Gillion, pour le fret d'iceuls dras porter à Paris, liquels poisent environ VII^c livres, payet, tant pour le sallaire des vallés qui les portèrent, comme pour kennevach et cordes à les entourseler, VIII lions, de IX l. III s.

« Audit Gillion, pour le sallaire du clerc ledit mons. le gouverneur de escrire, grosser et doubler par pluseurs fois tout le marquiet d'iceuls dras, 1 franc de XVI l. III d.

« Avril. A Gillion. Le Preudomme et Jehan Vretet, fil de feu Jehan, envoyés à Paris, tant pour y porter et fere paiement del argent, que le ville devoit pour les glaves (lances) et, pour au roy, nostre sire, et à Ms. d'Estampes présenter les dras de cambre, que pour li (le) ville avoit fait fere à Arras, comme pour pluseurs supplications et colations fere avoir sour les coses et causes, dont euls furent caryciés à leur partir. Si demorèrent en celi voie, alant, séiournant et repairant, par XVIII jours, finant le joedi absolut (jeudi-saint), pour leurs gages, parmi le loyer de leurs quevaus, à caseun XXXVI gros pour jour, val. CVIII s. de gros, de XXXVII l. XVI s.

« Audit Gillion, pour le sallaire des vallés qui portèrent del hostel mestre Denis Tite, dessi à S. Pol, ès cambres du roy, nostre sire, et Ms. d'Estampes les dras de cambre dessusdis, *dont il y avoit* XVI pièces, VIII s.

« Audit Gillion, pour les despens et sallaire d'un vallet à glave que, à leur partir, il presist à Douay, pour ce que Vredous, qui devoit aler avoec euls se excusa de maladie, VIII gros pour jour, val. pour les XVIII jours dessusdis, XII s. de gros, de IIII l. IIII s.

« A Gillion. Le Preudomme et Jehan Vretet, fil de feu Jehan, pour 1 dinnier par euls donné à mons. le gouverneur de Lille, à Paris, LX s. »

Reaulx à trousses.

« 1576. Le corps et communaulté de la terre de Beuvry, en l'an XV^c^LXXVI, avait levé et s'était chargié (moiennant la somme de mil florins, du pris de XL gros, monnoie de Flandres, pièce), d'une rente de soixante-deux florins dix patars, au prouffit des chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Barthélemy, en Béthune, pour subvenir aux fraix des ouvraiges encommenchez de l'érection du chœur et deux chapelles de ladicte église. »

La commune de Beuvry ayant offert aux chanoines le remboursement de cette somme en espèces *de reaux à trousses, pieches de* X *patars, de cincq solz et de cincq gros*, le chapitre répondit qu'il était disposé à recevoir le remboursement, pourvu qu'il se fît en argent, ou or, au prix de l'évaluation de Sa Majesté, au jour de la constitution de ladicte rente. Il lui fut répondu qu'il devait se soumettre à

l'évaluation et « pris courrant, » selon les placcards de Sa Majesté.

Un acte de 1585, passé en présence d'Anthoine Poullain, pbre, curé propriétaire de Beuvry, Anthoine Clément, lieutenant, Jehan Parent, Jacques Manessier, Sohier de le Caurre, Claude Lecocq et Vaast Bourgoys, eschevins de la terre et seigneurie de Beuvry (1), au nom et comme représentans le corps et communaulté dudict Beuvry, nous apprend que cette rente, constituée au denier seize, resta entre les mains des échevins, jusqu'à la décision du grand conseil d'Artois.

De la Fons-Mélicocq.

(1) Suivant une tradition locale, lorsque l'on porte la statue de Saint-Éloi, il faut crier à trois reprises différentes, Gorre! (ancienne prévôté de l'abbaye de Saint-Vaast.) Beuvry! sinon, il est impossible de la soulever. (Arch. de Beuvry.)

CORRESPONDANCE.

A M. R. Chalon, *président de la Société de la numismatique belge.*

Montjoie, 3 mai 1865.

Monsieur le Président,

J'ai trouvé, dans une ancienne chronique de Gangelt, petite ville de la Prusse rhénane, près de la frontière des Pays-Bas, la mention, qui m'a paru intéressante, d'une découverte de monnaies de bronze romaines, faite, il y a plus de deux cents ans. Ces pièces, que le peuple appelle ici « kupferpfenninge, » ne sont pas rares; mais, aujourd'hui, qu'on fait partout des recherches pour éclaircir l'ancienne géographie du pays, pour connaître les lieux, les temps et la durée du séjour des légions romaines dans nos contrées, ces découvertes de monnaies ne sont pas sans importance. Permettez-moi donc de vous résumer, en quelques mots, ce que dit à ce sujet, dans son vieux langage allemand, la chronique de Gangelt, à l'année 1635.

« A° 1635. On a déterré, au champ de *Tuddern*, village sur la frontière des Pays-Bas, entre Gangelt et Sittart, parmi divers objets antiques, sept ou huit deniers de cuivre, de la grandeur d'un demi-écu, mais un peu plus

épais. » Le chroniqueur en avait un sous les yeux et il le décrit de la manière suivante :

« D'un côté, la tête de l'empereur *Vespasianus,* sans barbe, la tête couronnée de lauriers, avec la légende : IMP · T · CAES · VESP · AVG · P · M · TR · P · P · P · COS VIII. Au revers, sous un palmier, à droite, une femme assise ; à gauche, un soldat debout, appuyé sur un bouclier, avec la légende : IVDAEA · CAPTA · S · C. »

La pièce est grossièrement dessinée par l'auteur qui, selon la mode du temps, célébre, par un chronogramme, l'événement de cette découverte :

Io! VetVs teVDerIVM reVIVIsCIt · 1635.

Veuillez agréer, etc.

Henry Pauly.

A M. R. Chalon, *directeur de la Revue de la numismatique belge.*

Bruxelles, 2 mai 1865.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous communiquer quelques observations extraites d'une lettre de M. le Dr E.-L. Grotefend, de Hanovre.

Ce savant se demande comment il doit expliquer la dernière phrase de l'article qui mentionne la trouvaille de

Frasnes (*Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. II, pp. 140 et 141.) « Cet objet n'a rien de la barbarie gau- » loise, et rappelle plutôt l'art grec. *Serait-ce quelque épave* » *des incursions gauloises dans la Macédoine?* » — M. Grotefend fait remarquer que les Gaulois qui firent irruption dans la Macédoine ne revinrent pas dans leur patrie, qu'ils restèrent dans le nord de la Grèce, dans les pays riverains du Danube, jusqu'à ce qu'ils fussent appelés dans la Galatie. — On ne peut donc pas supposer dans les Gaules des objets originaires de la Macédoine et rapportés *comme butin* par les Gaulois (1).

Dans le volume précédent, *Revue belge*, 4e série, t. Ier, pp. 122 et suivantes, M. Sabatier parle d'une monnaie de Kidyessos, en Phrygie, qu'il donne à Kydonia, en Crète. M. Grotefend a déjà publié cette monnaie, en 1862, dans les *Munzstudien* de Grote, t. III, p. 137, pl. III, fig. 7. — L'attribution de M. Sabatier serait donc erronée. Il est vrai que la description du savant Allemand n'était pas non plus parfaitement exacte, comme il l'a reconnu plus tard. Ainsi, dans la Cybèle au lion, il avait vu un Jupiter accom-

(1) Les archéologues les plus autorisés, et particulièrement l'auteur des *Collectanea antiqua*, sir Roach Smith, sont aujourd'hui parfaitement d'accord pour reconnaître dans ce magnifique *torques* un travail gaulois. Il n'y a donc plus à lui chercher une provenance étrangère. Faisons remarquer, toutefois, que l'argument de M. Grotefend ne nous paraît pas tout à fait concluant. De ce que les Gaulois, après leur invasion dans la Macédoine, ne sont pas retournés « en corps d'armée ou de nation » dans le nord de la Gaule, est-il permis d'affirmer que *pas un* de ces Gaulois n'ait pu, isolément, parvenir jusqu'en nos régions, et y apporter sa part de butin?

R. Ch.

pagné de l'aigle, car l'exemplaire n'était pas à fleur de coin. Il avait aussi lu ou plutôt soupçonné APX, au lieu de EΠ, et c'est avec raison que cette lecture est rectifiée en ce sens dans le catalogue de MM. Rollin et Feuardent, II, p. 395, n° 6079. Là aussi, comme dans le travail de M. Grotefend, on voit à l'avers, AVTOKPATOPA, au lieu de l'inexplicable AVΓOVCTOV qui se trouve dans l'article de M. Sabatier ; en effet, il faut nécessairement ici un accusatif.

Enfin, sur l'exemplaire de M. Grotefend se trouve un T très-lisible et incontestable devant le nom de Flavius Pinarius, et même on voit un point avant et après le T. On peut donc, d'après la planche, supposer que, sur la pièce qui a servi au travail de M. Sabatier, la tête du T manque par suite du défaut du flan à cet endroit.

Recevez, etc.

Cte M. de Robiano.

MÉLANGES.

La jolie collection d'essais monétaires et de médailles modernes, que M. Braemt avait léguée à la caisse des artistes, a été vendue le 20 et le 21 mars dernier. Elle a produit la somme totale de 6,450 francs. Parmi les pièces qui ont atteint les prix les plus élevés, nous citerons : n° 9, essai du franc de 1833, en or, vendu 51 francs; n°s 67, 70 et 71, essais sur argent des monnaies de Luxembourg, 125 francs; n°s 720 à 725, six jetons de l'*Ordre des Agathopèdes*, 200 francs; n° 763, la médaille de de Brouckere pour le choléra, en argent, 140 francs.

R. Ch.

L'éminent archéologue anglais, M. Charles Roach Smith, dans la dernière livraison de son intéressant recueil intitulé *Collectanea antiqua*, donne la gravure et la description raisonnée de vingt-cinq bulles de plomb antiques, trouvées pour la plupart à Brough, dans le West-Moreland. Ces plombs, dans le genre de ceux que décrivit Ficoroni, nous paraissent offrir un vif intérêt. On y remarquera, pl. XVI, n°s 5 et 6, deux pièces où l'auteur propose de lire C II NER (*cohors II Nerviorum*), une autre avec C VII TR (*cohors VII Trevirorum*). Dans le même cahier l'on trouve la gravure et la description raisonnées de 24 monnaies,

(une en or), de Carausius, cet empereur anglais dont les médailles, si passionnement recherchées, ont atteint, en Angleterre, des prix fabuleux.

R. Ch.

De l'utilité des documents originaux en matière héraldique, par A. Duleau. (Extrait de la *Revue nobiliaire,* t. II). Paris, 1864, in-8°, 48 pages.

Ce mémoire démontre et prouve l'utilité de la numismatique, sous un nouvel aspect. L'auteur, possesseur d'une magnifique collection de jetons français, a trouvé, dans ces jetons mêmes, qui presque tous portent des armoiries, un moyen de contrôler et parfois de rectifier les armoriaux des familles si souvent erronés, incomplets ou inexacts. C'est une source nouvelle, à laquelle l'auteur a largement puisé, mais qu'il n'a, sans doute, pas tarie dans un premier essai. Un travail semblable, pour notre pays, devrait bien tenter l'un ou l'autre de nos généalogistes. Notre recueil lui ouvrirait volontiers ses colonnes.

R. Ch.

Recherches sur la monnaie romaine, depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste, par M. Pierre-Philippe Bourlier, baron d'Ailly, t. I. Lyon, Nicholas Scheuring, éditeur, 1864, in-4°, 232 pages et 49 planches.

Ce magnifique ouvrage est une histoire complète du monnayage ou, comme dit l'auteur, de la *monétisation* des

Romains jusqu'à l'établissement définitif de l'empire. Il s'adresse plutôt aux savants et aux historiens qu'aux *amateurs* proprement dits. La *valeur vénale des pièces* (ce qui intéresse surtout ces derniers) n'est considérée par M. le baron d'Ailly, que comme un détail assez puéril; et nous n'osons pas l'en blâmer. La préface, qui n'a pas moins de 46 pages, est consacrée surtout à l'examen des ouvrages antérieurs sur la même branche de la numismatique, les as et les deniers consulaires. L'auteur malmène, principalement, dans cette revue, notre vieux compatriote Goltzius, qu'il n'appelle jamais que LE FAUSSAIRE. Que Goltzius ait publié des monnaies fausses, la chose paraît très-probable; mais les a-t-il inventées, n'a-t-il pas été moins faussaire que mystifié? C'est ce qui reste toujours sujet à discussion.

Le premier volume de M. d'Ailly coûte 50 francs et doit être suivi de plusieurs autres. C'est, comme l'on voit, un livre de luxe, tout à fait aristocratique. Nous désirons, pour l'éditeur, que ce haut prix soit considéré par les acheteurs comme un détail insignifiant, mais nous ne voudrions pas en répondre.

R. CH.

Le double numéro, qui termine le volume de la *Revue numismatique française* de 1864, et qui n'a paru que dans les derniers jours de mars de cette année, se compose des articles suivants :

1° *De l'*ANOUSVARA *dans la numismatique gauloise,* par M. AD. DE L. 18 pages.

2° *Examen de quelques contrefaçons antiques des tétra-*

dachmes de Syracuse et du prétendu nom du graveur Eumélus; par M. DE SALINAS. 12 pages et une planche.

3° *Lettre sur la légende d'une monnaie de Gortyne de Crète;* par M. F. LENORMANT. 7 pages.

4° *Nouvelles observations sur la numismatique judaïque, à propos du livre intitulé :* HISTORY OF JEWISH COINAGE, *de* M. F.-W. MADDEN. *Lettre à* M. J. DE WITTE, par M. F. DE SAULCY. 31 pages et une planche.

L'auteur reprend et combat une à une toutes les objections faites depuis dix ans, à son ouvrage sur la numismatique judaïque. Il refute successivement les critiques de Cavedoni, Reichardt, de Vogüé, Lévy et Madden. Dans une seconde lettre qui suivra bientôt celle-ci, l'auteur promet de faire connaître un certain nombre de pièces nouvelles recueillies par lui, dans son dernier voyage en Orient.

5° *Numismatique mérovingienne. Rectifications et monnaies inédites,* par M. A. DE BARTHÉLEMY. 21 pages et une planche.

6° *Monnaies de Lucques. IIIe partie. De la réforme monétaire de Frédéric II et des types adoptés à Lucques, pendant le* XIIIe *siècle;* par M. DOMENICO MASSAGLI. 22 pages et une planche.

7° *Notes concernant des méreaux et d'autres pièces du même genre. Méreaux fiscaux. Enseignes politiques ou prétendues telles. Deniers de mariage,* etc.; par M. J. ROUYER, 20 pages et une planche.

8° *Bulletin bibliographique et chronique.*

M. Ch. Robert examine, dans ce chapitre, le Mémoire de M. Franz Streber, sur une monnaie gauloise d'argent représentant un personnage dans lequel il croit reconnaître un

druide et que Lelewel, dans son style parfois si étrangement colorié, appelait « un mannequin acariâtre. » Le savant bavarois cherche et croit reconnaître, dans les linéaments grossiers, confus de cette monnaie, une foule d'idées symboliques et mystiques que M. Robert considère comme beaucoup trop alambiquées pour être vraies. « En résumé, dit ce dernier, M. Streber est un érudit consommé ; il prouve, par une profusion de citations, qu'il est particulièrement familiarisé avec la mythologie de tous les peuples ; mais il oublie le caractère spécial et limité des monnaies, et, voulant absolument retrouver sur ces petits morceaux de métal des mythes en action, il se laisse aller à son imagination, et, sans s'en douter, fait un petit roman. »

R. Ch.

Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France, par Ed. Lambert. Seconde partie. Paris, Rollin et Bayeux, chez l'auteur. 1864, in-8°, 140 pages, XIX pl. et un frontispice. (Extrait des mémoires de la société des antiquaires de Normandie.)

La première partie de cet important travail a paru en 1844. Depuis vingt ans, l'auteur, avec une persévérance assez rare et dont nous ne pouvons trop le louer, n'a pas cessé un seul instant de recueillir, de colliger « toutes les espèces monétaires nouvellement découvertes dans le rayon de ses études, ou qui avaient échappé à ses premières investigations. »

La publication de cette seconde partie, plus importante, peut-être, que la première, est un véritable acte de cou-

rage et de dévouement, en présence de l'annonce faite, à plusieurs reprises, du grand ouvrage de MM. de Saulcy et Robert, ouvrage qui doit, dit-on, nous donner le dernier mot de la numismatique gauloise.

R. Ch.

Le n° XVII de la Revue numismatique anglaise, *The numismatic Chronicle,* ne contient que deux mémoires, mais ce sont deux mémoires d'une grande importance et d'un haut intérêt.

Le premier concerne la magnifique collection de médailles romaines d'or, offerte récemment au British museum, par Edward Wigan, Esq.; il contient 56 pages et sera continué. Quatre planches l'accompagnent, dont la vue troublera le sommeil de plus d'un amateur. Le texte de ce mémoire, dû à la plume d'un des plus éminents numismates de l'Angleterre, M. Frédéric Madden, Esq., offre des détails du plus grand intérêt.

Le second article, par le Rev. John Pollexfen, a pour objet la description d'un dépôt de bijoux d'or et de deniers d'argent trouvés dans l'île de Bute, le 7 de juin 1863. Les bijoux ne sont pas reproduits par la gravure, ce qui est regrettable, car pour les objets de ce genre aucune description ne peut suppléer une planche. Les monnaies qui étaient en tout au nombre de 27, sont précieuses pour ceux qui étudient les origines du monnayage de l'Écosse. Elles appartiennent à David Ier, roi d'Écosse, et à ses contemporains, Henri Ier et Étienne, rois d'Angleterre.

R. Ch.

Memorie storico-numismatiche di Borgotaro, Bardi e Compiano, di Luigi Pigorini, alunno nel R. Museo d'antichita di Parma e studente in leggi. Lette nelle adunanze della società scientifico-litteraria « La Gioventù, » in Parma, nel mese di decembre dell' anno 1862. Parma. Tipografia Cavour, di P. Grazioli. 1863, in-8°, 112 pag., trois planches et une carte.

La principauté de Borgotaro ou de Val di Taro, qui faisait, en dernier lieu, partie du duché de Parme, était située dans les montagnes, entre le Piémont, les duchés de Parme, de Plaisance et l'État de Gènes. Ce petit pays avait eu, longtemps, ses maîtres particuliers et passa successivement sous la domination de plusieurs familles. La plus ancienne monnaie que donne M. Pigorini, est une pièce d'argent de Sunibald Fieschi, qui posséda Val di Taro de 1524 à 1529, et dont le fils aîné, Jean-Louis, l'auteur de la *Conjuration* causa la ruine de sa famille.

Après cette pièce unique, il faut descendre jusque dans la première moitié du siècle suivant pour arriver au bel et riche monnayage d'or, d'argent, de billon et de cuivre, de Frédéric Landi, qui s'intitulait « S*acri* R*omani* I*mperii* AC VALL*is* TARI E*t* CEN*i* PRIN*ceps* IV, BAR*di* M*archio*, C*omplani* C*omes*, P*lebis* B*edoniæ* D*ominus*.

Frédéric avait deux ateliers monétaires, l'un à Compiano, dans la vallée de Taro, l'autre à Bardi, dans la vallée de Ceno. On croit pouvoir distinguer leurs produits, par le saint patron qui figure sur les monnaies, saint Terenzianus pour Compiano, et saint François pour Bardi. Mais que dire des pièces où se lit seul le nom du prince ;

ou bien, encore, où l'on voit saint Jean qui n'eut jamais de culte spécial dans l'une ou l'autre de ces localités ?

R. Ch.

Médaille sur l'émancipation des paysans lithuaniens. — On vient de frapper une belle petite médaille qui exprime les sentiments des paysans lithuaniens à qui leur magnanime souverain vient d'accorder la liberté. Elle offre, d'un côté, le buste de l'empereur Alexandre II, vu de face, avec la légende : БОЖЕ ЦАРЯ ХРАНИ (Dieu conserve le tsar). Au revers, on voit deux épis en sautoir sur lesquels est placé le sceptre impérial, emblème de la prospérité du paysan sous la protection souveraine. L'inscription est : ∗ ЦАРЮ ОСВОЬОДИТЕЛЮ ∗ — СЛАВА И МНОГІЯ ЛѢТА (au tsar libérateur — gloire et de longues années). Diamètre : 26 millimètres. Le travail est dû au burin du célèbre chevalier Kullrich, graveur du roi, à Berlin. Cette médaille a été vendue au profit des églises russes de la Lithuanie, détruites par les jésuites du temps de la domination polonaise. Chacun sait que la Lithuanie est un pays russe, où la religion grecque a été introduite au XIVe siècle. Les anciens princes de ce pays étaient tous de la religion grecque, et ce n'est qu'au XVIIe siècle que les jésuites convertirent plusieurs de ces familles, nommément les Czartoryski, les Korybut-Wisnowiecki, les Tchetwertinski, au culte romain, tandis que les Galitzyne, les Kourakine, les Troubetzkoy, etc., n'ont jamais renié la foi de leurs pères. Grâce aux intrigues de la société de Jésus,

la Lithuanie fut forcée, sous le faible roi Sigismond-Auguste, de se réunir à la Pologne. De là, commença pour ce pays, une époque de tyrannie et de misère : des gentilshommes polonais se firent acquéreurs des terres, et le paysan libre fut réduit à l'esclavage et converti par force au catholicisme. Les églises grecques furent transformées en églises romaines ou détruites. On en fit des écuries, on les vendit aux juifs, on faisait tout pour les profaner. Les prêtres grecs furent martyrisés ou chassés du pays. La cathédrale russe de Wilna, où reposaient les cendres de la reine Hélène, fille du grand-duc Iwan de Russie et de Sophie Paléologue et épouse du roi Alexandre, fut transformée en amphithéâtre d'anatomie de l'université; un prince Czartoryski fit fondre la plaque d'argent dont le tombeau de la reine était revêtu, et dans une dépendance de cette église on établit l'atelier d'un forgeron juif!

La haine que le paysan lithuanien nourrissait contre son oppresseur, le seigneur polonais, explique la prompte suppression de l'insurrection dans cette province, et aujourd'hui que la justice de l'empereur a délivré le peuple lithuanien à la fois de l'esclavage du corps et de celui de l'âme, des milliers de Lithuaniens s'empressent de retourner à la foi de leurs ancêtres et de reconstruire les temples abattus du temps de la domination étrangère.

B^on^ DE K.

Il existe depuis longtemps des sociétés de numismatique à Londres, à Bruxelles, à Saint-Pétersbourg, et la France n'en possédait pas encore. Nous apprenons que cette lacune vient d'être comblée. Les principaux numismates de Paris viennent de jeter les bases d'une *Société française de Numismatique et d'Archéologie*, sous la présidence de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt.

Les monnaies sont les plus instructifs des monuments des temps historiques : par leurs légendes, leurs types, leur style, leur poids, elles fournissent à l'histoire, à la géographie, à la philologie, aux études épigraphiques, économiques, artistiques, les renseignements les plus variés et les plus précieux ; c'est à l'aide des médailles que l'on connaît la date des gisements archéologiques dont le sol français est couvert. Trop souvent on a eu à regretter la dispersion sans profit pour la science et même la destruction des monuments numismatiques. La *Société française de Numismatique* se propose d'encourager dans chaque province les collectionneurs de monnaies locales et de fonder à Paris, autour d'une bibliothèque spéciale, un centre d'études et de relations où tous ceux que ces questions intéressent pourront échanger d'utiles renseignements. — Toute communication relative à cette société peut être adressée à M. Ernest Lecomte, secrétaire du bureau provisoire, 36, rue de Varennes.

Communiqué.

M. Léopold Hamburger, marchand de médailles, à Francfort-sur-le-Mein, vient de faire paraître le premier

numéro d'un catalogue périodique de pièces à vendre à prix fixés, dans le genre du recueil de M. Hoffmann. Ce numéro est accompagné d'une planche bien gravée, représentant huit médailles. Nous remarquons, dans la disposition du catalogue, une innovation qui mérite d'être signalée. « Les langues nationales seront employées pour les séries considérables de chaque pays. »

Ainsi les monnaies espagnoles seront décrites en castillan, les monnaies italiennes en italien, etc., etc. N'est-ce pas le moment, pour le *mouvement flamand*, de réclamer sa petite place au soleil de M. Hamburger? Quant aux médailles antiques — le commerce n'aime pas les langues mortes, et il a raison — elles seront, grâce à Mionnet (pourquoi pas à Cohen, Sabatier, etc.?), cataloguées « en langue française devenue officielle pour cette partie. »

L'abonnement « aux *Publications numismatiques* de Francfort » coûte, par an, fr. 3-75, ou un thaler.

R. Ch.

On sait que nous jouissons en Belgique de la liberté illimitée, non-seulement de la presse typographique, mais encore de la presse monétaire. Aussi, le nombre de médailles qui se sont produites chez nous depuis 1830 est tellement considérable, que ces pièces forment à elles seules toute une collection, déjà bien dispendieuse à réunir, et dont la description fournira à notre confrère, M. Guioth, la matière de 3 ou 4 volumes in-4°. Mais nous ne nous contentons pas de faire des médailles belges, nos graveurs

travaillent aussi pour l'étranger. A diverses reprises la Prusse, la Hollande, l'Angleterre ont employé le burin de M. Léopold Wiener, graveur en chef des monnaies, le plus connu et le plus fécond de nos artistes.

Parmi les pièces de cette dernière catégorie qui ont paru récemment, on remarque une grande et belle médaille en l'honneur de l'empereur Maximilien. Cette pièce, exécutée par M.-J. Wurden, porte, d'un côté, les têtes accolées du nouvel empereur et de l'impératrice Charlotte ; au revers, dans une couronne de chêne et de laurier :

*

APPELÉS
PAR LE
VOEU DU PEUPLE
A FAIRE LE BONHEUR
DU MEXIQUE
*
A MIRAMAR
LE 10 AVRIL
1864.

Cette médaille, comme l'on voit, rappelle le souvenir de l'acceptation de la couronne qu'une députation mexicaine était venue offrir à l'archiduc, à son château de Miramar. Elle ouvre la série future des médailles de la nouvelle dynastie du Mexique.

R. Ch.

Le Numismate, de M. Hoffmann, dont la publication avait été quelque peu interrompue, vient de reparaître. Le n° 34, portant la date du 1er février, mais qui n'a été distribué qu'à la fin d'avril, est orné d'une belle planche de M. Dardel, représentant douze médailles antiques de grande valeur qui seront vendues dans la *vente périodique* du mois de mai. Le n° 35, consacré aux monnaies baronniales, sera également accompagné d'une planche. Il doit paraître le 15 mai.

R. Ch.

Nous recevons le n° 1 d'une nouvelle Gazette numismatique, qui se publie à Leipzig « in commission der Serig'schen Buchhandlung, » intitulée : *Blätter für Munzfreunde*. Cette gazette, de format in-4°, comme celle du Rev. Leitzmann, doit paraître quatre fois par an, avec des planches lithographiées. Prix, par année, un thaler, dix neugroschen. Le n° 1, est daté du *premier avril*.

R. Ch.

On connaissait des monnaies de cuir, de bois, de papier, de verre, etc.; en voici maintenant de porcelaine. Il ne s'agit pas, précisément, de véritables monnaies légales dans la stricte acception du mot, mais plutôt d'espèces de méreaux ou de *tokens* qu'on peut toujours, comme pour notre nickel, rendre à celui qui les a émis, en exigeant, en retour, de la monnaie ordinaire. Il y a environ quinze ans,

M. le sénateur Nicolas de Fuisseaux, propriétaire de la fabrique de porcelaines, à Baudour, imagina cette nouvelle sorte de numéraire pour payer ses ouvriers. Les méreaux unifaces de Baudour portent pour type une espèce d'étoile, formée par deux triangles entrelacés qu'on appelle le sceau de Salomon, accompagnée de trois étoiles flamboyantes. M. de Fuisseaux était alors vénérable de la Loge de Mons. Il a, probablement, emprunté à la Maçonnerie ces hiéroglyphes ; mais, comme nous n'avons pas « vu la lumière, » il nous est impossible d'en expliquer la signification mystérieuse.

Les méreaux de Baudour sont devenus très-rares. Après la mort de leur auteur, sa famille a renoncé à leur émission et les a retirés, paraît-il, avec le plus grand soin. Nous en possédons de trois dimensions, représentant, sans doute, trois valeurs différentes, toutes trois aux mêmes types. Un exemplaire du plus petit module porte l'indication suivante peinte en émail violet :

$^1/_2$

Franc.

Les deux autres seraient donc des pièces de deux francs et d'un franc.

R. Ch.

La classe des Beaux-Arts de Genève, vient d'ouvrir un concours pour encourager les jeunes graveurs de médailles suisses; le prix sera donné à la meilleure reproduction d'un sujet antique, buste, statue, ou bas relief.

F. S.

M. Hugues de Bovy, de Genève, a récemment fait paraître une médaille en l'honneur de son oncle, Antoine Bovy. La tête assez ressemblante, trahit encore un peu l'inexpérience de l'élève, sous le rapport de l'exécution ; au revers, se trouve la liste des principales médailles gravées par le célèbre successeur des Dassier, de 1832 à 1864, ce qui constitue une grave erreur; car la Venus de Médicis, qui valut à Bovy le premier prix d'un concours de gravure ouvert par la société des Arts, de Genève, est antérieure à 1820 ; la médaille de Goethe a été frappée en 1823, et à cette époque il en existait déjà plusieurs autres du même artiste.

F. S.

Le 18e volume des publications, de la société des Orientalistes allemands (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*) renferme quelques publications qui se rapportent plus ou moins à l'étude de la numismatique ; il commence par un savant mémoire du Dr A. Mordtmann, accompagné de six planches, et principalement consacré à la description et à l'interprétation de pierres gravées avec des inscriptions en caractères pehlvi : cette étude offre plus d'un

genre d'intérêt ; sous le point de vue de la paléographie, elle a quelques points de contact avec celle des médailles sassanides dont on voit deux représentations dans la planche VI, et qui feront probablement l'objet d'une note ultérieure.

La même livraison renferme, à la page 296, une note du conseiller de la cour, Dr Stickel, servant de complément à la savante revue qu'il a publiée, dans le XVIe volume de la *Zeitschrift*, sur tous les mémoires relatifs à la numismatique orientale, qui ont paru dans la Revue belge. Par suite d'une erreur, le plus important de tous avait été oublié ; savoir la lettre du Dr Tornberg, *sur un dirhem kakweïhide inédit*. Le savant critique donne une analyse de ce mémoire, et profite de l'occasion pour mentionner aussi la lettre de M. H. Sauvaire, *sur quelques dinars selgiouquides*, qui a paru dans un numéro postérieur de la Revue, t. VI, 3e série.

La 3e livraison renferme une étude du Dr M.-A. Levy, sur les monnaies phéniciennes de la Mauritanie, en particulier celles de *Syphax, Vermina et Bocchus*. La numismatique de l'ancienne Afrique est encore fort obscure et présente de grandes difficultés, malgré les beaux travaux du savant numismate danois M. L. Müller ; le but de cette notice est d'établir que maintenant on possède la série presque complète des monnaies des rois de Mauritanie, à partir de *Syphax* jusqu'à *Juba II*, et *Ptolémée*.

Le professeur Dr Stickel décrit dans la même livraison quelques rares et intéressantes monnaies orientales données à la Société des orientalistes allemands, par M. le Dr Blau, consul de Prusse à Trébisonde.

Vient ensuite l'explication donnée par M. le professeur Dr Ernest Meier de deux formules curieuses qu'on observe

sur quelques dirhems abbassides et qui ne lui ont pas paru suffisamment élucidées par les auteurs qui, les premiers, les ont décrites.

Dans la 4e livraison se trouve enfin le savant mémoire du même érudit sur les indications de valeur (poids ou titre), qu'on rencontre dans les légendes des monnaies arabes, accompagné de notes de son confrère de Iena, M. Stickel. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans la 1re livraison de ce volume.

F. S.

La numismatique en 1863, *par* Anatole de Barthélemy. (*Extrait de la correspondance littéraire*). Paris, Thunot, 1864, in-8°, 39 pages.

Depuis plusieurs années, M. de Barthélemy fait paraître régulièrement, sous ce titre, une revue succincte des publications concernant la numismatique, qui ont vu le jour pendant l'année précédente. C'est une idée heureuse et à laquelle on ne peut qu'applaudir. L'auteur nous revèle ainsi l'existence d'excellents articles, de dissertations importantes, enfouis dans ces nécropoles qu'on appelle « bulletins de sociétés départementales ou mémoires d'académies de province. »

En parlant de notre recueil, M. de Barthélemy remarque, avec surprise et presque avec regret, que le volume de 1865, ne contient aucun de ces travaux sur la numismatique orientale qu'on y trouve ordinairement. Il signale aux amateurs de cette spécialité, le tom. XVII de la *Zeitschrift*

der deutschen morgenländischen Gesellschaft, renfermant des notices qui la concernent, par S. E. Subhi Bey, le docteur Levy et M. Zobel de Sangroniz.

R. Ch.

Münzstudien. — *Neue Folge der Blätter für Munzkunde*, herausgegeben von H. Grote. Nr. XI, vierter Band, Zweites Heft. — Leipzig, 1865, in der Hahn'schen Verlagshandlung. (In 8°, 2 pl.)

La dernière livraison des *Études monétaires* du Dr Grote contient les articles suivants :

1° La deuxième partie de l'histoire monétaire d'Osnabruck; par le Dr Grote ;

2° Histoire monétaire du comté d'Hoye, dans le Hanovre, par le Dr Grote ;

3° Les monnaies des seigneurs de Diepholz, par le Dr Grote ;

4° Les *tokens* d'Australie, par C.-L. Grotefend ;

5° Additions et rectifications aux tomes II, III et IV des études monétaires ;

6° Les armoiries des seigneurs de Buren, par le Dr Grote.

Cam. P.

Le gouvernement fait frapper, tous les ans, une médaille destinée à être donnée en prix aux élèves des académies de dessin. Voulant honorer la mémoire d'un célèbre graveur belge du XVIIIe siècle, il a commandé à M. L. Wiener la reproduction de l'une des plus belles médailles de Van Berckel, exécutée par ce maître pour conserver le souvenir de la fondation des académies de dessin sous le règne de Marie-Thérèse. Le buste du prince Charles de Lorraine a été remplacé, sur la nouvelle médaille, par l'effigie du roi Léopold. Le revers, où se trouve un joli groupe d'enfants au milieu des emblèmes des sciences et des arts, a été reproduit par M. Wiener avec une scrupuleuse exactitude.

M. Wiener vient de terminer également la médaille commémorative de l'exposition universelle d'horticulture qui a eu lieu, à Amsterdam, au commencement de cette année. Flore répandant ses dons sur la terre, tel est le sujet choisi par l'artiste. La figure de la déesse est d'un mouvement gracieux et délicatement modelée.

CAM. P.

Le savant auteur des *Aspres comnénats*, M. le baron de Pfaffenhoffen, a entrepris la monographie de tous les gros tournois imités de ceux de saint Louis, c'est-à-dire ayant pour type cette figure singulière dans laquelle on est actuellement d'accord qu'il faut voir un château. Les pièces de ce genre sont très-nombreuses, et se trouvent disséminées dans une foule de collections.

Nous prions MM. les amateurs de bien vouloir commu-

niquer à M. de Pfaffenhoffen les empreintes de celles qu'ils possèdent, soit en les envoyant directement à l'auteur, à Donaueschingen (grand-duché de Bade), soit en les adressant au président de la Société de la Numismatique belge, à Bruxelles.

R. Ch.

On lit dans l'*Echo der Gegenwart* (l'*Echo du Présent*) d'Aix-la-Chapelle, du 18 mai, au sujet de la médaille commémorative de la fête jubilaire :

« Le comité a fait frapper une médaille qui, tout en rappelant ces belles journées de fête, constitue un objet d'art d'une valeur incontestable.

« Cette médaille gravée par les frères J. et L. Wiener, de Bruxelles, tous deux incontestablement les premiers maîtres dans leur art, ainsi que le prouvent les nombreux travaux qu'ils ont produits pour commémorer les événements les plus remarquables, a 2 ²/₃ de pouce de diamètre : elle porte sur la face les portraits en buste de Frédéric-Guillaume III, Frédéric-Guillaume IV et Guillaume 1er. Ces portraits sont d'une ressemblance frappante, d'une perfection de forme et d'une exécution qui ne laissent rien à désirer. Les têtes sont très-bien superposées et remplissent le cadre sans raideur. Il s'agissait de rester dans le vrai, sans nuire à l'idée artistique, et cette difficulté a été vaincue par les artistes de la manière la plus heureuse.

« Le revers nous montre notre hôtel de ville imposant,

avec sa façade et son perron tels que nous les verrons lorsque l'un et l'autre seront achevés, et porte en exergue :

« Au souvenir du 50e anniversaire de la réunion de la « province rhénane à la couronne de Prusse. Aix-la-Cha- « pelle, 15 mai 1865. »

« Ici également on doit admirer le dessin correct, le fini et la délicate exécution des petits détails.

« C'est ainsi que ce chef-d'œuvre nous montre une partie de notre histoire, la splendeur ancienne d'Aix-la-Chapelle et la splendeur renaissant sous le sceptre des Hohenzollern, représentée par notre hôtel de ville incomparable, et par le règne béni des trois monarques pendant la moitié d'un siècle. On ne pourrait trouver une plus belle idée et désirer une plus belle exécution pour glorifier ces journées mémorables. »

Nous venons de recevoir le premier cahier de la *Revue numismatique française* de 1865, formant une double livraison et comprenant les mois de janvier à avril. On y remarque :

1° *Trouvailles de Saïda et de Marmara,* par M. W.-H. Waddington, 28 pages et 2 planches.

2° IIe *lettre à M. De Witte, sur la numismatique judaïque,* par M. F. de Saulcy, 27 pages et 3 planches.

M. de Saulcy admet quelques-unes des critiques provoquées par son livre : *la Numismatique judaïque,* mais il repousse les autres avec un talent de discussion, une clarté de style et une logique si serrée, qu'on est presque toujours forcé de lui donner raison. Les nombreuses monnaies qu'il a rapportées de

son second voyage en Orient viennent se classer dans son cadre primitif et lui fournissent des arguments nouveaux.

3° *Sur l'emplacement de Philippopolis d'Arabie et sur les médailles de Marin et de Pacatien,* par M. W.-H. Waddington, 11 pages.

4° *Denier épiscopal inédit de Noyon,* par M. Albert de Roucy, 5 pages.

5° *Monnaies inédites de Dezana,* par M. Morel-Fatio, 42 pages et 4 planches.

Après les nombreux ouvrages qui ont parlé des monnaies de Déciane, après le livre spécial que, récemment, M. le chevalier Promis leur a consacré, M. Morel-Fatio est parvenu à réunir 42 pièces nouvelles qui avaient échappé à ses devanciers. Il existe de ce beau travail des exemplaires tirés à part. Il sera suivi de deux autres mémoires sur les monnaies de Frinco et de Passerano.

6° *Lettre à M. F. Soret, sur quelques dinars de la collection de M. Mariette Bey,* par M. H. Sauvaire, 10 pages.

7° Bulletin bibliographique. — Chronique.

Dans cette dernière partie, notre honorable confrère et ami, M. le Bon J. De Witte, décrit un petit billon romain qui paraît être de la même fabrique que les deux pièces publiées par lui dans la *Revue française,* en 1859, p. 148, et représenter le même personnage, *Bonosus,* empereur éphémère, qui prit le titre d'Auguste dans la Rhétie et la Gaule, vers l'an 280, sous le règne de Probus. Cette fois-ci, la légende n'a plus conservé du nom de Bonosus, que les lettres O ∞VS ; le reste est barbare et indéchiffrable.

R. Ch.

Monete inedite dei gran maestri dell' ordine di S. Giovanni di Gerusalemme in Rodi, dichiarate da P. Lambros. Venezia, tipografia del commercio, edit. 1865, in-8°, 36 pages et une planche.

Ce Mémoire, qui fait connaître treize monnaies inédites des grands-maîtres de Rhodes, a paru, d'abord, en grec, dans un journal d'Athènes, intitulé *la Nouvelle Pandore,* ΝΕΑ ΠΑΝΔΩΡΑ, numéros de février et de mars 1859. M. Künz, de Venise, a pris soin d'en donner une traduction italienne et a lui-même gravé la jolie planche qui l'accompagne. Il nous apprend, dans une courte préface, que M. Lambros possède une incomparable collection de monnaies des princes croisés et de leurs successeurs en Orient et dans les îles de la Grèce. Il espère, et nous partageons cet espoir, que M. Lambros fera connaître successivement les trésors que son zèle infatigable a réunis.

R. Ch.

Le général de Bartholomæi, qui possède la plus riche collection de monnaies sassanides qu'on ait jamais formée, comprenant plus de neuf cents pièces, va en publier la monographie dans les Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

F. S.

M. Henri Sauvaire vient de trouver, à Beirout, quelques dinars bilingues des croisés, en Syrie. Nous espérons qu'il ne tardera pas à faire connaître cette précieuse découverte et à en donner la description.

F S.

NÉCROLOGIE.

Le 26 juillet (7 août) 1864, mourut subitement, dans son château de Wolychowo, gouvernement de Pskoff, le comte Alexandre Stroganoff, un de nos plus considérables collectionneurs de monnaies du moyen âge et des temps modernes. Le défunt appartenait à l'une des familles les plus célèbres de la Russie. Louka Spiridonowitch Stroganoff, originaire de Nowgorod, sacrifia une grande partie de sa fortune pour délivrer de la prison des Tatares son maître le grand-duc Wassily Wassiliewitch l'Aveugle. Semen Anikiewitch et ses neveux Maxime Yakowlewitch et Nikita Grigoriewitch engagèrent le brave cosaque Yermak à faire la conquête de la Sibérie, et le tzar Jean le Terrible, en reconnaissance de la nouvelle province que les Stroganoff venaient de joindre à son empire, leur donna beaucoup de terres et des priviléges et, en outre, le droit d'avoir des troupes et des forteresses. Le tzar Michaïl Féodorowitch accorda aux Stroganoff le titre d'*hommes distingués* (*imenitie ludi*) et Pierre le Grand éleva, le 6 mars 1722, les frères Alexandre, Nicolas et Serge Stroganoff à la dignité de barons de l'empire de Russie. L'empereur François créa, le 9 juin 1761, le baron Alexandre, comte du saint-empire. Alexandre était plus tard grand chambellan et président de l'Académie des beaux-arts; l'empereur Paul le nomma, le 21 avril 1798, comte de l'empire russe. La

petite-fille du comte Alexandre, la comtesse Natalia Pawlowna, dernier rejeton de la branche comtale, épousa le baron Serge Grigoriewitch Stroganoff, à qui l'empereur Alexandre conféra le titre de comte, qui était sur le point de s'éteindre avec son épouse.

De ce mariage naquit le 7 (19) décembre 1818, le comte Alexandre Serguéewitch. Il reçut une éducation soignée à la Kreuzschule de Dresde, et c'est à cette époque de sa vie qu'il commença déjà à s'occuper de numismatique. Sa première collection n'était composée que de médailles romaines; mais entré au service, dans le régiment Préobrajensky des gardes, il négligea un peu sa collection. Cependant, en 1845, encouragé par le vieux Reichel, le comte prit du goût pour les monnaies du moyen âge, il fit l'acquisition de quelques parties des collections de MM. Buchholtz, de Riga, et Cappe, de Dresde, et profitait de ses fréquents voyages pour compléter ses séries.

Bientôt, il y ajouta aussi des écus et des pièces d'or modernes. En 1859, il acheta la majeure partie des trésors du feu prince Théophile Gagarine, il reçut quelques milliers de beaux thalers, florins, doubles thalers, etc., de la fameuse collection Oelsner, et fit des achats considérables à M. Oberndörffer de Vienne.

Cependant les campagnes auxquelles il prit une part glorieuse, interrompirent de temps en temps le comte dans ses occupations favorites. Nommé aide de camp de l'empereur, en 1845, il reçut, en 1849, une mission en Hongrie, d'où il retourna, orné de décorations. En 1854, nous le trouvons à Sébastopol et dans la bataille sur la Tschernaia. Plus tard, l'empereur lui confia le premier bataillon

des tirailleurs de la garde, lequel, sous son commandement, reçut une excellente instruction. Mais, en 1858, la faible santé du comte l'obligea de se retirer du service militaire. Il vécut pendant plusieurs années en particulier, s'occupant spécialement de l'éducation de ses enfants. Sa santé s'étant un peu améliorée, l'empereur l'invita de nouveau à reprendre du service, en le nommant colonel et son aide de camp; mais comme la faible constitution du comte l'empêchait de rester militaire, il fut créé conseiller d'État actuel et veneur de la cour (janvier 1864). Le comte ne jouit pas longtemps de ses nouvelles dignités. Après avoir heureusement terminé une cure à Wiesbade, il rentra avec les siens dans son Tibur, le beau Wolychowo. En bonne santé et de bonne humeur, il retourne d'une partie de chasse. Dans la nuit, il tombe subitement malade et avant qu'un médecin pût être appelé, il meurt tranquillement dans les bras de son inconsolable épouse.

Le comte Alexandre était un noble caractère dans l'entière acception du mot, un époux et un père modèle, le véritable ami de ses amis, le bienfaiteur des pauvres. Il n'avait pas d'ennemis. Sa mort si inopinée jeta dans la consternation toute sa famille et ses nombreux amis. *Multis ille bonis flebilis occidit!*

Disons encore quelques mots sur la belle collection du feu comte. Pour ne pas faire concurrence à son père, le comte Alexandre avait exclu de ses cadres les monnaies russes, antiques et byzantines, dont le comte Serge possède des séries superbes. Les suites les plus remarquables du cabinet du comte Alexandre, composé d'à peu près 60,000 pièces, dont plus de 6,000 en or, sont :

Provinces baltiques de la Russie. — La crême des collections Germann et Buchholtz, quelques milliers de pièces, parmi lesquelles les superbes monnaies d'or et des thalers de l'Ordre, des villes de Riga, de Revel, etc.

Grande-Bretagne. — Plus de 1,000 pièces du moyen âge, dont une quarantaine de la Heptarchie et quelques centaines de deniers d'Aethelred II, de Knut, de Harthaknut, déterrés en Russie.

Belgique. — Belles séries de Brabant, de Flandres, etc., entre autres, le fameux Rainnadus, de Mons.

Pays-Bas. — Collection superbe, dans laquelle plusieurs pieds forts uniques, par exemple, celui de la ville de Leeuwarden.

France. — Plus de 200 mérovingiennes, quelques centaines de carlovingiennes. Séries très-complètes des barons et des villes, dont beaucoup d'exemplaires uniques et rarissimes.

Suisse. — La plus belle collection du monde; elle renferme les exemplaires les plus rares des collections Landolt, Schinz et Loubier, augmentés des raretés du cabinet Gagarine. Le connaisseur admire les magnifiques exemplaires dont plus de 900 sont en or.

Portugal. — Le fond de cette série forme le cabinet de feu M. Famin, chancelier de la légation de France à Lisbonne. Il y a plus de 300 pièces du moyen âge, parmi lesquelles le fameux marabutin d'or de Sanchez Ier. Les monnaies rarissimes du cardinal Henri, des gouverneurs du royaume, du prieur Antoine de Crato, n'y manquent pas.

Espagne. — Plus de 800 pièces du moyen âge, la moitié

inédites. Parmi les modernes, il y a aussi beaucoup d'exemplaires rares.

Italie. — Superbes séries papales, composées des cabinets du prince Grégoire Gagarine et Kolb. Les séries de Milan et de Venise sont très-riches.

Autriche. — Il faut mentionner surtout les séries de Salzbourg et de Transylvanie.

Allemagne. — Les séries les plus riches sont celles de la Prusse (à peu près 8,000 pièces), de Bavière, de Mecklembourg, etc.

Toute la collection n'est composée que de beaux exemplaires. Quant aux petites pièces, à l'exception de celles du moyen âge, la collection ne renferme que des exemplaires rares ou d'un intérêt historique. Cette superbe collection qui vaut plus d'un million, est bien digne d'être acquise par un gouvernement éclairé et d'être jointe à un musée public.

Bon B. DE KOEHNE.

Encore une perte nouvelle à enregistrer. Le 5 avril dernier est décédé à Senlis, dans sa soixante-dix-neuvième année, l'un de nos associés étrangers, M. Jean-Baptiste-Marie-Joseph VOILLEMIER, médecin en chef de l'hôpital général de Senlis, membre de la Société des antiquaires de France, de la Société des antiquaires de Picardie, président du comité archéologique de Senlis, etc., etc.

M. Voillemier, numismate et savant distingué, a fourni à la Revue française de nombreux articles. Il a aussi collaboré à la nôtre par un Mémoire sur un denier de Charles

le Chauve restitué à la ville de Huy. (Tome Ier, 2e série, pag. 99.)

En 1858, il fit paraître son principal ouvrage, son *Essai sur les monnaies de Beauvais, depuis la période gauloise jusqu'à nos jours.* Volume in-8° de 144 pages, d'une impression compacte, orné de 10 planches.

Enfin, en 1863, son *Essai pour servir à l'histoire des monnaies de la ville de Soissons et de ses comtes,* fut imprimé dans le 19e volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Il en existe des exemplaires tirés à part pour être offerts à ses amis. Les cinq planches de ce Mémoire, très-finement gravées par M. Dardel, ont été *dessinées* par M. Voillemier, qui avait alors soixante-dix-sept ans.

R. Ch.

Nous venons d'apprendre, dans un journal de Leipzig, la mort de M. le Dr Frz Streber, décédé à Munich, le 21 novembre dernier. M. Streber, membre de l'Académie royale et professeur d'archéologie à l'université de Munich, était, depuis 1830, attaché au Musée des médailles, dont il était devenu conservateur en chef. Il a produit un grand nombre de mémoires sur des sujets historiques ou numismatiques, insérés dans le recueil académique. Nous citerons surtout son beau travail sur les monnaies primitives dites *Regenbogen Schüsselchen,* qui a valu à son auteur le prix de numismatique, en 1863.

R. Ch.

Les journaux annoncent la mort d'un de nos confrères, M. Thomsen, directeur des Musées royaux de Copenhague, renommé pour ses travaux d'archéologie et de numismatique. Il était le fondateur de la célèbre Société d'archéologie scandinave de Copenhague, qui compte parmi ses membres des souverains et un grand nombre de savants de l'Europe.

M. Thomsen avait, dit-on, près de 80 ans, mais sa verte et vigoureuse vieillesse ne faisait pas présager une fin prochaine. Nous l'avons vu à Bruxelles, il y a deux ans, et il avait encore l'entrain et la vivacité d'un jeune homme. Son caractère aimable et obligeant lui avait concilié de nombreux amis.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion extraordinaire du 21 mai 1865, à Bruxelles.

Présents : MM. Chalon, *président ;* Dugniolle, *vice-président ;* Ed. Vanden Broeck, *trésorier ;* Guioth, *bibliothécaire ;* Herry de Cocqueau, *contrôleur ;* Picqué, *secrétaire ;* Payen, Pinchart, Serrure, le comte de Robiano, Piot, L. de Coster, Mailliet, Léop. Wiener, Vander Auwera, *membres,* et le baron Surmont, *correspondant.*

MM. le chanoine Béthune, baron de Pitteurs, Ulysse Capitaine et de Brou, s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à la séance.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente.

M. Serrure adresse une interpellation au bureau, relativement à la rédaction de ce procès-verbal. Il conteste à la commission administrative le droit de publier une sorte de justification de ce document comme elle l'a fait dans la quatrième livraison de l'année dernière.

MM. Chalon, Dugniolle et Picqué répondent à l'interpellation de l'honorable membre. L'assemblée se déclare satisfaite de leurs explications.

M. Serrure renouvelle sa proposition d'inviter la commission de la Revue à aviser au moyen de faire une publication complète des jetons des Pays-Bas, depuis l'époque la plus ancienne jusqu'à nos jours. Elle pourrait prier quelques membres de la Société de former une première liste provisoire de ces jetons, depuis leur origine jusqu'à l'an 1500, sur le modèle du catalogue de Van Orden. La commission prend note de cette invitation.

M. le président fait part à l'assemblée de la démission présentée par M. le lieutenant-général Delannoy. La Société aura donc à pourvoir, dans sa réunion générale du mois de juillet, au remplacement d'un membre effectif.

L'assemblée décide que, dans cette séance, on nommera aux places vacantes de correspondants regnicoles.

Cinq nouvelles candidatures à ces places sont présentées par divers membres de la Société.

M. le président propose à l'assemblée de voter des remerciments à M. Léop. Wiener pour le gracieux cadeau que cet honorable membre fait à la Société, du coin d'un jeton de présence à l'effigie de Goltzius.

La proposition de M. le président est adoptée par acclamation.

M. Serrure propose des modifications aux articles 3 et 8 du règlement.

Il demande qu'à l'avenir la Société ait, outre son assemblée générale de Bruxelles, deux autres réunions *obligatoires* en province.

M. Herry de Cocqueau fait observer à l'assemblée que les seules réunions qui soient un peu nombreuses sont celles de Bruxelles.

D'autres membres ajoutent que tous les ans des réunions extraordinaires ont eu lieu dans d'autres villes, à Louvain, Anvers, Gand, Malines, Liége, Mons, Namur, etc., que, de plus, d'après le règlement en vigueur, le président est tenu de convoquer la Société quand la demande lui en est faite par cinq membres au moins, ce qui paraît devoir satisfaire toutes les exigences.

Une semblable proposition ne pouvant être discutée dans cette séance, elle sera reproduite dans la réunion générale annuelle du mois de juillet.

M. le lieutenant-colonel Mailliet propose la formation d'un album contenant les portraits de tous les membres honoraires, effectifs, correspondants regnicoles et associés étrangers de la Société de la numismatique belge.

La proposition de l'honorable membre est adoptée à l'unanimité.

Les divers membres composant la Société, recevront l'invitation de faire parvenir leur portrait à M. le secrétaire.

M. le président annonce à l'assemblée que le gouvernement vient de faire faire des essais pour refrapper les médailles dont les coins sont conservés à la Monnaie du royaume. M. Wiener est occupé à dresser la liste des coins susceptibles d'être soumis à la frappe; cette frappe sera réglementée par arrêté royal.

Il donne également avis à tous les membres de la Société que le gouvernement a pris des mesures pour la formation d'une collection de sceaux au musée royal d'antiquités. Des collections partielles seront établies dans tous les chefs-lieux de province et dans toutes les villes pour facili-

ter la reproduction des empreintes et les études des archéologues. M. Pinchart adresse une invitation pressante aux amateurs de fournir des empreintes des matrices qu'ils possèdent, ou dont ils pourront avoir communication.

M. Serrure demande qu'à l'occasion de la prochaine assemblée générale le nouveau *jeton de présence* en argent soit donné indistinctement à tous les membres effectifs, présents ou non; aux réunions suivantes, il sera remis aux membres présents un jeton de bronze.

MM. Vander Auwera, Herry de Cocqueau et Wiener combattent le premier paragraphe de cette proposition, lequel est rejeté à l'unanimité moins une voix.

M. Wiener pense que l'on pourrait inscrire, sur le revers du jeton de bronze, la date des séances, les principales décisions prises, les noms des membres du bureau, etc.

« La proposition de remettre un jeton de bronze aux membres présents aux *réunions extraordinaires,* » est adoptée avec le vœu, que l'on tienne compte, autant que possible, de l'idée émise par M. Wiener.

Communications scientifiques.

M. Chalon communique un ancien jeton d'Alost, appartenant à M. J. Rouyer et dont la légende surfrappée est malheureusement indéchiffrable; il exhibe ensuite un florin d'or, de Rodolphe évêque d'Utrecht, contremarqué du perron de Liége. Des pièces semblables ont été trouvées dit M. de Coster, en assez grand nombre dans les environs de Charleroi.

M. Herry de Cocqueau communique à l'assemblée une petite monnaie mérovingienne, de fabrique barbare, trouvée à Winghe-Saint-Georges, commune de l'arrondissement de Louvain, et appartenant à M. de Ryckman.

M. Vander Auwera exhibe deux jetons inédits de Bruxelles des XIIIe et XIVe siècles, et un jeton inédit des seigneurs de Batenburg;

M. le lieutenant-colonel Mailliet, vingt-deux monnaies musulmanes frappées à Alger, ضرب فى جزاير; monnaies modernes, encore en circulation (1).

M. le Cte de Robiano deux exemplaires du double albertin avec des variétés inédites dans la couronne.

Le secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le président, R. CHALON.

(1) Voy. *Monnaies diverses ayant cours en Algérie, etc.*, par J. MARCEL. Paris, 1843, grand in-fol., figures.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1865.

The numismatic chronicle. Nouvelle série, nº XVI, décembre 1864, et 1865, 1re partie, nº XVII.

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie, t. VIII, 1862, 1863 et 1864.

Catalogue d'une collection de monnaies seigneuriales.

Rivista della numismatica antica e moderna, pubblicata da Agostino Olivieri.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 34e année, 2e série, t. XIX, nos 1, 2, 3 et 4, 1865.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique. 1865, 31e année.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nº 46, 1864.

Messager des sciences historiques, etc., année 1864, 4e livraison.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, etc., t. II, 1865, 1re livraison.

Essai de tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 1865.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. IX, année 1864, nos 5 et 6, septembre-décembre.

Monnaie gauloise au type du personnage assis, du rameau et du serpent; critique de l'interprétation proposée par M. Franz Streber, par Charles Robert.

Rapport sur l'activité de la commission impériale archéologique en 1863. Saint-Pétersbourg, 1864.

Annales de la société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, 1864.

Le Cabinet historique, 11e année, 2e et 3e livraisons, 1865.

Revue trimestrielle, 2e série, 6e volume, avril 1865.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 4e trimestre, 1862; 1er, 2e, 3e et 4e trimestres, 1864.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 3e année, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1864.

Bijdragen voor de geschiedenis van de munt der stad Nijmegen, door W.-J. de Voogt.

Beitraege zur geschichte der stadt Montjoie und der Montjoierlande. 2e et 3e fasc., 1865.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. F. SORET, DE GENÈVE.

Médaille du 50e anniversaire de la réunion de Genève à la Suisse.
3 monnaies de 5, 2 et 1 centimes, 1839, de Genève.
1 pièce d'argent de 1554, de Genève. Très-rare.
1 id. de 1620, de Genève.

Bruxelles, le 10 juin 1865.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

NUMISMATIQUE TOURNAISIENNE.

DES MONNAIES GALLO-ROMAINES

ATTRIBUÉES A TOURNAI.

PLANCHE XIII.

La *Revue de la numismatique belge* a déjà traité des pièces portant le nom DVRNACVS, et frappées à l'imitation de certains deniers consulaires romains. Le t. V de la 2e série (p. 145) renferme un savant article, dans lequel M. J. de Witte développe à fond les raisons pour lesquelles, contrairement à l'opinion émise par M. A. de Barthélemy, il persévère à conserver ces deniers à la ville de Tournai. En 1863 et 1864, dix ans après, nous retrouvons dans la Revue française d'autres opinions au sujet de ces pièces, mais qui enlèvent une seconde fois à la ville belge, pour leur donner une nouvelle patrie, ces mêmes *dioscures*, jadis acceptés généralement pour Tournai. C'est donc une nouvelle attaque contre l'opinion que nous défendons : il semble toutefois que, si nos adversaires sont d'accord pour changer le lieu d'émission, ils se divisent quand il s'agit de donner à ces pièces d'autres régions natales.

Nous avons donc, nous aussi, repris et étudié les raisons présentées par les diverses opinions, et, malgré les motifs émis par l'auteur des articles de la *Revue numismatique*

française, nous croyons devoir conserver l'attribution à la ville de Tournai des pièces gallo-romaines portant d'un côté, avec une tête de déesse casquée, le nom gaulois *Durnacos* ou *Durnacus*. Cet article a donc pour but, sinon de repousser les nouvelles idées émises à ce sujet, de faire voir du moins qu'elles ne semblent pas plus prouvées que les précédentes; nous rappelerons l'ancienneté de Tournai et la possibilité de voir ses chefs émettre leurs monnaies.

Reprenant cette question numismatique, nous la traiterons à nouveau et par principe, mais avec toute la simplicité que nous permettent nos modestes connaissances historiques. Comme chez nos adversaires, notre seul désir est que la lumière se fasse.

Les historiens sont d'accord sur l'antique origine de la ville de Tournai, qui existait déjà à l'époque qui précéda l'établissement de la monarchie française. En ces temps reculés, on sait que les peuplades un peu puissantes de la Gaule belgique, de même que les habitants des autres contrées les plus distantes de Rome, avaient secoué le joug étranger et revendiquaient pour eux les droits que les proconsuls romains y avaient exercés précédemment.

Cette époque est si éloignée de nous, que le temps a jeté un voile sur la plupart des faits qui s'y rattachent. Les premières notions de notre histoire, malgré ce que les traditions ont longtemps conservé chez nos auteurs, nous laissent dans le doute et l'incertitude. Dans la difficulté de retrouver les lieux, jadis habités par nos pères, et de retrouver même leurs dénominations primitives, on est parfois tenté de renoncer à préciser quels furent pendant la période gauloise le nom des villes ou bourgades de la Belgique,

tant plusieurs ont été modifiés depuis : et, en second lieu, quels furent les noms des chefs qui les commandaient il y a quinze à seize cents ans.

Pour plusieurs lieux, les recherches des historiens sont restées infructueuses, et, jusqu'à un certain point, quelques savants semblent regarder Tournai de ce nombre, parce que César n'en a point parlé dans ses *Commentaires*. Mais ce général auteur n'a pu faire mention de tous les lieux habités dans les Gaules lors de ses conquêtes. Ensuite, ce qui, du temps de Jules César, était peu considérable, a pu dans les siècles suivants, devenir un *pagus* important dont les chefs ont pu faire battre des monnaies. Il existe, en effet, des pièces qui sont regardées comme ayant été émises à Tournai à ces époques reculées, mais on ne peut jusqu'ici décider péremptoirement sur leur provenance. Si parfois on a pu, avec succès, se servir d'autres monnaies d'une origine moins contestable, pour arriver, par la comparaison, à une connaissance qu'on cherchait, ces moyens adoptés et connus des numismates nous échappent malheureusement ici par l'absence de toute autre pièce identique. Le poids, le type et enfin la physionomie des monnaies qui peuvent décider du classement d'une pièce, nous manquent totalement pour les monnaies durnaciennes dont nous nous occupons en ce moment; elles n'ont de rapport qu'avec les consulaires romaines.

Si l'on consulte l'opinion des historiens de Tournai, les uns prétendent que cette ville existait dès le IIIe siècle de l'ère vulgaire, les autres font même remonter son origine à une époque plus reculée, ce qui n'est pas admis par tous; mais si nous admettons, ce qui est incontestable, que, ville

ou bourgade, elle existait au IVe siècle, l'on a pu dès lors y frapper des monnaies. Les pièces dont nous venons de parler et que plusieurs auteurs lui avaient attribuées sans contestations, rencontrent de nos jours des opposants qui lui donnent même une tout autre origine. Nous nous sommes donc trouvé entre ces deux opinions contradictoires qui ont, l'une et l'autre, des raisons en leur faveur; mais nous pensons que, jusqu'à ce que de nouveaux documents viennent éclairer la question, on devra conserver à la ville de Tournai (en Belgique) ces pièces qui ont le poids faible des quinaires sortis des ateliers monétaires des tribus romaines [1], et qui portent sur le revers les noms de DVRNAC, DVRNACVS ou DVRNACOS; les adversaires de cette attribution ont plutôt élevé des doutes sur son origine, qu'ils n'ont pu donner des preuves plus certaines pour un autre lieu.

On a trouvé plusieurs endroits moins anciennement connus et bien inférieurs, quant à l'importance, à la ville belge : tels que des villages, une vallée, une rivière, portant les noms de Tournaye, Turnai ou Tourne. Mais nous devons d'abord faire observer, en réponse à ces suppositions, que ces localités ne se trouvant pas dans les pays ou la langue germanique avait pénétré, il était moins probable que le DVR ou DOR du nom se soit modifié par la gutturale TOR, qui l'est souvent dans les mots que l'usage a françisés. On sait que Tournai en allemand, hollandais ou flamand se dit DORNICK ou DOORNIC. En outre, les noms mis en avant comme ceux de lieux qui auraient vu

[1] De la famille Marcia, selon un article de la *Numismatic chronicle*, nº LVIII, par Ed. Oldfield, cité par M. J. de Witte.

fabriquer ces *dioscures*, ne nous semblent pas avoir qualité pour les revendiquer.

L'objection principale, celle qui nous paraît avoir le plus de poids dans la question qui nous occupe, c'est qu'on rencontre plus rarement les susdites pièces en Belgique ou dans le nord de la France, que dans certaines parties plus centrales de l'ancienne Gaule. Ceci peut certainement laisser des doutes sur leur origine présumée, mais n'est cependant pas un obstacle qui rende inadmissible leur fabrication en Belgique. Frappées à l'imitation de certaines monnaies romaines, elles l'auraient été plutôt pour avoir cours auprès des peuples qui se rapprochaient des régions centrales et méridionales de la Gaule, que pour se diriger vers nos voisins du Nord, dont les types monétaires variaient davantage. Ensuite, composées d'un métal d'assez mauvais aloi, elles n'ont pu échapper que rarement à l'oxidation que produit le sol humide de la Belgique. L'on sait par expérience que bien des découvertes monétaires faites à Tournai ou dans ses environs étaient d'une si mauvaise conservation que les pièces, adhérentes les unes aux autres et presque entièrement décomposées, ne donnaient plus aucune indication possible sur ce qu'elles avaient été; tandis qu'enfouis dans les terrains secs, tels qu'ils se rencontrent si souvent dans les régions méridionales, les mêmes dépôts se retrouvent bien mieux conservés.

Joachim Lelewel avait d'avance répondu à l'objection dont nous nous occupons, dans ses *Études numismatiques*. Il y émet, entre autres remarques judicieuses, celles-ci : « Non-seulement on retrouve çà et là un mélange de monnaies évidemment de différentes parties de la Gaule,

mais très-souvent même, les espèces d'un pays sont exhumées en masse dans un autre pays très-éloigné. On trouve à la fois à Valence 300 pièces de la monnaie gauloise de Tournai, et l'on retrouve continuellement dans le pays des Leuks la monnaie des Kaletins, et les monnaies des Leuks de Solimariaca se rencontrent souvent avec celles des Santones et différentes autres aux environs de la Loire[1]. »

Cette opinion d'un auteur qui a fait une étude toute particulière des types gaulois, et dont les écrits font autorité, nous paraît devoir fortifier l'opinion qui conserve à Tournai les monnaies durnaciennes; certainement des études nouvelles font marcher les sciences et l'on doit modifier des opinions reçues lorsque des documents nouveaux viennent dissiper des doutes, mais nous croyons que pour rejeter, comme étrangères à Tournai, les pièces qui nous occupent il faut des preuves plus concluantes que celles que l'on a apportées jusqu'à ce jour. Depuis longtemps les auteurs ont fait prévaloir cette attribution et ils sont encore restés les plus nombreux jusqu'ici.

Nous nous sommes donc décidé à conserver à la ville belge de Tournai les DVRNACS, en nous appuyant sur les noms bien connus de ceux qui ont été de cet avis, tels que : Bouteroue, Combrouse, du Chalais, Ghesquière et bien d'autres. M. Lambert, dans son *Essai sur la Numismatique gauloise,* croit cette attribution bien fondée et le laborieux Polonais que nous citions plus haut appelle même Tournai : *Durnac-Nerviorum.*

[1] *Études numismatiques,* chap. 8, intitulé : *Trouvailles, dispersions des monnaies, divisions territoriales,* t. I, p. 19.

Ces différentes pièces gauloises sont généralement identiques quant au type, elles présentent toutes indistinctement une tête de Pallas, d'un côté, avec le nom présumé de la localité, mais elles sont quelquefois muettes dans cette partie (1). Le revers représente un guerrier sur un coursier lancé au galop avec un nom de chef inscrit sous le cheval.

On reportait la date où ces quinaires furent émis aux époques qui suivirent la conquête et la domination romaine sur ces divers États qui existaient dans la Gaule; ce qui pour nos régions s'entendrait depuis la dernière partie du premier siècle jusqu'au milieu du deuxième de l'ère vulgaire. M. le comte de Renesse-Breidbach classait les Durnacs parmi les médailles gauloises de la grande ligue des Belges frappées pour les Nerviens dont Tournai faisait partie (2). Mais l'auteur de la *Numismatique gauloise du nord de la France* est d'avis qu'ils doivent être rangés dans la troisième période, c'est-à-dire du IVe au Ve siècle. Cette fabrication aurait alors précédé de peu de temps le moment où commença le monnayage des rois francs : « Les peuples belges, dit-il, Tournaisiens, Atrébates, Médiomatriciens, Éburons et autres choisissent le cavalier armé et équipé, imitation de l'un des dioscures de la monnaie de Rome, que probablement ils considéraient

(1) La tête des DVRNACS n'était peut-être qu'une imitation de celles qui se rencontrent sur les médailles consulaires. Celles-ci représentaient la ville de Rome ou plutôt la divinité qui présidait aux destinées des Romains; parfois on trouve aussi sur ces pièces les têtes d'autres déités imaginaires telles que la Concorde, la Paix, etc.

(2) *Catalogue du comte* DE RENESSE-BREIDBACH. Gand, 1865.

comme emblème du courage et de la valeur : les chefs gaulois imitaient le type qui leur avait été apporté par leurs dominateurs. »

Selon Lelewel, c'étaient les chefs, les magistrats qui, empressés de complaire aux proconsuls, créaient ce coin, et il ajoute : « Quelques chefs s'appuyèrent avec leurs empreintes sur ces coins locaux. » Nous n'avons aucune raison pour ne pas adopter cette opinion au sujet de nos pièces gauloises que cet écrivain a toujours attribuées à notre ancienne cité de Tournai.

Ces pièces, médailles ou monnaies, semblent avoir été émises dans un assez court laps de temps, ce qui est bien prouvé par l'uniformité des coins; après en avoir comparé un grand nombre, elles nous ont toutes paru sans grande variation dans le poids, et dans la composition; quelques-unes cependant se trouvent d'un métal inférieur (en potain), recouvertes seulement d'une forte lame d'argent. Ont-elles été émises ainsi, ou déjà alors le faux monnayage était-il exercé? Nous ne saurions rien affirmer.

Ce qui pourrait expliquer pourquoi ces pièces se sont rarement trouvées à Tournai et qu'on en a même découvert moins que dans certaines localités où elles se sont rencontrées en nombre, c'est que par suite de certaines circonstances elles auraient été destinées à cimenter une alliance, à racheter un droit, ou peut-être à éviter le passage de conquérants avides. L'histoire mentionne parfois ces rançons, tribut des faibles payés aux forts. Enfin, il n'y a rien d'impossible à ce qu'un dépôt de monnaies fabriquées à Tournai puisse se retrouver sur les bords du Rhône ou de la Durance.

Dans une brochure que fit paraître, il y a quelques années, M. le marquis de Lagoy, il attribuait une petite médaille portant la légende : AVS, aux Ausciens, c'est-à-dire au peuple de la ville d'Auch (1). Cependant M. de Saulcy dit qu'une pareille obole, provenant des fouilles de Barry, près de la ville d'Orange (Vaucluse), lui est tombée dans les mains et cela lui en fait rejeter l'attribution à Auch (2). Il regarde comme appartenant aux régions voisines de la Durance toute la famille des pièces d'argent à la tête de Pallas et au cavalier galopant que l'on attribuait jusqu'ici à Tournai; il pense en trouver la confirmation dans la pièce citée plus haut : « Parmi ces pièces dit-il, il y en a un grand nombre qui portent, d'un côté, la légende DVRNACOS et, de l'autre, le nom du chef AVSCROCOS, ou AVSCRO; d'autres encore : DVRNACVS et DONNVS ou DVRNACVS-EBVRON..... Or, ajoute l'auteur, j'avais deviné juste en attribuant ces monnaies aux peuplades des Alpes et des bords de la Durance, car la prétendue monnaie des Auscii porte, au droit, devant la figure, la légende DVRN. Son poids est de : 17 gr. Il n'en faut pas plus pour restituer cette monnaie à son auteur légitime. C'est AVSC(*crocos*) qu'il faut lire, au revers, comme DVRN(*acos*), au droit. Il serait tout à fait superflu de s'évertuer à justifier une attribution et une lecture qui se justifient d'elles-mêmes. »

Quant à nous, nous ne pouvons partager la conviction

(1) *Description de quelques médailles inédites de Massilia, Canum*, etc., p. 32. Paris, 1834.

(2) *Revue numismatique française*, t. IX, nouvelle série, p. 169. Paris, 1864.

de l'auteur du mémoire concernant les Durnacs; nous abandonnons l'obole ci-dessus indiquée aux anciens peuples des Alpes et de la Durance, mais, jusqu'à nouvelles preuves, nous ne trouvons pas d'identité suffisante entre cette pièce et les autres gauloises jusqu'ici données à Tournai. On verra d'abord, en étudiant la pièce susmentionnée, que des deux lettres S et C, il faut en faire AVSCROCOS et des lettres VRN, précédées d'un fragment de lettre indéterminée, y voir : DVRNACOS. Nous donnons, planche XIII, n° 8, le dessin de la pièce, telle que l'indique l'auteur, puisqu'elle a surtout servi à asseoir son opinion, mais nous pensons que d'autres partageront nos doutes.

Nous devons même dire qu'il nous semble que la nouvelle pièce trouvée à Barry diffère essentiellement des autres qu'on lui assimile ; ainsi la tête qui n'a aucun caractère est tournée vers la gauche, tandis que la figure de Pallas ou de Diane sur toutes les pièces durnaciennes regarde invariablement à droite, ensuite le revers a les lettres, les seules qu'on puisse voir, S et C cloisonnées, ce qui peut effectivement les faire appartenir au monnayage de Marseille ; un grand nombre de ses produits ont cette disposition imitée des fabrications de l'Orient.

Pour déclasser les pièces qui nous occupent de la place qu'on leur donne encore aujourd'hui, dans la plupart des collections gauloises, nous répéterons qu'il faut des motifs, sinon incontestables, au moins bien plausibles, et, jusqu'à présent, nous cherchons encore, chez les adversaires de notre opinion, la localité qui aurait émis les *Durnacs*.

Nous ajouterons que le type de ces monnaies ou médailles n'a rien d'incompatible avec le nord de la France, ou la

Belgique actuelle; il présente une imitation des consulaires romaines fort répandues dans toute la Gaule et n'est pas plus propre aux chefs de la ligue des Germains et des Helvètes contre Arioviste (1) qu'à d'autres chefs de peuplades de ces époques où s'était implantée la puissance romaine; il parait même que ces pièces ne sont pas étrangères à la Belgique, comme semblent le croire ceux qui les lui enlèvent. D'abord, un des premiers auteurs qui firent connaître le DVRNACOS avec le nom du chef AVSCRO, est l'abbé Ghesquière, de Bruxelles, qui le donne, comme Bouteroue et Pellerin, à la ville de Tournai, tout en faisant une judicieuse dissertation sur la nature intrinsèque de cette pièce. L'observation, que César ne mentionne pas le nom de Tournai dans ses Mémoires, n'est que secondaire, les quinaires en question n'ont dû paraître qu'à un certain intervalle de la conquête des Gaules par cet empereur qui, comme nous le disions plus haut, n'a pas parlé de toutes les localités habitées de son temps (2).

L'auteur de l'*Exposition de la constitution de la province de Tournai, depuis Jules César jusqu'à nos jours*, dit, dans son introduction, qu'une pièce de monnaie fut trouvée dans la châtellenie d'Alost, vers le milieu du XVIIIe siècle, portant le nom de DVRNACOS et celui d'AVSCRO, chef des Ménapiens. On sait que cette ville est située à quel-

(1) Un catalogue de médailles de MM. Rollin et Feuardent, de 1863, désigne ces pièces comme médailles gauloises frappées par les Germains et les Helvètes dans une ligue contre Arioviste; nous ignorons les raisons qui ont motivé cette classification.

(2) *Mémoires sur trois points intéressants de l'histoire monetaire des Pays-Bas*, par M. l'abbé Guesquière, p. 36. Bruxelles, 1785.

ques kilomètres de Tournai; et les pièces gauloises actuellement dans la collection de la ville, données par M. Fauquet, de Valenciennes, portent une ancienne inscription qui dit qu'elles ont été trouvées à Tournai ([1]).

Nous ferons encore observer, au sujet des articles parus dans la *Revue numismatique française,* livraisons de mai et juin 1864, que nous avons vainement cherché, parmi les nombreuses pièces de cette espèce que nous avons eu occasion de voir, une seule qui présentât le nom AVSCROCOS ou EBVROV; nous n'avons jamais rencontré que les mots AVSCRO ou EBVRO.

Enfin, si le nom de DONNVS a pu coïncider avec celui d'un chef nîmois, pour appuyer l'attribution de ces pièces à un autre pays qu'à Tournai, il peut très-bien avoir également appartenu à d'autres personnages et peut-être à un chef *durnacien.* Quant à ceux de AVSCRO EBVRO ou AVM, nous les croyons aussi inconnus à Nîmes que partout ailleurs; ce ne peut donc être que par conjectures qu'on a supposé, l'un père du premier et grand-père de Cotus, nommé roi par les Romains. Sans nier la possibilité de cette dynastie nouvelle qui, une fois prouvée, ferait changer le classement de ces pièces, elle ne paraît pas suffisamment appuyée jusqu'à présent. Que la lumière se fasse, et nous renverrons ces gauloises dans leur patrie, si elles sont étrangères à la ville belge; mais, comme bien d'autres numismates, nous attendrons que les doutes soient dissipés

([1]) Plusieurs pièces durnaciennes ont été vendues comme provenant de fouilles faites en Belgique, et il est peu de ventes importantes de monnaies faites dans le pays où ne se trouvent des *Durnacs.*

et, enfin, que des preuves qui nous paraîtront plus concluantes, soient venues éclairer ce que l'article de la Revue française laisse d'incertain dans le nouveau classement proposé par elle. En terminant, nous ferons remarquer que jusqu'à présent la plupart des catalogues, ainsi que les collections que nous avons visitées, ont conservé l'ancienne attribution à la ville de Tournai. Nous offrons ici au public quelques nouveaux spécimens de ces pièces. M. de Witte en avait déjà donné un certain nombre, au t. IV, 2e série, de cette Revue.

Planche.

N° I. DVRNACOS. Tête de Pallas regardant la droite et coiffée d'un casque avec trois articulations, la visière entièrement relevée, un léger grènetis borde la pièce; la légende DVRNACOS du côté de la face, se lit du bas en haut.

Rev. AVSCRO. Un cavalier armé d'une pique qu'il tient la pointe en avant, galope vers le côté droit, son manteau flotte sur l'épaule droite. La légende est en-dessous du coursier. — Poids : 1 gr. 95.

N° II. DVRNACOS. Même type que le précédent, mais la figure de la Pallas est plus relevée, le cou est orné d'un rang de petites perles ou d'une simple ligature, la tête, dont on voit le côté droit, est garnie de cheveux.

Rev. AVSCRO. Même type que le n° I, mais le coin n'était pas le même : la légende est renfermée entre les pieds du cheval, elle en est plus distante et celui-ci a un galop plus allongé. — Poids : 1 gr. 94.

N° III. DVRNACVS. Même type. Le casque est orné de trois plumes sur le côté qu'on aperçoit, le cou de la déesse porte un collier de perles.

Rev. DONNVS. Même type que les numéros précédents. — Poids : 1 gr.94.

N° IV. DVRNACVS. Même genre que les autres, le cou n'a point de collier, la tête a seulement deux mèches de cheveux, une de moins que le n° II.

Rev. Semblable au n° III. — Poids : 1 gr.82.

N° V. DVRNAC. Semblable aux précédents, mais la légende s'arrête à la visière du casque et celle-ci est moins prolongée. La gravure est entourée d'un grènetis en torsade.

Rev. AVM. Le cavalier se voit en entier, il a une plume flottante sur son casque. Pièce inédite. C. Nédonchel. — Poids : 1 gr.94.

N° VI. DVRNAC. Même genre. La chevelure de la tête de Pallas est plus abondante et semble garnir le dessous du casque.

Rev. EBVRO. Type entièrement semblable aux autres pièces. Coll. de Tournai. — Poids : 1 gr. 52.

Ces deux dernières pièces sont beaucoup plus rares que les autres, la dernière a donné lieu à différents commentaires : plusieurs numismates s'en sont occupés. On sait que les habitants de Liége s'appelaient primitivement les Eburoniens, et l'on peut croire que, ligués avec les Durnaciens, habitants de Tournai, ils auraient fait frapper ce quinaire avec les noms du chef-lieu des deux peuplades voisines. Mais le nom d'EBVRO, sous le cavalier, nous

semble plutôt celui du chef gaulois, toujours ainsi placé, dans les autres pièces du même genre, de même que ceux de : AVSCRO et DONNVS, qu'on a regardés généralement comme désignant des personnages et non des localités.

Quoique ces monnaies soient presque toutes identiques, il y a parmi elles beaucoup de variétés, c'est-à-dire que les coins diffèrent les uns des autres, car tout en représentant les mêmes sujets et rapportant les mêmes légendes, elles ne sont pas semblables. Elles sont du genre des pièces concaves ou scyphonoïdes, et la tête de la déesse est légèrement bombée, le cavalier est représenté du côté creux. Le dessin en est assez correct, mais elles sont très-mal frappées; la gravure est beaucoup plus grande que le flan destiné à la recevoir, et la forme de celui-ci est fort irrégulière quoique le poids ne varie que peu; généralement on n'aperçoit qu'une partie de la tête du cavalier et quelquefois aucune partie de la légende ou quelques lettres seulement. Celles que la planche XIII représente ont été choisies parmi un grand nombre d'autres comme les meilleurs spécimens du genre.

Cette famille monétaire est nombreuse; nous nous sommes restreints à la partie qui ne s'écarte pas de notre spécialité. Beaucoup de pièces de notre collection portent EBVRO du côté du cavalier et restent muettes sur la face où est la Pallas; d'autres ont des mots peu saillants et souvent illisibles derrière la tête. Nous avons déchiffré sur certaines les noms de Ambilii ou Rica, ou Cantix, etc.

Nous ferons remarquer, en terminant, que les pièces portant d'un côté AVSCRO, ont de l'autre le mot DVRNACOS. Nous les plaçons les premières, parce que, selon la remarque judicieuse de M. de Saulcy, la terminaison OS a dû

précéder celle en US [1]; que celles qui représentent le cavalier DONNVS nous offrent la légende DVRNACVS, et, enfin, que les autres ne portent plus que DVRNAC, quoique les auteurs du catalogue qui attribue ces pièces à la ligue des Helvètes contre Arioviste, se soient trompés à ce sujet.

Nous nous sommes peut-être un peu trop étendu sur ces petits détails, au sujet de pièces que nous ne pouvons conserver que comme douteuses pour Tournai; mais nous avons voulu expliquer pourquoi nous persévérions dans notre ancienne opinion, malgré celles contradictoires de plusieurs de nos érudits collègues; et nous répéterons qu'il ne nous semble pas que leurs nouvelles études aient apporté toute la lumière désirée. La grande distance des temps où nous vivons et le peu de documents que nous avons sur ce qui existait alors, laisseront peut-être cette question indéterminée.

Nous donnons, au n° VII de la même planche, une petite pièce vraiment gauloise, trouvée dernièrement dans le pays; elle paraît rentrer dans la catégorie de celles dont fait mention M. Hermand, dans son intéressante notice sur les monnaies de Tournai [2]. Il est difficile de spécifier ce que le graveur a voulu représenter d'un côté : est-ce une tête casquée, accompagnée de trois points ou quelques signes inconnus? Sur le revers, qui est également muet, on voit une fleur à quatre feuilles cantonnées de trois points.

(1) *Mémoires et dissertations. Lettres à M. A. de Longpérier sur la numismatique gauloise. Revue de la numismatique française*, nouvelle série, t. VIII, pp. 154 et suiv. Paris, 1863.

(2) *Revue de la numismatique belge*, t. III, p. 44.

Grandeur : éch. Mionnet, n° 2. Épaisseur, 1 ½ mill.
Poids : 1 gr. 15.

Nous nous occupons en ce moment des monnaies tournaisiennes qui ont paru sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, ainsi que des monétaires et des épiscopales, également pour Tournai, et nous serons toujours très-reconnaissants envers les personnes qui, ayant des pièces inédites pour cette ville, voudront bien nous en faire parvenir la description.

Tournai, 24 juin 1865.

Comte de Nédonchel.

La commission directrice de la Revue croit devoir faire remarquer qu'en laissant aux auteurs la liberté entière de leurs opinions, elle n'entend nullement les adopter ni en partager la responsabilité.

QUELQUES JETONS

DES RECEVEURS DE BRUXELLES,

AU XIVe SIÈCLE.

PLANCHE XII.

Les lecteurs de la Revue se souviendront, peut-être, qu'il y a deux ans [1], nous avons appelé leur attention sur toute une série de jetons jusque-là méconnus, dédaignés, relégués dans la boîte à mitraille, avec les *stubers* et les *reckenpfennings* de Nuremberg. Ces délaissés n'étaient rien de moins que les premiers monuments métalliques des magistrats de la capitale, les jetons primitifs des anciens receveurs de Bruxelles. Ces jetons sont, pendant tout le cours du quatorzième siècle, presque toujours muets et portent seulement les armoiries de ces magistrats annuels. On les renouvelait donc tous les ans, comme les receveurs eux-mêmes; et leur suite, si jamais on parvient à la reconstituer, sera passablement longue.

Plus tard, les receveurs, ayant agrandi le champ de leurs jetons, y inscrivirent tout au long leurs noms et leurs qualités. Mais nous n'avons pas à nous occuper de cette catégorie, beaucoup plus intéressante sous le rapport de l'art et des renseignements qu'elle fournit aux généalo-

[1] *Revue de la numismatique belge*, t. I, 4e série, p. 400.

gies et à l'histoire locale. Cette monographie fera, nous l'espérons, l'objet d'un travail étendu, promis par un de nos savants confrères.

Bornons-nous donc, aujourd'hui, à faire connaître quelques jetons plus anciens, dont le précédent article a provoqué la communication. Ce sont des matériaux que la Revue dépose à pied d'œuvre, pour ceux qui, venus après nous, jugeront convenable de s'en servir.

La liste des receveurs, formée par MM. Henne et Wauters, dans leur *Histoire de Bruxelles,* est, nous l'avons déjà dit, fort incomplète en ce qui concerne l'époque de nos jetons. D'un autre côté, les armoiries des bourgeois, surtout à défaut de l'indication des émaux, sont, sur les jetons, très-difficiles à reconnaître; elles peuvent appartenir à des familles ou à des personnages différents. On en est donc, encore une fois, reduit à des conjectures; et la plupart de celles que nous risquerons ici, nous les devons aux patientes recherches d'un amateur aussi intelligent que zélé, notre confrère, M. Vanden Broeck, à qui nous avions communiqué les dessins de ces désespérantes pièces. Nous ne ferons donc, à peu près, que transcrire les notes qu'il a bien voulu nous donner.

N° 1.

D'un côté, un écu billeté au lion rampant non couronné, qui peut appartenir aux familles : Hinckaert (A), Zwaef (B) ou Taye (D) (1). L'écu entouré de trois petits lions (du lignage des *S'leeuws*).

(1) Ces lettres indiquent les armoiries des différents membres de la

Au revers, un écu semé de roses, au lion rampant couronné, qui peut être de la famille Heenkenschoot (A), ou de la famille Esselen (A). On remarque autour de l'écu les coquilles du lignage des *Steenweghe*.

H. Zwaef, du lignage des *S'leeuws*, fut échevin en 1336. Comme l'on passait ordinairement d'une des fonctions municipales à une autre, et que le roulement annuel n'était, en réalité, qu'un échange de places entre un petit nombre de privilégiés, toujours les mêmes, on doit supposer que ce Zwaef a été receveur, soit avec Louis Esselen (A), du lignage des *Steenweghe*, qui fut échevin en 1336 et en 1340, ou bien avec Thierry Heenkenschoot (A), échevin, en 1342.

Les receveurs des années 1334 à 1350 étant inconnus, à l'exception de ceux de 1339, notre jeton devra se placer à l'une ou à l'autre de ces années.

On pourrait aussi l'attribuer à Gerelin Hinckaert (A), échevin en 1349, et à Amelric Taye (D), échevin, en 1350 et en 1358. Mais l'indication du *lignage*, par les pièces qui entourent les écussons, si réellement elles ont cette signification, doit faire donner la préférence aux deux premiers.

N° 2.

Écusson à trois tours, 2 et 1, au franc quartier, un lion rampant, qui peuvent être les armoiries des familles Coudenberg (C) et Crommercammen (Vytter).

même famille, telles que les donne M. Wauters ; elles renvoient à ses planches.

Rev. Écu au lion rampant, chargé en cœur d'un petit écusson à trois.....? posés 2 et 1.

Les armoiries de la famille Linckebeke sont d'argent au lion de gueules, chargé d'un petit écusson à trois fleurs de lis, posées 2 et 1. Ce sont, sans doute, celles qui figurent au revers de ce jeton ; et si la forme des fleurs de lis n'est plus distincte et semble se confondre avec de simples points, il faut l'attribuer à la petitesse du dessin si non à l'impéritie du graveur.

Un J. de Linckebeke fut échevin, en 1390, avec Guillaume de Coudenberg, dit Sirhuyghes, fils de Geldolphe. Ils remplirent sans doute ensemble les fonctions de receveur pendant l'une des années 1389, 1394 ou 1395, dont les titulaires sont encore inconnus.

A l'aspect de ce jeton, on serait assez porté à le croire plus ancien. Mais comme on ne rencontre aucun Linckebeke avant 1390, il faudrait, si l'on veut absolument le reporter à une époque antérieure, supposer que le revers est d'un membre de la famille De Mol (B) qui portait de gueules au lion d'argent chargé d'un écu en abîme de gueules à cinq macles posées en croix, comme le Pentastigme des Agathopèdes ·:·.

Égide De Mol fut échevin en 1365, 1370, 1376, 1382 et 1387.

Un Arnold De Mol remplit les mêmes fonctions en 1335, 1345 et 1352. M. Wauters ne donne pas ses armoiries.

Les Crommercammen avaient l'écu de gueules aux trois tours d'argent avec franc quartier de sable au lion d'or.

Franc, dit Utter Crommercammen, fut échevin en 1341;

Franc, fils de Franc, en 1355; Franc le jeune (probablement le même), en 1360.

On n'a que l'embarras du choix. Mais il paraît assez difficile d'admettre que le graveur ait substitué les ⁘ aux ∴, l'un n'étant pas plus difficile à faire que l'autre.

N° 3.

Écu à trois fleurs de lis au pied nourri, avec lambel à trois pendants chargés de trois objets indéterminés qui semblent être des tourelles. Ces armoiries peuvent appartenir à quelque membre des familles Cassaert, dit Plaetman (C), Clutinck (B et C), Vander Bruggen, Rougeman, dit Vele et De Lapide.

Rev. Écusson semé de billettes à trois fleurs de lis au pied nourri, qui peut être des familles Vanderkelen (A), et Meert (B).

L'attribution de ce jeton ne peut faire de doute. Il appartient à H. Cassaert, dit Plaetman (C), qui fut échevin en 1384, 1393 et 1397, et à Michel Vanderkelen le jeune (A), échevin, en 1398. Ces deux magistrats furent, sans doute, receveurs en 1400, année dont M. Wauters ne donne pas les titulaires. Cette lacune, la numismatique vient la combler avec toutes les apparences de la certitude.

N° 4.

Écusson émanché, qui peut être attribué aux familles S'Weerts ou de Weerte (C), de Poitere et De Mol (G).

Rev. Écusson aux trois coquilles posées 2 et 1, des familles Jacobs, Meles, Platea ou Uyttensteenweghe (A).

Jean de Weert fut échevin en 1335; Guillaume de Weert, en 1336, avec un autre Guillaume de Weerte qui n'en diffère que par un *e* de plus, mais qui doit être de la même famille.

Donnons le jeton à l'un de ces trois personnages qui fut, sans doute, receveur avec Guillaume *Rex* (Platea), échevin, en 1336, dont les planches de M. Wauters ne font pas mention, mais qui ne peut être qu'un descendant de Guillaume Platea, dit *Rex,* qu'on trouve aux années 1258 à 1272. Leur gestion commune doit avoir eu lieu dans l'une des années 1334 à 1338, dont les receveurs sont inconnus.

M. Vanden Broek nous fait remarquer, à propos de ce jeton, que celui que nous avons donné dans le précédent article sous le n° 7, pourrait bien être de J. de Coninck, échevin, en 1342, comme receveur, avec l'un des de Weert dont il est question ci-dessus, pendant l'une des années 1334 à 1350.

N° 5.

Ecu billeté, chargé d'un lambel à trois pendants (brisure que M. Wauters ne donne pas aux armoiries de la famille de Coninck).

Rev. Saint-Michel terrassant le démon.

Un Gérard de Coninck (A) figure comme échevin en 1376.

Un sire Arnould de Coninck fut premier échevin en 1354 et en 1364. M. Wauters ne fait pas connaître quelles étaient ses armoiries.

Si ce jeton est bien celui d'un receveur de Bruxelles, il

faut supposer qu'en cette année les deux titulaires frappèrent chacun leur jeton particulier. C'est, du reste, ce qui se pratiqua plus tard, à l'époque épigraphique. Au t. IV, 3e série de cette Revue, notre collègue M. Ch. Picqué a publié les jetons des deux receveurs de 1496, Willem Van Blitterswyck et Jan Moyensons.

Notre jeton devrait alors appartenir à l'une des années 1378 à 1384 dont les receveurs sont inconnus. Il n'est pas impossible qu'il soit de ce Gérard de Coninck (A), malgré l'absence de la brisure sur ses armoiries, telles que les donne M. Wauters.

Ce serait le troisième jeton que nous aurions retrouvé, de la famille de Coninck (1).

N° 6.

Ecusson billeté au lion rampant; autour : NICOLAI.

Rev. : Une croix recroisettée, anglée de quatre besants et des lettres F R A N.

Les armoiries de la famille T'Serclaes ou Nicolaï (A), telles que les donne M. Wauters, sont bien celles qui figurent sur ce jeton, si ce n'est qu'elles ont de plus un écusson en abîme, d'or au chef échiqueté d'argent et de sable. Cette brisure a pu être négligée par le graveur, ou n'être pas portée par le Nicolaï du jeton.

Un Everard Nicolaï ou T'Serclaes, magistrat en 1326 et 1327, fut échevin en 1337. On trouve comme échevin à cette même époque, Franc de Rode, en 1335 et Franc fils de feu J. Clutinck, en 1339.

(1) Les nos 7 et 9 du précédent article, t. I, 4e série, pp. 407 et 410.

Les receveurs de 1334 à 1350 sont encore inconnus.

Cette pièce fait seule exception, jusqu'à présent, au mutisme des jetons du XIVe siècle.

N° 7.

Ecu billeté au lion rampant, qu'on peut attribuer aux familles Hinckaert (A), Swaef (B), et Taye (D).

Rev. Écu à trois cœurs posés 2 et 1 des familles de Saint-Géry (B), de Woluwe (B) et de Arca.

Ce jeton paraît être de la première moitié du XIVe siècle. On peut l'attribuer à H. Zwaeff, échevin en 1336, ou à Guill. Taye, échevin en 1334, ou à Giselbert Taye, échevin en 1335 et en 1338, devenu receveur avec Godefroid de Saint-Gery.

Celui-ci avait été magistrat, en 1320, 1323 et 1326. Le même nom — peut-être son fils — reparaît comme échevin, en 1362, 1369, 1385 et 1390.

Mais le jeton, par ses dimensions et son style doit être antérieur à 1350. Les années dont on ne connaît pas les receveurs sont fort nombreuses à cette époque. On a toute latitude pour choisir.

Les de Arca ne se trouvent plus après 1305 et les de Woluwe n'apparaissent qu'en 1366. Il faut donc les mettre hors de cause.

N° 8.

Écu aux trois cœurs posés 2 et 1, au chef cousu chargé d'une truelle?

Rev. Une espèce d'**A**, d'équerre ou de niveau.

Les armoiries semblent être celles de la famille Saint-Géry, avec une brisure inusitée. La figure du revers est également fort singulière. On se demande s'il s'agit ici d'un membre de la famille Saint-Géry qui était maçon de son état, ou peut-être franc-maçon. Cette pièce, alors, serait extrêmement précieuse. Elle viendrait prouver la haute antiquité de la maçonnerie que les fidèles croyants de l'ordre font remonter au temple de Salomon.

N° 9.

Écu à trois fleurs de lis au pied nourri, posées 2 et 1, chargé, en cœur, d'un écusson à trois maillets posés également, 2 et 1. — Armoiries de la famille Fraeybaert (A), d'après M. Wauters.

Rev. Écu à trois cœurs posés 2 et 1, au franc quartier (de gueules) au lion couronné, qui sont les armoiries de Giselbert de Saint-Géry.

J. Fraeybaert (A), échevin, en 1382 et receveur, en 1391, avec H. Cassaert, fut, sans doute, également receveur une autre année, soit avec Nicolas de Saint-Géry, échevin, en 1372, 1379 et 1385, soit avec Godefroid de Saint-Géry, échevin, en 1385, pendant l'une des années 1386, 1387 ou 1389, dont on ne connaît pas les titulaires.

A ce propos, M. Vanden Broek nous fait remarquer que le jeton n° 1, planche XVII du tome Ier, 4e série, est bien de ce même J. Fraeybaert (A) ou d'un autre J. Fraeybaert portant les mêmes armoiries, et qui fut échevin en 1348 et 1354. Quant à l'attribution du revers de ce jeton, à J. Mettenschacht, à cause que le lion du franc quartier

n'est pas couronné et que le champ de ce franc quartier est semé de billettes, elle lui semble incertaine, attendu qu'il n'y a aucun Mettenschacht avant 1394 sur la liste des magistrats de Bruxelles.

M. Vanden Broek préfère, malgré la différence des armoiries, attribuer ce jeton à J. Fraeybaert (A) et à Gislebert de Saint-Géry, échevin, en 1349, comme receveurs pour l'une des années 1340 à 1359. Le jeton est beaucoup plus ancien que celui que nous décrivons aujourd'hui; la chose nous paraît certaine. Maintenant, y a-t-il eu un Mettenschacht plus ancien que ceux que M. Wauters a cités? Le graveur a-t-il confondu deux armoiries presque identiques? L'une et l'autre supposition sont possibles.

Nous pouvons affirmer, toutefois, malgré l'imperfection de notre planche du tome Ier, que la pièce de M. le comte de Robiano porte bien, au franc quartier, le champ semé de billettes et le lion sans couronne.

Le n° 3 nous a été communiqué par M. Vanden Broek; le n° 4, par M. le comte de Limbourg-Styrum; le n° 5, par M. Vander Auwera; le n° 6 est reproduit d'après Grote, *Blätter für Münzkunde*, 2e vol., pl. 23, n° 348. Ce jeton appartenait alors à M. Ducas, de Lille.

R. Chalon.

MÉDAILLE D'OR

offerte par les habitants de Bruxelles,

A NICOLAS-JEAN ROUPPE,

EN L'AN VIII.

A M. R. Chalon, *président de la Société de la numismatique belge.*

Planche XIV.

Dans l'histoire métallique de notre pays, l'ère de la domination française est bien certainement celle qui offre le plus de lacunes. Aussi, toutes les descriptions des rares médailles de cette époque sont-elles toujours parfaitement accueillies par les amateurs, heureux de voir se relier ainsi la chronologie de nos annales.

Mais quand, outre le mérite de la rareté de la pièce, la médaille nous représente un monument de la reconnaissance publique, élevé par nos ancêtres à l'un de leurs plus vertueux concitoyens, nous sommes persuadé que le sentiment de fierté patriotique qui vous anime vous fera toujours accueillir dans la Revue, que vous dirigez avec tant de dévouement, tout travail, quelque humble qu'il soit.

C'est à ce titre que nous voulons parler de la médaille offerte en l'an VIII par nos concitoyens, à l'un des plus dignes magistrats dont Bruxelles bénira toujours la mé-

moire, et qui a consacré sa vie entière à la défense de leurs intérêts.

Nicolas-Jean Rouppe naquit à Rotterdam, le 17 avril 1767, et vint étudier, comme boursier, au collége hollandais, à Louvain. Sous-diacre et bachelier en théologie, il soutint, le 24 février 1794, une thèse publique sur l'indissolubilité du mariage, la primauté du pape, etc., etc.

Renonçant à la qualité de prêtre, lors de la seconde entrée des Français dans le pays, il fut nommé d'abord secrétaire de la nouvelle municipalité de la ville de Louvain et y exerça ensuite les fonctions de commissaire du directoire exécutif.

Plus tard, nommé par la république française au même poste près de l'administration centrale du département de la Dyle (1), il sut mettre tant de justice et de bonté dans l'exécution des lois qu'il avait à faire observer, qu'à la suite de la suppression de cet emploi (2), un grand nombre d'habitants de Bruxelles, jaloux de reconnaître les services inappréciables qu'il avait rendus à beaucoup de familles pendant la tourmente révolutionnaire et au péril de sa vie, résolurent de lui décerner une médaille d'or, de 16 onces, portant sur l'une de ses faces : « *la Reconnaissance* tenant d'une main une branche de fèves, et caressant de l'autre une cigogne, emblème de la *gratitude* (3) » (*voir* pl. XIV), avec cette légende :

(1) Après la disgrâce de *Malarmé*, qui avait été le tyran de ce même département.

(2) Lors de la création des préfectures par le nouveau gouvernement consulaire.

(3) C'est l'explication officielle de la médaille.

AU CITOYEN ROUPPE, LES HABITANS DE LA COMMUNE DE BRUXELLES. A l'exergue : L'AN VIII.

Au revers : une couronne de chêne, avec cette inscription :

EN EXÉCUTANT
LES LOIX,
IL FUT JUSTE
ET BON.

Cette médaille lui fut remise le 21 prairial de ladite année, accompagnée de la lettre suivante :

« Bruxelles, le 21 prairial an VIII [1].

« Les soussignés habitans de cette commune au citoyen « ROUPPE, ci-devant commissaire du gouvernement « près l'administration du département de la Dyle.

« CITOYEN,

« La médaille que nos députés vous offriront, en vous « remettant la présente, est un hommage que nous nous « plaisons à rendre à celui qui a sû concilier la philan- « thropie aux devoirs rigoureux que l'exécution des loix « lui imposoit l'obligation de remplir; à ces titres elle vous « est dûe, citoyen, veuillez l'agréer comme un bien foible « gage de l'estime que nous et nos concitoyens, vous avons « voués, et puisse son emblème vous rappeler notre grati- « tude, aussi longtemps que nous conserverons le souvenir « de vos vertus.

« Salut et attachement. »

(*Suivent un grand nombre de signatures.*)

[1] Correspondant au 9 juin 1800.

Rouppe, ému jusqu'aux larmes, répondit, par les paroles suivantes, à cette marque d'estime publique qu'il avait si bien méritée par sa conduite :

« Les honneurs et les richesses ne sont rien en compa-
« raison des bénédictions de nos semblables. Il est bien
« doux pour moi d'avoir pu emporter celles de mes con-
« citoyens, en sortant d'un poste aussi difficile; mes
« faibles services ne me donnaient aucun titre à une
« pareille récompense; certainement que leur indulgence
« ne m'a pas jugé par le bien que j'ai fait, mais plutôt par
« celui que j'ai voulu faire.

« Après un gage aussi précieux de l'estime publique, il
« ne me reste qu'un seul désir, c'est de voir s'accomplir
« les vœux que je forme pour le bonheur des habitants
« de cette cité. Quant à moi, j'ai vu le plus beau jour de
« ma vie.

« Veuillez, respectables citoyens, assurer vos com-
« mettants de ma reconnaissance et de mon respectueux
« dévouement. »

Ses bons et loyaux services furent sans doute aussi reconnus par le gouvernement, car nous le retrouvons également parmi les membres du conseil de préfecture.

Peu après, nommé maire de Bruxelles, Rouppe eut à lutter de nouveau contre les actes du plus odieux despotisme.

Un ordre du ministre de la police générale, *Fouché,* de sinistre mémoire, adressé au préfet de la Dyle, en date du 8 brumaire an x, lui enjoignit de faire arrêter et conduire au château de Ham, les citoyens *Goffin* et *Aerts,* tous deux

négociants à Bruxelles, sous la prévention d'introduction et d'exportation de marchandises prohibées.

Goffin ne put d'abord être arrêté, son nom ayant été mal exprimé.

Mais *Aerts* fut incarcéré le 11 ; ses papiers furent saisis au même instant et visités le 12. L'examen qu'on en fit ne fournit aucun indice contre lui, et cependant sa translation au château de Ham fut ordonnée par un arrêté du préfet, du 18 du même mois.

Comme néanmoins *ni cet acte, ni l'ordre du ministre ne furent motivés sur aucune loi* (1) et que *Aerts* s'était adressé à Rouppe pour se plaindre de cette arrestation arbitraire, celui-ci n'hésita pas à ordonner sa mise en liberté, décision fondée sur les lois, et l'acte constitutionnel alors en vigueur.

Aerts et *Goffin* n'en ayant pas moins été conduits au fort de Ham, Rouppe, persistant à défendre les intérêts de ses administrés, osa dénoncer cet acte au Tribunat, par un mémoire qui est un véritable monument de sagesse courageuse et dont nous ne pouvons nous défendre de citer ce passage remarquable :

« Je ne prétends pas, citoyens Tribuns, justifier ici ni « *Goffin* ni *Aerts*, quoique j'ose presque répondre de l'in- « nocence du premier. Mais s'il existe contre eux des pré- « ventions ou des preuves de culpabilité, pourquoi ne les « traduit-on pas devant les tribunaux compétens à l'effet d'y « être accusés, entendus et jugés selon toute la sévérité des « lois? Et qu'est-ce qui peut autoriser le ministre à les arra-

(1) Mémoire de Rouppe aux citoyens président et membres du Tribunat, en date du 25 frimaire an x.

« cher à leurs foyers, à leur famille éplorée, à leurs juges « constitutionnels pour être traînés, sans aucune forme de « procès ni de jugement, dans une prison que la loi désa- « voue? Peut-on dans un État policé, surtout dans un pays « libre, se voir exposé à être puni autrement, que dans « les cas prévus par la loi et selon les formes qu'elle a pres- « crites.

« Tribuns! la méchanceté d'un vil dénonciateur ou l'er- « reur d'un ministre trompé, pourront-elles de nouveau « disposer arbitrairement de la liberté et des propriétés des « citoyens? Le peuple Français célébrera-t-il le 14 juil- « let, pendant qu'on rétablit les bastilles au château de « Ham?

« Ne vous y trompez pas, citoyens, il ne s'agit point ici « des deux personnes prévenues d'avoir favorisé l'entrée « des marchandises anglaises, ou l'exportation de quelques « productions indigènes dont la sortie est prohibée. *Il « s'agit de la liberté et de la sûreté de tous les Français :* « l'arbitraire, quand il ne rencontre pas d'obstacles, marche « à pas de géant; après avoir lacéré le pacte social dans « un endroit, il le déchire bientôt partout et ne connaît « d'autre frein que son ambition et ses caprices. Ainsi le « château de Ham renfermera bientôt, si l'on n'y prend « garde, une foule de citoyens victimes de l'envie, de « l'erreur ou de la méchanceté. »

Rouppe paya cher cette énergique réclamation; il fut arrêté lui-même et transféré à la prison du Temple à Paris, sous la prévention de manœuvres contre le gouvernement.

Pendant sa détention de deux mois, la place de maire

ayant été conférée à M. de Mérode, Rouppe de retour à Bruxelles fut élu juge de paix par ses concitoyens, qui ne pouvaient à ce moment lui donner un gage plus éclatant de leur estime. Mais *Fouché* s'opposa à son installation et l'exila à trente lieues de Bruxelles.

Revenu de cet exil, Rouppe exerça gratuitement, sous l'empire français, diverses fonctions, entre autres celles d'inspecteur de la prison de Vilvorde, où régnait à cette époque une mortalité considérable, qui, par ses soins, fut réduite des neuf dixièmes.

Quoique né à Rotterdam, Rouppe ne remplit aucunes fonctions publiques sous le gouvernement hollandais; mais, lorsqu'éclata la révolution de 1830, il s'empressa d'offrir à son pays d'adoption le tribut de sa vieille expérience. Il fut un des notables qui se réunirent à l'hôtel de ville, le 28 août, et qui rédigèrent une adresse au roi Guillaume, pour demander le redressement des griefs nationaux. Le 31 août, il fit partie de la députation qui fut envoyée à Vilvorde auprès du prince d'Orange, pour l'engager à ne pas employer la force contre la ville de Bruxelles. Le Prince, ayant remarqué que Rouppe portait à la boutonnière les couleurs nationales, lui dit : « *Connaissez-vous le Code pénal? Savez-vous que vous portez l'emblème de la révolte, et que je pourrais vous faire arrêter?* » Rouppe lui répondit : « *Nous regrettons de paraître devant Votre Altesse Royale d'une manière qui lui semble peu respectueuse. Telle n'est pas notre intention; ces couleurs ne sont pas le symbole de la révolte, mais de la nationalité et du patriotisme.* »

Attaché d'abord à l'état-major de la garde urbaine, Rouppe devint ensuite membre de la commission de sûreté

publique, et le 22 octobre 1830, il fut nommé par ses concitoyens, bourgmestre de Bruxelles.

En septembre 1831, il fut envoyé à la Chambre des représentants où il fit partie de l'opposition libérale. Lors du vote sur le traité des Vingt-quatre Articles, Rouppe motiva ainsi son abstention : « *L'homme qui se trouve sous* « *le poids d'une condamnation injuste, s'il est doué d'une* « *certaine force d'âme, ne se débat pas contre l'exécuteur.* « *Protestant contre l'arrêt inique, il pose la tête sur le* « *billot et succombe noblement. Comme représentant de la* « *nation, je me soumets aux Vingt-quatre Articles, mais* « *ne saurais les accepter.* »

Pendant le règne du choléra, en 1832, Rouppe montra un dévouement à toute épreuve.

En 1836, il fut de nouveau nommé bourgmestre, mais au mois de mai de cette année, il donna sa démission, de même que tous les membres du conseil communal, plutôt que de laisser peser sur ses concitoyens tout le fardeau des indemnités de pillages. Pour la troisième fois depuis la révolution, Rouppe fut appelé par les habitants de Bruxelles à faire partie de l'administration communale et pour la troisième fois aussi il fut élevé à la dignité de premier magistrat de la cité.

S'étant retiré de la Chambre des représentants pour se consacrer tout entier à ses fonctions de bourgmestre, il se voua jusqu'à ses derniers moments aux intérêts de la commune avec un dévouement sans exemple.

Peu d'hommes laisseront une mémoire aussi universellement honorée, et c'est de lui qu'on peut dire : qu'il n'eut pas d'ennemi.

Ses pensées n'eurent qu'un but; le bonheur de ses concitoyens! Il s'y consacra tout entier au péril de ses jours et sans nul souci de son intérêt personnel (1).

Il mourut à l'âge de 70 ans, le vendredi 3 août 1838, à deux heures du matin, et le deuil que cette perte inspira fut général. L'enterrement eut lieu à Laeken, le 7 et dura depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à sept heures.

Les journaux du temps rapportent que les employés de l'octroi de service à la porte de Laeken, constatèrent que plus de 36,000 personnes rentrèrent en ville après la cérémonie.

Des discours furent prononcés sur sa tombe par M. l'échevin Van Volxem, au nom du conseil communal, par le professeur Baron, au nom de l'université libre et de l'athénée, par un autre professeur, au nom de l'Académie des beaux-arts, par Lelewel, au nom des réfugiés polonais, par M. T'Kint-T'Kint, au nom de la Société de philanthropie, et par M. Crabbe, au nom de la Société royale de la grande harmonie, dont Rouppe était président d'honneur, enfin par l'avocat Defrenne, au nom de la franc-maçonnerie, Rouppe ayant été un des fondateurs, en 1797, de la loge des Amis philanthropes.

Des drapeaux tricolores voilés de crêpe, furent arborés sur les tours de l'église de Sainte-Gudule et de l'hôtel de ville, enfin le deuil fut si général, qu'il n'y eut pas de côte officielle à la Bourse, les agents de change ayant voulu rendre un hommage *à celui qui fut la probité personnifiée* (2).

(1) Discours prononcé par M. l'échevin Van Volxem sur la tombe de Rouppe.

(2) Paroles de M. le comte Coghen, dans la séance du conseil communal du 4 août 1838.

Rouppe était décoré de la croix de fer, et le 1er janvier 1833, le Roi le nomma chevalier de son ordre.

La Belgique perdit en lui un de ses meilleurs citoyens, et la capitale un magistrat intègre et dévoué; aussi, voulant transmettre son souvenir à la postérité, la ville de Bruxelles donna son nom à l'une de ses places publiques, sur laquelle on éleva, en 1848, une belle fontaine, œuvre du sculpteur Fraikin avec cette inscription :

A

N. J. ROUPPE,

BOURGMESTRE DE BRUXELLES.

DE

1830 A 1838.

Un monument funéraire recouvre sa dépouille mortelle au cimetière de Laeken.

Deux bustes de cet homme de bien furent exécutés par les statuaires Puyenbroeck et Geefs et deux médailles, décrites par M. Guioth [1], furent exécutées par les graveurs Veyrat et Julien Leclercq.

Après ces détails biographiques, pour en revenir à la médaille qui nous occupe, constatons qu'aucun catalogue n'en fait mention. Nous supposons que, malgré sa grande valeur intrinsèque, ce monument de la gratitude de nos pères, se trouve encore entre les mains de M. Vandervoort, propriétaire à Bois-le-Duc, neveu et héritier de feu M. Rouppe.

[1] Sous les nos 260 et 261, dans son *Histoire numismatique de la révolution belge.*

A part la superbe collection de M. Geelhand de Bruxelles, qui en contient un exemplaire de plomb, nous ne la connaissons dans aucun autre cabinet.

Constatons aussi qu'aucun signe ne nous fait connaître l'artiste auquel on a eu recours, mais le faire et la composition, tout nous fait supposer qu'elle a été gravée par un de nos compatriotes, par B. Duvivier, célèbre graveur liégeois, établi à cette époque à Paris.

Bruxelles, 1er août 1865.

Ed. Van den Broeck.

PETITE NUMISMATIQUE

DE

L'ANCIENNE FLANDRE.

NOTES ET DOCUMENTS.

A M. Chalon, *directeur de la Revue de la Numismatique belge.*

Mon cher Président,

Voici, sur les jetons, les méreaux et les estampilles, quelques extraits empruntés, çà et là, aux anciens comptes des villes flamandes.

J'y donne le titre de *Petite numismatique,* sauf meilleur avis.

Dans l'étude de cette branche vraiment intéressante, quoi qu'on en puisse dire, il vaut mieux, je pense, procéder par comparaison que par induction, et la comparaison ne peut s'établir que preuves à l'appui.

Je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer des documents bien importants, je l'avoue. Ce n'est que fugitivement qu'il

m'a été permis de prendre quelques notes dans l'immense dépôt confié à la garde de M. Gachard.

Je vous les envoie telles quelles, mon cher Président. Faites-en ce que bon vous semble. Je serai trop honoré si vous voulez bien leur accorder une modeste place dans la *Revue*.

Bruxelles, le 30 mai 1865.

EDMOND VAN DER STRAETEN.

I

ALOST.

ESTAMPILLES.

1482. — « Gilise den Meyer, zelversmet, van dat hy de prente van der nieuwer zegheltanghe daer men de aelstersche lakenen mede waerdeert, ghesteken heeft, xlviij sch. »

1483. — « Gillise den Meyer, van dat hy vermaect heeft de middelste zegheltanghe van den waerderers van der stede, daer men de aelstersche lakene mede zeghelt, xxxvj sch.; en van te herstekene de prenten van der minster zegheltanghe, xviij sch. Es t'samen liiij sch. [1]. »

« Andere smederie ghedaen ende ghelevert binden tyde van den ontfanghers, by meester Janne den Tauwer, busmeester van der stede..... Van te verstalene de hoofden van der

[1] Il résulte de cet extrait que j'avais tort de vouloir assigner exclusivement à Audenarde l'estampille en plomb que M. Devigne avait cru devoir attribuer à Alost. Voy. *Revue de la numismatique belge*, t. IV, 3e série, p. 92 de ma notice : *Numismatique audenardaise. Miscellanées.*

grooten zegheltanghe, buten ende binnen, daer de wapene van der stede inne ghesneden es, iij ℔ xij sch. » (*Comptes de la ville d'Alost.*)

COURTRAI.

JETONS.

1485. — « Ghecocht hondert rekenpenninghen daermede de rekeninghe gheleyt wert, xij st. »

1527. — « *Item*, van de rekenpenninghen omme dese rekeninghe te legghene naer costume... xxiiij sch. » (*Comptes de la ville de Courtrai.*)

MÉDAILLES [1].

1460. — « 's Maendaechs den xxv^en^ dach van der zelver maent [ouste], zo waren de hooftpointers vryscepenen, metgaders Gheerart den Clerc, Gheerart de Crudenare, van Harlebeke, Pieter de Blare, Heinderic Habe, van Thielt, Gillis Anne, Maertin Vanden Hecke, van Doinze, Willem van

[1] Il s'agit ici de médailles ou marques pour les pauvres de la châtellenie de Courtrai.

Je n'ai rien trouvé de semblable dans les comptes de la châtellenie d'Ypres, du moins quant à l'année 1460, ce qui me porte à croire que la mesure ne fut pas généralisée en Flandre. Une ordonnance à ce sujet est citée dans les extraits que je reproduis. Peut-être la châtellenie de Courtrai a-t-elle pris l'initiative.

Les collectionneurs de la Flandre occidentale sont prévenus Quand ils rencontreront une médaille d'étain, portant, à l'avers, les armes de la châtellenie de Courtrai, et, au revers, des contre-marques frappées au poinçon, ils peuvent être certains que cette médaille a servi, dans cette châtellenie, à reconnaître les mendiants autorisés à recourir à la charité publique. Treize cents pièces de ce genre ont été coulées en 1460. La gravure des poinçons est due à Jean Vander Cruce, orfévre de Courtrai.

Reveaulx, Roeger Vanden Neste, van den xiij prochien vergadert, den welken d'ontfangher te kennen gaf, al in 't langhe, vele ende diversche questien der castelrie angaende, die den vorscreven hooftpointers ende vryscepenen te diverschen stonden anghebrocht hadden ghesun; daerup zu eendrachtelic sloten wies men daertoe doen zoude, ende ooc up de clachte die in de ghemeene castelrie was up de fortse die de truwanten daghelicx daden, dat zekere ghedeputerde trecken zouden bider wet van Curtricke, omme daerup provisie te vercrighene. Daerof den voorscreven xx persoonen, over hare moeyte ende costen, elken x st. Beloopt x ℔.

« Achtervolgende den vorscreven slutene, zo waren Wouter Pàtin, Wouter de Hiert, Jan Vanden Berghe, Wouter Denys ende d'ontfangher, 's maendaechs den eersten dach van september, in 't jaer lx, up de camer bi bailli, proossten ende scepenen van der stede van Curtricke, gaven hemlieden te kennen de groote fortse ende lasten die de truwanten in de castelrie daden, baden omme vorsienichede daerup te hebbene. Aldoe gheraemt waren ende gheadvisert zeker pointen te ordinerne die Janne Vanden Brande ende den ontfangher van der castelrie ghelast waren t' samen te stellene in ghescriften, ende omme daerup eendrachtelic te slutene dat saterdaechs daernaer van elker stede van der castelrie twee ghedeputerde daer wedercommen zouden, daerof d'ontfangher d'last nam dat te bewaerne. Daerof van den vorscreven vyf personen, over huere moeyte ende costen, elken x st. Beloopt l. st.

« Saterdaechs den vj^en dach van der zelver maent [september], zo waren Gheeraert de Clere, Gheeraert de Crudenare, van Harlebeke, Jan Habe, Gillis Rembert, van Thielt, Maertin Vanden Hecke, Jacop van Nieuwenhuus, van Doinze, Wouter Patin, Wouter de Hiert, van Meenene, Roclant de Muene, Gillis Ghurbode, van Wervicke, Daneel Vanden Dale, Willem van

Reveaulx, van den xiij prochien, metgaders Roeger den Crytscht, Jan Vanden Berghe ende den ontfangher, te Curtricke in de camer, bi bailli, proossten, scepenen ende raden vander stede. Aldaer de pointen, in gheschriften ghestelt bi Janne Vanden Viande ende den ontfangher, oversien waren ; ende wart daer ghesloten eene generale ordonnance up alle de aerme, behevelde, cruepele ende andere lieden die voortan in de stede ende castelrie van Curtricke zouden moghen gaen omme de aelmossene; de welke ordonnancie, naer 't sluten, bi den vorscreven Janne Vanden Brande ende den ontfanghere ghestelt wart al in 't clare in ghescriften, ende in zulker vormen als mense daernaer publierde ; daerof d'ontfangher hief eene copie onder 't handteckene van den vorscreven Janne Vanden Brande; ende waren ooc aldoe gheadvisert ende den ontfangher ghelast te doen makene lodine teekene, omme in elke roede van der castelrie, den ghonen dies noot hebben zouden up de aelmossene te levene, an te slane alsoo 't behorde. Daerof elken van den voorscreven xv personen van eenen daghe dat zy daermede onledich waren, elken te xxiiij st. 's daechs. Beloopt xviij ℔.

« *Item,* betaelt den vorscreven Janne Vanden Brande, over de copie van den vorscreven ordonnance, xxiiij st., ende zinen clercken xij st. Zyn xxxvj st.

« *Item,* betaelt Gillis Vanden Heede, teninpotghietere, van xiij^e tenin teeckenen bi hem ghemaect, met zulker wapene ende teekene als de vorscreven ordonnance inhoudt, hem besteidt te xviij st. 't hondert. Beloopt, alst blyct by zynre quictancie, xj ℔ xiiij st.

« *Item,* betaelt Willem van Rues, van vj caempin zacken, daerin de vorscreven teekenen ghedelivrert waren in de rooden van der castelrie, xij st.

« *Item,* betaelt Janne Vander Cruce, zelversmet, van ghemaect ende ghelevert te hebbene vij yserin pinchoene, ele met

eenen biteekene different deen van den andren, omme in elke roede de vorscrevene teekenen an te slane up 't revetsele dies noot hadden, xviij st.

« *Item,* van den vorscreven ordonnancie [dede] d'ontfangher scriven vive copien van worde te worde, daerof elke van den vyf steden van der castelrie eene ghedelivrert was; ende dede ooc zeker articlen van der vorscreven ordonnancie scriven in billetten, die hy zant in alle de prochien van der castelrie. Daerof van scrivene, ende den boden dies 't droughen, viij ℔.

« *Item,* metten vorscreven copien ende teekene, zo trac d'ontfangher te Doinze, te Thielt, te Meenene ende te Wervicke, daer hy die den wetten overgaf ende instrueerdese van der manieren die gheadvisert was in de vorscreven zake te houdene, ten fine dat d'een dade ghelyc den andren; in 't welke d'ontfangher uute ende orborich gheweist heift, mids te helpen ordinerne ende aviserne met Janne Vanden Brande de vorscreven ordonnancie, vj daghen te xxiiij st. 's daechs. Valent vij ℔ iiij st. » (*Comptes de la châtellenie de Courtrai*).

ESTAMPILLES.

1493. — « Zegher Lours, zelversmet, van dit jaer ghesteken t'hebbene, omme de zeghelaers, eerst : de tanghe metten torre ende met den repe, iij ℔ par; de tanghe metter belle ende met den repe, xl s. par.; de tanghe metter stare ende met den repe, xl s. par.; de tanghe metter F ende met den repe, xl s. par.; de tanghe metten drien Z, ende met den repe, xxx s. par.; ende om de meters een ponchon met eender E, vj s. par. Comt al t' samen ... x ℔ xvj s. par. »

1495. — « Thomaes Carron, smet, van dit jaer ghemaeet t'hebbene, omme de seghelaers, eerst : de groote zegheltanghe metten torre ende metten repe, iij ℔ par.; de tanghe metten

schare ende metten repe, xl s. par.; de groote tanghe metten torre, metten repe ende metten carnacioene, iij ℔ par.; de tanghe metten belle ende metten repe, xl s. par.; de tanghe metten schare ende metten repe, xl s. par.; de tanghe metten torre ende metten carnacioene, iij ℔ par.; noch de tanghe metten F ende metten repe, xl s. par.; ende de tanghe metten zureyt, xxx s. par. Compt ... xviij ℔. x s. par. »

« Zeghers Lours, selversmet, van dit jaer ghesteken t'hebben omme de selve zeghelaers, eerst: de groote zegheltanghe metten torre ende metten repe, iij ℔. par.; de tanghe metten schare ende metten repe, xl s. par.; de groote tanghe metten torre, metten repe ende metten carnacioene iij ℔. par.; de tanghe metten belle ende metten repe, xl s. par.; de tanghe metten schaere ende metten repe, xl s. par.; de tanghe metten torre ende metten carnacioene, iij ℔ par.; ende noch de tanghe metten torre ende metten carnacioene, iij ℔; ende noch de tanghe metten F ende metten repe, xl s. par.; ende de tanghe metten zureyt, xxx s. par.; ende om de meters een ponchoen, vj s. par. Comt t'samen ... xviij ℔ xvj s. par. » (*Comptes de la ville de Courtrai*).

EYNE [1].

MÉREAUX.

1689. — « In den termyn van de gheborte van Ste Jan-Baptiste, 1689 :

« Me Enghel de Clercq, in distributie... liij ℔ iiij s. par.

[1] Les extraits qui suivent sont les seuls que j'ai pu rencontrer sur les méreaux du chapitre d'Eyne, près d'Audenarde.

La série de méreaux d'Eyne que je publiai dans cette *Revue*, en 1851, je la crus complète. Mal m'en prit, car, il y a quelque temps, un plomb de cette localité, assez différent des autres, me fut exhibé. Il représente, à l'avers, le marteau de saint Éloi couronné, et entouré des lettres E-Y;

« Mᵉ Thomas Cordier, in distributie, liij ℔ xj. s. par.

« Heere Jan Syen, in distributie, liiij ℔ par.

« Heere Colyn, in distributie, xl ℔ par.

« Heere Coppenole, in distributie, xlix ℔ par.

« Heere Vanden Hove, in distributie, xlj ℔ xiiij s. par.

« Heere Vanden Bundere, in distributie, lv ℔ vj s. par.

« Den heere Persoon, in distributie, xlvj ℔ xvij s. par.

« In den termyn van het Botschap van Onse Lieve Vrauwe, 1689...

« In den termyn van Sᵗᵉ-Theele...

« In den termyn van de gheboorte Ons Heeren Jesu Christi, 1689....

« Den onderschreven bekent voldaen te syn van heer canoninck Coppen, over 'tistributeurschap van het loot van den jaere 1689, de somme van xv ℔ par. Jan Syen. »

GAND.

JETONS.

1565. — « Betaelt Mattheus Vanden Steene, voor 't leveren van twee pont princen-penninghen ende een dosyne groote lyachen, omme allende bewysen van de vier rekeningen daervan te stekene, voor myne heeren den commissarissen, ter auditie van desen volghenden byllette, beloopende viij s. viij d. Valent ij ℔ xij s. »

et, au revers, le chiffre III. Il a dix-huit millimètres de diamètre. Les méreaux de la susdite série n'ont pas de revers. M. Van Cauwenberghe a publié dans le *Messager des sciences historiques* (année 1859), une notice fort intéressante sur l'église d'Eyne et sur l'*ommegang* de ce village; mais il a omis de mentionner les petits monuments métalliques dont il est question ici, et c'est une vraie lacune.

[En marge] : « Transeat sans tirer en conséquence. » (*Comptes des impôts du Quartier de Gand.*)

OSTENDE.

MÉREAUX.

1510. — « Ghezonden, den xxix^en^ in novembre, den zelven messagier [Jan Van Hove], te Brugghe, met zekere myssive van der wet, an meester Adam Crudenare, nopende den sticke van d'heer Cornelis Bollaert, aengaende de distribucie van den loode. Comt xxxij s. par. »

« ... D'heere Clais Louf, priester ende looddeelder van der kercke. » (*Comptes de la ville d'Ostende.*)

MARQUES.

1545. — « Cornelis Hooft, Jan de Hondt ende Jan Pauwels, pachters van den bierboorne, hemlieden toeghelegt, ter cause dat zy van desen jaere scerpelieken ghegaert ende overghekocht hebben de teeckenen van der assyze van den wyne ende biere in der handen van den tresorier; de somme van vj lib. » (*Comptes de la ville d'Ostende.*)

OUDENBOURG.

JETONS.

1470. — « ... Werpgelde ter stede behouf. » (*Comptes de la ville d'Oudenbourg*).

YPRES.

JETONS.

1447. — « Betaelt van c rekepenninghen daermede dat deze rekeninghe ghelegt was, xvj st. »

1485. — « Betaelt van werpghelde daermede de laetste rekeninghe gheleyt was, al naer costume, xx stuevers. » (*Comptes de la châtellenie d'Ypres.*)

JETONS.

1544. — « Binnen deser maent, waeren oock ontfaen lettren van placcate van mynenheeren van den raede in Vlaendren, inhoudende dat men alle de ghezellen ende ruutren van oorloghe zoudde t'eeten gheven, binnen den beslootene steden, om eenen braspenninck, ende, ten platten lande, om twee scellinghen parisis, bier ende wyn daerbuuten; de peerden om vyf ende zes grooten. Betaelt den boode en de coppie, t'zamen xiiij par. [1] » (*Comptes de la châtellenie d'Ypres.*)

MÉREAUX.

1577. — « Michaeli Potvliet, pro purgando metallo in Paschate, v ℔; in festo Tunarum, similiter v ℔; et Nativitatis Christi, xxv st. Simul xj ℔ v st. » (*Comptes de l'église de Saint-Martin, à Ypres.*)

[1] Pour le *braspenninck,* voy. *Placards de Flandre,* t. I, p. 734. Voici comment Kilian le caractérise : « Braspenninck, *tressis,* nummus tribus assibus aestimatus, vulgò *brasdenarius,* q. d. *nummus epularis;* solet enim esse commune convivii symbolum sive pretium, sicut placito Caroli V, imperatoris, anno 1544, 1 junij statutum est militi pretium mensae in diversoriis civitatum; unus *brasdenarius,* hoc est, duo *grossi* cum medio *fland.;* ruri autem et in pagis *stuferus,* id est *grossi* duo : excepto potûs pretio. »

Certaines monnaies d'argent de Philippe le Bon, appelées d'abord *vierlanders,* puis *stuyvers,* reçurent aussi la dénomination de *Philippus braspenningen,* comme on peut le voir dans le registre n° 580, f° 96, r° et v°, de la Chambre des comptes, aux Archives générales du royaume.

ESTAMPILLES.

1434. — « Sanders van Bachten, goudsmet, ghesneden de zeigletanghe, te wetene : de zeigletanghe, ij waerf, t'elken xxxvj s. p.; de stooptanghe, ij waerf, t'elken xxiiij s. p.; de tanghe van den stocke, ij waerven, t'elken xviij s. p.; de tanghe van den leeuwe, eens xxiiij s. p.; de tanghe van den moriaens hoofde, eens xxiiij s. par.; de tanghe van den steriers, iij waerven, t'elken xviij s. par. Comt xij ℔ xviij s. par. (1) »

1469. — « Jan de Vos, goudsmet, van ghesteken t'hebbene eene tanghe metten claeuwe om perchenaers, ende een pinchoen om de gaderaers van der bierassise xxiiij s. par. » (*Comptes de la ville d'Ypres.*)

(1) Dans l'*Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres,* publié par M. Diegerick, il est question, à l'année 1545, de « draps scellez d'ung lyon, d'une double croix et d'un Y, dont les drapiers d'Ypre soloyent avoir très-bonne issue. »

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES,

XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

VALEUR DES CLINQUARS D'OR.

En 1418, le magistrat de Lille fait offrir deux clinquars d'or, val. IIII l. IIII s. febles, à Prin, serviteur de mess. Jehan de Luxembourch, pour ce qu'il avoit apporté par cédulle les premières nouvelles de le prinse de Paris, de par Jehan de Fosseulx (1).

Le 26 mai 1430, Granequin, messager de Gand (2), reçoit ung cliquard d'or, val. XXXVII s., en courtoisie, *pour ce qu'il avoit apporté, de par le duc de Bourgongne, lettres closes à la loi, contenant la prinse de la puchelle* (3).

(1) En 1424, le comptable porte en dépense ung clinquart d'or de XL s., lequel a esté mis par Jacques Le Prévost, maistre d'eschevins, soubz la première pierre, mise et assize al ouvrage de machonnerie de le devanture de le halle d'eschevins, et adfin d'estre les machons en récréacion ensemble. (Arch. de l'hostel de ville de Lille.)

(2) En 1355, on remit XXIIII s. à Jehan des Lois, pour I messagier de Saint-Omer, qui aporta lettrez, pour le femme que on devoit *boulir* (sans doute condamnée pour fausse monnaie). — 1538. Anthoine de Le Ruyelle, dict *Boire d'autant*, messagier piéton de la ville.

(3) Jeanne d'Arc, à Compiègne, le 23 mai.

AMENDES ACQUITTÉES EN THOISONS D'OR.

Nous lisons dans l'ordonnance promulguée à Malines le 4 février 1520 :

« Nous déclarons par cestes, que vasselle d'or et d'argent « entière et samblables joyaulx d'or et d'argent ne seront « réputez pour billon, ains les pourra chascun avoir, selon « son estat, et en user sans fraulde et malengien.

« *Item*, que les orfévres de nosdis pays seront tenus de « faire doresenavant, l'or de buche qu'ilz mecteront en « œuvre à dix-neuf caratz d'or fin, au remède d'un quart « de carat, et l'or qu'ilz vendront pour or de fillet, à XXII « caratz, à samblable remède d'un quart de carat. Et « l'ouvraige d'argent en vasselle, que l'on appelle grosserie, « à unze deniers huit grains de fin argent, au remède de « deux grains sur chascun marcq d'euvre.

« *Item*, le menu ouvraige, que l'on appelle menuterie, « les dis orfévres le pourront faire et ouvrer avecq les « soudures raisonnables, ainsy que l'ouvraige le requerra, « et comme ilz ont usé par ci-devant, à condicion que « ledict ouvraige de menuterie avecq ladicte soudure tiendra « unze deniers de fin argent et point moings, à payne de « vingt-quatre thoisons d'or, sur chascun marcq d'or, où « la faulte sera trouvée et, pour chascun marcq d'argent « deux thoisons d'or.

« *Item*, lesdis orfévres ne pourront aussy acheter, ne « fondre aucuns deniers d'or ou d'argent réputez pour « billon, sinon pour le livrer en noz monnoyes, actendu « que le droit et haulteur nous en appartient et à ceulx « qui seront pour nous commis à amasser et assambler les-

« dis billons pour estre convertis en noz monnoyes, à la
« commodité du bien publicque. Mais, se l'on leur apporte
« aucunes matères pour avoir fait quelque ouvraige d'or ou
« d'argent, ylz les pourront mectre en euvre à la vollunté
« du livreur, et pareillement pourront départir et affiner
« telles matères en deniers ou en masse qu'il leur seront
« portées et délivrées pour faire aucun ouvraige. Ilz pour-
« ront aussy user de fin or pour leur dorures en leur mes-
« tier, sans mesprendre; mais nous leur deffendons par
« cestes de non affiner, fondre ne mectre en œuvre aucuns
« deniers d'argent évaluez des coings et armes de nosdittes
« monnoyes ou aultres, sur la paine et amende que dessus.
« Lesdis orfévres ne pourront aussy souder ou dorer
« aucune pièche d'or, sur l'amende d'un réal d'or sur
« chascune pièche d'or qu'ilz averont ainsy soudée ou
« dorée.

« *Item*, que lesdis orfévres seront tenus d'avoir ung
« patron du marcq de la monnoye du pays, où ilz seront
« résidens, et adjousteront tous leurs poix audict patron et,
« se faulte y estoit trouvée, les délinquans encourront
« chascun en la paine de cinquante florins karolus, pour
« tant de fois qu'ilz seroient accusez et actains.

« *Item*, que les joualiers et aultres personnes qui se
« meslent de vendre vasselle, chaintures et aultres joyaulx
« d'or et d'argent, ne pourront vendre aucune vassielle ou
« joyaulx, qu'ilz ne soient de bon or et de bon argent, tel
« qu'il est ordonné de présent aux orfévres et, s'ilz avoient
« aucunes vasselles ou joyaulx de vielz poinchon, ylz seront
« tenus de les vendre à l'advenant de leur valleur et en
« advertir ceulx qui les vouldroient acheter, sur les paynes

« et amendes cy-dessus déclarées au fait des orfévres.

« *Item*, et affin que noz subgectz et aultres congnoissent « par effect que nostre plaisir et intencion est que ceste « nostre présente ordonnance soit estroictement gardée, « observée et entretenue et que d'icelle ylz ne puissent « prétendre cause d'excuse ne d'ignorance, nous avons « ordonné et ordonnons que tous noz pensionnaires, offi- « ciers et serviteurs domesticques, de quelque estat qu'ilz « soient, qui seront trouvés avoir excédé et transgressé « lesdittes ordonnances, ou aucuns poins d'icelles, soient « cassez et privez de leurs gaiges et pensions pour une « année, toutes et quantes fois que le cas y eschera (1). »

Faisons, avant de terminer, connaître à nos lecteurs les impôts municipaux de Lille au XIVe siècle.

1364-65. Somme de che rechupt pour le cense del assize de le goudalle de XIII mois, tout rapporté à XVI s. le franc, VIIc IIIIXX III l. VI s. IIII d.

Assize de le forte cervoise, *leauquin, mies et bremard* (2) de XII mois et demy, Vc XXIIII l. III s.

Pour le cense de l'assize del escrue perche de XIII mois, CXI l. VI s. 1 d.

Pour le cense del assize de le viesware (friperie), de XIII mois XXXI l. XVI s. (3).

Pour le cense del assize del avoir de pois de XIII mois IIIIXX XVII l. X s. VIII d.

(1) Arch. de l'hotel de ville de Lille.

(2) En 1372, l'assise du mies et forte chervoise, à raison de VIII gros pour cascuns tonnelet, s'élève à VIIIXX XIII l. et III s.

(3) Parmi les fermiers figure Jehan Le Prévost, orfévre.

Pour le cense del assize dou détail de XIII mois, XLIII l. XIIII d.

La somme de toutes les censes d'assises, dont nous omettons quelques-unes, s'élève à VII^m IX^c LIIII l. X s. V d.

Puis sont mentionnées les censes par sepmaines, le cense des cauchies et hamèdes, le cense des escassemens, le cense des fourses de bons enfrains, etc., qui s'élèvent à VIII^c XXXVIII l. XIX s. III d., frans pour XVII s. VI d., et V^c I l. XVI s. VII d., frans pour XVI s., vault tout, à XVI s. le franc, XII^c LXVIII l. XVII s. VII d. (1)

De la Fons-Mélicocq.

(1) Arch. de l'hôtel de ville de Lille.

MÉLANGES.

Descripcion general de las monedas hispano-cristianas desde la invasion de los Arabes, por Aloïss Heiss. Prospecto, 2 pages et une planche.

Voici l'annonce d'un livre qui nous manquait, ou dont « le besoin (style de prospectus) se faisait généralement sentir. » Et en effet, pour les monnaies de l'Espagne au moyen âge, on en était réduit à quelques planches de Mahudel, aussi incomplètes que mal dessinées; et Lelewel, lui-même, avait passé complétement sous silence toute cette catégorie de la numismatique. C'est donc une lacune (toujours en style de prospectus) que vient combler M. Heiss; et il paraît vouloir le faire de la manière la plus large. Ce ne sont plus seulement les monnaies de l'Espagne que son prospectus annonce, mais aussi celles de tous les pays qui, sans être réunis ou, comme on dit aujourd'hui, *annexés* à l'Espagne, ont eu avec ce pays une dynastie commune : Naples, Milan, la Franche-Comté, les Pays-Bas, etc., etc. Ce plan, comme on le voit, ne manque pas d'étendue; jamais, croyons-nous, les 200 *laminas grabadas en acero,* que l'auteur annonce, ne pourront suffire à le contenir. Nos provinces seules, de Philippe le Beau à Philippe V ou même à Charles VI, (qui se disait aussi roi d'Espagne et des Indes), lui fourniront un contingent bien nombreux.

Et, à ce propos, qu'il nous soit permis, encore une fois, de protester de nouveau, contre cette locution populaire qui fausse toutes les saines notions de notre histoire, et qui, malheureusement, se reproduit jusque dans des ouvrages sérieux : « Quand nous étions Espagnols; quand nous « étions Autrichiens. »

Nous n'avons jamais été ni Espagnols ni Autrichiens. Nous avons eu le malheur de voir nos princes, les descendants de Marie de Bourgogne, hériter de la souveraineté de ces deux pays; mais nos provinces, États indépendants, n'ont jamais perdu leur autonomie et leurs lois. Une seule fois, pendant la triste période qui commença à Fleurus pour aboutir à Waterloo, nous avons été annexés, nous avons cessé d'être Belges, et la génération de cette époque qui survit, peu nombreuse encore, n'en a pas perdu le souvenir. *Manet alta mente repostum.*

Mais revenons à nos *monedas.* L'ouvrage de M. Heiss sera publié en cent livraisons qui formeront trois volumes in-4°. Chaque livraison se composera de deux planches et d'au moins huit pages de texte. Il en paraîtra deux par mois. Leur prix est fixé à 6 reaux pour Madrid et 6 ½ reaux pour la province. On ne parle pas des pays étrangers.

Les souscriptions doivent être adressées à Madrid, Plaza Isabel II, núm. 2, 2° izquierda, R. N. Milagro.

Comment faire pour avoir ce livre en Belgique? Des livraisons venant de Madrid, par la poste, coûteraient un peu cher et nous arriveraient dans un état fort pitoyable.

R. Ch.

Notice sur quelques enseignes de pèlerinage en plomb, concernant la Picardie, par M. J. Garnier, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de Picardie, etc., à Amiens 1865, in-8°, 39 pages et 3 planches.

L'examen de l'ouvrage de M. Forgeais a fourni à l'auteur l'occasion d'en extraire tout ce qui concerne la Picardie et de compléter cette suite par ses recherches particulières, et au moyen des collections locales. C'est une petite monographie, remplie de détails curieux, une dissertation élégamment écrite et parfaitement raisonnée comme sait les faire M. Garnier, et, dans tous les cas, infiniment plus précieuse pour nous que les *monuments* qui lui servent de prétexte. On lui appliquerait volontiers cet adage vulgaire que « la sauce vaux mieux que le poisson. »

R. Ch.

L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles, par M. Eugène Hucher. Au Mans. 1865, in-4°.

Les monuments de l'art gaulois, si toutefois il en existe, sont d'une rareté désespérante. Ce peuple n'a laissé ni temples ni palais, comme les Grecs et les Romains, et les quelques statuettes qu'on lui attribue et qui peuvent être d'une époque subséquente, ne se distinguent guère que par leur barbarie et la rudesse de leur travail. Mais, dans la période des deux siècles qui ont précédé la conquête, nous trouvons, dit l'auteur, « des monuments fort origi-

naux, empreints assez profondément du sentiment de l'art pour nous donner des notions précises, nombreuses, concordantes sur les moyens d'exécution des artistes gaulois, aux diverses époques de l'âge historique, sur les mœurs militaires, les coutumes religieuses, les armes, le costume, la coiffure, l'alphabet, etc., etc. de nos aïeux. »

« Ces monuments d'art, dont on a presque ignoré l'existence jusqu'à notre époque, sont les MÉDAILLES. »

Pour trouver ces monuments ou plutôt pour les bien voir, il fallait seulement les grossir au moyen d'une loupe, et l'on est étonné de distinguer alors une foule de choses qu'on ne pouvait deviner, à la vue simple, que d'une manière douteuse et confuse.

C'est là le procédé employé par M. Hucher et dont un Anglais, M. Donaldson, s'était servi, il y a quelques années, pour restituer, d'après les médailles grecques et romaines, les plus beaux monuments de l'antiquité païenne.

M. Hucher annonce une première série de cent planches in-4°, lithographiées, du prix de 20 francs la série, pour les personnes qui auront souscrit avant le 1er octobre 1865. 20 planches ont déjà paru, nous n'avons que des éloges à donner à l'exécution de ce curieux travail.

R. CH.

Médailles et jetons des numismates, décrits par ANTHONY DURAND. A Genève, 1865, in-4°, 247 pages et 20 planches.

Au prix actuel des médailles et en présence de l'innom-

brable quantité de pièces dont la science s'enrichit ou s'encombre de plus en plus, tous les jours, il n'est guère permis qu'aux musées publics ou aux fortunes princières, de former encore, comme on le faisait jadis, une *collection générale*. Force est de se cantonner dans sa petite spécialité. L'un recueille les monnaies de sa province, de sa ville, même; l'autre ne veut que des jetons et des jetons d'une certaine époque ou d'un certain pays; un autre n'aura que des médailles modernes, des grands bronzes romains, des pièces obsidionales, religieuses, maçonniques, agathopédiques, etc., etc.

M. Durand, lui, a cherché à réunir *les médailles qui concernent les médailles*. Sa collection, déjà bien nombreuse, plus nombreuse sans doute qu'il ne l'avait supposé d'abord, s'est subdivisée en six classes :

1° Médailles des numismates.

2° Médailles de directeurs, employés, etc., de la monnaie.

3° Médailles de visites de personnages célèbres aux hôtels des monnaies.

4° Médailles de graveurs de médailles.

5° Médailles relatives à l'amélioration du monnayage ou à la partie mécanique.

6° Médailles de sociétés numismatiques.

C'est la première de ces classes que décrit le volume que nous annonçons aujourd'hui. 285 personnages y figurent à titre de numismates; la plupart pour une médaille, mais quelques-uns pour un grand nombre, comme Christine de Suède, le prince Charles de Lorraine, Goethe, Granvelle, etc.

Les courtes biographies qui précèdent la description des

médailles, nous ont paru faites avec soin, simplicité, et exemptes de cette phraséologie emphatique dont les biographes sont souvent trop prodigues. On voit à la dignité calme de l'auteur qu'il est Anglais. M. Durand, persuadé qu'il est impossible que, malgré ses recherches et les sacrifices qu'il a faits, des pièces ne lui aient pas échappé, prie instamment les amateurs de le mettre à même de compléter son œuvre à laquelle un supplément deviendra quelque jour, indispensable. Nous joignons notre prière à la sienne. C'est surtout entre numismates qu'il faut s'entr'aider, pour parvenir à faire quelque chose. C'est pour eux qu'on aurait dû réserver la fameuse devise, en latin de cuisine, des patriotes de 1789, *in unione salus!* aujourd'hui, *l'union fait la force.*

R. Ch.

État de la question de l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures. Traité économique et statistique, par le comte Maurin Nahuys. Utrecht, 1865, in-8°, 70 pages.

M. Maurin Nahuys fait partie d'une commission internationale pour arriver à l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures, commission établie par le congrès des sciences sociales réuni à Amsterdam, en 1864. Ce travail consciencieux est le résumé des discussions du congrès, et de tous les arguments en faveur de l'uniformité pour laquelle se prononce énergiquement l'auteur.

En ce qui concerne les poids et mesures, la chose ne

souffre aucune objection, mais la question des monnaies soulève quelques difficultés que le congrès semble n'avoir pas résolues. La refonte, par exemple, d'une monnaie commune à tous les États, par qui se fera-t-elle? qui en supportera la perte? Emploira-t-on l'expédient que la France a choisi pour le renouvellement des demi-francs et des pièces de 20 centimes, l'altération du titre, c'est-à-dire le remplacement par du cuivre de la quantité d'argent que l'usage ou le frai a fait perdre à la monnaie?

L'établissement d'une monnaie universelle serait, sans doute, fort agréable, fort utile aux touristes qui parcourent les bords du Rhin où des mitrailles de toute espèce leur sont données en échange de leurs livres sterling ou de leurs pièces de 20 francs. Mais, en ce qui concerne le commerce international, n'exagère-t-on pas un peu cette utilité qui consiste, en définitive, à pouvoir se passer d'un tarif? Les transports de numéraire sont bien rares, si ce n'est quand on spécule sur la valeur métallique du numéraire lui-même, quand on le considère comme lingot; et, pour celui qui se livre à ce genre de commerce, le poids, le titre, le nom des monnaies, tout cela lui est parfaitement égal. Il en suppute la valeur intrinsèque, et voilà tout.

R. Ch.

Le n° XVIII de la Revue numismatique anglaise (*The Numismatic Chronicle*) donne la suite de l'article de M. Frédéric Madden, sur la superbe collection de médailles d'or romaines, offerte au British Museum par M. Edward

Wigan. Cet article est accompagné de quatre planches, parfaitement exécutées, et représentant les pièces remarquables de la collection.

On trouve ensuite, dans ce même numéro, la continuation du Mémoire de M. Reg. Stuart Poole, sur les monnaies des Ptolémées, accompagné d'une planche. Puis, une note de M. Madden, *sur quelques pièces d'or, portant le nom de Théodose; un bronze inédit d'Evagoras,* par M. Pierides; *une monnaie d'or trouvée près de Canterbury*, par M. J.-Y. Akerman; *un denier d'argent de Ciolwulf,* par M. Roach Smith, et, enfin, une indication des publications récentes, concernant la numismatique, et des mélanges.

R. Ch.

Le n° 3 de la *Revue numismatique française,* se compose des articles suivants :

1° *Lettres XX, XXI et XXII, sur la numismatique gauloise,* par M. de Saulcy, 20 pages.

Morceaux détachés, sans doute, du grand ouvrage depuis si longtemps attendu et qui doit dire le dernier mot de la numismatique des Gaules.

2° *Médailles grecques inédites, Tirynthe,* par M. A. de Courtois, 6 pages.

3° *Médailles grecques inédites,* etc., par M. S. Comnos, 8 pages et une planche.

4° *Médailles autonomes romaines de l'époque impériale,* par M. J. de Witte, 11 pages.

5° *Monnaie de Charles VI frappée à Gênes*, par M. de Longpérier, 4 pages.

6° *Bulle et monnaies ecclésiastiques de Provence*, par M. Ad. Carpentin, 17 pages et une planche.

7° *Les sequins fabriqués par les princes de Dombes, à Trévoux*, par M. Morel Fatio, 6 pages.

8° *Denier de Witekind VI, comte de Swalenberg*, par M. le baron de Pfaffenhoffen, 6 pages et une vignette.

Ce denier, si curieux, est une imitation servile d'un *penny* d'Alexandre III, 1249-1285. Comment, dit notre savant confrère, une monnaie d'un roi écossais du XIIIe siècle a-t-elle été copiée si exactement au cœur de l'Allemagne? Cette imitation ne peut pas, en effet, s'expliquer par des relations de voisinage.

9° *Chronique*, 5 pages.

R. Ch.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde, VI. Heft (Zweiten Bandes drittes Heft). Berlin, Ferdinand Schneider, 1865, in-8°, 5 planches.

Cette dernière livraison de la *Revue numismatique* de Berlin contient les articles suivants :

I. Monnaies inédites de Panticapée, par M. B. de Koehne ;

II. Monnaies rares et inédites de la collection de M. le baron de Prokesch-Osten, internonce impérial à Constantinople, par M. B. de Koehne ;

III. Le millésime du règne sur les monnaies d'Auguste, frappées à Alexandrie, par M. Julius Friedlaender ;

IV. La pluie sur les monnaies de l'antiquité, par M. Ed. Rapp ;

V. Étude sur l'histoire monétaire de la Neumark, du pays de Lebus et de la Basse-Lusace, par M. Ed. Philippi;

VI. Trois monnaies (du XIIIe siècle) de la collection de M. Lassœ, à Copenhague, par M. B. de Koehne;

VII. Léon le tsar, par M. B. de Koehne;

VIII. Supplément à l'histoire monétaire de Dantzick, par M. Vossberg;

IX. Médaillon de Sigismond Bathor, prince de Transilvanie, et notice sur les Bathory-Simolin, par M. B. de Koehne;

X. Deux médailles du comte Roch de Lynar, par M. Julius Friedlaender;

XI. Médailles et sceau de Tilly, par M. B. de Koehne;

Et enfin des mélanges, les listes des dernières monnaies courantes et des dernières médailles, et une revue littéraire.

Cam. P.

Das Labarum und der Sonnen-Cultus, von Edward Rapp. Bonn, im Juli 1865, in-8° de 31 pages et 1 planche.

Dans cette étude érudite et curieuse, M. Rapp, qui se distingue toujours par la hardiesse et l'originalité de ses conjectures, étudie le Labarum dans ses rapports avec le culte du soleil. Il prouve que la forme du Labarum était connue comme un symbole sacré bien avant Constantin. Il le rattache aux figures cruciformes des Chinois, de l'extrême Orient et des Celtes de l'extrême Occident. Au début de son travail, M. Rapp examine les deux formes principales du monogramme du Christ, et il se demande

par suite de quelles circonstances Constantin a été amené à le placer sur ses étendards et comment il se fait que l'on rencontre tour à tour ces deux formes sur les monnaies impériales romaines frappées depuis Constantin. Une grande planche représentant des monnaies et des antiquités de divers peuples accompagne la notice de M. Rapp.

CAM. P.

Münzstudien. — Neue Folge der *Blätter für Münzkunde.* Herausgegeben von H. GROTE. N° XII. Vierter Band, Drittes Heft. Leipzig, in der Hahn'schen Verlagshandlung, 1865, in-8°, 1 planche.

Cette livraison est consacrée presque entièrement à une histoire philosophique, politique et économique de la monnaie, en vingt-quatre chapitres, par M. le docteur GROTE.

Les monnaies des comtes de Ritberg, en Westphalie, tel est le titre d'un article de huit pages, qui commence cette dernière livraison du quatrième volume.

CAM. P.

Le cabinet numismatique de l'université de Leyde, confié aux soins intelligents de M. le professeur P. O. Van der Chijs, ne cesse de s'accroître, avec une prodigieuse rapidité, des dons volontaires qui lui arrivent de toutes les villes des Pays-Bas et même des pays étrangers. Ces libéralités sont provoquées, évidemment, par la publicité que M. Van der

Chijs leur donne dans le *Leydsche Courant*, où il enregistre, avec complaisance, les moindres pièces qu'il reçoit.

R. Ch.

Les journaux, en annonçant la mort de M. Gillet, bibliophile distingué de Nancy, font connaître que ce savant laisse, en manuscrit et à peu près terminée, une *description historique des médailles, jetons et monnaies des ducs de Lorraine et des diverses branches de la maison de Guise*. Ce travail est le fruit de quinze années d'études et de recherches; espérons qu'il ne sera pas perdu pour la science.

R. Ch.

On nous assure que la *société française de numismatique*, dont nous avions annoncé la création, dans le numéro précédent, n'est pas parvenue à se constituer.

R. Ch.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance annuelle du mois de juin dernier, a décerné le prix de numismatique ancienne, à sir John Evans, pour son bel ouvrage, sur les monnaies des anciens Bretons. Londres, 1864, in-8°.

R. Ch.

Wiener numismatische Monatshefte, redigirt und herausgegeben von Dr. G.-A. Egger. — I Band. I Heft. (Juliheft). Wien, in Selbstverlage der Redaction, Herrengasse, 5, 1865, 18 pages et 1 planche, in-8°.

Cette nouvelle revue, assez semblable à celle que publie M. Hoffmann, de Paris, a pour objet de propager la connaissance de la numismatique autrichienne, sans négliger pour cela les monnaies des autres pays. Elle donnera fidèlement les catalogues avec prix des monnaies qui sont en la possession du *Comptoir viennois de monnaies et d'antiquités*, par l'intermédiaire duquel les amateurs pourront se procurer les pièces décrites.

La première livraison des *Cahiers mensuels viennois de numismatique* contient :

Une notice sur la grande découverte de statères d'Alexandre le Grand, faite, en 1863, à Saida;

La description d'une monnaie d'or inédite de Néron, avec vignette;

Quelques nouvelles scientifiques;

L'analyse de l'ouvrage de M. le Bon Ed. de Sacken, sur l'antiquité païenne étudiée au point de vue des possessions autrichiennes;

La description des monnaies du royaume de Hongrie qui appartiennent au *Comptoir de monnaies et d'antiquités de Pesth*, avec une planche de 20 monnaies;

Et enfin le commencement d'un catalogue descriptif des monnaies connues jusqu'ici des familles romaines.

Cam. P.

Une singulière trouvaille vient d'être faite dans l'ancien et vaste hôtel, acquis récemment par la Banque de Crédit commercial, à Anvers. Des ouvriers, réparant une cheminée, ont mis au jour une cachette parfaitement disposée et à laquelle on ne pouvait parvenir que par une porte dissimulée dans l'épaisseur de la muraille. Ce réduit renfermait un petit tonnelet dont le son métallique fit d'abord supposer que de vieilles monnaies y avaient été cachées par d'anciens propriétaires. Ce tonnelet était complétement rempli de jetons [1] et de demi-jetons de cuivre rouge, préparés pour être monnayés et un peu plus grands que des pièces de deux et d'un centime. Quel a été le but de ce dépôt? Par qui a-t-il été fait et à quelle époque? A quoi devaient servir ces pièces de cuivre? Telles sont les questions que se faisaient hier les nombreux curieux qui se sont rendus à la Banque du Crédit pour examiner ces jetons. On paraissait supposer qu'ils avaient été, à une époque déjà éloignée, envoyés des colonies pour être monnayés en Europe, mais on ne s'explique pas, dans ce cas, le but qu'ont eu les propriétaires en cachant si soigneusement des pièces qui n'ont qu'une faible valeur intrinsèque. L'hôtel occupé actuellement par la Banque de Crédit commercial a été construit au milieu du siècle dernier par une famille des barons de Gilman et a été occupé successivement par les familles Osy et Weber. (*Escaut.*)

[1] Ce que l'*Escaut* appelle des *jetons* et des *demi-jetons* sont des *flans* oudes disques de métal préparés pour recevoir l'empreinte d'un coin.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 2 juillet 1865, a Bruxelles.

Présents : MM. R. Chalon, *président;* Dr Dugniolle, *vice-président;* Ed. Vanden Broeck, *trésorier;* Guioth, *bibliothécaire;* Picqué, *secrétaire;* Pinchart, Meyers, Wytsman, Mailliet, de Coster, Goddons, Cocheteux, Cte de Robiano, Vander Auwera, Payen, Léopold Wiener, Cte de Nédonchel, *membres;* Bon Surmont et Charles de Brou, *correspondants regnicoles.*

MM. Ulysse Capitaine, Béthune, Herry de Coequeau, Van Miert, Bon de Pitteurs et Vander Stracten, s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

Il est donné lecture du compte du trésorier, qui est arrêté et approuvé, et qui sera adressé à tous les sociétaires.

M. le secrétaire fait un rapport sur la situation de la société et les travaux scientifiques de l'année 1864-1865.

Le bureau, par l'organe du président, propose le main-

tien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau et de la commission directrice de la Revue, donne les résultats suivants :

Président :	M. R. Chalon.
Vice-président :	M. le Dr Dugniolle.
Trésorier :	M. Ed. Vanden Broeck.
Bibliothécaire :	M. Guioth.
Contrôleur :	M. Herry de Cocqueau.
Secrétaire :	M. Camille Picqué.

MM. Chalon, de Coster et Picqué sont élus directeurs de sa Revue, pour 1865.

M. le président fait part à l'assemblée de la perte regrettable qu'elle vient de faire par la mort de M. le chevalier Thomsen, directeur du cabinet royal des monnaies et médailles de Copenhague, et membre honoraire de la Société de la numismatique belge.

L'assemblée demande unanimement qu'il soit fait mention de l'expression de ses regrets dans le procès-verbal de sa séance de ce jour.

Le scrutin pour l'élection d'un membre honoraire confère ce titre à M. le comte Maurin Nahuys, d'Utrecht.

On passe au scrutin pour l'élection d'un membre effectif. M. le baron Surmont, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé membre effectif de la société.

Le scrutin pour l'élection de quatre membres correspondants regnicoles, à choisir dans l'assemblée générale de 1865, conformément à la décision prise dans la réunion

xtraordinaire du 9 mai, à Bruxelles, donne ces places à MM. le conseiller Maus, Hippolyte Cluyskens, B. de Jonghe et le comte de Limburg-Stirum.

M. le président distribue aux membres présents un exemplaire du jeton d'argent gravé par M. Léopold Wiener.

L'ordre du jour amène ensuite la discussion de la proposition faite par un honorable membre, dans la réunion extraordinaire, de modifier les art. 3 et 8 des statuts.

Personne ne se présente pour reprendre cette proposition et l'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu, dans les circonstances présentes, de changer le règlement de la société.

M. le président annonce à l'assemblée que le gouvernement vient de faire l'acquisition de la collection de médailles des Pays-Bas, délaissée par M. Geelhand, et de la série complète des monnaies du Brabant de M. L. de Coster.

Les membres présents à la réunion invitent le bureau à se faire, auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, l'interprète de leurs sentiments de satisfaction et de gratitude.

M. Léopold Wiener propose à l'assemblée de faire les démarches nécessaires afin de rendre le cabinet des mé-

dailles de la bibliothèque royale plus accessible au public.

M. le baron Surmont émet le vœu que les pièces les plus remarquables du médaillier soient placées dans des montres, comme cela se pratique dans plusieurs musées de l'Europe.

M. le président demande à l'assemblée de l'autoriser à conserver les dix-sept jetons d'argent qui n'ont pas été distribués à la réunion de ce jour. Ces jetons seront remis successivement aux membres effectifs qui n'assistaient pas à l'assemblée générale, la première fois qu'ils feront acte de présence dans la société.

La proposition de M. le président est adoptée.

Le bureau prie instamment les membres honoraires, effectifs et correspondants qui n'ont pas encore satisfait à sa demande du 25 mai dernier, de bien vouloir adresser leur portrait photographié à M. le secrétaire.

LECTURE ET COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Picqué donne lecture d'une étude sur Hubert Goltzius, graveur et antiquaire.

M. le capitaine du génie, Cocheteux, communique à l'assemblée une pièce cabalistique, et une monnaie fausse du XIVe siècle, en cuivre, qui n'est autre que le gros, sans le nom, du comte Louis de Crécy, placé sous le n° 200 des pl. des *monnaies* de Flandre de V. Gaillard.

M. Wytsman exhibe deux méreaux inédits du chapitre de l'église de Notre-Dame de Termonde; l'un avec la légende : *Theodoricus Cantor*, et l'autre avec la légende : *Theodoricus de Gorthem*.

M. le lieutenant-colonel d'artillerie, Mailliet, exhibe divers jetons et un méreau inédit d'Anvers, du xve siècle, en cuivre et en argent, et un jeton inédit du patricien bruxellois, Hector Vander Noot.

M. le baron Surmont exhibe la grande médaille gravée par Pistrucci, pour célébrer la bataille de Waterloo.

Le Secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le Président,
R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1865.

Médailles et jetons des numismates, décrits par Anthony Durand. Don de l'auteur.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. X, année 1865, nos 1 et 2, janvier-avril, et 3, mai-juin.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XX.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 34e année, 2e série, t. XIX, no 5, et t. XX, no 6, 1865.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1863, XIXe volume.

Numismatischer verkehr, 1865, Juliet, nos 9, 10, 11 et 12.

Blätter für Münzfreunde, Beilage zum Numismatischen Verkehr, nos 2 et 3, juillet 1865.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XV, 1865.

Le Cabinet historique, 11e année, 5e et 6e livraisons, mai-juin 1865.

Messager des sciences et des arts de la Belgique, t. Ier, 1833. (Don de M. Guioth.)

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, no 47, 1865.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1865, nos 1 et 2.

The numismatic chronicle. Nouvelle série, 1865, no XVIII,

Berliner Blätter für Münz- Siegel- und Wappenkunde. Berlin, 1865.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, de janvier à juin 1865.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. LE DOCTEUR DUGNIOLLE.

	Argent.	Bronze.
Jetons de Van Orden, Van Loon, etc.	1	18
Médailles de la révolution belge et du règne de Sa Majesté Léopold Ier	»	9
Médaille des Pays-Pays-Bas.	»	1
— d'Allemagne	»	1
— de Hollande	»	1
Monnaies de Brabant.		
Muettes	3	»
Jean Ier (1250-1294)	1	»
Jean III, dit le Débonnaire (1212-1355)	2	»
Philippe III (1494-1506)	2	»
Albert et Isabelle (1559-1621)	1	»
Monnaies de Flandre.		
Philippe le Bon (1396-1467)	2	»
Philippe II (1555-1598)	1	»
Philippe IV (1605-1665)	1	»
Monnaie d'Espagne.		
Charles-Quint (1500-1558)	1	»
Monnaie de Bavière.		
Maximilien Emmanuel, électeur	1	»
Monnaie de Liége.		
Gérard de Groesbeck, évêque (1563-1580)	»	1
Totaux	16	31

D'autre part. .	16	31

DON FAIT PAIT PAR M. F. SORET, DE GENÈVE.

Six sol de Genève, 1654		1	»
Médailles.	Abolition de l'esclavage	»	1
	Pont des Bergues, à Genève.	»	1
		17	33

Bruxelles, 1er septembre 1865.

Le Bibliothécaire,

GUIOTH.

TROUVAILLE DE MONNAIES

A NEDERHEIM

(PROVINCE DE LIMBOURG)

LETTRE A M. JULES PETY DE THOZÉE.

Monsieur et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de terminer l'examen des monnaies provenant de la trouvaille de Nederheim, faite en 1859, que vous avez eu la bonne fortune d'acquérir en entier et dont vous avez bien voulu me confier le classement et la description. Cette trouvaille se compose de monnaies liégeoises, belges et étrangères, frappées pendant la fin du XIVe siècle et dans le courant du siècle suivant.

La commune de Nederheim, où ce trésor a été déterré, dépendait autrefois de la seigneurie de Hamal et a formé une des huit communes connues sous le nom de *Terres de rédemption,* à cause d'une taxe ou redevance fixe que ces communes payaient au gouvernement des Provinces-Unies.

L'époque de l'enfouissement de ce trésor paraît remonter aux années qui suivirent l'assassinat de l'évêque Louis de

Bourbon. Cet assassinat provoqua, dans la principauté, des troubles prolongés et dont presque tout le règne de son successeur, Jean de Horn, fut agité. A cette déplorable époque de nos annales, toute la principauté de Liége était parcourue par les partisans de Jean de Horn et par ceux de la famille de La Marck, et le pillage et l'incendie ménaçaient sans relâche les malheureux habitants. Le propriétaire des monnaies enfouies à Nederheim était peut-être un malheureux bourgeois de Liége forcé de fuir son lieu natal et qui avait espéré jouir d'un peu de sécurité dans la seigneurie de Hamal.

La trouvaille de Nederheim se composait de 344 monnaies d'argent, dont 317 étaient assez bien conservées pour pouvoir être décrites après avoir été débarrassées de l'oxide qui les recouvrait..

Ces monnaies appartenaient aux séries suivantes, savoir :

PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE.

JEAN DE BAVIÈRE.

1390-1418.

Dans le champ, un griffon assis, tenant l'écusson de Bavière écartelé ; légende : ✠ IOHS ⁘ DE ⁘ BAVAIA ⁘ ELE ⁘ LEOD ⁘ ⁘ ⁘ C ⁘ L.

Rev. Croix traversant la légende, sur une épicycloïde à quatre lobes et ayant au centre l'écu de Bavière dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants ; légende : ✠ MONE-TA ⁘ NOV-A ⁘ LEOD-IENSIS.

Griffon d'argent. — Un exemplaire fruste.

JEAN DE HEINSBERG.

1419-1456.

1. Écusson de Heinsberg, timbré d'un heaume avec panaches et lambrequins, dans un cercle à seize lobes; légende : * IOHES ⁝ EPI' ⁝ LED ⁝ DVX ⁝ BVLO ⁝ C ⁝ LOSS *.

Rev. Croix pattée coupant la légende et portant au centre l'écu de Heinsberg, dans un cercle à seize lobes; légende : MONE ⁝ - NOVT ⁝ - FACTT ⁝ - HTSSE'.

Double gros à l'écu heaumé. — Dix-huit exemplaires.

2. Face et revers pareils; légendes : IOH'ES ⁝ EPC ⁝ L..D ⁝ D.. BV ⁝ C L..
MONE' - .... - FACT' - HT..

Demi-gros au même type. — Un exemplaire.

3. Face et revers pareils; légendes : IOHES ⁝ EPS ⁝ LED ⁝ DVX ⁝ BV ⁝ C ⁝ L
MONE ⁝ NOVT - FACT ⁝ HTSS'.

Un quart de gros au même type. — Deux exemplaires.

LOUIS DE BOURBON.

1456-1482.

1. Écusson aux trois fleurs de lis barré; légende : ✠ LVDOVC ⁝ ELE ⁝ LEOD ⁝ DVX ⁝ BVLL ⁝ Z ⁝ CO ⁝ LOSS.

Rev. Croix pattée traversant la légende : ✠ MONET - T ⁝ ELCT ⁝ L - EOD ⁝ FACT - T ⁝ HTSS.

Plaque. — Trois exemplaires.

2. Armoiries de Bourbon remplissant le champ; légende : ✠ LVDO ⁑ ELCT ⁑ LEOD ⁑ DVX ⁑ BVL ⁑ COM * LOSS.

Rev. Croix pattée et évidée, traversant la légende, cantonnée de quatre lis et portant au centre la lettre L; légende : MONE ⁑ LV - ELEC ⁑ LE - O ⁑ FACTA - HASSEL'.

Patard d'argent. — Trente-six exemplaires.

3. Deux lions assis en regard, au-dessus un briquet, le champ parsemé d'étincelles, à l'exergue trois rosettes; légende : ✠ LVDO * DE * BORB ⁑ EPS ⁑ LEOD * DVX * BVL'.

Rev. Écusson de Bourbon, sur une croix fleuronnée, traversant l'inscription; légende : SALW - FAC * P' - TW ⁑ D ⁑ LXXX.

Double briquet. — Un exemplaire.

4. Idem de LXXXI.

Un exemplaire.

5. Idem avec ✠ au commencement des légendes et de LXXVI.

Trois exemplaires.

6. Idem avec * au commencement de la légende de la face.

Rev. La croix ne traverse pas l'inscription; légende : ✠ SALW ⁑ FAC * PO ⁑ TW ⁑ DN ⁑ LXXVIII.

Un exemplaire.

7. Lion assis à gauche, à queue bifurquée et tenant

l'écu de Bourbon; légende : * MO' EPI ? LEODIEN' FACTA · HASSELT.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ BNDIC * HERE-DITATI * TVE * LXXVIII.

Briquet. — 6 exemplaires.

8. Idem; légende : ✠ MO ? .... SIS.

Rev. ✠ légende et date illisible.

Un exemplaire.

9. Variété, ✠ au commencement des inscriptions, mais légendes et dates illisibles.

Un exemplaire.

10. Lion à mi-corps, à gauche, portant l'écu de Bourbon un peu incliné; légende : ✠ LVDOVIC ? EPS ? LEODIENSIS.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ BENEDIC * HEREDITATI * TVE.

Demi-briquet. — Trois exemplaires.

11. Variété; au commencement de la légende de la face, ✠ au lieu de ✠.

Neuf exemplaires.

12. Deux écus de Bourbon inclinés, entourés d'étincelles; légende : ✠ MONETA EPISCOPI · LEO-DIE.

Rev. Croix pattée et évidée traversant la légende, au centre la lettre L, et dans chaque canton une fleur de lis; légende : SIT · N - OMEN - DNI ? B · - NE'TV -.

Liard d'argent. — Neuf exemplaires.

DUCHÉ DE BRABANT.

ANTOINE DE BOURGOGNE.

1405-1414.

1. Lion heaumé, assis à gauche; à l'exergue : LOVAN; légende : ANTHOIVS : DEI : GRA : DX : BRABANTIE.

Rev. Croix pattée traversant la légende et chargée de l'écusson ducal; légende : MONETA - DVC : BRA - BANTIE : - ET : LIMB.

Botdrager de Louvain. — Un exemplaire.

2. Face et revers pareils à la pièce précédente.

Demi-botdrager de Louvain. — Un exemplaire.

JEAN IV.

1414-1427.

Deux écussons inclinés dans un entourage de six demi-cercles, dont les angles à l'intérieur sont ornés de fleurs de lis et à l'extérieur de feuilles de trèfles, au bas, entre les deux écussons, une fleur de lis; légende : ✠ IOH' : DX : BRAB : Z : LIMB : COM : HAN : HO.

Rev. Croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis; légendes : ✠ MONETA : FCA : BRVXEL. — ✠ SIT · NOMEN : DOMINI : BENEDICTV.

Demi-drielander. — Quatre exemplaires.

PHILIPPE DE SAINT-POL, RUWARD.

Deux écussons inclinés, etc., comme le demi-drie-

lander de Jean IV, qui précède; légende : PhS : ..... COM : LINEI : ET : SCTI : PAVLI.

Rev. Croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis; légendes : ✠ MONETA : PhS : BRABANTIE. — ✠ SIT .·. NOMEN .·. DOMINI .·. BENEDICTV.

Drielander. — Deux exemplaires frustes.

PHILIPPE DE SAINT-POL, DUC.

1427-1430.

Lion debout, portant l'écu ducal; légende fruste.

Rev. Croix coupant la légende et cantonnée des lettres B-R-A-B'; légende : ✠ MONE - TA : NOV - A : LOVA - NIENS.

Demi-kromsteert. — Quatre exemplaires frustes.

PHILIPPE LE BON.

1430-1467.

Écusson remplissant le champ; légende : ✠ PhS : DEI : GRA : DVX : BVRG : BRAB : Z : LIMB'.

Rev. Croix coupant la légende cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis et ayant au centre un lion; légende : ✠ MONET - A : NOVA : - DVC : BR - ABANT.

Vierlander. — Un exemplaire.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1467-1477.

1. Type du vierlander de Philippe le Bon; légende : ✠ KAROLVS : DEI : GRA : DVX : BG : BRAB : Z : LIMB.

Rev. Comme le vierlander de Philippe le Bon; légende : ✠ MONETA : NOVA : DVC : BR - ABANT.

Vierlander. — Quatre exemplaires.

2. Comme la pièce précédente.

Rev. Idem.

Quart de vierlander. — Un exemplaire.

3. Écusson à sept quartiers; légende : ✠ KAROLVS : DEI : GRA : DVX : BG : BRAB : Z : LIMB.

Rev. Croix fleuronnée, au centre un lion; légende : ✠ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : TM.

Patard. — 6 exemplaires.

4. Deux lions assis et affrontés; entre eux le bijou de la toison d'Or et des étincelles; légende : ✋ ✠ KAROL ⁘ DEI ⁘ GRA ⁘ DVX ⁘ B'G' ⁘ BRA' ⁘ Z ⁘ LI' ⁘.

Rev. Écu à sept quarts sur une croix à branches recourbées et se terminant en pommes de pin; légende : SALW; FAC' ⁘ PPLM ⁘ - TW' ⁘ DNE' - A° ⁘ 1475.

Double briquet. — Trois exemplaires.

5. Idem idem de 1476.

Trois exemplaires.

6. Lion à mi-corps tenant écusson; légende : ✋ KAROL : DEI : GRA : DX : BG : BRA : Z : LI.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ BENEDIC : TIA : MEA : DNE : 1475.

Demi-briquet. — Un exemplaire.

MARIE DE BOURGOGNE.

1477-1482.

1. Deux lions assis et affrontés, entre eux le bijou de la Toison et des étincelles; légende : ✠ MARIA : DEI : G : DVCISS : BG' : BR' : Z' : LI.

Rev. Écusson sur une croix fleuronnée traversant l'inscription; légende : SALW : - FAC : PLM - TW : DNE - A° : 1478.

Double briquet. — Trois exemplaires.

2. Idem avec ✋ et A° : 1477.

Un exemplaire.

3. Idem avec ✠ et A° : 1479.

Un exemplaire.

4. Idem avec ✠ et A° : 1480.

Un exemplaire.

5. Lion assis tenant un écusson; légende : ✠ MARIA : DEI : G : DVCISS : BG : BR : Z : LI.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ BENEDIC : HEREDITATI : TVE : A° : 1479.

Briquet. — Un exemplaire.

6. Dans le champ, un grand M gothique, dans un entourage de quatre demi-cercles et de quatre angles; légende : ✋ ✠ MARIA : DEI : G : DVCISS : BG : BR : Z : LI.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ BENEDIC : ALA : MEA : DNO : A° : 1481.

Gros. — Un exemplaire.

7. Dans le champ, un grand M (M); légende : ✠ MATRIX : DVCISS : BG : BR : Z : LI.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ IN NOMINE DOMINI : 1480.

Un quart de gros. — Trois exemplaires.

COMTÉ DE FLANDRE.

LOUIS DE MALE.

1346-1384.

1. Lion debout dans une bordure de trèfles; légende: MONETA × FLANDʼ.

Rev. Croix pattée coupant l'inscription intérieure; légendes : LVD - OVI - Cʼ × CO - MES — ✠ BNE-DICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : IHV : XPI.

Demi-gros au lion. — Un exemplaire.

PHILIPPE LE HARDI.

1384-1404.

Lion assis, la queue recourbée, portant au col une bannière aux armes de Bourgogne; légende : ✠ PHI-LIPPʼ : DEI : G : DV : BG : Z : COM : FLAND.

Rev. Écu de Bourgogne sur une croix pattée coupant l'inscription ; légende : ✠ SIT : NO - ME : DNI - BE-NED - ICTVM.

Demi-gros au lion à bannière. — Cinq exemplaires.

JEAN SANS PEUR.

1404-1419.

1. Écussons de Bourgogne et de Flandre, juxta-posés

et surmontés d'un heaume terminé par une fleur de lis; légende : IOHS : DVX : BVRG : Z : COMES : FLANDRIE.

Rev. Croix pattée, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lys; légende : ✠ MONETA : NOVA : COMETIS (*sic*) : FLANDRIE.

Double gros aux écus heaumés. — Sept exemplaires frustes.

2. Face et revers pareils.

Gros au même type. — Un exemplaire.

PHILIPPE LE BON.

1419-1467.

1. Deux écus, l'un de Bourgogne et l'autre de Flandre, juxtaposés, au-dessus un heaume sommé d'un panache; légende : PHS : DVX : BVRG : Z : COMES : FLANDRIE.

Rev. Grande croix pattée, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis; légende : MONETA : NOVA : COMITIS : FLANDRIE.

Double gros aux écus heaumés. — Douze exemplaires frustes.

2. Lion debout, portant l'écu du duc; légende : ✠ PHS : DVX : BVRG : Z : COMES : FLANDRIE.

Rev. Croix coupant la légende et cantonnée des lettres F-L-A-D; légende : ✠ MONE - TA : COMI - TIS : FLA - NDRIE.

Gros Kromsteert. — Un exemplaire.

3. Face et revers pareils.

Demi-gros au même type. — Un exemplaire.

4. Écusson remplissant le champ; légende : ✠ PhS : DEI : GRA : DVX : BVRG : Z : COMES : FLAND.

Rev. Croix pattée coupant l'inscription, évidée et cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis, au centre une fleur de lis; légende : ✠ MONET - A : NOVA : C - OMIT - FLAND.

Double gros vierlander. — Trois exemplaires.

5. Face et revers pareils.

Un quart de gros au même type. — Deux exemplaires.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1467-1477.

1. Écusson remplissant le champ; légende : ✠ KA-ROLVS : DEI : GRA : DVX . B'G : COM' : FL.

Rev. Croix pattée et évidée coupant la légende, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis; au centre une fleur de lis; légende : ✠ MONE - TA : NA : - COMIT : - FLAND.

Vierlander. — Sept exemplaires.

2. Même type; légende : ✠ KAROLVS : DE : GRA : DVX : BG : CO : FL.

Rev. ✠ MONE - TA : NOVA : - COMIT : - FLAD.

Quart de vierlandér. — Vingt-sept exemplaires.

3. Pareil à la pièce précédente ; légende : KAROL' DEI : GR : DX' : BG : CO : FLA.

Rev. Croix pattée évidée qui ne traverse point l'inscription, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis, au centre une fleur de lis; légende: ✠ MONETA · NOVA · COMIT · FLAND.

Quart de vierlander. — Trois exemplaires.

4. Écusson dans le champ; légende : KAROLVS : DEI : GRA : DVX : BVRG : CO : FLA.

Rev. Croix fleuronnée et évidée ayant au centre une fleur de lis; légende : ✠ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM.

Patard. — Dix exemplaires.

5. Deux lions assis et affrontés, entre eux un briquet et des étincelles; légende : ✠ KAROLVS*DEI*GRA * DVX * BVRG * CO * FL; à l'exergue un éperon.

Rev. Écusson sur une croix fleuronnée; légende : SALWV * FAC * POPVLV * TW * DNE * 1475.

Double briquet. — Deux exemplaires.

6. Lion assis tenant un écusson; légende : ✠ KAROLVS*DEI*GRA*DVX BVRG*COM*FLAND.

Rev. Croix fleuronnée et évidée, au centre une fleur de lis; légende : BENEDIC ⁂ HEREDITATI ⁂ TVE ⁂ 1478.

Briquet. — Deux exemplaires.

MARIE DE BOURGOGNE.

1477-1482.

1. Deux lions assis et affrontés, entre eux briquet et

étincelles; légende : ✠ MATRIT ⁜ DVCISSA ⁜ BG ⁜ COMIT ⁜ FLAD.

Rev. Écusson sur une croix fleuronnée; légende : ✠ SALW × FAC × PPLM × AVE × DNE · 1480.

Double briquet. — Deux exemplaires.

2. Grand M gothique, dans un entourage composé de quatre arcs de cercle et de quatre angles; légende : ✠ MATRIT ⁜ DVCISSA ⁜ BG ⁜ CO ⁜ FL'.

Rev. Croix fleuronnée portant en cœur une fleur de lis; légende : ✠ BENEDIC ⁜ TIT ⁜ MEA ⁜ DNO 1478.

Gros. — Un exemplaire.

3. Face et revers pareils, mais 1480.

Gros. — Un exemplaire.

COMTÉ DE HAINAUT.

GUILLAUME IV.

1404-1417.

Lion assis dans une haie tenant l'écu écartelé de Bavière et de Hainaut; légende : ✠ GVILM : DX' : DEI : GRA' : COM' : HANONIE : HOL : Z : ZE'.

Rev. Grande croix coupant la légende, six arcs de cercles, ornés de trèfles à l'intérieur, et à l'extérieur, viennent aboutir à la croix; légende : ✠ MONETA : NOVA : - FAC : IN - VALENC.

Lion dans la haie ou *Tuin.* — Sept exemplaires.

JEAN IV.

1418-1427.

Deux écus inclinés, l'un de Brabant-Bourgogne, l'autre de Hainaut; au-dessous un lion; le tout dans six demi-cercles ornés de fleurs de lis; légende : ✠ IOH : DX' : BRAB' : Z : LIMB' : COM' : HAN' : HOL' : Z : ZE'.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ MONETA : FCA' IN : VALENC'. — ✠ SIT ∴ NOMEN ∴ DOMINI ∴ BENEDICTVM.

Drielander. — Un exemplaire.

DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

JEAN DE BAVIÈRE.

1418-1425.

1. Écusson écartelé de Bavière-Luxembourg; légende : ✠ IOH · DVX · BAVAR Z FILI HO.

Rev. Croix traversant la légende et portant au centre l'écu de Luxembourg; légende : MONE' - NOVA - LVCE - BVRS.

Demi-gros à l'écu. — Deux exemplaires.

2. Écu incliné de Bavière et Luxembourg, timbré d'un heaume avec lambrequins; légende : IOH · DVX · BAVARI · FILIV · HOL.

Rev. Croix pattée traversant la légende et portant au centre l'écu de Luxembourg; légende : MONE-NOVA - LVCEN - BVRG.

Quart de gros à l'écu heaumé. — Un exemplaire.

ÉLISABETH DE GORLITZ, VEUVE.

1425-1444.

1. Pareil au numéro précédent; légende : ELIZAB' + D' + G' + DVCIS' + BAVAR' + Z' + LVCE.

Rev. Croix pattée traversant la légende, ayant au centre l'écu de Luxembourg, le tout dans un cercle à neuf lobes; légende : MONETA-NOVA LV-CENBVR-GENSIS.

Gros à l'écu heaumé. — Trois exemplaires.

2. Face et revers pareils; légendes : ELIZAB' DVCI' BAVAR' LVC. — MONE-NOVA-LVCE-BVRG.

Quart de gros à l'écu heaumé. — Un exemplaire.

DUCHÉ DE GUELDRES.

ARNOLD.

1423-1473.

Dans le champ deux heaumes avec panaches ; légende : ✠ ARNOLD' DVX' GELRIE : Z : COMES · ZVT.

Rev. Croix pattée coupant la légende, ayant au centre l'écu de Gueldres et cantonnée des lettres A-N-R-S; légende : ✠ MONE-TA · NOV-A · GELR-ENSIS.

Double gros aux deux heaumes. — Trois exemplaires.

2. Face et revers pareils.

Demi-gros au même type. — Un exemplaire.

COMTÉ DE HOLLANDE.

GUILLAUME VI.

1404-1417.

Lion debout; légende : ✠ GVILM : DVX : DEI : GR : COM : HOL : Z : ZE.

Rev. Croix pattée traversant la légende et cantonnée de deux lions et de deux écussons de Bavière; légende : ✠ MONE : - NOVA : - HOLA'D : - Z : ZELA.

Gros au lion. — Un exemplaire fruste.

JEAN DE BAVIÈRE.

1421-1425.

Lion marchant, à l'exergue : HOLD; légende : ✠ IOH : DVX : BAVA : FILI : HANONIE : HOL : Z : ZE.

Rev. Croix pattée, cantonnée de deux heaumes et de deux écus de Bavière; légende : ✠ PAX : DEI : SIT : NOBISCVM : Z : MANEANT : SEM.

Double gros au lion. — Deux exemplaires frustes.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

1467-1477.

Écusson remplissant le champ; légende : ✠ KAR ·:· DEI ·:· GR ·:· DVX ·:· BVR ·:· COM ·:· HOL.

Rev. Croix pattée traversant la légende, cantonnée de deux lis et de deux lions, et ayant au centre une rosette; légende : ✠ MON - ETA : NO - VA : CO - M : HOL.

Quart de vierlander. — Un exemplaire.

MARIE DE BOURGOGNE.

1477-1482.

1. M gothique, dans un encadrement formé de quatre demi-cercles et de quatre angles saillants; légende : ✠ MARIA * DVCISSA * BG *CO * HL.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ BENEDIC*TIA * MEA * DNO * 1478.

Demi-gros à l'M. — Un exemplaire.

2. M dans le champ; légende : ✠ MARIA * COMIT ..... ZE'.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ IN * NOMINE * DOMINI.

Quart de gros. — Un exemplaire.

ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

DAVID DE BOURGOGNE.

1457-1496.

1. Écusson remplissant le champ; légende : ✠ DAVID · DE · BORGONDIE.

Rev. Croix pattée coupant l'inscription et évidée, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis; légende : EPIS - COPVS - TRAIE - CTENS.

Quart de vierlander. — Deux exemplaires.

2. Buste d'évêque sous un dais, au-dessus l'écusson d'Utrecht; légende : × SANCTVS×-MARTIN' EPIS.

Rev. Écusson de Bourgogne, au-dessus une étoile;

légende : ✠ MONETA+NOVA+EPIS'+TRAIECTEN.

Gros. — Deux exemplaires.

VILLES DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.

BOLSWEERD.

1. Dans le champ, double aigle; légende : ✠ MONETA : NOVA : BOLSWERDEN'.

Rev. Croix pattée traversant la légende et évidée, au centre la lettre B; légende : ANNO-:DOMN-:MCCCC-: LXXV.

Gros. — Un exemplaire.

2. Idem, variété; les mots des légendes sont séparés par un seul ∘.

Gros. — Un exemplaire.

3. Face et revers pareils, mais de 1474.

Demi-gros. — Un exemplaire.

GRONINGUE.

Double aigle, au-dessous l'écusson de Groningue; légende : ✠ MONETA ∘ NOVA - GRONINGENSIS.

Rev. Croix pattée coupant la légende, évidée et ayant au centre un G; légende : ANNO-DOMIN-M : CCCC-LXXIIII.

Double gros. — Trois exemplaires.

SNEECK.

Dans le champ, les armes de la ville; légende : ✠ MONETA + NOVA + SNEKENSIS.

Rev. Croix pattée coupant la légende, évidée et ayant au centre la lettre S; légende : ✠IN:-:HOC:-:SIGNE :-: VICES.

Double gros. — Deux exemplaires.

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

FRANCE.

CHARLES VII.

1422-1461.

1. Dauphin dans le champ; légende : ✠ DALPS * VIENENSIS.

Rev. Croix pattée; légende : ✠ KAROLVS*FRAN* REX.

Demi-gros dauphinois. — Deux exemplaires.

2. Écu de France dans un cercle trilobé, dans chaque lobe une couronne; légende : ✠ KAROLVS * FRANCORVM * REX.

Rev. Croix pattée dans un cercle à quatre lobes et cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis; légende : ✠ SIT * NOMEN * I * C * BENEDICTVM.

Double gros ou blanc. — Un exemplaire.

3. Dans le champ, trois fleurs de lis; légende : KAROLVS : DEI : GRATIA : FRANCORVM : REX.

Rev. Croix pattée traversant la légende et cantonnée de lettres F - R - T - C; légende : ✠ SIT : NO - MEN : DOM - INI : BEN - EDICTV.

Grand blanc. — Deux exemplaires.

LOUIS XI.

1461 - 1483.

1. Écusson de France dans un cercle trilobé, dans chaque lobe une couronne; légende : LVDOVICVS * FRANCO * REX.

Rev. Croix pattée dans un cercle quadrilobé et cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis; légende : ✠SIT * NOMEN * DI * BENIDICTV.

Gros. — Un exemplaire.

2. Trois fleurs de lis dans un cercle trilobé, au-dessus un nœud; légende : 👑 ⁘ LVDOVICVS ⁘ FRANCORVM ⁘ REX.

Rev. Croix pattée dans un cercle quadrilobé; légende : 👑 SIT ⁘ NOMEN ⁘ DNI ⁘ BENEDICTVM.

Gros. — Six exemplaires.

3. Dans le champ trois fleurs de lis surmontées d'une grande couronne; légende : ✠ LVDOVICVS * DEI * GRATIA * FRANCORVM * REX.

Rev. Croix fleurdelisée; légende : ✠SIT*NOMEN* DOMINI * BENEDICTVM.

Blanc à la couronne. — Un exemplaire.

DUCHÉ DE BRETAGNE.

JEAN V.

1399-1442.

1. Quatre hermines dans un cercle à six lobes ; légende : ✠ IOHANNES : BRITONV : DVX : I.

Rev. Croix pattée ; légende : SIT : NOME : DNI : BENEDICTV.

Gros. — Quatre exemplaires.

2. Armes de Bretagne dans un écu découpé ; légende : * IOHANNES : BRITONV : DVX : N.

Rev. Croix pattée ; légende : ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV.

Gros. — Deux exemplaires.

FRANÇOIS Ier.

1442-1450.

Armes de Bretagne dans un écusson découpée ; légende : ✠ FRANCISCVS · BRITONVM-·DVX.

Rev. Croix pattée ; légende : ✠ SIT : NOMEN : DN : BENEDICTVM.

Double gros. — Un exemplaire.

FRANÇOIS II.

1458-1488.

Armoiries de Bretagne dans un écu triangulaire ; légende : ✠ FRANCISCVS : BRITONVM : DVX : D · *.

Rev. Croix triple et fleuronnée, ayant au centre un F; légende : ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM :

Double gros. — Deux exemplaires.

COMTÉ-DUCHÉ DE BAR.

RENÉ Ier.

1419-1431.

Écu à cinq quartiers sur une épée posée en pal; légende : RENATI*DVX*B-ARREN*ET*LOTM.

Rev. Croix de Lorraine dans le champ; légende : ✠SIT * NOMEN * DNI * BENEDICTV.

Gros. — Un exemplaire.

DUCHÉ DE LORRAINE.

RENÉ D'ANJOU.

1431-1453.

1. Écusson remplissant le champ; légende : ✠ RENATI × DVX × BARREN × Ξ × LOTH.

Rev. Épée en pal entre deux croix de Lorraine; légende : MONETA * FACT - A * IN * S * MICHAEL.

Gros. — Trois exemplaires.

2. Pareil au numéro précédent.

Rev. Idem, sauf la légende : MONETA * FACT - A * IN * NANCEIO.

Gros. — Un exemplaire.

ANGLETERRE.

ÉDOUARD IV.

1461-1483.

Buste couronné de face dans un cercle de neuf lobes ; légende : ✠ EDWARD + DEI + GRA + REX + ANGL' + Z + FRAN.

Rev. Croix pattée coupant les légendes et cantonnée de douze boules ; légendes : GIVI - TAS - LON - DON — POSVI - DEV' A - DIVTOR - E' MEV'.

Double gros. — Un exemplaire.

ÉCOSSE.

JACQUES II.

1437-1460.

Buste de face couronné et tenant sceptre, dans un cercle à neuf lobes ; légende : ✠ IACOBVS · DEI · GRATIA · REX · SCOTTO.

Rev. Croix pattée coupant les légendes, cantonnée de deux fleurs de lis et de six boules ; légendes : VILLE-A · ED-INBV-RGIE. — ✠ DNS-PTCTOR-LIBAT-OR · MEV.

Double gros

ÉTAT ROMAIN.

PAUL II.

1464-1471.

Écusson papal sommé de la tiare et des clefs, dans un cercle quadrilobé ; légende : PAVLVS · PP · - SECVNDVS.

Rev. Saint Pierre et saint Paul debout, au-dessous un écu; légende : S - PETRVS · S · P - A - VLVS.

Paul d'argent. — Un exemplaire.

DUCHÉ DE SAVOIE.

PHILIBERT I.

1472-1482.

Écu de Savoie dans un cercle trilobé; légende : ✠ PHILIBERTVS × DVX ⁜ SABAVDIE.

Rev. Croix dans un cercle quadrilobé et cantonnée de quatre nœuds; légende : ✠ MARCHIO ⁜ IN ⁜ ITALIA ⁜ PRINCEPS.

Gros. — Deux exemplaires.

TYROL.

SIGISMOND.

1439-1496.

Croix pattée traversant l'inscription et coupée par une petite croix pattée; légende : ✠ SI - GIS - MVN - DVS.

Rev. Aigle dans le champ; légende : ✠ COMES + TIROL.

Un exemplaire.

VILLE DE BALE.

Écusson de Bâle; légende : ✠ MONETA ∘ NO' BASILIE'.

Rev. Dans le champ, croix triple; légende : ✠ SALV ∘ REGINE ∘ MISE'.

Deux exemplaires.

DUCHÉ DE CLÈVES.

JEAN II.

1448-1481.

Écu de Clèves, au-dessus une étoile, au-dessous l'écusson de La Marck; légende : ✠ IOHS ⁝ DVX * CLIV - CO* DE * MARK'.

Rev. Croix pattée coupant l'inscription et portant l'écusson écartelé de Clèves et de La Marck, dans le champ quatre annelets; légende : ANNO * - DNI ⁝ M - * CCCC - * LXXV *.

Un exemplaire.

2. Écusson de Clèves, au-dessus une étoile; légende : ✠ IOHS ∘ DVX ∘ CLIV ∘ ⁝ ∘ CO⁝ MARCK.

Rev. Croix pattée coupant l'inscription et portant l'écusson de La Mark; légende : ANNO - DNI M - CCCC - LXXV.

Quatre exemplaires.

DUCHÉ DE JULIERS.

GÉRARD.

1437 - 1475.

Écusson de Juliers accompagné de trois petits écussons; légende : GERAD - VS D - IVL.

Rev. Croix pattée coupant l'inscription et ayant au centre un G; légende : MON - · NOV · - · DVI - REN.

Deux exemplaires.

VILLE D'AIX-LA-CHAPELLE.

1. Buste de Charlemagne, au-dessous un écu à l'aigle; légende : SCS ⁝ KAROL ⁝ MA-G ⁝ IMPE-RATOR.

Rev. Croix pattée au centre; légendes : ✠ MONETA ⁝ VRB⁝ AQVS⁝— ✠ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ MILE-SIMO ⁝ CCCC ⁝ XIX.

Un exemplaire.

2. Même pièce de 1420.

Deux exemplaires.

3. Même pièce de 1421.

Deux exemplaires.

4. Face comme n° 1; légende : S ⁝ KAROL ⁝ M-G ⁝ IPERAT.

Rev. Croix pattée, ayant au centre une rosette et cantonnée de deux aigles et de deux étoiles; légende : ✠ MO-NETA ⁝ VRBIS ⁝ AQVENSIS.

Un exemplaire.

ARCHEVÊCHÉ DE MAYENCE.

ADOLPHE II.

1461-1475.

Buste de saint sous un dais, au-dessous un écu au lion; légende : ADOLF' AR - CHEPI' MA.

Rev. Cinq écus dans un cercle à trois lobes et trois arcs saillants; légende : MONE'⁝ - NOVA - MAGVN ∘.

Un exemplaire.

ARCHEVÊCHÉ DE COLOGNE.

THIERRY II DE MOEURS.

1414-1463.

Buste de saint Pierre sous un dais, au-dessous l'écu de Mœurs ; légende : TNN' - CC - CCXLVIII.

Rev. Cinq écussons dans un encadrement formé par trois lobes et trois angles aigus; légende : * MONE-NOVT*-RILE'.

Un exemplaire.

ÉVÊCHÉ D'OSNABRUCK.

HENRI DE MOEURS.

1441-1450.

Buste de saint Pierre dans une niche ornée, au-dessous un écu ; légende : HENRIC' EPS' OSNBR'.

Rev. Cinq écus dans un cercle à trois lobes et trois angles saillants; légende : ∘ MONE - NOVT - .. DE'.

Un exemplaire.

Veuillez agréer, etc.

Tongres, 15 juillet 1865.

A. Perreau.

MÉDAILLES

ROMAINES ET IMPÉRIALES GRECQUES,

INÉDITES.

PLANCHES XVII ET XVIII.

Toutes ces médailles sont tirées des cartons de M. H. Hoffmann, ou font partie de la riche collection de M. Gréau, qui, tous les deux, ont bien voulu me permettre de les publier. J'indique le possesseur de chaque exemplaire par les initiales de son nom : Hof. ou Gr.

PLANCHE XVII.

TESSÈRE.

ANTONIA?

N° 1. Buste d'Antonia, à droite, couronnée d'épis; le tout dans un cercle de grènetis.

Rev. III, dans un cercle de grènetis.

Petit bronze. — Hof.

Comme pour presque toutes les tessères de cette catégorie, le flan de celle-ci est d'un module intermédiaire entre le moyen et le petit bronze.

M. Cohen, t. VI, p. 538, décrit une tessère à peu près semblable, mais dont le revers porte le nombre IIII; il fait observer avec raison qu'il est souvent difficile et quelquefois impossible de déterminer la véritable attribution

des têtes de femme gravées sur cette série de tessères, surtout quand il s'agit d'y distinguer et de reconnaître les portraits de Julie, d'Octavie, de Drusille, etc.

Antonia, deuxième fille de Marc-Antoine et d'Octavie, fut mariée à Drusus, frère de Tibère, vingt ans avant l'ère chrétienne; elle en eut trois enfants : Germanicus, père de Caligula, Claude et Livie. Après la mort de son mari, neuf ans avant J.-C., elle vécut dans le veuvage et mourut en 36 de J.-C. Suétone donne à entendre qu'elle fut empoisonnée par Caligula, son petit-fils. La Bibliothèque impériale, parmi ses pierres gravées, possède deux représentations d'Antonia : l'une, n° 206, camée d'agate-onix à deux couches, où elle est posée de face; l'autre, n° 2080, intaille d'améthyste, offre le buste de cette princesse, vue de trois quarts, à mi-corps, laurée, voilée, ornée d'un collier, et tenant une corne d'abondance.

Dans un article de l'*Annuaire* de la Société de numismatique et d'archéologie, de Paris, j'ai eu déjà l'occasion de parler longuement de la diversité des tessères et des usages différents auxquels elles servaient; je me borne ici à énumérer les onze variétés que j'ai signalées :

Tessère de jeux, ou *lusoria*.

Tessère *frumentaria*, *congiaria* ou *nummaria*.

Tessère militaire.

Tessère d'hospitalité.

Tessère d'invitation, ou *convivalis*.

Tessère de suffrage, ou *comitialis*.

Tessère théatrale.

Tessère impériale, avec la tête d'un empereur ou d'un Auguste.

Tessère mythologique.

Tessère érotique, ou *spintrienne*.

Tessère des gladiateurs.

MÉDAILLES ROMAINES IMPÉRIALES.

COMMODE.

N° 2. M · COMM · ANT · P · FEL · AVG · BRIT · Buste lauré de Commode, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. PATER · SENAT · P · M · TR · P · XII · IMP · VIII · COS · V · P · P · Commode debout, à gauche, avec le manteau déployé, tenant un rameau dans la main droite, et dans l'autre main un long sceptre transversal surmonté d'un aigle. Auréus frappé l'an 940 de Rome, 187 de J.-C.

Poids 6 gr. 80 mill. — Hof.

Je trouve les mêmes légendes et un type de revers à peu près semblable sur un grand bronze, n° 632, et sur un denier d'argent, n° 128, de cet empereur, décrits par M. Cohen ; l'autre face de ces deux exemplaires est occupée par la tête de Commode. au lieu de son buste, qu'on voit sur l'auréus de M. Hoffmann.

DIOCLÉTIEN.

N° 3. DIOCLETIANVS · AVGVSTVS · Tête laurée de Dioclétien, à droite.

Rev. Dans une couronne, en cinq lignes : XX — DIOCL — ETIAN — I · AVG — SM · AQ^ Auréus d'une conservation remarquable, frappé à Aquilée, dont la première émission monétaire eut lieu sous le règne de Claude le Gothique, et la dernière, sous Théodose II.

Poids 5 gr. 35 mill.

Sous le n° 102, M. Cohen a fait graver, t. V, pl. XII, un auréus frappé à Trèves, et qui ne diffère de celui-ci que par la marque de l'atelier monétaire.

MONNAIE BYZANTINE.

ANDRONIC II PALÉOLOGUE, ET MICHEL IX.

N° 4. Sur deux lignes verticales, à droite et à gauche des deux Augustes, on lit : ANΔ · K · OC · MIX — IΛ · O · ΠAΛ · Γ · ΔЄC. Andronic II et son fils, diadémés, de face et debout, tiennent ensemble une longue croix grecque.

Rev. IC — XC. Le Christ nimbé, de face et assis, tenant le livre des Évangiles.

Arg. — Hof.

Dans le second volume de mon ouvrage sur les monnaies byzantines, je n'ai cité qu'un seul type de monnaies d'argent d'Andronic II et Michel IX, ayant pour revers la Vierge assise.

MONNAIES IMPÉRIALES GRECQUES.

LOCALITÉ INCERTAINE.

NÉRON ET POPPÉE.

N° 5. NEPΩNOΣ · ΣEBAΣTOY. Tête laurée de Néron, à droite.

Rev. ΠOΠΠAIAΣ · ΣEBAΣTHΣ. Buste de Poppée, à droite.

Moyen bronze frappé dans une ville grecque. — Gr.

La belle conservation de cette médaille et la finesse du travail m'ont déterminé à la faire graver ; elle est décrite par M. Cohen, t. Ier, n° 2.

MOESIE INFÉRIEURE.

MARCIANOPOLIS, aujourd'hui *Marcénopoli*.

ÉLAGABALE ET JULIA SOÆMIAS.

N° 6. AVT · K · M · AVP · ANTΩNEINOC · AVT · IOVΛIA · COVAIMIA. Bustes affrontés d'Élagabale et de sa mère; la tête de l'empereur est laurée.

Rev. VII · IOVA · ANT . CEΛEVKOV · MAPKIANO-ΠOΛITΩN. Sérapis, assis à gauche, le *modius* sur la tête, la main gauche appuyée sur un long sceptre, et la droite tendue en avant, au-dessus de Cerbère, qu'on voit devant lui. Dans le champ, à droite, la lettre E.

Moyen bronze, non-seulement inédit, à cause du type de revers, mais le seul connu jusqu'ici, comme frappé à Marcianopolis par Élagabale et sa mère. — Gr.

Le *modius* placé sur la tête de Sérapis est un emblème égyptien de fertilité, faisant probablement allusion au nilomètre. Le type tricéphale de Cerbère, d'après Macrobe, représente le passé, le présent et l'avenir, et ce gardien des enfers accompagne Sérapis, parce que, dit Jablonsky, un Sérapis très-ancien aurait servi à marquer l'entrée du soleil dans le solstice d'hiver, afin de tourner en quelque sorte autour de l'hémisphère inférieur, d'où le surnom d'*Infernal*, donné à Sérapis.

L'ancienne Mœsie, située au nord de la Thrace, entre l'Hémus et le Danube, fut divisée par les Romains en Mœsie *supérieure*, à l'ouest, et en Mœsie *inférieure*, à l'est. Ce pays aujourd'hui est enclavé dans la Turquie d'Europe.

Suivant Ammien et Jornandès, Marcianopolis, métropole de la Mœsie inférieure, tirait son nom de Marciana, sœur de Trajan. L'an 376, les Wisigoths, commandés par Athanaric, obtinrent de l'empereur Valens la concession de terres situées dans la Thrace; mais ces Barbares ne restèrent pas longtemps unis entre eux, et bientôt une bande, sous la conduite d'Alavif et de Frigiterne, passa en Mœsie, et vécut quelque temps en bonne intelligence avec les Romains. Au bout d'un an, pendant un repas que Lupicinus, général romain, donnait dans Marcianopolis aux chefs des Wisigoths, les portes de la ville furent tout à coup fermées à leurs troupes, qui étaient campées sous les murs, et qui voulaient entrer pour acheter des vivres. Irrités et méfiants, les Barbares se jetèrent sur les soldats romains, en massacrèrent un grand nombre, et s'emparèrent de leurs armes. Lupicinus, usant de représailles, fit à son tour égorger les gardes d'Alavif et de Frigiterne, qui, à la faveur du désordre, parvinrent à s'échapper tous les deux et à rejoindre leurs compagnons. Lupicinus se mit à leur poursuite, les atteignit à trois lieues de la ville et les attaqua; mais il fut battu et obligé d'aller se renfermer dans Marcianopolis.

Les Bulgares désignent la ville actuelle par le nom de Prébislaw (*la ville illustre*).

Il ne nous est resté des monnaies frappées dans cette ville que deux petits bronzes autonomes, décrits par Mionnet, et ayant pour types de revers : l'un, Cybèle assise; l'autre, Hercule étouffant le lion de Némée. Les impériales grecques, au contraire, sont nombreuses; elles commencent à Sabine et s'arrêtent à Philippe fils; le nom de Marciano-

polis y est inscrit de diverses manières, en abrégé ou au complet :

ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟ, — ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΣ, — ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΣ, — ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤ, — ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ, — ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ, — ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΘΙΤΩΝ.

THRACE, DACIE, MOESIE INFÉRIEURE.

SERDICA, aujourd'hui *Sofia* (?) ou plutôt ruines près de cette ville.

CARACALLA.

N° 7. AVT · K · M · AVP · CEV · ANTΩNEINOC. Tête laurée de Caracalla, à droite.

Rev. OVAΠIAC · CEPΔIKHC. Minerve *Pœonia*, la main droite appuyée sur la haste, assise à gauche et regardant à droite; elle présente de l'autre main une coupe à un serpent enroulé autour d'un olivier.

Grand bronze. — Gr.

Après le règne des Antonins, la puissance de Rome déchut rapidement; leurs faibles successeurs se virent souvent forcés à des remaniements de territoire et à des changements dans la division et la composition primitive des provinces de l'empire. Il faut donc, en consultant les anciens auteurs, avoir soin de tenir compte de l'époque dont ils parlent, et c'est le cas, pour la ville de Serdica, qui a successivement appartenu :

1° A la *Thrace*, selon Ptolémée. Gruter, p. 540, n° 2, cite à l'appui de cette opinion, une inscription où on lit : NAT · THRAX · CIVITATE · SERDICA. Mionnet place également cette ville dans la Thrace.

2° A la *Mœsie,* d'après l'Itinéraire de Bordeaux, dit aussi Itinéraire de Jérusalem.

3° A la *Dacie,* suivant Eutrope; Théodoret, de son côté, parle de Serdica, ville de l'Illyrie et métropole de la Dacie. Mais, vu l'époque, il s'agit de la Dacie d'Aurélien, qui fut séparée de la Mœsie.

Même incertitude pour la véritable orthographe du nom de la ville, qu'on trouve écrit de trois manières : Serdica ou Ulpia Serdica, Sardica, et aussi Sertica, dans la Table de Peutinger. Au reste, ce nom est écrit *Serdica* et jamais *Sardica,* sur les monnaies de cette ville.

Serdica n'acquit une certaine importance que sous le règne de Trajan, de qui elle prit l'épithète de *Ulpia;* jusque-là elle était restée à peu près inconnue dans l'histoire. L'empereur Galère-Maximien naquit dans son voisinage, et un concile y fut tenu l'an 347, sous Constance II et pendant le pontificat de Jules II; l'arianisme y fut condamné.

En 442, les Huns, commandés par Bléda et Attila, livrèrent Serdica aux flammes, et la dévastation fut telle que, cinq ans après, toute la contrée jusqu'au Danube, n'était qu'un vaste ossuaire. Il ne reste aujourd'hui de l'ancienne Serdica que quelques misérables ruines près de Sofia.

Monnaies impériales, de bronze, depuis Marc-Aurèle jusqu'à Gallien.

Marques ou légendes monétaires : CEP, — CEPΔO, — CEPΔΩN, — CEPΔIKHC, — OYΛΠIAC · CEPΔIKHC, — ou OYΛΠIAΣ · ΣEPΔIKHΣ.

ILLYRIE.

APOLLONIA, aujourd'hui *Polina*.

JULIA DOMNA.

N° 8. ΙΟΥΛΙΑ · ΔΟΜΝΑ. Buste de Julie, à droite.

Rev. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΑΝ. Femme nue et debout, tournée à droite, tenant dans ses bras un enfant, auquel elle présente le sein droit.

Grand bronze. — Gr.

Est-ce Latone nourrissant Apollon, ou Julie allaitant Géta qui sont représentées sur ce bronze? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider.

Appollonie, ville maritime et commerçante, placée à l'embouchure de l'Aous (le Vouïssa de nos jours) et à 60 stades de la mer, était une colonie des Corinthiens, voisine de Dyrrachium. Aussi voit-on sur quelques monnaies autonomes d'Appollonia le type de la vache allaitant son veau, qui était aussi employé fréquemment sur les monnaies de Dyrrachium.

L'an 538 de Rome, pendant la seconde guerre punique, Philippe V, roi de Macédoine, assiégeait Appollonie; le préteur Valerius Livinus, commandant de la flotte romaine, envoya au secours de la place, Névius, son lieutenant, avec un fort détachement qui débarqua à l'embouchure de l'Aous, et réussit à pénétrer dans la ville, à l'insçu des Macédoniens. Névius sortit de nuit et tomba à l'improviste sur le camp ennemi où tout dormait. Philippe, réveillé en sursaut et presque nu, eut beaucoup de peine à rejoindre ses vaisseaux que la flotte romaine tenait bloqués; il dut

incendier la sienne et regagna, non sans peine, la Macédoine, par terre.

Monnaies autonomes, d'argent et de bronze.

Impériales grecques, de bronze, depuis Auguste jusqu'à Gordien III.

Marques ou légendes monétaires : ΑΠΟΛ, — ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΑΝ, — ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΑΝ, — ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ.

ACHAIE.

CORINTHE, aujourd'hui *Korito* ou *Corito*, nommée *Kordos* par les Turcs.

MARC-AURÈLE.

N° 9. M · AVR · ANTONINVS · AVG. Tête laurée de Marc-Aurèle, à droite.

Rev. C · L · I · COR. Mercure *Criophore* nu, debout, à gauche, la main droite sur un bélier, et de la main gauche tenant un caducée.

Moyen bronze. — Gr.

Mercure avait à Cyllène une statue de bois de cèdre, haute de huit pieds ; Acacésium, Nonacris, Argos, Corinthe, Olympie, Phigalie, Messène, Sicyone, Thèbes, Sparte, Coronée, Trézène, Athènes, Tanagra, Pharès, Samos, Lemnos, Imbros, Lesbos, Rhodes, Théra et Cyrène lui rendaient un culte assidu. A Pellène, on célébrait, tous les ans, en son honneur des jeux publics, dont le prix consistait en une tunique. Dans les environs de Phénée, trois fontaines lui étaient consacrées. Le bélier, comme attribut de Mercure, indique que ce dieu passait pour l'inventeur des sacrifices. On voit à la Bibliothèque impériale de Paris,

sous le n° 1604, une intaille de nicolo, représentant Mercure et les trois animaux qui lui sont consacrés : le bélier, le coq et la tortue. Cette pièce a été publiée par Mariette, t. II, pl. XXIX. Sur une autre intaille d'améthyste, n° 1605, Mercure tient une tête de bélier.

ALEXANDRE SÉVÈRE.

N° 10. AVRELIVS · SEV · ALEXAND ..... Buste lauré de l'empereur, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. C · L · I · COR. Mercure nu, assis à gauche sur un rocher, tenant le caducée dans la main gauche, l'autre main tendue en avant, au-dessus d'un cheval.

Moyen bronze unique, le seul frappé à Corinthe par Alexandre Sévère. — Hof.

Je trouve ce même type de revers sur un bronze de Lucius Vérus, mais avec un bélier, au lieu d'un cheval. A défaut de toute autre explication concernant le cheval représenté ici devant Mercure, ne pourrait-on pas y voir une allusion à une des nombreuses fonctions de ce dieu, qui passait pour le cocher de Jupiter? Peut-être aussi ce coursier est-il destiné à rappeler que Mercure, comme les Dioscures, présidait aux jeux gymnastiques, à l'équitation et aux courses.

Corinthe était une ville célèbre, d'origine très-ancienne et située sur l'isthme de ce même nom, appelée aujourd'hui *Hexamili* ou *Six milles*, à cause de sa largeur.

D'après Apollodore, l. I, cap. IX, 3, Corinthe, fondée par Sisyphe, fils d'Éole, 1376 ans avant J.-C., avait une origine encore plus ancienne et avait précédemment été

appelée *Éphyre,* du nom de sa première fondatrice, fille de l'Argien Phoronée, que la fable ou la tradition fait vivre vers 1900. Au reste, Corinthe est aussi désignée sous cet antique nom d'Éphyre, par Virgile, Ovide et Pline; le nouveau nom lui fut donné par le Pélopide Corinthus qui y régnait, et dont les descendants s'y maintinrent jusqu'à Médée et Jason, auxquels succédèrent Sisyphe et Hellénus et ensuite quelques princes héraclides, qui, vers l'an 800, furent remplacés par les Bacchiades, dont le dernier fut Tolestès. L'un d'eux, Démarate, passa en Étrurie, où il épousa une femme de haute naissance, et en eut un fils, Lucumon, père de Tarquin l'Ancien et cinquième roi de Rome.

Après Tolestès, vers l'an 779, le gouvernement prit à Corinthe la forme démocratique et fut exercé par des magistrats annuels, nommés *prytanes;* en 657, le tyran Cypsélus rétablit la monarchie et transmit le pouvoir à son fils Périandre Psamméticus, qui lui succéda et fut presque aussitôt renversé. Corinthe alors s'érigea en république; la paix y fut souvent troublée; en l'an 434, éclata la guerre du Péloponnèse, où Corinthe prit parti contre Sparte, se ligua avec Athènes et Thèbes, et finit, comme les autres villes de la Grèce, par se soumettre à Philippe, en 335. Délivrée par Aratus, l'an 244, elle entra dans la ligue achéenne et devint le siége des assemblées confédératives.

En 146, le général romain, Mummius, après s'être emparé de la ville, la livra au pillage; on passa les hommes au fil de l'épée; les femmes et les enfants furent vendus; les tableaux, les meubles et les objets les plus précieux furent expédiés à Rome, et on mit le feu à toutes les mai-

sons; les murailles furent détruites jusqu'aux fondements. Parmi les tableaux, il s'en trouvait un du peintre Aristide, représentant un Bacchus, et qui passait pour un chef-d'œuvre. Polybe, témoin oculaire, nous dit que cette toile servit de tapis aux soldats pour jouer aux dés. Le consul Lucullus s'appropria les statues et les plaça dans un temple de la Fortune, qu'il fit bâtir à Rome. Au moment de l'embrasement général, on prétendit que la violence du feu fit fondre les métaux de toute espèce, dont il se forma un mélange, désigné par les anciens sous le nom d'*airain de Corinthe*. Mais cette composition est beaucoup plus ancienne, car on sait que les artistes de cette ville amalgamaient l'or, l'argent et le cuivre, qui formaient la matière de leurs ouvrages. Corinthe a aussi donné son nom à l'un des cinq ordres d'architecture.

César rebâtit cette ville et y envoya une colonie; elle reprit bientôt de l'importance et elle était déjà florissante dès l'an 52 de notre ère, lorsque saint Paul y prêcha l'Évangile. A la fin du IIIe siècle, elle fut ravagée par les Hérules; au IVe, par les Wisigoths, et au VIIIe, par les Slaves. Aujourd'hui, sur l'emplacement qu'elle occupait, on ne voit plus qu'un petit nombre d'habitations éparses.

Corinthe fut dans l'antiquité une des villes les plus importantes par sa population, son commerce, ses nombreux monuments, ses richesses, son luxe, ses colonies et surtout par les avantages que lui donnait sa position, au point de passage de la Grèce et de la Morée; sa fontaine de Pyrène était renommée. La ville était dominée et protégée par une forte citadelle, appellée *Acrocorinthe*, au-dessus de laquelle était bâti un temple de Vénus. Elle avait deux ports :

Cenchrae, sur le golfe de Corinthe, et *Lechaeum*, sur la mer Égée, d'où le surnom de *Bimaris*, qui est donné à Corinthe par Horace, dans une de ses Odes, et par Ovide, dans ses Métamorphoses. Cicéron l'appelle le *flambeau de toute la Grèce,* et il ajoute qu'elle a donné naissance à une foule d'hommes intelligents et distingués, dans les sciences, l'administration et les arts. (*Pro lege Manilia*, c. V.)

C'était près de Corinthe que se trouvait un bois de cyprès où Diogène avait, dit-on, fixé son habitation. Le port de Cenchrae possédait un temple fameux de Neptune, non loin duquel avaient lieu les jeux isthmiques, institués par Sisyphe, en mémoire de Mélicerte, et plus tard consacrés à Neptune par Thésée. Ces jeux, qui se célébraient tous les cinq ans, furent abolis sous le règne d'Hadrien; on y disputait le prix de la course, du saut, du disque, du javelot, de la musique et de la poésie; les vainqueurs recevaient une couronne de pin.

Corinthe a frappé de nombreuses monnaies autonomes d'argent et de bronze, ainsi que des impériales de colonie, en bronze, depuis Jules César jusqu'à Gordien III.

Marques monétaires des autonomes : Q, — K, — KO, — KOP, — KOPINΘIΩN.

Marques monétaires des impériales de colonie : COR, — CORI, — CORIN, — CORINTH, — CORINTHI, — CORINTHVM, — COR · SE, — L · COR, — L· CO, — LAVS · IVLI · CORINT, — I · COR, — I· CO, — C · L · I · COR, — COL · IVL · AVG · COR, — COL · IVLIA · AVG · CORI, — COL · IVLIA · AVG · COR, — COL · I · AVG · COR, — COL · IVL · AV · COR, — COR · IVLI · AVG.

COR, — COL · COR, — COL · IVL · FLAV · AVG · COR, — COL · IVL · FL · AVG · COR, — COL · IVL · L · A · FL · COR, — COL · IVL · FLAVIA · AVG · COR, — COL · FLAV · AVG · COR, — COL · IVL · LAV · COR, — COL · LAV · IV · A · CORIN, — COL · LAVS · IVL · AVG · COR, — COL · LAVS · IVL · COR, — COL · LAVS · IVL · CORI, — COL · L · IVL · COR, — COL · L · I · COR, — COL · LAVS · COR, — COL · IVLI · CORINT, — COL · IVL · COR, — COL · I · COR, C · I · COR, — CO · AVG · CO, — ISTHMVS, — ISTHMIA, — POPVL · COL · COR.

PATRAE, aujourd'hui *Patro* ou *Patrasso*.

SEPTIME SÉVÈRE.

N° 11. IMP · C · L · SEPT · SEV · PERT · AVG. Buste de Septime Sévère, à droite et tête nue.

Rev. COL · A · A · PATR. Buste de femme tourrelée, à droite.

Moyen bronze. — Gr.

Fondée par Eumélus, sous le nom primitif d'*Aroë*, cette ville prit celui de *Patrae*, de Patraeus, père d'Agénor et chef de quelques Ioniens, expulsés de l'Achaïe; ce Patraeus était un descendant de Lacédémon.

L'an 47 avant l'ère chrétienne, et après la bataille de Pharsale, Calénus, lieutenant de César, se rendit à Patrae, où Caton, en quittant Corcyre, était venu aborder avec la plus grande partie de la flotte de Pompée; à son approche, Caton se retira. Après la bataille d'Actium, Auguste fit de cette ville une colonie romaine; sous Justinien Ier, au mois

d'octobre 546, Vigile, évêque de Patrae, consacra, dans cette ville, Maximien, évêque de Ravenne, qui de la Sicile se rendait à Constantinople.

L'an 810, sous le règne de Nicéphore Ier Logothète, les Sclavins (Esclavons) et les Sarrasins d'Afrique, après avoir dévasté le Péloponnèse, vinrent assiéger Patrae, mais ils furent repoussés, grâce à l'assistance de saint André; à cette occasion, la ville fut vouée à ce saint, d'après le témoignage de Théophraste (6302. *Miscel.*, n° 8).

Monnaies autonomes d'argent et de bronze, avec les marques monétaires : ΠΑΤΡΕΩΝ — ΠΑΤΡΘΩΝ.

Marques monétaires des impériales de colonie, depuis Auguste jusqu'à Gordien III : A · A · COL · PA, ou PAT, ou PATR, ou PATRAE, ou PATREN, ou PATRENS. Une monnaie de Néron, seule, offre le nom de cette ville écrit ΠΑΤΡΕΩΝ, en caractères grecs.

D'après Seguin, ces initiales : A · A · COL · PATR. signifient : *Augusta Aroen* COL*onia* PATR*ae*.

BITHYNIE.

HADRIANI, aujourd'hui *Edrénès* ou *Edrénos*.

FAUSTINE JEUNE.

N° 12. ΦΑVCTEINA · CEBACTH. Buste de Faustine, à droite.

Rev. ΑΔΡΙΑΝΩΝ. Esculape et Hygie ou Hygiée, debout et se faisant face; Esculape est appuyé sur son bâton symbolique, et Hygiée nourrit un serpent.

Moyen bronze. — Gr.

Cette médaille est la seule frappée à Hadriani, avec le

nom et la tête de Faustine la Jeune; un bronze d'Antonin le Pieux offre le même type.

La ville d'Hadriani était située au pied du mont Olympe; elle est mentionnée dans les *Notices* de l'Empire, où elle figure comme siége d'un évêché. On a de cette ville des monnaies autonomes de bronze, et des impériales grecques, depuis Auguste jusqu'à Gordien III.

Marques monétaires : ΑΔΡΙΑΝΘΩΝ, — ΑΔΡΙΑΝΩΝ, — ΑΔΡΙΑΝΕΩΝ, — ΑΔΡΙΝΩΝ, — ΑΔΡΙΑΝΩΝ.

NICÉE, aujourd'hui *Isnik*.

VALÉRIEN PÈRE, GALLIEN ET VALÉRIEN JEUNE.

N° 13. Bustes radiés et en regard de Valérien père et de Gallien; au milieu, le buste radié de Valérien Jeune, tourné à droite. En haut et en quatre lignes : AVT · OVAΛEPIANOC, — ΓAΛΛIHNOC, — OVAΛEPI, — ANOC; et en bas : K · CEBBB.

Rev. Trois urnes de jeux avec palmes, et posées sur une tablette; en haut, en trois lignes : MEΓIC — ΤΩN · APIC — ΤΩN, et, en bas, en deux lignes : NIKAIE — ΩN.

Moyen bronze. — Gr.

Voir, pour la notice historique et pour les marques monétaires de cette ville, l'article que j'ai publié dans cette même Revue, en 1863, 4e série, t. I, p. 126.

TIUM, aujourd'hui *Thios*, *Tillios*, *Filios* ou *Falios*.

ÉLAGABALE.

N° 14. M · AVP · ANTΩNINOC · Buste lauré d'Élagabale, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. TIANΩN. Pan marchant, à droite et regardant en arrière; il tient dans sa main droite levée un *pedum*, et de l'autre, un vase, peut-être un rhyton. Derrière, une panthère qu'il s'apprête à frapper.

Petit bronze. — Gr.

J'ai cherché vainement une explication satisfaisante de ce type. Ce petit bronze est le seul qui ait été frappé à Tium par Élagabale. Caylus, t. Ier, pl. LXIV, 17, a décrit un petit bronze représentant un satyre ou Silène tenant un rhyton; cette statuette figure actuellement, sous le n° 3017, parmi les antiques de la Bibliothèque impériale de Paris, hauteur 13 cent.

Cette ville, établie sur les bords de fleuve Billaeus, qu'on voit représenté sur plusieurs de ses monnaies, était située sur les confins de la Paphlagonie. Il nous en est resté des monnaies autonomes de bronze, et des impériales, à partir de Domitien jusqu'à Gallien.

Marques monétaires : TIANΩN, — TIANO, — TEIANΩN, — TIA, — TIANOI, — et TIANΩN.

TROADE.

ALEXANDRIA ou ALEXANDREA, aujourd'hui *Eski-Stamboul.*

SEPTIME SÉVÈRE.

N° 15. SEVERVS · PIVS · AVG. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

Rev. COL · AVG · TROA. Hercule nu, debout, à droite et appuyé sur sa massue, qui repose sur un rocher.

Moyen bronze. — Hof.

Cette ville a tiré son nom de celui d'Alexandre le Grand, qui même en fut le fondateur, s'il faut en croire une *Chronique* citée par Cellarius, et dont l'auteur compte Alexandrie-Troas parmi les douze villes d'Alexandrie dont la fondation est attribuée au fils de Philippe. Je ferai observer qu'il est difficile de concilier cette tradition avec un passage de Strabon (lib. XIII, p. 408), où ce géographe dit que, fondée par Antigone, la ville s'appella d'abord Antigonia, et que plus tard Lysimaque lui imposa le nom d'Alexandria ou Alexandrea. Pline confirme cette opinion par cette phrase : « Ipsa Troas, Antigonia dicta, nunc Alexandrea. » Cette ville fut agrandie et embellie par les Romains, qui y installèrent une colonie.

Sur quelques monnaies autonomes d'Alexandrie, on trouve inscrite une ère qui date de l'an 454 de Rome, 300 ans avant J.-C.

Voir, pour la notice historique et pour les marques monétaires de cette ville, mon article inséré dans cette même Revue, année 1863, 4e série, t. Ier, pp. 134 à 135.

CARACALLA.

N° 16. M · AV . ANTONINVS.... Buste lauré de Caracalla, à droite, avec la cuirasse et le *paludamentum*.

Rev. COL · AVG · TROA. Un satyre, tenant par la main une femme nue, la présente à Pan, sur l'épaule de qui il pose le bras gauche ; le dieu tient une draperie sur le bras gauche. Derrière ces trois personnages, pourvus d'un appendice en queue, on voit la tête et les jambes d'un quatrième personnage, qui me parait être une femme.

Moyen bronze. — Gr.

Cette médaille a, dans le temps, fait partie de la collection Nortwick.

PLANCHE XVIII.

MYSIE.

LAMPSAQUE, aujourd'hui *Lapséki* ou *Lamsaki*.

ALEXANDRE SÉVÈRE.

N° 17. AV · K · M · CϵVIPOC · AΛϵΞANΔPOC. Buste lauré d'Alexandre Sévère, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ϵΠI · CTP · ΠPϵIMOV · ΛAMΨAKHNΩN. Priape en terme, *veretro erecto*, debout à gauche, tenant de la main droite un canthare incliné sur un autel, et dans l'autre main, une houlette ornée de bandelettes.

Moyen bronze. — Gr.

Lampsaque, ville ancienne et très-importante, était située sur l'Hellespont, à l'entrée de la Propontide; elle dut sa fondation à des Phocéens, à qui, d'après la tradition, un oracle avait prescrit de s'établir là où ils verraient briller le premier éclair. De là, son nom, dérivé de λαμπώ, briller, ou λαμψις, clarté. D'après Plutarque, elle devait ce nom à Lamsaca, femme illustre, divinisée par les habitants, et à qui, même de son vivant, ils offraient des sacrifices. Une autre tradition dit aussi qu'à son origine, cette ville avait porté le nom de *Pithyusa*.

Après l'expédition de Xerxès, Lampsaque et son territoire, fameux par ses vignobles, furent donnés par ce monarque à Thémistocle. Alexandre le Grand, s'apprêtant à ruiner cette ville qui lui avait résisté, vit venir à lui Anaximène, son ancien précepteur. Se doutant du but qui l'amenait,

le prince voulut le prévenir et s'empressa de lui dire que toute supplication était inutile, vu qu'il avait juré de ne lui rien accorder. — Ce que j'ai à vous demander, répartit Anaximène, c'est qu'il vous plaise de détruire Lampsaque. — La ville fut sauvée par cet ingénieux détour.

Les Lampsaciens honoraient particulièrement Priape, comme l'attestent une inscription citée par Grüter, p. 95, 3, et surtout les représentations obscènes du dieu des jardins, reproduites crûment sur les médailles impériales frappées dans cette ville, aux noms d'Auguste, de Tibère, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Septime Sévère, de Caracalla, de Trajan Dèce, et de Gallien. On n'en connaissait pas encore d'Alexandre Sévère.

Médailles autonomes en or, en argent, et en bronze.

Impériales de bronze, depuis Auguste jusqu'à Gallien.

Marques monétaires : ΛΑΜ, — ΛΑΜΨ, — ΛΑΜΨΑ, — ΛΑΜΨΑΚ, — ΛΑΜΨΑΚΗΝΩΝ.

IONIE.

MAGNÉSIE, aujourd'hui *Gulel-Hisar* ou *Ghermansik*.

ANTONIN LE PIEUX.

N° 18. Τ · ΑΙΔΙΟC · ΚΑΙCΑΡ · ΑΝΤΩΝΘΙΝOC. Buste lauré d'Antonin, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ΘΠΙ · ΔΙOCKOVPIΔOV · ΜΑΓΝΗΤΩΝ. Simulacre de Diane *Leucophryne*, avec ses supports, entre deux colombes placées à ses pieds; de chaque côté de la tête, une victoire la couronne.

Moyen bronze. — Gr.

Dumersan, dans sa Description du Cabinet Allier de Hauteroche, pl. XV, n° 6, a gravé un exemplaire à peu près semblable, frappé par L. Vérus.

Voir, pour la notice historique et les marques monétaires de cette ville, l'article que j'ai publié dans cette même Revue, année 1863, 4e série, t. I, p. 146.

SMYRNE, aujourd'hui *Ismir*.

CARACALLA.

N° 19. AVT· K · M · AVP · ANTΩNЄINOC. Buste lauré et cuirassé de Caracalla, avec le *paludamentum*.

Rev. ЄΠI · CTP · K · POVΦ.., et à l'exergue, CMVP. L'empereur en costume militaire, debout, à droite, sacrifiant sur un autel allumé, et tenant de la main gauche une longue haste. Derrière, la Victoire le couronne.

Moyen bronze. — Gr.

Smyrne est une ville très-ancienne, située sur le golfe de ce nom ; Hérodote, dans la Vie d'Homère, dit que, du temps de ce rapsode, elle faisait déjà un grand commerce de grains, ainsi que des vins qui se récoltaient dans son voisinage. On n'est pas d'accord sur l'époque précise de sa fondation, que Velléius Paterculus et Hérodote attribuent à des Aeoliens, tandis que Strabon désigne l'amazone Smyrna.

Après diverses alternatives de bonne et de mauvaise fortune, Smyrne fut ruinée par les Lydiens, puis restaurée par Alexandre le Grand. Antigone et Lysimaque favorisèrent cette ville ; ils l'embellirent et elle recouvra promptement sa splendeur passée. L'an 170 de notre ère, elle

fut renversée par un tremblement de terre, mais bientôt par l'ordre de Marc-Aurèle, elle se releva plus belle et plus grande; elle devint la métropole et la première ville, non-seulement de l'Ionie, mais de toute l'Asie, comme l'attestent les titres qu'elle prend sur ses nombreuses monnaies et sur une inscription des marbres d'Arundel, citée par Prideaux, p. 47. Les rues étaient pavées, alignées et coupées à angles droits. Parmi les principaux monuments dont elle s'enorgueillissait, on doit citer le portique *Homérium*, de forme quadrangulaire et orné de la statue du père des poëtes.

Smyrne était arrosée par les eaux du Mélès, qui avait sa source dans une grotte où Homère composa, dit-on, ses poëmes. Le 2 novembre de l'an 1037, au rapport de Cédrénus, elle éprouva un tremblement de terre, dont les secousses se prolongérent jusqu'au mois de janvier suivant.

Autonomes en or, électrum, argent et bronze.

Impériales de bronze, depuis Auguste jusqu'à Hérennius Étruscus.

Marques ou légendes monétaires : ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ, — ΣΜΥΡ, — ΣΜΥΡΝΑ, — ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ, — CMYPNA, — CMYP, — CMYPNAIΩN, — CMYPNAIϢN, — ΣΜΥΡΝΑΙϢΝ, — ZMYP, — ZMYPNAIΩN, — ΣΜΥΡ, — ZMYPNAIΩN, — ΣΜΥΡΝΑΙΟΙ, — ZMYPN, — ZMYPNAIϢN.

ILE ET VILLE DE SAMOS, aujourd'hui *Samo* ou *Sussam*.

GÉTA.

N° 20. A · CϵΠ · ΓϵTAC · CϵB. Buste de Géta, à droite, tête nue, et vêtu du *paludamentum*.

Rev. CAMIΩN. Junon *Pronuba*, de face et debout; à ses pieds, deux paons.

Petit bronze. — Gr.

Un type à peu près semblable se voit sur un grand bronze de Géta, dont, au reste, Mionnet ne signale que quatre médailles frappées à Samos. Il est à remarquer que dans la légende qui, sur ce grand bronze, entoure le buste de Géta, figure la lettre Λ, initiale de *Lucius*, prénom que ce prince avait reçu de son père, mais qu'il n'employa que très-rarement.

L'île de Samos, suivant Strabon, avait été successivement désignée sous les noms de Parthénia, d'Anthémus, et de Mélamphylos. Peuplée d'abord par des Cariens, elle tomba au pouvoir des Ioniens; elle était célèbre par la naissance et le culte de Junon, qui y avait un magnifique temple, entre la ville et le rivage, et les poteries de Samos jouirent d'une grande renommée dans l'antiquité. Là naquirent aussi Pythagore et Théodore, l'inventeur présumé de l'équerre, du niveau, de la clef et de l'art de fondre les statues.

Monnaies autonomes d'or, d'électrum, d'argent et de bronze.

Monnaies impériales de bronze, depuis Auguste jusqu'à Valérien jeune.

Marques monétaires : Σ, — ΣΑ, — CA, — ΣΑΜΙΩΝ, — CAMIΩN, — ΣΑΜΙΟΝ, et ΣΑΜΙΩΝ.

CARIE.

APHRODISIAS, aujourd'hui *Ghiéra*.

GORDIEN III.

N° 21. AVT · K · M · AN · ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste lauré de Gordien, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ΑΦΡΟΔϴΙCIϴΩΝ. Vénus debout, à droite, coiffée du *modius*, et vêtue d'une longue robe talaire; elle est posée sur un cippe, dans un temple tétrastyle; à gauche et à droite du *modius*, un croissant et un astre; aux pieds de Vénus, d'un côté, Cupidon assis, de l'autre, un vase avec des fleurs.

Médaillon de bronze. — Gr.

Dans la *Notice* de Hiéroclès, Aphrodisias est qualifiée du titre de métropole, qui n'est pourtant inscrit sur aucune des monnaies de cette ville.

Monnaies autonomes d'argent et de bronze.

Monnaies impériales de bronze, depuis Auguste jusqu'à Salonine.

Marques ou légendes monétaires : ΑΦΡΟ, — ΑΦΡΟΔΙ, — ΑΦΡΟΔΙCIΕΩΝ, — ΑΦΡΟΔϴΙCIϴΩΝ, — ΑΦΡΟΔΕΙCΙΕΩΝ, — ΑΦΡΟΔΙCIϴΩΝ, — ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΩΝ.

PHRYGIE.

ANCYRE, aujourd'hui *Angur*.

JULIA DOMNA.

N° 22. IOVΛIA · CϴBACTH. Buste de Julie, à droite.

Rev. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩϹ, et à l'exergue, ΑΝΚΥΡΑ. La louve à droite, allaitant Rémus et Romulus; derrière, le figuier ruminal, et devant, le berger Faustulus.

Grand bronze. — Gr.

Ce type de la louve romaine ne se trouve sur aucune autre des médailles impériales d'Ancyre; on ne connaissait en outre jusqu'ici que deux petits bronzes de Julia Domna frappés dans cette ville; ils ont pour revers : l'un, Diane d'Éphèse, avec ses supports; l'autre, un serpent, la tête dressée.

Ancyre est mentionnée par Ptolomée, Strabon et Pline; elle ne saurait être confondue avec Ancyre de Galatie, dont les médailles, dans leurs légendes, portent le titre de métropole. On voit encore dans cette dernière ville les ruines d'un temple d'Auguste, où se lit le testament de ce prince, en une inscription gravée sur six colonnes, et connue des archéologues sous le nom de *monument d'Ancyre*. L'an 806, sous le règne de Nicéphore Ier Logothète, Haroun-al-Reschid, à la tête de trois cent mille hommes, s'empara des villes de Tyane (Tium), Héraclée, Thébasa (*sic*), Malacopée, Sidéropolis, Andrase et Ancyre. (Théophane, 6298, et Cédrénus, n° 4.)

Monnaies autonomes de bronze.

Monnaies impériales de bronze, depuis Néron jusqu'à Gallien.

Marques monétaires : ΑΝΚΥΡΑ, — ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ.

TRAJANOPOLIS.

TRAJAN.

N° 23. AYT · KAICAP · TPAIANOC. Tête laurée de Trajan, à droite.

Rev. TPAIANOΠOAITΩN. Augure ou prêtre, debout, à gauche, enveloppé de son *pallium*, tenant une longue haste dans la main gauche, et un coq sur la main droite, tendue en avant; ou peut-être Jupiter *Aetophore*, debout, à gauche; car il est difficile de bien distinguer si l'oiseau est un coq ou un aigle.

Moyen bronze. — Gr.

Les monnaies impériales de cette ville sont de la plus grande rareté. Eckhel et Mionnet n'en ont signalé qu'une ou deux, avec hésitation, notamment un moyen bronze d'Hadrien, dont le revers offre, d'après Mionnet, Jupiter, debout, vêtu du *pallium*, tenant une haste et portant un aigle sur la main droite. Sur l'exemplaire de M. Gréau, que je décris, je crois distinguer un coq, dont la présence me fait présumer que le personnage qui le tient est un prêtre.

Ptolémée place cette ville dans l'Asie-Mineure, et particulièrement dans la Mysie. Cellarius pense qu'elle faisait partie de la Phrygie, et il croit que c'est la même qui, dans les *Notices* de l'Empire, est souvent désignée sous le nom de *Tranupolis*, nom évidemment corrompu et dérivé de celui de Trajanopolis.

CILICIE.

TARSE, aujourd'hui *Tarsous*.

CARACALLA.

N° 24. AVT · KAI · M · AVP · CЄVHPOC · ANTΩ-NЄINOC · CЄB. Tete laurée de Caracalla, à gauche. Dans le champ, à droite et à gauche, la lettre Π. (Πατηρ, Πατριδος.

Rev. ANTΩNIANHC · CЄVHP · AΔPI · MHTP · TAPCOV. Femme debout, à droite, la tete surmontée d'une flamme ou plutôt d'un *modius*, le bras droit tendu en avant, et tenant une couronne de la main gauche; elle est posée sur le lion cornu de Tarse, marchant à droite, animal symbolique et attribut de Sardon ou de l'Hercule tyrien (1). Dans le champ, les lettres A, M, K, Γ, B, initiales de : Πρῶτη, Μητροπολις, Κιλιχιας, Γράμματι, Βουλῆς (2).

Grand bronze. — Gr.

BALBIN.

N° 25. AVT · KAIC · Δ · KAIA · BAΛBЄINON · CЄB. Buste lauré de Balbin, à droite, avec le *paludamentum*. Dans le champ, Π · Π.

Rev. TAPCOV · MHTPOΠOΛЄΩC. Persée debout, à

(1) *Voir* Raoul Rochette, *Premier mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec.* Paris, in-4°, 1848.

(2) *Voir,* à l'article que j'ai publié dans la *Revue numismatique* de Paris, 1859, nouvelle série, t. IV, p. 273 à 307, pl. IX, X, XI et XII, les médailles frappées à Tarse, par Antonin le Pieux, Caracalla, Alexandre Sévère, Maximin Ier, Maxime, Tranquilline et Gallien.

gauche, tenant de la main droite la tête de Méduse, et la *harpé* dans l'autre main ; il est chaussé de bottines munies d'ailes. Dans le champ, les initiales : A · M · K · Γ · B.

Grand bronze. — Gr.

La *harpé* est un attribut de Saturne [1], qu'on voit quelquefois avec Jupiter (Apollod., *Bibl.*, I, 6); avec Hercule (Eurip., *Ion.*, 191); mais plus particulièrement avec Mercure et Persée (Ovid., *Met.*, V, 176, 69). En effet et pour ne parler que de la numismatique, Persée, tenant la harpé, se trouve, avec ou sans la tête de Méduse, sur des médailles de Sériphos, d'Astypaléa, de Larisse, de Tarse et sur quelques autres. Quant à la harpé seule et comme type symbolique, on la trouve sur des médailles d'Amisus, d'Astura, de Cybistra, de Gyaros, d'Alexandrie (Égypte), ainsi que sur quelques deniers d'argent des familles Memmia, Néria, Nonia et Servilia. Une intaille de cornaline, n° 2380, de la Bibliothèque impériale de Paris, a pour sujet Persée, la tête de Méduse à la main et debout, devant Minerve assise. Un bas-relief en marbre blanc, ayant longtemps fait partie de la collection Pourtalès, offre en regard la tête de Méduse et de Persée; près de cette dernière est placée la harpé, et plus bas, le monstre marin dont ce héros délivra Andromède.

Une tradition de la Fable attribue l'origine de Tarse à des Argiens commandés par Triptolème, qui était à la recherche d'Io; ou, suivant une autre légende, à Persée,

[1] Saturne debout, le haut du corps découvert et tenant la harpé dans la main droite, est représenté sur une intaille de cornaline, n° 1047 de la Bibliothèque impériale.

parce que ce fut auprès de cette ville que tomba Bellérophon, et que le cheval Pégase perdit en ce lieu ses ailes, ou plutôt le sabot d'un de ses pieds, d'où le nom de Tarse [1] qui est resté à la ville. Enfin, s'il fallait s'en rapporter à quelques auteurs, Tarse aurait été fondée par Sardanapale. Quoi qu'il en soit, c'était une ancienne et grande ville de Cilicie, située dans une plaine fertile, sur la rive droite du Cydnus, et près de l'embouchure de ce fleuve, dans la Méditerranée; elle eut longtemps le rang de métropole, non-seulement de la Cilicie, mais aussi de l'Isaurie, de la Carie et de la Lycaonie, d'après un grand bronze de Septime-Sévére; elle se distingua surtout par l'étude des lettres et de la philosophie; ses écoles égalaient en réputation celles d'Athènes et d'Alexandrie.

L'an 401 avant J.-C., à l'approche de Cyrus, les habitants se retirèrent dans les montagnes, et leur ville fut livrée au pillage. C'est à Tarse que, pendant le second triumvirat de Marc-Antoine, Cléopâtre vint le trouver sur un vaisseau à voiles de pourpre, enrichi de dorures et muni de rames garnies d'argent; on y avait dressé un pavillon de drap d'or.

L'empereur Tibère-Maurice fit bâtir à Tarse une église que les musulmans détruisirent, en 865. Au mois de mars 484, Léonce, d'accord avec Vérine, et prenant pour prétexte l'ineptie et les exactions de Zénon, se fait procla-

[1] Conformément à cette étymologie, on désigne chez les oiseaux, sous le nom de *tarse*, la troisième articulation des pieds, qui vient immédiatement après la jambe et qui se termine par des doigts. Chez les insectes, on donne le même nom à l'extrémité terminale des pattes, qui répond au pied des animaux.

mer empereur à Tarse; cette ville fut, en 791, visitée par l'empereur d'Orient, Constantin VI, et là mourut, le 31 juillet 833, le calife Al-Mamoun, après un règne de vingt ans.

Une espèce de télégraphie, au moyen de signaux de feu, fut, pendant quelque temps, établie entre Tarse et Constantinople : le 1er septembre 866, pendant des courses qui avaient lieu à l'occasion de la naissance de Léon VI, fils de Michel II et d'Eudocie, on annonça, par ce moyen, à l'empereur une invasion subite des Sarrasins. En 965, la peste et la famine désolèrent la ville de Tarse, qui, depuis, fut si souvent prise et saccagée qu'il n'en reste plus que des ruines; elle fait aujourd'hui partie de l'Anatolie et compte environ trente mille habitants; elle fut la patrie de saint Paul. Nous voyons sur ses monnaies, qu'elle s'intitulait ville œcuménique et néocore, et son nom est souvent accompagné d'épithètes dérivées des noms d'Hadrien, d'Antonin, de Commode, de Septime Sévère, de Caracalla, de Macrin ou d'Alexandre Sévère, comme on peut le voir ci-après aux marques monétaires.

Monnaies autonomes d'argent et de bronze.

Monnaies impériales de bronze, depuis Auguste jusqu'à Valérien.

Marques ou légendes monétaires : TAP en monogramme, — ΤΑΡΣΕΩΝ, — ΤΑΡΕΕΩΝ, — ΤΑΡϹϴΩΝ, — ΤΑΡϹϴ, — ΤΑΡΣΟΥ, — ΤΑΡϹΟΥ, — ΑΔΡΙΑΝΩΝ · ΤΑΡΕΕΩΝ, ou ΤΑΡϹϴΩΝ, ou ΤΑΡϹΟΥ, — ΑΔΡΙΑΝΗϹ · ΤΑΡϹΟΥ, — ΑΔΡΙ · ΤΑΡϹ, — ΑΔΡ · ΚΟΜ · ΤΑΡ, — ΑΔΡ · ΚΟΜΟΔΙΑΝΗ · ΤΑΡ, — ΑΔΡ · ϹϴΥΗΡΙΑΝΗ ou ϹϴΥΗΡΙΑΝΗϹ · ΤΑΡϹΟΥ, — ΚΟΜΟΔϴΙΟϹ · ΟΙΚΟΥ-

MϵNIKOC · TAPCOV, — TAPCOV · MHT · TΩN · KIΛIKΩN · ICAVPIA · KAPIA · ΛYKAONIA, ANTΩNϵINIANH ou ANTΩNϵINIANHC, avec CϵVHP · AΔP · MHT · TAPCOV, ou avec CϵV · AΔP · MH · TAPCOV, ou avec CϵVHP · AΔPI · TAPCOV, — ANTΩNϵINIANOV, — ΠOΛ · MHT · TAPCOV, — ANTΩNϵINIANHC · CϵVHPIANHC · CϵVH · MAPKϵINIANHC · TAPCOV, — AΔP · CϵOVH · AΛϵΞ · MHTP · TAPC, — AΛϵΞANΔP · AN · CϵO · AΔP · MHT · TAPC ou TAPCOV, — AΛϵΞANΔPOV · TAPCOV, — AΔP · CϵOVH · AΛϵΞAN · MHT · TAPC · MHTPOΠ · TAPCOC, — AΔPIANH . KOMOΔIANH · TAPCΩC, — AΔP · CϵVHP · ANTONϵINOV · ΠO · TAPCOV, — AΔP · CϵOV · AΛϵΞANΔPIAN · TAPCOV, — AΔP · CϵVH · AΛΞAND · TAPCOV, — TAPCO · MHTPOΠOΛϵΩ.

SELEUCIDE ET PIÉRIE.

ANTIOCHIA, aujourd'hui *Antakia* ou *Antakieh*.

TRAJAN.

N° 26. AY ΓOKP · KAIC · NϵP · TPAIANOC · CϵB · ΓϵPM. Tête laurée de Trajan, à droite.

Rev. ΔHMAPX · ϵΞ · YΠAT · Δ. Buste barbu de Sérapis, coiffé du *modius*, vêtu du *pallium*, tourné à droite et tenant la foudre.

Médaillon d'argent. — Gr.

Dans mon *Iconographie*, pl. XXV, n° 28, j'ai publié, pour la première fois, un denier de Trajan offrant un type de revers qui se rapproche de celui-ci, et que j'ai cru pou-

voir attribuer à la ville d'Antioche. Toutefois, d'après la fabrique et les légendes de ces médailles, elles pourraient, à mon avis et tout aussi bien, avoir été frappées à Césarée de Cappadoce, sur lesquelles on trouve également et comme sur celles d'Antioche, l'inscription de la puissance tribunitienne et la date du consulat : ΔΗΜΑΡΧ · ЄΞΟΥCIAC ΥΠΑΤ · B ou Δ ou Γ, etc. En outre, et comme je l'ai fait observer ailleurs (1), Rome ne laissa aux provinces conquises qu'un droit fort restreint de monnayage et borné aux pièces de cuivre. Par un privilége spécial, elle accorda aux rois de Pont et à ceux du Bosphore la liberté d'émettre des monnaies d'argent, et même aux derniers, des monnaies d'or. Une trentaine de villes furent également admises au droit de frapper des monnaies d'argent ou de potin, et, parmi celles-là, figurent en première ligne, avec Alexandrie d'Égypte, les villes d'Antioche et de Césarée.

Située sur l'Oronte, Antioche, d'après Justin, Strabon et Libanius, fut fondée par Séleucus Ier Nicator, qui l'appela Antioche, du nom de son père Antiochus, et y transporta les habitants d'Antigonie, qu'il venait de détruire. Cette ville est aussi désignée sous les diverses appellations de : Antiochia Syriæ, Épidaphné, Daphné, Antiochia ad Orontum (2) et Antiochia magna. Puissante et résidence des

(1) *Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens*, etc., pp. 102 et 103.

(2) Une intaille de cornaline, n° 1749 de la Bibliothèque impériale de Paris, a pour sujet la ville d'Antioche personnifiée ; à ses pieds, l'Oronte nageant ; à droite, un empereur en costume militaire, et à gauche, la Fortune debout : hauteur, 14 millim., largeur, 11 millim. C'est à peu près la reproduction d'un bronze d'Alexandre Sévère. (Mionnet, t. V,

rois Séleucides, elle était entourée de murailles, dont une partie a résisté au temps, car on en voit encore des restes considérables, tant sur la rive gauche du fleuve, que sur les hauteurs qui dominent le terrain. Ammien dit qu'elle était éclairée la nuit par des lanternes, dont la lumière égalait celle du plus beau jour.

Antioche fut bouleversée par de nombreux tremblements de terre, notamment sous le règne de Tibère et pendant les années 110, 340, 394, 396, 458, 528, 580, 581, 1170 et 1836; celui de l'an 580 fit périr plus de soixante mille habitants, et la ville fut presque complétement détruite par le désastre de 528; mais elle se releva promptement de ses ruines, sous le nom de Théoupolis (ville de Dieu), qui lui fut donné par Justinien Ier, en 529, parce que c'était dans l'enceinte de ses murs que les disciples du Christ, assemblés, l'an 45, pour la première fois, y avaient pris le nom de chrétiens (*christiani*), et que saint Pierre y avait établi son siége.

Deux fois prise et saccagée par Sapor Ier, en 241 et 258, Antioche fut aussi dépeuplée, en 362, par la famine et la peste; Chosroës, après s'en être emparé, l'incendia à deux reprises, pendant les années 552 et 574. Après avoir longtemps appartenu aux Romains et aux empereurs d'Orient, elle passa successivement au pouvoir des Perses qui la rendirent à l'empire byzantin, — des Arabes, en 638, — des Croisés, au XIe siècle, — des Mameloucks, au XIIIe, et

nº 207). Deux autres intailles, l'une de jaspe rouge, nº 1750, l'autre de cornaline, nº 1751, représentent Antioche personnifiée, assise, et à ses pieds, l'Oronte nageant.

enfin elle fut prise par les Turcs. Elle n'a plus maintenant que trente mille habitants, dont trois mille chrétiens, et elle n'occupe qu'une petite partie de l'ancienne enceinte, après avoir été la troisième ville de l'empire romain. Antioche fut le siége de vingt-huit conciles et la patrie d'Archias, de saint Luc et de saint Jean-Chrysostôme.

Les monnaies frappées à Antioche sont nombreuses et diverses :

1° Celles qui portent des dates dont l'indication varie selon l'ère qui sert de point de départ ; on y trouve inscrites :

L'ère des Séleucides, datant de l'an de Rome	442 ou 312	avant	J.-C.
L'ère d'autonomie ou de Pompée	690 — 64		—
L'ère de J. César	705 — 49		—
L'ère actiaque	725 — 31		—

2° Les monnaies d'argent, sans inscription de date.

3° Les monnaies de bronze des empereurs romains, avec les initiales S. C.

4° Les monnaies coloniales.

5° Les monnaies frappées hors de la ville.

6° Les monnaies frappées, à partir de Dioclétien jusqu'à Justinien Ier, avec les marques monétaires d'Antioche (1).

7° Les monnaies de cuivre frappées, depuis Justinien Ier jusqu'à Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas, avec les marques monétaires de Théoupolis.

Sur les monnaies d'Antioche, jusqu'à Dioclétien, le nom

(1) *Voir*, pour les marques monétaires d'Antioche et de Théoupolis, de ces deux dernières époques, mon livre intitulé : *de l'Or, de l'argent et du cuivre*, etc., p. 137 à 139.

de la ville est écrit : ANTIOXEΩN, — ANTIOXE, — ANTIOXEON, — ANTIOX, — ANTIOXEΩN, — ANTIOXϵΩN, et ANTIOCHIA.

Les monnaies impériales grecques commencent à Auguste et s'arrêtent à Valérien.

PHÉNICIE.

SIDON, aujourd'hui *Seidé.*

ANNIA FAUSTINA, 3e FEMME D'ÉLAGABALE.

N° 27. ANNIA · FAVSTINA · AVG. Buste diadémé de Faustine, à droite, avec le croissant.

Rev. En légende circulaire : COL · AVG · PIA · METRO. Les douze signes du zodiaque, et au centre, dans un cercle, le char d'Astarté ou du soleil, surmonté de deux palmes; à droite ..ID.

Moyen bronze. — Gr.

Annia Faustine, fille d'un sénateur, fut, en 221, mariée à Élagabale et répudiée presque après ses noces, comme l'avaient été les deux premières femmes de cet empereur, Cornélia Paula et Aquilia Sévéra. C'est la troisième impératrice du nom de Faustine, appartenant comme les deux autres à la famille Annia.

En général les monnaies d'Annia Faustina sont extrêmement rares; Mionnet ne cite que huit potins frappés à Alexandrie (Égypte), et, d'après Sestini [1], deux bronzes frappés à Smyrne. Ces deux dernières médailles ont pour

[1] *Lettere numismat.*, n° IV, 115, 3 et 4.

revers Hercule *Bibax*, mais il me paraît extraordinaire que sur ces deux exemplaires, le nom de Faustine ne soit pas écrit de la même manière, car l'un porte ΦAVCTINA et l'autre ΦAVCTϴINA. La Bibliothèque impériale de Paris possède un marbre, n° 3301, représentant cette impératrice en Vénus couchée et à demi nue.

Le zodiaque, comme type de revers, se voit aussi sur un grand bronze d'Élagabale, et sur un autre de Julia Paula, frappé également à Sidon, et les artistes ont souvent reproduit ce sujet sur des pierres précieuses ; on en trouve cinq spécimens différents à la Bibliothèque impériale, n°s 2391 à 2395.

Sidon fut autrefois florissante et riche par son commerce et son industrie; sa pourpre égalait en renommée celle de Tyr. Des Chananéens contraints par un tremblement de terre à abandonner leur pays, vinrent s'établir sur le bord de la mer, où ils bâtirent une ville qu'ils appelèrent Sidon, à cause de la grande quantité de poisson qu'on trouvait sur cette plage; Sidon, dit Justin, signifie *poisson* dans la langue phénicienne. D'après Fl. Josèphe (*Antiq.*, I, cap. VII), le fondateur de cette ville fut Sidonius, fils aîné de Chanaan et arrière-neveu de Noë, suivant la Genèse (X. 15). Quoi qu'il en soit, l'origine de cette ville est des plus anciennes, puisque Josué, l'an 1444 avant J.-C., poursuivit jusqu'à Sidon les rois ligués avec Jabin, roi d'Asor. Cyrus la soumit, mais bientôt elle ouvrit ses portes à Alexandre le Grand. Depuis, Sidon appartint, tantôt à la Syrie, tantôt à l'Égypte, et elle tomba enfin au pouvoir des Romains.

Autonomes grecques, en argent et en bronze.

Impériales grecques de bronze, depuis Auguste jusqu'à Hadrien.

Impériales latines de la colonie, en bronze, depuis Élagabale jusqu'à Étruscille.

Marques monétaires : ΣΙΔΩ, — ΣΙΔΩΝ, — ΣΙΔΩΝΟΣ, — ΣΙΔΩΝΙΩΝ, — ΣΙΔΟ, — ΣΙΔΟΝΙ, — ΣΙΔΟΝΙΩΝ, — CIΔΩΝΙΩΝ, — SID, — SIDO, — SIDON.

J. Sabatier.

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI, RUE DE LOUVAIN, 40.

MONNAIES

DE

CORTEMIGLIA ET DE PONZONE.

PLANCHE XV, nos 1 à 5.

I

CORTEMIGLIA.

Parmi les monnaies du moyen âge qui ont le plus vainement exercé la sagacité des numismates italiens, il en est une aussi remarquable par la beauté de son type que par l'étendue inusitée des légendes; je veux parler du célèbre *gros d'argent,* d'Odon II del Carretto, frappé à Cortemiglia (1).

Cette monnaie porte d'un côté, en deux lignes concentriques :

✠ : MONETA : ODONI : MARCHIONIS : D' CARETO · CVRTISMILIA, mots dont le sens est clair et ne demande pas d'interprétation.

L'autre face contient, au centre, les trois lettres : P · ∈ · X ·, entourées des mots : FAXES · IP'IAL'A, et en seconde

(1) Le lecteur pourra consulter, à l'égard de cette localité, l'article que M. le chevalier D. Promis lui a consacré dans son ouvrage intitulé : *Monete del Piemonte inedite o rare* Turin, 1852, in-4°, p. 14.

ligne circulaire : MONETE · Q' · HĀC · MAC'H : FORMĀ : C'CESSIT : ODONI :

Pl. XV, nº 1.

Les explications données jusqu'à présent pour cette dernière partie de la pièce n'en ont pas éclairci le sens.

Gazzera, qui le premier a publié cette rarissime monnaie (*Atti dell' Accademia reale delle scienze di Torino*, t. XXXVII, p. 99), confesse, après un long essai, que la légende reste énigmatique pour lui et rejette les tentatives non moins infructueuses des divers savants qu'il avait consultés.

Plus tard, l'érudit San Quintino (*Discorsi sopra Argomenti spettanti a monete coniate in Italia, nei secoli* XIV *e* XVII, pl. II, nº 4), propose une nouvelle explication, mais bien qu'il ait, cette fois, à peu près correctement lu la légende, il n'apporte que de nouvelles obscurités dans la question et dès lors le fameux *gros* ou *tournois* de Cortemiglia est déclaré indéchiffrable [1].

Je ne sais par quelle bizarre préoccupation les auteurs précédemment indiqués, si recommandables par leur savoir et par leur habitude des monuments numismatiques, ont pu méconnaître la légende de ce *gros*. Il est aisé de voir au premier coup d'œil que la monnaie de Cortemiglia cherche à reproduire l'aspect du célèbre *tournois* d'Asti, à la légende : ASTE · NITET · MUNDO · SANCTO · CVSTODE · SECUNDO. (Promis, *Zecca d'Asti*, p. 22.) Dans l'une et l'autre pièce on trouve une longue phrase exprimée en

[1] Promis, *Zecca d'Asti*, p. 10.

vers léonins, et pour compléter la ressemblance, la désinence PEX (que jusqu'ici l'on a prise pour un mot latin inconnu ou pour des initiales non moins indéterminées), placée au milieu du *gros* de Cortemiglia, simule très-bien le mot REX de la monnaie d'Asti.

Partant de là, il ne sera pas difficile de libeller la légende qui nous occupe, et, tout d'abord, de trouver ce substantif, ce sujet de la phrase que l'illustre San Quintino ne pouvait découvrir et que pourtant son intelligence pénétrante lui faisait entrevoir dans les trois lettres P. E. X. qui occupent le milieu de la pièce. Remédiant à une légère omission de ponctuation après le mot IP'IAL', je lirai :

FAXES · IPIAL · A · P · E · X · MONETE · Q · HĀC · MA'CH' · FORMĀ · C'CESSIT · ODONI c'est-à-dire : *Faxes, imperialis apex, monetae que hanc marchioni formam concessit Odoni.*

Le Glossaire de Du Cange explique le mot *faxes* ou *fasces* par la phrase suivante : « Apud scriptores medii aevi pro « suprema potestas usurpatur, » et dit ailleurs que « faxis » se trouve employé pour « fascis... in quâdam epistolâ ducis « Januensium, ann. 1358. »

Cette dernière citation est doublement précieuse, car on remarquera qu'elle est empruntée à la langue officielle d'un pays peu distant de Cortemiglia et que sa date est presque contemporaine de notre monnaie.

Le même glossaire est aussi explicite à l'égard du mot *apex*.

« *Apex, decretum imperatorium. Saepe occurrunt, apex,* « *apices pro instrumentis, diplomatibus, epistolis,* etc. »

Quant à l'expression *forma* qui seule reste à expliquer,

je ne puis croire qu'il soit possible de la traduire par forme ou figure, ce qui impliquerait que l'empereur a spécifié dans sa concession monétaire que la monnaie serait fabriquée à un type déterminé et que ce type serait celui de la république d'Asti.

Cela est doublement impossible, l'usage n'était pas de prescrire d'une manière absolue le type futur de la monnaie concédée et aucun pouvoir régulier, à plus forte raison le pouvoir impérial, n'a jamais *accordé* le droit de contrefaire la monnaie d'autrui.

Il me paraît plus vraisemblable que *forma monetae* doit se prendre dans le sens de *formatio,* fabrication ou création, et, par extension, signifier ici le droit même de battre monnaie.

La légende du *gros* de Cortemiglia se traduirait donc ainsi :

« Un décret impérial a accordé au marquis Odon le pouvoir souverain et le droit de battre cette monnaie. »

En face d'une affirmation aussi positive, et en admettant, à la rigueur, que l'empereur anonyme indiqué par la monnaie elle-même ait concédé à Odon II del Carretto, soit cette *forme* de monnaie, ou plutôt, comme je le pense, l'autorisation de fabriquer une monnaie quelconque, il faut renoncer à la théorie de G. di San Quintino qui n'admettait pas la possibilité d'une concession impériale en faveur d'Odon, et préférait l'attribuer à la commune d'Asti, dont les seigneurs de Cortemiglia étaient feudataires depuis la vente de leurs possessions en 1209 [1].

[1] Moriundus, *Monumenta Aquensia,* t. I, p. 153. *Venditio plurium locorum a Marchione Ottone de Carreto Astensi reipublicae.*

Feudataires de l'empereur, aussi bien que de la république d'Asti, les del Carretto s'engagèrent, dans l'acte dressé pour cette vente, à tout ce qu'un vassal doit à son seigneur *salvâ D. Imperatoris fidelitate*. Il se peut que, placés sous cette double obéissance, ils aient profité des troubles si fréquents alors pour ressaisir une sorte d'indépendance et modifier peut-être les effets de la vente de 1209.

On le croirait volontiers en parcourant un autre instrument daté de 1313 (1) (ou plutôt de 1310) intitulé : *Consignatio castrorum, ac villarum, quae Oddonus M. de Carretto, et Manfredinus filius in beneficium acceperunt a communi Astensi*. Cortemiglia ne figure pas dans ce long dénombrement; il faut donc admettre que les del Carretto en avaient recouvré l'entière propriété. Cela est plus que probable, car nous savons qu'ils vendirent intégralement ce marquisat en 1322 à Manfred IV, marquis de Saluces (2), et dès lors les objections soulevées par les divers savants qui ont tenté l'interprétation du *gros* de Cortemiglia tomberaient d'elles-mêmes!

Cette remarquable monnaie, qui fait aujourd'hui partie de ma collection, a précédemment appartenu à M. Giuseppe Giordani, de Parme. On peut voir par la comparaison avec l'exemplaire publié jadis par C. Gazzera et reproduit par San Quintino, une légère différence dans la légende de l'avers où on lit ODONI au lieu de ODONIS.

(1) Moriundus, *Monumenta Aquensia*, t. II, p. 453.

(2) Gazzera, *Discorsi intorno alle Zecche.... dei Marchesi di Ceva, d'Incisa e del Carretto*. Turin, 1832.

Cette variante est peut-être l'œuvre involontaire du graveur de la monnaie, peut-être en est-il autrement, car on connaît déjà sur les monnaies d'Odon II del Carretto les deux formes ODO et ODONVS, sans parler des autres leçons que nous fournissent les *Monumenta Aquensia*, ODDO, ODDONVS, OTTO, etc. (Moriundus, t. II, pp. 454 et 705.)

On ne connaît jusqu'ici que quatre monnaies frappées à Cortemiglia, deux d'entre elles appartiennent à Odon ; le *gros tournois* dont je viens de parler, et une petite monnaie, le *danaro piccolo imperiale* ou *mezzano*, publié par C. Gazzera, *loc. cit.*, p. 93.

La troisième est un *tirolino* de Manfred ou Manfredino, fils d'Odon. On en doit la connaissance au comte Giovanelli, qui publia cette monnaie dans un recueil allemand, en 1832.

La quatrième enfin, mise en lumière par San Quintino, et qui porte aussi le nom de Manfred II, est un *danaro piccolo* semblable à celui de son prédécesseur.

En présence d'une série aussi restreinte de ces rarissimes monnaies, on me saura gré d'en présenter une autre complétement inédite et qui a de plus le mérite d'offrir un type différent.

✠ S · MICHEL · ODONV · M(ar)Ch(io). Odon de Cortemiglia recevant un étendard des mains de saint Michel.

Rev. IC-XC au dessus du Christ assis.

Arg. Ma collection. Pl. XV, n° 2.

Cette pièce est calquée sur le *grosso* ou matapan vénitien ; or toutes les monnaies de Cortemiglia connues

jusqu'ici étant des imitations, on peut dire d'une manière générale que cet atelier se livrait exclusivement à ce genre d'industrie. Je tirerai même de là la meilleure réponse que l'on puisse faire à l'hypothèse de San Quintino et autres, c'est que les del Carretto, séduits comme tant d'autres, par l'appât d'un certain lucre, ont ouvertement méconnu leurs devoirs de vassaux, tant envers l'empereur qu'à l'égard de la république d'Asti; ils les ont ouvertement bravés l'un et l'autre dans l'exercice d'un droit important et toujours gardé avec un soin jaloux. Les del Carretto, en un mot, feudataires de l'empire et d'Asti, ont eu la hardiesse de contrefaire le *gros* astésan aussi bien que le *danaro piccolo* impérial.

A cette tentative coupable, l'empereur Henri VII répondit en 1310, par un décret qui frappait les monnaies de Cortemiglia. (Je donnerai plus loin ce texte à l'occasion d'une autre monnaie également inédite.) Il est à croire qu'Asti en fit autant et que les deux parties lésées se bornèrent pour le moment à cette manifestation de leurs droits et de leur mécontentement.

Cette copie du *grosso* de Venise est d'un titre assez médiocre et offre tous les caractères ordinaires de ces contrefaçons qui avaient pour mobile unique de faire accepter des espèces de bas aloi pour métal à bon titre, au moyen d'une ressemblance complète avec les monnaies les plus recherchées dans les transactions commerciales.

Le nom de saint Michel qui figure sur le matapan d'Odon, m'avait d'abord engagé à attribuer cette pièce à un autre marquis de la même famille nommé aussi Odon, qui fut la souche des marquis de Saint-Michel, Battifollo et Castellino, et qui mourut vers 1314, mais rien

ne m'indique que cette branche ait exercé le droit monétaire dans ses petits États.

Je crois d'ailleurs pouvoir expliquer la présence du nom de Saint-Michel sur notre *gros*, en disant qu'il existait, à Cortemiglia, une église érigée sous le vocable de ce saint, et qu'elle était d'une certaine importance, si l'on se refère au document cité par Moriondo, en date du 16 octobre 1291 (¹). Nous y voyons Odon et Manfred del Carretto faisant une convention avec la commune de Cortemiglia, *dans l'église de Saint-Michel* de cette ville.

Je ne puis clore cette étude sur les monnaies des del Carretto à Cortemiglia, sans parler d'une pièce d'or qui me paraît avoir des rapports possibles avec cette localité.

Il s'agit du florin très-connu fabriqué au type ordinaire florentin, mais qui porte, au lieu de FLORENTIA, la légende : ✠ FLOR. ⊖X CHT.

Or. Ma collection. Pl. XV, nº 5.

Quelques auteurs ont voulu lire FLOR(*enus*) ⊖X C(*omitatu*) HT(*nnoniae*), d'autres ont vu FLOR(*enus*) ⊖X CH(*ameraco*), et attribuent la pièce à Cambrai.

M. Rénier Chalon, dans son beau traité sur les monnaies du Hainaut (²), se contente de rapporter ces deux hypothèses sans oser retenir la pièce pour sa monographie.

Plus récemment, mon excellent et savant ami, M. Ch. Robert, dans son livre sur les monnaies de Cambrai, rejette également notre florin, et se garde de le revendiquer

(¹) *Monumenta Aquensia*, t. II, p. 705.

(²) 1er supplément, 1852, in-4°, p. XXIII.

pour cette dernière ville. La question reste, comme auparavant, sans solution, et il est loisible à chacun de proposer une attribution nouvelle et préférable aux deux précédentes.

A mon avis, FLOR. ⊖X. CHT peut très-bien se lire FLOR(*enus*)⊖X. CHT(*reto*) ou mieux ⊖X. CHT(*rretis*). Nous avons de fréquents exemples du nom del Carretto ainsi orthographié ; nous le trouvons avec cette forme sur les monnaies d'Odon de Cortemiglia (Gazzera, *loc. cit.*, p. 95), et sur celles de Manfred *de Charreto* (Promis, *Mon. del Piemonte inedite o rare*, p. 14, à l'article *Cortemiglia*).

De plus nous savons par le même Gazzera (*ibid.*, p. 105) et d'après le chroniqueur Jacopo de Mori, qu'un atelier du marquis del Carretto fabriqua, en 1255, et à la demande de certains marchands *monetam novam... quam appellabant Carrettini.*

Assurément ce renseignement est bien incomplet, il nous apprend seulement que les del Carretto fabriquaient de la monnaie, en 1255, à leur nom. L'atelier n'est pas indiqué, non plus que la forme ou valeur de la monnaie en question, mais il n'est pas trop téméraire d'admettre que Cortemiglia, par exemple, fabriquant cinquante ans plus tard des contrefaçons du *gros* d'Asti, du *matapan* de Venise, du *danaro* impérial, du *tirallino* de Tyrol, etc., a pu, en 1255, imiter le florin d'or de Florence.

Le nom de *Carrettinus* s'appliquerait d'ailleurs assez bien à une monnaie qui ne porte pas de nom d'atelier et mentionne seulement, si je ne me trompe, le nom *Chareto.*

A ces diverses raisons il faut ajouter, et cette indication a bien sa valeur, que tous les exemplaires du florin à la

légende ⊖X · CHT actuellement en ma possession, ont été acquis en Italie par moi-même. Ils sont au nombre de sept dont quatre en cuivre simplement recouvert d'une mince pellicule d'or.

Deux exemplaires ont été trouvés à Nice, deux à Savone, et les trois autres m'ont été vendus à Gênes. Un de ces derniers provenait avec certitude d'une localité très-voisine.

J'ignore si cette monnaie se rencontre avec la même fréquence dans les divers pays auxquels on a voulu jusqu'ici l'attribuer, mais cette présence dans des endroits peu éloignés des anciennes possessions du marquis del Carretto m'a paru un fait sinon probant du moins intéressant à constater.

Et j'y songe encore, les deux exemplaires de Nice accompagnaient le matapan inédit d'Odon II de Cortemiglia que je publie aujourd'hui vers le milieu de cette étude.

Dans la même trouvaille se trouvaient plusieurs autres matapans ou gros imités de ceux de Venise; la plupart ont jusqu'à présent défié mes efforts d'interprétation, mais l'un d'eux, qui émane aussi de la famille del Carretto, trouvera sa place dans les lignes qui suivent.

Je ne sais si le lecteur accordera à tous ces rapprochements une valeur un peu sérieuse; mais puisque le florin à la légende ⊖X · CHT est répudié par ceux qui auraient dû avoir le plus d'entraînement à l'accepter, j'ai voulu essayer d'une nouvelle attribution, sans toutefois l'affirmer avec une entière certitude.

En somme, n'est-il pas plus vraisemblable de donner cette monnaie, contrefaçon évidente et dont le titre varie en général de zéro à une très-faible valeur, à un atelier

imperceptible et connu pour sa fraude habituelle comme celui de Cortemiglia, plutôt qu'au Hainaut ou à Cambrai, qui tous deux furent le siége d'une fabrication sérieuse, normale et importante?

Pour en finir avec cette pièce énigmatique, je rappellerai qu'elle se trouve mentionnée dans un ancien manuscrit, dit de l'*évêque de Chartres*, sous le titre de : *Florin d'or de Cambrai au col d'aigle sur la main saint Jehan.*

D'après la date même de ce manuscrit ([1]), le florin ЄX · CЂT est bien du XIVe siècle, ce qui serait d'accord avec mon attribution.

M. de Lombardy, à qui l'auteur des monnaies du Hainaut a dû la connaissance du manuscrit de l'évêque de Chartres, insiste sur la créance qui lui doit être accordée, par cela qu'il a, dit-il, vérifié avec soin les points secrets indiqués pour les monnaies françaises ainsi que les diverses *empirances* ou *tares*. Je ne contesterai pas la chose pour ce qui regarde les monnaies françaises, mais quant aux attributions de localités, le manuscrit en question fourmille d'erreurs, et M. Renier Chalon, à qui j'emprunte la plupart de ces détails, en a relevé quelques-unes. Il faut donc accepter ces attributions avec beaucoup de réserve et se dire que presque tous les tarifs, décrets et ordonnances monétaires qui continuèrent à paraître pendant les trois siècles suivants s'attachaient plus au titre des monnaies qu'à leur désignation géographique.

([1]) Extrait d'un viel registre en parchemin couvert de velours jaulne et escript il y a plus de deux cents ans, estant à présent, en la Bibliothèque du Roy..... acheté en cette présente année 1622.

II

PONZONE.

La famille des marquis del Carretto, indépendamment des maîtres de Cortemiglia, comptait plusieurs autres branches. L'histoire nous a transmis le nom des marquis del Carretto de Monbaldone, de Torre d'Ussone, de Spigno, de Novello, de Ponzone, etc.

Chacune de ces seigneuries a pu, comme Cortemiglia, fabriquer de la monnaie, mais nous n'en avons jusqu'ici de preuves que pour une seule, celle de Ponzone. On sait fort peu de choses à cet égard, et la monnaie de cette localité, inconnue en nature, ne se trouve mentionnée que dans le décret de l'empereur Henri VII, en date de 1310, en ces termes :

« ..... Quod a modo nullus..... qui de cetero audiat nec « presumat dare nec recipere nec portare imperiales factos « in Clivassio, in Iporeya, in Incixa et in Ponzono, in « Curtemilia nec nullum Marchexanum Tyralinum, Rus- « sinum factos in dictis monetis..... »

Cette précieuse ordonnance qui ne parle (pour les del Carretto) que de Cortemiglia et Ponzone semble indiquer par là que jusqu'à 1310, au moins, les autres branches n'avaient pas émis de monnaie. Elle mentionne les pièces dites *impériales* et les *tyralini* et ne parle pas du *grosso tornese* que j'ai décrit plus haut. Cela veut-il dire que cette magnifique pièce n'était pas encore émise et qu'elle ne le fut que de 1310 à 1314, époque de la mort du marquis Odon, ou bien l'empereur, ne s'occupant que des con-

trefaçons préjudiciables à l'empire, poursuivait-il seulement celles des *impériales* et des *tyralini*, laissant de côté les autres falsifications, celles d'Asti, par exemple, ou de Venise?

Je l'ignore et je me contenterai de voir le décret impérial constater l'existence de l'atelier de Ponzone en 1310. Les espèces de monnaies dénommées ici ne nous sont pas toutes parvenues, ou bien elles se cachent probablement sous le voile de quelque légende non expliquée. A défaut de ces inestimables monuments monétaires, je puis en produire un autre sur lequel l'ordonnance d'Henri VII est muette, pour l'une des deux raisons indiquées précédemment. C'est encore une imitation du *grosso* de Venise, la copie est complète à l'exception des légendes.

S · MICHAEL · M(AR)CH(IO) D · PONÇO(NO). Les trois lettres MCH sont perpendiculairement disposées comme celles du mot DVX sur les monnaies de Venise. Personnage debout et recevant des mains de saint Michel un étendard.

Rev. IC-XC. Le Christ assis, etc.

Arg. Ma collection. Pl. XV, nº 3.

Les lettres MCH ne peuvent s'appliquer à aucun prénom d'un marquis de Ponzone, il faut, je crois, lire *Marchiones de Ponzono* et voir là l'indication d'une monnaie fabriquée en commun par tous les ayants droit du marquisat. Cette lecture me paraît incontestable, bien que précédemmment M. le prince Alexandre Troubetzkoy, à qui cette monnaie a appartenu, ait voulu y voir le nom d'un grand-maître de Rhodes.

Voici la mention de la pièce telle qu'elle existe au catalogue de vente de la collection A. Troubetzkoy. (Paris, décembre 1860.)

65. Pierre Corneillan, 1354-1355. Le grand-maître recevant un étendard des mains d'un saint; entre les deux figures, M. G. H. Du côté du grand-maître, F. PER. CO. Du côté du saint, S. MICHAEL.

Matapan d'argent inédit de Rhodes.

Je n'ai pas besoin de discuter cette attribution fondée sur une lecture inexacte. Indépendamment de mon exemplaire, j'en connais deux autres très-lisibles, le premier au *British Museum,* l'autre dans le médailler de la ville de Genève, et si je reproduis ici l'erreur du catalogue A. Troubetzkoy, c'est uniquement pour empêcher qu'elle ne se propage et n'aille grossir indûment la série des grands-maîtres de Rhodes.

Après avoir doté la numismatique italienne de cette précieuse monnaie qui comble l'importante lacune de l'atelier de Ponzone, je devrais peut-être m'arrêter, mais il est parmi les matapans trouvés et acquis par moi à Nice, une monnaie analogue à la précédente et dont la description ne saurait trouver une meilleure place qu'après le *grosso* de Ponzone.

✠ S · MARTIN · MAR · COMES. Mêmes types que pour le n° 3. Les lettres MAR sont placées perpendiculairement entre les deux personnages.

Rev. Semblable à la précédente monnaie.

Arg. Ma collection. Pl. XV, n° 4.

Ce curieux *grosso,* entièrement fait à l'image de ceux de Montferrat sous Théodore Ier et Jean Ier (Promis, *Mon. dei Paleologi M. di Monferrato,* pl. I, n° 1), porte le nom de saint Martin comme patron. Ceci, avec l'aspect général de la pièce, indique clairement qu'elle a dû être fabriquée au commencement du XIVe siècle. Trouvée, comme je l'ai dit précédemment, avec les matapans de Cortemiglia et de Ponzone dont la date est certaine, elle a dû circuler en même temps.

Il reste à trouver l'auteur de cette curieuse et unique monnaie. En raison du titre de COMES qui se lit en toutes lettres, les initiales MAR ne peuvent plus être que celles du nom du comte. Mais à quelle famille appartenait ce comte?

Voici quelles ont été d'abord mes suppositions. Parmi les plus puissantes familles de l'Italie supérieure, il en est une qui, à l'époque où circulait le *grosso* qui nous occupe, occupait un rang important par ses nombreuses possessions territoriales; je veux parler des comtes de San Martino de Canavèse. Ces seigneurs dont les terres avoisinaient le Montferrat ont pu trouver un avantage assuré dans la fabrication de ces matapans que la légende Sanctus Martinus rendait semblables à ceux de Théodore et de Jean Ier de Montferrat. Tantôt alliés de ces derniers princes, tantôt leurs ennemis, on voit en 1285 Guillaume de San Martino suivre à la guerre son homonyme Guillaume de Montferrat, puis, en 1333, Giovanni di San Martino, au nom de tous les membres de sa puissante famille, se liguer avec le prince d'Achaïe contre ces mêmes marquis de Montferrat.

De nombreuses illustrations sortirent des diverses

branches de la famille des comtes de San Martino, Valperga et Castellamonte; nous n'aurons garde d'oublier, entre autres, Martin, comte de San Martino, qualifié général des Guelfes, en 1320.

Peut-être ce Martin est-il l'auteur de notre *grosso?*

J'en étais-là de mes hypothèses quand mon savant ami, M. le chevalier D. Promis, m'a arrêté en me disant qu'il ne pensait pas que les San Martino eussent jamais frappé monnaie. L'arrêt était rude, sera-t-il sans appel?

En attendant j'ai fait connaître la pièce. C'est, j'en suis convaincu, une nouvelle et bonne acquisition pour l'Italie, car si les San Martino n'ont véritablement pas qualité pour la revendiquer, il se trouvera, je le crois, une autre famille du même pays à qui on pourra l'attribuer, et cette fois avec certitude.

Il existe, à ma connaissance, une variété de cette monnaie. Elle consiste dans la forme *chomes* au lieu de *comes,* et se trouve à Berlin dans la remarquable collection de M. Dannenberg.

Dans ce qui précède il se trouvera peut-être quelques propositions qui n'auront pas l'assentiment de tous. Je crois pourtant être dans le vrai, mais si d'aventure il en était autrement, je me féliciterais encore d'avoir attiré l'attention des numismates sur les intéressantes monnaies que je viens de décrire et d'avoir ainsi provoqué la lumière.

A. Morel Fatio.

MÉDAILLON ET MONNAIES ANCIENNES,

EN OR,

TROUVÉES EN FRISE.

Pl. XVI, nos 1 à 5.

Les tertres (*terpen*) de la Frise, ces collines artificielles élevées par nos ancêtres, dans des temps très-reculés, pour leur servir de lieux d'habitation ou de refuge, contiennent des monnaies romaines, byzantines, mérovingiennes, carlovingiennes et du moyen âge, qui nous fournissent quelquefois l'occasion de participer aux travaux de la *Revue de la numismatique belge*, en lui offrant quelques mots pour expliquer certaines de ces monnaies inédites ou rares. Peut être la communication suivante sera-t-elle jugée digne d'être insérée dans la *Revue;* elle concerne un médaillon et quatre monnaies en or trouvées en Frise.

1. Le médaillon fut trouvé, en 1864, entre Arum et Witmarsum, villages non loin de la mer et de la ville de Harlingue, en creusant une fosse de 5 à 6 pieds de profondeur. Il se compose d'une plaque d'or, au milieu d'un quadruple cordon d'or enlaçant la plaque. On y voit le buste d'un guerrier armé, tourné à droite. Son casque nous rappelle celui de l'empereur Dioclétien (283-305), ou de quelques empereurs postérieurs. Malheureusement les caractères entourant le buste n'offrent aucune lettre lisible. Le médaillon a servi de fibule, comme le prouve

l'agrafe au revers. Dans l'*Atlas de l'archéologie du Nord*, Copenhague, 1857, on ne trouve pas de médaillon semblable. Il nous paraît dater du ve ou du vi^e^ siècle. C'est le seul médaillon en or trouvé dans la Frise que nous avons vu. Il est déposé au cabinet d'antiquités frisonnes à Leeuwarde.

2. SOLIDUS DE L'EMPEREUR VALENS (364-378).

Buste tourné à droite, en habit militaire; légende : D(*ominus*) N(*oster*) VALENS P(*ivs*) F(*elix*) AVG(*vstvs*).

Rev. Guerrier tenant sur la main gauche la *Victoire* posée sur un globe et élevant une couronne de lauriers. Dans la main droite, le *Labarum;* légende : RESTITVTOR REIPVBLICAE.

Dans l'exergue, quelques lettres : K O N S?

Une bélière est attachée à cette monnaie assez bien conservée, trouvée dans un tertre, en creusant les fondements de la maison du pasteur à *Scharne Goutum,* près de la ville de Sneck.

Les monnaies d'or avec bélière se présentent très-rarement en Frise. Comparez les n°s 216, 217, etc., dans l'*Atlas* indiqué.

3. TIERS DE SOL MÉROVINGIEN : AUSSI POURVU D'UNE BÉLIÈRE.

Figure ou buste très-barbare, tourné à droite; légende illisible.

Rev. Croix haussée ou double croix, entourée des lettres J L et L et de trois globules, outre un globule placé en haut de la croix.

Légende très-barbare où ne se distinguent à peu près que les lettres HUI·S, ou quelque chose de semblable.

Trouvé à *Spannum,* à douze pieds de profondeur, dans un tertre.

4. TIERS DE SOL.

Tête barbare, tournée à droite; légende mutilée.

Rev. Croix longue, au-dessous un globule, à coté ⌊ ⌋, légende : ΛUΠUΠVΛ.

Trouvé près de la ville de Franeker, en 1859, en creusant un canal.

5. TIERS DE SOL DE LYON.

Dégradation du type de Sigebert II, à Marseille, années 638-660, selon Rollin, *Monétaires mérovingiens,* pl. XXVIII, n° 10.

Trouvé en 1862, dans un champ, entre les villages *Finkum* et *Hyum.*

Ces quatre monnaies sont déposées au cabinet de la Société d'histoire, etc., de la Frise.

J. Dirks,
de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas.

Leeuwarde, 12 août 1865.

MÉDAILLE OU PLAQUE

D'ÉLISABETH OU ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE,

INFANTE D'ESPAGNE (1621).

Pl. XVI, n° 6.

Élisabeth (Isabelle) Claire-Eugénie, la fille bien-aimée du roi Philippe II d'Espagne, et d'Élisabeth de France, épousa, en 1598, *Albert*, archiduc d'Autriche, d'abord cardinal et évêque de Tolède, puis, en 1583, gouverneur du Portugal et, enfin, souverain des Pays-Bas, depuis 1596 jusqu'à sa mort, qui arriva le 13 juillet 1621.

Albert étant mort sans postérité, sa veuve, l'archiduchesse Isabelle, résolut de consacrer sa vie aux bonnes œuvres, prit l'habit religieux et fit, en octobre 1622, les vœux selon la troisième règle de l'ordre de Saint-François.

Une médaille décrite par Van Loon, *Nederlandsche historiepenningen,* t. II, p. 137 (éd. franç., p. 136), conserve la commémoration de cet événement extraordinaire.

A la vente du cabinet de feu M. Boonzajer, en octobre 1863, j'acquis le n° 1433 placé à l'an 1671, comme médaille uniface avec l'inscription : *Satis mortali principi datum.* En l'examinant j'y vis une plaque frappée à l'occasion du fait précité. En voici la description :

Plaque ovale, uniface, de cuivre jaune très-mince. — Tête de mort posée sur des ossements placés en forme de croix. Une grande couronne couvre la tête. Au-dessous, l'inscription : ISABEL(LA) I(NFANS) H(IS)P(ANIARUM), 1621 (1). A l'entour : · SATIS · MORTALI · PRINCIPI · DATUM · EST.

Si l'on fait sortir cette sentence de la bouche de la pieuse infante, elle s'accorde parfaitement avec sa résolution bientôt exécutée de quitter la vie mondaine et de se retirer des affaires publiques autant que le permettait sa position comme gouvernante des Pays-Bas.

J. DIRKS.

Leeuwarde, 16 août 1865.

(1) Comme sur la médaille frappée à la même occasion, et publiée par Van Loon, avec la légende : HISP(ANIARUM) INFANS, 1 chiffre 2 a peu près la forme d'un Z.

SCEAU

DU

MAGISTRAT DE SAINT-PIERRE,

A MAESTRICHT.

Le sceau dont nous reproduisons ici l'empreinte est gravé au touret sur la face aplatie d'un silex (?) blanc, d'un de ces cailloux roulés comme on en trouve tant dans le lit de la Meuse. Il représente un personnage debout et de face, tenant de la main gauche élevée un objet carré qui doit être un livre, et de la droite un long bâton, la hampe d'une croix ou d'une crosse; à sa gauche, un petit bonhomme qui lui vient aux genoux, tient de la main droite la palme ou verge de justice. On lit autour : ✠ SIGILLVM MAGI(*stratûs*) S^{i} (*sancti*) PETRI.

C'est, comme on le voit, le sceau de la juridiction de

Saint-Pierre, faubourg de Maestricht, qui, ainsi que la paroisse de Sainte-Marie, dans l'intérieur de la ville, relevait de la principauté de Liége. Le reste de Maestricht — la partie la plus considérable — appartenait au Brabant, et, plus tard, aux Provinces-Unies.

Notre savant collaborateur, M. Perreau, a donné, dans cette Revue, sur Saint-Pierre et à propos de l'atelier monétaire liégeois de cette localité, une curieuse notice à laquelle nous ne pouvons que renvoyer le lecteur. (T. III, p. 57.)

Bornons-nous donc à dire quelques mots du curieux bijou, acquis récemment par le Musée royal de la porte de Hal [1], et qui provenait d'un amateur de Liége. Les sceaux du haut moyen âge, gravés sur pierre dure, sont, croyons-nous, fort rares; et, par une particularité remarquable, c'est le second que fournit la ville de Maestricht. On se rappellera, sans doute, le magnifique sceau de Saint-Servais décrit dans cette Revue, 2e série, t. III, p. 235, par notre savant confrère et ami, M. le colonel Meyers.

Saint Pierre est ici représenté sans ses clefs caractéristiques, mais l'omission de cet attribut n'est pas sans exemple, surtout dans les temps primitifs. Une mosaïque du VIe siècle, reproduite par Ciampini dans les *Monumenta vetera,* t. II, pl. XXVIII, figure saint Pierre debout, tenant une grande croix, *sans les clefs.* C'est, probablement, l'iconographie la plus ancienne; et, à Maestricht, on avait un motif particulier de l'adopter, pour distinguer saint Pierre de saint Servais, dont la fameuse

[1] Ce Musée a, depuis quelques années et grâce à la généreuse intervention du Ministre de l'Intérieur, conservé au pays, un grand nombre d'objets précieux qui, sans cela, eussent pris le chemin de l'étranger.

clef, travail curieux du XIe siècle, était devenue en quelque sorte l'emblème ou le palladium de la cité.

Les amateurs de symbolisme ne manqueront pas de remarquer, ici, la taille énorme du saint à côté du personnage microscopique qui figure le magistrat. Image matérielle du rapport qu'il y avait alors entre l'autorité religieuse et le pouvoir civil.

C'est de la même manière et dans les mêmes proportions qu'on voit, à Mayence, je ne sais quel archevêque colossal, couronnant d'un air hautain et superbe deux pauvres petits empereurs qu'il domine de toute sa taille de géant.

R. Chalon.

MÉDAILLES HONORIFIQUES

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE.

Rien de neuf sous le soleil : c'est un vieux dicton qui trouve souvent une application très-juste, et la numismatique liégeoise vient de nouveau confirmer cette justesse, en nous prouvant que l'usage, si répandu de nos jours, de décerner des médailles pour récompenser les actes de dévouement, était déjà admis dans la principauté de Liége pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.

La guerre que Louis XIV faisait à l'Espagne et qui avait les Pays-Bas pour théâtre, et les courses des partisans dans le pays avaient causé une grande misère dans nos provinces et y avaient fait éclore une maladie contagieuse qui décima les habitants de la Flandre et du Brabant. Lorsque cette maladie envahit la Hesbaye et les environs de Liége, en 1667, les siéges de bourgmestres de la cité étaient occupés par Henri de Curtius, seigneur de Grand et Petit-Aaz, Vivegnies, Hermée, Waleffe, Borlée, etc., et par Pierre de Simonis, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Petho et Gossoncourt. Ces deux magistrats, doués d'un caractère énergique, et qui avaient déjà été appellés plusieurs fois à l'honneur d'administrer la ville de Liége, se mon-

trèrent à la hauteur des circonstances et s'empressèrent de prendre toutes les mesures capables d'arrêter les progrès de la contagion. Sous la surveillance d'une commission composée de douze capitaines de la bourgeoisie, on employa tous les moyens hygiéniques connus à cette époque, et l'on ouvrit un lazaret au faubourg Saint-Léonard. Grâce aux mesures préventives prises par les bourgmestres et la commission sanitaire, la ville de Liége échappa au fléau qui la menaçait.

L'historien Loyens rapporte, dans son *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége* (page 451), que le prince-évêque, Maximilien-Henri de Bavière, pour récompenser le dévouement des bourgmestres de Curtius et de Simonis, leur décerna à chacun une médaille d'or, de forme ovale, portant d'un côté l'effigie du prince, et de l'autre l'écusson de ses armes, soutenu par la Piété et la Sagesse (emblèmes de la devise ordinaire du prince : *Pietate et sapientia*). Cette médaille, qui a échappé jusqu'à présent aux recherches des numismates et des collectionneurs liégeois, n'est connue que par la note que Loyens lui a consacrée. Elle formera, je le crains, encore longtemps un *desideratum* pour les amateurs de la numismatique liégeoise.

Loyens nous apprend également qu'en 1670, les mêmes bourgmestres de Curtius et de Simonis obtinrent encore du prince-évêque une médaille d'or pesant quatre onces, sur la face de laquelle se trouvait la Vierge, avec ce chronogramme : VIRGO MARIA SALVS POPVLI LEODIENSIS, et au revers, un Saint-Roch avec cette inscription : S. ROCHE ORA P. Le don de cette deuxième médaille nous donne la preuve que MM. de Curtius et de Simonis continuèrent

à s'occuper de la salubrité publique à Liége, même après que l'année de leur magistrature fut terminée.

La dernière médaille était représentée par un exemplaire en vermeil dans la collection de notre regretté collègue Vandermeer, et c'est d'après cet exemplaire que M. Pety en a donné la description, dans le catalogue des médailles et jetons liégeois, publié dans le 1er volume de la 2e série de la *Revue de la numismatique belge*. La description donnée par M. Pety, étant plus exacte que celle de Loyens, mérite d'être rappellée ici :

« La Vierge assise dans un fauteuil, l'Enfant Jésus sur « les genoux, posant le pied gauche sur la tête du serpent « enroulé autour d'un palmier. Sous la Vierge les lettres « H. F. F. Légende : ✠ SALVS . POPVLI . LEODIENSIS . « VIRGO, MARIA.

« *Rev.* Saint Roch, en costume de pèlerin, découvrant « à un ange la blessure qu'il porte à la jambe; son chien, « qui est couché à côté, tient un pain dans la gueule. Sur « une pierre, les initiales H. F. Légende : S. - ROCHE « ORA . P. »

M. Pety attribue le coin de cette belle médaille au burin de Henri Flémalle, frère du célèbre peintre Berthollet.

A. PERREAU.

UNE MONNAIE INÉDITE DE GANGELT.

Gangelt, petite ville des provinces rhénanes, située au canton de Geilenkirchen, à cinq lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, formait autrefois le siége d'une seigneurie qui datait du commencement de l'ère féodale. Après avoir eu des seigneurs particuliers, cette seigneurie fut acquise conjointement avec celles de Millen et de Vucht, en 1283, par Thierry II, sire de Heinsberg, qui les réunit à ses autres possessions. Godefroid III, sire de Heinsberg, surnommé de Dalembrouck, ayant contracté des dettes pour soutenir ses prétentions sur le comté de Looz, fut obligé de donner, en 1363, en engagère, les seigneuries de Millen, Gangelt et Vucht à Édouard, duc de Gueldres, pour 24,000 écus d'or. Le duc Édouard engagea ces trois seigneuries, le 29 août 1364, à Jean de Mœurs ou de Meurs, pour la somme de 30,000 vieux écus d'or. Lorsque Renaud, frère du duc Édouard, reprit, après la mort de celui-ci, le gouvernement de la Gueldre, il donna la propriété des trois seigneuries à Jean de Meurs.

Frédéric de Meurs, fils de Thierry, et neveu de Jean comte de Meurs, recueillit ces trois seigneuries dans la succession de son oncle.

Frédéric comte de Meurs vendit, le 25 mars 1378, ces seigneuries à Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg.

Après plusieurs engagères successives, la seigneurie et le château de Gangelt revinrent à la maison de Heinsberg, par l'acquisition qu'en fit Jean Ier, de belliqueuse mémoire (1393 à 1438), et passèrent ensuite à la maison de Juliers.

Gangelt fut une des villes où les sires de Heinsberg établirent des ateliers monétaires, et M. Piot, dans sa notice sur les monnaies frappées par ces seigneurs, insérée dans le tome V de la *Revue de la numismatique belge*, cite plusieurs monnaies heinsbergeoises frappées à Gangelt, par Thierry II, Thierry III et Godefroid III [1].

Un quart de gros, dont je viens de faire l'acquisition et qui a été trouvé dans les environs de Tongres, nous prouve que Frédéric de Meurs, pendant qu'il possédait Gangelt, monnaya aussi dans cette ville. Ce quart de gros, imitation servile du type de la tourelle d'argent, frappée à Louvain par Wenceslas, duc de Brabant, porte l'écusson écartelé de Brabant et de Limbourg, surmonté des trois tourelles. Légende : MO - NETA ⁜ GAN × × LODEMSIS. Au revers, croix fleuronnée entourée de la légende : ✠ FRE-DERICVS ⁜ COMES ⁜ MOERSI.

La singulière orthographe donnée au nom de Gangelt sur cette monnaie provient sans doute de la nécessité de faire concorder quelque peu la légende de la face avec celle de la pièce brabançonne et d'assurer par ce moyen à une monnaie de bas aloi une circulation plus étendue.

A. Perreau.

[1] Deux autres monnaies de Gangelt ont depuis été décrites dans la *Revue*, 4e série, t. II, p. 445, et t. III, p. 223.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

MONNAIES DIVERSES,

MENTIONNÉES AUX XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES, DANS DES TESTAMENTS OU DES PIÈCES DE PROCÉDURES.

C'est encore aux archives de Valenciennes que nous allons demander les documents qui formeront cette notice, documents qui, tout en nous faisant connaître la valeur des diverses monnaies ayant cours alors, nous fourniront l'occasion d'étudier les mœurs et les usages du moyen âge.

Mentionnons tout d'abord (1365) les florins con dist dou coing de Ms. le comte de Haynau de le Forge de Valenchiennes.

En 1371, le magistrat prononçait la sentence suivante :

« Nous vous disons et faisons assavoir qu'il est venut à « le congnissance dou prévost et des jurés, que, en cest « mardy darrain passet, Jehans de Tier, li ainsnés, awetta « sour le kemin entre Raymes et ceste ville, 1 markant de « Créci-sour-Sere (1) et là l'aresta et mist main à luy, en « disant qu'il li feroit raison, ou yl le tueroit, de chou que « le ville de Créci li devoit, pour chou qu'il avoit estet

(1) Près Laon, Aisne.

« leur saudoyers à le bataille de Mauconseil [1], où yl fu « pris, et ranchonnés et mis à gehine; et pluiseurs fois les « avoit sommés qu'il l'en fesissent raison, et riens n'en « voloient faire; mais yl li feroit avant qu'il li escapast, « car yl li estoient bien tenut de IIIc florins. Et tant le « constraint pour se faire, sans justice nulle, qu'il li fist « payer par crémeur V frans franchois, par manière de « tenterie [2]; et de chou s'est li marchans plains. Pourcoy « nous faisons ci le ban : nous banissons ci à tousjours li « dessus nommet Jehans de Tier, pour l'outraige et male- « fachon dessusditte, et bien se warge. »

En 1409, messires Renier de Vendegies, priestres, donne « en pur don, pour Dieu et en aumosne, à Jaquemart de Vendegies et Estienenart de Vendegies, ses deus frères, comme mainbours et pour sanner et warder avoecq et ou pourfit de Hanette de Vendegies, fille bastarde ledit messire Renier, la somme de XXXII florins d'or, à la couronne. »

En 1419, un testateur dit que « sa veuve emportera ses draps, lingnes, laignes, reubles, joyaux, viestures, les aournemens de se cambre et XV florins d'or à le couronne dou roy pour sen assenne et amendement [3].

[1] Près Noyon. *Voy.* nos *Recherches historiques*, p. 37.

[2] On lit dans une pièce judiciaire : « Et souz chou en alèrent par deviers le maison Jak Boutemonne, en cantant, par manière d'asaulée, et demandèrent à Jehan Mahon, s'il voloit caroler.

[3] *Voy.* Mézerai, *Histoire de France*, t. VI, p. 163. — En 1518, si nous en croyons Millot, (*Éléments de l'histoire d'Allemagne*, t. III, p. 91,) on rétablit en Allemagne une taxe du dixième d'un florin sur chaque personne qui fréquenterait les sacrements.

L'année suivante, « Lottars dou Dam, cambiers, lègue VI florins d'or à la confrarie Nostre Dame de l'Ostelerie, en Valenchiennes, pour mettre et convertir en l'avanchement de le dorure de le taulle (table) de le cappielle d'icelle. »

Un autre donne (1421) XXXII s. t., monnoie faitte et forgiée en Valenchiennes.

En 1436, on mentionne les florins d'or, « nommez sallus, forgiez en France, telz que de LXX de comte et de taille ou marcq d'or et de VIII onces pour chascun marcq, à XXIII caras trois quars et I sizime de carat d'or fin.

En 1444, « maistres Yves Phelippe, demorans à Noyon, vend une rente de X florins, nommés phelippus à cheval. »

En 1492, les florins à la croix Saint-Andrieu valent L s. t.; ceux des électeurs, en or, XLVIII s. t.

Très-longtemps après (1505), un individu est condamné « à *porter le tonneau* et à faire de son corps ung voyage à Rodes, et d'y demorer le terme d'un an enthier et à L phillipus d'or d'amende arbitraire, pour s'estre perforchié de corompre et maluser d'une josne fille de IX ans d'eage. »

En 1562, on promet cent florins carolus de récompense à celui qui fera « cognoistre à justice celluy ou ceulx quy ont souillié d'ordure et ymmondices la ramembrance du crucifix [1]. »

[1] 1563. Un individu est « fustighié de verghes et bany trois ans, » parce que, demandant son pain par les rues de Valenciennes, comme « wiseux et vacabonde, et ayant esté esconduit, luy disant que Dieu et la vierge Marie le volzissent pourveoir et aider, auroit témérairement et scandaleusement proféré, en plaine rue et à haulte voix, qu'il ne cognoissoit la vierge Marie. »

En 1573, Jehenne de Vaucelles, « vesve, hostelaine de la teste d'or, reconnoist devoir IIc XXXII florins, de XX pattars pièce, au seigneur Loys de la Payne, capitaine de l'artilerie de la citadelle de Vallenciennes, pour vente de sept lictz, estoffez et de Ic LXXV l. d'estaing, chascun lict, au pris de XXVII florins XII pattars pièce, et l'estaing à IIII pattars la livre. »

Cent ans après, messire Ygnace de la Chapelle, chevalier, demande deux mille messes à X pattars chascune (1). Il désire être enterré en l'église abbatiale de Saint-Jean, dans le chœur.

« Veult et ordonne que ses exécuteurs testamentaires emploient la somme de deux mille florins en achapt d'une peinture, pour mettre et applicquer à la table d'hostel, érigée au cœur de ladicte église de Saint-Jean, et le surplus estre applicqué à la décoration et à l'embelissement de ladicte table d'hostel, où yl veult que soit escript et tenu notice du lieu où son corps est inhumé. »

Le jour de son service il donne deux mille florins aux pauvres, à raison de X pattars chascun (2).

On lit dans le testament de Jeanne de Mesplau, passé à Lille, le 27 septembre 1698 :

« Ordonnant que luy soit fait son service de bourgeois, le corps présent, s'il se peut ; y assistans deux pères recollets,

(1) En 1695, il y avait encore des messes à VI patars, et à VIII, en 1755.

(2) En 1558, on mentionne comme suit une dot : « Damoiselle Jehenne de Trasegnies, fille de feu Troilus, bastart de Trasegnies et de damoiselle Anthonnette de Quarouble, dame d'Escarmain, qui furent conjoings : se ly donna quatre cens florins carolus, le XXVIIe febvr. XVe LVIII.

deux pères dominicains et deux pères minimes, donnant pour reconnoissance à chacune part desdis religieux trente patarts; voulant que soit fourny *aux hybernois* qui la porteront en terre quarante patars. »

Elle demande cent messes à huit patars, chacune.

Elle lègue à celuy quy luy administrera les Saints-Sacrements trente patars et au clerq, douze patars. — A son confesseur, trois florins. — *Pour morte main à ses voisins,* trois florins.

Aux clercq, baillifs et *folliers,* à cause du service de bourgeois. Paié à Estienne de Roubaix, *follier* de l'église Saint-Estienne, un florin, pour avoir publié le trépas de laditte Mesplau à la clochette et porté le coffanon (bannière).

Paié *aux hibernois,* pour avoir porté le corps de laditte Mesplau à l'église, deux florins. Paié à M. Couppé, *lieutenant,* et au clerq de l'église Saint-Estienne la somme de deux florins *pour l'administration des sacremens.* Paié à M. Josse Desbuissons, trois florins, *pour la mort main des voisins.* Paié à la femme Guard Fleurquin, douze patars, pour livraison de douze pains pour les funérailles. Paié au sieur Six, médecin, douze patars, pour trois visites rendues par lui à laditte Mesplau. Paié à Jean de la Rue, hoste de la cave Saint-Paul, quarante-quattre patars, pour la vente d'un lot de vin d'Espagne pour lesdittes funérailles, II fl. IIII s. Paié à Jean Caillet, *sucrier,* un florin huict patars, pour livraison *de deux livres de biscuits* pour lesdittes funérailles. Paié au sieur Gruart, apotiquaire, la somme de trois florins huict patars, pour médecines et drogues. Paié à Bauduin Franc Campion, deux florins huict patars,

pour avoir fait les fonctions de Mre d'hostel auxdittes funérailles (1).

Parlons maintenant des couronnes d'or.

En 1409, Jehanne Casteloize, vesve de sire Nicolle dou Gardin, lègue III couronnes dou roy pour chascun *trentel* (trentaine) de messes (2).

En 1412, demisielle Gilles Hameline, fille de Jaquemon Hamelin, donne une couronne d'or à chascune des VI dames de Saint-Julyen de Cambray.

A la souveraine feme del hostel maistre Renier Lamelin, son frère, canonne de Cambray, IIII frans, au souverain vallet, III frans.

L'année suivante, Ernoul Li Cochons, taverniers, voelt estre mis et ensevelis en habit de religieux (3) et donne II couronnes au religieux cui li habit yest, ouquel il sera ensevely.

Aymerics Grebiers veut être enterré dans l'église Saint-Jehan et, au lieu de XX frans franchois qu'il avoit d'abord légués, à ce sujet, il donne à cette église XX couronnes; puis XX couronnes du roi pour la sépulture de sa femme.

En 1417, Pierre de Raymes donne X couronnes dou roy à la même église, pour tourner en réfection et réparation des orghenes.

En 1422, Jakemes Li Poivres, bourgois de Valen-

(1) Archives de l'église d'Auchy-lez-La Bassée (Nord).

(2) 1457. Le clercq marlier de l'église parochialle de Saint-Jehan en Tournay. — Les anciens avaient *des tessères d'hospitalite.*

(3) *Voy.* Sauval. *Histoire et recherches des antiquites de Paris,* t. II, p. 647.

chiennes, dit : « Je donne IIII couronnes dou roy à frère Raoul Patoul, dou carme, avoecq cui je fui ou saint voiage de Rome, pour partir à ses bonnes orisons et bienfais. »

En 1467, les couronnes de France sont à LXV au marcq d'or.

En 1427, on avait mentionné les florins d'or, nommez couronnes de Franche, dou quing le roy Charle derrain trespasset, de LXVII et demy de compte et de taille au marcq d'or, tel or que à XXII caras et demy et de VII onches pour cascun marcq.

En 1413, Jehans de Haussy, ainsnés, lègue à le confrarie de le fiertre Nostre-Dame le grande deux grans angeles d'or (1).

A Willaume Drisse, son cousin, ou lieu de se cotte, I grant angele d'or.

En 1368, on parle d'un voleur, qui avoit emblé *une cloke double* (vêtement), et l'avoit portet en wage en le maison d'un uscrier et empruntet sus I franc franchois.

En 1450, celui qui a blessé son adversaire, doit payer XXIII frans, de XXXII s. pieché, pour vin, *estouppes* et bendiaux, et faire deux voiages : si comme ung à saint Anthoine, en Viennois, et l'autre à saint Nicolay de Warengeville, à partir ung mois aprez son retour du premier voiage.

L'année suivante, Jehan Haillet, dit Tacket, couvreur de teulle, voulant récompenser Zuaire de Le Clef, sergant de le prévosté le comte, à Valenciennes, qui lui avoit remis ung saquelet de toile contenant certaine grant somme

(1) 1547. Deux angelotz.

d'argent, montant à IIc livres, qu'il avoit perdu et ynozamment laissiet cheoir, environ l'issue de l'ostel au chine, le nuit des rois, s'engage à lui remettre la somme de XLIII l. XIIII s. t., en la manière qu'il s'ensieult : est assavoir en chascune sepmaine VI s.

En 1492, on dit qu'une rente est vendue en telle monnoie que le denier d'argent, appellé double à deux lyons (1) à présent ayant cours en la ville de Valenchiennes et ou pays de Haynnau.

Au moment de se marier (1522), Ghislain Alauwe, clercq, dit qu'il a de sept à huyt cent livres d'argent comptant de son espargne, pour cent lyons (2) d'acoustremens;

(1) Ils valaient IIII s. t. — 1493. Cincq doubles d'argent à deux lyons pour la livre. — 1368. Que se aucuns markans ou voituriers a sen avoir, quels qu'il soit, à Condet ou à Frasne, il le puet et pora faire ouvrer, manyer, gietter et faire venir, à mont ou aval l'euwe, ossi bien en dimence ou en jour de fieste, comme en jour ouvraule, sans nulle redevance payer, fors tant seulement, quant c'est en fieste ou en dimence, que cascuns varlés qui y ouvera en sakant, payeie I d. à le candelle le mère Dieu, ne ne doivent y estre lidit ouvrier rebelle del amener à mont, tout tesfois que li markans en a besoing.

(2) En 1519, les philippus valaient à Lille L gros, les oboles du Rin, LVI s, deux scutekins, VII l. II s., ung lyon d'or, IIII l. VIII s., ung nobl ehenricus, VII l. X s., ung escu vies, LXXI s., ung double ducat à II testes, VIII l., deux ducats à potence, VII l., *ung polloury*, IIII l, ung double patart, IIII gros, trois toisons d'argent, XVIII s. — Yssue de pain : 1503, Simon Lambelot, cabarteur, Matelot Lambelot, son filz, qu'il a de feue Jehenne Godin, qui fu sa femme, et lui donna ung toison de C s. t., le IIIe jour d'avril. D'autres donnent : 1379, une poule, un plichon blank, uns blans wans ; 1384, un aniel d'or, une carpe et un biecquet (brochet), une cotte hardie, une happe (hâche). — Théodose ordonna que les veuves porteraient le deuil de leurs maris pendant un an, et elles étaient notées d'infamie, si elles se remariaient pendant ce temps.

qu'il est receveur de Sepmenies et d'Inchies, à Mons. le baron de Trasegnies (1), quy luy vaullent en gaiges ordinaires, vins et émolumens, syx vingtz livres par an, ou environ. Aussy qu'il exersoit soubz la main de Hugues de Maulde, son maistre, les offices et recepte de Poix et Beaudegnies, quy luy pooient valloir par an cent livres ou mieulx, et que son aultre praticque luy pooit bien valloir par an soixante livres et plus.

Dans le trousseau d'Hanonceau Le Blas, sa fiancée, on remarque une petite aigière et quattre louces d'argent, pluiseurs nappes, dyx huyt serviettes, vingt aulnes de toille ou environ, avecq aulcunes corroyes, anneaux et pluiseurs habillemens.

En 1524, Martin du Talye, fromegier (2), veut que la somme de deux cens livres soit par les mambours (3) qu'il

(1) 1547. Jehan de Rumigny le filz, cambrelen et demorant en l'ostel de Trasegnies.

(2) On parle de fromages de rivière, en 1458, et, en 1508, de la place où l'on vend fromaiges engloix et autres dures fromaiges. — Ces fromages nous rappellent une curieuse redevance féodale, mentionnée comme suit, dans un obituaire de la cathédrale d'Arras (Bibliothèque d'Arras, nº 980) : « III idus maii, item, obitus Domini Petri Quadrigarii, huius ecclesie canonici, qui dedit nobis ducentos francos auri positos in redemptione *cuiusdam servitutis gravissime, inhoneste et impotabilis*, debite Martello Dubos, domino de Oupi (Oppy), super nostras censam, domum et decimagium de Allodio in Goheria (Arleux en Gohelle, nommé ordinairement Arleusium, Arlodium), *ratione exactionis cuiusdam casei viridis cum curru novo, equis albis et multis aliis servitutibus.*

(3) 1500. Une veuve, avant de se remarier, donne, en forme d'assenne, à ses enfants du premier lit et à leurs mainbours, la somme de IIc l. t. — 1570. Deux mille livres à employer par les mainbours, à trois mois de scemonce, en forme de deniers d'orphenes.

désigne, employé en rente, nommée *dorphe* (orphelins), au denier vingt, pour le pooir recouvrer à trois mois de semonce, pour des proffis en venans entretenir et alimenter Marion du Talye, sa fille, jusques à estat de mariaige ou eagée de dix huyt ans et issue de mainburnie.

En 1389, pour issue de pain ou de mainburnie, Jehan Biaufil, cordewanier, donne à Jakemin, se fil, une obole d'or (1).

A Anappe, près Lille, les varlès gagnent (1349) III onches d'or (2), val. LXXV s.; le kieruier, VI onces d'or, val. CXII s. VI d.; le bierkier (3), III onces d'or, alors que V oboles d'or

(1) Consult. *leg. wall.*, lib. 11, c. 17.

(2) Suivant Fleury, l'once d'or valait 50 s. t., en 1272. (*Hist. eccl.*, l. 86, parag. 16., — L. 72, parag. 56, il parle des malaquins.)

(3) Le document suivant, bien qu'étranger au sujet que nous traitons, nous a paru d'un haut intérêt pour l'histoire des usages et des mœurs :

« 1554. De Jehan du Fosset, batu de verghes alentour de la justice « *du roleur, la teste chocquié au ban* et bany III ans.

« Nous vous disons et faisons assavoir qu'il est venu à la cognoissance « des prévost et jurez, que ung appellé Jehan du Fosset, bergier, natif « de Montigny en Artois, résidens à Bellain, se seroit avanchié par deux « fois de boster et prendre, de nuict, aucuns coutres de kerue, estans « sur les champs, desquelles kerues les labours (*sic*) s'en aydoient jour- « nellement : mesmes l'un d'iceulx mis en terre, pour le prendre et « vendre à son proffit, comme yl volloit faire d'un semblable coutre, « duquel yl aroit esté saisy ; qui est cas de grosse repréhention, pour « autant que c'est empeschier les labours des champs, *et qui doibt estre « en la sauvegarde de chascun, qui est fait de dépopulation des champs.* « Et, pour ce que telz mesuz ne sont à souffrir en ville de bonne justice, « en préférant miséricorde à righeure de justice, considèrant qu'il n'a « jamais esté reprins de justice, mesdis sieurs prévost et jurez, à la « demande de Jehan Rolin, escuyer, lieutenant de mons. le prévost le « conte, pour aultres exemplez, ont condempné et condempnent ledict

valent IIII l. XIII s. IX d. febles; V mailles d'or, le même prix.

En 1353, les femmes qui plantent pois, obtiennent V *flages* par jour chacune, ce qui fait pour huit journées, VII gros I d. (1).

Tels les legs d'un monnayeur en 1409 (2) :

« A tous ses compaignons monnoyers et ouvriers de monnoye en saulle, pour se houche, I cas, II martiaux et II paires de chizoires appartenant à l'ouvrage de leditte monnoye; à maistre Nicole le Viel, son nepveut, une cotte de fer, telle qu'il li plaira prendre en touttes li cottes de fier qu'il ara au jour de sen trespas, avoecq uns brachelles, une paire des milleurs wans de fier, le boin cappiel de fier et houscol et se maillet de ploncq. »

Ce legs nous rappelle l'ordonnance de 1433, signée par trois monnayeurs de Valenciennes, Evrard du Gardin, Ernoul de Gouy et Simonnet de Sainct-Genoix.

Le duc y déclare : que, comme il lui appartient de faire forger touttes les fois qu'il luy plaist, monnoie d'or et d'argent à Valenciennes, il ordonne de nouviel estre faicts et forgez en la monnoie dudict lieu, un denier d'or, appellé

« Jehan du Fosset d'estre ce jourd'huy menet des prisons jusqz à la « justice du *rolleur*, et yllec estre batu de verghes alentour d'icelle jus- « tice, *meismes avoir la teste chocquié au ban de ladicte justice*, etc. » (Arch. du greffe des werps de Valenciennes.) — On voit dans Spon et l'*Antiquité expliquée*, de Montfaucon, que le fer de la charrue des anciens avait la forme d'un fer de lance.

(1) XVIe siècle. V pittes val. II d. ob. auprès de Compiègne.

(2) Il se nommait Jehan Liviaux. — En 1477, Jehan Wallebert se déporte de l'office de franc monnoier.

pieter, de dix huict karas d'or fin d'aloy, à la touche, — qui seront ouvrez à noz nom et armes.

Les maistres particuliers et garde d'icelle monnoie seront tenus de mettre en boiste à chascune délivrance de chascun huict mil desdis pieters, ung d'iceulx deniers.

Pour terminer, nous allons emprunter ce curieux passage au voyage de Jehan de Tournay à Jérusalem (1487) :

« Je cambgay trois ducas d'or à Venize, pour avoir des « marquetz, lesquelz je fis laver par les orfebres, pour « estre plus nœufs ; car les Mores ont volentiers nouvelle « monnoie [1]. »

De la Fons-Mélicocq.

[1] Bibl. de Valenciennes, MS. n° 453, fol. 99 v°. — Il venait de parler d'ung josne compaignon orfebvre, lequel estoit d'Amiens et se nommoit Huguet.

ERRATUM.

P. 334, t. III, ligne 16, au lieu de maistre, *lisez :* maisre.

CORRESPONDANCE.

A M. R. Chalon, *Président de la* Société de la Numismatique belge.

Trilport (Seine et Marne), 3 octobre 1865.

Monsieur et honorable Confrère,

Comment écrit-on l'histoire à Bruxelles? Quatre-vingt lettres de mes confrères français, voire même belges, de la Société française de numismatique, m'arrivent à la fois, pour protester contre la note nécrologique dont vous nous gratifiez (1). Morts!!! Nous qui sommes pleins de vie, nous qui avons ouvert un cercle de numismatique et d'archéologie, nous qui donnons des médailles aux plus zélés sauveteurs des débris de l'antiquité et sommes cités dans le *Bulletin du ministère de l'instruction publique,*

(1) Nous avions annoncé, dans le numéro précédent, parmi les petites nouvelles du jour, ou, si l'on veut, les *cancans numismatiques,* que la société française n'avait pas *abouti* (comme disent les gazettes). C'était une erreur, et nous sommes heureux de pouvoir la rectifier. Nous insérons ici la lettre si bienveillante de M. d'Amécourt, avec d'autant plus de plaisir qu'on nous a peu habitué à recevoir de Paris ces marques de sympathie.

R. Ch.

nous qui avons fondé une bibliothèque numismatique, nous qui, dans deux mois, donnerons un *Annuaire du numismate,* avec de nombreuses planches. C'est évidemment un de vos ennemis qui vous a joué le mauvais tour de vous renseigner ainsi.

Non-seulement nous vivons, mais nous prospérons, et de plus, nous comptons sur l'amitié de notre sœur aînée, la Société de numismatique belge. Nous nous proposons le même but, pourquoi ne nous donnerions nous pas la main?

Veuillez agréer, Monsieur et honorable confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

VICOMTE P. D'AMÉCOURT,

Président de la Société française de numismatique et d'archéologie.

MÉLANGES.

Une question qui mériterait, me semble-t-il, d'être examinée et discutée dans la Revue, c'est celle de savoir, si les pièces avec *Robertus filius comitis Flandriae*, et l'écu engrelé, que Gaillard a attribuées à Robert de Béthune, ne sont pas plutôt de Robert de Cassel, son fils. Le premier portait un autre écu et ne s'intitulait pas *filius comitis*, mais *primogenitus*. Le second, Robert de Cassel, a très-bien pu battre monnaie, alors que son père et son frère aîné étaient retenus à la cour de France, pendant qu'on débattait les conditions de la paix d'Athies, paix que les Flamands ne voulurent pas accepter d'abord. Robert de Béthune avait dû promettre au roi de ne faire aucun acte comme comte, aussi longtemps que ses sujets n'auraient pas ratifié la paix. Son second fils, étranger à l'engagement, n'a-t-il pas pu profiter de la circonstance pour satisfaire l'esprit d'indépendance des Flamands et peut-être aussi son ambition personnelle, en frappant la *monnaie intérimaire* de Bruges et de Termonde?

C. S.

Numismatique mérovingienne. — Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, par Anatole de Barthélemy. Paris, Aug. Aubry, 1865, in-8°, 24 pages.

Travail d'un précieux secours pour les amateurs de monnaies mérovingiennes. Conbrouse, en 1859, dans son grand ouvrage sur les monnaies de France; M. de Longpérier, en 1841; M. Guillemot, en 1845; M. Cartier, en 1856, dans la table ou le dernier volume de sa belle Revue; et, enfin, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, dans un cercle plus restreint, avaient successivement publié de semblables listes. La dernière venue devait être la plus complète, sinon la plus nombreuse; et cependant celle de M. de Barthélemy est loin de comprendre autant de pièces que celle de M. Cartier. Voici l'explication de cette énigme : « Certaines légendes, dit l'auteur, dans sa préface, qui « figurent dans des ouvrages recommandables, ne sont pas « rappelées aujourd'hui, parce qu'il m'a semblé indispen- « sable d'éliminer les *fausses lectures*, trop longtemps « répétées dans les recueils. J'ai passé également sous « silence les légendes composées de lettres placées au « hasard, et ne présentant pas un sens bien appréciable. »

Quant aux *fausses lectures*, remplacées par des lectures plus acceptables, soit. Mais n'est-il pas un peu téméraire de déclarer que des légendes sont composées de lettres *placées au hasard* et ne présentant pas un sens bien appréciable? Ces légendes, que n'a pu lire M. de Barthélemy, ne seraient-elles pas complétées, rectifiées par d'autres exemplaires, auxquels on les compareraient? Leur exclusion nous paraît

d'autant plus regrettable que nous croyons difficilement *au hasard*, en fait de gravure de type.

R. Ch.

Remarks in reply to the new observations on « Jewish Numismatics » by M. F. de Saulcy, *a propos of the work intitled « History of Jewish coinage and money in the old and new testament. »* By Frederik W. Madden, Esq., M. R. S. L.

Quand M. de Saulcy fit paraître, en 1854, sa *Numismatique judaïque*, qui s'écartait, dans diverses parties, de la classification établie par Bayer et par Eckhel, de nombreux adversaires entrèrent en lice pour combattre son nouveau système. Levy, Reichardt, Mommsen, en Allemagne; Ewald, Poole, Madden, en Angleterre; Queipo et Garrucci, en Espagne et en Italie, se déclarèrent opposés aux innovations du savant académicien français, qui riposta à diverses reprises dans la Revue française; et lorsque M. Madden publia son splendide volume sur le même sujet qu'avait traité M. de Saulcy, celui-ci en profita pour défendre de nouveau, en analysant l'ouvrage anglais, son système et ses opinions. Mais, si M. de Saulcy est un avocat adroit et un adversaire tenace, il a trouvé à qui parler. M. Madden relève le gant qu'on lui jette. Cette nouvelle brochure, complément indispensable de son livre, suit, article par article, les arguments de son adversaire qu'il combat toujours avec une logique serrée et souvent, nous semble-t-il, avec succès. Ainsi, par exemple, l'attribution

à Yaddous ou Jaddua de sicles d'argent que l'autonomie donnée, d'après Josèphe, aux Juifs par Alexandre le Grand, aurait permis à ce grand-prêtre de frapper, nous avait toujours paru assez contestable. Mais attendons la fin. Avec M. de Saulcy, il est difficile d'avoir le dernier mot.

R. Ch.

Raccolta Veneta. — M. Nicolò Barozzi, directeur du musée Correr, se propose de publier, sous ce titre, un recueil de documents relatifs à l'histoire, à l'archéologie et à la numismatique. Les archives si riches de Venise et des autres villes de la Vénétie seront pour une pareille entreprise une mine inépuisable. La nouvelle Revue de Venise paraîtra trois fois par an, par cahiers de 8 à 10 feuilles, qui formeront chaque année un volume de environ 30 feuilles. Le prix d'abonnement est de 10 francs, hors du territoire de Venise.

R. Ch.

Catalogue de monnaies romaines découvertes à Signy-l'Abbaye (Ardennes), par V. Duquenelle. Reims, 1865, in-8°, 35 pages.

Le trésor trouvé à Signy-l'Abbaye, en creusant un fossé, se composait uniquement de romaines d'argent, et formait un poids total de 9 1/2 kilogrammes. La pièce la plus ancienne est un denier de Commode, et les plus récentes appartiennent à Salonin. M. Duquenelle présume que ce

dépôt considérable, — un vrai trésor pour cette époque, — a été enfoui, vers l'an 256, pour le soustraire aux pillages et dévastations qui désolaient l'empire sous le règne de Gallien. « Cette découverte, dit l'auteur, n'est pas de celles qui doivent satisfaire l'avidité des collectionneurs passionnés pour les monnaies rares; mais on peut y trouver bon nombre de revers qui, par leurs variétés, leurs types, leurs légendes, présentent un intérêt incontestable. » Ces revers offrent, en effet, 477 variétés, dont quelques-unes inconnues à M. Cohen.

R. Ch.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale s'est enrichi, cette année, de deux acquisitions de la plus haute importance, la *collection Geelhand* et les *monnaies brabançonnes* réunies par M. L. de Coster. La famille Geelhand, d'Anvers, pendant le cours de quatre générations, n'avait négligé aucune occasion ni aucun sacrifice pour former la plus belle suite possible de médailles concernant les Pays-Bas; et elle avait atteint son but, car cette collection, unique, se faisait remarquer tant par le nombre des pièces que par leur choix et leur conservation. Le dernier possesseur, M. Louis Geelhand, ayant consenti à la céder à l'État, M. le Ministre de l'Intérieur, toujours disposé à favoriser l'accroissement de nos musées et de nos bibliothèques, s'empressa de demander aux Chambres le crédit nécessaire pour cette acquisition ainsi que pour celle de la belle suite des monnaies du Brabant au moyen âge, que M. de Coster était parvenu à réunir, après trente ans de recherches assidues.

Le nom de *Collection Geelhand* sera conservé à la suite des médailles des dix-sept provinces des Pays-Bas, et une plaque gravée, fixée sur le meuble qui la renferme, indiquera son origine et la date de son acquisition par l'État.

M. Louis Geelhand a voulu, à cette occasion, consacrer un souvenir à la mémoire de son père. Il a fait exécuter, par un de nos meilleurs artistes, M. Jouvenel, une belle médaille portant d'un côté la tête de M. F.-J. Geelhand, et de l'autre, sous un écusson à ses armes, l'inscription suivante :

IL AVAIT RÉUNI
LA PLUS BELLE SUITE
DES MÉDAILLES DES PAYS-BAS
QU'ON EUT JAMAIS FORMÉE.

ACQUISE PAR L'ÉTAT BELGE :
LOI DU 30 JUIN 1865.

*

Cette médaille a été distribuée par M. Louis Geelhand aux principaux numismates du pays.

R. Ch.

Par suite de ces accroissements considérables, le cabinet des médailles, qui, auparavant, n'était ouvert que deux heures par semaine, est actuellement accessible au public, *tous les jours, depuis midi jusqu'à trois heures.* Notre collègue, M. Cam. Picqué, a été spécialement attaché à cette division de la Bibliothèque royale.

R Ch.

J. Charvet. *Origines du pouvoir temporel des papes, précisées par la numismatique.* Paris, E. Dentu, 1865, in-8°, 172 pages, une planche et de nombreuses vignettes dans le texte.

Voici bien un livre de circonstance; aussi est-il écrit avec la verve, l'entrain, la chaleur d'un pamphlet. M. Charvet, qui, du reste, semble être assez bon catholique, paraît persuadé que le pape n'aurait qu'à gagner en influence morale, en autorité religieuse, s'il abandonnait à Victor-Emmanuel le soin grossier des choses de la terre; que la tiare, dépouillée de sa triple couronne et devenue la mitre de l'évêque de Rome, n'en brillerait que d'un plus vif et plus pur éclat. C'est possible. Mais on demandera, sans doute, ce que fait la numismatique en cette affaire? Tout simplement prouver au pape que cette Rome à laquelle il se cramponne si énergiquement, il ne l'a pas toujours possédée. Que la donation de Pépin et de Charlemagne ne concernait, peut-être, qu'une propriété foncière, la jouissance de certains revenus, mais pas la souveraineté elle-même, puisque cette souveraineté fut exercée à Rome par Charlemagne et ses successeurs, les empereurs carlovingiens, ainsi que l'attestent les monnaies émises par ces princes et à leur nom.

En 1689, Louis XIV, qui avait eu à se plaindre de la cour de Rome, à propos d'une question d'étiquette, et qui, d'ailleurs, voyait peut-être poindre, là-derrière, une question d'annexion (chose dont il était particulièrement friand), fit faire, par le conseiller Leblanc, le célèbre numismate, la *Dissertation* bien connue sur les monnaies frappées à Rome par Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire, etc.,

« ses prédécesseurs. » M. Charvet réimprime cette dissertation, en y ajoutant des notes et en la faisant précéder d'une histoire à grands traits de l'origine de la puissance temporelle qu'il aspire à voir disparaître.

« Rome, dit-il, appartient à la France ; » tout appartient à la France, c'est connu ; « elle lui appartient par toutes « les sanctions du droit. Mais la France ne veut plus de ce « sépulcre. — Le pape a peur, dit-on, des ruines qui « l'environnent et n'y veut plus rester. — Qui donc aura « le courage d'aller s'asseoir là ? Victor-Emmanuel, héri- « tier et vengeur de Didier, qui, plus heureux que ses « illustres ancêtres, après avoir reconstitué la nationalité « italienne, fera de Rome sa capitale et du Vatican le « musée de l'Italie régénérée ! »

Et voilà la question romaine, — comme disent les gazettes, — résolue par la numismatique.

Quant à l'exécution matérielle, le nouvel ouvrage de M. Charvet est, comme ses aînés, d'une élégance irréprochable C'est un bijou de bibliophile tout autant qu'un livre de numismatique.

R. Ch.

Bijdragen voor de geschiedenis van de munt der stad Nijmegen. Medegedeeld door W. J. de Voogt. (Dissertation de 24 pages in-8°, tirée du recueil *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheitkunde,* nieuwe reeks, D[1]. IV.)

Dans ces nouvelles *additions à l'histoire monétaire de Nimègue,* M. de Voogt examine ce qu'ont avancé quelques

auteurs touchant les premières monnaies de cette ville. Il rapporte une note de Smetius, dans laquelle il est dit que les archives de Nimègue possédaient deux chartes données à la ville par l'empereur Henri II, et dont l'une avait trait à la monnaie. Malheureusement ces chartes sont perdues, et l'on ignore leur contenu. M. de Voogt consacre le reste de sa dissertation à l'examen de divers documents relatifs aux monnaies de la plus ancienne ville de la Gueldre.

CAM. P.

Münzstudien. — Neue Folge der Blätter für Münzkunde. Herausgegeben von H. GROTE. Nr. XVI. Sechster Band, Erstes Heft. Leipzig, 1865. In der Hahn'schen Verlags handlung.

M. le Dr Grote se propose de consacrer trois livraisons à l'histoire de la monnaie de Souabe au moyen âge. La première livraison du sixième volume contient l'histoire du monnayage en Souabe et en Allemannie et l'examen de la valeur des diverses espèces. Une carte numismatique de la Souabe au moyen âge est jointe à cette première partie du travail de M. Grote.

CAM. P.

M. Jules Nollée de Noduwez, attaché de légation honoraire de S. M. le roi des Belges, possède un cachet d'or, à double empreinte, dû au burin de Théodore Van Berckel, graveur

des monnaies de Bruxelles et de Vienne. Le célèbre artiste exécuta ce petit chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse pour sa fille Théodora, qui le légua à son propriétaire actuel. L'ovale du cachet est encadré dans des palmes que surmonte un trophée d'instruments de musique. Au droit, on voit les armes de la famille, qui sont d'azur à trois étoiles d'argent, avec la devise : *Stella duce;* et, au revers, un piédestal supportant un vase et à demi caché par un écusson au chiffre de Théodora Van Berckel. Les fleurs qui emplissent le vase sont d'une merveilleuse finesse d'exécution, et l'on sent bien que Van Berckel a soigné avec amour ce petit travail destiné à sa fille.

Cam. P.

M. Webster, numismate, 6, Henrietta street, Covent Garden, à Londres, vient d'adresser aux amateurs une petite brochure donnant les figures gravées au trait de vingt et une médailles relatives à l'invention de l'imprimerie, aux corporations d'imprimeurs et aux plus célèbres typographes. M. Webster désire se procurer les pièces qui ne se trouvent pas sur les planches qu'il a fait graver, et nous croyons le moyen employé par lui aussi efficace qu'original. Nous lui signalons ici une médaille du module de quatre centimètres que les ouvriers typographes, « victimes de la convention du 22 août 1852, » ont fait frapper à Bruxelles, en 1854, en témoignage de reconnaissance aux membres du comité central typographique belge.

Cam. P.

Le n° XIX, nouvelle série, de la Revue numismatique de Londres, qui vient de paraître, se compose des articles suivants :

1° Sur un tétradrachme inédit de Lysimaque, probablement frappé à Byzance, portant ΛΥΣΙΜΑΧΟ, avec des observations sur cette forme de génitif. — Ensemble, une courte notice sur une autre pièce de Lysimaque, également inédite, de la collection de l'auteur, et sur un octogramme d'or d'Arsinoë, frappée à Tyr, par le R. Churchill Babington. 10 pages.

2° Remarques en réponse aux nouvelles observations de M. de Saulcy sur l'ouvrage intitulé : *History of Jewish coinage, etc.*, par M. Frédéric W. Madden, Esq. 26 pages.

3° Monnaies du Bengale, par M. Edward Thomas, Esq. 3 pages.

4° Quelques notes sur la trouvaille faite à Eccles de monnaies d'argent, par M. Vaux, Esq. 36 pages.

5° La question des courtes croix, par M. John Evans, Esq. 41 pages et une planche.

6° Note sur la légende d'un Noble Saint-George de Henri VIII, par M. J.-B. Bergne, Esq. 3 pages.

7° *Marking not Milling*, par M. J. Powell, Esq. 15 pages.

8° Publications récentes et mélanges.

R. Ch.

La Revue numismatique italienne de M. Olivieri est en retard de paraître depuis plus d'un an. Ce recueil dont les débuts avaient été si favorablement accueillis, serait-il déjà

abandonné? Pour notre part, nous le regretterions sincèrement.

R. Ch.

Quant aux *Décades* de M. Schweitzer, de Trieste, publication polyglotte dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler, elles ont cessé de paraître, et cela par la plus sérieuse de toutes les raisons, la mort de leur auteur.

R. Ch.

Antérieurement à Van Mieris et à Van Loon, un numismate hollandais, Gérard Schaep, né à Amsterdam, en 1599, avait entrepris la publication d'une monographie des monnaies, médailles et sceaux de la Hollande, depuis les anciens comtes jusqu'en 1646. Le manuscrit de Schaep et les bois gravés qui devaient accompagner ce travail, se trouvent depuis longtemps, dans la possession de la famille Geelhand d'Anvers.

Parmi ces bois, que M. L. Geelhand de Merxem a bien voulu nous communiquer, nous avons remarqué, principalement, celui qui représente un *aignel* de Guillaume de Hollande, roi des Romains (1247-1256), et que nous donnons ici avec la permission de M. Geelhand.

On connaissait une pièce semblable du comte Florent, successeur immédiat de Guillaume, et ce rare *aignel* passait pour être la plus ancienne monnaie d'or de nos provinces (1). Le même Florent a également imité le gros d'argent de saint Louis. Il devient maintenant fort probable que Guillaume, qui, le premier, a frappé des *aignels*, a aussi le premier émis le gros d'argent. C'est une pièce à retrouver.

Gérard Schaep, dans les notes qu'il a laissées, n'indique pas où était alors l'*aignel* de Guillaume et on ignore ce que cette pièce est devenue; son existence est toutefois incontestable. Elle ne peut être mise en doute par la supposition d'une erreur du graveur qui aurait lu REX au lieu de DVX. Les armoiries qui figurent sur le drapeau, identiques à celles de l'esterlin du même Guillaume, rendent cette supposition tout à fait inadmissible.

La publication *entière* du manuscrit de G. Schaep est devenue sans objet, depuis que ce travail a été remplacé par des ouvrages plus complets de Van Mieris, Van Loon, Van Alckmade, Vander Chijs, etc.; mais ne serait-il pas intéressant de faire connaître les pièces *dessinées* par le vieux numismate hollandais et qui, comme l'*aignel* de Guillaume, ont échappé à ses successeurs? Si M. Geelhand voulait bien nous y autoriser, je m'empresserais de profiter de son obligeance pour donner, dans la Revue, les pièces de cette catégorie.

R. Ch.

(1) Cette pièce avait été trouvée par notre collègue M. De Coster,

Le n° 4 de la *Revue numismatique française* vient de paraître, on y remarque les mémoires suivants :

1° *Attribution de quelques monnaies gauloises anépigraphes*, par M. E. Hucher, 6 pages. Vignettes dans le texte.

2° *La lettre* B *sur les monnaies de Byzance*, par M. W. H. Waddington, 4 pages. Vignettes dans le texte.

3° *Monnaies d'Héracléon, assassin d'Antiochus VIII, Épiphanes Grypus*, par M. F. de Saulcy, 4 pages. Vignettes dans le texte.

4° *Médaille d'argent d'Euphémia, femme d'Anthémius*, par M. H. Poydenot, 4 pages. Vignettes dans le texte.

5° *Monnaie d'or suevo-lusitaniennes*, par MM. E.-H. Allen et H.-N. Teixeira, 15 pages et une planche.

Il s'agit, dans ce curieux mémoire, d'une véritable nouveauté : le numéraire semi-romain, frappé par les Suèves dans le nord du Portugal, pendant la première période de leur établissement. Des pièces analogues étaient connues pour la Lombardie, la Provence, le royaume de Bourgogne, la Bretagne, etc.; la série lusitanienne aura désormais sa place acquise dans la période de la dislocation de l'empire d'Occident.

L'étude de la numismatique avait toujours été peu cultivée en Portugal, ou du moins elle l'était sans bruit et en quelque sorte à huis clos. Cette indifférence va, snas doute, faire place à un zèle ardent. On sait que S. M. le roi de Portugal s'occupe de numismatique, et son exemple ne peut manquer de trouver de nombreux imitateurs.

6° *Monnaies du moyen âge, trouvées à Paladru* (*Isère*). *Denier inédit de Pierre II, comte de Savoie*, par M. R. Géry, 18 pages avec une vignette.

7° *Monnaies inédites de Frinco*, par M. Morel-Fatio, 15 pages et 2 planches.

Encore un de ces petits ateliers italiens dont l'industrie consistait à imiter, sinon à contrefaire, le numéraire de pays voisins. M. Morel-Fatio poursuit avec un zèle infatigable et une perspicacité remarquable ses investigations sur les nobles industriels qui, au XVIe et au XVIIe siècle, inondaient l'Europe de leurs produits énigmatiques.

R. Ch.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs une belle vente de monnaies, médailles et jetons de toutes les époques, qui aura lieu à la librairie Van Trigt, rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles, les 26, 27, 28 et 29 décembre 1865.

Le catalogue, comprenant 2,200 numéros, représente les collections bien connues de notre confrère, M. Guioth, de feu M. Davreux, de Liége, et un précieux contingent de monnaies et médailles acquises, en 1836 et 1838, aux ventes de Renesse et de Neuf de Burgt.

Un bon nombre de pièces, les unes uniques, les autres de la plus grande rareté, seront offertes aux amateurs de tous les pays; elles sont généralement irréprochables. Le catalogue a été rédigé avec soin et les descriptions et citations des pièces ont été faites avec la plus rigoureuse exactitude. Les personnes qui seraient empêchées d'assister à la vente, peuvent donc adresser en toute confiance leurs commissions à leurs correspondants.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 27 octobre 1865.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à :

MM. Nicolas Barozzi, directeur du musée Correr, à Venise;

Le vicomte de Ponton d'Amécourt, président de la Société numismatique française, à Trilport (Seine-et-Marne).

Frédéric W. Madden, du British Museum, secrétaire de la Société numismatique de Londres

Le Secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE

AU 1er DÉCEMBRE 1865.

MEMBRES HONORAIRES (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Yong-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc.	—
De Saulcy (Frédéric), sénateur, membre de l'Institut de France, etc.	—
De Koehne (S. E. le commandeur Bon), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg	—
Lee (le docteur John), ancien président de la Société numismatique de Londres	—
Vander Chijs (P.-O.), professeur à l'université de Leyde, etc.	—
De Schulthess-Rechberg (le chevalier), colonel, à Vienne	20 septembre 1846.
De Pfaffenhoffen (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich	—

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Meyer (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	20 septembre 1846.
Promis (le chevalier **Dominique**), conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	—
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon...	—
Sabatier (J.), membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris.....	4 mars 1849.
Castellanos (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
Fustagueras y Fuster (don **Jaime**), archéologue, à Barcelone.....	—
De Bernabé (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Sarragosse.....	—
Dirks (J.), avocat, à Leeuwarde, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
Hildebrand (B.-E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
Leitzmann (le révérend J.), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*.....	—
Soret (Frédéric), ancien directeur du musée, à Genève.....	—
Mantellier (P.), conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.....	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund.....	—
Robert (Charles), directeur au ministère de la guerre, à Paris.....	5 juillet 1863.
De Rauch (A.), chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin.....	—
Nahuys (le comte **Maurin**), archéologue, à Utrecht.	2 juillet 1865.

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
De Bethune (le chanoine), secrétaire de l'évêché, à Bruges.....	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
De la Fontaine (le baron), président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg.....	—
De Meyer (J.), rentier, à Gand	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur.....	—
De Robiano (le comte **Maurice**), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
Goddons (G), greffier, etc., à Louvain.....	—
Guigoffe (F.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles	—
Meyers (M.-B.), colonel du génie, à Gand.....	—
Payen, artiste peintre, à Bruxelles.....	—
Perreau (A.), agent de la Banque, à Tongres.....	—
Piot (Charles), docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale	—
Serrure (C.-P.), docteur en droit, correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
Van Miert, pharmacien, conseiller communal, à Mons	—
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Bruxelles.....	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E.-C.), rentier, à Gand.....	—

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Cuypers van Velthoven (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	1 juillet 1849.
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles.....	—
Pety de Thozée (J.), (1) propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune.....	4 juillet 1852.
De Witte (le baron J.), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., à Wommelghem	5 juillet 1857.
Cocheteux, capitaine du génie, à Anvers.....	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Bruxelles.....	—
Vanderauwera, conseiller provincial, receveur de la ville, à Louvain.....	5 juillet 1858.
Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége.....	8 juillet 1860.
Picqué (Camille), attaché à la section des médailles de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.....	—
Vandenpeereboom (Alph.), ministre de l'intérieur, président de la société archéologique d'Ypres.....	5 juillet 1863.
De Nedonchel (le comte Georges), membre de la Société historique de Tournai.....	—
Cajot (le chanoine), membre de la Société archéologique de Namur.....	—
Vanden Broeck (Ed.), négociant, à Bruxelles....	3 juillet 1864.
Mailliet, lieutenant-colonel pensionné, à Bruxelles.	—
Wiener (Léopold), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., à Bruxelles.....	—
Wystman (Clément), notaire et archéologue, à Termonde.....	—
Surmont (le baron), archéologue, à Gand.....	2 juillet 1865.

(1) Par deux jugements du tribunal de Dinant, en date du 29 novembre 1856, et du 3 mars 1864, M. Théodore-Jules-Joseph Petit, époux de dame Marie baronne de Rosen, a été autorisé à reprendre l'ancienne orthographe du nom de sa famille « Pety » et à ajouter celui du fief de Thozée qu'elle avait longtemps porté. Nous avons cru que cette note pourrait

« A nos Quérards futurs éviter des tortures. »

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
Helbig (Henri), archéologue à Seraing.....	7 juillet 1861.
Vanderstraeten (Edmond), employé aux Archives de l'État, à Bruxelles.....	—
Serrure (C.-A.), avocat, etc., à Gand	5 juillet 1863.
Onghena (Charles), graveur, etc., à Gand.....	3 juillet 1864.
De Brou (Charles), archéologue, etc., à Bruxelles.	—
Coubeaux (Hippolyte), archéologue, à Bruxelles.	—
Maus (C.), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles.	2 juillet 1865.
Cluyskens (Hippolyte), professeur, à Gand	—
De Jonghe (Baudouin), à Bruxelles.....	—
De Limburg-Stirum (le comte), à Gand.....	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris.....	3 novembre 1856.
Penon (Casimir), négociant, à Marseille.....	—
Morin (Henri), fils, banquier, à Lyon.....	—
Bretagne, directeur des contributions directes, à Nancy.....	—
Salmon (Philippe), avocat, à Paris.....	—
Dancoisnes (L.), notaire, à Henin-Liétard.....	—
Minart, conseiller, à Douai.....	—
Dechamps de Pas, ingénieur, à Saint-Omer.....	14 janvier 1857.
De Veye de Burine, colonel, à Utrecht.....	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Voogt (W.-J.), à Amsterdam	10 avril 1857.
Dumoulin (F.-J.-L.), à Maestricht	—
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau	30 août 1857.
Boudard (P.-A.), archéologue, à Béziers	5 octobre 1857.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon	15 avril 1859.
Landré (J.-D.), à Amsterdam	6 mai 1859.
Van Geuns, à Dieren, près d'Arnhem	—
S. E. M. de Gille, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg	22 mai 1859.
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai	—
De la Fons-Mélicocq (le baron), à Raismes (département du Nord)	26 septembre 1860.
De Roemer (le baron), membre de la première chambre du royaume de Saxe, à Dresde	4 juin 1861.
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer	29 novembre 1861.
Cranborne (le vicomte), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Londres	—
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la société des antiquaires de Picardie, etc	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Lancy, près de Genève	27 février 1863.
Du Leau (Alphonse), à Paris	—
Muller (le docteur L.), à Copenhague	—
Olivieri (Agostino), bibliothécaire à Gênes	—
Rouyer (Jules), inspecteur des postes, à Mézières	20 mars 1863.
Friedlaender (le docteur D.-J.), archéologue, à Berlin	10 décembre 1863.
Morel-Fatio, banquier, etc., à Paris	—
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent)	—
Namur (A.), professeur, secrétaire de la Société royale grand-ducale, à Luxembourg	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Rapp, archéologue et numismate, à Bonn.....	3 juillet 1864.
Pauly (**Henri**), directeur de l'école supérieure, à Montjoie.....	3 juillet 1864.
Elberling (le docteur), numismate, etc., à Luxembourg.....	19 novembre 1864.
Maggiora-Vergano-Brichetti (le chevalier), à Asti.....	14 janvier 1865.
S. A. S. Monseigneur le prince de **Hohenlohe-Waldenbourg**, au château de Kupferzell (Wurtenberg).....	—
Barozzi (**Nicolas**), directeur du musée Correr, à Venise.....	27 octobre 1865.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), président de la Société numismatique française, à Trilport (Seine-et-Marne).....	—
Madden (**W. Frédéric**), du British Museum, secrétaire de la Société numismatique de Londres..	—

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1865-1866.

Président : M. Renier Chalon.
Vice-Président : M. le Dr Dugniolle.
Contrôleur : M. Herry de Cocqueau.
Trésorier : M. Vanden Broeck.
Bibliothécaire : M. Guioth.
Secrétaire : M. Camille Picqué.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.
Camille Picqué.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1865.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 34e année, 2e série, t. XX, no 7, et t. XXI, no 8, 1865.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, etc., t. II, 1865, 3e livraison.

Le Cabinet historique, 11e année, 7e et 8e livraisons, juillet-août 1865.

Messager des sciences historiques. Année 1865, 2e livraison.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai. t. X, 1865.

Aanwinsten van de Penning-Verzameling van het Friesch Genootschap, van Geschied- oudheid- en taalkunde, gedurende het jaar 1864-1865, J. D.

Bruxelles, le 15 novembre 1865.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Numismatique gallo-belge ou histoire monétaire des Atrébates, des Morins et des nations gallo-belges en général, par M. Alexandre Hermand (*suite*) 1
Deuxième lettre à M. R. Chalon, sur les éléments de la numismatique musulmane, par M. F. Soret 17
Jetons français relatifs à la paix des Pyrénées et au mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne, par M. A. Preux 121
Deniers de Louis IV, de Germanie, frappés à Anvers, par M. Morel-Fatio 140
Notice sur un méreau inédit de Doesbourgh, par M. Hooft van Iddekinge 145
Lettres de M. le Comte Nahuys, à M. R. Chalon, au sujet de l'esterlin de Vorst 147
Numismatique gallo-belge ou histoire monétaire des Atrébates, des Morins et des nations gallo-belges en général, par M. Alexandre Hermand (*suite et fin*) 177
Un *aureus* inédit de Lælianus (Lélien), par M. R. Chalon 210
Notice sur une monnaie de l'évêque Burchard, frappée à Groningue, par M. Hooft van Iddekinge 215
Curiosités numismatiques — Monnaies rares ou inédites (huitième article), par M. R. Chalon 218
Documents pour servir à l'histoire des plommés et des monnaies, par M. de la Fons-Mélicocq 235
Numismatique tournaisienne. — Des monnaies gallo-romaines, attribuées à Tournai, par M. le comte de Nédonchel 285
Quelques jetons des receveurs de Bruxelles, au XIVe siècle, par M. R. Chalon 302

Médaille d'or offerte par les habitants de Bruxelles, à Nicolas-Jean Rouppe, en l'an VIII, par M. Ed. Vanden Broeck..... 312
Petite numismatique de l'ancienne Flandre.—Notes et documents, par M. Edmond Vanderstraeten 322
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, des xive, xve, et xvie siècles, par M. de la Fons-Mélicocq..... 334
Trouvaille de monnaies à Nederheim, province de Limbourg. — Lettre à M. Jules Pety de Thozée, par M. A. Perreau..... 361
Médailles romaines et impériales grecques, inédites, par M. J. Sabatier..... 389
Monnaies de Cortemiglia et de Ponzone, par M. A. Morel-Fatio. 426
Médaillon et monnaies anciennes, en or, trouvées en Frise, par M. J. Dirks..... 442
Médaille ou plaque d'Élisabeth ou Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne (1621), par M. J. Dirks..... 445
Sceau du magistrat de Saint-Pierre, à Maestricht, par M. R. Chalon..... 447
Médailles honorifiques de la principauté de Liége, par M. A. Perreau..... 450
Une monnaie inédite de Gangelt, par M. A. Perreau..... 453
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. de la Fons-Mélicocq..... 455

CORRESPONDANCE.

Lettre à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique belge, par M. Henry Pauly..... 244
Lettre à M. R. Chalon, directeur de la Revue de la numismatique belge, par M. le comte M. de Robiano..... 245
Lettre de M. le vicomte P. d'Amécourt, à M. R. Chalon, président de la Société de la Numismatique belge..... 468

MÉLANGES.

La *Rivista numismatica* de M. Olivieri. — *Encyclopédie des noms propres,* par M. J. Sabatier. — *Étude sur les monnoyers,* etc., par M. A. de Barthélemy. — Appel aux amateurs. — Les lettres A. B., dans le *Numismate* de M. Hoffmann, ne désignent pas M. A. de Barthélemy. — Médaille d'honneur de Leeuwarde. — M. L. Wiener choisi pour faire la médaille de l'exposition de

fleurs, à Amsterdam. — *Sceaux et armoiries de Termonde,* par M. Klemens Wytsman. — Dictionnaire des légendes numismatiques. — *Lettre à M. A. Gouget, sur un tiers de sou d'or frappé à Niort.* — *Numismatic chronicle,* n° XVI. — Monnaies de cuivre des évêques de Paderborn et des abbés de Corbie. — Jeton de Julien Godin, seigneur de Hyon. — *Recherches sur les monnaies,* par M. Hiver. — Revue numismatique de Berlin. —M. Rapp.—La seigneurie de Ruinen. — M. L. Weiner nommé graveur des monnaies. — M. Morel-Fatio, directeur du cabinet des médailles de Lausanne. — Catalogues Rollin et Feuardent. — M. le baron J. De Witte, élu associé étranger de l'Institut de France. — Médaille à la mémoire de P.-J. Braemt, graveur des monnaies. — M. L. Wiener fait hommage à la Société numismatique des coins d'un *jeton de présence* gravé par lui. 154

Vente des médailles de M. Braemt. — Sir Roach Smith. — Nouvelle application de la numismatique, par M. Duleau. — *Recherches sur la monnaie romaine,* par le Bon d'Ailly. — Revue française (novembre et décembre 1864). — *Essai sur la numismatique gauloise,* seconde partie, par M. Ed. Lambert. — *Numismatic chronicle,* n° XVII. — *Memorie storico-numismatiche de Borgotaro, Bardi,* etc., di L. Pigorini. — Médaille lithuanienne. — Société française de numismatique. — M. Léopold Hamburger. — Médaille de l'empereur Maximilien (du Mexique). — M. Hoffmann. — Nouvelle gazette numismatique à Leipzig. — Monnaies de porcelaine. — Concours de gravure à Genève. — Médaille d'Antoine Bovy. — Publications sur la numismatique orientale. — *La numismatique en 1863,* par M. A. de Barthelemy. — M. le docteur Grote. — Médaille des Académies, par M. L. Wiener. — Monographie des gros tournois. — Médailles pour les fêtes d'Aix-la-Chapelle, par MM. J. et L. Wiener. — Revue française, 1er cahier de 1865. — Monnaies inédites des grands-maîtres de Rhodes, par M. P. Lambros. — Le général de Bartholomæi. — M. H. Sauvaire..... 248

Descripcion general de las monedas hispano-cristianas, etc. Prospectus. — *Notice sur quelques enseignes de pèlerinage,* par M. J. Garnier. — *L'art gaulois,* par M. E. Hucher. — *Médailles et jetons des numismates,* par M. A. Durand. — L'uniformité

des monnaies, par M. le comte NAHUYS. — Revue numismatique anglaise. — Revue numismatique française. — Revue numismatique de Berlin. — Le Labarum, par M. Ed. Rapp. — M. le Dr Grote. — Les accroissements du cabinet de Leyde. — Mort de M. Gillet, de Nancy. — Société française de numismatique. — Prix de l'Institut décerné à M. John Evans. — *Wiener numismatische Monatshefte*, etc., von Dr G. A. EGGER. — Les jetons et les demi-jetons (*sic*) du journal l'*Escaut*..... 339

Monnaies de Robert de Béthune. — *Numismatique mérovingienne*, par M. A. DE BARTHÉLEMY. — M. Fréd. Madden et M. de Saulcy. — *Raccolta veneta*. — Monnaies romaines découvertes à Signy-l'Abbaye. — Acquisition par l'État de la collection Geelhand et de la suite des monnaies du Brabant de M. de Coster. — Médaille à la mémoire de F.-J. Geelhand. — Le cabinet des médailles ouvert tous les jours. — La *question romaine* résolue par la numismatique. — Additions nouvelles à l'histoire monétaire de Nimègue, par M. W.-J. de Voogt. — Le no XVI des *Münzstudien*. — Cachet gravé par Th. Van Berckel. — Médailles des typographes; appel aux amateurs, par M. Webster. — *Numismatic Chronicle*, no XIX. — Revue de M. Olivieri. — Les *Décades* de M. Schweitzer. — *Aignel* de Guillaume de Hollande, roi des Romains. — No 4 de la revue numismatique française. — Belle vente de médailles à Bruxelles..... 470

NÉCROLOGIE : G.-J.-G. Vander Meer. Pierre-Joseph Braemt. 168

Alexandre Stroganoff, Jean-Baptiste-Marie-Joseph Voillemier, Frz Streber et Thomsom..... 271

SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 14 janvier 1865..... 175

Réunion extraordinaire du 21 mai 1865..... 278

Assemblée générale du 2 juillet 1865, à Bruxelles..... 353

Réunion du bureau du 27 octobre 1865, à Bruxelles..... 485

Liste des membres de la société de la numismatique belge..... 487

Ouvrages reçus..... 176, 283, 358, 494

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Pl. I a IV.	
»	202 et suivantes.
Pl. V et VI.	
»	17 et suivantes.
Pl. VII à IX.	
»	121 et suivantes.
Planche X.	
1....	218
2....	220
3....	221
4....	222
5....	223
6....	224
Planche XI.	
7....	224
8....	225
9....	227
10....	228
11....	229
12....	231
Planche XII.	
1....	303
2....	304
3....	306
4....	306
5....	307
6....	308
7....	309
8....	309
9....	310
Planche XIII.	
1....	297
2....	297
3....	298
4....	298
5....	298
6....	298
7....	300
8....	294
Planche XIV.	
9....	313
Planche XV.	
1....	428
2....	432
3....	439
4....	440
5....	434
Planche XVI.	
1....	443
2....	444
3....	444
4....	445
5....	445
6....	446
Planche XVII.	
1....	389
2....	391
3....	391
4....	392
5....	392
6....	393
7....	395
8....	397
9....	398
10....	399
11....	403
12....	404
13....	405
14....	405
15....	406
16....	407
Planche XVIII.	
17....	408
18....	409
19....	410
20....	411
21....	413
22....	415
23....	415
24....	416
25....	416
26....	420
27....	424

MONNAIES DITES À L'ŒIL

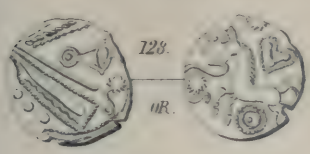

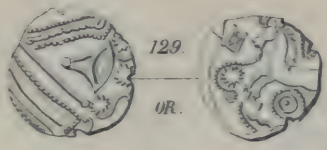

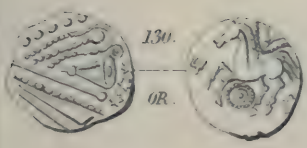

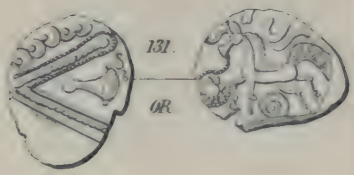

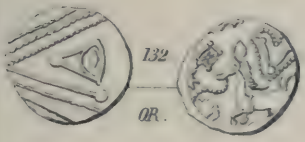

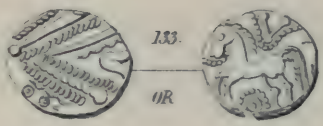

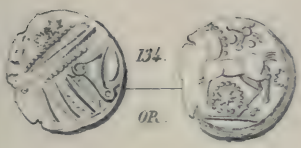

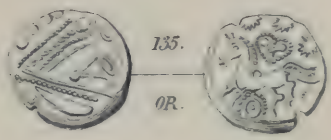

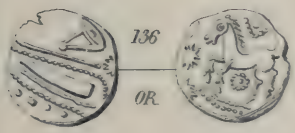

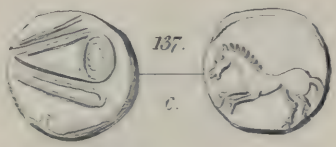

Imp. Lithographie de Bos

MONNAIES GALLO-BELGES

MONNAIES DITES À L'ŒIL

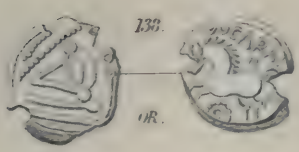

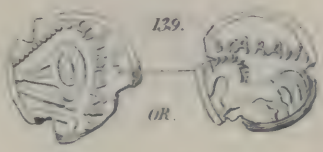

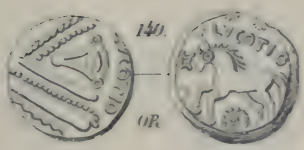

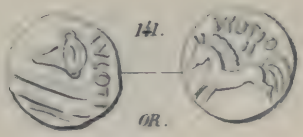

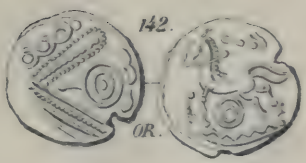

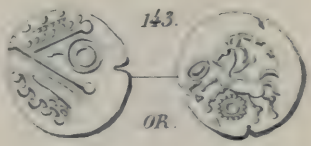

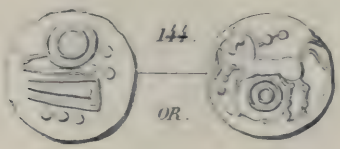

Lith. Lemercier de Paris

MONNAIES GALLO-BELGES.

MONNAIES DITES A L'ŒIL

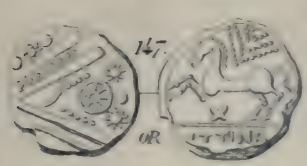

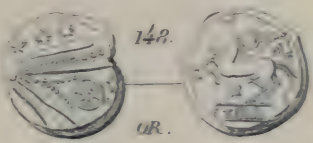

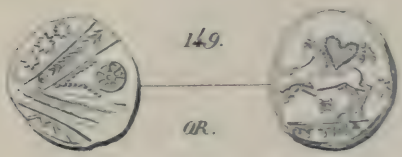

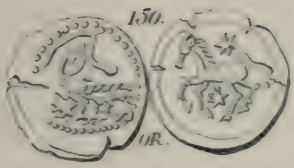

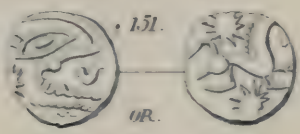

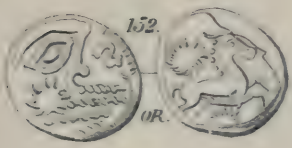

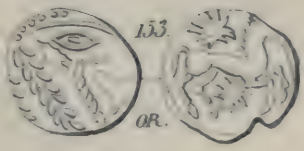

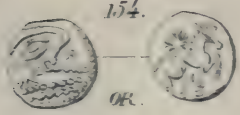

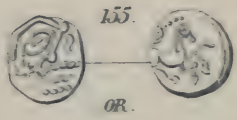

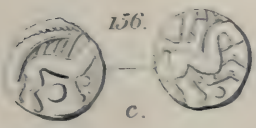

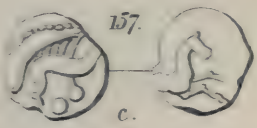

Imp. Lecharpy et Pic

MONNAIES GALLO-BELGES

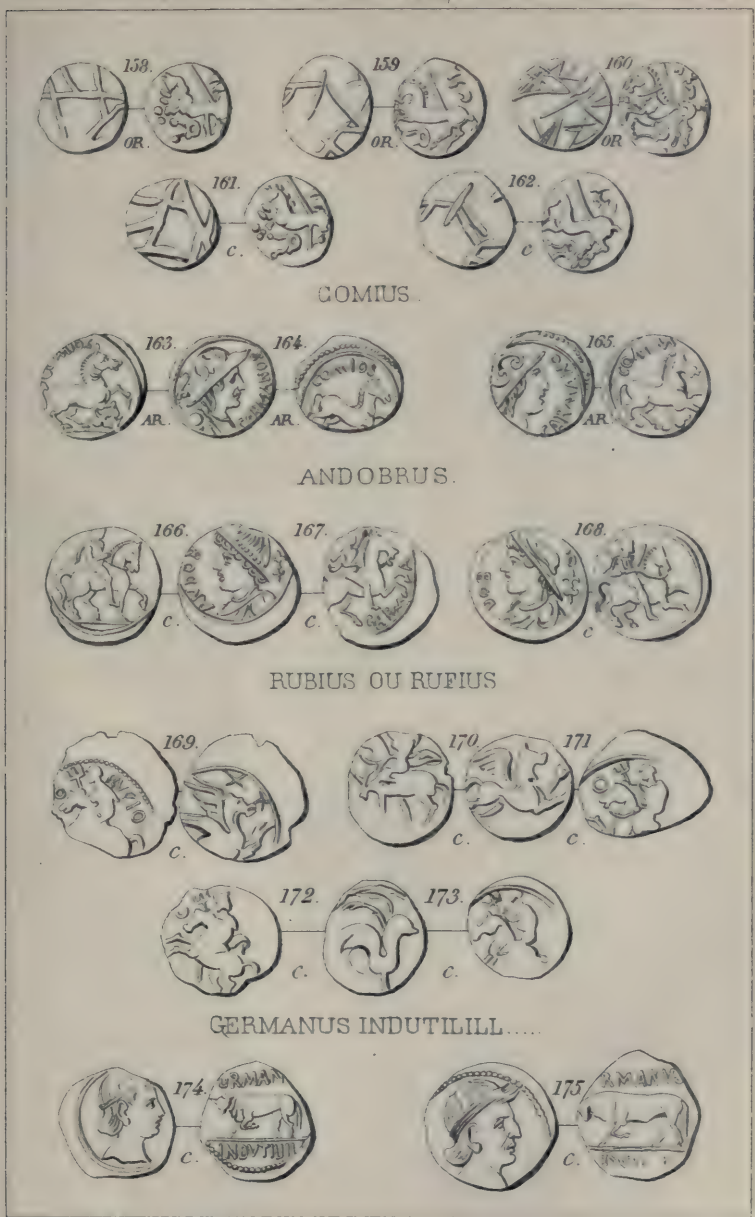

Aug. Deschamps de Pas

MONNAIES GALLO-BELGES

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 4.

Fig. 3.

Fig. 5.

NOMS DES LOCALITÉS

21 ادل (IV) ادل (VI) ارل (VII)

22 ارجار (III) ارجار (IV)

23 اردبيل (VI) اردبيل (VII) ابرد (XII)

29 اركات (XII) اركات (XII)

31 ادمسه (I) ادمسه (II) ارمسه (III)

34 اراو (VIII) اراو (VIII)

41 اسلامول (XII) اسلامول (XIII)

46 اصطهار (II) اصطهار (V) اصهبال (XII)

64 امد (IV) امد (VII) مراب (X)

65 امل (IV) امل et امل (VIII pour la même pièce)

71 الاندلس (II) الاندلس (IV) الاندلس (V)

102 بخارا (II) بخارا (IV) بخارا (IX) بخارا (XIII)

116 البصره (I) البصره (IV) البصره (VIII)

119 بغداد (VII) بغداد (XI) بغداد (XIII)

124 بلغار (IV) بولغار (VII) بلغار (IX)

145 سرت (VII) سرت (IX) سرت (XI) سرت (XIII)

154 بلنس (III) بلنس (VIII) بلنس (1001) بلنس (XII)

168 الجزيره (II) الاشاره (VI) الجزيره (II fin)

190 جلد (II) جلد (IV) جلد (VI) جلد (VIII) جلب (X)

208 جوارزم (IV) جوارزم (XIII) جوارزم (VIII)

225 دمسق (I) دمسق (III) ميشق (VIII) دمشق (XI)

227 دهلى (VIII) دهلى (IX)

250 الى (I) الحـ (II) السلى (V) الك (V)

271 سراى (VIII 710) سراى (VIII 790)

286 سلاسه (VIII) سلاسه (IX)

288 سمرقند (II) سمرقند (V) سمرقند (IX)

305 الساير (III) الساير (III) fin الساير (III) debut الساير (IV)

313 سماح (VIII) سماح (X) سماح (XIII)

319 سرار (IV) سرار (VIII) سرا (XIII)

356 فاس (IV) فاس (VIII) فاس (XI) فاس (XIII)

373 فلسطين (I) فلسطين (IV 356) فلسطين (III)

412 كاشان (VIII) كاشان (VIII) كاشان (XII) كاشان (XII)

419 كرمان (I) كرمان (II) كرمان (VIII)

436 كى (VIII) كى (XI) كى (XIII)

454 ماردين (VI) ماردين (VII)

465 المحمدكله (II) المحمدكله (III) المحمدكله (IV)

474 السلاه (II) السلاه (III) السلاه (VI)

477 مراكش (VI) مراكش (XI) مراكش (XIII)

487 مصر (I) مصر (III) مصر (V) مصر (XI) 448

494 ملاذ (II) ملاذ (IV) ملاذ (VIII)

511 الموصل (III) الموصل (VII) الموصل (VIII)

520 نصيبين (III) نصيبين (IV) نصيبين (VI)

528 نسابور (II) نسابور (IV) نسابور (V)

533 همدان (I) همدان (II) همدان (VIII) همدان (XIII)

537 واسط (I) واسط (IV) واسط (VIII)

549 سرو (XII) سرو (IX) سرو (VIII) سرو (XIII)

ÉPITHÈTES DES LOCALITÉS

A مدينه (II) مدينه (IV) مدينه (VI) مدينه (VII)

B ملك (VIII) ملك (VIII fin) ملك (X) ملك (XII)

C شكري (XIII)

D الجزيره (II) الجزيره (VII) جزيره (XII) جزيره (XIII)

E حمص (XI) حمص (VIII) حمص (XIII)

F دار (IX) دار (XII) دار (XIII)

G الحلبى (VIII) المدبر (VIII)

H المحروسه (VII) المحروسه (VIII) المحروسه (XIII)

1

4

5

9

10

12

15

Imp. Alf. Vaheul Bruxel.

16

17

22

24

25

26

Imp A. Mertens Renaix

37

39

40

44

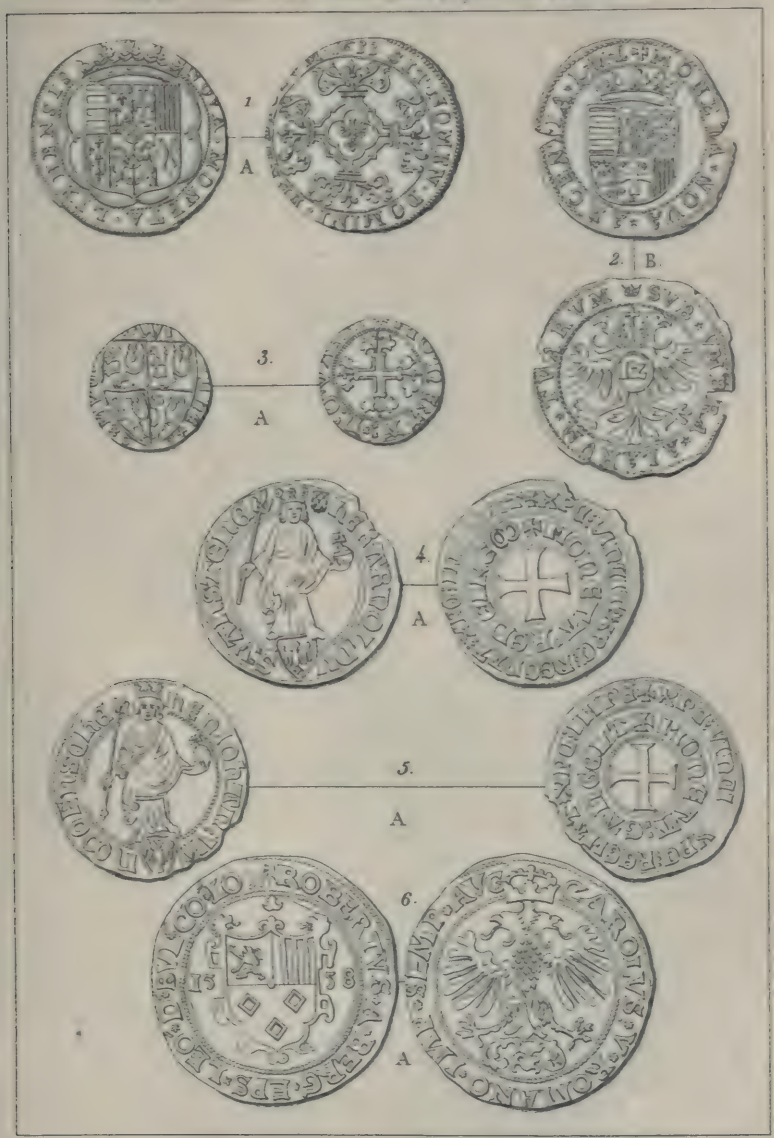
1
A
2.
B.
3.
A
4.
A
5.
A
6.
A

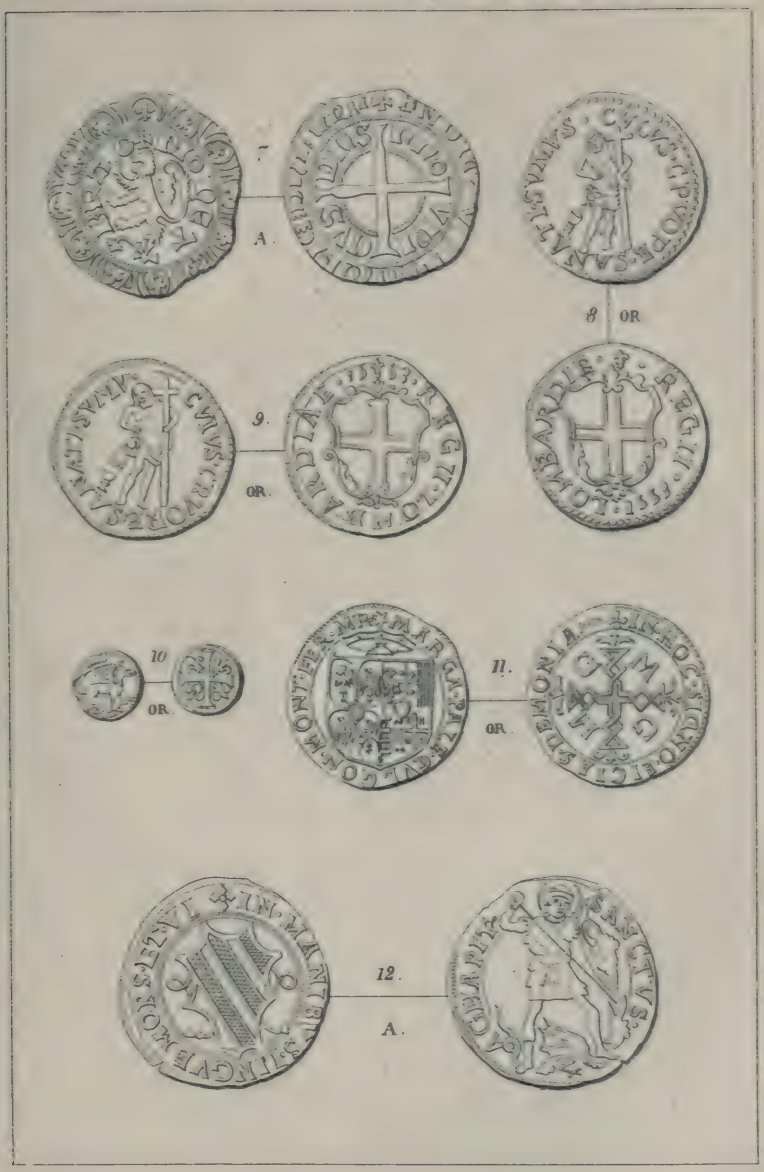
7.
A.
8
OR.
9.
OR.
10
OR.
11.
OR.
12.
A.

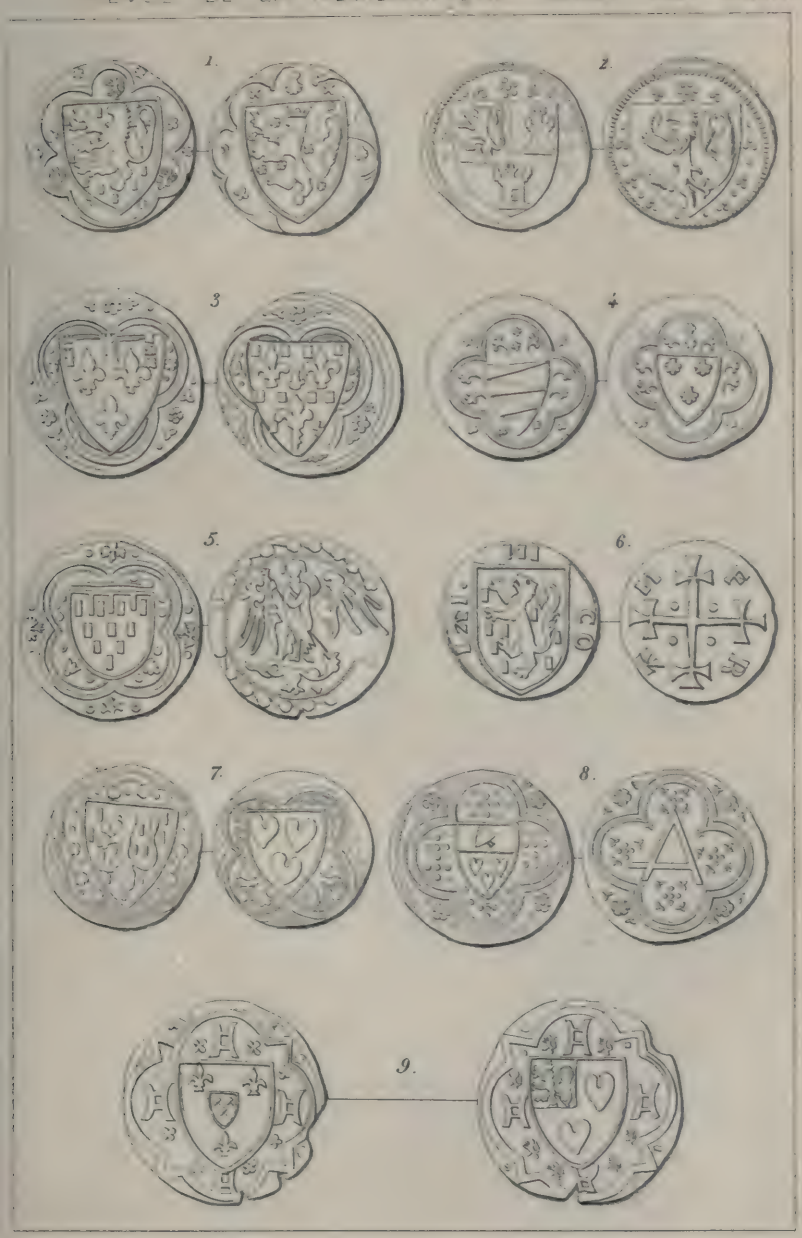
1.
2.
3
4
5.
6.
7.
8.
9.

Medailles Gallo-Romaines de Tournai

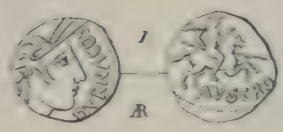

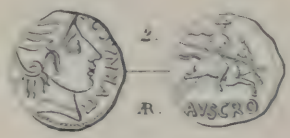

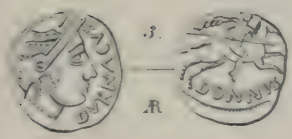

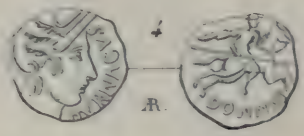

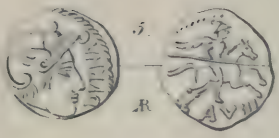

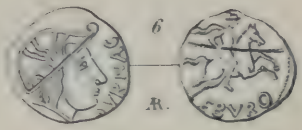

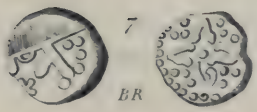

OR

AU CITOYEN ROULPE, LES HABITANS DE LA COMMUNE DE BRUXELLES.
AN 9 REP.

EN EXÉCUTANT
LES LOIX,
IL FUT JUSTE
ET BON.

1

R.

3

R.

2

R.

4

R.

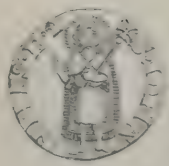

5

R.

CORTEMIGLIA. PONZONE &.

1
4.
OR
5
OR.
OR
2
OR.
3.
OR.
6
C.

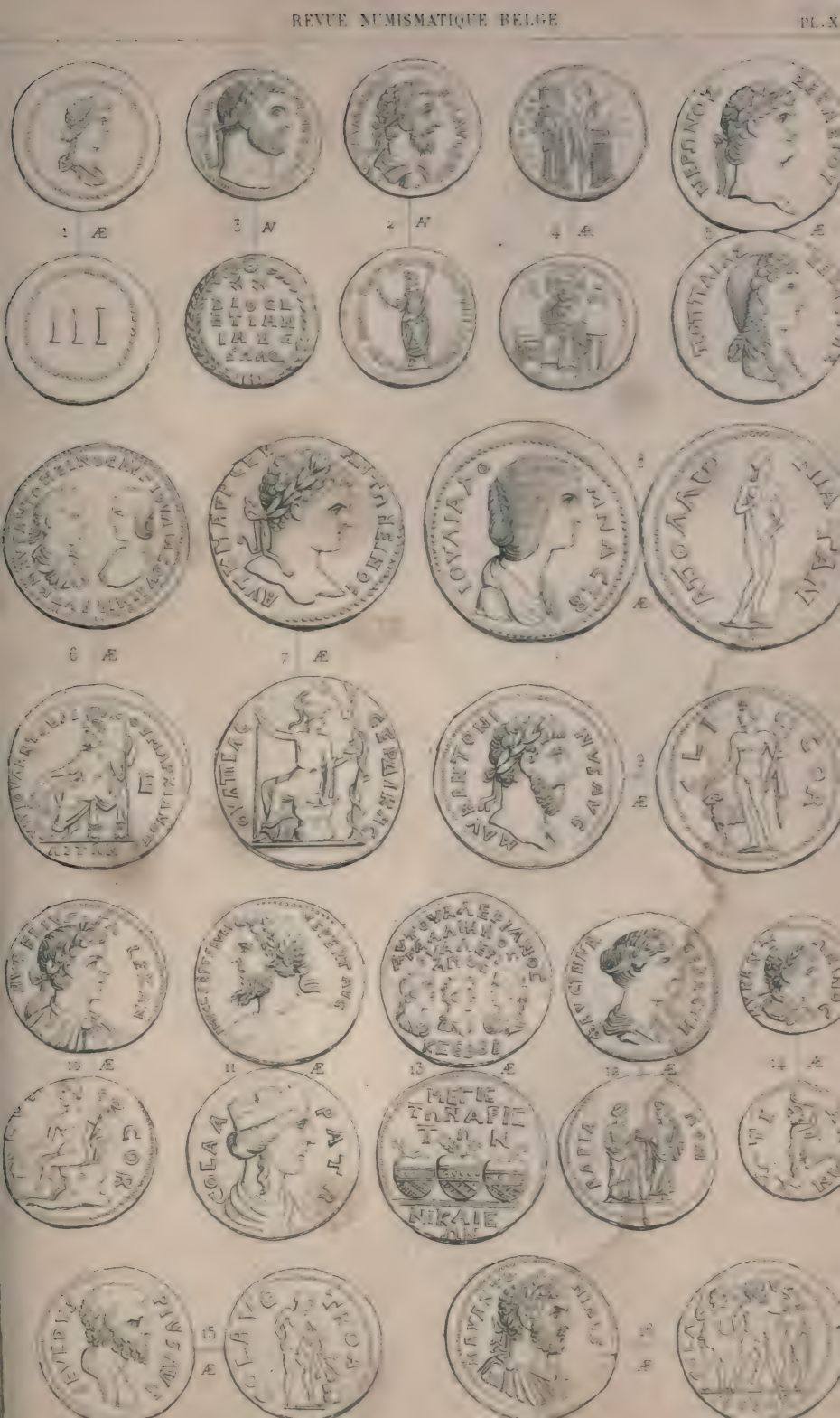
1 Æ
3 N
2 N
4 Æ
5 Æ
6 Æ
7 Æ
8 Æ
9 Æ
10 Æ
11 Æ
13 Æ
12 Æ
14 Æ
15 Æ
16 Æ

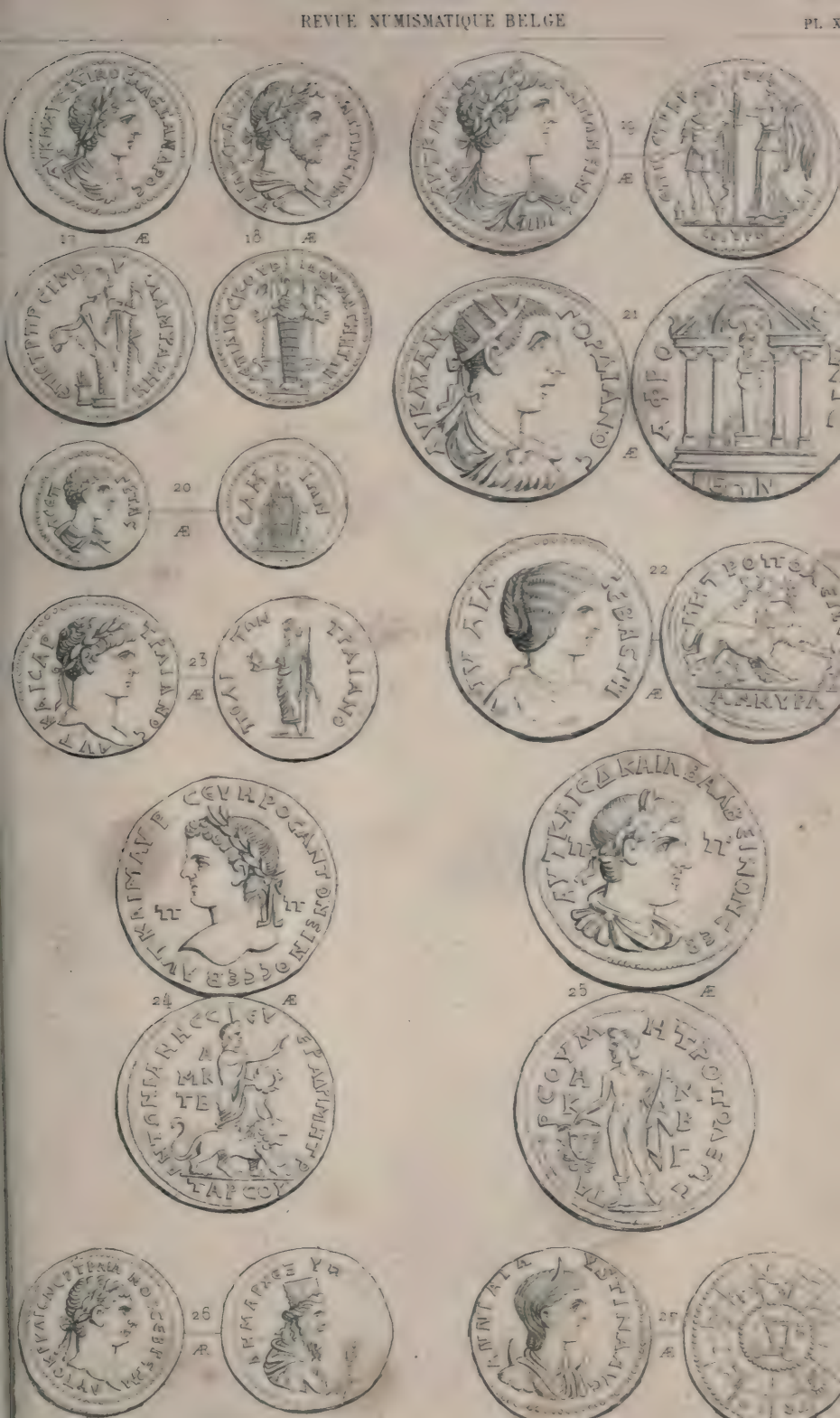
17 Æ
18 Æ
19 Æ
20 Æ
21 Æ
22 Æ
23 Æ
24 Æ
25 Æ
26 Æ
27 Æ

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI, RUE DE LOUVAIN, 40.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

4e SÉRIE. — TOME IV.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1866

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

TROISIÈME LETTRE A M. R. CHALON

SUR LES

ÉLÉMENTS DE LA NUMISMATIQUE MUSULMANE.

NOMS ET TITRES SUR LES LÉGENDES DES MONNAIES.

Les lecteurs de votre excellente revue auront déjà pu, monsieur et cher confrère, se faire une idée de l'intérêt tout particulier qu'offre l'étude de la numismatique orientale, sous le rapport de la géographie et de l'histoire; cet intérêt devient plus grand encore par la richesse, pour ainsi dire illimitée, des renseignements qu'on peut retirer de l'examen des monnaies qui nous occupent, au point de vue de l'histoire des personnages qui les ont fait frapper, du rang qu'ils ont occupé dans le monde, de leurs titres, de quelques-unes de leurs actions auxquelles ces titres font allusion : autant les monnaies européennes du moyen âge sont pauvres en détails de ce genre, autant celles dont nous nous occupons ici tombent-elles quelquefois dans l'excès contraire; la multiplicité et l'enflure qui caractérisent,

en particulier chez les Orientaux, l'emploi des surnoms et des titres, finissant quelquefois par se substituer aux noms primitifs, peuvent aller jusqu'à embarrasser les historiens sur l'identité de certains personnages; et le même genre de difficultés se représente fréquemment sur les monnaies. Le meilleur guide qu'on puisse suivre, pour étudier à fond cet important sujet, est le beau mémoire qu'un savant orientaliste, M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, a publié dans le Journal asiatique, de l'année 1854, sous le titre de *Mémoire sur les noms propres et les titres musulmans.* J'y ai puisé d'utiles renseignements, et c'est à lui que je renvoie le lecteur désireux de compléter ceux qui vont suivre; ayant dû nécessairement éloigner de mon sujet tout ce qui ne s'y rapporte pas d'une manière directe, et adopter en particulier une classification moins compliquée que celle de mon prédécesseur.

§ I. NOMS [1].

Dans l'origine de toutes les sociétés, chaque individu paraît n'avoir été désigné que par une seule appellation ou *nom propre*, c'est-à-dire lui appartenant en propre, et servant à le distinguer des autres membres du groupe d'hommes dont il faisait partie; c'est encore le cas chez plusieurs peuples orientaux, et, en particulier, chez les musulmans. On retrouve des traces irrécusables du même usage dans un grand nombre de documents privés ou offi-

[1] Il est bon de rappeler ici qu'en ce qui concerne les noms et les titres, je ne me conformerai plus à la transcription exacte de l'orthographe arabe, et que je suivrai de préférence celle qui est généralement adoptée.

ciels du moyen âge, en Europe, où les personnes appelées à intervenir, à quelque titre que ce soit, ne sont pas autrement désignées que par leur nom de baptême, ou nom propre, auquel viennent s'ajouter parfois des surnoms ou des sobriquets sur lesquels nous reviendrons bientôt; ces noms de *Pierre*, *Jean*, *Paul*, etc., etc., pour les peuples chrétiens; *Caius*, *Gracchus*, *Marcus*, etc., pour les Romains; *Mohammed*, *Ahmed*, *Haroun*, etc., pour les musulmans, sont tellement nombreux, et quelques-uns si banals que, pour remédier à l'inévitable confusion résultant de la multiplicité des personnes portant le même nom, la coutume de les distinguer les unes des autres par l'addition du nom de leur père, a dû bien vite s'établir; elle est générale en Orient, et s'est maintenue jusqu'à nos jours chez les peuples européens qui ont subi l'influence des Orientaux, par exemple, chez les Russes, bien qu'ils aient adopté depuis longtemps les noms de famille. Sur la monnaie musulmane, le nom propre tout seul se présente le moins souvent, il est presque toujours accompagné du nom patronymique; *Ahmed fils de Nasr; Yousouf fils de Yaqoub;* quelquefois aussi il s'y joint le nom de l'aïeul, même du bisaïeul, en allant jusqu'au nom propre du fondateur de la race, ou en supprimant aussi des noms intermédiaires.

Le nom propre, que les Arabes appellent علم *alam*, est devenu un prénom chez les peuples qui ont adopté des noms de famille; ainsi dans tout l'Occident moderne; ainsi chez les Romains; *Gracchus Cornelius*, de la famille *Cornelia; Regulus Livineius*, de la famille *Livineia*. etc.

L'usage des noms patronymiques est devenu insuffisant à

son tour; alors les individus se sont distingués les uns des autres par quelques caractères spéciaux qui leur étaient particuliers; de là un *surnom* (cognomen) ou espèce de sobriquet, qui prend sa source dans des circonstances propres à l'individu. Tantôt il fait allusion à quelque qualité ou à quelque défaut physique ou moral, comme *Abdallah es-Saffah, Abdallah le Sanguinaire; Haroun er-Raschid, Haroun le Juste;* tantôt il se rapporte à l'état : *Soffar, chaudronnier;* ou bien au lieu d'origine, par exemple. *el-Akki, d'Akka* (Saint-Jean d'Acre), qui a été le surnom d'un *Mohammed,* gouverneur sous le khalife *Haroun.* Cette forme n'est pas très-fréquente sur les monnaies, bien que fort généralement adoptée par les Orientaux; enfin, lorsque le personnage compte au nombre de ses ancêtres un nom glorieux, en particulier le fondateur d'une dynastie, c'est à lui qu'il emprunte son nom patronimique; *el-Abbasi,* le descendant d'*Abbas; el-Barméki,* le *Barmécide; el-Fathémi,* celui qui fait remonter son origine à *Fatime,* fille de *Mahomet,* etc.

Dans un très-grand nombre de cas, l'*alam* est précédé d'un nom composé du mot أبو *père,* suivi d'un nom propre ou d'un substantif; comme, par exemple : *Abou-Ahmed, Abou-el-Modhafer; le père d'Ahmed, le père de la victoire* ou le *victorieux.* C'est une espèce de prénom, tantôt patronymique, tantôt qualificatif, et l'une des formes du كنية, *kouniat* des Arabes. Le premier a été généralement adopté par les khalifes abbassides et par leurs fils; on en trouve d'assez nombreux exemples sur leurs monnaies et sur celles de quelques dynastes qui ont imité cet usage; le surnom qualificatif est employé moins fréquemment et appartient en

général à une époque plus récente ; plusieurs noms propres ayant aussi la signification d'un substantif, comme, par exemple, نصر منصور *Nasr, Mansour,* (*Victoire*), peuvent par leur combinaison avec ابو former un surnom tantôt patronymique, tantôt qualificatif. *Le père de Mansour, de Nasr,* ou bien *le victorieux;* enfin, l'usage a converti en véritables noms propres un certain nombre de ces composés, comme *Aboubekr, Abousaïd,* etc. (¹)

Si nous devons renoncer à l'idée de dresser la liste de tous les noms qui se rencontrent sur les monnaies, et dont la plupart sont d'une telle fréquence qu'on ne saurait en tirer que peu de parti pour leur attribution, il n'en est pat de même pour les composés d'*Abou,* dont le nombre ses limité, et dont la connaissance peut servir à faciliter aux commençants la détermination de certaines monnaies peu communes; en voici un tableau qui, sans être complet, à coup sûr, pourra être consulté avec fruit.

SURNOMS PATRONYMIQUES.

ابو احمد *Abou-Ahmed.* Surnom du khalife *Mostassembillah;* sur une monnaie d'*Ismael,* Ayoubide de Damas. — *Ali,* mamelouk Baharite.

ابو بكر *Aboubekr,* nom du fils du khalife *el-Mothia* ; d'un des quatre imams réguliers, etc., etc. Toujours employé comme nom propre.

(¹) La combinaison du mot أُم *Oumm, mère,* avec un nom propre se présente aussi sur quelques rares dirhems abbassides, mais c'est dans un autre sens ; ام جعفر, ام الخليفة, *la mère de Djafar, la mère du khalife,* indique *Zobéide,* épouse d'*Haroun,* sur quelques monnaies de ce souverain et d'*Amin.*

ابو تغلب *Abou-Taghleb.* Hamdanide, *Faszl-allah*, fils de *Nacer-ed-daula.*

ابو تميم *Abou-Temim.* — Monnaies du Fatimide *el-Mostanser-billah.*

ابو حسان *Abou-Hasân*, prénom de l'Okéïlide *Housam-ed-daula.*

ابو الحسن *Abou-'l-Hasan.* — *Mohammed,* fils du khalife *el-Mosteqfi;* sur les dirhems de *Tousoun, Émir el-Omera.* — *Emad-ed-daula,* Bouwéhide. — *Djennah-ed-daula,* Okéïlide. — *Ali,* 24e prince Hafsside.

ابو لحسين *Abou-'l-Housein.* — *Bedjkem,* Émir el-Omera. — *Seïf-ed-daula*, Hamdanide d'Alep. — *Wali-ed-daula*, visir d'*Ismael I*, Samanide. — *Moezz-ed-daula,* Bouwéhide.

ابو حفص *Abou-Hafss.* — *Omar,* fondateur des Hafssides, sur la monnaie d'*Abou-Zakaria*, et sur une autre pièce d'*Abou-Hafss Omar II.*

ابو جعفر *Abou-Djafar.* Le khalife Abbasside *el-Mostanser-billah,* sur une monnaie d'*Ismael,* Ayoubide de Damas (*inédit*).

ابو الذاود *Abou-'l-dsaouwad.* — *Mohammed,* Okéïlide.

ابو الربيع *Abou-'l-rabia* (aussi sans l'article), prénom de *Mustekfi-billah,* Abbasside de la 2e dynastie; sur la monnaie de *Mohammed ben Toghluk*, sultan du Patan.

ابو زكريا *Abou-Zakaria.* Hafsside du nom de *Yahia;* un autre prince de la même famille et du même nom à Tunis vers l'an 709.

ابو سعيد *Abou-Saïd,*—prénom de *Masoud I,* Ghaznéwide. —Nom de l'Houlagouïde *Abou-Saïd.*—Mamelouks Circassiens : *Barqoq, Yaqmaq, Khoschqadem, Qansouh Alghouri* (dinar *inédit*).

ابو سعد *Abou-Sa'ad*, — *Masoud III*, Ghaznéwide.

ابو شجاع *Abou-Schadjâ'*. — *Feroukzad*, Ghaznéwide. — *Adhah-ed-daula*, Bouwéhide.

ابو طالب *Abou-Thaleb*, — *Toghrul-Be*., Selgiouquide de Perse.

ابو العباس *Abou-'l-Abbas*, — fils de *Moqtedir-billah*, sur la monnaie de ce khalife, — prénom du khalife *en-Nacer;* sur la monnaie ortoquide. — Abbasside de la 2e dynastie *Ahmed;* sur la monnaie de *Firouz*, sultan du Patan, et de *Beïbars*, Mamelouk Baharite. — *Ahmed*, prince Hafsside.

ابو عبدالله *Abou-Abdallah* (*el-Mo'tez-billah*), sur la monnaie d'*el-Motewekkil*, son père. — Prénom d'*el-Motewekkil*, de la 2e dynastie Abbasside; sur les monnaies des sultans du Patan : *Firouz*, *Toghluk II*, *Mobarek*, etc. — Nom d'un employé à la monnaie sur une monnaie de *Mansour I*, Samanide. — Prince Hafsside, *Mohammed*. — Roi de Murcie. *Mohammed*.

ابو عثمان *Abou-Otsman*. Okéïlide de Mossoul, *Senan-ed-daula*.

ابو علی *Abou-Ali*. Émir *Mohammed*, sous *Nouh II*, Samanide. — *Rockn-ed-daula*, Bouwéhide. — *el-Hasan*, Merwanide, — avec l'article ابو العلی sur un petit dinar el-Mowahide d'*Idris-el-Watsiq*.

ابو عمر *Abou-Omar*, monnaie d'*Otsman*, Hafsside.

ابو فارس *Abou-Fares*, le Hafsside *Abd-el-Aziz*, père d'*Abou-'l-Hasan Ali*.

ابو الفضایل *Abou-'l-Fadhaïl*. — Monnaie de *Loulou*, atabek de Mossoul.

ابو الفضل *Abou-'l-Fadhl*, fils de *Radhi-billah*, sur la monnaie de ce khalife.

ابو الفيض *Abou-'l-Feïss*, le Djanide *Mohammed*.

ابو القاسم *Abou-'l-Qâsim*. Sur la monnaie de *Qaher-billah*, son père. — Sur celle de *Mahmoud* le Ghaznéwide (*passim* قاسم). Prénom du Fatimide *el-Qaïem-billah*.

ابو القسم *Abou-'l-Qasim*. Sur une monnaie Ilek incertaine.

ابو محمد *Abou-Mohammed*.—*Nouh I*, Samanide.—*Nacer-ed-daula*, Hamadanide. — *Abdallah*, Mérinide. — *Add-el-Moumen*, el-Mowahide; sur une monnaie de *Yousouf I*. — Sur la monnaie d'*Abou-Zakaria*, Hafsside.

ابو مصعب *Abou-Mossa'b*. — *Nour-ed-daula*, Okéïlide?

ابو منذر *Abou-Mondsir*. — *Seïd-ed-daula Soleïman*, roi de Dénia (peut-être *Sened*).

ابو المنيع *Abou-'l-Meni'*. — *Motamed-ed-daula*, Okéïlide.

ابو منصور *Abou-Mansour*. — Un fils de *Radhi-billah*, sur la monnaie de ce khalife, sur celle d'*el-Mottaqi*. — *Bistoun*, Seïjaride. — *Saïd b. Merwan*, Merwanide. — *Nasr b. Ahmed*, sur une Samanide de *Mansour I*. — *Dhafer-biamr-Illah*, Fatimide.

ابو الميمون *Abou-'l-Meïmoun*. — *el-Hafdhed-led-din-Illah*, Fatimide.

ابو نصر *Abou-Nasr*, émirs Samanides sous *Ahmed I*er et *Mansour I*.— *Beha-ed-daula*, Bouwéhide. — *Oddet-ed-daula*, fils du khalife *en-Nacer*, sur la monnaie des Atabeks de Mossoul : *Masoud I*, *Loulou*. — *Koukbéri*, Bouktiginide.

ابو يعقوب *Abou-Yaqoub*. — Prince el-Mowahide, *Yousouf*.

ابو يوسف *Abou-Yousouf*. — Prince el-Mowahide, *Yaqoub*.

ابو يحيى *Abou-Yahia*. Monnaie djanide (?) de Bokhara. — Monnaie d'*Abou-bekr*, Hafsside.

SURNOMS TITULATIFS.

ابو الجا *Abou-'l-Djâ, le père de l'Azile* (E. Thomas) (1), monnaie de *Mahmoud*, Ghaznéwide.

ابو الفتح *Abou-'l-Fath, le Père de la victoire, le Victorieux*. — *Maudoud*, Ghaznéwide. — *Malekschah*, Selgiouquide de Perse. — Monnaies de *Toghrul, Soleïman II, Keïqobad, Kaïkaus II*, Selgiouquides d'Asie Mineure. — *Mohammed*, sultan de Kharisme. — *Mousa*, Ayoubide de Méïafarequin. — *Aboubekr*, Abbasside de la 2e dynastie, sur les monnaies des sultans du Ghour, *Mohammed b. Sam*; — du Patan, *Firouz*; — du Bengale (?) *Djélal-chah* (?); — sur celles des rois de Djaounpour : *Ibrahim I, Housein*. — *Mohammed*, Cheïbanide.

ابو الغازى *Abou-'l-Ghâzi, le Belliqueux*. — *Abd-oul-lathif, Abd-allah*, Cheïbanides. — *Baqi-Mohammed, Seïd-Mohammed, Housein* (?) Djanides.

ابو المعالى *Abou-'l-Mé'âli, le Père de la noblesse* (le très-noble), sur des monnaies des Mamelouks Baharites : *Barka, Quelaoun*.

ابو المحاسن *Abou-'l-Mahâsin, le Père des bienfaits*. Mamelouk circassien, *Yousouf*.

(1) Dans cette lettre les sources ne seront indiquées que pour des cas tout à fait exceptionnels; j'observerai seulement que la plupart des noms, surnoms et titres pris par les sultans du Patan et les Ghaznéwides ont été empruntés aux savantes monographies de M. E. Thomas.

ابو المجاهد *Abou-'l-Modjâhed, le Père des combattants pour la foi.* Rois du Bengale : *Seïf-ed-din, Sekender.*

ابو المظفر *Abou-'l-Modhaffer* (*passim* sans l'article), *le Victorieux.* Sur la monnaie du sultan Selgiouquide de Perse *Barkiaroq.* — Ghaznéwide, *Ibrahim.* — Sur presque toutes les monnaies des sultans du Patan des cinq dynasties et sur celles de la plupart des sultans du Bengale. — Sultans de Kharisme : *Tokusch, Aboubekr*(?) — Ortoquide, *Alpi.* — Séfides : *Ismael I, Ismael II.*

ابو النصر *Abou-'l-Nasr, le Victorieux.* Mamelouks circassiens : *Scheïkh, Barsebai, Inal, Qâitbai.* — Aq-Qoyounli, *Qara-Youlouq.*

ابو الوفا *Abou-'l-Wefa, le Père de la perfection.* — Monnaie de *Tousoun*, émir el-Omera.

Il ne sera pas superflu de signaler encore ici des surnoms caractéristiques adoptés par certains personnages et reproduits sur leurs monnaies, comme, par exemple, celui *d'el-Merdhy*, المرضى, *l'Agréé de Dieu*, qu'a pris momentanément le khalife *Haroun;* d'autres se sont donné un surnom spécial jouant le rôle d'un nom véritable (1); c'est ainsi que, sur des monnaies de *Mamoun*, son premier visir est désigné par les mots ذو الرياستين *Dsou-er-riâsateïn, Possesseur des deux principautés; Saïd*, visir d'*el-Motamed* et d'*el-Mowaffeq*, porte le nom de ذو الوزيرتين *Possesseur des deux visirats*, sur des rares dirhems décrits par M. Tornberg; *Taher*, fondateur de la dynastie tahiride, s'appelait ذو اليمينين *Dsou-'l-Yeminéïn, Possesseur des deux*

(1) C'est ainsi qu'il se présente sur une monnaie tahiride où l'on voit *Talha, fils d'el-Yeminéïn.*

droites (*pouvoirs*); l'Okéïlide *Mot'amed-ed-daula* s'appelait ذو العزين *Possesseur des deux triomphes;* sur la monnaie du Dsoulnounide *el-Mamoun*, on rencontre le surnom de ذو المجدين *Dsou-'l-Madjdin, Possesseur des deux gloires,* qui paraît appartenir à l'Hadjib *Scherf-ed-daula;* enfin, ذو النورين *Possesseur des deux lumières,* c'est-à-dire l'époux des deux filles de Mohammed, accompagne le nom du khalife Otsman, un des quatre Imams réguliers, sur une monnaie incertaine décrite par le général Bartholomæi (1). On rencontre très-fréquemment un autre surnom, celui de بهادر *Behader, Héros,* presque toujours accompagné du titre de *khan* خان, adopté par les Djélaïrides *Owéis* et *Ahmed;* par l'Houlagouïde *Abousaïd;* par le Chéibanide *Abdallah-Khan;* par tous les khans Djanides de Bokhara; par *Chah-Rokh* le Timouride, sans le mot *Khan*, et par le Babéride *Chah-Alem* avec شاه au lieu de خان.

§ 2. SURNOMS HONORIFIQUES OU TITULATIFS.

Indépendamment des noms et surnoms, les Orientaux et plus particulièrement ceux qui appartiennent aux classes élevées de la société, les souverains, les princes, les grands personnages, les employés de l'État, etc., ont coutume d'ajouter à leurs noms et surnoms d'autres surnoms pompeux ou titres d'honneur qui se rapportent, tantôt au rang qu'ils occupent, tantôt à des services rendus, tantôt à de certains faits ou bien à des prétentions plus ou moins fondées; ils semblent très-souvent se multiplier et augmenter d'enflure en sens inverse de l'importance du per-

(1) Première lettre, deuxième partie, n° 129, Revue belge, 1859.

sonnage qui les porte; on peut jusqu'à un certain point, du moins en ce qui concerne l'étude qui nous occupe, les distinguer en deux classes principales; savoir : ceux que se sont attribués les premiers khalifes et qu'ont adoptés leurs successeurs, et ceux qu'ils ont octroyés à leurs serviteurs, aux grands vassaux, comme aux dynastes reconnaissant leur suzeraineté, et que ceux-ci n'ont pas tardé à s'attribuer à eux-mêmes. Tous ces titres appartiennent à la catégorie de ceux auxquels les Arabes donnent le nom de لقب *laqab*. Ils jouent un tel rôle sur les monnaies, qu'il importe de les étudier de plus près, pour faciliter l'attribution d'un grand nombre de pièces, qu'une simple date et même la localité ne suffisent pas toujours à faire reconnaitre.

LAQABS DES DYNASTIES DIRECTES.

Le khalife *el-Mostassem-billah* est le premier des Abbassides qui ait adopté l'emploi, sur sa monnaie, d'un surnom titulatif, exemple imité par tous ses successeurs, par les Abbassides de la 2e dynastie, par les Ommeïades d'Espagne et les différents petits dynastes qui leur ont succédé, enfin par les Fatimides et quelques autres dynastes d'Afrique, qui s'attribuaient aussi une mission d'origine divine; ces *laqabs* ont en effet une certaine analogie avec le *par la grâce de Dieu* des souverains d'Europe; le nom de la Divinité en fait la base : ainsi *Ghaleb billah, Vainqueur par Dieu; el-Mostassem-billah, Celui qui se réfugie en Dieu; el-Qaïem-biamr-illah, Celui qui est maintenu par l'ordre de Dieu; el-Motewakkil-al-allah, Celui qui espère en Dieu.* Ces surnoms se représentent sur un si grand nombre de monnaies, qu'il est très-essentiel de se familiariser avec leur

lecture et leur connaissance; ceux en particulier des deux dynasties abbassides étant aussi reproduits sur les monnaies des dynastes qui reconnaissaient leur suzeraineté, ont à cet égard une grande importance; nous les étudierons plus tard en abordant le chapitre des dynastes dans leurs rapports réciproques.

LAQABS HONORIFIQUES.

Ces *laqabs* sont d'ordinaire composés de deux substantifs, dont le premier emporte généralement une idée de grandeur, de force, d'éclat, etc., se rapportant au second, qui dans la plus grande partie des exemples connus, fait allusion à la religion ou à l'État. Ainsi *lumière de la religion ; gloire de l'empire; soleil du royaume; beauté de la loi divine;* etc. C'est sous le règne *d'el-Moktefi-billah* que leur emploi paraît avoir été d'abord adopté : lorsque ce khalife fut contraint, en 330, de reconnaître l'Hamdanide *Abou-Mohammed el-hasan* comme émir el-Omera, il lui accorda le titre honorifique de *Nacer-ed-daula, Défenseur de l'empire,* et à son frère *Abou-'l-Hasan Ali*, celui de *Seïf-ed-daula, Glaive de l'empire,* avec le droit d'en faire usage sur leurs monnaies [1], cet exemple ne tarda pas à trouver de nombreux imitateurs.

La liste des substantifs additionnels auxquels s'appliquent ces *laqabs* est assez restreinte; nous allons donner ici celle des principaux, pour n'avoir pas à les reproduire en arabe dans le tableau des titres d'honneur employés par les dynastes et par leurs grands officiers. (Pl. II.)

[1] Weil, *Histoire des khalifes*, t. II, p. 685.

1. الدنيا والدين *ed-dounia wa ed-din*, (du) *trône et de l'autel*, ou plus littéralement : (du) *monde et de la religion.*

2. الدين *ed-din*, (de) *la religion.*

3. الدولة *ed-daula*, (de) *l'empire.*

4. الملة *el-Millah*, (de) *la loi religieuse.*

5. العالم *el-Alem*, (du) *monde.*

6. المسيح *el-Messia*, (du) *Messie.*

7. المسلمين *el-Mouslemin*, (des) *Musulmans.*

8. امير المومنين *Amir el-Moumenin*, (de) *l'émir des fidèles.*

9. الامان *el-Aman*, (de) *la foi.*

10. الملك *el-Moulk*, (du) *royaume.*

11. الحق *el-Haqq*, (de) *la vérité.*

12. الامة *el-Oumma* (de) *la nation.*

LISTE DE SURNOMS HONORIFIQUES QU'ON RENCONTRE SUR LES MONNAIES. (1). (*Voy.* pl. I.)

1. اقبال *Iqbál, appelé, élu, accepté.*

Iqbál-ed-daula, l'élu de l'empire. Ce surnom se rencontre sur la monnaie d'un roi de Dénia, nommé *Ali.*

(1) Cette liste, comme les autres, suit l'ordre alphabétique; les numéros de la planche correspondent à ceux des substantifs radicaux, tous ont été figurés d'après les originaux de ma collection, à l'exception des mots accompagnés d'un astérique qui sont empruntés à d'autres sources. Il n'y a qu'un très-petit nombre de mots dont il ne m'a pas été possible de trouver la figure.

2. امين *Amin, appui.*

... *de l'émir des fidèles.* Monnaie bilingue d'un khan du Touran, incertain.

... *de la loi religieuse.* Ghaznéwide, *Makmoud.*

3. بدر *Bedr, pleine lune.*

... *du trône et de l'autel.* Monnaies de l'atabek de Mossoul, *Loulou.*

... *de la religion.* Fels de *Bek-Timour;* Chah arménide de la 2e dynastie; titre de son gendre *Aqsanghar.* (1)

(1) Ce titre se rencontre sur la très-curieuse monnaie que M. de Saulcy a décrite dans sa huitième lettre à M. Reinaud; j'ai eu l'occasion d'étudier deux autres exemplaires qui présentent quelques variantes assez notables pour devoir être signalées, et comme le *Journal asiatique* n'est pas entre les mains de tous les amateurs de numismatique orientale, je reproduis ici la description du premier type.

Au droit : dans le champ : une cavale allaitant son poulain. Légende circulaire :

امر بضربه العبد الفقير بكتهر سنة اثنين ثمانين خيسباية

Le mot خيسباية est rejeté dans le champ au-dessus de la cavale.

Rev. Dans le champ :

(*Sic*) النصر الدين
امير المومنين

Au-dessus ... اميرال que M. de Saulcy suppose être امير الامرا

Au-dessous بدر الدين

A droite, ligne indéchiffrable; à gauche, ligne effacée.

Sur une des pièces que j'ai étudiées, je crois voir un animal à cornes recourbées. Au revers, dans le champ, le nom du khalife est écrit

4. بها *Behâ, splendeur.*

... *du trône et de l'autel.* Sultan Ghouride de Bamian, *Sam.*

... *de la religion.* Khans Ileks : *Toghan, Arslan.* — Sultan Ghouride, *Sam.*

... *de l'empire. Bigha-Tekin*, sur un fels du khan Ilek, *Arslan I.* — Bouwéhide de l'Éraque, *Abou-Nasr.*

5. تاج *Tâdj, ornement.*

... *du trône et de l'autel.* Chah de Kharisme, *Il-Arslan.* — Sultan du Bengale, *Firouz-chah.*—Ghouride de Ghazna, *Ildouz.*

... *de l'empire.* Ghaznéwide, *Khosrou-Malek.*

... *du monde.* Sultane d'Atchin, *Ssifat.*

... *de loi religieuse.* Bouwéhide de Perse, *Abou-Chadja.* — Ghaznéwide, *Khosrou-Malek.*

6. جلال *Djélâl, grandeur, majesté.*

... *du trône et de l'autel.* Fels du sultan de Kharisme *Mounkberni;* se retrouve sur les monnaies géorgiennes recon-

régulièrement الناصر. Dans les segments, je lis en bas : بدر الدنيا, les légendes à droite et à gauche sont assez distinctes, mais aussi presque indéchiffrables pour moi ; on pourrait à la rigueur lire sur celle de droite : والدين بن, quant à celle du segment supérieur, elle ressemble beaucoup plus à امير المومنين qu'à امير الامرا qui serait cependant bien plus satisfaisante. Espérons que la découverte de nouveaux types en meilleur état de conservation et moins barbares, éclaireront ce qui reste de doutes, en particulier, à quel titre et en quelle qualité le gendre de Beck-Timour a pu figurer sur cette monnaie?

naissant sa suzeraineté. — Chah du Chirwan, 2e dynastie, *Firibriz Ier*. — Sultan du Patan de la 1re dynastie, *Redhia* (avec جلالة). — *Firouz Ier*, Kiljide. — Babéride, *Akbar;* monnaie de ce prince frappée dans le Patan. — Lodite, *Islam-chah*. — Bagratides : *Tamar*, *Giorgi IV*, *Rousoudan*. — Gouverneurs ou sultans du Bengale : *Mohammed-chah*, *Djélal-ed-din ben Mohammed*.

... *de la religion*. Khans du Kipchak : *Djanibek Ier*, *Djanibek II*, *Toqtamich*. — Babéride, *Akbar*.

... *de l'empire*. — Ghaznéwide, *Mohammed*.

7. جمال *Djamâl, beauté.*

... *de l'empire*. — Ghaznéwide, *Ferroukzad*.

... *de la loi religieuse*. — Ghaznéwide, *Mohammed*.

8. جناح *Djanah, bras.*

... *de l'empire*. — Okéïlide, *Abou-'l-Hasan*.

9. حامي *Hâmi, lion, défenseur.*

... *de la religion*. Rajah de Pratapgharch, *Chah-Asam* (Prinsep [1]).

10. حسام *Housam, glaive.*

... *du trône et de l'autel*. Mamelouk Baharite, *Ladjin*.

... *de l'empire*. Okéïlide, *Abou-Hasan*. — Surnom de *Mamoun*, Hadjib des rois de Tolède.

... *de la religion*. Ortoquides du Diarbekr : *Timour-Tasch*, *Youlouq-Arslan*.

[1] *Prinsep's Indian antiquities*, by Thomas. 2 vol.; John Murray, London.

... *du Messie.* Monnaies Bagratides : *Demitri Ier*, *Giorgi III*, *Giorgi IV.*

11. حسن *Housn, beauté.*

... *de la religion.* Nom d'un roi de Macassar.

12. رضية (*Acceptée, agréable*) (*Rédhia*) (Thomas).

... *du trône et de l'autel.* Surnom pris par la sultane *Rhédia*, sur une de ses monnaies décrite par M. E. Thomas, qui fait remarquer l'anomalie exceptionnelle de l'emploi d'un nom sous la forme d'un titre [1].

13. ركن *Rokn, appui, fondement.*

... *du trône et de l'autel.* — Benou-Chamlé (?), *Qilidj.* — Selgiouquide de Perse, *Barkiaroq.* — Selgiouquide d'Asie Mineure, *Qilidj-Arslan.* — Loulouïde Atabek de Mossoul, *Ismael ben Loulou.* — Mamelouk Baharite, *Béibars.* — Sultan du Patan Kiljide, *Ibrahim.*

... *de l'empire.* — Bouwéhide de Perse, *Abou-Ali ;* ce nom se trouve sur les monnaies du Séijaride *Bistoun.*

... *de la religion.* Selgiouquide de Perse, *Toghrul-Bek ;* — sultan du Patan, 1re dynastie, *Firouz Ier.* — Nom d'un sultan d'Atchin.

14. زين *Zaïn, ornement.*

... *de la loi religieuse.* Ghaznéwide, *Abd-er-Raschid* (Thomas).

15. سراج *Siradj, flambeau, lampe.*

... *de l'empire.* Ghaznéwide, *Khosrou-Malek.* — Abbadide, surnom de *Hachem*, Hadjib de *Mohammed.*

[1] *On the coins of the Patan sultans of Hindustan*, p. 20.

16. سنا *Sanâ, lumière.*

... *de la loi religieuse.* Ghaznéwide, *Masoud III.* (Thomas.)

17. سنان *Senân, fer de lance.*

... *de l'empire.* Nom d'un Okéïlide douteux, accompagnant celui d'*Abou-Otsman*, Okéïlide de Mossoul.

18. سند *Senad, soutien, refuge.*

... *de l'empire.* Sur une monnaie des rois de Tortose ou de Dénia.

19. سيف *Séïf, épée.*

... *de l'émir des fidèles.* Danischmendide, *Dsou-'l-Noun.* — Toghluchahide, *Firouz III.*

... *du trône et de l'autel.* Mamelouk Baharite, *Kelaoun.* — Mamelouk Circassien, *Barqoq.* — Gouverneur du Bengale, *Abou-'l-Modjahed.*

... *de l'empire. Bighou-tekin*, sur des monnaies des Ileks. — Ghaznéwide, *Mahmoud.* — Hamdanide d'Alep, *Abou-'l-Hasan.*

... *de la religion.* Ayoubide d'Égypte et de Syrie, *Aboubekr.*

... *du royaume.* Ghouride, *Mohammed ben Sam.*

... *de la loi religieuse.* Roi de Tortose.

20. شرف *Scherf, gloire.*

شرف الله *Scherf-oullahi. Gloire de Dieu.* Ghaznéwide, *Abd-er-Raschid.*

... *de l'empire.* Surnom de *Mamoun*, Hadjib Dsou-'l-nounide, et d'un Hadjib des rois de Sarragosse.

21. شمس *Schems, soleil.*

... *du trône et de l'autel.* Sultan du Patan, 1re dynastie, *Altoumsch.* — Kiljide, *Firouz II.* — Roi de Djaounpour, *Ibrahim.* — Gouverneurs et sultans du Bengale : *Ilias, Ahmed-chah, Yousouf-chah, Mahmoud-chah.*

... *de l'empire.* Sur un dirhem Ilek (?) incertain.

... *du royaume.* Dirhem incertain du IVe siècle (*inédit*).

... *de la loi religieuse.* Surnom de *Djafar ben Nasr*, personnage inconnu, sur un dinar Selgiouquide de Perse, frappé au nom de *Melik-chah.*

22. شهاب *Schehab, étoile brillante, flamme splendide.*

... *du trône et de l'autel.* Sultan Kiljide, *Omar.*

... *de l'empire.* Ghaznéwide, *Maudoud.*

... *de la religion.* Sultan Selgiouquide de Damas, *Mahmoud.* (Sauvaire.) — Babéride, *Chah-Djéhan.*

23. صفيت *Ssafiet, clarté.*

... *de la religion.* Surnom d'un sultan d'Atchin, employé comme nom.

24. صلاح *Ssalah, prospérité, paix.*

... *du trône et de l'autel.* Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Yousouf Ier.* — Ayoubide d'Alep, *Melik en-Nasser Yousouf;* — Mamelouk Baharite, *Mohammed.*

... *de la religion.* Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Yousouf Ier.*

25. (sic) صمصم *Ssamssam, sabre.*

... *de l'empire.* Séijaride incertain, décrit par M. Tornberg dans le 3e fascicule de ses *Symbolæ.*

26. ضيا *Dhiâ, lumière, éclat.*

... *de la loi religieuse.* Bouwéhide de Perse, *Abou-Nasr.*

27. ظل *Thill, ombre.*

ظل الله فى العالم *ombre de Dieu dans le monde.* Surnom de *Kéïkhosrou II* et de *Kéïkaus II*, Selgiouquides d'Asie Mineure.

ظل حق *ombre du véridique* (de Dieu). — Séfide, *Abbas III.*

28. ظهير *Thahir, aide.*

... *de l'Imam* الامام. Ghaznéwide, *Masoud III* (Th.) an الملك (?)

... *de l'empire.* Séijaride, *Bistoun.* — Ghaznéwide, *Ibrahim.*

... *de la religion.* Babéride, *Baber* (invasion du Patan).

... *du khalife de Dieu* خليفة الله Ghaznéwide, *Masoud Ier.*

... *du Messie.* Bagratides : *Tamar, Rousoudan.*

... *de la loi religieuse.* Ghaznéwide, *Ibrahim.*

29. عدة *Oddet, disposition, ordre.*

... *du trône et de l'autel.* Surnom de *Mohammed*, fils du khalife Abbasside *en-Nacer*, sur les monnaies des Atabeks et des Bouktiginides.

... *de l'empire.* Hamdanide de Mossoul, *Abou-Taghleb.*

30. عز *Izz, puissance, dignité.*

... *du trône et de l'autel.* Selgiouquide d'Asie Mineure, *Kaïkaus II.*— Atabeks de Mossoul : *Masoud Ier, Masoud II.*

... *de l'empire.* Bouwéhide de Bagdad, *Abou-Mansour.* — Ghaznéwide, *Abd-er-Raschid.*

31. عزيز *Aziz, splendide.*

Splendeur de la religion. Babéride, *Alem-Ghir II.*

32. عضد *Adhd, bras.*

... *de l'empire.* Bouwéhide de Perse et de Bagdad, *Abou-Chadja.* — *Sendjar,* sultan Selgiouquide ; sur les monnaies Ghasnéwides de *Bahram-chah* et de *Khosrou-chah.*

... *de la religion.* Kakwéhide, *Mohammed.*

33. علا *Alâ, grandeur.*

... *du trône de l'autel.* Sultans Selgiouquides d'Asie Mineure : *Keïqobad Ier, Keïqobad II.*—Sultans de Kharisme : *Tokousch, Mohammed.* — Mamelouk Baharite, *Koutchouq.* —Djagataïde, *Termaschiri.*—Chirwan-chah de la 2e dynastie, *Firibriz II.* — Sultan du Patan, de la 1re dynastie, *Masoud.* — Kiljide, *Mohammed-chah.* — Gouverneur, sultan du Bengale, *Houseïn-khan.*

... *de l'empire.* Kakwéhide, *Mohammed.* — Ghaznéwide, *Masoud III.*

... *de la religion.* Selgiouquide d'Asie Mineure, *Keïqobad;* sur une monnaie Ortoquide.—Surnoms de sultans d'Atchin, *Maïat, Djouhan.*

34. عماد *Emâd, colonne.*

... *du trône et de l'autel.* Sultan de Kharisme ? *Aboubekr.* — Atabek de Sendjar, *Zenki.* — Ayoubide d'Égypte et Syrie, *Otsman.*

... *de l'empire.* Bouwéhide de Perse, *Ali ben Bouweih.* — Ayoubide de Damas, *Ismael.* — Mamelouk Baharite, *Ismael.* — Danischmendide, *Dsou-'l-noun.* — Hadjib des rois de Dénia, *Mondsir.*

35. عميد *Amid, appui, support.*

... *de l'empire.* Surnom d'un visir sur des monnaies d'*el-Moqtedir*, frappées en 320.

36. عون *Aoun, défenseur.*

عون الاسلام والمسلمين *défenseur de l'Islam et des musulmans.* Sultan de Bengale, *Sekender* (Marsden).

36bis. عين *Aïn, œil.*

... *de l'empire.* Sur un fels des khans Ileks, décrit par Frachn, dans sa *Monographie des Djoudjides.*

37. غياث *Ghaïâts, appui.*

... *de la foi.* Bouwéhide de Perse, *Beha-ed-daula Abou-Nasr.*

... *du trône et de l'autel.* Selgiouquides d'Asie Mineure : *Kéïkhosrou Ier, Kéïkhosrou II.* — Houlagouïde, *Oeldjéïtou.* — Sultans du Patan, 1re dynastie : *Mohammed ben Sam, Balban.* — Togluqchahide, *Togluq.* — Gouverneur, sultan du Bengale, *Adhim.* — Djoudjide, *Toqtamich.*

... *de l'autel et du trône* (*sic*). Sur la monnaie du khan Djoudjide, *Mohammed-Boulak.*

... *de la religion.* Selgiouquides d'Asie Mineure : *Kéïkaus II, Kéïqobad II* (sur une monnaie Ortoquide). — Sultan de Malva, comme nom. — Djoudjides : *Toqtogou, Ousbek, Agha-Bek, Toqtamich.* — Djoudjide d'Astracan, comme nom.

38. فتح *Fath, victoire.*

... *du trône et de l'autel.* Monnaie d'un sultan incertain du Bengale, *Djélal-chah*; d'après Marsden, *Fath-chah.*

39. فخر *Fakhr, gloire.*

فخر الاملة *Fakhr-el-Imla* (sic), *gloire de l'espérance* (Th.). Sur des monnaies du Ghaznéwide *Maudoud*, décrites par M. E. Thomas [1].

... *de l'empire.* Bouwéhide d'Éraque; surnom du père d'*Abou-Thaleb.*

... *de la religion.* Ortoquide de Kéifa, *Qara-Arslan.*

40. فريد *Férid, perle, joyau unique.*

... *du trône et de l'autel.* Sultan Patan de la 5e dynastie, *Schir-chah.*

41. فرح *Farah, joie.*

... *de la religion.* Babéride, *Mourad-Baksch.* (Marsden.)

42. فضل *Fadhl, excellence, supériorité.*

فضل الله (*sic*) *excellence divine.* — Hamdanide de Mossoul, *Abou-Taghleb el-Godanfer.*

43. قاهر *Qâher, le puissant, le dominateur.*

قاهر الملوك *dominateur des rois.* — Ghaznéwide, *Ibrahim.*

44. قسيم *Qasim, compagnon* (*particeps*).

... *de l'émir des fidèles.* Titre que s'est donné le Baharite *Béïbars* en reconnaissant la suzeraineté du khalife Abbasside d'Égypte, adopté aussi par son successeur *Kélaoun;*

[1] On ne peut supposer que le mot الاملة soit écrit pour الملة, parce que sur d'autres monnaies de ce même prince, il prend le titre de *Qothb-el-Milla.*

il se retrouve avec le nom de *Béïbars* sur une rare monnaie de *Kéïkhosrou II*, Selgiouquide d'Asie Mineure.

ولي امير المومنين ... *Ami du Wely de l'émir des fidèles.* — Ghaznéwide, *Mahmoud* (Th.).

45. قطب *Qothb, pôle, étoile polaire.*

... *du trône et de l'autel.* Atabek de Sendjar, *Mohammed.* — Kiljide, *Mubarek.* — Modhafféride de Guzarate, *Ahmed.*

... *de l'empire.* Khans Ileks : *Toghan, Boghra.*

... *de la religion.* Selgiouquide d'Asie Mineure, *Malek-chah.* — Ortoquide du Diarbekr, *Il-Ghazy.* — Ortoquide de Kéïfa, *Sokman.*

... *de la loi religieuse.* Merwanide, *Abou-Nasr.* — Ghasnéwide, *Maudoud.*

46. كمال *Kimâl, perfection, intégrité.*

... *de la loi religieuse.* Ghaznéwide, *Feroukhzad* (Thomas).

47. معتمد *Mota'med, appuyant.*

... *l'empire.* Okéïlide de Mossoul, *Abou-'l-Meni.*

48. مجد *Medj, honneur, honorant.*

... *de l'empire.* Surnom de *Rostem* Bouwéhide, sur la monnaie Kakwéhide de *Mohammed.*

49. مجيد (1) (*sic*) *Moudjahid, combattant pour la religion.*

... *de l'empire.* Surnom d'un Hadjib du roi de Badajoz, *el-Motewekkil Omar.*

(1) C'est la lecture de M. Delgado, mais la forme correcte devrait être مجاهد Sur mon exemplaire, on pourrait, à la rigueur, lire مجيد *Madjid le Distingué.*

50. محى *Mouhi, fortifiant, vivifiant.*

محى دوله *Mouhi-daoula* (sic), *celui qui renforce l'empire.* — Ghaznéwide, *Maudoud.* — Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Yousouf*; sur une monnaie ortoquide.

محى العادل *Mouhi-el-Adel, fortifiant la justice.* — Ortoquide de Kéifa, *Mohammed.*

51. مظفر *Modhaffer, victorieux, vainqueur.*

... *du trône et de l'autel.* Bouktiginide, *Koukberi.*

الدولة والدين ... (1) *de l'empire et de la religion* (*sic*). Ortoquide de Diarbekr, *Youlouq.*

... *de la religion.* Ayoubide de Meïafarekin, *Mousa.* — Bouktiginide, *Koukberi.*

52. معز *Mo'izz, illustrant, honorant.*

... *l'Iman.* Ortoquide de Keifa, *Sokman.*

... *le trône et l'autel.* — *Mohammed ben Sam*; en qualité de sultan de Ghazna et comme sultan Patan, 1re dynastie. — *Bahram-chah,* Patan de la 1re dynastie. — *Mubarek II,* sultan Sind du Patan.

... *l'empire.* Bouwéhide de Bagdad, *Abou-'l-Housein.* — Ghaznéwide, *Khosrou-chah.* — *Mohammed,* Hadjib d'*Ali,* roi de Dénia.

... *la religion* (avec معيز ?). — Roi des Maldives, *Mohammed.*

53. مغيث *Moghits, portant secours.*

... *au trône et à l'autel.* Selgiouquide d'Asie Mineure, *Toghrul.*

(1) Décrit par Piétrazewsky, confirmé par un exemplaire de ma collection.

54. مهيد *Moummehid, celui qui accroît, qui développe.*

... *l'empire.* Dirhem Merwanide d'*Abou-Mansour.* M. Lindberg, dans sa Monographie des Bouwéhides, a lu مهيد.

55. منتصر *Montasser, défenseur.*

المنتصر لال رسول الله *Le défenseur de la famille de l'envoyé de Dieu*, dirhem de l'Alide *Léïla ben Noman.*

56. مويد *Mouwéid, corroborant.*

... *l'empire.* Bouwéhide, *Abou-Mansour.*

المويد لدين الله *Le défenseur de la religion de Dieu.* — Alide, *Léïla ben Noman.*

... *de la justice*, avec l'article. — Khan Ilek, *Nasr.*

57. مهرة *Mohra, bien-aimée*(?) (1).

... *de l'émir des fidèles. Rédhia*, sultane du Patan, 1re dynastie (Th.).

58. ناصر *Nasser, défenseur.*

... *de l'émir des fidèles.* Chirwan-chah, *Firibriz.* — Togluq-chahide, *Togluq.*

... *de l'Iman.* Ortoquide de Kéifa, *Mahmoud.* — Sultan du Bengale.

... *du trône et de l'autel.* Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Mohammed II.* — Ayoubide de Hama, *Melik el-Mansour.* — Atabek de Mossoul, *Mahmoud.* — Mamelouks

(1) Sur la figure donnée par M. E. Thomas, le ة final est rejeté beaucoup à la droite du mot.

Baharites : *Housein*, *Mohammed*. — Sultan Patan de la 1re dynastie, *Mahmoud*. — Kiljide, *Khosrou*. — Sultan de Guzarate (?), *Ahmed*. — Gouverneur ou sultan du Bengale, *Nassret-chah*.

... *de l'empire*. Nom du père d'*Abou-Ali*, sur la monnaie de *Nouh II*, Samanide. — Hamdanide de Mossoul, *Abou-Mohammed*.

.. *de la religion*. Monnaies el-Morabides : *Ali*, *Teschfin*, etc. Ortoquide du Diarbekr, *Ortoq-Arslan*. — Ortoquide de Kéifa, *Mahmoud*. — Atabek de Mossoul, *Mahmoud*. — Atabek Ildekiz, *Quizl-Arslan*. — Djagataïde, *Bouyan-Qouli*. — Djoudjide du Kipchak, *Toqtamich*. — Sultan de Malva, *Nasser-ed-din*. — Qadjaride, *Nasser-ed-din*.

دين الله ... *Nasser-din-oullahi*. *Défenseur de la religion de Dieu*. — Titre d'*el-Qaïem*, fils d'*el-Qader*, sur la monnaie de *Masoud Ier*, Ghasnéwide.

... *de la vérité*. Khan Ilek, *Nasr*. — Chérif Alide, *Moulëï-Ismael*.

... *de la loi religieuse*. Mamelouk Baharite, *Ladjin*.

... *du royaume*. Samanide, *Nouh II*.

النصرا ... *en-Nassarâ*, *des Nazaréens*. — Roi normand de Sicile, *Guillaume II*.

59. نصر *Nassr*, *appui*.

... *de la religion*. Ortoquide de Kéifa, *Sokman II*.

... *de la religion de Dieu*. Ghaznéwide, *Masoud Ier*; peut-être ناصر.

... *de la loi religieuse*. Khan Ilek, *Boghra-khan*.

60. نصرة *Noussret*, *appui*.

... *de la religion*. Roi d'Ahar, *Mahmoud*.

61. نصير *Nassir, aide, défenseur.*

... *de l'émir des fidèles.* Ortoquide de Kéifa, *Mohammed.* — Roi d'Ahar, *Netschékin.*
... *du trône et de l'autel.* Sultan de Guzarate, *Mahmoud-chah II.*
... *de l'empire.* Ghaznéwide, *Ibrahim.*
... *de la religion.* Sultan d'Oude, *Héider.*
... *de la loi religieuse.* Ghaznéwide, *Ibrahim.*

62. نجم *Nedjm, astre.*

... *du trône et de l'autel.* Ortoquide du Diarbekr, *Ghazi II.* — Ayoubide d'Égypte et de Syrie, *Ayoub.*
... *de la religion.* Ortoquide du Diarbekr, *Alpi.*

63. نظام *Nidham, soutien.*

... *de la religion.* Sur les Ghaznéwides : *Mahmoud, Masoud III.* — Danischmendide, *Yaghi-Bezan.*

64. نور *Nour, lumière.*

... *du trône et de l'autel.* Atabek de Mossoul, *Arslan-chah.*
... *de l'empire.* Okéilide de Mossoul, *Abou-Mousab.*
... *de la religion.* Atabek d'Alep, *Mahmoud.* — Babéride, *Djéhanghir.*

65. يمين *Yemin, bras droit.*

الخليفة *el-Khalifa, du Khalife.* — Sultans du Patan Kiljides : *Mohammed, Mubarek Ier.*
... *de l'empire.* Ghaznéwides : *Mahmoud, Bahram-chah.*

§ 3. TITRES.

A. TITRES QUALIFICATIFS. (Pl. II.)

Certains surnoms n'emportent pas l'idée d'un titre honorifique proprement dit, et bien que les personnes qui les ont adoptés s'en fissent honneur, c'était plutôt, ou pour faire parade d'humilité, ou, dans d'autres cas, pour constater certaines conditions de relations existant entre elles et des supérieurs dans la hiérarchie sociale. Il convient de les distinguer des précédents, et, pour ne pas trop multiplier les divisions, nous les rattacherons, dans le tableau suivant, à tous les titres se rapportant plus particulièrement à certaines fonctions.

1. امام *Imam, Iman.*

Cette qualité, qui correspond à celle de *pontife,* a été d'abord donnée aux quatre premiers successeurs de Mahomet, puis aux douze imans qui les ont suivis, mais sans exercer les droits de la souveraineté ; les khalifes se la sont attribuée de droit, mais le nom d'iman ne paraît, pour la première fois, sur la monnaie abbasside, qu'avec *el-Mamoun;* on le retrouve sur celles de *Wathsiq-billah,* d'*el-Mo'tamed* et des deux derniers khalifes : — il est aussi attribué aux khalifes abbassides de la seconde dynastie par les différents souverains qui ont reconnu leur suzeraineté. Enfin, on le rencontre sur les monnaies des Ommeïades d'Espagne et des petits dynastes, leurs successeurs : les *Tahirides,* les *el-Morabides,* les *el-Mowahides,* les *Chérifs,* etc., l'ont aussi adopté. Nous ne pouvons en donner la

liste complète ; il suffira de signaler les cas où ce nom est accompagné d'une épithète ou d'une autre attribution.

امام الامرا *l'imam des émirs.* Titre d'*en-Nasser*, sur une monnaie Djagataïde.

الامة .. *de la nation.* Monnaies el-Mowahides : *Yousouf Ier*, *Yaqoub*, *Abd-el-Moumen*, etc.

الحاكم .. *el-Hakim, l'arbitre, le seigneur.* Titre d'*Abbas*, khalife Abbasside de la 2e dynastie; sur une monnaie de *Béibars*, Baharite.

الاعظم *el-Adham... suprême.* Attribué au khalife *en-Nacer*, sur une monnaie Djagataïde et sur un fels de *Mahmoud*, Atabek du Djéziret. — Aux khalifes Abbassides de la 2e dynastie : *Watsiq-billah*, par le sultan Kiljide *Mubarek*, et *Moktefy* par *Mohammed*, Toghluqchahide.

الايمة *el-Ayema... des imans.* — Chérif Saadide, *Moulëï-Zéidan.*

البيعة المسيحية ... *de l'église du Messie.* — Le pape ; sur les monnaies bilingues d'Alphonse VIII, roi d'Espagne.

... *de la vérité.* Dirhems de *Touzoun*, émir el-Omera.

المهدى بالله ... l'iman, *el-Mahadi par Dieu.* — *Obéid-Oullah*, Fatimide.

2. برهان *Berhân*, au pluriel براهين *Berâhin, préfet, soutien de l'autorité.*

... *de l'émir des fidèles.* Les Selgiouquides d'Asie Mineure se sont attribué cette qualité ; d'abord *Qilidj-Arslan* seul, puis les trois frères, lorsqu'ils ont gouverné en communauté.

3. بنده *Bendeh* (?), *serviteur.*

... شاه ولايت ... *du chah du Wéléïat.* Monnaies Séfides : *Abbas Ier, Abbas II, Séfi II, Housein.*

4. حافظ *Hafedh, gardien.*

Ce titre isolé se trouve sur quelques monnaies Ghaznéwides d'*Ibrahim* et de *Masoud.*

عباد الله ... *des serviteurs de Dieu.* Ghaznéwide, *Masoud Ier.*

5. حاجب *Hadjib*, aussi avec l'article ; *grand chambellan* ou *grand maréchal.*

Ce titre, ou plutôt cette fonction, paraît d'abord sur quelques monnaies des Samanides *Mansour I* et *Nouh II.* Il devient ensuite très-fréquent sous la plupart des dynastes qui ont succédé aux Omméïades d'Espagne. Les personnages qui l'ont porté étaient de véritables maires du palais, exerçant l'autorité royale qu'ils ont plus d'une fois usurpée.

6. خدابند *Khodabend, seigneur, maître.*

... عالم (sans article) ... *du monde.* Titre persan donné à *Moengké ;* sur une monnaie de *Loulou*, Atabek de Mossoul.

7. رسول *Rasoul, envoyé.*

Titre du seul *Mohammed.* — *Envoyé de Dieu,* formule qui se retrouve sur la presque totalité des monnaies musulmanes ; on en rencontre un certain nombre, parmi celles qui ne portent que les symboles de foi, où ces mots sont accompagnés de وعبده *et son serviteur.*

8. عامل *'Amil, légat, questeur.*

عامل الامير ... *de l'émir.* Titre de *Djafar*, sur un fels Abbasside de *Haroun.*

9. عبد *Abd, serviteur.*

... *de Dieu.* Ce titre a été pris par l'Abbasside *Mansour* sur les monnaies d'*Amin* et sur les siennes; il forme un jeu de mots avec son nom propre d'*Abd-Allah.*

عبد الله ووليه *Le serviteur de Dieu et son ami.* Sur un dirhem Fatimide d'*el-Mansour;* presque tous les composés de *Abd* sont employés comme des noms propres, *Abd-Allah* est l'un des plus fréquents : *Abd-er-Rhaman*, *Abd-el-Moumen*, *Abd-er-Raschid*, *Abd-el-Azis*, etc., se rencontrent souvent sur les monnaies.

10. قيصر *Qaïssar, César.*

اوغست, وغست, اغست, *Aoughist, Oughist, Agihst; Auguste;* monnaies des rois de Sicile : *Guillaume III, Henri V, Henri VI* (Tafuri) (¹).

11. كلب *Kelb, chien.*

استان على ... *Istan Ali, chien de la porte d'Ali.* — Monnaie Séfide, *Housein.* — Efcharo-Séfide, *Chah-Rokh.*

12. المهدى *el-Mahadi, chef de l'église orthodoxe, grand prêtre.*

Le dernier des douze Imans qui succédèrent aux quatre premiers khalifes réguliers, s'appelait *Mohammed* et portait le surnom de *Mahadi,* ou *Mehdi.* Après sa mort,

(¹) *Monete Cufiche,* etc., illustrate dal principe DI S. GIORGIO

quelques Alides se persuadèrent qu'il s'était caché pour se mettre à l'abri des persécutions des khalifes et qu'il reviendrait tôt ou tard pour rétablir dans sa pureté primitive le culte de l'Islam; dès lors le *Mahadi* devint un personnage très-sérieux, chef invisible de l'Église orthodoxe, et l'on vit plus tard surgir des prétendants à cette qualité; le fondateur de la puissante dynastie Fatimide se posa comme étant le représentant du douzième Iman et prit son surnom; après les Fatimides on vit les el-Mowahides, les Chérifs Saadides, etc., reconnaître à leur tour *le Mahadi* comme leur chef spirituel, et ils firent figurer ce nom sur leurs monnaies; on le rencontre avec les formules suivantes :

Le Mahadi est l'Iman du peuple. Sur la plupart des monnaies *Al-Mowahides.*

المهدى امامنا *Le Mahadi est notre Iman.* Monnaies anonymes de la même époque.

المهدى خليفة الله *Le Mahadi est le khalife de Dieu.* Dinar Al-Mowahide d'*Abou-Abdallah Mohammed.*

13. مولى *Maula, client.*

... *de l'émir des fidèles.* Ce titre paraît en premier lieu sur un certain nombre de monnaies Abbassides; il est pris par des émirs, des employés de la monnaie et autres grands officiers de la couronne. — On le retrouve très-fréquemment sur des pièces émises par les Tahirides, les Samanides et les Ileks.

... *client de l'émir.* Sur un fels ancien anonyme (Fraehn).

السلاطين ... *es-Salatin ... des sultans.* Ghaznéwide, *Masoud III.*

المامون ... *d'el-Mamoun.* Titre de *Tahir*, fils de *Mohammed*, le Tahiride; sur un dirhem Abbasside.

14. نايب *Náïb, vicaire.*

... *de l'émir des fidèles.* Sur les monnaies des sultans du Patan : Toghluqchahides : *Mahmoud, Houmaïoun ;* — Synd, *Mubarek II ;* — Lodite, *Behloul.*

15. نبى *Nabi, prophète.*

... *Prophète de Dieu.* — Sur la monnaie d'*Abbas I*, Séfide.
نبى رحمة *Nabi Rahmati, prophète de la grâce.*

Cette formule qui suit le nom de *Mohammed*, au revers d'un certain nombre de monnaies abbassides frappées en Afrique, a laissé longtemps de l'incertitude sur son interprétation; Fraehn a proposé le sens que nous donnons ici, qui se trouve confirmé par une note du professeur Dr Ernest Meier, dans le journal de la Société asiatique allemande (1).

16. الوزير *el-Wazir, vizir.*

Cette haute dignité est très-rarement indiquée sur la monnaie, nous n'en pouvons citer qu'un exemple sur un dirhem Samanide *d'Ismael*, où figure le nom *d'Abou-'l-Housein*, visir du khalife *el-Mokteft*.

17. وصى *Wassi, héritier.*

على وصي الرسول *Ali, héritier du prophète.* Titre très-sin-

(1) *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, vol. 18.

gulier donné à l'Iman *Ali*, sur un dirhem de *Moezz* le Fatimide, décrit pour la première fois par le publiciste et savant orientaliste M. Amari [1].

18. ولى *Weli, ami* (vicaire), *protecteur.*

... *de Dieu*, avec على ; *Ali, ami de Dieu.* Les partisans de la foi Chiite, qui reconnaissent l'Iman Ali et ses successeurs comme seuls dépositaires légitimes de l'autorité religieuse, ajoutent cette formule au symbole *Mohammed est l'envoyé de Dieu;* on le rencontre habituellement sur les monnaies des *Fatimides,* des dynasties africaines Chiites, des Alides, et sur presque toutes les monnaies persanes, etc.

ولى الامر *Weli de l'État.* Fels anonyme des premiers temps. (Fraehn).

... *de l'émir des fidèles.* Ghaznéwide, *Mahmoud.*

... *de l'empire.* Titre du visir *Abou-'l-Housein*, ci-dessus nommé.

عهد ... *du pacte.* Monnaie de *Loulou*, Atabek de Mossoul.

عهد المسلمين ... *du pacte des Musulmans* (successeur du khalife), titre pris par les fils des khalifes sur leurs monnaies, à partir de *Mansour* jusqu'à *Mamoun.*

عهده ... *de son pacte.* Titre du fils du khalife *el-Qader*, sur la monnaie Ghaznéwide de *Mahmoud.* — *El-Kamel*, sur la monnaie de son père *Aboubekr*, Ayoubide de Syrie et d'Égypte (*inédit*).

العهد ... *du pacte* (avec l'article). Sur des monnaies des rois Hamoudites : *Ali, el-Qasim.*

[1] *Lettera al signore H. Lavoix. — Rivista Italiana*, 1863, p. 647.

ولى ولى عهد المسلمين ... *compagnon du Wéli du pacte des Musulmans;* sur des dirhems du khalife *Haroun.*

B. TITRES DE RANG ET DE SOUVERAINETÉ (Pl. II).

Il existe une certaine quantité de ces titres qui appartenaient originairement à la précédente catégorie et qui continuent encore à être employés comme établissant la position sociale, ou le rang, abstraction faite du pouvoir; tels par exemple que ceux *d'Emir, de Khan,* etc.; d'autres, comme ceux *d'Atabek, de Khalife, de Pape,* etc., avaient dans le principe une signification qui ne se rattachait qu'aux fonctions; mais les hommes qui les portaient étant parvenus à s'emparer du pouvoir temporel, ces titres sont devenus ceux de leur souveraineté; dès lors il convient de les placer dans une catégorie spéciale avec tous les autres du même genre auxquels se rattache l'idée de l'exercice du pouvoir : ils sont fréquemment accompagnés d'épithètes.

1. اتابك *Atabek.*

Ce titre signifie le *père du Bek* ou du *prince,* il a été primitivement donné à des hommes appelés à diriger l'éducation de jeunes princes Selgiouquides de Perse; *Zenki,* nommé gouverneur de Bagdad par le sultan *Mahmoud,* avait rempli ces fonctions; il ne tarda pas à exercer une influence prépondérante et à s'attribuer les prérogatives de

(1) C'est encore à cette catégorie de titres que se rattache celui de *Darougha,* mot écrit en Mongol qui signifie *vicaire, lieutenant,* et qui est pris par les premiers Houlagouïdes sur plusieurs de leur monnaies bilingues; il est précédé du mot *Kaghanou : lieutenant du Khaghan,* c'est-à-dire du Grand Mongol.

la souveraineté; il fut le fondateur de la dynastie *Zenkide* dont le siége était *Moussoul,* et qui se subdivisa en une deuxième branche, celle d'*Alep;* ces princes conservèrent leur titre d'*Atabek,* qui devint celui d'autres dynasties appartenant à la même famille, par exemple, les atabeks de Sangiar, du Laristan, de Djésira, de l'Adserbéïdjan, etc. On le rencontre employé seul sur la plupart de leurs monnaies, sauf l'exception suivante où il est suivi d'une épithète:

اعظم et avec l'article الاعظم ... *Adham* et *el-Adhamou, suprême, le suprême.* — Atabeks Ildekiz d'Adserbéïdjan : *Ildekiz, Ousbek, Aboubekr, Quizl-Arslan.*

2. امير, الامير *Amir, el-Amir, émir, prince.*

Titre qualificatif d'un très-grand nombre de chefs militaires et civils, pris d'abord par les khalifes et plus tard adopté par un certain nombre de dynastes, les Tahirides, les Samanides, les Ileks, etc., comme titre de souveraineté; il est presque toujours accompagné d'épithètes.

الاجل ... *el-Adjal*, *très-illustre.* Samanide, *Mansour Ier.* — Ileks : *Ahmed, Arslan, Boghra-khan.* — Selgiouquide de Perse, *Toghrul* — Cheddadides : *Ali II*, *Chawer.* — Hafssides : *Abou-abd-oullah*, *Mohammed*, *Abou-Zakaria.*

الجليل ... *el-Djalil, illustre.* Titre d'*Abou-Ali*, émir de *Nouh II*, Samanide. — Sur les monnaies des Ileks.

الرشيدين *er-Raschidin* avec الامرا (*fils des*) *émirs orthodoxes*, sur une monnaie d'*Abou-Hafss-Omar*, prince el-Mowahide.

السيد ... *le seigneur, le maître*, titre des princes Samanides et Ileks. — Ghaznéwide, *Mahmoud.* — Cheddadide, *Fassl Ier.*

... *suprême*. Sur la monnaie de *Timour*, le Timouride.

القتوليقين ... *el-qatouliquin*, *des catholiques*. Dinars d'Alphonse VIII d'Espagne.

المظفر ... *el-Modhaffer*, *le vainqueur*. Titre d'*Abou-Ali*, sur la monnaie Samanide de *Nouh II*. — Ilek, *Toghan*.

المسلمين ... *el-Mouselmin*, des *Musulmans*. — Sur la plupart des monnaies el-Morabides.

المومنين ... *el-Moumenin*, *des fidèles*. Titre des khalifes Abbassides de la première et de la deuxième dynastie; des khalifes Ommeïades d'Espagne et de leurs successeurs; sur les monnaies el-Morabides, el-Mowahides, Hafssides. — Il est attribué aussi aux quatre Imans réguliers sur quelques pièces des Chéibanides de Bokhara.

المويد ... *el-Mouwaïad*, *le corroboré*. — Hamdanite de Mossoul, *Ibrahim*.

3. امير الامرا *Amir el-Omera*, *prince des princes*.

Ce titre d'abord purement honorifique n'a pas tardé à être considéré comme un véritable titre de souveraineté, ceux auxquels il avait été donné en ayant usurpé tous les droits; bien qu'ils n'aient pu former de dynastie proprement dite en cette qualité. Comme il est devenu héréditaire dans la famille des Bouwéhides, il doit occuper ici sa place spéciale. Les Emirs el-Omera n'ont pas mis leur titre sur les monnaies qu'ils ont fait frapper, à l'exception du Bouwéhide *Emad-ed-daula*, sur une pièce jusqu'à présent restée unique, décrite par Fraehn, et qui a passé des collections Fuchs et Spréwitz dans la mienne.

On ne le rencontre qu'une seule fois avec une épithète.

السعيد ... *es-Saïdi ... le bienheureux.* Bouwéhide douteux, *Abou-Taleb.*

4. ايلخان *Ilkhan.*

Titre de souveraineté de princes d'origine mongole, il se reproduit en particulier sur les monnaies des Houlagouïdes; on le trouve d'abord employé sur un fels Ilek d'*Ahmed fils d'Ali,* avec la forme ايلخان; il est accompagné des épithètes suivantes :

... *suprême.* Monnaie Houlagouïde d'*Abagha.*

المعظم ... *auguste.* — *Houlagou, Abagha.*

5. بابا (selon Frachn بابه) *Baba, le pape.*

Sur les seules monnaies d'*Alphonse VIII* d'Espagne.

6. بادشاه *Badischah, Padichah* et aussi بادشا.

Sur les monnaies des Ileks : *Nasr, Arslan,* etc.; du khan de Khiva, *Rahim-Qouli;* du Manghite *Mir-Heïder;* des Babérides : *Baber, Djéhan-Ghir, Ferroukh-Sir, Chah-Alem II,* etc.; ce titre est aussi accompagné d'épithètes :

Padichah suprême. Attribué à l'Houlagouïde *Ghazan,* sur une monnaie de l'Atabek *Loulou;* il est suivi des mots روى زمين *de la surface de la terre; souverain du monde entier.* — Bagratide, *Wakhtang;* l'épithète seule.

جهان ... *Djéhan, de l'univers,* attribué aussi à *Ghazan,* sur une pièce Bagratide de *Wakhtang III.*

عالم ... *du monde.* Houlagouïde, *Abagha.*

(1) Général Bartholomæi, 1re lettre, *Revue numismatique belge.*

غازى ... *victorieux*. Babérides : *Akbar*, *Mohammed-chah*, *Chah-Djéhan*, *Ahmed-chah*, etc.

7. باشا *Bacha, pacha.*

Titre de *Séïd-Pacha,* sur un fels frappé à Bagdad, en 1231, par le dernier des pachas indépendants.

8. بردولة *Berdaula, prince régnant ou régent.*

Sur plusieurs monnaies d'Atchin.

9. بيك, بك *Bek, prince.*

N'est employé sur les monnaies qu'accompagnant un nom, comme, par exemple, pour le khan djoudjide, *Bek-Poulad;* la sultane Houlagouïde *Sati-bek,* etc.

10. خاقان *Kháqán.*

C'est la forme arabe du titre *Khaqhan* qui appartenait aux Grands Mongols; il se rencontre sans épithètes sur les monnaies des Ileks : *Ahmed, Bogha, Thoghan, Boghra;* sur une Babéride de *Baber,* et sur une pièce du sultan Mongol *Houmaïoun,* frappée dans le Patan, ainsi que la précédente.

Kháqán suprême. Djagataïde, *Boyan-Qouli.*

البحرين ... *des deux mers.* Sur presque toutes les monnaies Osmanides.

بن الخاقان ... *fils du Kháqán.* Séfide, *Housein.*

العادل ... *el-Adel, juste.* Dirhem douteux, de *Quilidj,* des Benou-Chimla? — Sultan du Kharisme, *Aboubekr* (avec

l'article). — Djoudjides : *Djanibek*, et un anonyme. — Djenkiskhanide, *Djenkiki* (sans l'article). — Djagataïde, *Boyan-Qouli*.

... *el-Modhaffer*, *le vainqueur*. Djanide, *Abou-Yahia*.

11. خان *Khan*.

Le titre de *khan*, porté principalement par des chefs de hordes d'origine tartare, est devenu, comme celui d'émir, le titre de souveraineté d'un certain nombre de ces chefs arrivés au pouvoir suprême. C'est ainsi qu'on le rencontre presque sur toutes les monnaies Djoudjides ; il accompagne le nom, ou le suit ; les épithètes sont peu nombreuses.

... *très-illustre*. Ilek, *Arslan*.

... *suprême* (sans l'article). Djoudjides, *Toqtamich* et ses successeurs.

... *juste*, écrit عدل, العدل. Ilek, *Nasr*. — Djoudjide du Kipchak, *Ordou-Malik*.

... *le corroboré*. Ilek, *Nasr*.

12. خليفة *Khalifa* (avec ou sans l'article), *khalife*.

Ce titre, qui signifie *vicaire*, adopté par les premiers successeurs de Mahomet, Omméïades et Abbassides, se rapporte à leur souveraineté spirituelle, mais est devenu simultanément l'indice de leur pouvoir temporel, sauf pour les Abbassides de la deuxième dynastie. Son emploi sur les monnaies des premiers siècles est peu fréquent ; on le rencontre sur un fels à figure frappé à *Manbedj*, dans les premières décades de l'hégire, puis on le voit reparaître sur les monnaies de *Mehdi*, *Hadi* et *Mamoun*, et plus tard il

est attribué à *Mostekfi* par l'émir el-Omera *Tousoun*. — Les dynastes qui ont reconnu la suzeraineté spirituelle des Abbassides de la deuxième dynastie, leur donnent aussi le titre de *khalife*, avec ou sans leurs noms, sur les monnaies qu'ils ont émises. — Les Al-Mowahides qui ne reconnaissaient pas la légitimité des Abbassides comme vrais représentants de la Divinité, s'attribuèrent cette qualité et prirent, outre les titres d'*Imans* et de *Mehdi*, celui de *Khalife* que portèrent aussi les *Hafssides*, les chérifs *Saadides*, etc.

... *vicaire de Dieu*... Sur le dirhem frappé par *Mamoun*, en l'honneur d'*Ali-Ridha*. — Sur un dirhem Kiljide de *Mubarek Ier*.

الزمان... *des temps*. Monnaie de *Schir-chah*, sultan du Patan de la 5e dynastie.

13. داع *Daï*.

Titre qui signifie *celui qui invite, qui appelle;* il a été porté par les Alides du Ghilan et du Tabéristan, et il est devenu leur titre de souveraineté sous le nom de grands et petits Daïs : il se rencontre complet sur une précieuse monnaie encore inédite, frappée à Amol et déterminée par M. H. Sauvaire.

الداعى الى الحق *celui qui invite à la vérité ou à la justice*. Alide du Tabéristan.

14. الدوقة *el-Douqa, duc*.

Mentionné par Spinelli, sur les pièces de *Roger Ier*, roi de Sicile, décrites dans le catalogue de sa collection; la figure est peu distincte, et je suis porté à croire qu'il faut

lire de préférence الكونت pour الكنت *le comte* qui était le véritable titre de ce prince.

15. راجا *Radja, Raja.*

Titre de la plupart des souverains non mahométans des Grandes-Indes, et conservé par quelques-uns d'entre eux convertis à la religion de leurs conquérants; on le rencontre sur plusieurs monnaies avec des légendes en caractères arabes; comme, par exemple, sur celles des rois de Rangpour et de Cananore : le premier avec راجه.

16. ساطان *Solthan, sultan.*

Un des titres de souveraineté les plus élevés et porté par un assez grand nombre de dynastes ; il est très-habituellement accompagné d'épithètes.

ابن السلطان ou بن ... *sultan, fils du sultan.— Ghaïats-ed-din*, gouverneur, sultan du Bengale. — *Mubarek*, Kiljide. — *Ghaïats-ed-din*, roi de Malwa. — *Housein*, Séfide. — *Fath-Ali*, *Nasir-ed-din*, Qadjarides. — Osmanides ; tous les sultans à partir de *Mourad III*.

الاسلام ... *de l'Islam*. Atabek de Mossoul, *Loulou*. — Surnom donné à *Qaïem-biamr-Illah*, Abbasside de la 2e dynastie, sur une monnaie ghaznéwide d'*Ibrahim*.

والمسلمين ... *de l'Islam et des Musulmans*. Atabek, *Loulou ;* sur une monnaie de l'an 656, frappée à Mossoul.

l'unique (الوحد). *Tipoo-Saïb*, sultan de Mysore.

البر والبحر ... *du continent et de la mer*. — Roi des Maldives, *Moezz-ed-din*. — Osmanides : *Soliman*, *Mourad III*.

البرين ... *des deux continents*. — Presque toutes les monnaies Osmanides.

... *de l'empire.* Titre du prince Ghaznéwide, *Arslan*, fils de *Masoud III.*

السعيد ... *le bienheureux.* Toghluqchahide, *Toghluq.*—Mamelouk Baharite, *Barka.*

الشرق ... *de l'Orient.* Ghouride de Ghazna, *Ildouz.*

الشهيد ... *le témoin.* Togluqchahide, *Toghluq.*

... *le juste.* Ghaznéwide, *Masoud III.* — Khan de Kharisme, *Mohammed.* — Sur presque toutes les monnaies des khans Djoudjides. — Houlagouïdes : *Abousaïd, Sati-Bek* (avec العادله). — Qara-Qoyounli, *Pir-Boudaq.* — Aq-Qoyounlis : *Djéhan-chah, Hasan.* — Djagataïde, *Boyan-Qouli.* — Mysore, *Tipoo-Saïb.* — Sultane d'Atchin, *Ssafiet-ed-din.* — 5e dynastie du Patan, *Schir-chah.*

العالم ... *le savant.* Houlagouïdes : *Abousaïd, Mohammed, Soléiman.* — Thogha-timourides : *Chah-Yousouf, Pir-Boudaq.* Qara-Qoyounli, *Qara-Yousouf.* — Djagataïde, *Boyan-Qouli.*

... *suprême,* avec ou sans l'article. — Sultans de Kharisme : *Tokousch, Mohammed.* — Ghaznéwides : *Ibrahim, Masoud III, Bahram-chah, Khosrou-chah.* — Selgiouquides de Perse : *Toghrul, Alp-Arslan, Arslan-chah.*— Selgiouquide du Khorasan, *Sendjar.* — Selgiouquides de l'Asie-Mineure ; *Keïkhosrou I, Kaïqobad,* etc. — Houlagouïdes : *Houlagou* et ses successeurs. — Djélaïrides : *Housein, Owéïs, Ahmed.* — Qara-Qoyounli, *Djéhan-chah.* — Timourides : *Chah-Rokh, Ahmed,* etc. Djoudjides du Kipchak : *Toqtaghou, Ousbek, Toqtamisch, Schadi-Bek, Poulad* et suivants. — Djoudjides d'Astracan : *Derwisch, Kitschi-Mohammed,* etc. — Khans de Crimée : *Hadji-Keraï* et ses successeurs. — Djagataïdes : *Boyan-Qouli, Soyourghatmisch, Mahmoud.*— Djanide?

de Bokhara.—Ghouride, *Ildouz*.—Sultans du Patan des différentes dynasties : *Mohammed-chah*, *Balban*, *Kéïqobad*, *Mahmoud*, *Ibrahim*, etc. — Babérides : *Baber*, *Akbar*.

... *vainqueur* (غازى), avec ou sans l'article. — Chéïbanide, *Housein*. — Djanide, *Mohammed*. — Toghluqchahide, *Toghluq*. — Titre donné au khalife Abbasside *Mutawakkel* de la 2e dynastie, sur une monnaie de *Mubarekchah*, sultan Synd, du Patan. — Osmanide, sultan *Abdoul-Medjid*, sur une monnaie de *Mohammed*, bey de Tunis.

... *vainqueur* (الغالب) ... Selgiouquide d'Asie-Mineure, *Kaïkaus Ier*.

القاهر ... *irrésistible*. Selgiouquide d'Asie-Mineure, *Soliman II*.

الكامل ... *parfait*. Houlagouïde, *Abousaïd*.

المطاع ...*el-Mothâ* (soumis à la volonté de Dieu). — Modhafféride, *Chah-Schadja*.

... *l'auguste*. Ghaznéwide, *Ibrahim*.—Selgiouquides de Perse : *Toghrul*, etc. — Selgiouquides d'Asie Mineure : *Kaïqobad*, etc. — Sultan de Kharisme, *Djélal-ed-din*. — Sultan du Patan, 1re dynastie, *Mohammed b. Sam*.

الولى ... *el-Wali, l'aide*. — Houlagouïde, *Abousaïd*. — Séfide, *Ismael*.

الهادى ... *el-Hadi*, *le dirigeant*. — Houlagouïde, *Abousaïd*.

17. سيد *Saïd, Sidi, seigneur, prince.*

Sur les monnaies Astrakanides ou Djanikhanides de Bokhara, émises par *Abou-'l-Feïss*, *Abd-el-Moumen*, etc. — Khan de Khoquand, *Khoudjar-Khan*. — Manghite, *Mir-Héïder*. — Khans de Khiwa : *Abd-Allah*, *Koutlou-*

Mourad, Saïd-Mohammed; il figure une fois comme titre honorifique :

سيد السلاطين *seigneur des sultans.* — Ghaznéwide, *Ibrahim* (Thomas). Peut-être faut-il lire سند, *appui.*

18. شاه *Schah, chah.*

Titre des souverains de Perse, des Babérides, etc., se rencontre très-fréquemment sur leurs monnaies.

ارمن ... *Chah d'Arménie.* Ayoubide de Mëïafarekin, *Mousa.*

جهان ... *de l'univers.* Titre du Grand-Mongol, *Moengke-Qaan,* sur une monnaie Bagratide de *David V.*

ديابكر ... *du Diarbekr.* Ortoquide du Diarbekr, *Ghazi.*

19. شاهينشاه *Schahinschah, chah des chahs.*

Pris par *Abou-Nasr,* Bouwéhide de Perse, par *Toghrul* et *Alp-Arslan,* Selgiouquides de Perse; par les *Qadjarides* et par *Djéhanguir,* Babéride.

... *très-illustre.* Selgiouquide de Perse, *Toghrul.*

انبيا ... *des prophètes*, avec شاهنشه, monnaies d'étrennes du Qadjaride *Mohammed.*

شاهان ... *des chahs,* Efcharide, *Nadir.*

20. شيخ *Scheïkh, vieillard, sage, prince, cheïk.*

Les assassins ou vieux de la Montagne ont porté ce titre en qualité de princes; sur les monnaies, il précède ou suit quelques noms : *Cheïk-Owéïs,* Djélaïride; *Aziz-Cheïk,* Djoudjide du Kipchak; *Cheïk-Ibrahim,* Chirwan-Chah.

21. صاحب *Ssahib, maître.*

Porté d'abord par Tamerlan, il se présente avec les formes suivantes :

... *des temps.* Monnaies des khans de *Khiwa,* Chékides; de *Noukhouï;* du *Qarabagh.* — Sur celles de l'Afghanide de Perse, *Asad-Khan*, et de la plupart des Sendides.

... *juste* (sans l'article). Monnaie persane de l'an 1269.

صاحبقيران *Ssahibquiran.*—Timouride, *Timour.* — Efcharide, *Nadir.* — Qadjaride, *Fath-Ali.*

... *suprême* (sans l'article). Monnaie anonyme persane de l'an 1269.

22. قان et قاان *Qaan.*

Titre des Grands-Mongols, sur leurs monnaies et sur celles des Houlagouïdes, leurs lieutenants.

... *suprême* (avec ou sans l'article). Grand-Mongol, *Moengke-Qaan.* — Houlagouïdes : *Houlagou*, *Abagha.* — Djoudjide, *Arrigh-Bougha*, avec قان (Fraehn).

... *juste.* Grands-Mongols : *Tourakina, Moengke-Qaan*, et sur les Houlagouïdes : *Houlagou*, *Abagha.*

23. الكنت *el-Kount, comte.*

Sur plusieurs monnaies émises en Sicile par *Roger Ier*, avant d'avoir pris le titre de roi (Spinelli).

24. ملك; الملك *Malik, roi, passim* مالك.

Un très-grand nombre de dynastes ont porté ce titre, qui est aussi dans certaines contrées une simple désignation

honorifique, appartenant à des chefs de hordes; il n'est pas impossible que ce nom ne figure avec cette signification sur quelques monnaies de l'Adserbeïdjan et du Karabagh; comme appartenant au pouvoir suprême, il est accompagné d'une nombreuse variété d'épithètes.

Roi de l'Islam. Titre des sultans Selgiouquides de Perse : *Barquiarok, Alp-Arslan,* il figure sur plusieurs monnaies des Ghaznéwides qui reconnaissaient leur suzeraineté.

الاشرف ... *le noble.* Atabeks Zenkides de Mossoul : *Mahmoud, Masoud III.* — Loulouïde, Atabek de Mossoul, *Loulou.* — Ayoubide de Damas, *Abou-'l-Fath.* — Ayoubide de Mëïafarekin et Khélat, *Mousa.* — Mamelouks Baharites : *Koutschouq, Khalid, Cha'ban.* — Mamelouks circassiens : *Barsebaï, Inal, Qaïtbai, Alghouri.*

امرا et aussi الامرا ... *des émirs.* Atabek d'Eraque, *Toghrul Bek.* — Atabek de Mossoul, *Ghazi.* — Atabek d'Alep, *Mahmoud.* — Ortoquides du Diarbekr : *Alpi, Ghazi.* — Rois d'Ahar : *Netchekin, Mahmoud.* — Atabeks Ildekiz : *Ildekiz, Aboubekr, Ousbek.* — Sur la monnaie de *Koukberi,* Bouktiginite.

... *de la nation.* Bouwéhide d'Eraque, *Abou-thaleb.*

... *unique.* Ayoubide de Mëïafarekin, *Ayoub.*

... *des deux continents et des deux mers...* (avec مالك). Sur des dinars des chérifs Saadites : *Abd-oul-Malek, Ahmed.*

مالك رقاب الامام *possesseur de la nuque des nations.* — Houlagouïde, *Oeldjeïtou.*

ديار بكر ... *roi du Diarbekr.* Ortoquides du Diarbekr : *Alpi, Youlouq, Ortoq-Arslan.*

الرحيم ... *le clément.* Atabek de Mossoul, *Loulou.*

السعيد ... *l'heureux.* Ortoquide du Diarbekr, *Ghazi II*

السيد ... *le Seigneur*. Titre du Bouwéhide *Rockn-ed-daula*. Sur une monnaie Bouwéhide de l'Eraque Adjémi, frappée par *Abou-Mansour*. — Danischmendide, *Dsoulnoun*.

الصالح ... *l'intègre*. Ortoquide de Keïfa, *Mahmoud*. — Atabek Zenkide de Mossoul, *Ismael*. — Atabek Loulouïde de Mossoul, *Ismael*. — Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Ayoub*. — Ayoubide de Damas, *Ismael*. — Mamelouks Baharites; *Ketbogha, Ismael, Salah-ed-din, Hadji II*.

الطاهر ... *le pur*. Ayoubide d'Alep, *Ghazi*. — Mamelouk Baharite, *Beïbars*. — Mamelouks circassiens : *Barqoq, Djaqmak, Khotschquedem, Qanzou*.

... *le juste*. Bouwéhide d'Eraque, *Beha-ed-daula*. — Ortoquides du Diarbekr : *Timour-Tasch, Il-Ghazi, Ortoq*. — Ortoquides de Keïfa : *Qara-Arslan, Sokman*. — Atabeks Zenkides de Mossoul : *Arslan-chah, Masoud II*. — Atabek d'Eraque, *Toghrul-Bek*. — Atabek Zenkide d'Alep, *Mahmoud*. — Atabek de Sendjar, *Zenki*. — Ayoubide de Syrie et d'Égypc, *Aboubekr*. — Ayoubides de Méïafarekin : *Aboubekr, Ghazi*. — Rois du Qarabagh : *Modhaffer, Bikbars*. — Djagataïde, *Termaschiri*. — Djoudjide, *Djanibek*.

... *le savant*. Ortoquides du Diarbekr : *Timour-tasch, Il-Ghazi*. — Ortoquide de Keïfa, *Qara-Arslan*. — Atabek d'Eraque, *Toghrul-Bek*. — Atabek de Sendjar, *Zenghi*. — Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Yousouf*.

العزيز ... *le glorieux*. Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Otsman*. — Ayoubide d'Alep, *Mohammed*. — Mamelouk circassien, *Yousouf*.

... *suprême* (avec ou sans l'article). — Ghaznéwide, *Ibrahim* (?). — Atabek Ildekiz, *Ousbek*.

... *vainqueur* غازى. Atabek Zenkide de Mossoul (avec l'article), *Masoud II*, — Bagratide, *Giorgi VII* (sans l'article).

... *le parfait*. Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Mohammed*. — Atabek Zenkide de Mossoul, *Mahmoud*. — Atabek Loulouïde de Mossoul, *Loulou*. — Mamelouk Baharite, *Cha'aban*. — Chéïbanide, *Abd-oul-latif*.

الكبير ... *el-Kebir, le puissant*. Danichmendide, *Dsoulnoun*.

المسعود ... *el-Mas'oud, le bienheureux*. Ortoquide de Kéïfa, *Sokman II*.

... *le vainqueur* (المظفر). Samanides : *Mansour Ier*, *Nouh II*. — Ileks : *Nasr*, *Arslan*, *Toghan*. — Atabek de Djézira, *Sendjar-chah*. — Mamelouks Baharites : *Beïbars*, *Séïf-ed-din*, *Hadji*. — Ayoubide de Méïafarekin, *Ghazi*.

... *l'auguste*. Atabek de Mossoul, *Loulou*.

الملوك ... *el-Moulouk*, ... *des rois*. Bagratides : *Giorgi III*, *Giorgi IV*.

... *le victorieux* (المنصور). Samanides : *Mansour II*, *Nouh II*, *Ismael II*. — Ortoquides du Diarbekr : *Youlouq*, *Ortoq*. — Atabek de Sendjar, *Mohammed*. — Ayoubide de Hama, *Mohammed*. — Mamelouks Baharites : *Quélaoun*, *Ali*, *Ladjin*, *Mohammed Ier*, *Aboubekr*, *Mohammed II*. — Mamelouk circassien, *Hadji*.

الموفق ... *el-Mouwaffeq*, ... *soutenu* (par Dieu). — Samanide, *Abd-oul-Melik Ier*.

... *le corroboré*. Samanide *Nouh Ier*. — Ilek, *Nasr* (sans l'article). — Ghaznéwide, *Masoud III*. — Mamelouk circassien, *Cheïkh*.

ناصرى ... *Nassari* (*sic*) ... *des Nazaréens*; aussi نصرى. — Roi normand de Sicile, *Guillaume Ier* (Spinelli).

... *le protecteur*. Ayoubide de Syrie et d'Égypte, *Yousouf*. — Ayoubide d'Alep, *Yousouf*. — Ayoubide de Damas, *Daoud*. — Mamelouks Baharites : *Mohammed*, *Housein* (?), *Hasan*. — Mamelouk circassien, *Faradj*.

الولى ... *le Weli*. Rajah de Cananore.

25. ملكة *Malika, reine ;* aussi avec l'article.

الملكات ... *reine des reines*. Bagratides : *Tamar, Rousoudan*.

الملوك والملكات ... *des rois et des reines*. — *Rousoudan*.

المعظمة ... *la magnifique, l'auguste*. — *Tamar*.

La planche VIII donne les figures des principales épithètes accompagnant les titres, en suivant les numéros.

1. الاجل *el-Adjal, très-illustre.*
2. الاعظم, اعظم *el-Adhim, suprême.*
3. الاشرف *el-Aschraf, le noble.*
4. الاوحد *el-Awhad,* et اوحد, *l'unique.*
5. الجليل *el-Djalil, l'illustre.*
6. الرحيم *er-Rahim, le clément.*
7. السعيد *es-Sa'ïd, l'heureux.*
8. السيد *es-Seïd, le maître.*
9. الصالح *es-Ssaleh, l'intègre.*
10. الطاهر *el-Thaher, le pur.*
11. العادل *el-Adel, le juste.*
12. العزيز *el-Aziz, le glorieux.*
13. العالم *el-Alem, le savant.*
14. غازى, الغازى *Ghazi, el-Ghazi, le vainqueur.*
15. الغالب *el-Ghaleb, le vainqueur.*

16. القاهر *el-Qaher, l'irrésistible.*
17. الكامل *el-Kamel, le parfait.*
18. المسعود *el-Mas'oud, le bienheureux.*
19. المظفر *el-Modhaffer, le victorieux.*
20. المعظم *el-Mo'dham, l'auguste.*
21. المنصور *el-Manssour, le victorieux.*
22. المويد *el-Mouwaïad, le corroboré.*
23. الناصر *en-Nasser, le protecteur.*

Ces longues listes de noms, surnoms et titres, n'offrent que peu d'intérêt à la lecture et occupent une grande place, mais leur utilité est incontestable pour qui sait par sa propre expérience combien il est difficile de classer et de déterminer certaines monnaies orientales, lorsqu'on manque de points de comparaison et qu'on n'a pas sous la main des matériaux de ce genre qui n'existent complets dans aucun ouvrage spécial. A la vérité, nous sommes bien loin de prétendre à ce que nos collectanées soient exemptes de lacunes ni d'erreurs, mais elles suffiront amplement pour diriger les débutants dans leurs recherches, et, après un peu d'exercice, ils pourront, en combinant les données qui se trouvent dans nos différentes listes, non-seulement parvenir à déterminer avec certitude les pièces de leur cabinet, mais, en outre, à reconnaître celles qui sont probablement inédites.

J'ai dit quelques mots, au commencement de ce chapitre, sur les difficultés qui accompagnent l'étude de l'histoire et de la numismatique orientale, en particulier de la perpétuelle confusion qui résulte de la substitution des surnoms ou des titres aux noms propres ; elle est telle, dans bien des

cas, qu'on finit souvent par perdre toute trace du nom primitif, ou par prendre pour des personnages différents des individus mentionnés sous des noms divers, suivant le caprice de l'historien. Ainsi, les khalifes abbassides n'ont pas tardé à ne porter d'autre nom que leur titre honorifique qui s'est substitué au nom propre sur leurs monnaies et dans l'usage. J'ai fait observer, en outre, que le nom propre ou le surnom était souvent adopté par les maisons régnantes comme nom de leur dynastie; sous cette forme, il prend en quelque sorte le caractère d'un nom de famille; l'usage général du nom de famille n'existe pas pour les mahométans, mais il existe de fait pour un certain nombre de dynastes et pour certaines familles privilégiées, comme, par exemple, les *Barmécides,* que nous avons déjà cités.

DES DYNASTIES ET DE LEURS RAPPORTS RÉCIPROQUES.

Pendant plus d'un siècle, les khalifes, successeurs de Mahomet, régnèrent seuls et sans partage sur les vastes contrées tombées successivement au pouvoir des musulmans; réalisant, dès le début de cette religion nouvelle, ce but de l'ambition de toutes les Églises puissantes, l'exercice absolu des pouvoirs temporels et spirituels sur l'universalité des croyants. Aux quatre imans réguliers succédèrent les Ommeïades, puis les Abbassides; ceux-ci inaugurèrent leur arrivée au pouvoir par un premier démembrement de l'empire (1), et ne tardèrent pas à subir les conséquences inévitables d'un despotisme sans contre-poids, pesant sur

(1) La séparation de l'Espagne restée au pouvoir des Ommeïades.

plus de la moitié du monde connu, lorsque leurs gouverneurs, dans les provinces éloignées, exerçant en réalité toutes les prérogatives du pouvoir souverain, osèrent se détacher petit à petit des devoirs de l'obéissance, et se raffermir dans leurs positions respectives, en introduisant le principe de l'hérédité dans l'exercice de leurs fonctions : les khalifes étaient toujours acceptés par eux comme leurs souverains spirituels, mais non plus comme leurs maîtres, et ils furent contraints de reconnaître ces usurpateurs en qualité de princes indépendants, en leur accordant l'investiture à titre de vassaux. Ce fut sous le règne de *Haroun* que se manifestèrent les premiers germes d'un second démembrement, qui ne tarda pas à prendre une extension formidable, à tel point, qu'à partir du commencement du IVe siècle, les khalifes se virent pour ainsi dire réduits au seul exercice de leur pouvoir spirituel et devinrent les misérables jouets de l'ambition et des caprices de dynastes plus au moins puissants; les deux ou trois derniers d'entre eux se relevèrent momentanément et purent de nouveau être considérés comme souverains temporels, mais l'invasion des Mongols mit fin à leur précaire existence, et les Abbassides de la 2e dynastie furent strictement réduits au rôle de pontifes, exercé dans des conditions de dépendance telles, qu'il était tout à fait dérisoire; depuis lors, les représentants de la Divinité sur terre, en qualité de successeurs de Mahomet, n'ont plus existé de fait; ce qui n'a point empêché la religion mahométane de se maintenir par elle-même, comme c'est le cas pour le judaïsme, sans avoir besoin pour cela de l'appui du pouvoir temporel.

Revenons aux investitures octroyées par les Abbassides.

Les princes qui les obtenaient et qui exerçaient par ce fait toutes les prérogatives du pouvoir souverain, avaient en particulier le droit de battre monnaie, à condition de mettre le nom du khalife régnant à la place d'honneur, et le leur à la seconde place. Lorsque ces premiers vassaux devinrent tout-puissants, ils ne se départirent pas souvent de cet acte de déférence, mais ils imposèrent les mêmes conditions de vassalité, sous les mêmes formes, à des chefs inférieurs, en se faisant reconnaître à leur tour par eux comme seigneurs suzerains : plus tard encore, ces vassaux de seconde main exercèrent aussi la suzeraineté sur des tiers, en sorte qu'on rencontre des monnaies qui portent en même temps, non seulement le nom du khalife, mais ceux de plusieurs autres princes, sultans, rois, etc., soumis les uns aux autres, sinon de fait, du moins pour la forme. L'étude de la numismatique orientale offre donc, sous ce rapport, un degré tout particulier d'intérêt historique, mais présente aussi d'assez grandes difficultés ; la meilleure manière de les surmonter est de dresser un tableau de ces dynasties au point de vue de leurs rapports politiques, sans avoir égard à leur classification dont nous ne pouvons aborder ici l'étude. Comme le point de départ et la base de ces rapports se rattachent à la connaissance des règnes des khalifes abbassides, nous allons d'abord en donner le tableau généalogique complet, ce qui nous procurera l'occasion de faire connaître les noms, surnoms et titres honorifiques de ces derniers, et d'en donner l'explication.

§ 1. LISTE DES KHALIFES ABBASSIDES.

A. ABBASSIDES DE LA 1re DYNASTIE [1].

1. *Adb-Allah Abou-'l-Abbas es-Saffah*, (le sanguinaire) dès l'année de l'hégire . . . . . 132 à 136

Les monnaies connues de ce premier khalife ne sont pas très-nombreuses, elles sont presque toutes en argent, il existe quelques rares fels portant les noms des émirs ou gouverneurs suivants : *Abd-el-Malek ben Yezid; Abd-er-rahman ben Mouslim; Ismael ben Ali; Salah ben Ali.*

2. *Abou-Djafar Mansour*, frère du précédent 1, 136 à 158

On rencontre sur sa monnaie le nom de son fils *el-Mahdi Mohammed* et ceux des grands officiers de la couronne, gouverneurs, etc., suivants : *Abd-Allah b. Homeïd*; *Abd-Allah b. Salim; Ahmed; el-Aschar; Djoneïd b. Khaled; el-Hasan; Omar* (*ben Hafss*); *Amrou* (seul); *Amrou b. Isa; Khaled b. Barmak; Khaled b. Ibrahim; Moeïd* ou *Mabeb; Mousa* (*ben Soleïman*); *Yezid* (seul); *Yezid b. Asad.*

3. *El-Mahdi Mohammed*, fils de 2 . . . 158 à 169

Avec ses fils, *Haroun* et *Mousa.*

Avec ses grands officiers, etc. : *Abdallah b. Hasan? Abdallah b. Malek, Abd-oul-Malek b. Yezid, Isaaq, Bekkar* (?), *Djafar, Rauh b. Hazim, Obeïd b. Medid, Nasr* (seul), *Nosaïr* ou *Nasr, Yezid* (seul), *Yezid b. Asad, Yezid b. es-Seïd.*

[1] La pl. III donne la représentation de leurs noms honorifiques empruntés en presque totalité aux monnaies de ma collection.

4. *Abou-Mohammed Mousa el-Hadi* (le dirigé), fils de 3. . . . . 169 à 170

Sur sa monnaie on ne rencontre que le nom de son frère *Haroun* et d'un petit nombre d'autres personnages : *Ibrahim; Djérir* ou *Djoréïr; Khozéïma b. Hazim; Yezid.*

5. *Haroun er-Raschid* (le juste), fils de 3. . 170 à 193

Avec ses fils *Abdallah el-Mamoun* et *Mohammed el-Amin.*

Gouverneurs, visirs, officiers de la monnaie, etc. : *Ahmed, Asad b. Yezid, Ismael b. Ibrahim, Beschr b. Khozeïma, Djafar* (*b. Barmak*), *Djafar b. Mohammed, el-Harts b. Asad, el-Hâkim* (?) *b. Saïd, Hammad, Khozéïma b. Hakim, Daoud, Rauch, Salim, Soléiman b. el-Assab* (?), *Séïd b. Djafar, Séïf b. Ali, Schaït* (*b. Hazim, an Khazim?*), *Ssard, el-Abbas b. Mohammed, Obéid, Otsman, Amrou b. Yahia, Asker b. Salim, Ali b. Berka. Ali b. Isa, Ali b. Yezid, el-Fassl* (*b. Rauh*), *Mohammed b. Amrou, Mohammed el-Akki, Mohammed b. Yahia, Mohammed b. Yezid, Mokhalled, Mersoban, Mousa* (*b. Isa*), *Nasr* (*b. Habib*), *Hartsema, Yezid, Yahia.*

En outre : *Ibrahim* souche de la dynastie aglabite, qui était gouverneur, sous les ordres de *Mamoun,* en Afrique, en 186.

6. *Mohammed el-Amin* (l'appuyé sur la foi). 193 à 198

Avec son frère *el-Mamoun.*

Gouverneurs, etc. : *Zohéir, Daoud, el-Abbas* (*b. Fassl*), *Obéid, Abdoul-Malek b. Djehaf.*

En outre : *Tahir* (*b. Housein*), souche de la dynastie tahiride.

7. *Abd-Allah el-Mamoun* (le croyant) . . 198 à 218

Avec son fils *el-Abbas,* dont le nom est constaté par un dirhem décrit dans le supplément de Fraehn, p. 21, et *Isa b. el-Mamoun,* nommé aussi *Isa el-Mamouny.*

Gouverneurs, etc. : *Ibrahim b. Daoud*, *Ibrahim b.* علب (?), *Ahmed b. Abd-el-Ala, Hasan, el-Housein, Khaled b. Yezid, Khozéima b. Hazim, Séid b. Yahia, Taher b. Mohammed, Obéid-oullah b. es-Sari, Obéid-oullah b. Yahia, el-Abbas b. Abi-Ayoub, el-Abbas b. Mohammed, Abd-el-Ala b. Asad, Ali b. Abi-Thaleb, Ali b. Mousa, el-Fassl* (*b. Sahl*), *el-Leïts, Mohammed* (seul), *Mohammed b. Bahis, Mohammed b. Abdallah, Hartsema, Nouh b. Asad.*

Dynastes : *Tahir* (*b. Houssein*), *passim* avec le surnom de *Dsou-el-Yemineïn, Talha.*

8. *Abou Isaaq Mohammed el-Mo'tasem-billah.* 218 à 227

المعتصم بالله, signifie *celui qui s'appuie sur Dieu.*

Sur sa monnaie on ne trouve que les noms des émirs *Mohammed b. Jousouf* et *Aschnasch.*

Dynastes : Tahirides : *Talha, Abdallah.*

9. *Abou-Djafar Haroun el-Watsiq-billah* . 227 à 232

الواثق بالله *se confiant en Dieu.*

Dynastes : Tahirides : *Abdallah, Tahir II.*

10. *Abou-Fassl Djafar el-Motawakkel-ala-l-'lah.* 232 à 247

المتوكل على الله *qui se confie en Dieu.*

Avec son fils *Abou-Abdallah*, nommé plus tard *el-Mo'tezz-billah*.

Dynaste : Tahiride, *Tahir II*.

11. *Abou Djafar Mohammed el-Montassir-billah*, 248, six mois.

المنتصر بالله *qui est vainqueur par Dieu.*

12. *Abou-'l-Abbas Ahmed*, fils de 11, *el-Mosta'in-billah* . . . . . 248 à 252

المستعين بالله *cherchant son secours en Dieu.*

Avec son fils *el-Abbas*, plus tard *el-Motamed* (1).

Gouverneur, *Ahmed b. Isa.*

Dynastes : Tahirides : *Tahir II, Mohammed.*

13. *Abou-Abdallah Mohammed*, fils de 10, *el-Mo'tazz-billah* . . . . . 252 à 255

المعتز بالله *celui qui est rendu illustre par Dieu.*

Avec *Abdallah*, son fils.

Gouverneur, *el-Hasan b. Isa.*

Dynaste : Tahiride, *Mohammed.*

14. *Mohammed*, fils de 9, *el-Mohtedi-billah*, 255 à 256

المهتدى بالله *qui s'applique à marcher dans la voie de Dieu.*

15. *Abou-'l-Abbas Ahmed*, fils de 10, *el-Mo'tamed ala-Allah* . . . . . 256 à 279

المعتمد على الله *qui s'appuie dans la confiance en Dieu.*

Avec son frère *el-Mowaffeq* pour co-régent.

(1) Sur les monnaies Tahirides il est appelé *Abou-'l-Abbas*.

15*. *Abou-Ahmed Talha el-Mowaffeq-billah.* Meurt en 278

الموفق بالله *secondé par Dieu.*

Avec les noms de ses fils *el-Môtadhed-billah* et *el-Mofawedh al'-Allah,* ce dernier sur un dinar de *Khamarouweïh* Toulounide (Sauvaire). Quelques dirhems portant le nom de *Djafar,* qui était celui d'*el-Mofawedh,* appartiennent au même prince.

Gouverneurs, etc. : *Otsman; Ahmed b. Abd-el-Aziz.*

Dynastes : Tahiride *Mohammed.* — Samanide *Nasr b. Ahmed,* fels de l'an 256. — Soffarides : *Yaqoub, Amrou;* — *Mohammed b. Abdallah,* souverain indépendant à Nisapour (Tornberg). — Daoudides (Tornberg). — Toulounides : *Ahmed, Khamarouweïh.*

16. *Abou-'l-Abbas Ahmed el-Mo'tadhed-billah,* 279 à 289

المعتضد بالله *qui est soutenu par le secours de Dieu.*

Avec les dynastes : Toulounides : *Djeïsch, Haroun.* — Samanide, *Ismael I.* — Soffaride, *Amrou.*

17. *Abou-Mohammed-Ali,* fils de 16, *el-Moktafi-billah* . . . . . 289 à 295

المكتفى بالله *à qui Dieu suffit sur toutes choses.*

Dynastes : Toulounide, *Haroun.* — Soffaride, *Tahir.* — Sadjide, *Yousouf.* — Samanide, *Ismael I.*

18. *Abou-'l-Fassl Djafar,* fils de 16, *el-Moqtedir-billah* . . . . . 295 à 320

المقتدر بالله *qui est puissant par Dieu.*

Avec *Abou-'l-Abbas,* son fils, plus tard *Râdhi-billah.*

Gouverneurs (?), *Ahmed ben* (?); *Ali.*

Dynastes : Soulouquide, *Mikaïl b. Djafar,* à Samarcande, comme vassal des Samanides. — (Qarmates ?). — Sadjide, *Yousouf.* — Soffaride, *Tahir.* — Samanides : *Ismael I, Isaaq, Yahia-b.-Ahmed* (*inédit,* Tornberg), *Nasr II.*

19. *Abou Mansour Mohammed,* fils de 16, *el-Qahir-billah* . . . . . 320 à 322

القاهر بالله *fort par Dieu.*

A pris aussi le titre de *se vengeant des ennemis de Dieu pour le bien de la religion divine,* qu'on trouve sur quelques rares monnaies de ce khalife.

Avec son fils *Abou-'l Qasim,* plus tard *el-Mostaqfi.*

Dynaste : Samanide, *Nasr II.*

20. *Abou-'l-Abbas Ahmed,* fils de 18, *er-Râdhi-billah* . . . . . 322 à 329

الراضى بالله *adhérant à la volonté divine.*

Avec *Abou-Fassl,* son fils, et *Abou-Mansour,* fils de 21 (?).

Dynastes : Samanide, *Nasr II.* — Émir el-Omera, *Bedjkem.* — Bouwéhide de Perse, *Ali b. Bouweïh.*

21. *Abou-Isaaq Ibrahim,* fils de 18, *el-Mottaqui-billah* . . . . . 329 à 332

المتقى بالله *qui révère ou craint Dieu.*

Avec *Abou-Mansour,* son fils (?).

Dynastes : Samanides : *Nasr II, Nouh I.* — Hamdanide, *Nacer-ed-daula* comme émir el-Omera. — Bouwéhide, *Emad-ed-daula.*

22. *Abou-'l-Qasim Abdallah*, fils de 17, *el-Mostakfi-billah* . . . . . 332 à 334

المستكفى بالله *qui met toute sa confiance en Dieu.*

Dynastes : Samanides : *Nouh, Abd-oul-melik.* — Mamounides : *Ahmed Ier*, *Haroun.* — Emir el-Omera, *Touzoun.* — Wolga-Bulgare, *Taleb.*

23. *Abou-'l-Qasim el-Mofaddhal*, fils de 18, *el-Mothi-billah* . . . . . 334 à 363

المطيع لله *qui obéit à Dieu.*

Dynastes : Samanides : *Nouh Ier, Abd-oul-Melik, Mansour Ier, Nouh II.* — Benou-Wedji (*Ahmed* ou *Mohammed*) (Tornberg). — Séïjarides : *Waschmekir, Bistoun.* — Wolga-Bulgare, *Moumin.* — Hamdanides : *Nacer-ed-daula, Seïf-ed-daula, Oddet-ed-daula.* — Bouwéhides : *Rokn-ed-daula, Adhad-ed-daula, Beha-ed-daula, Moezz-ed-daula, Izz-ed-daula.* — Mowahide, incertain, *Seïd.*

24. *Abd-el-Kerim*, fils *d'el-Mofaddhal*, *Aboubekr el-Thaï-lillah.* . . . . . 363 à 381

الطايع لله *obéissant à Dieu.*

Dynastes : Séïjaride, *Bistoun.* — Wolga-Bulgare, *Moumin.* — Alptikinite, *Sabaktekin.* — Ghaznéwide, *Mahmoud.* — Bouwéhides : *Adhad-ed-daula, Mouwaïad-ed-daula, Abou-Taleb* (?).

25. *Abou-'l-Abbas Ahmed, Ibn Isaaq, el-Qâder-billah* . . . . . 381 à 422

القادر بالله *puissant par Dieu.*

Avec son fils *Abou-Fassl Mohammed el-Ghalib-billah,* héritier désigné sur une monnaie Merwanide, et son fils *Qaïem,* sur une Ghaznéwide.

Dynastes : Ilek, *Nasr.* — Ghaznéwides : *Mahmoud, Mohammed, Masoud.* — Bouwéhides : *Beha-ed-daula, Abou-Taleb.* — Hamdanide, *Ibrahim.* — Oqaïlides de Mossoul, *Abou-Dsaouwad, Nour-ed-daula* (incertain), *Senan-ed-daula, Housam-ed-daula, Motamed-ed-daula.* — Oqaïlide de Nicibin, *Djennah-ed-daula.* — Merwanides : *Abou-Ali, el-Hasan, Moummehid-ed-daula.* — Kakwéhide, *Mohammed.* — Cheddadide, *Fassl Ier.*

26. *Abou-Djafar Abd-Allah,* fils de 25, *el-Qaïem-biamr-illah* . . . . . 422 à 467

القايم بامر الله *maintenu par l'ordre de Dieu.*

Dynastes : Ghaznéwides : *Masoud, Maudoud, Abd-er-Raschid, Feroukhsad, Ibrahim.* — Cheddadide, *Ali b. Mousa.* — Selgiouquides de Perse : *Toghrul-Bek, Alp-Arslan.*

27. *Abdallah ibn Mohammed ibn el-Qaïem, el-Moqtadi biamr-illah* . . . . . 467 à 487

المقتدى بامر الله *se dirigeant sur les ordres de Dieu.*

Dynastes : Ghaznéwide, *Ibrahim.* — Selgiouquide de Perse, *Melik-chah.*

28. *Abou-'l-Abbas Ahmed*, fils de 27, *el-Mostadher-billah* . . . . . 487 à 512

المستظهر بالله *qui vient en aide au moyen de Dieu.*

Dynastes : Ghaznéwides : *Ibrahim*, *Masoud Ier*, *Alp-Arslan*. — Selgiouquide de Perse, *Barquiarok*. — Selgiouquide du Khorasan, *Sandjar*, sur un dinar de *Sokman*, Chah-arménide.

29. *Abou-Mansour Fassl*, fils de 28, *el-Mostarsched-billah* . . . . . 512 à 529

المسترشد بالله *qui implore la direction divine.*

Dynaste : Ghaznéwide, *Bahram-chah*.

30. *Abou-Djafar Mansour*, fils de 29, *er-Râschid-billah* . . . . . 529 à 530

الراشد بالله *le juste par Dieu.*

Dynaste : Selgiouquide du Khorasan, *Sandjar* (Soret).

31. *Abou-Abdallah Mohammed*, fils de 29, *el-Moqtafi liamr-illah*. . . . . 530 à 555

المقتفى لامر الله *qui se conduit d'après l'ordre de Dieu.*

Dynastes : Ghaznéwides : *Bahram-chah*, *Khosrou-chah*, *Khosrou-Malek*. — Selgiouquide de Perse, *Malek-chah III*, *inédit* (Barth.). — Selgiouquide de Perse, *Masoud*, et Selgiouquide du Khorasan, *Sandjar*, tous deux sur un dinar du Selgiouquide de Damas *Mahmoud* (Sauvaire). — Selgiouquide de Damas, *Abq*. — Roi du Qarabagh, *Modhaffer*. — Chirwan-chah, *Minoudjer* (Dorn).

32. *Abou-'l-Monssir Yousouf*, fils de 31, *el-Mostandjed-billah* . . . . . 555 à 566

المستنجد بالله *qui implore l'aide de Dieu.*

Dynastes : Ghaznéwide, *Khosrou-Malek.* — Selgiouquide de Damas, *Abq.* — Benou-Chimla (?), *Qilidj.* — Ortoquide du Diarbekr, *Nedjm-ed-din Alpi.* — Atabek Ildekiz, *Ildekiz.*

33. *Abou-Mohammed el-Hasan*, fils de 32, *el-Mostadhi biamr-Illah* . . . . . 566 à 575

المستضى بامر الله *qui s'éclaire des ordres de Dieu.*

Dynastes : Ortoquides de Kéifa : *Nour-ed-din Mohammed, Qara-Arslan.* — Atabek d'Alep, *Ismael.* — Atabek Ildekiz, *Pehlwan.* — Roi du Qarabagh, *Bikbars.* — Ayoubide d'Égypte et Syrie, *Salah-ed-din Yousouf.*

34. *Abou-'l-Abbas Ahmed*, fils de 33, *en-Nacer-led-din Illah* . . . . . 575 à 622

الناصر لدين الله *protégeant la religion de Dieu.*

Avec son fils *Oddet-ed-dounia wa ed-din Mohammed*, sur les monnaies des Atabeks de Mossoul : *Masoud Ier*, *Arslan-chah*, et du Bouktiginite *Koukberi.*

Dynastes : Selgiouquides d'Asie Mineure : *Soleïman II*, *Kaïkaus Ier*, *Keïqobad Ier*. — Sultans de Kharisme : *Tokousch*, *Mohammed.* — Esclave des Chahs-arménides, *Bek-Timour.* — Ortoquides de Diarbekr : *Ghazi, Youlouq, Ortoq.* — Ortoquides de Kéifa : *Mohammed, Mahmoud.* — Atabeks-Zenkides de Mossoul : *Masoud Ier*, *Arslan-chah Ier*, *Masoud II*, *Mahmoud.* — Atabek d'Alep, *Ismael.*

— Atabeks de Sendjar : *Zenki, Mohammed.* — Atabeks de Djézira : *Sendjar-Chah, Masoud, Mahmoud.* — Rois d'Ahar : *Netchékin, Mahmoud.* — Chahs du Chirwan, 2e dynastie : *Firibriz, Kerschasb, Firibriz II.* — Ayoubides d'Asie et d'Égypte : *Yousouf, Aziz, Otsman, Aboubekr, Mohammed.* — Ayoubide de Hama, *Mansour.* — Ayoubides d'Alep : *Ghazi, Aziz.* — Ayoubides de Meïafarekin : *el-Ahwad, Mousa.* — Sultan du Patan, 1re dynastie, *Mohammed b. Sam.* — Gouverneurs ou Sultans du Bengale : *Adhim-Chah, Seïf-ed-din.*

35. *Abou-Nasr Mohammed*, fils de 34, *ed-Dhâher biamr-Illah* . . . . . 622 à 623

الظاهر بامر الله *élevé par l'ordre de Dieu.*

Dynastes : Ayoubide d'Alep, *Aziz.* — Selgiouquide d'Asie-Mineure, *Keïqobad Ier.*

36. *Abou-Djafar el-Mansour*, fils de 35, *el-Mostancer-billah* . . . . . 623 à 640

المستنصر بالله *cherchant le secours de Dieu.*

Dynastes : Ayoubides de Syrie et d'Égypte : *Mohammed, Ayoub.* — Ayoubides d'Alep : *Aziz, Taher.* — Ayoubides de Damas : *Aschraf, Ismael.* — Atabek Zenkide de Mossoul, *Mahmoud.* — Atabek Loulouide de Mossoul, *Loulou.* — Ortoquides de Diarbekr : *Ortoq, Ghazi.* — Sultans du Patan, 1re dynastie : *Altoumsch, Redhiah, Bahram-Chah.*

37. *Abou-Ahmed Abdallah*, fils de 36, *el-Mosta'sem-billah* . . . . . 640 à 656

المستعصم بالله *qui se fortifie en Dieu.*

Dynastes : Chah du Chirwan, 2e dynastie, *Firibriz.* — Ayoubide d'Alep, *en-Nacer.* — Ortoquide du Diarbekr, *Ghazi.* — Sultans du Patan, 1re dynastie : *Balban, Keïqobad* (après la mort du khalife). — Kiljides : *Firouz II,* idem *Mubarek* en 721 (?) (Thomas).

B. ABBASSIDES D'ÉGYPTE.

1. *Abou-'l-Qasem Ahmed el-Mostanser-billah,* 659 à 660

Dynastes : Mamelouk Baharite, *Beïbars.* — Atabek Loulouïde de Mossoul, *Ismael,* comme vassal de *Beïbars.*

2. *Abou-'l-Abbas Ahmed el-Hakem biamr'-illah,* 661 à 701

Dynaste : Mamelouk Baharite, *Beïbars.*

3. *Abou-Rabia Soleïman el-Mostakfi-billah,* 701 à 740

Dynaste : Sultan du Patan Togluqchahide, *Mohammed* (742).

4. *Abou-Isaaq Ibrahim el-Watsiq-billah,* 1 mois, 740

5. *Abou-'l-Abbas Ahmed el-Hakim II, biamr-illah* . . . . . 740 à 753

Dynastes : Toghluqchahides : *Mohammed, Firouz III.*

6. *Aboul-'l-Fath Aboubekr el-Mo'thadhed-billah,* 753 à 763

Dynastes : Sultan Patan Toghluqchahide, *Firouz III.* — Modhafféride, *Chah-Chadjah.* — Sultans du Bengale : *Elias-chah, Sekender-chah.*

7. *Abou-Abdallah, Mohammed el-Motawakkel-al'-allah* . . . . . 763 à 779

Dynastes : Toghluqchahides : *Firouz III, Firouz et Dhafer.*

8. *Abou-Yahia Zakaria el-Mo'tasem-billah*, 779, déposé de suite.

el-Motawakkel, iterum. . . 779, déposé en 785

9. *Abou-Hafss Omar el-Watsiq-billah II*, 785 à 788

el-Mo'tasem-billah, iterum . . . . 788 à 790

el-Mo'tawakkel, iterum . . . . . 791 à 808

Dynastes : Toghluqchahides : *Toghluq-chah II, Aboubekr Nasir-ed-din Mohammed-chah II.*

10. *Abou-'l-Fassl-Abbas, Yacoub el-Mostaïn-billah.* 808 déposé 816

11. *Abou-'l-Fath Daoud el-Motadhed-billah II*, 816 à 845

Dynastes : rois de Djouanpour : *Ibrahim, Mahmoud*, 845, et après la mort du khalife.

12. *Abou-Rabia Soleïman el-Mustakfi-billah II*, 845 à 855

Dynastes : Sultans du Patan, dynastie Sind : *Mohammed-chah, Ali-ed-din.* — Lodite, *Behlol-chah.* — Bahménide, en 845.

13. *Abou-'l-Baqâ Hamza el-Qaïem-biamr-illah*, 855, déposé en 859.

14. *Abou-'l-Mahazin Yousouf el-Mostandjed-billah* . . . . . 859 à 884

15. *Abou-'l-Izz Abd-el-Aziz, el-Motawakkel II.* 884 à 903

Dynaste : Lodite, *Sekender.*

16. *Abou-'l-Ssabr* (le patient), *Yaqoub el-Mostamsik-billah*, 903 déposé, et khalife une 2e fois en. 922 à 927

17. *Mohammed el-Motawakkel III* . . 929 à 945

Avant 922 a remplacé son père, puis déposé et rappelé au Caire en 929 (1).

§ 2. LISTE DES DYNASTES QUI ONT EXERCÉ LES DROITS DE SUZERAINETÉ SUR D'AUTRES PRINCES.

Le symptôme le plus frappant de la décadence dans laquelle les khalifes tombèrent sous le coup des usurpations progressives de leurs grands vassaux, fut de voir ceux-ci accorder à leur tour les prérogatives de la souveraineté aux membres de leurs familles auxquels ils concédaient quelques parties de leurs possessions, à condition de maintenir leurs noms sur la monnaie en qualité de suzerains. Le fondateur de la puissante maison des Bouwéhides *Ali b. Bouweïh,* plus connu sous son titre d'*Emad-ed-daula,* fut le premier qui osa exercer ce droit d'investiture qui jusqu'alors n'avait appartenu qu'au pouvoir spirituel; après lui, les dynasties vassales ne tardèrent pas à se multiplier, et une modification nouvelle s'introduisit dans le système monétaire; le nom du khalife continua à figurer sur la monnaie habituellement à la place d'honneur, puis celui du dynaste suzerain ou grand vassal, et, en troisième ligne, celui du vassal secondaire; on a même des

(1) Cette liste a été dressée d'après le tableau de la seconde dynastie des Abbassides qui se trouve à la fin du 5e volume de la belle *Histoire des Khalifes,* publiée par le savant professeur de langues orientales, à Heidelburg, le Dr Gustave Weil.

exemples de vassaux reconnaissant simultanément deux grands vassaux comme suzerains; nous allons essayer de passer en revue les principaux rapports réciproques de ces dynasties contemporaines.

BOUWÉHIDES DE PERSE, GRANDS VASSAUX.

1. *Emad-ed-daula.* Son frère *Moezz-ed-daula* s'étant emparé d'el-Ahwaz, en 326, en obtint la souveraineté et fit frapper monnaie en son nom et en celui *d'Emad;* il fonda la dynastie Bouwéhide d'Eraque.

2. *Rokn-ed-daula,* après avoir régné seul pendant quelques années, partage ses États avec ses trois fils, en 365. Il se réserve l'Éraque-Adjémi, donne la Perse à *Adhad-ed-daula*; Rey et Ispahan à *Mouwéhid-ed-daula;* Hamadan à son troisième fils *Fakhr-ed-daula.*

On possède plusieurs dirhems frappés au nom de *Rokn* père d'*Adhad,* sous le khalife *el-Mothi;* un aussi de *Mouwéhid.* Les Bouwéhides d'Éraque, *Moezz* et son fils *Izz-ed-daula,* ont reconnu sa suzeraineté sur leurs monnaies.

Il en est de même pour deux autres dynastes; l'Alide *Rostem ben Chirweïh,* en 355-361, et le Séijaride *Bistoun,* en 356-365, etc.

3. *Adhad-ed-daula Abou-Chadja* avec son vassal *Mouwéhid ed-daula* et avec le Séijaride *Qabous,* deuxième fils de *Waschmékir.*

4. *Baha-ed-daula,* comme suzerain de l'Okéilide *Abou-'l-Dsawad*; des deux frères *Housam-ed-daula* et *Djennah-ed-daula,* nommés simultanément sur leurs monnaies, et aussi avec *Djennah* seul : sur d'autres pièces frappées

à Mossoul, qui paraissent appartenir à la même dynastie, on rencontre, en qualité de vassaux, *Motamed-ed-daula* avec *Nour-ed-daula* ou *Senan-ed-daula* simultanément, ou bien avec *Senan-ed-daula* et *Nour-ed-daula* séparés. — Les Hamdanites sont restés grands vassaux directs des khalifes, sauf un de leurs derniers descendants, *Ibrahim,* auquel il paraît qu'on peut attribuer un dirhem qui porte son nom et celui de *Beha-ed-daula* dont il fut contraint de reconnaître la suzeraineté. — Le nom du même suzerain figure sur les monnaies des Merwanides : *Abou-Ali, Abou-Mansour, Abou-Nasr.*

5. *Sultan-ed-daula Abou-Chadjah.* M. H. Sauvaire a étudié un dirhem encore inédit, frappé à *Qazwin,* en 407, avec les noms d'*Abou-Chadjah* et du Merwanide, *Nacer-ed-daula Abou-Nasr,* son vassal.

BOUWÉHIDE DE L'ÉRAQUE ADJÉMI.

Medjd-ed-daula figure comme suzerain du Kakwéhide *Adhad-ed-daula Mohammed,* sur la monnaie de ce dernier, publiée par M. Tornberg.

HASANWÉHIDE.

Bedr, fils de Hasanweïh, figure comme suzerain sur une précieuse monnaie inédite du Bouwéhide *Medjd-ed-daula,* M. H. Sauvaire qui l'a découverte, se propose de la publier.

SAMANIDES.

Presqu'en même temps que les Bouwéhides, on retrouve des traces de suzeraineté exercée par les Samanides, d'abord sur la petite dynastie alptékinide de Ghazna et sur les Ghaznewides proprement dits : déjà en 306, un *Mikal*

b. Djafar avait frappé monnaie dans des villes appartenant aux Samanides, on ignore en quelle qualité.

1. *Abd-el-Malek Ier, ben Nouh Ier*, avec *Alptékin*, et sans mention du khalife.

2. *Mansour b. Nouh*, avec *Balkatékin;* aussi sans le nom de khalife.

3. *Nouh b. Mansour*, avec *Sabaktékin* le Ghaznéwide et le khalife *el-Thaï*.

4. *Mansour b. Nouh*, avec les Ghaznéwides : *Ismael, Mahmoud*.

HAMDANIDES.

Nacer-ed-daula, qui fut Emir el-Omera, et son frère *Seïf-ed-daula* se partagèrent la possession, le premier de Mossoul et de Nicibin, le second d'Alep. Leurs noms figurent en commun sur toutes leurs monnaies avec la place d'honneur sous celui du khalife attribuée au premier, ce qui semblerait indiquer un droit de suzeraineté; en 356, année de la mort de *Seïf-ed-daula*, son nom est remplacé sur la monnaie de Nicibin, par celui d'*Abou-Taghleb*, fils de *Nacer*, et qui lui succéda.

SELGIOUQUIDES DE PERSE.

1. *Toghrul-Bek*, sous *Qaïem-biamr-illah*, avec *Féramers* le Kakwéhide (H. Sauvaire).

2. *Malek-Chah*. Sur un dinar de ce sultan, publié par le général Bartholomæi, on voit figurer un *Schems-el-Millah Djafar b. Nasr*, qui paraît avoir exercé un pouvoir indépendant sous la suzeraineté du sultan.

3. *Mahmoud*, avec le Bagratide *Demitri Ier*.

4. *Masoud*, avec le même. — En outre, *Masoud* et *Sand-*

jar, sultan du Khorasan, se trouvent simultanément comme suzerains de *Mahmoud*, sultan Selgiouquide de Damas, sur une monnaie que nous avons déjà mentionnée ([1]).

5. *Arslan-Chah* est reconnu comme suzerain par les Atabeks de l'Adserbeïdjan : *Ildekiz*, *Pehlwan* et *Qizl-Arslan*; tantôt avec le nom du khalife, tantôt sans son nom.

6. *Sandjar*, avec l'Atabek Ildekiz *Qizl-Arslan*.

SELGIOUQUIDE DU KHORASAN.

Sandjar avec *Masoud* de Perse (*vide supra*), reconnu seul comme suzerain sur la monnaie du sultan Selgiouquide de Damas, *Abq*. — Sur les monnaies des Ghaznéwides *Bahram-Chah* et *Khosrou-Chah* se trouve le nom de *Sandjar*, qui me paraît appartenir au sultan du Khorasan; enfin nous l'avons signalé sur un dinar de *Sokman Ier*, Chah-arménide (Soret, lettre au Dr Krehl).

AYOUBIDES DE SYRIE ET D'ÉGYPTE.

1. *Yousouf* (Malek es-Saleh). Les dynastes suivants ont reconnu sa suzeraineté sur leurs monnaies : *Malek el-Mansour*, Ayoubide de Hama. — *Youlouq-Arslan*, Ortoquide de Diarbekr. — *Sandjar-chah*, Atabek de Djésira. — *Masoud*, Atabek de Mossoul. — *Koukberi*, Bouktiginite.

2. *Otsman* (Malek el-Aziz), avec *Dhaher*, Ayoubide d'Alep.

3. *Mohammed* (Malek el-Mansour), *Aboubekr*, Ayoubide de Damas.

([1]) M. Sauvaire vient aussi de découvrir un dinar d'*Abq* de Damas, avec les mêmes suzerains.

4. *Aboubekr* (Malek el-Adel), avec *Dhaher*, Ayoubide d'Alep. — *El-Mansour*, Ayoubide de Hama. — *El-Ahwad*, Ayoubide de Meïfarekin. — *Youlouq*, *Ortoq*, Ortoquides du Diarbekr. — *Mahmoud*, Atabek de Djésira. — *Mahmoud*, Ortoquide de Keïfa.

5. *Mohammed* (Malek el-Kamel), *Mansour*, Ayoubide de Damas. — *El-Aziz*, Ayoubide d'Alep — *Aschraf*, Ayoubide de Meïafarekin. — *Ortoq*, Ortoquide de Diarbekr. — *Mahmoud*, Atabek de Mossoul. — *Loulou*, Atabek de Mossoul.

AYOUBIDES D'ALEP SUZERAINS.

1. *Ghazi* (Malek ed-Dhaher), avec *Ali*, Ayoubide de Damas, et *Arslan*, Atabek de Mossoul, comme second vassal. — *Ortoq Arslan*, Ortoquide.

2. *Yousouf* (en-Nacer), *Saïd-Ghazi*, Ortoquide du Diarbekr. — *Koukberi*, Bouktiginite.

ATABEKS DE MOSSOUL.

1. *Maudoud*, suzerain de l'Atabek d'Éraque, *Toghrul-Bek* (1).

2. *Ghazi*, de l'Atabek d'Éraque, *Toghrul-Bek*.

ATABEK D'ALEP.

Nasser-ed-din-Mahmoud, avec *Yousouf*, Ayoubide de Syrie et d'Égypte, comme vassal à Damas (2).

(1) *Voy.* Soret, lettre au Pr. Krehl, *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft.*

(2) *Loc. cit.*

ATABEKS ILDEKIZ.

1. *Aboubekr*, suzerain des rois d'Ahar : *Netchékin, Mahmoud.*

2. *Ouzbek.* — Roi d'Ahar, *Mahmoud.*

SULTAN DE KHARISME.

Mankberni. — Roi d'Ahar, *Mahmoud*, comme vassal.

GRANDS KHANS DJAGATAÏDES.

1. *Mahmoud-Khan.* Sur des monnaies émises par *Timour-Kourkan*, Timouride, sans nom de khalife ([1]).

2. *Soïourghatmisch*, ut supra.

MAMELOUK BAHARITE.

Beïbars, avec l'Atabek Loulouïde de Mossoul, *Ismael*, et le premier khalife Abbasside de la 2e dynastie, *el-Mostanser-billah.*

GRAND KHAN MONGOL.

Moengké-Qaan. — Vassaux : Atabek de Mossoul, *Loulou.* — Chirwanchah, *Ahistan II.* — Bagratide, *David V.*

([1]) Fraehn et Sawélief, qui les premiers ont fait connaître ces intéressantes monnaies, les ont attribuées aux Djenghiz-khanides ou Djagataïdes comme formant la transition entre la dynastie des grands khans et celle fondée par Timour ; mais en réalité ce sont des monnaies purement Timourides sur lesquelles, par des motifs de prudence politique, le conquérant déjà tout-puissant dans les contrées où les derniers descendans de Djinghiz-khan ne régnaient guère plus que de nom, avait jugé convenable de reconnaître encore leur suzeraineté.

HOULAGOUÏDES.

1. *Abagha.* — Bagratide, *David V*, comme vassal.
2. *Arghoun.* — Bagratide, 690, *Demitri II.*
3. *Baïdou.* — Bagratide, *David VI.*
4. *Ghazan.* — Bagratide, *Watgang III.*
5. *Oeldjeïtou.* — Bagratide, *Watgang III*, inédit.

DJÉLAÏRIDE.

Ahmed. Bagratide, *Giorgi VII*, vassal.

SULTAN GHOURIDE.

Ghaiats-ed-din Mohammed b. Sam, avec son frère *Moezz-ed-din Mohammed b. Sam*, fondateur de la 1re dynastie des sultans du Patan, en sa qualité de sultan Ghouride de Ghazna.

SULTAN DU PATAN.

Moezz-ed-din Mohammed b. Sam, comme sultan du Patan, avec *Ildouz*, sultan Ghouride de Ghazna.

OSMANIDES.

1. *Mourad III*, avec le chérif Saadide, *Abd-oul-Malek.*
2. *Ahmed Ier*, et le chérif Saadide, *Abou-'l-Faris.*

§ 3. PLACES RELATIVES QU'OCCUPENT LES NOMS DES KHALIFES, DES SUZERAINS ET DES VASSAUX SUR LEURS MONNAIES.

Il n'est pas toujours très-facile de reconnaître à première vue, si tel nom qui paraît sur une monnaie, appartient à un

dynaste, ou seulement à un fils de khalife; s'il est le suzerain ou le vassal de tel autre personnage qui figure à côté de lui. L'un des critères les plus sûrs est la localité; cet élément, combiné avec les données de l'histoire, suffit pour attribuer, d'ordinaire avec certitude, la pièce à la dynastie à laquelle elle appartient; mais souvent la localité manque, souvent encore, il est très-difficile, sinon impossible à l'amateur, de recourir aux sources historiques qui elles-mêmes sont loin d'être complètes, et les cas ne sont pas rares où les données de la numismatique viennent seules suppléer aux lacunes de l'histoire. Il est donc essentiel d'étudier de près les indices qui peuvent servir de guide; savoir les places respectives qu'occupent sur les monnaies des dynastes vassaux les noms de leurs suzerains.

Le point de départ de cette étude est d'établir la place que se sont attribuée, sur leurs monnaies, les khalifes abbassides. C'est au-dessous de la 2e partie du symbole, au revers, que se trouve leur nom, et, jusqu'au commencement du IIIe siècle, on n'en rencontre pas d'autres, sauf ceux de gouverneurs ou grands officiers de la couronne, qu'il n'est pas possible de confondre avec des dynastes; quelquefois, au lieu du khalife, on voit, au revers, le nom d'un de ses fils; mais, à partir de cette époque, les deux noms figurent assez souvent en même temps, celui du souverain toujours à sa place habituelle, celui de son fils à l'avers, sous la 1re partie du symbole.

Lorsque plus tard, dans le milieu du IIIe siècle, on vit paraître les premiers noms de dynastes, sous la suzeraineté des khalifes, savoir ceux des Soffarides, leur place fut à l'avers, accompagnés quelquefois d'un autre nom qui les

précède et qui n'est autre que celui du fils ou du successeur du prince des fidèles ; dans quelques cas, le nom du vassal va se placer au revers, au-dessous de celui de son suzerain, et laisse seul à l'avers celui du khalife héritier ; enfin, s'il y a quatre noms, les deux au revers sont ceux des dynastes régnants, à l'avers ceux de leurs fils. La même règle est observée par les Samanides, seulement dans la presque universalité des cas, leurs noms figurent au revers sous ceux des khalifes, et leurs fils sont très-rarement mentionnés à l'avers, où l'on rencontre quelquefois des noms de grands officiers. Soit inadvertance de la part des maîtres de la monnaie, soit intention préconçue de la part des dynastes, on commence à rencontrer, sous le règne d'*Ahmed fils d'Ismael,* quelques rares dirhems où le khalife est relégué à la deuxième place à l'avers.

A partir du moment où les Bouwéhides, tout en continuant à reconnaître la suzeraineté du khalife, créèrent eux-mêmes des vassaux, trois éléments distincts et quelquefois un plus grand nombre figurent sur les monnaies ; savoir les noms du khalife, du grand vassal et du vassal de celui-ci : dès lors, la règle relative à la place d'honneur subit d'assez nombreuses exceptions ; en général cependant, on rencontre encore le nom du khalife au revers, et au-dessous celui du dynaste vassal, tandis que celui du dynaste suzerain est à l'avers, mais l'inverse a également lieu, c'est-à-dire que le dynaste vassal est à l'avers : d'autres fois c'est celui du khalife, et alors, sous la seconde partie du symbole, on trouve les noms des deux vassaux dans leur ordre hiérarchique.

Sous les Selgiouquides de Perse, qui occupent d'ordinaire

la place d'honneur, le nom du khalife est à l'avers; l'inverse a lieu quelquefois, en particulier lorsqu'un second dynaste se présente, comme c'est le cas pour la monnaie de *Feramers* le Kakwéhide dont le nom est au revers sous celui du khalife, et celui de *Malek-Chah* le Selgiouquide à l'avers; en suivant la règle primitivement observée, on pourrait croire que *Feramers* était le suzerain de *Malek-Chah,* tandis que l'histoire établit le contraire; l'inverse a précisément lieu sur un dirhem de son prédécesseur *Mohammed ben Douschmenzar* qui figure à la place d'honneur, tandis que les noms du khalife *el-Qader* et du Bouwéhide *Medjd-ed-daula* suzerain, sont au-dessous de la première partie du symbole [1].

Sur un très-grand nombre de fels, le symbole de foi, complet ou partiel, fait défaut, et il n'est plus aussi facile de distinguer l'avers du revers, ou la place d'honneur de la place secondaire; d'autres difficultés se présentent, lorsque les données historiques manquent, pour attribuer à chaque nom sa véritable place, et je suis fort loin, pour ma part, d'oser garantir la parfaite exactitude des rapports entre dynastes que j'ai présentés dans le paragraphe qui précède. Mon but a été de placer les jalons principaux et de grouper autour d'eux un certain nombre de faits qui peuvent chacun être étudiés à part, mais qui, lorsqu'ils sont rapprochés les

[1] C'est à l'érudition du professeur Tornberg que nous devons la première connaissance des monnaies appartenant à la dynastie kakwéhide, on peut consulter au sujet des deux pièces que nous venons de mentionner la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser dans la *Revue numismatique belge,* 1858, et la première lettre du général Bartholomæi, même Revue, 1859.

uns des autres, présentent tous les éléments nécessaires pour arriver à la détermination d'une monnaie quelconque, si elle est déjà connue, ou à reconnaître en elle quelque pièce probablement inédite; bien entendu dans les limites auxquelles on peut prétendre pour une étude élémentaire et avec les ressources dont j'ai pu disposer.

A la rigueur, le but que je m'étais proposé en vous adressant ces lettres, pourrait être considéré comme atteint dès à présent, mais vous pourriez peut-être, Monsieur et cher ami, trouver, avec quelques autres amis de la numismatique orientale, qu'un tableau général des dynasties et de leur classification est indispensable à l'amateur; je suis du même avis et je n'aurais pas hésité à le promettre dès à présent comme texte d'une quatrième et dernière lettre, si je trouvais les classifications actuelles suffisamment satisfaisantes; je me suis conformé à celle de Frachn dans l'arrangement de ma collection, mais elle ne répond plus aux exigences des nombreuses découvertes de nouvelles dynasties qui ont été faites depuis les trente dernières années, et je ne me sens guère en état de combler cette lacune; ainsi il est à présumer que je prends ici congé de vous [1], à moins qu'encouragé par les conseils et les lumières de mes savants collègues, ou guidé par quelque nouveau travail de ce genre qui viendrait à paraître, il ne me soit permis de tenter l'entreprise et d'en faire profiter vos lecteurs.

Agréez, etc.

F. Soret.

Juin 1865.

[1] Cette triste prédiction s'est malheureusement réalisée!

R. Ch.

POSTSCRIPTUM.

Depuis la publication de la seconde lettre, quelques localités nouvelles sont venues s'ajouter à celles que nous avons déjà publiées; en outre, M. Henri Sauvaire, drogman-chancelier à Beyrout, m'en a fait connaître un certain nombre qu'il a rencontrées, soit sur des dinars et dirhems Houlagouïdes, soit sur des monnaies encore plus rares; ces inédits feront l'objet de sa part d'une prochaine publication, mais je suis autorisé à les signaler dès à présent à l'attention des amateurs de la numismatique orientale ; cette circonstance m'a déterminé en outre à placer dans le supplément plusieurs localités citées dans les Tables usuelles de Prinsep, comme ayant été rencontrées sur des monnaies des Grandes Indes; mais aucune description ne les accompagnant, elles doivent être considérées comme inédites; par un motif du même genre, la liste est encore augmentée de tous les ateliers monétaires d'Akbar reproduits par M. E. Thomas, d'après Aboulfazl, mais qui jusqu'à présent n'ont pas encore été retrouvés sur les monnaies.

SECOND SUPPLÉMENT A LA LISTE DES LOCALITÉS.

N° 2. *Aberqouh,* ajoutez : Houlagouïde (*inédit*).

10bis. اتک *Attok* *, *Afghanistan.* — Sous Akbar (Th.).

11. *Adjmir*, avec l'épithète دار الخير (Millies, *inédit*).

12. اناد, lisez : اباد.

15bis. *Aoudah*, lisez : *Aoudh*.

24. Lisez : *el-Ourdounn*.

27. ارضرروم, lisez : ارضروم.

27bis. ارزكن *Arzakan* *, *Farsistan*. — Houlagouïde (Sauvaire, *inédit*).

27ter. ارزن *Arzan* *, *Arménie*. — Houlagouïde (*ut supra*).

33. *Arouned*, lisez : *Arwend*.

40bis. اسلام اباد *Islam-Abad* *, *Bengale*.—Babéride (Prinsep. U. T.).

56. نكك lisez : نگك.

60bis. الور *Alour* *, *Hindoustan*. — Sous Akbar (Th.).

63. Mesched (?), d'après Thomas, Merw.

78bis. اودجين *Oudjéïn* *, prov. de *Malwa*. — Babéride (Pr. U. T.).

79. *Oudah*, lisez : *Oudh*.

80bis. اورنگ اباد *Aureng-Abad* *, *Hindoustan*. — Babéride (U. T.).

83bis. اونيك *Ounik*, *Arménie*. — Houlagouïde (*inédit*).

88. A la note, lisez : نسا (Juynboll, III, p. 209).

101. Ajoutez : El-Mowahide avec مدينة (*inédit*).

102bis. بداون *Bedaoun* *, prov. de *Malwa*. — Sous Akbar (Th.).

107. بردعة, lisez : بردع ; ajoutez : Bagratide bilingue (*inédit*).

112. Lisez : *Barhânpour*.

113bis. برودة *Barouda* *, prov. de *Guzarate*. — Babéride (U. T.).

127. Effacez l'astérique.

128bis. بنارس *Benârès* *, *Bengale*. — Babéride (U. T.).

132bis. بنگاله *Bengalah* *, *Bengale*. — Sous Akbar (Th.).

136ter. بهوپل (1) *Bhoupal* *, prov. de *Malwa*.— Babéride (U. T.).

142bis. بهکر *Bhakar* *, *Hindoustan*. — Sous Akbar (Th.).

142bis de la première liste, lisez : 142ter.

144bis. تانده *Tandah* *, *Bengale*. — Sous Akbar (Th.). — Sultan du Bengale (M.).

154bis. تکریت *Tekrit* *, *Mésopotamie*.—Houlagouïde (Sauvaire, *inédit*).

156. Ajoutez : après *Tlemsen, passim* avec مدينة, et après el-Mowahide, — Mérinide (*inédit*).

156bis. توی *Touwaï* *, près d'*Hamadan*. — Houlagouïde (*ut supra*).

158bis. پتلاد *Pitlâd* *, *Bombaï*. — Babéride (U. T.).

165bis. جاجرم *Djâdjram* *, *Khorasan*. — Houlagouïde (Sauvaire, *inédit*).

165ter. جالندر *Djâlendar* *, *Hindoustan*.— Sous Akbar (Th.).

166. Ajoutez : Timouride (*inédit*). — Togha-Timouride (*inédit*).

201. جسته, lisez : ججسته, *Dehli*, selon Prinsep.

209bis. خوش *Khousch* *, *Khorasan*. — Houlagouïde (Sauvaire, *inédit*).

212. Ajoutez : Timouride (*inédit*).

212bis. *Khayouq*, ou *Khiwaq*.

228. Ajoutez : Timouride en 799 (Prinsep, U. T.).

(1) Orthographe incertaine.

246bis. رنتهنپور *Ranthanpour* *, *Hindoustan*. — Sous Akbar (Th.).

258bis. سابر خواست *Saber Khouast* * (pour *Sabour*), *Éraque-Adjémi*. — Bouwéhide d'Éraque-Adjémi (Sauvaire, *inédit*).

260bis. سارنکپور *Sarankpour* *, prov. de *Malwa*. — Sous Akbar (Th.).

270bis. Effacez cette ligne.

276. *Passim* avec مدينة (Conde).

278bis. سرهند *Serhind* *, prov. de *Dehli*.—Sous Akbar (Th.).

279bis. سرونج *Seroundj* *, prov. de *Malwa*. — (*Ut supra*).

291bis. سنبهل *Sounbhoul* *, *Hindoustan*. — (*Ut supra*).

292. Ajoutez : Houlagouïde (*inédit*).

292bis. سهارنپور *Saharanpour* *, prov. de *Dehli*. — Sous Akbâr (Th.).

302. Effacez l'astérique.

302bis. سيالكوت *Sialkout* *, prov. de *Lahore*. — (*Ut supra*).

313bis. شهرزور *Schehrzour* *, *Mésopotamie*. — Atabek de Mossoul (E. Meier, *inédit*).

329. Qadjaride, *Thabéristan* pour *Barferoukh* (Dorn).

350. Effacez : Abbasside.

352. غربان, il faut : عربان.

364. Ajoutez : Khan du Khoqand (F.).

386. Ajoutez : (F.).

389. قستنطينة, lisez : قسنطينة (*sic* sur les monnaies) (1).

(1) Dans Aboulfeda : قسطينة. Édition Reinaud et de Slane.

395. Ajoutez : Bouwéhide de Perse (A. Gagarine, *inédit*).

397bis. قنوج *Qanoudj* * (Canodje), *Bengale.* — Sous Akbar (Th.).

408. Effacez l'astérique.

417. Mettez un astérique.

427bis. كلانور *Kalânwar* *, *Hindoustan.* — Sous Akbar (Th.).

428bis. كلبرگه *Kalbergah* *, *Décan.* — Babéride (Millies, *inédit*).

436. كنجه, lisez : گنجه, actuellement *Elisabethpol.*

441bis. كيرة (an قيرة (?)), *Keïra* *, prov. de *Bombaï.* — Babéride (U. T.).

441ter. (1) گجرات *Goudjerat* * (Guzarate). — Babéride (U. T.).

441quater. گوركهپور *Gourakhpour* *, *Bengale.* — Sous Akbar (Th.).

451ter. متهره *Mouthrah* *, *Hindoustan.* — (*Ut supra*).

478. (Long.), lisez : (Conde).

505. Lisez : المنصورية *el-Mansouria* *.

507. Effacez l'astérique et les mots avec نگرى.

515ter. ناگور *Nâgour* *, *Bengale.* — Sous Akbar (Th.).

528. Ajoutez : *Leïla ben Noman*, Alide (F.).

530bis. هردوار *Hourdwar* *, *Hindoustan.* — Sous Akbar (Th.).

543. Mettez l'astérique.

547. لكهفنى, lisez : الكهفنى.

(1) Orthographe incertaine.

A cette liste il convient d'ajouter les noms de quelques nouveaux ateliers monétaires appartenant à la dynastie Osmanide qui se trouvent cités dans le catalogue de la magnifique collection Bilezikdji, à Constantinople, parvenu entre mes mains pendant la correction de cette feuille, ce sont : *Ancari* (Angora?), *Ayassoulouk*, *Belgrade*, *Derbend*, *Djanitcha*, *Qara-Hissar*, *Selanik*, *Serbernitcha*, *Sidérocopsi*, *Tirah*, *Tokat* et *Yeni-Scher*.

CORRECTIONS A FAIRE A LA DEUXIÈME LETTRE.

Partout où il y a Bouwéïde et al-Mowaïde, *lisez :* Bouwéhide, al-Mowahide.

Page 33, ligne 9, deux, *lisez :* quatre.

Page 37, ligne 10, ajoutez : *Alptekin* de Ghazna, jusqu'à قريب.

Page 62, après la 18e ligne, *intercalez :*

خلد ملكه *que sa domination dure!* Rois de Djouanpour.

Page 64, ligne 18, *le bon*, *lisez : les bons.*

A la note, au lieu de الكبير, etc., *lisez :* اطايب, *les bons*, *les excellents.*

Page 65, ligne 10, *ajoutez :* Osmanides ; Djoudjide, *Ouzbek.*

Page 69, ligne 5, en remontant, *effacez :* et.

Page 114, ligne 14, ترخان, حاجى, il faut : حاجى ترخان.

Page 118, avant-dernière ligne, Oméïmades, *lisez :* Ommeïades.

Page 119, n° 105bis, Chaarménide, *lisez :* Chah-Arménide.

Les premières feuilles de cette troisième lettre étaient déjà tirées, lorsque j'ai reçu de M. Sauvaire la communication d'un nouveau titre honorifique, savoir celui de كهف الامة *Khaf-el-Oumma, refuge de la nation*, que s'est attribué *Medjd-ed-daula*, Bouwéhide de l'Éraque-Adjémi, sur une monnaie fort curieuse que mon savant correspondant se propose de publier bientôt ; le titre prend sa place dans la liste, p. 25, au n° 46bis. Au n° 48, il faut lire : *Medjd* au lieu de *Medj*. Enfin dans la liste des khalifes, p. 61, ligne, 2 au lieu de *dirigé*, lisez : *secondé*.

ERRATUM.

Page 52, ligne 10, pl. VIII, *lisez :* pl. III.

JETONS HISTORIQUES

DE LA

Collection de M. Vander Auwera.

DEUXIÈME ARTICLE.

PLANCHE IX.

Notre honorable confrère de Louvain nous a permis de choisir encore dans sa collection si nombreuse quelques jetons inédits, pour les publier dans la Revue. Qu'il reçoive ici nos remercîments et ceux des amateurs : il n'est pas loisible à tout le monde de sortir de chez soi pour aller voir au loin les richesses d'autrui, et nous pensons que M. Vander Auwera, en ne tenant pas sous le boisseau les raretés que son zèle a recueillies, oblige les collecteurs de jetons de Belgique, de Hollande et de France.

L'archange saint Michel perçant le démon.

Rev. Le châtel à la croix des monnaies de Bruxelles, dit châtel brabançon, entouré de rinceaux.

Cette curieuse petite pièce de l'époque de Jean III, duc de Brabant, présente, au droit, une imitation du châtel du

gros tournois de Jean Ier, de Jean II et de l'esterlin de Jean III. Cette singularité est d'une explication difficile. Est-ce un petit jeton de plaisir frappé dans l'atelier monétaire de Bruxelles? On pourrait le croire. D'un autre côté, nous retrouvons le type du revers sur l'énigmatique méreau (1) de la même époque, qui porte deux fois le mot *brant,* et sur le jeton à l'écu billeté chargé d'un lambel à trois pendants, publié par M. Chalon (2). Le type de l'archange de cette dernière pièce et de la nôtre ne présente aucune différence, et il peut fort bien se faire que nous ayons sous les yeux un nouveau jeton de ces receveurs patriciens de Bruxelles dont la longue suite commence avec les premières années du XIVe siècle.

Les rinceaux qui entourent l'archange et le châtel ne sont plus de style roman comme sur le charmant petit denier d'Alice, tutrice de Jean Ier; mais si la forme de la menue ornementation varie, les fleurettes, les quintefeuilles, continuent à remplir les vides du champ de la pièce. Toute une flore monétaire s'épanouit sur les jetons des receveurs du XIVe siècle.

Le type de l'archange n'est pas celui du *gros au saint Michel* de Jean Ier. Cette monnaie bien connue (3) représente un ange portant une lance et une fleur trifoliée. L'ange du *sceau des bourgeois de Bruxelles* du XIIe et du XIIIe siècle tient une fleur de lis et un pain (?). Saint

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1860, 2e liv., p. 145.

(2) *Revue de la numismatique belge,* IVe série, t. III. 3e liv.

(3) Vander Chijs. *De munten der hertogdommen Brabant en Limburg,* pl. VI, 18, 19.

Michel perçant le dragon est, dit-on, un symbole qui remonte aux gnostiques et aux ariens. Ce n'est que sur le *scel aux causes, (sigillum ad causas)* de 1467 que nous trouvons l'archange vainqueur de notre jeton.

N° 1. ANNE · DE · LORRAINE · D · DARSCHOT . P · DORENGES. Écu couronné aux armes de Croy-Renty et d'Anne de Lorraine. Elle portait des armes écartelées de huit pièces : le premier quartier parti de Hongrie et de France; le second parti de Jérusalem et d'Aragon; le troisième parti d'Anjou et de Gueldre; le quatrième parti de Juliers et de Bar, à l'écu de Lorraine brochant sur le tout [1].

Rev. A + CHASCUN + SA + CROIX + ANNO + 1555. Dans le champ, les armes du royaume de Jérusalem. On a fait descendre la maison de Lorraine de Godefroid de Bouillon.

Anne de Lorraine était née le 25 juillet 1522. Elle épousa René de Chalon, prince d'Orange, mort devant Saint-Dizier, le 15 juillet 1544, et fut mariée en secondes noces avec Philippe de Croy, premier duc d'Arschot, marquis de Renty, comte de Porcéan et de Beaumont, dont elle eut un fils posthume nommé Charles-Philippe, prince de Croy, marquis d'Havré.

Jacques de Bye a gravé, à Anvers, vers 1620, les portraits en pied des seigneurs et des dames de la maison de Croy en un volume, d'une extrême rareté, intitulé : *Livre contenant la généalogie et descente de la maison de Croy,* etc.,

[1] Pour la description des 32 quartiers d'Anne de Lorraine, nous renvoyons nos lecteurs à la *Généalogie et descente de la très-illustre maison de Croy,* par Jean Scohier, Beaumontais. Douay, 1589, in-fol.

in-fol. Le portrait d'Anne de Lorraine paraît peu flatté et très-ressemblant. La galerie s'ouvre par plusieurs arbres généalogiques destinés à nous faire remonter à l'origine de l'antique maison de Croy qui se perd dans la verdure luxuriante du paradis terrestre. Saint Louis, Henri Ier, duc de Brabant, Attila, fils de *Benducum*, *nepveu du grand Nemroth, premier Roy des Babyloniens,* Adam et Ève enfin, se relayent sur la tige de l'arbre.

Notre jeton ne figure pas dans les monnaies et médailles de Lorraine gravées dans le deuxième volume de l'*Histoire de Lorraine,* de dom Calmet. Van Loon (t. I, p. 216, éd. fr.), en a donné deux variétés frappées à Anvers. La légende : *A chascun sa croix* nous rappelle qu'un siècle auparavant on jouait, dans un chant populaire, sur le double sens des *doloires* des armes de Renty.

Croy, te porte le doloire ;
Tu as dollé mainte personne.

N° 2. O · PIETAS · O · PRISCA · FIDES. Deux soldats portant le double aigle de l'Empire. Dans le fond une ville au bord de l'eau, Batenburg.

Rev. LIBERTAS · NON · VENDITVR · AVRO. Écu couronné et écartelé au 1er et au 4e d'un lion qui est Bronckhorst. Au 2e et au 3e de Batenburg ; sur le tout un petit écu à trois besants de Gronsfeld.

Ce précieux jeton sert de confirmation à ce que nous dit Van Spaan (1), de la prétention des seigneurs de Batenburg qui n'entendaient relever que de l'Empire. Ils le montrèrent

(1) *Inleiding tot de historie van Gelderland,* t. IV.

en diverses circonstances. Ils prouvaient, vers le milieu du XVIe siècle, que leurs prédécesseurs n'avaient pas toujours suivi les ducs de Gueldre à la guerre. Ils avaient pu rester neutres, ils avaient même été des adversaires, et Batenburg n'avait pas payé d'impôts. En 1569, les cours de Brabant et de Gueldre prononcent la confiscation de la seigneurie, et Guillaume de Bronckhorst s'oppose à l'exécution de l'arrêt parce que Batenburg, situé hors de la Gueldre, est un fief de l'Empire. Ce sont ses deux frères qui furent décapités à Bruxelles, quelques jours avant les comtes d'Egmont et de Hornes.

Cet esprit d'indépendance, dont notre jeton est une vivante manifestation, éclate encore lorsque Herman de Bronckhorst, seigneur de Batenburg et d'Anholt, achète Batenburg de Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui venait de le conquérir. Il le reçut en fief et il s'empressa de protester contre cette forme donnée à l'acquêt parce qu'elle lui avait été imposée, à lui qui relevait directement de l'Empire. Cela se passait en 1534, et plus tard nous trouvons encore des monnaies de Batenburg. Un liard de Jean II de Bronchorst (1588-1617) aux armes de notre jeton, a été publié dans la Revue (1).

La ville n'est guère qu'une longue rue qui part de la Meuse. Elle renferme un très-vieux et très-grand château qui a fait penser à quelques savants que Batenburg, plutôt que Nimègue, a été l'*oppidum Batavorum* de Tacite (2). Suivant eux, Claudius Civilis y aurait eu sa résidence.

(1) IIe série, t. II, pl. XIV, 1.

(2) S. Van Leeuwen, *Batavia illustrata*, t. I, pp. 177 et 178.

Nous savons, quant à l'origine de la famille, qu'à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe vivait un seigneur de Batenburg du nom de Thierry. Il laissa la seigneurie à sa fille unique Jeanne qui épousa Guillaume, seigneur de Bronckhorst, et donna ainsi naissance à la branche de Bronckhorst-Batenburg (1).

Te Water rapporte, dans son *Histoire du compromis des nobles* (2), que l'on trouva, de son temps, dans le jardin du pasteur d'Achlum, un jeton de cuivre sur lequel Thierry

(1) M. Ch. Rahlenbeck a eu l'obligeance de nous donner les détails qui suivent sur les Bronckhorst-Batenburg, à la révolution du XVIe siècle :

« Jean de Bronckhorst-Batenburg, seigneur de Gronsveld et de Rimburg, fiefs brabançons sis en Outre-Meuse, embrassa la réforme, après « avoir épousé en secondes noces Melchiore de Wittenhorst du pays de « Clèves. Son fils Guillaume mourut jeune, en 1563, laissant trois « enfants de sa femme Agnès de Bylant. Ses deux fils se réconcilièrent « avec l'Église et le roi d'Espagne. L'aîné, Josse, fut créé comte de « Gronsveld par l'empereur Rodolphe II. Il avait épousé la fille d'un « autre *réconcilié*, Jean, comte d'Oostfrise, ancien gouverneur du « Limbourg. L'autre, Jean, mourut également dans le sein de l'Église, « en 1617. La date de la réconciliation de ces deux seigneurs ne saurait « être antérieure à 1572 ni postérieure à 1588, date de la mort de Josse « au siége de Wachtendonck.

« Jean, qui hérita de son frère avait épousé une luthérienne convertie, « Sybille d'Eberstein, fille du seigneur de ce nom qui servit fidèlement « Philippe II, dans les Pays-Bas.

« Ces détails sont empruntés à :

« 1° Christian Quix, auteur de : *Schloss und ehemalige Herrschaft « Rimburg, die Besitzer derselben, vorzüglich die Grafen und Freiherren von Gronsveld, nebst umliegenden Doerferen*. Aachen, 1835. « (Rare.)

« 2° M. J. W. (Wolters). *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld*, etc. Gand, 1854. »

(2) *Historie van het verbond der nederlandsche edelen*, t. IV (1796).

de Bronckhorst était appelé gouverneur, *stadhouder*, de la Frise. Te Water se croit obligé de parler de la pièce parce que Van Loon ne l'a pas connue.

N° 3. PHILIPPVS : D : G· HISP Z REX· CO· FL· 8 ✠ O. buste à droite.

Rev. PAX · MVLTA · DILIGENTIBVS · 'LEGEMTU(*am*); dans l'exergue : 1580. Femme assise devant un trophée, tenant d'une main une palme et de l'autre un flambeau.

Jean-Jacques Luck, de Strasbourg, dans un livre devenu fort rare (1), donne le dessin d'une pièce d'un type étrange et portant, au revers, la légende de notre jeton, *pax multa*, etc. Il nous dit que c'est une monnaie qui fut marquée d'une ancre pendant le siége de Steenwyk par les Espagnols, en 1580. Si l'on veut admettre que Luck a réellement reproduit une des monnaies en circulation dans Steenwyk et poinçonnées aux armes de cette ville, il ne peut avoir vu qu'un rare exemplaire d'essai qui n'est point arrivé jusqu'à nous. Au premier aspect on dirait d'une monnaie de Gueldre, mais la légende placée d'une manière tout à fait insolite autour des figures, le *dominus mihi adjutor* habituel des monnaies de Philippe II, remplacé par *pax multa*, etc., et les armes de la province de Gueldre posées sur une croix Saint-André sont autant d'anomalies bien propres à surprendre les numismates.

Luck, qui était aussi un très-fort généalogiste, a accéléré

(1) *Sylloge numismatum elegantiorum quæ diuersi Impp., Reges, Principes, Comites, Respublicæ, diuersas ob causas ab anno 1500 ad annum usq. 1600 cudi fecerunt*, Argentinæ, typis Rippianis, 1620, fol., et Van Loon, t. I, p. 286.

sa ruine en faisant imprimer à ses frais son ouvrage sur les médailles du XVIe siècle. Bien qu'il ait l'honneur d'être le devancier de Van Loon et de Van Mieris, son nom ne nous est guère connu que par des citations de l'*Histoire métallique* et une notice placée en tête des *Récréations numismatiques* de Koehler.

On trouvera sous les années 1555 et 1564 de Van Loon, deux jetons au type du nôtre, avec des légendes entièrement différentes et d'une louange exagérée à l'adresse de Philippe II. Il est possible qu'ils soient sortis tous les trois de l'atelier monétaire de Bruges.

N° 4. CALCVLI · ORDINVM · BRABANTIÆ · L'écu de Brabant entouré des écus des quatre chefs-villes du Brabant.

Rev. Les armes des Brouckhoven, qui sont d'azur à trois fers de moulin d'or ; sur la banderole placée sous l'écu : D · CRIST : DE BROVKHOVEN.

Chrétien de Brouckhoven de la famille de Staeckenborch, seigneur de Vechel et d'Erp, fut échevin, puis premier conseiller pensionnaire de la ville d'Anvers. Il mourut en 1663, âgé de 64 ans. Suivant le *Supplément au nobiliaire des Pays-Bas*, t. V, p. 51, la famille de Brouckhoven tire son origine des Roover. Edmond de Roover, le premier de cette maison qui nous soit connu, était seigneur de Rode dans la mairie de Bois-le-duc. Il en est fait mention en 1179 et en 1217. Il portait de gueules à trois fers de moulin d'argent.

N° 5. Le droit du n° 4.

Rev. Les armes des de Vroye, qui sont de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lis au pied posé de

sable, et accompagnée de trois lions d'or, armés et lampassés d'argent.

Laurent de Vroye fut bourgmestre de Louvain à diverses reprises de 1679 à 1717 (1). En cette qualité il entrait de droit aux états de Brabant, composés, comme on sait, de prélats, de nobles et de députés des villes représentant le tiers état de la province.

C'est le troisième jeton inédit de députés aux états de Brabant que nous publions dans la Revue (2). Qu'ils aient été frappés à Bruxelles ou à Anvers, à partir du commencement du XVIIe siècle, le type de la face reste le même. L'écu de Bois-le-Duc figure sur nos jetons, longtemps après la conquête de cette ville par les Provinces-Unies.

N° 6. PHILIPPVS : V · D · G · HISPAN · ET · IND · REX · Buste à droite; sous le buste : H · R · F.

Rev. URGET · IUVENTAS · ET · PATRIUS · VIGOR · Lion à gauche; dans l'exergue : 1702.

N° 7. Le droit du n° 6.

Rev. MARIA · LUD · GAB · SABAUD · D · G · HISPAN · ET · IND · REGINA · Buste à gauche; sous le buste : H . R . F.

Nous avons décrit dans la Revue (3), il y a quelques années, deux autres jetons gravés, en 1702, par le même artiste en l'honneur de Philippe V. L'un représente Jason enlevant la Toison d'or; l'autre, Hercule appuyé sur sa massue. Le buste du droit est celui des deux jetons que nous publions aujourd'hui.

(1) DIVAEUS, *Rerum Lovanensium libri* IV.

(2) IVe série, t, II, 2e liv.

(3) IIIe série, t. V, 2e liv., pl. XIII.

Lorsque M. de Pontchartrain eut été chargé par Louis XIV de la direction de l'Académie des inscriptions, on procéda à la révision des coins de la suite historique qui fut continuée jusqu'à l'avénement du duc d'Anjou au trône d'Espagne. Henri Roussel, dont les initiales figurent sur nos quatre jetons, Chéron, Molart, Thomas Bernard, Breton, Joseph Roettiers, Jean Mauger et d'autres graveurs encore travaillèrent à cette suite. Il est donc certain que les pièces de Philippe V signées H. R. ont été exécutées à Paris. Nous avons acquis la preuve qu'on y a gravé également le très-rare jeton de cuivre jaune frappé par les états de Namur à l'occasion de la naissanee du prince des Asturies (1). Notre honorable confrère, M. Preux, avocat général à Douai, a bien voulu nous donner quelques détails intéressants, au sujet de ces jetons de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe.

« Il existe, nous écrit-il, à la bibliothèque du musée monétaire de Paris, un *Journal de la monnaie des médailles*, commencé en 1697. On sait comment l'art. 27 de l'édit de juin 1696 édicta la défense de frapper médailles, jetons, pièces de plaisir, ailleurs qu'aux balanciers du Louvre, c'est-à-dire à l'atelier royal des médailles. Les graveurs pouvaient faire librement tous les coins qui leur étaient commandés, mais les épreuves métalliques ne pouvaient en être tirées qu'à l'atelier officiel. Il était donc naturel que la pensée vînt de tenir registre de toutes les pièces frappées à cet atelier, soit que les coins eussent été commandés par le gouvernement du roi, soit qu'ils fussent

(1) *Revue de la numismatique belge*, IIIe série, t. V, 2e liv., pl. XIII.

l'œuvre d'artistes travaillant pour des villes, des communautés ou des particuliers. Ce registre devenait ainsi un catalogue officiel, pour ainsi dire, et complet des monuments métalliques mis au jour sous le régime de l'édit de 1696. Tel me paraît être, à n'en pouvoir douter, le caractère du *Journal manuscrit* dont je viens de parler. Il commence, en effet, par la copie de l'édit en question, nouvelle preuve qu'il a été dressé pour assurer en quelque sorte l'exécution de ses dispositions, peut-être même en vertu de l'art. 26 lui-même.

« Ce registre est une source précieuse de renseignements pour les amateurs de jetons. En effet, sauf de très-rares exceptions, chacune des mentions qu'il contient, donne une description du sujet, la copie de la légende, et, quand il s'agit de ces jetons de particuliers, qui font trop souvent le désespoir des numismates dans leurs tentatives d'attributions, on trouve ici d'ordinaire la description des armoiries, et les noms, prénoms et qualités de celui qui a fait frapper la pièce.

« Malheureusement, ouvert en 1697 et suivi exactement dans l'ordre chronologique, ou du moins par année, ce manuscrit, qui forme cependant plusieurs volumes in-folio, s'arrête à l'année 1726. »

Le *Journal de la monnaie* fait mention d'un assez grand nombre de médailles frappées pour des princes étrangers; on y trouve même quelques jetons des villes des Pays-Bas espagnols conquises par Louis XIV. Les coins du jeton de la naissance du prince des Asturies sont minutieusement décrits, malheureusement il a été impossible de les retrouver.

Philippe V épousa à Turin, le 11 septembre 1701, Marie-Louise-Gabrielle, seconde fille de Victor-Amédée, duc de Savoie. Le mariage se fit avec assez peu d'appareil, et ne fut consommé que le 3 novembre suivant. Philippe était bossu, mais de bonne mine. Le duc de Grammont, ambassadeur en Espagne, a tracé de la reine ce portrait qui ne ressemble guère, si nous en croyons Saint-Simon :

« La reine a de l'esprit au-dessus d'une personne de son « âge. Elle est fière, superbe, dissimulée, indéchiffrable, « hautaine, ne pardonnant jamais. Elle n'aime, à seize ans, « ni la musique, ni la comédie, ni la conversation, ni la « promenade, ni la chasse, en un mot, aucun des amuse- « ments d'une personne de son âge; elle ne veut que maî- « triser souverainement, tenir le roi son mari toujours en « brassière et dépendre le moins qu'il est possible du roi « son grand-père : voilà son génie et son caractère. Qui- « conque la prendra différemment ne l'a jamais vue (1). »

Malgré le ton d'assurance du peintre, nous suspectons grandement sa sincérité. Saint-Simon parle, à différentes reprises, des grâces et de l'affabilité de la princesse, et il a soin de nous apprendre qu'un jour elle tourna brusquement le dos à M. de Grammont qui l'entretenait indiscrètement d'une affaire importante dont elle ne voulait pas se mêler.

Van Loon a donné, sous la date de 1702, un jeton de la grandeur des nôtres et représentant Philippe V et sa femme.

(1) *Bibl. imp. du Louvre*, ms. Note de M. Chéruel, à la fin du 3e volume de Saint-Simon.

N° 8. MAX · EM · EL · DE · BAV · PRINC · DU · PAIS BAS. Buste à gauche; sous ce buste, les initiales N. R.

Rev. IETON · DE · LA · CHAMB · DE · S · A · E · DE · BAVIERE. Le chiffre couronné de l'électeur, en lettres cursives entrelacées.

Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, dans sa lutte avec la cour de Vienne, avait reconnu le duc d'Anjou comme souverain légitime de l'Espagne. A Versailles, il s'était allié avec ce prince et la France, et il fut récompensé de ses services, en 1711, par la donation du comté de Namur, du duché de Luxembourg et des droits de l'Espagne sur les autres provinces des Pays-Bas. Après son inauguration, qui eut lieu le 17 mai 1712, il organisa à Namur un petit gouvernement composé d'un conseil d'État, d'un conseil des finances et d'une chancellerie. Son règne dura un peu plus de trois ans, et jusqu'à la paix d'Utrecht. En 1714, l'électeur de Bavière, avec toute sa cour, quitta Namur pour retourner dans ses États héréditaires. On a des monnaies de lui de 1711, 1712, 1713 et 1714.

Norbert Roettiers, auteur de notre jeton, était fils de Jean Roettiers, graveur de la monnaie d'Angleterre, après la restauration de Charles II. Il quitta le service de Guillaume III, pour qui son père ne voulait pas travailler, et passa en France où il fut employé par le roi. On cite de lui un portrait de Charles Ier gravé avec beaucoup d'habileté. Il avait coutume de signer ses œuvres des lettres N. R.

M. Bolzenthal dit que ces initiales ont été attribuées à tort à un Nicolas Roussel qui n'a peut-être jamais existé.

CAMILLE PICQUÉ.

ESSAI

D'UNE

MONOGRAPHIE DES MÉDAILLES ET MÉREAUX

DES

CORPORATIONS ARMÉES DES PAYS-BAS (1550-1800).

Pl. IV a VIII.

I. Alckmaer.

1. (1787.) Médaille de récompense, offerte par la société patriotique armée d'Alckmaer, à R. Moerkerk.

Or frappé et gravé. Dimension Van Gelder, 28. *Vervolg* Van Loon, nº 680, p. 329 [1].

II. Amersfort.

2. (S. d.) Blason de saint Georges, couronné et entouré d'un cartouche style *roccoco;* légende : AMERSFORT.

Argent. Plaque ovale, frappée; inédite. Dimension 21.19. (Pl. VI, nº 3.)

M. Asch van Wyck, dans sa monographie *De Schut-* of *Schuttengilden in Nederland* (*Berigten van het Historisch*

[1] Le Catalogue des antiquités exposées à Amsterdam, en 1858, nº 279, mentionne un bâton de service des arquebusiers d'Alckmaer.

Gezelschap te Utrecht, 1848, II, 1851, III (2), cite, II, 160, une ancienne corporation armée d'Amersfort.

III. Amsterdam.

Des méreaux de cette ville, du XVIe et du XVIIe siècles, pour les corporations dont nous nous occupons dans cette monographie, ne se rencontrent guère (1); mais il y a plusieurs médailles historiques, et même des plus intéressantes, qui doivent leur origine à la garde civique (*schutters*) d'Amsterdam. Nous nous bornerons à indiquer les sources où elles ont été décrites et représentées, en y renvoyant nos lecteurs (s'il y en a).

3. (1650.) Attaque de la ville. *Voy.* Van Loon, éd. holl., II, 348, 1 (éd. franç., II, 335, 1).

Argent gravé. Dimension 39.

4. (1650.) Même sujet. *Voy.* Van Loon, II, 348, 2 (éd. franç., 335, 2).

Argent gravé. Dimension 44.

5. (1650.) Même sujet. *Voy.* Van Loon, II, 349, 1 (éd. franç., 337, 1).

Argent repoussé. Dimension 45.

6. Comparez aussi la médaille exécutée à la même occasion, qui se trouve dans Van Loon, II, 348, 3 (éd. franç., 335, 3).

Ces médailles, comme l'indique l'inscription du n° 4, furent frappées du produit des amendes perçues de ceux

(1) Les magnifiques cornes à boire des serments de Saint-George et de Saint-Sébastien sont gravées dans le *Nederlandsch magazyn*, 1863, p. 125. La coupe des *Kloveniers*, (arquebusiers) s'y trouve, p. 143.

qui, à leur tour, n'avaient pas monté la garde. Il paraît que, de temps en temps, on a imité l'exemple donné en 1650, puisqu'on trouve une médaille datée de vingt ans plus tard.

7. (1670.) Inédite. Les armoiries couronnées d'Amsterdam; légende : DE H(*ee*)^{R} P(*ie*)^{T}(*er*) SIX CAP(*i*)^{T}(*ein*) VAN DE 27 WYCK A AMSTERDAM. A° 1670. Le sieur Pierre Six, capitaine du 27e quartier à Amsterdam.

Rev. Un trophée d'armes; au-dessus, la couronne impériale qui surmonte le blason d'Amsterdam, concédée comme récompense, par l'empereur Maximilien, en 1481 (1); légende : D(*e*) H(*ee*)^{R} M(*eeste*)R P(*au*)^{L}(*us*) BISSCHOP LVY^{T}(*enant*). H(*ee*)$_{R}$ I. HATTEVIER VAAND^{R}(*ig*). 2 CORP(*oraal*)S. Le sieur Paul Bisschop, lieutenant; le sieur J. Hattevier, enseigne; 2 sous-officiers.

Argent ciselé, avec des lettres gravées. Dimension 24. Rare. Collection de M. P.-H. Van Gelder, à Velp. (Pl. VIII, n° 2.)

Parfois la garde civique décorait ses tambours de plaques d'argent assez grandes, où se trouvaient gravés les armoiries et les noms de ceux qui avaient équipé si magnifiquement leurs marqueurs de pas (2).

(1) *Voy.* la belle médaille citée par Van Loon, I, p. 254 (édit. française, p. 250), frappée beaucoup plus tard.

(2) Catalogue Roos, 1854 (n° 16), avec les noms ou armoiries du capitaine J.-H. Van Spyck, du lieutenant H. Doorschodt, du caporal L. Breederoode, du landspassaat S. Slaas, des cadets E. Van der Heyde et G. Maas et de vingt-sept schutters. La plaque était faite à leurs frais en souvenir de leur section (*rot*).

Elle ne devait jamais être changée, et le tambour, en la portant en fonction, devait recevoir de la section 3 florins. *O vanitas vanitatum!* C'était un chef-d'œuvre excellent de ciselure, pesant 535 grammes, et datant de l'an 1720.

8. (1747.) Médaille de la réunion dite *Kunstgenootschap in den wapenhandel*. (Société d'exercice d'armes.)

Argent frappé. Dimension 25. *Vervolg* Van Loon, CCLII, p. 253.

9. (1762.) Méreau ordinaire de la section (*vaandel*) XVIIIe, du capitaine (*hopman*) Brommelkamp.

Argent gravé [1], pesant 25 grammes.

10.-12. (1768.) Médailles offertes aux citoyens qui ont monté la garde, à l'occasion du séjour de la famille princière d'Orange-Nassau. 30 mai-4 juin. De trois dimensions : 31, 23, 20.

Argent frappé. *Vervolg* Van Loon, n°s 424-426, pp. 46 et 47.

La plus grande fut donnée aux officiers, la deuxième aux sous-officiers, la troisième aux *schutters*.

13. (1771.) Médaille de récompense de la société des arquebusiers.

Argent frappé. *Vervolg* Van Loon, n° 456, pp. 46 et 47.

14. (1779.) Comme la précédente. *Vervolg* Van Loon, n° 545, p. 134.

15. (1784. Médaille offerte à Jean Vennekool, en mémoire de son service comme *schutter*, pendant vingt-cinq ans, au quartier n° 39.

Argent gravé ou ciselé [2].

16. (1784, juin.) Médaille offerte par le capitaine

(1) Catalogue Westhoff, 1848, n° 2924.

(2) Catalogue Esdré, 1842, n° 165; vendu fl. 7-25.

J.-A. de Roth, à sa compagnie de garde civique, pour encourager le service militaire.

Argent frappé. Dimension 20. *Vervolg* Van Loon, nº 603, pp. 227-229 [1].

17-18. (1787.) Médailles offertes aux jeunes gens armés d'Amsterdam.

Argent frappé. Dimension 20. *Vervolg* Van Loon, nº 604, p. 229.

19. (1787, 30 mai.) Commémoration de la prise de Kattenbourg (quartier d'Amsterdam) par les volontaires du *Defensiewezen* et les bourgeois armés.

Argent frappé. Dimension 20. *Vervolg* Van Loon, nº 687, pp. 335-339.

20-21. (1787.) Médaillons en l'honneur d'Isaac van Goudoever, colonel de la garde civique d'Amsterdam.

Argent ciselé, ovale. Dimensions 38, 34, 30, et 22. *Vervolg* Van Loon, nº 690-691, pp. 341-346.

22. (1787.) Médaillon en l'honneur de Georges-Henri de Wilde, le brave capitaine de la garde civique susdite.

Argent ciselé. Dimension 37/34. *Vervolg* Van Loon, nº 692, pp. 346-349.

Voyez, sur les anciennes corporations armées d'Amsterdam, Wagenaar, *Amsterdam*, vol. XIII, registre, aux mots : *Burger-compagnien* et *Schuttery, Handboog-schutters doele, Kloveniers doele;* Van Asch van Wyck, II, 110-124, III (2), 39, et *Ordonnantien op de exercitien*

[1] Les catalogues la placent ordinairement à l'an 1787.

der schutteryen van Amsterdam, met *byvoeging over de behandeling van den snaphaan*, Amsterdam, 1706, in-4°, avec 2 gravures.

IV. Anvers.

23. (1562.) Armoiries avec I, V, et une rune entre deux mains, signe monétaire d'Anvers. Au-dessus : IAN · VAN DE · VELDE. A l'entour : VAN DE · VELDE · COMT · ALLE · VOETSEL. Jeu de mots : Du champ vient toute nourriture.

Rev. Une arbalète entourée de deux croix et des armoiries répétées d'Anvers, 1562. A l'entour : DANCKT · D : (*en*) CONINCK · DIE 'T · VERLE(*e*)NT. (Remerciez le roi qui le donne) (¹).

Argent. Catalogue Munnicks van Cleef, 1861, I, n° 3951. Se trouve aujourd'hui dans la collection de jetons d'argent de M. De Coster.

24. (1580.) Les blasons des six serments armés : 1° au chef une arbalète avec les initiales D(*e*) G(*oede*) W(*illigen*). (*Les volontaires.*) 2° à gauche : deux flèches passées dans un briquet de Bourgogne, du jeune serment Saint-Sé-

(¹) Autre allusion au nom du roi des arbalétriers.

bastien. 3° à gauche : deux flèches passées dans une croix de Bourgogne, de l'ancien serment de Saint-Sébastien. 4° au-dessous : deux hallebardes et une pique passées dans une couronne de comte, du serment des escrimeurs. 5° à droite : saint Georges terrassant le dragon, du serment de ce nom. 6° à droite : une pique et deux arquebuses en sautoir, du serment des arquebusiers.

Ces six blasons, réunis par un collier de perles, entourent le château et les deux mains, armoiries parlantes d'Anvers (Antwerpen).

Rev. Dans une guirlande un cartouche très-orné, surmonté d'une grue, entre les lettres O · (*ude*) V · (*oet*) B · (*oog*). Dans le cartouche (gravé), HANS IANSSEN. A° 1580.

Argent. Dimension Van Gelder, 28. Poids, 23 wigtjes (grammes).

Voyez F. de Vigne, *Mœurs et usages*, 1857, pl. XXXIII, n° 1, p. 142, qui lit : *Lanssen* et *in* 1580 sur un exemplaire de M. Kloostermans ; E. Delrue, *Méreaux d'Anvers*, 1re série, Anvers, 1859, pl. II, n° 2, p. 12.

Le catalogue Westhoff, 1848, n° 658, en indique un exemplaire avec le nom de Bruno Vander Wayen.

Argent. Poids 22.

25. (1586.) Dans un encadrement en ogives, formé d'un ruban, selon Delrue, « deux branches de laurier « posées sur deux flèches en croix ; au-dessus, la tige d'un « rosier, et, au-dessous, les étincelles de Bourgogne. » A droite et à gauche, un arc détendu, servant de support. Autour : GULLIAEM · CORTOYS · GOMMER · VAN · D · (*e*) WOVVER.

Rev. Cartel simple; au-dessus on lit : 1586; au-dessous : 18 JANVARI; au milieu, gravé en croix, en trois lignes : BERNAERT PLUYM DEN JONGEN ; autour : M. VERHAK. V. GRIMMEN. I. V. LEYEN. I. D. VOS. P. VOGELS.

Cuivre jaune frappé. Dimension 23.

Voy. le droit, chez de Vigne, *Recherches historiques*, pl. XXXV, n° 10, qui l'attribue à Bruxelles, p. 19; Delrue, pl. I, n° 4 (dessin inexact). Il y trouve, p. 10, incontestablement le caractère des méreaux d'Anvers.

Le même méreau, mais avec le nom gravé BERNAERT HVYNEN, en deux lignes, se trouve dans ma collection.

26. (1589.) A gauche, saint Sébastien nu, percé de quatre flèches; derrière lui est un casque, pour indiquer son état militaire; à droite, deux arbalétriers tirant leurs arcs; au fond, deux personnages nus (martyrs). A l'exergue, dans un cartouche : 1589. Autour, gravé, chez Delrue, p. I, n° 3 : IASPAR WOUTERS, et sur un exemplaire de ma collection : PEETER VAN DER STRATEN, avec le chiffre 71.

Rev. Dans le champ : les armoiries de Jérusalem ou du serment de Saint-Sébastien et celles du marquisat d'Anvers, entrelacées de deux flèches, d'un briquet, d'étincelles, d'une feuille de trèfle, etc. Autour, en deux lignes, ce distique :

GULDE BROEDERS · V · (*an*)D · (*en*) OUDEN · HANT · BO · (*og*) VOL · TROUWEN.

WILT · GODT · EN · D · (*en*) CONINCK · UWEN · EEDT HOUWEN. *Frères du serment de l'ancienne arbalète,*

pleins de confiance, veuillez tenir votre serment envers Dieu et le roi.

Cuivre rouge frappé. Dimension 27.

Delrue, pl. I, n° 3, pag. 9; G. Van Orden, *Bydragen*, pl. XXIV, n° 1, p. 111; De Vigne, *Mœurs*, pl. XXXII, n° 10, pag. 141.

Le catalogue Verkade, 1849, n° 4531, indique un joli ornement en argent du roi des arbalétriers, représentant saint Sébastien, percé de flèches, etc.

27. (S. d.) Une guirlande de six roses [1] entourant une arbalète, et les lettres D(*e*) G(*oede*) W(*illigen*) (les volontaires), selon Delrue, p. 7.

Rev. Cartouche orné, surmonté d'une grue.

L'exemplaire que donne M. Delrue, pl. I, n° 1, contient le nom DANIEL DOR.

Gravée (?). Dimension 24.

28. (S. d.) Saint Georges à cheval, foulant aux pieds le dragon et brandissant son épée; en haut, la marque monétaire d'Anvers; autour : S. + IORIS + GULDE + IN + ANTWERPEN +.

Rev. Cartouche orné; au milieu, le nom gravé :

a. Chez Delrue, pl. I, n° 2, p. 8. WOVTER BAVDEWYNS.

b. Chez De Vigne, *Mœurs*, pl. XXXII, n° 9, p. 141, avec JACQUES VERLINDEN.

[1] Ou les armes d'Anvers abrégées, dit Delrue. Cette pièce est donc probablement gravée.

c. Catal. d'Amsterdam, vente, 11 octob. 1848, p. 32, n° 101, avec DANEEL TIENPONT.

Cuivre. Dimension 26.

A consulter M. Van Asch Van Wyck, pour les anciennes corporations armées d'Anvers, II, 103, 124.

V. Arnhem.

29. (1705, 14 juin.) Grande médaille, offerte par le bourgmestre d'Arnhem au premier vainqueur dans le tir, et en commémoration des événements de ce jour, arrivés dans cette ville.

Argent. Rare [1]. Van Loon, IV, 417 (IV, 465 [2]).

30. La même plus petite, offerte au second et troisième vainqueur.

31. (1799, 4 sept.) Médaille (non distribuée) aux citoyens volontaires d'Arnhem, sortis pour défendre le passage de l'Yssel à Westervoort. (Rare, inédite).

Un Batave en costume de son temps, le front ceint d'un laurier, portant un bouclier où se voit une branche de chêne. Il perce de sa lance un monstre rampant à ses pieds. A l'horizon, le soleil se lève; légende : GETROUW AAN 'T VADERLAND. (*Fidèle à la patrie.*) A l'exergue, le nom du graveur Lageman F.(*ecit*).

Rev. Deux branches de chêne formant une guirlande.

[1] Catalogue Munnicks van Cleef, 1861, n° 3950. Prix, fl. 76.

[2] Le Catalogue des antiquités exposées à Amsterdam, en 1858, mentionne un perroquet (*papegaai*) de 1546 (n° 276), d'Appingadam et un perroquet renouvelé de 1657 (n° 1871), d'Arnhem, signes des vainqueurs dans le tir à l'oiseau.

Dans le champ : AAN DEUGD EN DAPPERHEID. (*A la vertu et à la bravoure.*)

Argent frappé. Dimension 29. Indiqué par nous dans le *Tweede lyst van Nederlandsche penningen,* 1781–1806, n° 427 Cette médaille sera insérée dans le 11e volume du *Vervolg* Van Loon.

VI. Berg-op-Zoom (Halsteren).

32. (1649.) Grande plaque d'argent gravée de Martin Van Lanschot, bailli de Halsteren, près de Berg-op-Zoom, offerte par lui comme roi des arquebusiers (*kloveniers*), ayant abattu l'oiseau, et dédiée au saint patron de ladite société. *Voy. Tegenwoordige staat der vereenigde Nederlanden,* vol. I, pl. 174 et 248. Cat. Westhoff, n° 1354.

VII. Bois-le-Duc.

33. (1643.) Méreau à bélière de l'ancienne arbalète.

Saint Georges à cheval, écrasant un dragon; légende: ✠ IN · SHARTOGEN : BOSSCHE · 1643.

Rev. Une arbalète et le blason de la confrérie. Un ruban, dans le champ, derrière l'arbalète, porte un nombre gravé [1]; légende : ✠ DEN · OVDEN : VOOETBOEG. (Inédit.)

Cuivre jaune coulé. Ovale. Dimension 26/23. (Pl. VI, n° 1)

Le catalogue cité dans la note [1] indique *l. l.*, n° 2, une plaque ciselée et ronde en cuivre de ladite corporation,

[1] Catalogue *Prov. Gen. van Kunsten en wetenschappen in Noord Brabant,* p. 106, n° 1, avec le n° 90 ; chez moi, n° 20.

avec les mêmes figures de la face, et portée probablement sur la poitrine.

34. (1668.) Méreau à bélière des arquebusiers (*kloveniers.*)

Saint Christophe, comme l'indique la légende: S. CHRISTOF. Le n° 32 s'y trouve gravé.

Rev. Deux arquebuses mises en croix contre un arbre, à côté duquel on trouve le millésime 16-68, ainsi que le n° 40 gravé (1).

35. (1689.) Méreau à bélière de la jeune arbalète.

Saint Georges, comme au n° 33. Légende : 'T ROTH VAN D · (*en*) SERGIANT HINSBERGH. (*L'escouade du sous-officier Hinsbergh.*)

Rev. Une arbalète, avec 16-89 et le n° 1. Légende : D'EDL · (*e*) SCHUTTERY · VAN · D · (*en*) JONGEN · VODTBOGH.

Cuivre jaune gravé (2).

36. (1693.) Médaille des arquebusiers (*kloveniers*). Inédite.

Le blason couronné de Bois-le-Duc; légende : ONDER · JOHANNES · PAATERS · SERGIANT · VAN . DIE · EDELE · MANH(*afte*) · COLVENIERS.

Rev. Saint Christophe portant l'enfant Jésus-Christ, tenant un globe dans sa main gauche; légende (continuée) : WAS · CORPORAEL · JOHANNES · VAN · ESCH · INT · JAER · 1 · 6 · 9 · 3.

(1) Dans la collection de la Société mentionnée, ci-dessus. Catalogue, p. 107, n° 8.

(2) Collection susdite, catalogue, p. 106, n° 3.

Probablement offert à l'archi-doyen (*overdeken*), comme l'indique M. Verhaegen dans sa monographie : *Bydrage tot de geschiedenis der voormalige schuttersgilden te Hertogenbosch.* (*Handel. N. Braband. Gen.* 1856, pp. 61-63.

Argent bien gravé. Dimension 45, rare sinon unique avec bélière. Collection de M. P. H. Van Gelder, à Velp. (Pl. VII, n° 1.)

37. (1697.) Comme au n° 35, mais avec la légende : FORTUNA FORTES ADJUVAT. 'T ROTH VAN SERG(*iant*). H.-B. (Hinsbergh)

Rev. Le même, mais avec n° 22 et 16-97.

Cuivre jaune gravé, catalogue cité, p. 107, n° 4.

38. (1698.) Figures précédentes; légende : ✠ IN S'HARTOGEN : BOSSCHE 1698.

Rev. ✠ DEN · IONGEN · VOETBOOG n° 5.

Coulé. Cuivre jaune. Dimension 25/28. (Pl. VI, n° 2.)

Le catalogue cité et M. Verhaegen indiquent encore deux plaques ciselées et à jour en argent et une en cuivre, représentant, l'une saint Georges, sur une banderole, sous le dragon, on lit : *Fortuna fortes adjuvat;* l'autre, pesant 117 grammes, a le blason de l'arbalète de Bois-le-Duc (croix de Jérusalem, cantonnée de quatre croix semblables), surmonté d'une couronne ducale, et ayant pour tenants deux sauvages avec arcs et flèches. Sur la troisième, en cuivre, on ne voit que saint Georges.

Probablement on les portait sur la poitrine.

Sur les anciennes corporations de Bois-le-Duc, on peut encore consulter :

Van Asch van Wyck, *l. l.*, II, 111, 112 [2], III [2], p. 7, 47 [1], 162-169.

Le frontispice d'une requête imprimée et offerte par les arbalétriers (*voetboog schuttery*) aux officiers des arquebusiers (*kolveniers bogaard*), tous deux à Bois-le-Duc, en 1785, représente clairement la figure de l'arbalète.

Le catalogue cité d'Amsterdam, n° 2300, indique un carreau de bois (*bord*) de l'ancienne *Gaffelbroederschap*, représentant une réunion de paysans brabançons, armés de fourches. Cf. Verhaegen, p. 58-60, sur cette confrérie.

VIII. Brabant.

39. (S. d.) Monnaie avec bélière (1).

Un lion armé tenant un bouclier tranché, d'argent et d'azur (Zürich); légende : PRO ARIS ET FOCIS.

Guirlande formée par des armes offensives et défensives ; dans le champ : GLORIA IN EXCELSIS DEO.

Argent frappé. Dimension 21. (Pl. VI, n° 6.)

40. (S. d.) Médaille percée, portée en 1790.

En haut : deux mains entrelacées sortant des nues. En bas : des branches de chêne et de palmier entrelacées et couvertes d'un heaume. Dans le champ : FIDES ET CONSTANTIA PATRII MILITIS.

Rev. En haut : deux cornes d'abondance. En bas : quatre drapeaux réunis par une couronne de feuilles de

(1) Cette monnaie de Zürich fut portée par des patriotes brabançons en 1790, ainsi que la médaille qui suit.

chêne. Dans le champ : PAX ET SECVRITAS PVBLICA. (Inédit, pl. VI, n° 7.)

Argent frappé. Dimension 20.

Voy. sur cette médaille l'article de J.-J. Raepsaet, intitulé : *Continuation de l'histoire métallique des Pays-Bas,* de Van Loon, dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, année 1836, pp. 318-320.

IX. Bruxelles.

41. (1560.) Méreau du grand serment de l'arbalète de Bruxelles. Van Loon, I, p. 35, 1 (éd. fr., I, p. 35); De Vigne, *Recherches historiques,* pl. XXXV, n° 10, p. 19.

Cuivre frappé. Dimension 20.

42. (1615.) Médaille rare. L'archiduchesse Isabelle abat l'oiseau au tir à Bruxelles. Van Loon, II, p. 93 (II, 93). Dim. 30.

Le souvenir de cet événement remarquable est perpétué aussi par une gravure de Essaie Van de Velden, intitulée : *Afbeelding van de plaats daar hare hoogheid de papegaai heeft afgeschoten,* 1615. Catalogue Arti, à Amst., 1865, n° 332.

Voir à ce sujet : Van Asch van Wyck, II, 100, 102, 168, 170 ; III [2], 41, 47, 59, 169-170, sur les anciens serments de Bruxelles. A. Wauters, *les Serments de Bruxelles, Revue de Bruxelles,* avril 1841. Le Général Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne ;* Mémoires publiées par l'Academie royale des sciences, etc., Bruxelles, 1845, t. XXII.

X. Culembourg.

43. (1656.) Les armoiries de la ville; au-dessous, 1656; légende : CIVITAS CVLEMBVRGICA, 1656.

Rev. Une grappe de raisins au-dessus d'une coupe; légende : BIBITATE CVM LA · (*ti*)A.

Le légende est un peu fruste et mutilée : l'A, dans ce latin barbare, porte des traces qu'on l'a voulu changer en un E; la légende devrait être : BIBITE CVM LAETITIA, *bois avec joie*, mais la faute commise par le graveur, en allongeant le mot *bibite* en *bibitate*, a pris aussi l'espace nécessaire pour y placer en entier le mot *laetitia*.

Argent frappé. Dimension 17. Rare. (Pl. VII, n° 2.) De la collection de M. F.-H. Maschhaupt, à Amsterdam.

XI. Delft.

44. (1652.) La plus ancienne.

Argent. Forme ovale. Dimension 35/27. Van Loon, I, p. 154, 1 (édit. franç., I, 151, 1), à l'an 1572.

45. (1692.) La plus grande, ronde.

Argent gravé. Poids 75 grammes. Van Orden, *Bydragen*, pl. XIV, n° 1, p. 76.

46. (1694.) Comme le n° 44, mais quelquefois en cuivre, avec l'an 1694. Catalogue Salm, n° 5054; Westhof, n° 2096.

47. (S. d. 1711-1716.) Avec quelques vers hollandais au revers. Van Loon, I, 154 (²). (Édit. franç., I, 151, 2.)

Argent frappé. Dimension 24.

La date se trouve gravée dans l'exergue. Le coin s'est brisé en 1717. *Voy. Vervolg* Van Loon, II, p. 120. En *or*, au cabinet royal de La Haye, (Cf. catalogue Verkade, n° 4527.)

48. (S. d., 1718 et suivants.) Avec des légendes latines.

Argent frappé. Dimension 23. Van Loon, I, 154, 3 (édit. franç., 151, 3.)

La date est gravée dans l'exergue du revers.

49. (1737.) Médaille. Souvenir de la fête séculaire des arquebusiers (handbusschieters), *Sclopetarii*, à Delft.

Argent frappé. Dimension 27. *Vervolg* Van Loon, n° 120, pp. 118-119.

50. (S. d.) A peu près conforme à celle de Van Loon, I. 154, 3 (éd. fr., 151, 3), mais sans exergue à l'avers. *Vervolg* Van Loon, n° 121, pp. 119-120.

Argent frappé. Dimension 24.

51. (S. d.) Le coin postérieur à celui qui précède est gravé par J.-G. H(*oltzhey*), mais conforme, du reste, au n° 121 *Vervolg* Van Loon, où l'indication du graveur manque. (Cabinet royal à La Haye,) J.-G. *Holtzhey* travailla à Amsterdam jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

52. (1785.) Médaille commémorative de la fondation de la société, dite *het schutterlyk exercitie genootschap* (la société de bourgeois armés pour l'exercice militaire), arrivée le 31 octobre 1785.

Argent frappé. Dimension 23. *Tweede Lyst*, n° 352, déjà gravée pour le 10e volume du *Vervolg* Van Loon, pl. LXXV.

On rencontre quelquefois des décorations que portaient à Delft les *rois*, ou vainqueurs du tir [1], ainsi que des insignes en argent, de la confrérie des arbalétriers ou Wetschutschieters [2]. La liste des vainqueurs ou rois, de 1638 à 1722, se trouve dans Van Loon, I, p. 153. Elle est continuée, jusqu'en 1821, dans le *Vervolg* Van Loon, III, 1824, p. 7. Parmi les vainqueurs on trouve, en 1724-1725, Jan Van Loon, en 1814-1817-1821, Pieter-Nicolaas Van der Chijs, des familles des numismates qui portent ces noms.

Dans le *Vervolg*, VIII, planche LVIII (*d.*), nous avons fait graver un sceau de l'an 1784, portant la légende : TOT HERSTEL DER DELFTSCHE SCHUTTERY. VOOR VRYHEID EN VADERLAND. (*Pour rétablir la corporation des bourgeois armés de Delft*, dite *Liberté et Patrie*).

XII. Delftshaven.

53. (1787.) Médaille offerte aux deux cents volontaires, qui ont gardé la ville. *Vervolg* Van Loon, n° 695 p. 352-353.

Argent frappé. Dimension 24.

XIII. Dordrecht.

54. (1784.) Médaille d'honneur pour les membres hono-

(1) Catalogue Houck, n° 2014. Catalogue Van Duren (1865), n° 4133.

(2) Catalogue J. Luiscius, 1780, p. 69, n° 289. *Wetschutters*, peut-être *Witschutters*, ceux qui tirent au *wit*. Si on lit *Wedschutters*, ce sont ceux qui *wedstryden*, qui combattent pour le prix.

raires de la bourgeoisie armée, dite la confrérie de Saint-George.

Argent frappé. Dimension 24. *Vervolg* Van Loon, n° 600, pp. 224-225.

55-56. Signes distinctifs des membres de cette confrérie, saint George à cheval, d'argent, à belière. *Ibid.*, pl. LVIII, A-B., p. 225 (*b*). Il y en a plusieurs variétés avec des revers gravés et en argent doré. Cat. van Duren, n°s 4139-4140.

Sur les anciennes corporations armées de Dordtrecht, *Voy.* Van Asch Van Wyck, II, 107, 127.

XIV. Enckhuizen.

57. (1688.) *Av.* Une femme tenant le blason de la ville d'Enckhuizen. Elle est entourée de rayons sortant des nues. Au fond, un coin des bastions de la ville.

Rev. Un écu où l'on voit la lettre E(*nckhuizen*) au milieu d'armes offensives et défensives et d'étendards. En haut, sur une banderolle : ANNO 1688.

Argent frappé. Dimension 37. Très-rare. Coll. de M. P.-H. Van Gelder, à Velp. Pl. VIII, n° 1.

XV. Flessingue.

58. (1618.) M. Van Orden a donné, dans ses *Bydragen*, pl. VII, n° 4, un méreau des arquebusiers de cette ville; mais, en le décrivant, p. 46, il paraît qu'il n'a pas vu ou compris le rébus que présente le revers combiné avec le côté où se trouve la bouteille ou cruche (*flesch*), armoi-

ries parlantes de Flessingue, et aussi authentiques que le *Hant* (main) dans celles d'*Ant- Hantwerpen* (Anvers).

Il dit que la face présente deux fusils posés en sautoir et unis par un briquet; à droite et à gauche, des étincelles, en bas : L. A., et que sur quelques-uns de ces méreaux était gravé VIVE.

Mon exemplaire contient ce mot *frappé* et le sens est *vive la bouteille,* comme il se présente aussi sur le magnifique méreau de cette ville, de 1664, qu'on trouve à la pl. XVII, n° 1, de Van Orden. Mais, même sans le mot VIVE, qui manque chez lui sur le méreau de la pl. VII, n° 4, les deux fusils mis en croix peuvent aussi rappeler l'initiale de ce mot.

Cuivre jaune frappé ou coulé dans une forme gravée. Dimension 24.

XVI. Gand.

59. (S. d.) Méreau de présence du serment des arquebusiers de Gand, avec leur patron saint Antoine.

Plomb frappé. Dimension 24.

De Vigne, *Mœurs et Usages,* pl. XVI, n° 1, p. 110. C'est le plus ancien, avec T. G. T. T. au revers.

60. (S. d.) Le même, avec G. T. au revers. *Ibid.* pl. XV, n° 3, p. 110.

61. (S. d.) Méreau du même serment, servant à désigner par le sort le numéro d'ordre pour tirer. (De Vigne, pl. XV, n° 4, p. 110.) On y trouve aussi une décoration en argent, style Louis XV, des arquebusiers susdits, pl. XV, n° 1, avec la lettre T. Les armoiries coloriées des serments

de Saint-George et Saint-Sébastien, à Gand, ont été reproduites par le même auteur, dans ses *Recherches historiques.*

62. Prix d'honneur du serment de Saint-Sébastien.

Rev. La mairie de la ville de Gand, département de l'Escaut, XXV. Messidor an VIII (22 septembre 1801).

Médaille à bélière, gravée par Tiberghien, Gantois.

Sur les anciennes corporations armées de Gand, *voy.* De Vigne, *Gildes ou Confréries du tir à l'arbalète, sous le patronage de saint Georges à Gand,* dans les *Recherches historiques,* p. 1-27; Van Asch Van Wyck, *l. l.*, II, 104, 114, 170, 175; III (2 , p. 25; A. de Busscher, *Confrérie de Saint-Georges, à Gand, société d'arbalète,* Gand, 1851.

XVII. Gouda (1).

63. (1572.) Méreau des bourgeois armés de cette ville. Rare.

Argent. Inédit. Catalogue Van der Hoek, à Leyde, 1845, n° 103. Vendu 4 florins. Qui le possède?

64. (S. d.) Comme chez Van Orden, pl. VII, n° 3, p. 46, avec l'arquebusier de face.

Argent frappé. Dimension 22.

65. (S. d.) Le même, mais l'arquebusier est tourné à gauche. Celui-ci paraît être plus ancien que le précédent. (Inédit.)

Argent frappé. Dimension 22.

(1) Une coupe d'argent de l'an 1679 et des bocaux de la confrérie armée de cette ville se trouvent dans le *Catalogue Oudh*, p. 58, n° 72, 1182-1186.

XVIII. Groningue.

66. (1672.) Médaille offerte aux étudiants volontaires pendant le siége de la ville par l'évêque de Munster. Van Loon, III, 102 (éd. franç., III; 96).

Argent frappé. Dimension 34; poids 26 grammes.

Une monographie excellente, de M. H.-O. Feith, Jr, sur les anciennes corporations armées de cette ville, se trouve dans les *Bydragen voor de Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, V, p. 133-162. Consulter van Asch van Wyck II, p. 106.

XIX. Grootebroek.

Ce village, situé près d'Enckhuysen, avait obtenu le rang de *smalle stede* (petite ville) par des priviléges accordés pendant le XIVe siècle et les deux suivants (1). A la fin du XVIIe siècle, il y avait une corporation de bourgeois armés dont le souvenir est conservé par la médaille suivante, assez rare.

67. (1689.) Un arbre dont les branches sont repliées *en sautoir;* trois étoiles placées horizontalement (2 et 1), une au milieu et deux à droite et à gauche de l'ellipse formée par les branches. Ces quatre figures représentent le blason de la ville de *Grootebroeck*, d'azur à l'arbre terrassé, d'argent aux branches en sautoir, et accompagnés de trois étoiles d'or; légende : SCHVT · PENNINGH · STEDE · GROOTEBROEC.

(1) *Navorscher*. V, 543; VI, 155, 246, 374.

Rev. Un monceau formé de piques, hallebardes, enseignes, caisses, boulets, heaumes et épées, et où repose une tête, qu'on retrouve sur un autre méreau (n° 92), peut-être pour désigner le but du tir. Légende : PRO · PATRIÆ · LIBERTATE · ANNO · 1689 · Inédit, pl. IV, n° 2.

Argent frappé. Dimension 27.

XX. Haarlem.

68-69. (1623.) Médailles offertes en 1623 aux bourgeois armés, sortis d'Haarlem, en 1622, pour tenir garnison à Hasselt.

Argent frappé. Dimension 35 et 33, Van Loon, II, 147, nos 1 et 2 (édit. franç., II, 146, nos 1 et 2).

70. (S. d.) Méreau de l'enseigne d'Orange du *doelen* de Saint-Georges.

Saint Georges à cheval, portant un écu orné de son blason, foulant et perçant le dragon, et entouré d'une guirlande formée de branches d'oranger.

Rev. Le blason d'Haarlem reposant sur des branches de palmier entrelacées. Au-dessous les lettres majuscules O(*ranje*) V(*aandel*). Inédit. (Pl V, n° 3.)

Cuivre jaune frappé. Dimension 33.

71. (S. d.) Méreau de l'enseigne blanche du *kloveniers doelen*, mais avec W(*itte*) V(*aandel*).

72. (S. d.) Méreau de l'enseigne bleue, mais avec B(*laauwe*) V(*aandel*). Mon exemplaire porte encore deux estampilles.

73. Idem de l'enseigne coloriée, *gekleurd vaandel*, tirant

probablement son nom de la réunion des trois couleurs précédentes.

Mêmes types, mais avec les lettres G(*ekleurd*) V(*aandel*). Le chiffre (159 p. e.) s'y trouve gravé entre les lettres.

74-77. Les quatre méreaux décrits se trouvent aussi avec un type différent, *voy.* pl. V, n° 4.

Au lieu de saint George à cheval, on y voit des fusils, ou arquebuses mises en croix. Ils proviennent du *klovenïers doelen* à Haarlem. Coll. de M. F.-H. Maschhaupt.

78. (1747.) Médaille offerte aux bourgeois armés, pour les services rendus à l'occasion de la réception du prince Guillaume IV, 12 mai.

Argent frappé. Dimension 22. *Vervolg* Van Loon, n° CCXLIX, pp. 248-249.

Sur les anciennes corporations armées d'Haarlem, consulter Van Asch van Wyck, II, 127, III, 143-162; Kok, *Schutteryen*, p. 90.

XXI. Harlingue.

79. (1787.) Médaille de récompense offerte aux bourgeois armés pour la surveillance de cette ville contre les patriotes armés tenant la ville voisine de Franeker.

Argent frappé. Dimension 21, *Vervolg* Van Loon, n° 697, pp. 354-357.

XXII. Hasselt (Limbourg belge).

80. (1716.) Société des arquebusiers de la grande chambre. Croix à huit pointes, etc. *Voy. Revue de la numismatique belge*, 1re série, VI, p. 142.

Argent

XXIII. Hattem.

81. (1468?) Plaque d'argent offerte par un duc ou une duchesse de Gueldre [1] à la confrérie de Sainte-Anne, à Hattem, probablement pour des services rendus dans la guerre. Ciselure en haut relief, avec le blason de Gueldre, sur lequel descend un pigeon tenant un anneau dans son bec; à droite, sainte Anne. Cette plaque était portée par le vainqueur du tir, à une chaîne d'argent, où sont suspendues une vingtaine de médailles d'argent, dont douze gravées. Décrites dans le *Vervolg* Van Loon, IX, p. 296 (1-20), elles portent les dates 1551, 1555, 1556, 1559, 1560, 1562, 1564, 1567, 1568, 1569, 1571 et 1785, ainsi que les noms et plusieurs marques des rois vainqueurs dans le tir.

82. Celle de l'an 1785, figurée dans *Vervolg* Van Loon, pl. LXIV, n° 645, est très-remarquable parce qu'elle porte le nom du fameux Daendels, depuis gouverneur général des Indes orientales, 1808-1811. Voyez-en la description *l. l.*, p. 295-298.

[1] Haasloop Werner, dans son opuscule *Myn Uitstapje van Kampen naar Arnhem*, Kampen, 1847, p. 25, l'attribue au duc Adolf (1468), fils dénaturé, qui tenait alors (1465-1470) son père Arnold en prison. M. Van Dissel (voy. *Vervolg* Van Loon, IX, p. 296 (3), l'attribua à Catherine de Bourbon, fille de Charles, duc de Bourbon, épouse d'Arnold. Cf. *Geldersche volks almanak*, 1852, p. 53; *Konst- en letterbode*, 1860, p. 83, Van Asch van Wyck, III, 45.

XIV. Heusden.

83. (1692.) Joli méreau de l'ancienne arbalète.

Cuivre jaune frappé. Forme ovale. Dimension 27/24. Van Orden, pl. XXIV, n° 4, décrite p. 112 (portant le n° 4, chez moi le n° 14).

Ces corporations armées à Heusden datent du XIVe siècle. *Voy.* Van Orden, p. 113, et Van Asch van Wyck, II, p. 109.

84. (1784.) Médaille portative, gravée pour les patriotes armés d'Heusden.

Argent gravé. Forme ovale. Dimension 29/23. *Vervolg* Van Loon, n° 601, p. 225.

Un sceau de cette corporation se trouve *l. l.*, pl. LVIII, il est décrit p. 231.

M. Van Orden donne encore, pl. XXIV, n° 5, une grande médaille d'argent, gravée, offerte, en 1827, au collége de la vieille bourgeoisie armée d'Heusden. *Voy.* p. 112.

XXV. Holwerd.

85. De ce village du nord-est de la Frise, existe une médaille ciselée, en argent, offerte par la société (patriotique) d'exercice militaire, à Holwerd, au vainqueur dans un tir, le 7 août 1786. On la trouve figurée au *Vervolg* Van Loon, IX, n° 644, et décrite p. 295.

Dimension 39.

XXVI. Horn.

86. (S. d.) Méreau des officiers majors de la bourgeoisie armée à Horn (catal. Van Duren, n° 4143).

Le *schutter* y pose son fusil sur un *mik* ou appui en forme de fourche. Légende : PRO ARIS AC FO | CIS.

Argent frappé. Dimension 27. Cf. Van Orden, pl. VII, n° 2.

87. (S. d.) Méreau des officiers. Conférez Van Orden, VII, n° 2, p. 115.

Dimension 27.

Ces deux médailles 86-87 ne diffèrent qu'en poids.

88 (S. d.) Méreau des schutters. (Van Orden, *l. l.*); dim. 20, mais offrant beaucoup de différences.

Bourgeois armé levant son fusil. Légende ainsi distribuée: PRO ARI | S AC | FOCIS. (Inédit. Pl. V, n° 5.)

P. Hellingwerf fit paraître à Amsterdam, en 1714, à l'usage de ces *schutters,* un livre in-8°, orné de figures, intitulé : *Hoornsche beknopte bosschietery*. Voir *Navorscher,* VIII, p. 273.

89. (S. d.) Médaille rare.

La ville de Horn, du côté de la mer.

Rev. Saint Georges à cheval, foulant le dragon. Au fond le soleil levant. Légende : DOMAT OMNIA VIRTVS.

Argent frappé. Dimension 38.

Figurée chez de Vries et de Jonghe. *Nederlandsche Gedenkpenningen,* pl. XI, n° 6, et expliquée pp. 169-177, où l'on trouve toutes les opinions sur l'origine de cette médaille. La plus probable nous parait être celle qui l'attribue au vieux *Schutters Doelen,* et la croit frappée au commencement du XVIIIe siècle.

XXVII. Hulst.

90. (1679?) Insignes en argent de saint George, forme oblongue octolatérale, gravée.

P(*iete*)R STEENAERT, 11 NOVEMB(*er*) 1679.

Rev. S(*in*)T JORIS. HULST.

Collection de M. A.-H.-G. Fokker, à Middelbourg.

XXVIII. Indéterminés.

91. (S. d.) Méreau d'ordre pour tirer. Van Orden, pl. XXIV, n° 2, p. 112.

Cuivre rouge frappé. Dimension 17.

Mon exemplaire porte, dans un compartiment orné, un B estampillé.

92. (S. d.) Méreau d'ordre.

Les armoiries de [illegible] (peut-être de Louvain ou de Veere; le blason de cette dernière ville présente bien cette figure héraldique, mais liée à deux colonnes portant des sauvages) et celles de Jérusalem ou du serment de Saint-Sébastien couronnées et réunies par un collier de perles et une tête (comparez le n° 67), peut-être le but. Au milieu, une arbalète tendue et laissant partir la flèche et au bas une autre flèche.

Rev. Le n° 72, gravé. Inédit, pl. IV, n° 4.

Plomb frappé. Dimension 23.

93. (S. d.) Méreau d'ordre, uniface.

Mousquet tenu par une griffe d'oiseau. Van Orden, pl. VII, n° 5, p. 46.

Dimension 23.

94. (S. d.) EXPED(*itio* ARGON (*autica* ou *autorum.*)
Rev. LABORUM PRAEMIUM. Catal. Salm, n° 5093.

Argent, 9 grammes.

95. (S. d.) Saint George avec le dragon.

Rev. VAN ONGENEVCHTEN VRY. (*Libre de peines.*) Une petite arbalète y est suspendue.

Or. Catalogue van *Oudheden,* te Amsterdam, 1858, n° 1912, alors possédé par M. E. B. Swalue, V. D. M., à Amsterdam.

96. (1681 (?).) Médaille.

Un cavalier. ICK STRYD VOOR U. (Je combats pour vous.)

Rev. Un paysan labourant un champ. ICK ARBEID VOOR U. — HOP(*man*). R. M. ROS(*ingh*), VEENDEL. Mise dans une boîte d'argent ornée d'armoiries et de l'inscription : *Wigbolt Rosingh, hopman des borgerlicken regiments.* (Capitaine du régiment de bourgeois.)

Catalogue Vander Feltz, à Groningue, 1857, n° 664, et lettre de M. H.-O. Feith, archiviste, à Groningue, du 7 avril 1857.

Argent. Dimension 35. Vendu fl. 9-50.

Ces légendes sont très-populaires dans la province de Groningue où le système physiocrate de l'économie politique domine chez les paysans riches; j'ai vu dans l'auberge du village de Grypskerk un dessin où le système physiocrate, combattu par moi dans la seconde Chambre des États Généraux, était figuré de cette manière : Un soldat disant : *Ik vecht voor t' land.* (Je combats pour le pays), un ecclésiastique : *Ik preek voor het land.* (Je prêche, etc.),

un avocat : *Ik pleit voor het land.* (Je plaide, etc.), et enfin un paysan portant un panier rempli d'œufs, disant : *En of gy vecht en of gy preekt en of gy pleit, ik ben de hen die de eyeren leit.* (Si vous combattez, prêchez ou plaidez, je suis la poule qui pond les œufs.)

Le catalogue des antiquités exposées à Delft, indique, nos 118, 119, 1563, et celui de Salm, n° 5095, des ornements d'arbalétriers et de gardes civiques.

97. (1784.) Médaille sur l'armement des sociétés patriotiques.

Vervolg Van Loon, n° 599, p. 223.

Argent frappé. Dimension 33.

98. (1786.) Médaille générale de récompense pour être distribuée dans les sociétés patriotiques armées, gravée par Lagemans.

Vervolg Van Loon, n° 602, p. 226.

Argent frappé. Dimension 23.

99. (1787.) Médaille de récompense du collége d'escrime dit *Guillaume V.*

Argent. Dimension 21. Catalogue Van Duren, n° 4174.

XXIX. Kampen.

100. (1766.) Médaille offerte au corps des cadets qui montaient la garde à l'occasion de la visite du prince d'Orange, Guillaume V, à Kampen. *Vervolg* Van Loon, n° CCCXCIV, p. 434.

Argent frappé *Ned. Jaarboeken*, 1770, pp. 1117-1120.

XXX. La Haye.

101. (S. d.) Médaille à bélière.

Saint George combattant le dragon.

Rev. Une arbalète, légende : ORDRE VAN S(*in*)T GEORGE IN S'GRAVENHGE.

Argent. Poids, 37 grammes. Catalogue Bom, mars 1860, n° 2311, probablement du *vieux doelen*.

Le catalogue d'antiquités, 1858, contient aussi une décoration d'argent, émaillée, d'une société d'arbalétriers de La Haye, n° 236, et un bocal en verre de la confrérie de Saint-Sébastien, n° 1866 (1).

La garde civique de La Haye avait, depuis 1634, la coutume de planter des arbres de mai. A l'occasion de la centième plantation, en 1734, une médaille d'argent, n° 94, fut frappée et offerte aux sous-officiers et inférieurs de l'enseigne verte.

Argent. Dimension 37. *Vervolg* Van Loon, XCVII, p. 98.

102. (1737.) Une autre médaille, faite lorsqu'on planta l'arbre, le 1er mai 1737, nous représente les allégories et inscriptions explicatives dont ces arbres étaient chaque année ornées.

Argent frappé. Dimension 34. *Vervolg* Van Loon, n° CXXII, p. 120.

On trouve, presque chaque année, jusqu'en 1795, dans le *Nederlandsche Mercurius*, journal mensuel, des gravures représentant les allégories de ces arbres de mai. Elles sont quelquefois assez curieuses et instructives pour connaitre

(1) Une coupe de la même confrérie est gravée dans le *Nederlandsch Magazyn*, 1863, p. 143.

les opinions qui dominaient aux temps de leur composition. *Voy.* Van Asch van Wyck, *sur les anciennes corporations armées de la Haye,* II, 110, 118, 126.

XXXI. Leeuwarden.

On ne connaît pas de méreaux de la garde civique, etc., de cette ville, mais la société frisonne d'histoire, possède une grande et curieuse plaque d'argent ciselée du *Keimpema Espel* (quartier de Keimpema, famille noble éteinte), du hopman Libarius, décrite dans son rapport annuel, 1862-63, pp. 76-77.

Le sceau du *vrycorps* (corps des volontaires) de cette ville, en 1786, se voit à la pl. LVIII (*g*) du *Vervolg* Van Loon. VIII, et y est décrit p. 231.

Les méreaux d'accès, en cas d'incendie, pour les officiers, de 1800-1817, n'offrent que ces lignes gravées sur une petite plaque de cuivre jaune : 1ste *Komp. Kapitein,* etc.

XXXII. Leyde.

103. (1646.) Médaille; prix du tir à l'arquebuse pour la garde civile de Leyde, avec bélière, et cette inscription : ALS · 'T LOOT · IN · SILVER · VERANDERT, WAS · VAN DER AA · TRESORIER. Quand le plomb se changea en argent, fut Van der Aa trésorier. Catal. Keer, 1858, n° 4626, acheté pour le cabinet de La Haye.

104. (1646.) Le premier des petits méreaux de Leyde, frappés, en argent, de la dimension 19.

Av. Lion tourné à gauche, brandissant un sabre et tenant un écusson aux armes de la ville de Leyde; légende : PVGNO · PRO · PATRIA · 1646.

Rev. Deux fusils en sautoir. Dans le champ : LEY‖DEN; légende . SCHUTTERS : PENNING. Inédit, *voir* Van Orden, pl. XIV, n° 3, avec la date 1652.

Ces méreaux se rencontrent de poids double, mais les simples valaient *dix sous*.

105. (1650.) Id. Inédit.

106. (1651.) Id. id.

107. (1652.) Van Orden, pl. XIV, n° 3, qui nous communique, p. 69, un extrait des comptes de la trésorerie à Leyde, d'où résulte qu'on distribua 2,152 de ces méreaux, en 1652, ou pour 1,076 florins, à plusieurs personnes occupant des fonctions municipales, à Leyde.

108. (1653.) Inédit.

109. (1655.) Inédit.

110. (1656.) Inédit.

111. (1657.) Inédit, Verkade, n° 4506.

112. (1658.) Inédit, ibid., n° 4507.

113. (1659.) Inédit.

114. (1661.) Inédit.

115. (1663.) Inédit.

116. (1665.) Inédit.

117. (1667.) Inédit, en argent et en cuivre. Verkade, n° 4514.

AUTRES MÉREAUX DE LEYDE, EN ARGENT, FRAPPÉS, DE LA DIMENSION 18.

118. (1669.) Les quatres blasons des bourgmestres en exercice; à droite et à gauche, des lions armés. Van Orden, pl. XIV, n° 4, pp. 77-78.

119. (1669.) Le même, mais avec quatre blasons différents des bourgmestres qui avaient succédé, au mois de novembre, à ceux du n° 118. Van Orden, pl. XIV, n° 5, p. 78.

120. (1689.) Le même, mais les quatres blasons se voient dans l'exergue de la face, et le revers est un trophée d'armes assez joli. Van Orden, pl. XIV, n° 6, p. 78.

121. (1689.) Variété de ma collection. Sans compartiment autour de l'an 1689. Inédit.

122. (1672.) Grande médaille offerte par les bourgmestres de Leyde aux étudiants défenseurs de la patrie.

Argent frappé. Dimension 41. Van Loon, III, 83 (édit. franç., III, 77).

123. (1672.) Médaille très-rare, en commémoration de l'étudiant Cornelis Mina, mort pour la patrie, le 3 septembre.

Argent gravé. Ovale. Dimension 39/29. Représentée et décrite dans le *Tydschrift* du professeur Van der Chijs, I, pp. 74-75.

Sur les anciennes corporations armées de Leyde, on peut consulter Van Asch van Wyck, II, 119, 177-202, III [2], 40, 55-62. Math. Siegenbeek, *Geschiedenis der burger wapening in Nederland*, Leiden, 1855, C. J. Sickesz, *De schutteryen in Nederland*, Utrecht, 1864; s'occupent en général de la garde civique et de l'armement volontaire.

XXXIII. Louvain.

Une plaque de cuivre portée sur l'habit, gravée, décrite par de Vigne, *Recherches historiques*, p. 110, et figurée,

pl. XV, n° 2. C'est le seul monument métallique militaire-bourgeois de cette ville, que nous ayons rencontré, à moins qu'on ne lui attribue aussi le méreau n° 92.

XXXIV. Middelbourg.

124. (S. d.) Méreau de la confrérie de Saint-George, à Middelbourg.

Cuivre rouge frappé. Dimension 29. Van Orden, pl. VII, 1, p. 45.

Le catalogue Westhoff, n° 431, assigne ce méreau à l'an 1572, mais nous ne savons pas à quoi attribuer cette date.

La banderole en bas, à gauche de la face, chez Van Orden, présente 3, mais notre exemplaire a un 8 frappé.

125. (S. d.) Le même, mais avec un autre revers : le vaisseau d'Enée en détresse, comme la médaille de Van Loon, t. I, p. 59, n° 2 (éd. franç., p. 58, n° 2), à l'an 1562, le représente, mais sans le mot DURATE, devise du cardinal de Granvelle (1).

Méreaux du *doelen* de Saint-Sébastien, a Middelbourg.

126. (1625.) Idem. Van Orden, pl. XXIV, n° 3, p. 112, avec GEDENCKEN, au revers.

Cuivre jaune frappé. Dimension 26.

127. (1628.) Idem, mais avec cette année et GEDENCKE, au revers. Inédit.

(1) Cabinet royal à La Haye. L'exemplaire de M. Maschhaupt a le nom gravé *J. F. Sael.* (Pl. VIII, n° 3.)

128. (1628.) Mais avec un autre revers, comme étant le méreau de présence pour les funérailles d'un membre de la confrérie de Saint-Sébastien.

Un brancard couvert du drap mortuaire, où se voit le blason de la confrérie (armoiries de Jérusalem), et un numero gravé (chez moi 14). Au-dessus : A° 1628 ; legende, ces mots frappants :

HEDEN MY. MORGEN DY.

Ce jour moi. Demain toi.

Traduit du latin *Hodie mihi, cras tibi.* (Inédit, pl. V, n° 3.)

129. (1674.) Comme le n° 127, avec GEDENCKE, et de cette année.

Tous ces méreaux sont fortement et bien gravés. Comme les méreaux des métiers de cette ville, ils témoignent de l'opulence qui régnait à cette époque dans la capitale de la Zeelande.

130. (S. d.) Méreau de la confrérie : HOF VAN D'EDELE BUSSE. (*La noble arquebuse.*)

Van Loon, t. I, p. 351 (éd. franç., I, p. 345), trompé par le chiffre d'ordre, 84, gravé, qui s'y trouve, a placé à l'an 1584, comme jeton, un méreau du *Hof van de Edele busse,* à Middelbourg.

Van Orden, *Handl.*, I, n° 918, p. 243, II, p. 74, l'avait déjà fait observer, ayant découvert l'erreur de Van Loon par les nombres 12 et 13 qu'il avait vus sur ce méreau. Le mien porte le n° 6. Le petit *bourg,* en haut à l'avers (Middel*bourg* , indique cette ville.

Au revers est le phénix couché sur son nid incendié par

le soleil, et entouré de la légende VALEANT QUI INTER NOS DISSIDIVM VOLV(*n*)T.

Cuivre rouge frappé. Dimension 27.

131. (1623.) Méreau où se retrouvent le phénix, les arquebuses *en sautoir*, et, en grande partie, la légende du précédent.

Cuivre jaune frappé. Dimension 26. Van Orden, pl. XIV, nº 2, Mon exemplaire porte le numéro gravé 21.

132. (1646.) Le même, percé pour être porté, avec ce millésime. (Inédit.)

L'hôtel (*hof*) van de *edele busse* se présente très-bien gravé chez Smallegange, *Chronyk van Zeeland*, p. 445.

Quelques-uns attribuent ces deux derniers méreaux à Veere, mais la gravure très-prononcée s'accorde aussi parfaitement avec les précédents.

Nous avons fait encore graver, *Vervolg* Van Loon, pl. LXVIII (*c*), une boucle d'argent portée à Middelbourg par les patriotes armés, *Voy.* t. VIII, p. 229.

Cf., sur les anciennes corporations de Middelbourg, Smallegange, *l. l.*, *Tegenw. staat van alle volkeren* (Zeeland), vol. IX, p. 177; Van Asch van Wyck, II, 165.

XXXV. Monnickendam.

133. (1654.) Les armoiries parlantes de Monnickendam (un *moine* marchant à gauche, armé d'une massue, pour enfoncer les pieux d'un *dam*), soutenues par deux griffons. En haut, deux enfants tenant une couronne de fleurs. En bas, dans un compartiment orné, l'an 1654 (gravé).

Rev. Un arquebusier tenant de la main droite son arquebuse, et de l'autre une fourche à tirer (*mik*). Un second arquebusier lève un étendard. En haut, sur un écusson : PARATVS IN ARMIS (gravé).

Argent ciselé. Ovale. Dimension 39/33, pesant 31 grammes. Rare (Inédite, pl. IV, n° 1.)

XXXVI. Mons (en Hainaut).

134. (1610.) Médaille en l'honneur d'Anne de Croy, duchesse d'Arschot, princesse d'Arenberg, reine des arbalétriers. Van Loon, II, 115 (éd. fr. II, 115).

Argent frappé. Dimension 23. Assez rare.

Sur les serments des arbalétriers et archers de la ville de Namur, depuis leur origine jusqu'à l'avénement de Philippe le Bon, 1429, on peut consulter la monographie de Jul. Borgnet. *Messager*, 1847, pp. 199-209.

XXXVII. Nimègue.

135. (1580.) Le blason de Nimègue, soutenu par un guerrier, avec heaume et cuirasse, et tenant une lance à côté de lui. 15-80 ; légende : MVNVS * SENATVS * NOVIOMAGENSIS.

Rev. Une cruche antique à verser, à côté un 7 (probablement indiquant la valeur de 7 sous); légende : LAETI * BIBITE * SECVRITATI * POPULARE (probablement pour *populari*).

Argent frappé. Dimension 15. (Pl. VI, n° 4.)

Van Orden, pl. XXI, n° 33, p. 105, a rangé ce méreau

parmi les méreaux sénatoriaux ou civils de Nimègue, trompé par la faute de son dessin qui avait *Nummus,* de plus un *N,* au lieu d'un lion sur le surtout de l'aigle double au blason, et qui donnait à ce méreau une dimension de 22 au lieu de 15.

Tout indique que c'était un méreau de 7 sous, donné aux bourgeois armés, pour recevoir du vin aux frais du sénat de Nimègue.

Une grande corne de bœuf, de Nimègue, de l'an 1645, donnée, en 1645, par Jacques Goris, échevin, *Collegio jaculatorum,* et d'où dépendent huit petits écussons en argent, se trouve dans la collection communale de cette ville. *Voy. Beschryving,* Nym., 1864, p. 104, Les petits écussons sont de 1636, 1643, 1655, 1656, 1660, 1661, et présentent, d'un côté, des armoiries, de l'autre, deux arquebuses, avec le nom et la date des vainqueurs.

XXXVIII. Rotterdam.

136. (1787.) Médaille offerte aux volontaires qui ont veillé pour le repos dans cette ville. *Vervolg* Van Loon, IX, n° 696, p. 353.

Argent frappé. Dimension 26.

XXXIX. Utrecht.

137. (1599.) Méreau avec VINVM HONORARIVM · CIVITATIS · TRAJECTENSIS.

Argent frappé. Dimension 17. Van Orden, pl. VII, 6, p. 46-47.

138. (1612.) Le même (inédit) (pl. VI, n° 5).

139. (1619.) Méreau avec VINVM HONORARIVM MILITIAE CIVITATIS TRAJEC(*tensis*).

Argent frappé. Dimension 17. Van Orden, pl. VII, 7, p. 47.

140. (1661.) Méreau avec VIN · HON · URB(*is*) · TRA(*jectensis*).

Argent frappé. Dimension 20. Van Orden, pl. VII, n° 8.

141. (1661.) Le même avec un revers varié : le bonnet ne couvre pas 1661, mais est mis de côté (inédit). Il est aussi un peu plus grand que le précédent.

142. (1741.) Médaille offerte aux bourgeois armés de l'enseigne d'*Oranje stam* (l'Oranger), pour les services rendus pendant le séjour du prince Guillaume IV.

Argent frappé. Dimension 21. *Vervolg* Van Loon, n° CCLI, p 252.

143. (1759, 12 mars.) Médaille de la compagnie des bourgeois armés dite *de swarte Knegten* (les fantassins noirs).

Argent frappé. Dimension 21. *Vervolg* Van Loon, n° CCCLIV, p. 393.

144. (1765.) Petite médaille avec les mots : *Vigeat et floreat Trajectvm ad Rhenvm*, et DELICIVM CIVITATIS. Probablement un méreau de la bourgeoisie armée.

Argent frappé. Dimension 19. *Vervolg* Van Loon, n° CCCLXXIV, p. 417.

145. (1783.) Médaille à bélière, de la société armée *Pro patria*, érigée 2-3 février 1783.

Argent frappé. Ovale. Dimension 20/16. *Vervolg* Van Loon, n° 595, p. 218.

146. (1783.) Médaille de récompense de la même société. *Vervolg* Van Loon, n° 596, A., p. 219.

Argent frappé. Dimension 25.

147. (1783.) Variété. *Ibid.*, n° 596, B., p. 220.

148. (1783-1787.) Méreau d'ordre pour tirer. *Ibid.*, n° 597, p. 220. Cuivre uniface frappé. Dim. 14.

149. (1783. 24 juin-22 décembre.) Armement de la bourgeoisie, etc.

Cuivre doré frappé. Dimension 29. *Vervolg* Van Loon, n° 598, pp. 220-223.

Le sceau de ces bourgeois-militaires, volontaires, se trouve, *ibid.*, pl. LVIII (*e*), et un autre de l'an 1786, de la commission nationale pour l'expédition des affaires civiles militaires, *ibid.* (*h*), décrits, p. 231.

150. (1786.) Médaille du serment de la garde civique, fait le 20 mars.

Argent frappé. Dimension 23. *Vervolg* Van Loon, n° 639 A, pp. 288-289.

151. (1786.) La même variété, *ibid.*, n° 639, B., l'inscription en 9 lignes.

152. (1787, 9 mai.) Combat près de Jutfaas, livré par les bourgeois armés et leurs auxiliaires.

Argent frappé. Dimension 20. *Vervolg* Van Loon, n° 686, pp. 334-335.

Sur les anciennes corporations armées d'Utrecht, *Voy.* Van Asch van Wyck, II, 107, 128-161, III [2], p. 12, n° [2] 42, 55-58, 72-142.

XL. Vlaardingen.

153. (1787.) Dans le *Vervolg* Van Loon, IX, n° 724, nous avons fait graver et décrit, p. 372, un insigne militaire d'argent, ciselé, porté par les volontaires qui avaient protégé l'ordre dans cette ville, depuis le 22 octobre 1787. Une décoration représentant saint Sébastien, percé de flèches, se voit chez Sprenger Van Eyk, *Geschiedenis van Vlaardingen*, Rott., 1852. Aanteek, vis-à-vis p. 24.

XLI. Zierickzee.

154. (1630.) *Av.* A peu près comme Van Orden, pl. VII, 1, mais un des écussons représente le blason de *Zierickzee*, et la légende porte : CONFRATERNITATIS · DIVI GEORGI · ZIRIEZEE.

Rev. Dans le champ, une arbalète avec deux houppes, et le chiffre 34 ; légende : WY · VECHTEN · VOOR · DE VRIHEYT . 16 x 30. (Nous combattons pour la liberté.)

Cuivre jaune frappé. Dimension 31 Inédit. (Pl. V, n° 2).

Ajoutons à la description de ces méreaux et médailles des corporations armées des Pays-Bas encore deux autres pièces rares de ses possessions indo-orientales.

155. (1702.) Un tambour entouré d'un fusil, deux hallebardes, une pique, une épée et une enseigne. Il porte un petit écusson pour y placer le numéro.

D'en haut il sort de ce trophée une épée enlacée d'une guirlande formant le blason de *Batavia.*

Rev. Au champ :

WEST
ZYD^E BAT^E
BORG^S COMP
A° 1702.

Ces mots indiquent ou la compagnie (escouade) civique du *bataillon* de la partie occidentale, ou de la partie occidentale de *Batavia,* selon qu'on voit un *e* ou *l* dans le troisième mot.

Réellement une partie de la ville de Batavia est appelée *de Westzyde,* elle est inférieure en rang à la partie orientale.

On trouve les *Westzydsche pakhuizen* (magasins occidentaux) sur le plan de Batavia (n° VI) dans l'ouvrage : *Batavia in der zelver gelegenheid, opkomst,* enz. Amsterdam, 1782, I, p. 134. Jean de Marre les chante dans son poème *Batavia, begrepen in zes boeken.* Amsterdam, 1740, p. 198.

Cette médaille d'argent, assez rare et grossièrement ciselée par quelque artiste chinois se trouve au cabinet royal, dans les collections Van Gelder et Dirks. Dimension 33. Pl. V, n° 1. Elle prouve que la mauvaise lecture d'une seule lettre et un examen superficiel d'une pièce peuvent causer des erreurs numismatiques assez plaisantes. En lisant *Bat^l Bataillon,* et en n'observant pas les emblèmes ou figures héraldiques du blason de Batavia, le catalogue Westhoff, en 1848, n° 2230, attribue ce méreau à *West Zaandam*, une partie de cette contrée

industrielle de la Hollande septentrionale qui florissait alors beaucoup.

M. J.-F.-G. Meyer, en l'inscrivant, en 1855, au cabinet royal, l'attribua, à cause des figures héraldiques et de la lecture (quoique erronée) de *Bat*[a] à *Batavia*. Mais, même après cette rectification, le catalogue Salm (1864, n° 5063), doute encore et l'attribue, avec un ? à West Zaandam.

Cette grave question vient de se décider par un second méreau (n° 156) de Batavia, très-rare, indiqué dans le catalogue de J. Kleynenbergh (1841), n° 410, se trouvant maintenant dans le cabinet numismatique de l'université de Leyde [1], et que nous pouvons offrir au lecteur, grâce à la bienveillance de M. le professeur Vander Chijs, directeur du cabinet susdit.

Av. Deux drapeaux mis en croix, au milieu, un blason de fantaisie d'où pend un écusson pour y mettre le numéro. En haut, les figures héraldiques du blason de Batavia.

Rev. Un cavalier armé, galopant; légende : BORG(*er*) CAVAL(*er*)y TOT BATA(*via*) A(*nn*)o 1727. (*Cavalerie civique à Batavia, en* 1727.

Argent ciselé. Dimension 28. Très-rare. (Pl. VIII, n° 4.

Leeuwarden, février 1866.

J. Dirks,

de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas, etc.

(1) P.-O. Van der Chijs, *Notice sur ce cabinet*, p. 51; J.-S. Van Coevorden, *Chronologische lyst*, Batavia, 1863, n° 34.

LA MÉDAILLE

DE

FRANCISCO DE ENZINAS.

Parmi les documents réunis par M. Ch.-Al. Campan, pour la rédaction de la notice biographique qui doit accompagner son édition des *Mémoires de Francisco de Enzinas* (1), se trouve une lettre datée de Zurich, 28 juillet 1550, et adressée à Enzinas (Dryander) par son ami Frisius, ou Jean Fries, recteur de l'École de gymnase de Zurich. Dans cette lettre écrite en latin, comme c'était la mode alors, les numismates ne manqueront pas de remarquer le passage suivant, dont nous donnons la traduction.

« Je t'envoie deux des médailles coulées, à ton effigie.
« J'ai conservé la troisième, comme tu me l'avais promis
« et en mémoire de toi. Je te prouverai, du reste, que tu
« n'auras pas obligé un ingrat.

« Tu verras, par la note du graveur, quelle est la valeur

(1) Bruxelles, par la Société de l'histoire de Belgique, 1862, 2 vol. in-8°,

« intrinsèque de tes médailles, car il ne compte rien pour « son travail. Leur prix total monte à environ un florin [1]. « Il ne fixe aucun salaire pour la ciselure. Comme c'est un « art libéral, il s'en rapporte à ta libéralité. Pour aucun « prix, disait-il, il n'eût voulu l'entreprendre, s'il n'eût « connu ton caractère généreux. Il te sera donc facile « d'apprécier ce qu'il convient de lui donner..... [2]. »

Désireux de savoir si la médaille d'Enzinas avait été conservée chez quelque curieux, M. Campan avait fait, à ce sujet, un appel aux amateurs, dans le volume de 1859 de cette Revue ; mais cet appel était resté sans résultat, on ne signalait dans aucun ouvrage, dans aucun catalogue, une médaille portant le nom du traducteur du Nouveau Testament.

La pièce dont nous donnons la reproduction en tête de cet article, et qui faisait partie de l'immense collection de médailles *belges* réunie par la famille Geelhand et récemment acquise par la Bibliothèque royale, pourrait bien être la médaille que cherche notre savant ami. Voici les diverses circonstances qui viennent à l'appui de cette supposition :

[1] Monnaie d'or d'une valeur intrinsèque actuelle de 7 à 8 francs.

[2] « ..... Duos jam tuae imaginis nummos fusos mitto, tertium mihi ipsi servavi in tui memoriam ; sic enim mihi pollicitus es. Sed dabo operam ne te in ingratum contulisse existimas. Valorem ipsius argenti ex ipsius sculptoris chirographo cognosces, nam praeter argentum nihil computavit, cum tamen horum trium nummorum facturae pretium, fere ad 1 flor. ascendat. Deinde pro ipsa sculptura plane nihil petiit sed tuam liberalitatem (cum sit ars libera) expectare voluit, nullo enim, inquit, pretio potuisset adduci ad hunc laborem subeundum, si non ingenium tuum liberum agnovisset. Quare cùm ita sit, facile erit judicare quid illi sit dandum..... »

1° La pièce est allemande, et fabriquée comme devait l'être alors une pièce faite à Zurich ;

2° Son poids d'argent (14 grammes) correspond assez à celui que devaient avoir les trois médailles ciselées pour Jean Frisius.

3° La devise *Spes mea sola Deus* est bien celle d'un calviniste. Nous ne sommes sauvés que par le sacrifice du Christ. Les œuvres de l'homme ne peuvent rien par elles-mêmes, etc., etc.

4° L'âge du personnage représenté, vingt-sept ans, paraît être celui qu'Enzinas avait en 1550. M. Campan l'établit d'une manière fort plausible, dans la note suivante qu'il a bien voulu nous communiquer.

« Francisco de Enzinas, naquit à Burgos (Vieille Castille), probablement dans les premières années du XVIe siècle. Paquot fixe la date de sa naissance à 1515, mais il n'en donne aucune preuve et ne fait nullement connaître la base de ses conjectures à cet égard. Si l'on devait les accepter, Enzinas aurait eu vingt-huit ans en 1543, à l'époque de son emprisonnement. Cet âge serait peu d'accord avec les reproches que lui adresse par deux fois le dominicain Pierre de Soto, confesseur de Charles-Quint ; celui-là même qui avait été chargé par l'empereur d'examiner la traduction du Nouveau Testament en espagnol. »

Voy. t. I, p. 249 :

« C'est une chose fort à déplorer, etc. »

T. II, p. 73 :

« Nous qui sommes déjà d'aage, etc. »

« Pierre de Soto, né dans les premières années du XVIe siècle, n'avait pas quarante ans quand il tenait ce

langage. Il eût donc été mal venu à traiter Enzinas de *petit jouvenceau naguère né et n'ayant pas longtemps étudié, étant au commencement de son âge et quasi à l'entrée de ses études.*

« Si Francisco était alors arrivé à l'âge viril de vingt-huit ans, les reproches du dominicain auraient été ridicules.

« Cette assertion est corroborée par ce que dit Gilles Tielemans, alors âgé de trente-trois ans seulement, et qui parle également à Enzinas de son jeune âge, p. 11 du t. II.

« Avant que la médaille fût connue, j'avais conjecturé que ce dernier pouvait avoir de vingt-quatre à vingt-cinq ans en 1543, mais je pense que je faisais erreur.

« D'après la lettre de Frisius (Jean Fries, recteur de l'école de gymnase de Zurich) 3 exemplaires de la médaille étaient coulés le 28 juillet 1550, on peut présumer que le travail avait été entrepris dans les premiers jours de cette année. Si Enzinas avait alors vingt-sept ans, il était né dans les premiers jours de l'année 1523. Il aurait eu, par conséquent, près de vingt et un ans lorsqu'il a été incarcéré.

« Enzinas était d'une intelligence précoce, et le grand nombre d'ouvrages qu'il a laissés après sa mort prématurée, le démontre d'une façon irrécusable. On conçoit facilement qu'il a pu entrer à quatorze ans à l'université à Louvain (1536.) »

3° Enfin, restent les armoiries du revers, qui devraient trancher la question. Il est évident que les autres conjectures, parfaitement agencées jusque ici, peuvent s'évanouir comme l'ombre, ou prendre la consistance de la réalité, si

l'on parvient à découvrir quelles étaient les armoiries d'Enzinas. Piferrer, dans son *Nobiliario de España* (1), n'en dit mot; et la chose ne doit pas étonner. La famille d'Enzinas est sans doute éteinte. Or les généalogistes et les faiseurs de nobiliaires ne travaillent, ordinairement, à la gloire des morts que dans l'intérêt des vivants qui payent.

Dans l'espoir d'une réponse, nous avions adressé à l'Intermédiaire (2) la question suivante, insérée dans le n° 9, du 25 juillet 1864 :

« François Enzinas (que les Français appellent François Duchène et les savants en *us* ou en *os* Dryander), auteur d'une traduction espagnole du Nouveau Testament et de Mémoires sur les troubles des Pays-Bas, appartenait à un ancienne famille noble de la Vieille Castille. — On demande quelles étaient ses armoiries. Ce renseignement doit servir à déterminer une médaille ciselée qu'on lui attribue et qui représente, d'un côté, une tête de profil à droite avec la légende : SPES · MEA · SOLA DEUS · Æ · S · 27. — Au revers, des armoiries portant un sanglier et des glands. »

Trois mois plus tard, le n° 17 du même recueil, insérait une première *réponse* à notre demande :

« ... Je ne les connais pas, mais je dirai que *Enzinas* « me paraît répondre au mot patois languedocien *Euzinas*

(1) Madrid, 1857-1860, 6 vol. grand in-8°.

(2) *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* (*Notes and queries français*). Ce recueil extrêmement utile et que nous ne saurions assez recommander aux amateurs de recherches archéologiques et historiques, paraît à Paris, depuis 1864. Deux cahiers par mois, prix 10 francs par an et 14 francs en Belgique.

« ou *Eouzinas,* lieu planté d'yeuses. Un sanglier et des « glands peuvent bien, d'après cela, figurer dans les armes « parlantes du noble Castillan. »

Peuvent bien, oui, nous le savions. Mais y figurent-ils ? Cette prétendue réponse fut, quatre mois après, dans le n° 28, suivie d'une réponse nouvelle, guère plus concluante. On en jugera :

« Les armes du Castillan, don Francisco Enzinas étant « de celles qu'on appelle parlantes, elles doivent présenter « soit pour l'oreille ou pour l'œil, soit pour tous les « deux, un rapport étroit et naturel avec le nom lui-« même de notre gentilhomme. Or ce sont des glands « avec un sanglier. Mais il n'y a pas plus loin, par « l'association des idées, pas plus loin, ai-je dit, des glands « à l'animal sauvage qui s'en nourrit, que des glands à la « forêt, et par suite à l'arbre qui les porta. Nous voilà déjà « et cela sans effort parvenus au *chêne*, aussi bien au vert « ou yeuse qu'à tout autre. Eh bien, chêne se disant en « grec δρῦς, et monsieur se rendant, en grec aussi, par « ἀνδρός, second cas de ἀνήρ, M. Duchêne sera pour les « savants M. Dryander. Et puis, dans son pays, dans la « Vieille Castille, notre M. Duchêne deviendra *el señor* « *Enzinas*, d'un mot qu'il n'est aucunement besoin d'em-« prunter au patois languedocien sous la forme corrompue « *Euzinas* ou *Eouzinas*, puisque la langue, la belle langue « espagnole, possède, au service de l'hildago qui m'occupe, « le terme *Encina*, avec le sens d'yeuse ou chêne vert. »

J. Palma (à Grenoble).

Voilà qui serait parfait, s'il était prouvé que les armoiries

d'Enzinas étaient « de celles qu'on appelle parlantes. » M. J. Palma semble l'affirmer; mais comment le sait-il, où l'a-t-il vu? Pour ce renseignement seul, nous lui ferions volontiers grâce de son grec, de son espagnol et même de son patois languedocien, par-dessus le marché.

Et maintenant, s'il faut conclure, nous dirons : Toutes les circonstances connues se réunissent pour faire présumer que cette médaille est bien celle d'Enzinas, mais aucune preuve positive ne l'établit. Admettons cette attribution provisoire jusqu'à ce qu'on ait trouvé de qui sont *les armoiries* ou *la devise* du personnage représenté. Un portrait d'Enzinas, si toutefois ce portrait existe, pourrait aussi fournir un argument d'un très-grand poids, pour décider la question.

R. Chalon.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. B. de Jonghe *à M.* R. Chalon, *président de la Société numismatique.*

Monsieur le Président,

Une petite monnaie du Brabant, que je crois *inédite*, étant entrée dernièrement dans ma modeste collection, je prends la liberté de vous en envoyer la description, ainsi que la pièce, afin que vous puissiez vous assurer par vous-même si elle est digne de paraître dans l'estimable recueil que vous dirigez depuis de si longues années.

Cette monnaie est un liard d'argent de Philippe II, comme duc de Brabant, frappé à Maestricht, en 1592, selon la commission octroyée à Meynaert-Swole, le 11 mars 1592, commission qui dura jusqu'au 5 août 1593. M. Perreau, auquel j'ai emprunté ce qui précède touchant ce liard, dit, dans ses *Recherches sur la ville de Maestricht et sur ses monnaies* (*Revue de la numismatique belge*, t. II, p. 381), que Meynaert-Swole fut autorisé par cette commission du 11 mars 1592 à frapper entre autres monnaies :

Des liards d'argent ou quatrièmes de patard, d'un denier, 6 grains d'aloi, et de 240 de taille au marc. On en frappa 49 marcs, 5 onces, 10 esterlings.

Il est clair qu'il s'agit ici de ma nouvelle acquisition, dont voici la description :

* PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · BRA · 1592. Écu à cinq quarts remplissant le champ.

Rev. DOMI — NVS · M — IHI · AD — IVTOR. Croix ancrée coupant la légende, anglée de deux fleurs de lis et de deux lions (ceux-ci dans les cantons 2 et 3), évidée et portant en cœur l'étoile de Maestricht.

Ce liard, étant inconnu aux numismates qui ont écrit sur les monnaies du Brabant, me paraît donc inédit.

Si vous croyez, Monsieur le Président, que la publication de ce qui précède puisse intéresser les lecteurs de la Revue, vous pouvez en faire, ainsi que de la présente lettre, tel usage que vous jugerez convenir.

Veuillez agréer, etc., etc.

Bruxelles, 12 janvier 1866.

BAUDOUIN DE JONGHE.

MÉLANGES.

Le 9e volume ou cahier de la *Suite de Van Loon* vient de paraître. Ce grand ouvrage, dont l'Académie des Pays-Bas a confié la direction à un comité présidé par notre savant ami M. J. Dirks, sera maintenant bientôt terminé. La 9e livraison s'arrête à la fin de l'année 1787.

R. Ch.

Depuis longtemps nous n'avons plus reçu le *Numismate*, Bulletin de M. Hoffmann. Cette intéressante publication (nous l'espérons du moins) n'est, sans doute, que momentanément interrompue.

R. Ch.

La *Rivista della numismatica*, dont nous avions regretté l'interruption, dans le numéro précédent, vient de reparaître sous la nouvelle direction de M. le chevalier Maggiora-Vergano, associé étranger de notre Compagnie. Elle s'imprime, à présent, non plus à Gênes, mais à Asti. Parmi les collaborateurs qui ont fourni des articles à cette première livraison (qui forme la quatrième du tome Ier), on remarque : MM. Cavedoni, Friedlaender, Morbio, Caucich, Maggiora-Vergano, Gentili de Rovellione, Brambilla, etc.

R. Ch.

Nous avons reçu la première livraison de la *Raccolta Veneta* de M. Nicolo Barozzi. Cet intéressant recueil de documents historiques et d'analectes vénitiens touche par plus d'un point à la numismatique; il consacre même à cette partie de l'archéologie des articles spéciaux et des planches. On trouve dans ce numéro 1 :

1° Acte de concession de la monnaie de Rome à Antoine-François Frasetti, en 1643.

2° Sceau de Henri Dandolo. (Fin du XIIe siècle.)

La matrice en cuivre de ce sceau appartient au musée Correr. Elle est de forme triangulaire, ayant, en chef, un anneau destiné à la suspendre, et (particularité remarquable) elle porte au revers et dans la partie inférieure, la matrice du contre-scel. Après avoir imprimé le sceau principal, on retournait l'instrument et l'on trouvait au revers ce qu'il fallait pour mettre le contre-scel. C'était simple, commode et ingénieux.

3° Une petite monnaie acquise récemment par le musée Correr, et que M. Barozzi croit inédite. Cette pièce, qui rentre dans la catégorie des *Soldini*, ne pèse que 0.42 gr. Elle porte d'un côté, en quatre lignes :

S.
MAR
CVS
V.

De l'autre, la tête du Christ, avec la légende : GLORIA TIBI SOLI.

4° Une jolie petite médaille inédite et inconnue, peut-être un essai unique, de Tomaso Filologo (1). Elle représente

(1) Thomas Philologus, tour à tour et tout à la fois médecin et astro-

sa tête de profil et, au revers, Apollon (?) assis, couronnant un lion couché à ses pieds; avec cette légende dont M. Barozzi demande la signification : LEOIMPERATSOLETAPOLLO. — Avis aux amateurs de logogriphes.

5° Bulle de plomb du doge Jacques Tiepolo, d'après un magnifique exemplaire appartenant à M. le docteur Nardo.

La planche qui accompagne cette livraison a été dessinée et gravée par M. Carlo Kunz. C'est dire assez qu'elle est parfaite.

R. Ch.

M. le chevalier Promis, le savant et infatigable directeur des Musées royaux de Turin, vient d'enrichir la numismatique d'un nouveau mémoire, inséré dans le t. XXIII des *Actes de l'Académie royale des sciences*. Ce travail remarquable forme une monographie des monnaies frappées dans l'île de Scio, ou Chios, sous la domination des Génois. Cinquante-quatre pièces d'or, d'argent et de cuivre et une espèce de méreau ou de jeton de cuivre anépigraphe, mais que l'auteur croit pouvoir rattacher au monnayage de Scio, composent cette curieuse série.

R. Ch.

nome, né à Ravenne et mort à Venise, en 1556, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres un traité *de Morbo Gallico*, maladie nouvelle, alors, et qui faisait grand bruit dans le monde. C'était *les trichines* de ce temps-là.

Monete franco-italiche ossidionali edite ed illustrate da Carlo Morbio. MDCCCLXV, in-8°, 30 pages et 2 planches. (Tiré à part de la *Revue Numismatique italienne*, de M. le chevalier Maggiora-Vergano, 4e livraison.)

L'Italie, comme la Belgique, a été souvent, trop souvent, *favorisée* de la visite de ses turbulents voisins; et ces visites, peu amicales, ont laissé des souvenirs nombreux dans la numismatique des deux pays. Chez nous, les invasions françaises occupent une large place dans l'œuvre de Van Loon, et il ne peut qu'en être de même en Italie.

M. Carlo Morbio s'est attaché uniquement, dans cet article, à réunir les monnaies obsidionales franco-italiennes, depuis l'invasion de Louis d'Orléans, en 1495, jusqu'à l'expulsion de Napoléon Ier, en 1814.

Parmi les monnaies modernes, les plus rares, de cette catégorie, l'auteur nous fait connaître une pièce tout à fait inédite, la pièce de 1 *lire* 60 *centesimi*, du blocus de Venise, en 1813. Cette monnaie d'argent, de la grandeur d'une pièce de 2 francs, porte, d'un côté, la couronne radiée, dite couronne d'Italie, avec la légende REGNO D'ITALIA, et, à l'exergue : L. 1.60. Au revers, une étoile à cinq rais et au-dessous, en 4 lignes :

BLOCCO
DI
VENEZIA
1813.

Ce fut, sans doute, un essai auquel on ne donna pas suite, car M. Morbio n'en connaît que *deux exemplaires*,

provenant tous les deux du baron Galvagna, préfet de Venise, pendant le blocus de 1813. L'un de ces exemplaires est au Musée royal de Brera, l'autre dans la collection de l'auteur.

Ce mémoire signale aussi, au sujet des pièces coulées de Cattaro, une particularité tout à fait spéciale. Les monnaies obsidionales sont, d'ordinaire, d'une valeur nominale supérieure à leur valeur intrinsèque; à Cattaro ce fut le contraire. Un orfévre, ami de l'auteur, qui avait fondu une quarantaine de ces pièces, lui assura que, sur ces quarante pièces, il avait trouvé un excédant de 15 francs. Le fabricant des monnaies de Cattaro avait dépassé la tolérance, mais à son grand préjudice, et il n'a pas dû s'enrichir dans son entreprise. Quant à l'or que contient ces pièces, ce n'est pas un fait anormal, comme le suppose M. Morbio. On sait assez, que toutes les pièces d'argent faites antérieurement à l'emploi du départ par la voie humide, contenaient de l'or, en quantité notable, 6 à 8 pour mille, et que l'extraction de cet or a donné lieu à une spéculation fort lucrative et a fait disparaître les pièces de 5 francs de Napoléon Ier et de Louis XVIII.

R. Ch.

Genève. — Monnaies inédites et imitations italiennes fabriquées à Bozzolo, Dezana, Passerano et Messerano, par A. Morel-Fatio, imp. de David Burkll, à Zurich, 1866, in-8°, 11 pages et une planche.

Cet opuscule, divisé en deux parties, traite d'abord de deux monnaies inédites de Genève, sans date et des pre-

miers temps de l'émancipation de la cité, c'est-à-dire de 1535 à 1550. C'est à partir de cette dernière date que l'usage constant du millésime s'est introduit sur la monnaie de la République.

Dans la seconde partie, M. Morel-Fatio, avec sa sagacité ordinaire, dévoile de nouvelles supercheries commises par les ateliers italiens qui faisaient de la contrefaçon des monnaies leur spéculation ordinaire.

R. Ch.

Le 5e numéro de la *Revue numismatique française*, (septembre et octobre de l'année dernière) n'a été distribué que dans les premiers jours de février. Il se compose des articles suivants :

1° *Lettre à M. F. de Saulcy sur quelques monnaies byzantines*, par M. le Baron de Pfaffenhoffen, 9 pages et une planche.

Le savant auteur des *Aspres comnénats* décrit, dans cette lettre, huit monnaies byzantines qui viennent compléter l'*Essai* de M. de Saulcy et la *Description générale* de M. J. Sabatier.

2° *Monnaies inédites des Croisades*, par M. Melchior de Vogüé (suite), 23 pages, 2 planches.

3° *Monnaie de Sidon, au* xiie *siècle*, par M. A. de Longpérier, 5 pages.

4° *Bail de la monnaie des terres souveraines de Chateau-Regnault*, par M. Bretagne, 25 pages.

5° *Monnaies inédites de Passerano*, par M. Morel-Fatio, 26 pages et 2 planches.

Troisième partie d'un travail des plus curieux sur les officines monétaires des petits seigneurs de la haute Italie, qui, en qualité de feudataires de l'empire, possédaient ou s'arrogeaient le droit de frapper monnaie.

R. Ch.

De l'établissement d'une monnaie universelle, par Maurin T.-C.-F.-N. comte Nahuys, Utrecht, 1865. In-8°, 23 pages.

L'auteur se prononce pour la conservation de l'étalon d'argent. Il propose l'adoption générale, pour unité monétaire, du *franc* (5 grammes d'argent à 9 dixièmes de fin). Le projet d'altérer le titre de la monnaie, projet en discussion en France, à l'époque où il écrivait sa brochure, il le repousse comme conduisant à la pente glissante qui mène à la fausse monnaie. Pour couvrir les frais indispensables de la refonte des pièces et d'une fabrication nouvelle, il est un moyen *honnête* qui peut être utilement employé. Les monnaies divisionnaires inférieures au franc, ne sont pas des monnaies proprement dites. Leur cours forcé est restreint à une somme minime et elles ne servent jamais dans les relations internationales. L'argent qu'elles contiennent est donc de l'*argent perdu*. Qu'on le remplace par un métal de peu de valeur, du nickel, de l'aluminium mêlé au cuivre, et ce capital improductif fera facilement les frais d'un renouvellement du numéraire. R. Ch.

La nouvelle société numismatique de Manchester, dont nous avons annoncé la création (volume de 1864, p. 494), a fait paraître, vers la fin de l'année dernière, le second cahier de ses *Proceedings*. Cette brochure, comme la précédente, est imprimée avec grand luxe et sur un beau papier teinté, dans le genre des jolies publications de la typographie lyonnaise. Les séances ou *meetings* de la société de Manchester sont consacrées à des lectures de mémoires ou notices; puis, chaque membre vient y faire l'exhibition des principales curiosités de sa collection. On y soumet aussi à l'appréciation de ses confrères, les pièces énigmatiques ou que l'on considère comme telles, en appelant leur attention sur elles et en réclamant leurs avis.

Parmi ces dernières pièces, nous avons remarqué la médaille ou plutôt l'une des médailles du Jardin botanique d'Amsterdam, celle de 1684, qui piquait la curiosité de son possesseur, M. Harris Gibson. Cette pièce, gravée dans l'ouvrage de Van Orden, *Bijdragen tot de penningkunde*, Zaandam, 1830, in-8°, pl. II, n° 4, servait de passeport (*Toegangs-penning*) aux apothicaires, propriétaires de l'établissement. Une médaille plus petite — à tout seigneur tout honneur — permettait l'entrée du Jardin à leurs valets et à leurs élèves (*de knechts en leerlingen*). Les trois sautoirs, qui figurent sur le pot à fleurs, sont les armoiries, bien reconnaissables, d'Amsterdam. Le nom gravé à la main sur la banderolle : *M. Joannes de Wall*, est celui du vénérable apothicaire à qui la médaille a appartenu.

Plusieurs mémoires intéressants sont reproduits dans cette livraison. Nous nous plaisons à citer, entre autres : 1° Une notice de M. John Harland sur le trésor trouvé à

Eccles, au mois d'août 1864, et qui se composait d'environ six mille deniers anglais, écossais et irlandais du XIIe siècle; découverte importante et dont M. Vaux a également parlé dans le numéro de la *Numismatic chronicle* récemment paru. 2° Mémoire sur des monnaies antiques de l'Espagne antérieures aux Romains et encore en circulation dans le midi de la Péninsule, par M. Darbishire. L'auteur, dans un récit très-amusant, raconte que chez ce peuple espagnol — éminemment conservateur des vieux us — les monnaies de cuivre de tous les pays et de tous les temps continuent à circuler; on ne regarde qu'à la dimension, et encore c'est tout au plus. Les vieux boutons d'habits trouveraient là un placement avantageux. 3° La question du droit sur les trésors trouvés, par M. W. Ulph. Esq. En Angleterre, les trésors sont des épaves appartenant à la couronne; mais on entend par trésor, les choses *cachées* à dessein, et non les choses *abandonnées*. Ce qu'on trouve à la surface du sol appartient à l'inventeur; *res est derelicta*. 4° Supplément à la numismatique de l'île de Man, belle et curieuse monographie qui formait le premier numéro des *Proceedings*, par M. Charles Clay, président de la Société.

R. Ch.

Un élève de M. Braemt, ancien graveur général des monnaies, vient de terminer une médaille, consacrée au souvenir de son maître. Cette pièce, de grand module, porte d'un côté, la tête de l'artiste défunt, et, de l'autre, l'énumération de ses titres académiques, etc.

R. Ch.

M. le Dr Hermans nous informe qu'on vient de trouver à Vught, près de Bois-le-Duc, dans un terrain dépendant du château appartenant au chevalier de Berensteyn, un dépôt d'environ 450 monnaies du XIVe siècle.

M. Hermans nous a fait parvenir une partie de ces pièces, environ 200. Ce sont, toutes, des blancs de Charles VI, qui, au lieu d'être d'argent, ont été fabriqués d'un alliage de cuivre d'une dureté extraordinaire, argenté ou plutôt blanchi d'une couche d'étain. Les légendes de ces pièces présentent des irrégularités qui font assez présumer leur origine. Les unes ont, au lieu du mot REX, REL. Aux autres, la légende du revers est rétrograde, en tout ou en partie, on y voit des lettres retournées, interverties, etc. Le dépôt nous paraît donc être le fait d'un faux-monnayeur d'alors, qui, poursuivi peut-être, a caché cette partie de sa fabrication, puis s'est fait pendre ailleurs, avant d'avoir pu la reprendre.

R. Ch.

Notre honorable confrère M. J.-L. Guioth vient de faire paraître le tome Ier de l'*Histoire numismatique de la Belgique*, faisant suite à l'*Histoire numismatique de la révolution belge*. La première partie, qui parut il y a dix-huit ans, est consacrée à la description des médailles et des jetons frappés en Belgique de 1830 à 1844 ; c'est, si l'on peut dire, l'histoire métallique de la Belgique militante ; les médailles que publie aujourd'hui M. Guioth sont l'expression d'un temps de calme et de prospérité. Les légendes ne respirent plus la violence comme pendant les dix premières

années de la formation de notre indépendance, elles rappellent simplement le souvenir d'une exposition des beaux-arts ou de l'agriculture, la fondation d'une banque, l'inauguration d'un monument ou la création d'un chemin de fer. Puissent nos médailles conserver indéfiniment ce caractère de bien-être et de placidité! Ce n'est pas nous qui désirons la résurrection d'une numismatique agitée et guerroyante à la mode du XVIe siècle.

Dans cet intéressant inventaire de nos médailles durant quelques années, on rencontre des pièces fort rares et dont bien des amateurs ne soupçonnent pas l'existence. C'est ainsi que la médaille, placée sous le n° 17, n'a pas été mise en circulation ; il n'en existe que des clichés. Le n° 57 représente une petite décoration russe gravée et frappée à Liége; nous ne croyons pas qu'on réussisse à la rencontrer. Les monnaies fictives de MM. Adolphe et Ulysse Claes et les médailles si recherchées des Agathopèdes peuvent être considérées comme des raretés.

M. Guioth a fait entrer dans son nouvel ouvrage les médailles qui avaient échappé une première fois à ses recherches. Les cinquante-six planches, contenant à peu près trois cent cinquante médailles sont gravées, les unes au trait, les autres par le procédé Colas, modifié. Le procédé Colas, qui rend fort bien la physionomie des personnages, manque de netteté et de précision dans la reproduction des lignes des monuments et des figures de petite dimension. En somme, les planches de l'*Histoire numismatique de la Belgique* sont très-satisfaisantes, et l'on doit savoir gré à M. Guioth du soin qu'il prend de recueillir tous ces intéressants souvenirs de notre histoire contemporaine.

On peut se procurer ce nouveau volume, ainsi que le précédent, chez l'auteur, rue du Chasseur, 5, près de la station du Midi, à Bruxelles.

CAM. P.

Un annexeur de la maison de Savoie mis à la raison par Henri le Grand.

Nous lisons dans le *Mercure de France* de l'année 1601 :

« Le duc de Savoie, après l'invasion du marquisat de Saluces, en 1598, avait fait frapper une médaille, au revers de laquelle était un centaure, foulant aux pieds une couronne renversée, et, pour devise, ce mot : *opportunè*. Lorsque ce duc eut consenti à ce que l'on exigeait de lui, le roi fit aussi frapper une médaille, sur laquelle il était représenté en Hercule, tenant en sa main droite élevée une massue, de la gauche une couronne royale, et foulant un centaure renversé à ses pieds, avec cette devise : *opportunius* (1). »

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

(1) D'accord, cette fois avec la postérité, Reynal célèbre ainsi la statue de notre immortel Henri : il y a dans Paris une statue qui fait tressaillir tous les cœurs d'un sentiment de tendresse. Tous les regards se tournent vers cette image de bonté paternelle et populaire. Les larmes des malheureux l'invoquent dans le silence de l'oppression. On bénit en secret le héros qu'elle éternise. Toutes les voix se réunissent après deux siècles pour célébrer sa mémoire. Du fond de l'Amérique on réclame son nom. Dans tous les cœurs il proteste contre les abus de l'autorité ; il prescrit contre les usurpations des droits du peuple ; il promet aux sujets les réparations des maux et l'amélioration du bien ; il demande l'un et l'autre aux ministres. (*Histoire philosophique du commerce*, etc., liv. XIII, chap. XXXI.)

Le public et les journaux se sont beaucoup occupés ces jours-ci d'une découverte d'anciennes pièces de monnaie, faite dans une propriété, située rue du Vieux-Sac, à Bruges. Voici quelques renseignements sur cette découverte importante, surtout au point de vue de l'histoire monétaire.

On avait creusé jusqu'à une profondeur de deux mètres les fondements d'une nouvelle construction; il ne s'agissait plus que de niveler le fond du puits : les maçons allaient jeter les fondations et couvrir, peut-être pour toujours, cette collection de numismatique; heureusement, l'orifice du vase se montra à rez-de-terre. On y trouva une masse considérable de pièces d'argent, se rapportant à une période intéressante de notre histoire : l'époque où vécurent Breydel et De Coninck.

Pour ce qui est du vase, il est en grès, et muni de deux anses attachées au col; M. Lauwers en a fait hommage au Musée de Bruges qui est en train de se former, et dont l'ouverture aura lieu l'été prochain.

Les pièces renfermées dans le vase sont toutes en argent et des plus curieuses; on a affirmé à tort qu'elles portaient la date de 1250; voici les règnes auxquels elles appartiennent :

1° Le plus grand nombre date du temps d'Édouard Ier, qui a gouverné l'Angleterre de 1272 à 1307. Elle offrent une tête couronnée vue de face. D'autres se rapportent au même souverain comme roi d'Irlande : elles portent aux revers : *Civitas Dublin.*

2° Pièces de Henri III, prédécesseur d'Édouard Ier, de 1216 à 1272, avec la superscription *Henricus rex III*, celles-ci sont les plus anciennes.

3° D'Alexandre III, roi d'Écosse, qui mourut en 1286; on y remarque une tête vue de profil.

4° De Philippe de Valois, dit *le Bel*, roi de France (1285-1314).

5° De Jean II, duc de Brabant (1294-1312).

6° De Jean d'Avesnes, comte de Hainaut (1279-1304).

7° De Jean de Namur qui a gouverné la Flandre depuis l'expulsion des Français, à la suite de la fameuse bataille des Eperons d'or (11 juillet 1302) jusqu'à la conclusion du traité d'Athies-sur Orge (5 juillet 1305), époque à laquelle son frère Robert de Béthune, jusqu'alors prisonnier en France, vint reprendre possession de ses États.

Aucune pièce d'une date plus récente n'a été trouvée. On peut en conclure que ce remarquable dépôt a été confié au sol entre les années 1302 et 1305, et selon toutes les apparences en 1304, alors qu'un grand nombre de Brugeois quittèrent leur ville pour aller combattre les armées réunies des Français et des Hollandais, près de Zierikzee, où les milices flamandes furent totalement défaites. L'endroit où le trésor a été trouvé, fait partie de l'immense terrain incorporé à la ville de Bruges depuis l'an 1270.

L'Écho du Parlement.

M. G. Théod. Bom, à Amsterdam, distribue deux catalogues considérables de monnaies et médailles, dont la vente aura lieu, successivement, du 5 au 12 mars prochain. Ces deux catalogues comprennent plus de cinq mille articles. Les monnaies obsidionales ou de nécessité y figurent, seules, pour 625 numéros. R. Ch.

PRIX OFFERT PAR M. LE Dr DUGNIOLLE,

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Une médaille d'or de cent cinquante francs sera donnée à l'auteur du meilleur travail manuscrit sur la question suivante :

« Faire la description, le classement chronologique, et, « autant que possible, déterminer l'attribution des jetons « des dix-sept provinces des Pays-Bas, frappés pendant « le xve siècle, en y comprenant l'année 1500. »

Les mémoires devront être rédigés en français, afin qu'ils puissent être insérés dans la *Revue de la numismatique belge*, si la Société le juge convenable; ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er mai 1867, à M. Cam. Picqué, secrétaire, rue de l'Étuve, 78, à Bruxelles.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ils y inscriront seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Le prix ne pourra être accordé aux ouvrages remis après le temps prescrit ou à ceux dont les auteurs se feront connaître.

En cas de publication de son mémoire dans la Revue, l'auteur aura droit à cinquante exemplaires tirés à part.

NÉCROLOGIE.

Notre Société vient de perdre un de ses membres les plus distingués ; la Revue un de ses collaborateurs les plus actifs. M. Frédéric Soret, de Genève, a succombé, le 18 décembre dernier, aux atteintes d'une maladie toujours dangereuse et souvent mortelle dans un âge avancé, la fluxion de poitrine. Nous croyons devoir donner à la mémoire de notre ami un témoignage tout spécial de nos regrets en reproduisant, dans la Revue, la notice biographique que le *Journal de Genève* a publiée dans son numéro du 24 décembre 1865.

R. Chalon.

FRÉDÉRIC SORET.

Frédéric-Jacob Soret naquit le 13 mai 1795 à Saint-Pétersbourg. Son père, artiste genevois distingué, était depuis longtemps établi dans cette ville en qualité de peintre de l'impératrice Catherine d'abord, puis, plus tard, de l'impératrice Marie. Il avait épousé une de ses compatriotes, Jeanne Duval, dont la famille jouissait aussi d'une grande faveur et d'une haute estime auprès de la cour de Russie. Ces relations avec la famille impériale eurent plus tard des conséquences très-importantes pour la carrière dont nous donnons aujourd'hui l'esquisse.

Des motifs de santé engagèrent M. Soret à quitter, en 1800, le climat trop rude de Saint-Pétersbourg et à revenir se fixer à Genève, où il fut successivement rejoint par les divers membres de la famille Duval.

Frédéric Soret partagea d'abord l'éducation première de son frère cadet et de Francois et Jacob Duval, ses deux cousins, ses frères aussi par l'affection. Il devint ensuite étudiant à l'Académie de Genève où déjà son intelligence, son amour de l'étude et son aimable caractère le firent chérir des professeurs éminents de cette époque, ainsi que d'autres hommes distingués, tels que Huber, Jurine, Tingry. Quoiqu'il se destinât alors à la carrière ecclésiastique, il se livrait avec passion aux sciences naturelles, et particulièrement à la minéralogie et à la géologie. A la fin de ses études théologiques, il écrivit une thèse remarquable. Le choix de son sujet portait l'empreinte de son goût pour l'histoire naturelle ; il soutenait que les six *jours* de la création n'étaient pas des jours de vingt-quatre heures, mais bien des périodes de temps d'une grande longueur : il conciliait ainsi les données de la science avec la vérité du récit de Moïse. Ces vues, assez nouvelles alors, soulevèrent une opposition violente et un blâme énergique de la part de quelques-uns de ses examinateurs. Cette circonstance et sa répugnance pour les vives controverses de cette époque le détournèrent de la théologie : il renonça au saint ministère pour se vouer complétement à ses études scientifiques.

En 1817 et 1818, Soret publia quelques mémoires minéralogiques, qui furent insérés dans les *Annales des mines ;* ces travaux le firent recevoir membre de la Société

de physique et d'histoire naturelle. Dans l'automne de 1819, il alla compléter ses études à Paris, où il fut très-bien accueilli par Brongniart, de Bournon, Haüy et particulièrement par Biot, avec lequel il resta toujours en relation. Il fit à cette époque un travail remarquable sur les rapports de la forme des cristaux avec leurs propriétés optiques. De retour à Genève, il publia de nouveaux travaux dans la *Bibliothèque universelle* et dans les *Mémoires de la Société de physique*.

Une circonstance imprévue vint rompre cette carrière scientifique qui s'annonçait si heureusement. Marie Paulovna, alors grande-duchesse héréditaire de Saxe-Weimar, fidèle aux traditions de sa mère, l'impératrice Marie, fit connaître son désir de confier l'éducation de son fils, aujourd'hui le grand-duc régnant de Saxe-Weimar, à l'un des membres de la famille Duval. F. Soret était le seul en ce moment que sa position ou la direction de ses études rendît propre à remplir cette tâche. Ce ne fut pas sans de grands combats qu'il se décida à accepter l'offre qui lui était faite ; les conseils de ses parents, et particulièrement d'Étienne Dumont, son grand-oncle, les obligations de sa famille envers l'impératrice Marie, l'emportèrent toutefois sur le chagrin amer de renoncer à sa carrière scientifique, et il partit pour Weimar en 1822.

Faire une éducation est toujours chose difficile, mais cette œuvre devient bien plus délicate quand il s'agit d'un enfant, seul rejeton mâle d'une famille régnante. Plein du sentiment de sa responsabilité, dirigé par un mobile unique, le bien du prince confié à sa direction, Soret se montra à la hauteur de sa tâche, que facilitaient les heu-

reuses dispositions de son élève, et dans laquelle il fut constamment soutenu par la confiance des parents du prince, qui surent bien vite apprécier son extrême droiture, ses sentiments élevés et ses remarquables facultés. Il sut aussi conquérir le cœur du prince qu'il instruisait, ainsi que de ses sœurs, particulièrement de la princesse Auguste, aujourd'hui reine de Prusse. Cette estime et cette amitié ne se sont jamais démenties, même après son départ de Weimar, et lui valurent, entre autres témoignages, des titres et des grades élevés dans divers ordres. Il y a peu de semaines encore, il eut le bonheur de recevoir une visite de S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar, qui vint à Genève passer quelques jours avec lui; et pendant sa dernière maladie et jusqu'à son convoi funèbre, où cet auguste ami voulut être représenté, il fut l'objet des plus touchantes marques d'affection. Cet attachement, en même temps qu'il honore ceux qui le témoignaient si vivement, n'est-il pas la meilleure preuve du succès avec lequel F. Soret remplit la mission qui l'avait appelé en Allemagne?

Nous ne pouvons mentionner toutes les relations que F. Soret fit à Weimar en dehors de la famille régnante; tous les Genevois qui ont visité cette ville ont pu apprécier la vivacité des souvenirs qu'il y a laissés. Il nous est cependant impossible de passer sous silence les rapports fréquents qu'il eut avec Gœthe; le charme qu'il exerçait s'était étendu à ce grand génie. Qu'il nous soit seulement permis de citer ici un passage d'un ouvrage écrit par le secrétaire de Gœthe, et dont une partie a été rédigée à l'aide de notes que M. F. Soret avait fournies [1].

[1] J.-P. Eckermann, *Gespræche mit Gœthe*. — *Conversations de*

« M. Soret, de Genève, appelé à Weimar, sur sa répu-
« tation d'esprit libre et de républicain, pour faire l'édu-
« cation de S. A. R. le grand-duc héréditaire, eut avec
« Gœthe, à partir de cette époque jusqu'à sa mort, des
« relations très-intimes. Gœthe l'invitait souvent à dîner,
« et aimait à le voir venir à ses soirées. De plus, les con-
« naissances de M. Soret en histoire naturelle étaient un
« motif de rapports nombreux et durables avec Gœthe. —
« En sa qualité d'excellent minéralogiste, il rangea la col-
« lection de cristaux de Gœthe, et ses connaissances en
« botanique lui permirent de traduire en français la *Méta-*
« *morphose des Plantes,* et de servir ainsi à répandre
» davantage cet important ouvrage. Ses fonctions à la cour
« lui donnaient aussi l'occasion de voir Gœthe, parce que
« tantôt il menait le prince chez lui, tantôt S. A. R. le
« grand-duc ou S. A. I. Madame la grande-duchesse lui
« donnaient quelque mission pour Gœthe. »

L'intimité avec Gœthe retracée dans les lignes que nous venons de reproduire, son séjour dans un brillant centre artistique et littéraire, et plusieurs voyages dans lesquels il accompagna le prince en Russie, en Italie, etc., contribuèrent beaucoup à développer le goût naturel que F. Soret avait pour les beaux-arts. Il commença aussi alors à s'occuper activement d'archéologie et de numismatique.

En 1836, en quittant Weimar, il épousa à Hambourg Mlle Bertheau, qu'il avait rencontrée plusieurs fois aux bains de mer à Wangeroog ; il trouva le bonheur dans cette

Gœthe, recueillies par Eckermann, traduction française de E. Délerot t. I, p. 9.

union et cet attachement que l'accord de deux caractères élevés et un dévouement réciproque devaient accroître d'année en année. Il revint à Genève habiter avec sa mère la maison de Plainpalais où il avait passé son enfance.

Il ne tarda pas à être appelé à plusieurs fonctions publiques. Il fit partie du Conseil représentatif de 1836 ; en 1838, il fut nommé second député à la Diète, et il accompagna à Lucerne M. Rigaud, dont il partageait les opinions libérales. Sa facilité de travail, sa connaissance de la langue allemande et son empressement à seconder le premier député, le rendirent très-utile dans cette importante session où fut traitée la grave affaire du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Il remplit encore deux fois les mêmes fonctions, en 1841 et 1842. M. Rigaud et ses amis auraient voulu voir F. Soret faire partie du conseil d'État ; mais il signala lui-même les scrupules que l'on pouvait concevoir sur la convenance de sa candidature, à cause de la pension qu'il recevait de la grande-duchesse de Weimar, et ce motif fit en effet renoncer le conseil d'État à proposer sa nomination. Il fut encore membre de l'Assemblée constituante de 1841 et du Grand Conseil de 1842. A côté de ces fonctions politiques, il rendit de nombreux services dans différentes administrations ou sociétés, telle que la commission du musée, l'église et la bourse allemandes, l'église de sa paroisse, la Société des arts, la Société d'histoire, dont il fut l'un des fondateurs, la Société de l'Exposition permanente, etc.

A la fin de l'année 1847, Soret fut nommé ministre résidant à Paris des trois grands duchés de Saxe-Weimar, Oldenbourg et Mecklembourg-Strelitz ; l'estime que lui

portait la duchesse d'Orléans ne fut pas étrangère à ce choix. Mais la révolution de 1848 éclata au moment où il allait s'établir à Paris, et, dans le fait, il n'exerça pas ces fonctions diplomatiques.

Les occupations actives que nous venons d'indiquer, jointes à l'éducation de sa fille, à laquelle il consacra tous ses soins, ne suffirent point, tant s'en faut, à remplir les trente dernières années de la vie de F. Soret. Il s'était voué avec plus d'ardeur que jamais à l'archéologie, et la numismatique orientale l'occupait principalement; il entreprit l'étude de l'arabe et des différents dialectes qui lui étaient nécessaires pour ses recherches. Il ne tarda pas à acquérir dans cette branche une haute réputation, plus grande peut-être à l'étranger qu'à Genève, où le nombre des orientalistes est fort restreint. Le classement de monnaies orientales appartenant à des collections étrangères lui était souvent confié, car il avait un talent spécial pour en lire et en interpréter les légendes. Il fut nommé membre d'un grand nombre de sociétés savantes; une réunion de numismates fit même frapper une médaille à son effigie. Il a publié, principalement dans la *Revue numismatique belge*, de nombreux travaux, sous forme de lettres, qui ont une très-grande valeur comme matériaux historiques, et il a pu terminer un *Manuel de numismatique arabe*, dont les dernières épreuves lui furent envoyées quand il était déjà sur son lit de mort. La collection de monnaies orientales qu'il a laissée passe pour une des plus belles de l'Europe [1].

[1] Cette collection sera, dit-on, offerte en vente en bloc. Elle ira, sans doute, prendre place dans quelque cabinet royal.

(*Note de la rédaction.*)

Un des caractères saillants de la vie de Frédéric Soret, c'est la sympathie et l'affection générale qu'il sut toujours se concilier. En effet, à ses rares facultés intellectuelles, il joignait d'aimables dons et de grandes qualités morales; sa gaité, son esprit, son talent de poète et de musicien. Le charme et l'activité de sa correspondance rendaient son commerce très-agréable, tandis que sa bienveillance, sa droiture, sa modestie, son christianisme pratique, son ardeur pour obliger lui attiraient tous les cœurs.

Hélas! ces sentiments si chaudement affectueux sont maintenant changés en souvenirs et en regrets amers! Dans les premiers jours de ce mois, sans cause apparente, Frédéric Soret fut atteint d'une fluxion de poitrine, et après quelques alternatives d'espoir et d'aggravation, son état devint complétement désespéré. Le 18 décembre, au matin, il rendit le dernier soupir, entouré de sa famille, que la parole émue d'un pasteur vénéré et son ancien ami soutenait dans ce cruel moment.

L'année 1865 a été mauvaise pour les numismates. Aux pertes nombreuses que la Revue a déjà enregistrées, nous devons ajouter encore :

1° Mgr Celestino Cavedoni, directeur du musée de Modène, décédé subitement, le 26 novembre dernier, dans sa soixante-dix-septième année. Parmi les nombreux travaux du savant numismate italien, travaux éparpillés dans différentes revues et recueils académiques, citons principalement ses recherches sur les dépôts exhumés de monnaies

consulaires. On ne peut assez admirer la sagacité et l'érudition avec lesquelles il est parvenu, à l'aide de ces dépôts, à classer chronologiquement et à expliquer ces deniers de la République, qu'on groupait, avant lui, uniquement par noms de famille, sans distinguer leur âge et presque sans profit pour l'histoire.

On assure que les divers ouvrages de Cavedoni, publiés ou manuscrits, seront réunis et imprimés aux frais du gouvernement italien. Juste hommage rendu à la mémoire de ce savant illustre.

2° S. Exc. le conseiller d'État actuel de Gille, vice-président de la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie et, entre autres, de : *Lettres sur le Caucase et la Crimée,* in-8°, Paris, 1860.

M. de Gille est mort à Lubeck, le 11 novembre dernier. Il était d'origine genévoise et avait fait, en Russie, une brillante carrière.

R. Ch.

Le 10 février dernier, est décédé subitement à Venise, le duc Louis de Blacas, l'ami et le fidèle compagnon d'exil de Henri V (le comte de Chambord). Le duc de Blacas était âgé de 51 ans. Il avait hérité de son père l'amour de la numismatique, et s'était fait connaître dans le monde de la science par divers travaux sur les médailles antiques. C'est à lui qu'on doit la traduction française du livre de Mommsen, l'*Histoire de la monnaie romaine,* dont

le premier volume a paru l'année dernière. Il travaillait, quand la mort l'a surpris, à un grand ouvrage sur les monnaies de la république de Venise, ouvrage qu'il voulait léguer à ses amis comme un souvenir de son séjour dans la ville des Doges.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1866.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 34e année, 2e série, t. XX, nos 9, 10, 11 et 12, 1865, et 35e année, 2e série, t. XXI, no 1, 1866.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. X, année 1865, no 4, juillet-août.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1865, no 3.

The numismatic chronicle, 1865. Part. III, new series, no XIX.

Le Cabinet historique, 11e année, 9e et 10e livraisons, septembre-octobre, 11e et 12e livraisons, novembre-décembre, 1865.

Les Sequins fabriqués par les princes de Dombes, à Trévoux, par A. Morel-Fatio. Paris, 1865.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, etc., t. II, 1865, 4e livraison.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. IX, 2e livraison, 1865.

Messager des sciences historiques. Année 1865, 3e livraison.

Frinco. Ses monnaies, par M. Morel-Fatio, 1866, in-8o.

Verzeichniss einer reichen Sammlung von Münzen und Medaillen in Gold, etc., par Th. Müller. Berlin, 1865.

Le Jubilé sémi-séculaire de M. le professeur Müller, directeur de l'Athénée royal grand-ducal de Luxembourg, 1861.

Religiose Symboler af stierne, kors-og cirkel-form hos oldtidens kulturfolk, af Dr L. Müller, 1864.

Underso gelse af te gammelt persisk Symbol, etc., af Dr L. Müller, 1865.

Hermes-Slavens Oprindelse, af Dr L. Müller, 1865.

Revue trimestrielle, 2e série, 8e volume, 12e année, t. IV, octobre 1865 et 9e volume, 13e année, t. I, janvier 1866.

Revista della Numismatica antica e moderna continuata da Maggiora-Vergano, volume 1, Fascicolo IV. Asti, 1865.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1866, 32e année.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. DURAND DES COURTILLETS.

	Argent.	Cuivre.
Monnaie de Henri II, roi de France.	1	»
Id. de Henri IV, id.	1	»
Id. de Louis XIV, id.	2	»
Grande médaille de Louis XII, de 1499, décrite dans Van Mieres	»	1
	4	1

Bruxelles, le 27 février 1866.

Le Bibliothécaire,

GUIOTH.

DESCRIPTION

D'UN

TRIENS BARBARE

DE LA FIN

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

OR.

Je viens d'examiner une petite monnaie d'or qui m'a été communiquée, sans qu'on ait pu m'indiquer le lieu de la découverte.

Selon toutes les apparences, c'est un triens barbare de l'époque mérovingienne.

Comme toutes ces pièces sont assez recherchées et que je n'ai trouvé mentionné dans aucun ouvrage qui fût à ma disposition le triens qui nous occupe, je vais en donner la description et l'accompagner de quelques conjectures, que je soumets à l'appréciation des numismates.

Au côté que je prends pour le droit, il y a, au milieu du champ, un ange de face (grossière dégénération de la Victoire des monnaies romaines); il a à sa droite une croix

haussée. Autour, une légende problématique : COINIVINV... RI. La lettre C ne présente pas la forme romaine comme les autres; elle est analogue à cette lettre de l'alphabet mérovingien, telle qu'on la rencontre dans les *Traités de diplomatique* (p. 9, dom de Vaine).

Rev. Au milieu du champ, un ange de face, portant de la main droite une croix à branches égales, dans la gauche, une couronne avec une espèce d'appendice inférieur, comme on le remarque sur des monnaies suevo-lusitaniennes du Portugal, décrites dans la *Revue numismatique française,* année 1864, t. X, p. 235.

Autour, quelques lettres d'une légende qui est pour moi indéchiffrable, quoiqu'elle soit bien conservée, mais de fabrique barbare.

A quelle époque, à quelle peuplade faut-il rapporter cette pièce mystérieuse?

Nous savons qu'en s'établissant dans l'empire romain, les barbares admettaient la monnaie romaine ou frappaient de nouvelles pièces à la manière des Romains.

A cette époque de transition, la monnaie mérovingienne ne commença à s'affranchir partiellement de la dépendance de la monnaie romaine que vers 550. On voit alors, au droit, des têtes impériales diadémées, ordinairement à double rang de perles. La conservation de ce caractère était le résultat de conventions particulières de ces rois barbares avec Rome, qui les obligeait à placer l'effigie impériale sur les pièces d'or. A l'occasion des alliances recherchées par Justin (518-527) et de la conquête d'Arles par les Francs, le contemporain Procope (*de Bello Gothico,* III, 33) dit que, depuis ce temps, les rois francs

firent battre des monnaies d'or à Arles; que l'empereur leur permit de mettre sur leurs monnaies leur effigie au lieu de la sienne. Cet auteur avoue naïvement que les empereurs romains n'avaient plus la force de soutenir leur autorité dans les provinces occupées par les Germains et qu'ils faisaient des concessions de bonne volonté, ce que les Francs désiraient pour faire légaliser par écrit leur nouvelle possession.

L'entière émancipation de la monnaie franque se manifesta lors de la conquête des Bourguignons et de l'occupation d'Arles par ce peuple.

Alors, la monnaie franque rejeta entièrement la servile imitation que l'intérêt et les circonstances avaient jusque-là imposée.

Nous voyons paraître le coin libre de toute influence romaine.

Lelewel, d'illustre mémoire, cite une pièce lombarde, en or, de Didier, qui remonte jusqu'au VIIIe siècle. Elle n'est marquée ni de la tête, ni d'aucune figure rappelant le type romain. Une croix et un astre en forment l'empreinte.

Le triens que nous avons à examiner appartient vraisemblablement à une époque très-proche de la précédente; nous n'y retrouvons plus que quelques lettres qui nous rappellent le nom de *Justinus*. (518-527.)

Indiquons les caractères de cette pièce pour en tirer nos conclusions.

Nous devons nous attendre à rencontrer dans la légende, des barbarismes parfois difficiles à concevoir.

La légende du droit me semble se décomposer en deux

parties, la première, COIN, et l'autre, IVINV. La première partie COIN, indice monétaire défiguré pour CONOB, qui ordinairement se trouve placé à l'exergue, fait ici le commencement de la légende. Cet exemple n'est pas insolite dans l'histoire de la numismatique. Nous trouvons ce même CONOB transformé en CONOI, COIN, ONO, au commencement de la légende, sur des monnaies *suevo-lusitaniennes*, décrites par MM. Édouard-Aug. Allen et Heinrique Texeira, dans la *Revue numismatique française*, n° 4, 1865.

Les lettres qui restent, IVINV, me semblent pouvoir être prises comme une représentation barbare du nom de *Justinus* (IVST INVS). Les deux lettres finales RI pour RIX, REX rappellent peut-être le souverain qui a fait frapper la monnaie.

Quant aux sujets représentés sur les deux faces, on pourrait croire, à première vue, que c'est une copie barbare faite avec deux coins du même revers, l'ange à la croix. Mais un examen plus attentif fait reconnaître que les deux anges représentés de part et d'autre proviennent de deux types différents; tous les deux sont de face, l'un porte la croix à branches égales et la couronne (c'est le revers); l'autre, également de face, a, à sa droite, une croix haussée. L'ange de face, la croix à branches égales, et la croix haussée, réunies sur une même pièce, indiquent la fin de l'époque mérovingienne.

Dans le champ, aucune lettre isolée comme initiale du nom du lieu monétaire.

Je ne considère donc pas la répétition de l'ange comme une répétition erronée du même symbole; l'ange du droit,

différent du type du revers, a été gravé à dessein, pour se libérer de la tête impériale, par un graveur dont l'imagination n'était pas assez féconde pour trouver un autre sujet.

Il résulte donc de l'examen de cette pièce :

1° Qu'elle appartient à l'un des peuples du Nord, qui vinrent s'établir dans l'Europe occidentale, à la chute de l'empire romain.

2° Que le peuple qui l'a frappée était converti au christianisme.

3° Qu'elle a été frappée encore avant que le peuple qui s'en est servi eût le temps de se créer un système normal et autonome de monnayage.

4° Qu'elle appartient à la fin de l'époque mérovingienne.

Il me resterait à déterminer le roi qui l'a fait frapper et le peuple qui s'en est servi.

Si je me suis trompé dans les conjectures que je viens de hasarder, j'aurai au moins la satisfaction d'avoir soumis à la sagacité des savants une pièce qui ne laisse pas de présenter quelque intérêt.

J'accepterai avec reconnaissance toutes les observations qui pourront m'être faites au sujet de la communication que je viens de faire.

Dr A. Namur,

Secrétaire-conservateur de la Société archéologique de Luxembourg, membre de la Société Royale de numismatique belge, etc.

UNE MONNAIE DE GORIG,

DYNASTE BAGRATIDE DE L'ALBANIE ARMÉNIENNE.

Lettre de M. Victor Langlois *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Paris, 14 février 1866.

Monsieur et cher confrère,

Je suis vraiment très en retard avec la *Revue de numismatique belge,* aussi je m'empresse de vous adresser une petite note sur une médaille arménienne rarissime, dont je dois la communication à notre zélé confrère de Tiflis, Son Excellence le général de Bartholomæi. Vous vous rappelez sans doute la curieuse monnaie de cuivre d'un dynaste bagratide de l'Albanie arménienne, appelé Gorig, dont M. Brosset a donné la description dans sa *Monographie des monnaies arméniennes* (pl. I, n° 1), et qui portait au revers l'inscription suivante :

+ Der ok-	*+ Seigneur, sois*
né Gorig-	*secourable à Gorig.*
i gora....	.....
.. a.....	.....

M. Brosset n'avait pas hésité à restituer le mot *gora....a....*

qu'il lut *gorapalad...*, c'est-à-dire *curopalate*. On avait émis beaucoup de doutes sur l'exactitude de cette lecture, et je dois confesser que je fus un des incrédules qui nièrent que M. Brosset eût exactement restitué la légende primitive. (Ma *Numismatique de l'Arménie au moyen âge*, p. 29.)

Aujourd'hui le doute n'est plus possible : le général de Bartholomæi, en m'adressant le dessin d'une médaille semblable à celle publiée par M. Brosset, et qui fait partie de la collection du prince Alex. Gagarine, à Moscou, a tranché définitivement la question en faveur de la lecture de M. Brosset, qui, avec une grande pénétration, avait restitué exactement la légende de la médaille du dynaste albano-arménien.

Voici la description de cette seconde médaille dont je joins ici l'estampage, qui ne permet d'élever aucun soupçon sur la présence des lettres essentielles de la légende.

Isos-Chrisdos. *Jesus-Christ.*

Tête du Christ de face et nimbée, grènetis au pourtour.

✝ *Der ok-*	✝ *Seigneur, sois*
né Gorig-	*secourable à Gorig*
ëï goraï-	*curo-*
bala-	*pala-*
din.	*te.*

Voici, Monsieur, comme le hasard amène souvent la

confirmation d'interprétations que l'on croit hasardées, quand on n'a qu'un seul monument devant les yeux; aussi, ne doit-on pas trop se hâter de porter un jugement sur des lectures que d'autres monuments viennent confirmer, comme c'est le cas pour la médaille en question.

Permettez-moi, Monsieur, de vous promettre, pour la Revue, un mémoire détaillé dont les éléments me seront fournis par un savant voyageur russe qui naguère a fait quatre séjours au mont Athos, d'où il a rapporté de nombreuses empreintes de sceaux byzantins la plupart inédits. M. de Sébastianoff, pendant son séjour dans la montagne sainte, a pu obtenir des hégoumènes des monastères la permission de photographier tous les monuments conservés dans les couvents, et il a rapporté 6,000 clichés comprenant des vues du pays, des couvents, des reproductions des fresques, des manuscrits, chartes, sceaux, etc. M. de Sébastianoff m'a offert de me communiquer les sceaux qu'il a moulés, et vous serez heureux d'apprendre qu'il y a parmi ces monuments des bulles d'or d'Andronic II, de Jean Paléologue, de Jean, tzar de Bulgarie, de Jean Callimacre, d'Andronic Paléologue, de Basile, vaïvode de Moldavie, d'Alexandre, tzar de Bulgarie, sans compter d'autres sceaux de patriarches, hégoumènes, seigneurs de la cour de Constantinople et des cours slaves et grecques qui rayonnaient autour de l'empire byzantin. Dès que j'aurai reçu communication de ces documents, je les mettrai en ordre pour la Revue, et je tâcherai de réparer le trop long silence que j'ai gardé vis-à-vis de vous, Monsieur, et des lecteurs du journal qui veulent bien avoir l'indulgence d'attacher quelque prix à mes communications.

La mort de notre savant ami Soret est une perte irréparable. Je serais fort heureux si la notice sur l'histoire de la numismatique arabe qu'il avait commencée dans la Revue était continuée. Le soin que ce digne travailleur mettait à rédiger ce traité, les notes considérables réunies par lui, ont fait de ce petit manuel, dont je possède les deux premières livraisons, un *vade-mecum* indispensable pour quiconque voudra apprendre avec facilité le déchiffrement des monnaies orientales (1).

Veuillez, etc.

VICTOR LANGLOIS.

(1) La 3e partie du mémoire de M. Soret a paru dans le no 1 de cette Revue, de 1866.

(*Note de la rédaction.*)

MONNAIES INÉDITES

DES

MARQUIS DE MONTFERRAT,

FRAPPÉES A CHIVASSO, CASAL, ETC.

PLANCHE XI.

L'histoire des marquis de Montferrat comprend deux périodes distinctes ; la première dite Aléramique, du nom d'Aleram, premier marquis de Montferrat, commence avec celui-ci, dure trois siècles environ et finit en 1305, dans la personne de Jean Ier, mort sans postérité.

La seconde période est celle des Paléologues.

Jean Ier avait, en mourant, laissé ses États à Yolande sa sœur, femme de l'empereur Andronic II, ou à celui de ses fils qu'elle désignerait. Ce choix tomba sur Théodore, le second d'entre eux, qui, arrivé à Casal, en 1306, eut d'abord à soutenir une lutte prolongée contre ses divers compétiteurs, les vainquit et fonda cette dynastie des Paléologues de Montferrat éteinte, deux cents ans plus tard, avec le marquis Jean-Georges, en 1533.

On ne possède pas de monnaies frappées durant la période aléramique, et, suivant toute apparence, il n'en a pas été fabriqué alors. Je laisserai donc cette époque de côté, me bornant à parler des Paléologues, ainsi que du court espace de temps qui s'écoula entre l'extinction de cette race dans le

Montferrat et la réunion du marquisat à l'État de Mantoue, c'est-à-dire de 1533 à 1536.

Les monnaies de Montferrat, éparpillées dans une foule d'ouvrages consacrés à la numismatique italienne, attendirent longtemps une monographie spéciale. Cette lacune fut enfin comblée par un savant éminent (1), et l'on put, dès lors, se faire une juste idée de la richesse de cette série trop longtemps oubliée, malgré la variété de ses types et l'habituelle beauté de sa fabrication.

Les huit années qui viennent de s'écouler depuis la publication de cet important ouvrage, ont fait surgir quelques pièces nouvelles pour le marquisat de Montferrat. Leur description formera le sujet du présent mémoire, et si la quantité de ces monnaies inédites n'est pas considérable, leur importance, celle de la première surtout, ne peut manquer, à mon avis, d'intéresser le lecteur.

THÉODORE Ier, PALÉOLOGUE, 1306-1338.

S . IOHANNES . B. Saint Jean-Baptiste debout et de face. A l'extrémité de la légende on remarque un différent monétaire en forme de clou à tête pointue.

Rev. ✠ THEOD'MARCKO. Fleur de lis.

Or. Pèse gr. 3.40. Ma collection. (Pl. XI, n° 1.) Florin fabriqué à l'imitation de ceux de Florence.

Cette monnaie que, d'après les caractères de la légende, j'assigne sans hésiter à Théodore Ier plutôt qu'à Théodore II, ne se trouve pas mentionnée dans le décret de 1310,

(1) D. Promis, *Monete dei Paleologi Marchesi di Monferrato*. Torino, 1858, in-4°.

de l'empereur Henri VII (1). Elle est donc postérieure à cette époque; car l'ordonnance proscrivant les *Imperiales factos in Clivassio* n'eût pas manqué d'y joindre les florins de la même localité. C'est après 1312, au moins, qu'il convient d'en reporter l'émission (2).

Le titre élevé de notre florin concorde très-bien avec le dire de Benvenuto San Giorgio (3), qui indique 24 carats moins un grain de remède; quant au poids fourni par le même document, il devrait être égal à celui des florins d'or de Florence, soit, d'après le calcul de D. Promis, à gr. 3.5385; la légère différence en moins qui se remarque sur la pièce de Théodore Ier, n'a rien qui doive surprendre: l'exemplaire, quoique bien conservé, n'est pas ce que l'on appelle fleur de coin, et la tranche porte en deux endroits la trace d'une altération légère mais suffisante pour expliquer l'amoindrissement du poids primitif.

La Chronique de San Giorgio dit encore que le nouveau marquis de Montferrat fabriqua ses florins *sotto il nome e insegne sue.*

Insegna peut indifféremment se traduire par armoiries, et par signe ou marque. Si l'on adopte le premier sens, la phrase de la Chronique ne se rapporte pas à notre mon-

(1) C. Gazzera, *Discorsi intorno alle Zecche*, etc. *Atti dell' Accademia di Torino*, t. XXXVII, p. 109.

(2) « Seguendo Teodoro le parti di Enrico VII, e questi essendo nel 1312 « a Pisa, per far dispetto ai Fiorentini, secondo scrive il Villani, gli « concesse di battere fiorini d'oro al conio di quelli di Firenze. » D. Promis, *Mon. dei Paleologi*, p. 11.

(3) Benvenuto San Giorgio, *Cronica del Monferrato*. Édition de B. Vernazza. Turin, 1780, in-4°, conf. p. 124.

naie, mais peut-être à quelque autre émission faite par Théodore Ier [1]. Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il ne s'agit que d'un signe ou différent monétaire, ce qui est ma manière de voir, la concordance sera complète et ce troisième rapprochement m'autorisera à appliquer au florin inédit que je produis ici, la description faite par San Giorgio.

Ce différent, en forme de clou à tête forte et pointue, est très-significatif, et possède toute la valeur d'une arme parlante. Si l'on se rappelle que l'atelier monétaire de Théodore Ier fonctionnait à Chivasso, en latin Clavasium, il ne sera pas difficile, en rapprochant ce dernier nom de clavus, clavatus, clavatio, etc., de voir que le clou qui suit la légende est une véritable *insegna*, non pas du prince, il est vrai, mais de la localité.

L'apparition du précieux florin de Théodore Ier constitue une importante acquisition pour la série de Montferrat, car, bien que l'on sût par divers documents, que les Paléologues avaient fabriqué des monnaies d'or à plusieurs époques, on n'en connaissait aucun exemplaire antérieur au règne de Guillaume VII (1493-1518).

Il faut espérer que de nouvelles découvertes viendront, un jour, apporter d'autres pièces de ce métal, pour la longue période écoulée entre Théodore Ier et Guillaume VII. L'active production de l'argent et du billon rendent cette supposition vraisemblable.

[1] On a de ce prince une ordonnance relative à la fabrication de florins d'or, datée du 27 septembre 1336. Conf. D. Promis, *Mon. dei Paleologi*, p. 12.

JEAN Ier, PALÉOLOGUE (II DE MONTFERRAT), 1338-1372.

M. le chevalier D. Promis a donné, pl. I, n° 4, une jolie monnaie qualifiée *quarto di grosso,* et portant la légende : S.IOHES.EVANGELISTA. Un exemplaire qui se trouve dans ma collection fournit une légère variante consistant dans une petite croisette placée au centre de la croix.

THÉODORE II, PALÉOLOGUE, 1381-1418.

Variété de D. Promis, pl. II, n° 10. La rosette est placée dans le troisième canton de la croix, au lieu de se trouver dans le premier.

Variété de pl. II, n° 11. La rosette placée dans le deuxième canton.

Les trois monnaies anonymes n°s 9, 10 et 11 que le savant conservateur de Turin a cru devoir attribuer à Théodore II, en raison du patron S. Theodorus, qui y est nommé, pourraient bien, ainsi que les deux variétés ci-dessus, appartenir à différents règnes ; ce qui m'enhardit à présenter cette supposition, c'est que la seconde de mes variantes porte au revers une croix fort différente des précédentes.

Si toutes ces pièces émanent de Théodore II, il me semble que tout au moins la dernière appartient aux plus récentes émissions faites par ce prince.

JEAN III, PALÉOLOGUE (IV DE MONTFERRAT), 1445-1464.

◦✠◦ IOHANES MARCHIO. Targe ; à droite, un point.

Rev. ·✠· MONTISFERRATI . ZC'. Croix effilée ornée de quatre points dans les angles.

Billon. Pèse gr. 0.59. Ma collection. (Pl. XI, n° 2.)

..... NES ..... CHIO..... Targe.

Rev. .... ONTIS .... RATI · ZC' .... Croix semblable à la précédente, *maglia di bianchetto.*

Billon. Pèse gr. 0.25. Ma collection. (Pl. XI, n° 3.)

Ces deux pièces ont l'avantage d'enrichir notablement le règne de Jean dont on ne connaissait jusqu'ici qu'une seule monnaie. Toutes deux offrent des types nouveaux, et la forme si grêle des croix du revers confirme ce que j'ai dit plus haut sur la modification progressive de ce type.

La seconde de ces monnaies est regrettablement incomplète à l'endroit des légendes, mais la terminaison ...NES du nom du marquis ne laisse aucun doute sur l'attribution.

Les poids indiqués doivent, à peu de chose près, être considérés comme exacts, parce que les deux pièces, et surtout la seconde, sont plutôt irrégulièrement frappées, qu'altérées par la circulation.

Ces deux monnaies identiques, à l'exception du globule qui accoste la targe sur le n° 2, sont-elles de même valeur? Je suis porté à le croire, quoique l'une pèse deux fois plus que l'autre.

Le caractère des lettres et, en particulier, le T arrondi ne permet pas d'attribuer ces deux nouvelles monnaies à un autre prince du même nom. Théodore II est le premier qui ait fait usage de ce caractère.

BONIFACE Ier, PALÉOLOGUE (IV DE MONTFERRAT), 1483-1493.

∘BONIFA : MAR : MONTISF∘ Écusson surmonté de l'aigle à deux têtes et accosté des lettres B — M.

Rev. SVB : TVVM ✻ PRÆSIDIVM. Croix cléchée et fleuronnée dans un double grénetis. De l'entourage intérieur, quatre fleurons retombent dans les cantons de la croix.

Billon. Pèse 3 gr. Ma collection. (Pl. XI, n° 4.)

M. le chevalier D. Promis a publié un *grosso* presque semblable, mais denué des lettres B — M qui accostent l'écusson. L'empreinte, d'après laquelle il a donné cette pièce communiquée par M. le chevalier Heydeken, était peut-être fautive; en tout cas, il m'a paru nécessaire de faire connaître mon exemplaire qui offre encore de notables différences dans le dessin du revers.

GUILLAUME II, PALÉOLOGUE (VII DE MONFERRAT), 1493-1498.

Parmi les monnaies d'or indiquées par l'auteur des *Monete dei Paleologi,* il en est une figurée pl. III, n° 3 et qualifiée *double ducat,* qui existe à peu près identiquement reproduite en argent dans la célèbre collection de Reichel, sous le n° 2240. La seule différence consiste dans l'adjonction des lettres ZC' à la fin de la légende du droit, ainsi que dans une très-légère augmentation du module.

L'auteur du Catalogue de Reichel indique, pour ce teston, un poids de 1 solotnik et 28 doli, soit gr. 9.7758.

La même collection donne aussi quelques variantes de légendes pour les nos 8 et 9 de Promis, pl. IV.

Le n° 11, de ce dernier, existe, chez moi, avec le mot VICARIVS, au lieu de VICA.

Je possède également deux variétés des n°s 8 et 9, trop insignifiantes pour être mentionnées autrement que comme un indice de l'abondance de cette fabrication.

Le n° 15, pl. V, de Promis, figure la tête de S. Evasius accostée des lettres S — A. Mon exemplaire donne S — V.

✠ M · AR · G · M · MO · FER · VI · PP'S · IMP.. Saint Evasius à mi-corps et de face.

Rev. IN · HOC · SIGNO · VINCES. Croix fleuronnée, chargée au milieu d'un cercle entourant la lettre C (?) Entre le commencement et la fin de la légende se trouve la tête du saint.

Billon. Pèse gr. 0.75. Ma collection. (Pl. XI, n° 5.)

La légende qui suit : *Moneta argentea Gulielmi, marchionis Montisferrati, vicarii perpetui sacri imperii* me paraît avoir beaucoup de rapports avec la *demi-parpaillole* attribuée par M. D. Promis au marquis Jean-Georges (conf., pl. VII, n° 10).

Le type n'est assurément pas le même, mais la légende a une grande ressemblance, au premier abord, et il ne serait peut-être pas inutile de s'assurer de la lecture de cette dernière monnaie que l'auteur dit être *molto consumata.*

GVLIELMVS · MAR · MONT (les lettres N et T liées ensemble) FER · ZC. Buste juvénile à gauche.

Rev. DOMINVS · PROTECTIO · MEA. Cerf couché, au milieu d'une palissade circulaire de branchages, et tourné vers la droite.

Argent. Teston. Pèse gr. 9.50. Collection impériale de France. (Pl. XI, n° 6.)

Cette charmante pièce, qui nous donne le portrait de Guillaume, enfant, est d'une exécution remarquable.

Le même médailler renferme une monnaie que j'ai déjà rencontrée ailleurs, c'est un exemplaire irrégulier de l'écu d'or figuré par D. Promis, pl. IV, n° 5, dont la légende est : MONETA · AVRE · C · M · MO · IE · TII (?) PP · IM. C'est assurément l'œuvre d'un faussaire, car ces pièces sont toujours éloignées du poids normal, celle du cabinet impérial ne pèse même que 2 grammes !

Les règnes de Boniface II Paléologue, VII de Montferrat, et de Jean-Georges, compris entre les années 1518 et 1533, ne m'ont fourni aucune pièce nouvelle, mais seulement une notable quantité de variantes sans intérêt.

CHARLES V, 1533-1536.

Le dernier de ces princes étant mort sans enfants, Charles-Quint déclara le fief dévolu à l'empire et il n'y fut plus frappé d'autres monnaies qu'à son propre nom jusqu'à l'année 1536, époque à laquelle l'empereur, écartant les prétentions du duc de Savoie et du marquis de Saluces, adjugea les États de Montferrat à Frédéric Gonzague, époux de Marguerite Paléologue.

Indépendamment de quelques monnaies émises à Casal, au nom de l'empereur Charles-Quint, dans les années 1533 à 1536, et que l'on possède en nature, il en est quatre autres signalées par l'ordonnance monétaire du 28 janvier 1536 et dont on n'a pu jusqu'ici constater l'existence.

J'ai été assez heureux pour retrouver la plus importante de ces monnaies, c'est la suivante :

CAROLVS IMPERATOR · etc. · Écusson surmonté d'un demi-aigle à une tête.

Rev. MONTISFERATI. Croix feuillue. Écu au soleil.

Or. Pèse gr. 3.30. Ma collection. (Pl. XI, nº 7.)

Voici la description de cette pièce telle qu'elle se trouve dans l'ordonnance de 1536 :

Scuto d'oro del sole con l'aquila da una testa, la quale cum le ale abracia l'arme generale di S. M. et le lettere intorno che dicono CAROLUS IMPERATOR *da una parte, et cum la croce fatta a fogliami et le lettere intorno che dicono* MONTISFERRATI *dall' altra parte.*

En face d'une description aussi précise et qui se rapporte de tout point à mon exemplaire, il est permis de présenter cette monnaie comme l'un des derniers monuments de la fabrication monétaire du Montferrat.

L'atelier de Casal ne cessa pas de fonctionner après Charles-Quint; on sait que Marguerite Paléologue, au contraire, y autorisa la frappe d'espèces à son nom. On pourrait peut-être les comprendre dans la série montférine, mais, conformément à l'exemple de mes devanciers, je m'en abstiendrai et je terminerai ici cet exposé.

A. Morel Fatio.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

NEUVIÈME ARTICLE.

Nicolas du Chatelet. Une pièce énigmatique. Les monnaies papales de Henri de Bréderode. Deux blancs de Falais. Les muddecorens de Louvain. La monnaie de l'abbé de Gembloux.

PLANCHE X.

I.

Évêque debout, de face, la tête mitrée, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite; à ses pieds l'écusson aux armes des du Châtelet [1] : STNCATVS NICOLATVS.

— Écu écartelé : aux 1 une croix engrelée; aux 2 et 3 une fasce; au 4 une croix : ✠ FLORENVS·DNI·SVP·VVLSIS.

Or. Gr. 3.35. Chez M. L. de Coster.

[1] D'or à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lis d'argent.

Nicolas du Châtelet, seigneur de Vauvillers (1525-1562), imitait un peu les monnaies de tout le monde. Nous avons déjà eu l'occasion de donner dans cette Revue, 2e série, t. II, pl. IX n° 2, une pièce de ce seigneur, qui était la copie d'une monnaie de Liége. Voici maintenant un florin d'or qui ne ressemble pas mal à ceux de Liége et d'Utrecht (1).

Comme il avait besoin d'un évêque, pour le type, et qu'il ne l'était pas lui-même, il emprunte le nom et le costume de son patron, saint Nicolas, subterfuge souvent employé par les imitateurs de monnaies.

II.

Personnage de face, la tête couronnée et nimbée, portant de la main droite un petit édicule à deux tours (une église), de la gauche le globe crucigère; devant lui un écusson chargé d'une aigle éployée : .. S · BALDE-VVINVS : F'.

— Croix pattée, évidée en cœur par quatre points en croix et anglée de deux étoiles à cinq rais et de deux aigles à deux têtes : ✠ MONETA ⁝ NOVA ⁝ FONTEI-NIS.

A. Gr. Coll. de M. L. de Coster.

Cette pièce est évidemment une imitation assez servile du demi-gros d'Aix-la-Chapelle. Il faut donc en chercher

(1) *Voy.* principalement une pièce de Walraven van Meurs, gravée par M. Vander Chijs, pl. XXXI, n° 9. Nicolas du Chatelet a même disposé les quartiers de son écu de manière à le rendre pareil à celui de l'élu d'Utrecht.

l'origine sinon dans le voisinage immédiat de cette ville, du moins dans un rayon pas trop éloigné et où les pièces d'Aix-la-Chapelle elles-mêmes avaient cours.

Il faut trouver une localité dont le nom, français ou allemand, puisse se rendre en latin, ou sous forme latine, par *Fonteinis;* les Born, Brunnen, Bruinen, Fontaine, Source, etc.

Il faut de plus que la localité ait, ou ait eu pour patron saint Baldwin ou Baudouin.

Enfin, comme la monnaie ne porte pas de nom de seigneur, il est permis de supposer qu'elle émane d'une corporation, ville ou monastère.

Voilà bien où nos recherches devaient tendre, mais jusqu'à présent elles n'ont pu aboutir à aucun résultat. Le sphinx est resté muet.

On nous avait proposé, tout simplement, Fontaine-l'Évêque. Mais il n'y a jamais eu de saint Baudouin dans cette localité où d'ailleurs les évêques de Liége n'auraient pas manqué de mettre leurs noms sur la monnaie, où l'on aurait plutôt adopté le type de Liége ou du Hainaut que celui d'Aix-la-Chapelle.

Les abbesses de Nivelles avaient reçu du roi Zuentibold, en 897, le village de *Septem fontes* ou *Seffent* près d'Aix-la-Chapelle. Mais *Seffent,* à l'époque de ces gros, avait été complétement détruit, ce n'était plus qu'un lieu-dit où l'on n'a pu battre monnaie. Puis, quel en était le patron [1]?

Il existe, dans l'ancien pays de Clèves, une paroisse du nom de Brune, Brunnen, Bruinen, dont le patronat, qui

[1] *Bulletins de la commission d'histoire,* 1re série, t. VII, p. 343.

appartenait par droit héréditaire aux seigneurs de Ringelberg, fut concédé, en 1271, par *Swether, miles de Ringelenberge*, aux moines de Wezel. La seigneurie elle-même de Ringelberg fut transmise par un mariage à Thierry VII, comte de Clèves, et l'empereur Rodolphe Ier de Hasbourg, en 1290, en confirma la possession à Thierry VIII qui avait épousé sa nièce (1). Cette seigneurie appartenait, au siècle dernier, aux barons de Spaen. Le patronat de l'église a-t-il pu donner aux moines de Wesel le droit de battre monnaie? C'est peu probable. Puis, toujours la même question : saint Baudouin était-il le patron de l'église de Bruinen?

M. Emundt, d'Aix-la-Chapelle, mieux placé que personne pour résoudre cette question, avait été, à notre demande, consulté par M. de Coster. Voici, à peu près sa réponse :

« La monnaie à la légende *moneta Fonteinis* est certainement une imitation du demi-gros d'Aix-la-Chapelle; elle émane, selon toute apparence, d'un petit dynaste, qui ne possédait point le droit de monnayage et qui cherchait à faire circuler plus aisément sa monnaie en imitant un type connu. Je ne pense pas que le demi-gros en question tire son origine de nos environs; il doit plutôt avoir été frappé dans quelque localité de la Lorraine, du Luxembourg ou du Hainaut. Il y a une seigneurie du nom de Fontoy à deux lieues de Thionville. La ligne masculine des seigneurs de Fontoy, qui étaient vassaux de Luxembourg, s'est éteinte au XIVe siècle. Le 5 octobre 1464, Jeanne de Wezemaele (2), dame de Rouvre, veuve de Henri de Diest, transmit à

(1) Teschenmaker, p. 181.

(2) Il existe une monnaie de Jeanne de Wezemael, au type d'Aix-la-Chapelle, type copié aussi par Guillaume de Sombreffe.

(*Note de M. de Coster.*)

son cousin Gilles Desaulx, écuyer-échanson du duc de Bourgogne, le bien et les droits qu'elle avait dans la seigneurie de Fontoy (Cf. Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, VI, 261). Les seigneurs de Fontoy avaient dans leurs armes une aigle de gueules sur fond d'or, avec lambel. Il est fort possible que le seigneur Desaulx, exerçant ou s'arrogeant le droit de monnayage qui appartenait aux seigneurs de Diest ou de Wezemaele, ait frappé des monnaies pour Fontoy, et cela serait surtout vraisemblable, si l'on parvenait à constater que saint Baudouin a été patron de l'église de Fontoy.

« Il y a un village de Fontenoy et un prieuré du même nom dans le Hainaut, arrondissement de Tournai, puis une seigneurie appelée Fonntain ou Fontain dans le pays de Liége ; je ne sais rien de plus précis sur cette dernière localité, et il m'a été impossible de pousser plus loin mes investigations au sujet de cette intéressante monnaie. »

Le plaidoyer de M. Emundt pour Fontoy ou le Fontois ne nous a pas pleinement convaincu. D'abord Fontoy s'est-il dit en latin *Fonteinis?* C'est possible. Saint Baudouin était-il patron de cette localité? On l'ignore [1]. Pourquoi le seigneur Desaulx n'aurait-il pas mis son nom sur sa monnaie? On se l'expliquerait difficilement. Enfin, Thionville est bien loin d'Aix-la-Chapelle pour qu'on y ait imité le type de cette ville. Il aurait été plus naturel et plus profitable d'adopter celui de la Lorraine ou du Luxembourg. Nous préférons donc, rester dans le doute : *in dubiis abstine.*

[1] Le patron actuel de l'église de Fontoy est saint Pierre. (*Lettre de M. le curé de Fontoy, du 3 mars 1866.*)

III.

Buste papal, barbu, à droite et les épaules couvertes d'une chape. Sous le buste, un très-petit écusson aux armes de Vianen [1] : S · PETRVS · APOSTOLVS · PON · MAX.

— Lion debout tenant un drapeau sur lequel on voit une hure de sanglier : HEN · D · D · BR · L · D · V · ETSI · MORTVVS : VRO.

Billon. Gr. 4.40. Coll. de M. L. de Coster.

Henri de Bréderode, le fougueux calviniste, quand il s'agissait de fabriquer, j'allais dire de contrefaire des monnaies, ne se faisait pas scrupule d'emprunter aux catholiques les images religieuses qu'il aurait dû repousser comme des objets d'idolâtrie. On connait de lui des gros au type de la Vierge avec l'enfant Jésus, dits *Mariagroschen*; des monnaies papales au type de Bologne, appelées *carlins, carlinen*, portant le buste de saint Pierre, *pontifex, maximus*. C'est une de ces curieuses pièces que nous venons de décrire. Elle diffère notablement de celle que M. Serrure a donnée, sous le n° 5 de la planche II, dans le 3e volume de son *Vaderlandsche Museum*.

La devise de Henri, qu'on trouve sur un jeton décrit par Van Loon, t. Ier, p. 78, *etsi mortuus urit*, est devenue, sur son carlin, *etsi mortuus uro*. Quant au commencement de la légende, il est facile d'y retrouver : HEN*ricus* D*ominus* De BR*ederode* L*iber* D*ominus* V*ianae*.

[1] D'argent à trois doubles rocs de sable.

IV et V.

Nous devons à l'obligeance de M. J.-E.-H. Hooft van Iddekinge, la communication de ces deux *blancs au lion,* variétés nouvelles de ceux que nous avons décrits dans cette Revue, t. III, 3e série, p. 378. Le côté du lion porte bien toujours *moneta falen,* qu'on lisait *monnaie de Falais ;* mais la légende intérieure du revers devient de plus en plus baroque. Quatre de ces singulières pièces sont actuellement connues. En voici les légendes superposées, pour en rendre le déchiffrement plus abordable aux amateurs :

O'LV | MIO | DVX | G'VI'
O'MV | G'IO | DVX | LM
O'MV | IIIO | DUX· | VIL'
O'MI' | DUX | GVL' | VIL'

Est-il possible de retrouver là-dedans le nom et les titres de Guillaume, sire de Wezemaele, de Westerloo et de Oelue, maréchal de Brabant, avoué de Duffel, etc.? Notre savant et ingénieux collègue, M. de Coster, de guerre las, était assez disposé à abandonner Falais et à chercher autre chose. Mais nous devons dire que, jusqu'à présent, il n'a rien encore trouvé de plus acceptable.

VI.

Un grand M gothique dans un entourage festonné, composé de dix arceaux.

— Dans un entourage festonné, composé de vingt arceaux, l'inscription suivante :

* I *
MVDDE
CORENS

Au-dessous, un écusson triangulaire aux armes de Louvain.

Cuivre rouge. Ma collection.

M. le professeur Serrure a, le premier, en 1838, décrit, dans le *Messager des sciences*, un de ces méreaux de Louvain, mais plus petit et portant l'inscription I MOLENVAT, nom que l'on donne encore aujourd'hui, à Louvain, à une espèce de petite mesure pour le blé. Au côté opposé, se trouvent sur le méreau de M. Serrure, les deux lettres VM dont, dit-il, il lui est impossible de deviner la signification.

La riche collection Van Bockel contenait quatre pièces de cette série (nos 2681 à 2683 du catalogue), 1° un *muddecorens*, comme le nôtre, mais avec un autre type (les armes de Louvain au lieu de la grande lettre M); 2° deux exemplaires variés du *molenvat* et 3° le *demi-molenvat*.

C'est, comme on le voit, tout un système de contre-marques représentant différentes mesures ou quantités de blé. Étaient-elles destinées, comme le pense M. Serrure, à des distributions à faire aux pauvres par suite d'une fondation pieuse? N'étaient-elles pas plutôt les *quittances* d'un droit de mouture qu'on devait payer au profit de la ville L'absence de tout signe religieux et la présence, au con-

traire, des armoiries municipales, nous le feraient assez croire.

Muddecorens signifie mesure de blé, le *modius*, une mesure quelconque, l'unité de mesure en usage à Louvain à cette époque, et dont le *molenvat* était une subdivision. Quant à la lettre ℳ, si n'était la pièce de M. Serrure, nous proposerions d'y voir l'initiale de *merellus*, *mereau;* ou bien encore de *molen*, *moulin*, *mouture*.

VII.

Écu de sinople à la fasce d'or, chargé en chef d'une étoile à cinq rais posée à dextre; l'écu sommé d'une couronne de comte : SANCTVS GVYBERTVS.

— Écu écartelé aux 1 et 4 d'hermines à la bande de...., chargée de trois coquilles de....; aux 2 et 3 de.... à 3 fasces alaisées de...., l'écu posé sur une crosse en pal et sommé d'une mitre : PHILIPPVS · CLOCMAN. Dans le champ, aux deux côtés de la mitre, 16 12.

A. Gr. 2.72. Coll. de M. L. de Coster.

Elle est enfin trouvée cette fameuse monnaie de Gembloux qui faisait le désespoir de tous les amateurs brabançons! Et (la chose ne pouvait manquer) elle est tombée dans les mains de l'heureux dénicheur, vers qui les plus grandes raretés semblent poussées par une force magnétique (1).

Le premier écusson, qu'entoure le nom de Saint-Guibert,

(1) *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. II, p. 255.

fondateur de Gembloux, porte les armes de l'abbaye ou du comté, à peu près telles que les donne Sanderus. Chez cet auteur, l'étoile a six rais et elle est posée à la gauche de l'écu [1].

Au revers, ce sont évidemment les armes personnelles de l'abbé qui a fait frapper la pièce.

Cet abbé, Philippe Clocman ou Clockman, appartenait, dit Sanderus, à une ancienne famille de Gand. Il succéda, en 1609, à Louis Sombeeck, et son élection fut confirmée par le pape Paul V, en 1612, date qui figure sur la monnaie. C'était un homme distingué et sévère sur la discipline. Le monastère lui dut plusieurs constructions nouvelles et de nombreuses réparations. Ce fut lui qui, aux funérailles d'Albert, le 12 mars 1622, porta le glaive dit du pape, en qualité de comte de Gembloux. Clocman décéda le 21 octobre 1625.

En faisant frapper cette pièce, l'abbé Clocman a-t-il bien eu l'intention de faire une monnaie, de renouveler à son bénéfice l'usage d'un droit concédé par l'empereur Otton Ier à ses prédécesseurs, mais depuis longtemps prescrit et tombé en désuétude? Il est permis d'en douter, et de ne

[1] On est loin d'être d'accord sur les armoiries de l'abbaye de Gembloux. Les auteurs du siècle dernier disent pour l'abbaye, *de sable à deux clefs d'argent en sautoir ;* pour la ville, *de sable à trois clefs d'argent en pal.* L'écusson à la fasce d'or se retrouve sur des cartes héraldiques du XVIIe siècle, mais avec des variantes dans la position de l'étoile. Ces armoiries paraissent venir de celles des comtes de Louvain, avoués de l'abbaye. Quelquefois, elles sont sommées de la couronne perlée, ce qui semble indiquer plus spécialement *le comté,* quelquefois, comme dans Sanderus, de la mitre et de la crosse, insignes de l'abbaye.

voir là qu'un jeton commémoratif de sa confirmation par le pape. Cependant, dans l'abbaye, la tradition disait *des monnaies,* et c'est comme *monnaies* que l'inventaire du 17 octobre 1789 mentionne les deux seules pièces de Clocman, UNE d'or et UNE d'argent, qui furent trouvées dans le quartier de l'abbé.

Monnaies ou jetons (c'est peut-être un peu l'un et l'autre, car cette pièce, en or, aurait assez la tournure et probablement le poids d'un ducat), pourquoi sont-elles si rares? Clocman, après cette tentative, a-t-il cru prudent d'en faire disparaître les traces et les vestiges? Albert et Isabelle étaient tout dévoués au clergé, mais les princes les plus catholiques sont parfois très-chatouilleux quand il s'agit de leurs prérogatives souveraines. Comme jetons, on n'avait aucun motif de les cacher; et elles le furent avec grand soin, puisqu'elles ont échappé à Van Loon et à tous les faiseurs de collections. Elles furent même détruites systématiquement, sauf deux seuls exemplaires que conservaient les abbés.

L'exemplaire de M. de Coster est, très-probablement, l'un de ceux qu'on inventoria en 1789.

R. CHALON.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

L'accueil bienveillant que la direction de la Revue a fait à mon projet de réunir en une monographie les monnaies obsidionales et de nécessité, m'engage à publier dans notre Recueil un catalogue succinct de toutes les pièces de ce genre qui sont venues à ma connaissance. Je donne aujourd'hui le commencement de mon travail, et je prie les numismates de bien vouloir me signaler les monnaies qui auraient échappé à mes recherches. J'en sollicite l'obligeante communication, soit en nature, soit en dessin, soit au moyen d'une empreinte. Je fais la même demande pour les pièces qui ne me sont connues que par une simple description.

C'est dans l'intérêt de la science que je fais cet appel aux amateurs. On sait assez que pour mener à bonne fin un livre de numismatique les dessins sont indispensables.

La monographie dont je m'occupe est destinée à combler les nombreuses lacunes qui existent dans l'ouvrage de Duby.

Mon travail sera loin d'être complet, sans doute; des erreurs mêmes pourront s'y être glissées, si les auteurs auxquels j'ai puisé mes renseignements ont commis des

inexactitudes; aussi recevrai-je avec reconnaissance, de MM. les numismates, tous les renseignements et toutes les observations qu'ils voudront bien m'adresser, relativement aux monnaies mentionnées dans le catalogue que je publie ici [1].

P. Mailliet.
Lieut.-colonel.

[1] Les pièces marquées d'un astérisque (*) se trouvent dans la collection de l'auteur.

Les pièces marquées d'un (*d*), sont celles dont il possède les dessins.

AGRAMONT.

Monnaie frappée par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641-1643.

d. 1. 5 *réaux*. — PHILPPo D G — R — HISPANIAR... Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie, et accosté de la valeur : V — R.

Rev. . . . . — AGRIM — ONST — 1641. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Cabinet de M. Vidal-Ramon de Barcelone.

d. 1². — La même pièce, mais au revers VILLA — ..... — . . . . — 1641.

Arg. — Même cabinet.

d. 2. *Menut*. — AGRIMONT. Fleur de lis épatée à la base (*armes de la ville*).

Rev. . . . . R . . . . . 1643.

Cuivre. — Salat [1], pl. IV, no 1.
Achille Colson, *Revue numismatique française*, d. 1855.

[1] *Tratado de las monedas labradas en el principado de Cataluna*, etc.

AIRE

Assiégée par les Français, en 1641.

d. 1. 8 *livres.* — Champ : PHIL · IIII · — REX — PATER · — PATRIÆ · — ARIA OBSESSA — 1641 · VIII.

Arg. — Uniface, rectangulaire.
Barthélemy (1), pl. X, nº 501.

d. 2. 2 *livres.* — Champ : PHIL · IIII — REX · — PATER—PATRIÆ—ARIA · OBS — 1641 · II.

Arg. — Uniface, rectangulaire aux angles coupés.
Van Loon (2), t. II, p. 253, nº 1.
Duby (3), pl. XII, nº 8.

2². La même pièce, mais en cuivre.

* 3. *Une livre.* — Semblable au nº 2. D'un autre coin, avec cette différence qu'elle est plus petite et qu'il y a : 1641 · I.

Arg. — Uniface, rectangulaire aux angles coupés.
Van Loon, t. II, p. 253, nº 2.
Duby, pl. XII, nº 9.

Assiégée par les Espagnols, en 1641.

d. 4. . . . . — Champ : LVD · XIII — REX PIVS — IVSTVS — INVICTVS · — ARIA VNO A° — BIS OBSES — 1641.

Arg. — Uniface, rectangulaire.
Van Loon, t. II, p. 254.
Duby, pl. XIII, nº 1.

(1) *Nouveau Manuel de numismatique du moyen âge.*
(2) *Histoire métallique des Pays-Bas.*
(3) *Recueil des pièces obsidionales et de nécessité.*

Assiégée par les alliés, en 1710.

* 5. 50 *sols.* — ♥ PRO · REGE · ET · PATRIA · ARIA · 50 · OB^{s}. Les armes couronnées de M. de Goesbriand, gouverneur de la ville; accostées du millésime : 17-10.

Arg. — Uniface, rectangulaire.
Van Loon, t. V, p. 170, n° 1.
Duby, pl. XIX, n° 2.

* 6. 25 *sols.* — PRO · REGE · ET · PATRIA · ARIA · 25 · OB^{s}. Semblable au n° 5, avec cette différence que la pièce est plus petite et que le millésime : 1710, est placé sous l'écusson.

Arg. — Uniface, rectangulaire aux angles coupés.
Van Loon, t. V, p. 170, n° 2.
Duby, pl. XIX, n° 3.

ALEXANDRIE

Bloquée par le maréchal de Maillebois, en 1746.

d. 1. 10 *sols.* — Dans le champ, entre deux palmes, et sous la couronne royale, on lit en sept lignes : BLOC—ARCIS ALEX ·—GVB ·—MARCHIO — DE — CARALIO — 1746.

Rev. Aigle éployée, surmontée d'une grande couronne royale et portant sur la poitrine l'écu de Savoie; des deux côtés la valeur : S-10.

Cuivre. Promis [1], pl. I, n° 1.

[1] Dans le 29e volume des *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin.*

1². La même pièce en argent se trouve dans la collection de Sa Majesté italienne.

ALHAMA

Assiégée par les Maures, en 1483.

1. . . . . — Le sceau de Inigo Lopez de Mendoce, comte de Tendilla, gouverneur de la ville.

Rev. La valeur de la pièce, avec promesse de la changer, dès que le besoin et le danger seraient passés.

Carton.

Revue de la numismatique belge, t. II, p. 14.

ALKMAAR

Assiégée par les Espagnols, en 1573.

* 1. . . . . — SIGILLVM — DE — ALCMAR · Les armes de la ville.

Plomb. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 165, nº 2.
Duby, pl. III, nº 3.

* 2. 6 *sols*. — Les armes de la ville, accostées de 15-73, au-dessus, la lettre A.

Rev. Grand A, au-dessus, la valeur : VI. Au-dessous : 1573.

Cuivre. — Carrée.

Van Loon, t. I, p. 165, nº 1.
Duby, pl. III, nº 5.

* 3. 3 *sols*. — Les armes de la ville, accostées de 7-3.

Plomb. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 165, n° 3.
Duby, pl. III, n° 4.

d. 4. *Sol*. — Les armes couronnées de la ville, accostées de la valeur : 1-S.

Plomb. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 165, n° 4.
Duby, pl. III, n° 6.

ALLEMAGNE.

GUERRE DE SMALKALDE.

Monnaie de nécessité frappée en 1547, par Albert, comte de Mansfeld, en guerre contre Maurice, duc de Saxe.

d. 1. *Rixdale*. — Dans un carré, les armes de Mansfeld, accostées de deux petites tours ; au-dessus les initiales : A - G - Z - M - (A*lbert* G*raf* Z*u* M*ansfeld*); au-dessous, des deux côtés de l'écusson, le millésime : 15-47.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Mieris [1], t. III, p. 168.
Duby, pl. I, n° 10.

Monnaies de nécessité, frappées en 1547, par Jean-Frédéric, électeur de Saxe, en guerre contre Maurice, duc de Saxe.

d. 2. *Thaler*.—Dans une double épicycloïde à cinq lobes,

[1] *Histori der Nederlandsche vorsten.*

écusson aux armes de l'archimaréchal de l'empire et de Saxe, accosté de 15-47. Au-dessus, les initiales : H · HF · K · (*Hertzog Hans Friedrick Kurfurst*).

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Van Mieris, t. III, p. 166. nº 1.
Duby, pl. XXII, nº 1.

d. 3. . . . .— Dans un carré, les mêmes armoiries qu'au nº 2, accostées de deux feuilles de trèfle dont les queues touchent le bord de l'écusson. Au-dessus, les initiales : H · HF · K. Au-dessous : 15-47.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Mieris, t. III, p. 166, nº 2.
Duby, pl. XXII, nº 3.

d. 4. . . . . — Semblable au nº 3.

Rev. Champ, croix latine à doubles branches, à gauche un C gothique. La branche inférieure est accostée d'un Z gothique et d'un D retourné.

Arg. — Carrée.

Van Mieris, t. III, p. 166, nº 3.

d. 5. . . . . — Champ, les mêmes armoiries qu'au nº 2, accostées de : 1·5·-·4·7. Au-dessus, les initiales : H · H · F · K · surmontées d'une feuille de chêne. Au-dessous, à la pointe inférieure de l'écusson, l'extrémité d'une branche de chêne.

Arg. — Uniface, carrée.

Duby, pl. XXII, nº 2.

d. 6. . . . . Semblable au nº 5.

Rev. Champ : ·1·547· — H · H · F · K · — · HAT · ANN — EBERG ·EIN — GENOMEN · — · DEN · XVI · — · TAG · M — ARC — T ·.

Arg. — Carrée.

Van Mieris, t. III, p. 166, n° 4.

d. 7. . . . . Semblable au n° 3.

Rev. Champ : · IST · — · GEFANGEN · — · AN · S · IORGEN · — TAG · — ⁂.

Arg. — Carrée.

Van Mieris, t. III, p. 166, n° 5.

8. . . . . — Champ, les armes de Saxe ; au-dessus les initiales : A · H · K · ; au-dessous : 15-47.

Arg. — Uniface.

Ruder [1], n° 15.

* 9. 1/4 *de Feldthaler*. — Semblable au n° 3, avec cette différence que les feuilles de trèfle ne touchent pas l'écusson, et qu'elle est plus petite.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

* 10. 1/8 *de Feldthaler*. — Dans un carré, les mêmes armoiries qu'au n° 2. Au-dessus, les initiales : H IF G K. L'écusson est accosté du millésime : 1-5 / 4-7

Rev. Champ : ⁂ · I · I · I.

Arg. — Rectangulaire, irrégulière.

[1] *Gepragten Klippen over Nothmünzen.*

Monnaie de nécessité, frappée en 1547, par Philippe, landgrave de Hesse, en guerre contre Maurice, duc de Saxe.

d. 11. 28 . . . . — Champ, les armes de Hesse, qui sont un lion couronné. Au-dessus, les initiales : · P · L · (P*hilippe* L*andgrave*.)

Rev. Champ, les armes du comte Ziegenzain. Au-dessus la valeur : Z8.

Arg. — Rectangulaire, ayant deux angles coupés.

Van Mieris, t. III, p. 152.
Duby, pl. XXI, n° 5.

GUERRE AU SUJET DE LA PACIFICATION DE PASSAU.

Monnaies de nécessité, frappées en 1552-1553, par Albert margrave de Brandebourg Culmbach.

1. . . . . — S · D · P · N · Q · C · N · (S*i* D*eus* P*ro* N*obis* Q*uis* C*ontra* N*os*). Cinq écussons, dont un au milieu et les quatre autres dans les coins.

Rev. Z · E · M · A · V · Z · S · A · P · K · 1553. (Z*u* E*ren* M*argraf* A*lbrechten* V*nd* Z*u* S*chanden* A*llen* P*faffen* K*nechten*.)

Or. — Carrée.

Ruder, n° 28.

* 2. . . . .—Dans un carré, les armes de Brandebourg, qui sont une aigle éployée portant sur la poitrine celles de Hohenzollern, accostées de deux petites croix. Au-dessus, les initiales : A · M · Z · B ·

(*Albert Margraf Zu Brandebourg*). Au-dessous, des deux côtés de l'écusson, le millésime : 15-52.

Arg. Uniface, rectangulaire.
Van Mieris, t. III, p. 302, n° 1.
Duby, pl. XXII, n° 5.

d. 3. *Demi de la précédente.* — Semblable au n° 2.

Arg. — Uniface, rectangulaire.
Van Mieris, t. III, p. 302, n° 2.

d. 4. . . . .—Dans un carré, les armes de Hohenzollern, accostées de : 15-53. Au-dessus, les initiales : A · M · Z · B · Au-dessous de l'écusson, à droite, une petite rosace.

Arg. — Uniface, carrée.
Van Mieris, t. III, p. 302, n° 3.
Duby, pl. XXII, n° 6.

GUERRE DE TRENTE ANS.

Monnaies de nécessité, frappées en 1622, par Chrétien, duc de Brunswick et de Lunebourg.

d. 1. *Ducat.* — ✠ TOVT · AVEC DIEV · 1 · 6 · 22. Une main sortant d'une nuée et tenant une épée nue.

Rev. ✠ CHRISTIAN · HERTZ · ZV · BRAVNSW : V : LVNEN. Dans le champ, on lit : — GOTTES — FREINT — VND — DER PAFF — FEINT.

Or. Van Loon, t. II, p. 145, n° 2.

2. *Thaler.* — Semblable au n° 1.

Rev. Semblable au n° 1, avec cette différence, que le champ est entouré de dix-sept petits arcs de cercle, et que l'inscription est : — GOTTES — FREVNDT — DER PFAFFEN — FEINDT.

Arg. Van Loon, t. II, p. 145, n° 1.

d. 3. *Thaler.* — Semblable au n° 1, avec cette différence qu'il y a un bonnet de prêtre sur la pointe de l'épée.

Rev. Semblable au n° 2.

Arg. Van Loon, t. II, p. 145, n° 3.

AMSTERDAM

BLOQUÉE PAR LES TROUPES DES ÉTATS, EN 1578.

Monnaies frappées avec l'argent provenant de la statue de saint Nicolas.

d. 1. 40 *sols.* — Les armes couronnées de la ville, tenues par deux lions. Au-dessous : 1578 · XL. La pièce est contre-marquée d'un vase.

Rev. Dans une couronne de chêne, on lit : * P * — AR · ET — * FO *.

Arg. — Carrée aux angles coupés.

Van Loon, t. I, p. 249, n° 1.
Duby, pl. VII, n° 1.

* 1². La même pièce, contre-marquée d'un briquet.

1³. La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$

* 2. 40 *sols.* — Semblable au n° 1, avec cette différence que la couronne est accostée de la valeur : X — L. Sous l'écusson le millésime : 1578. La pièce est contre-marquée d'un briquet.

Rev. Semblable au n° 1.

Arg. — Carrée aux angles coupés.

* 2². La même pièce, contre-marquée d'un vase.

2³. La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$

* 3. 20 *sols.* — Dans un encadrement orné, les armes de la ville, accostées de : 15-78. Des deux côtés de la couronne, la valeur : X — X. La pièce est contre-marquée d'un vase.

Rev. Semblable au n° 1.

Arg. — Carrée aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 249, n° 2.
Duby, pl. VII, n° 4.

* 3². La même pièce, contre-marquée d'un briquet et sur le côté droit les lettres : A · V · L · gravées.

3³. La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$

* 4. 10 *sols.* — Semblable au n° 3, mais avec : X — S, et contre-marquée d'un briquet.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 249, n° 3.
Duby, pl. VII, n° 3.

* 4². La même pièce, contre-marquée d'un vase.

4[5]. La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$

* 5. 5 *sols*. — Semblable au n° 3, mais avec : V — S, et contre-marquée d'un vase.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 249, n° 4.
Duby, pl. VII, n° 2.

* 5[2]. La même pièce, contre-marquée d'un briquet.

* 5[3]. La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$

* 5[4]. La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$ et le revers du n° 1.

Monnaies frappées avec les chandeliers, les lampes et les vases en argent de l'église de Notre-Dame, appelée l'Église Neuve.

d. 6. 40 *sols*. — Champ, les armes couronnées de la ville. Au-dessous, dans deux cartouches placés l'un sous l'autre $\frac{1578}{XL}$. La pièce est contre-marquée d'un briquet.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 249, n° 5.
Duby, pl. VI, n° 12.

6[2]. La même pièce, contre-marquée d'un vase.

* 6[3]. La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$

* 7. 20 *sols*. — Semblable au n° 6, mais avec $\frac{1578}{XX}$ et contre-marquée de $\frac{P}{G}$

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 249, n° 6.
Duby, pl. VI, n° 10.

7². La même pièce, contre-marquée d'un briquet.

7³. La même pièce, contre-marquée d'un vase.

* 8. 10 *sols*. — Semblable au n° 6, mais avec $\frac{1578}{10}$ et contre-marquée d'un vase incliné.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 249, n° 7.
Duby, pl. VI, n° 11.

8². La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$

8³. La même pièce, contre-marquée d'un briquet.

d. 9. 5 *sols*. — Semblable au n° 6, mais avec $\frac{1578}{V}$ et contre-marquée d'un briquet.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 249, n° 8.
Duby, pl. VI, n° 9.

9². La même pièce, contre-marquée d'un vase.

9³. La même pièce, contre-marquée de $\frac{P}{G}$.

ANGLETERRE.

Monnaies obsidionales et de nécessité, frappées de 1642 à 1648, par Charles Ier, roi d'Angleterre, en guerre contre les parlementaires.

d. 1. 20 *shillings*. — CARO — REX. Buste couronné du roi, à gauche.

Rev. Sous une couronne royale, le nombre : XX, accosté de deux fleurs de lis. Plus bas la lettre S, entre deux fleurs de lis.

Arg. — Carrée.

Duby, pl. XIII, nº 2.

d. 2. 10 *shillings*. — Le château de Colchester, portant à son sommet le drapeau royal; des deux côtés les initiales couronnées : C — R. Au-dessous, sur une ligne : OBS · COL ·

A l'exergue : 16 $\frac{S}{X}$ 48.

Or. — Uniface, irrégulière, incuse.

Ruding (1), pl. III, 2e suppl., nº 9.

d. 3. *Couronne*. — Pièce irrégulière, estampillée des deux côtés de : $\frac{dw^t \; g^r}{19....8}$

Arg.

Ruding, pl. XXVII, nº 1.
Duby, pl. XIV, nº 8.

(1) *Annals of the Coinage of Great Britain*.

d. 4. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 3, plus petite, estampillée des deux côtés de : $\frac{dw^t\ g}{9 : 16}$

Arg. Ruding, pl. XXVII, n° 2.
Duby, pl. XIV, n° 5.

d. 5. *Shilling.* — Pièce irrégulière, estampillée des deux côtés de : $\frac{dw^t\ g^r}{3 : 21}$

Arg. Ruding, pl. XXVII, n° 3.
Duby, pl. XIV, n° 7.

d. 6. 9 *sols.* — Pièce irrégulière, estampillée des deux côtés de : $\frac{dw^t\ g}{2 \cdot 20}$

Arg. Ruding, pl. XXVII, n° 4.
Duby, pl. XIV, n° 6.

d. 7. 6 *sols.* — Pièce irrégulière, estampillée des deux côtés de : $\frac{dw^t\ g^r}{1\ \ 22}$

Arg. Ruding, pl. VI, suppl., n° 3.
Duby, pl. XIII, n° 15.

d. 8. 4 *sols.* — Pièce irrégulière, estampillée de : $\frac{dw^t\ g^r}{1 \cdot 6}$

Rev. Champ : quatre grands annelets.

Arg. Ruding, pl. XXVII, n° 5.
Duby, pl. XIII, n° 16.

d. 9. 3 *sols.* — Pièce irrégulière, estampillée de : $\frac{g}{2}$.

Rev. Champ : trois grands annelets.

Arg. Ruding, pl. VI, suppl., n° 4.
Duby, pl. XIII, n° 17.

d. 10. *Gros.* — Pièce irrégulière, estampillée des deux côtés de : $\frac{dw^t\ g}{1\ \ 6^{\cdot}}$.

Arg. Ruding, pl. VI, suppl., n° 5.
Duby, pl. XIII, n° 18.

d. 11. *Couronne.* — Pièce irrégulière, estampillée des deux côtés de : V·s.

Arg. Ruding, pl. XXVII, n° 6.
Duby, pl. XIV, n° 10.

d. 12. *Demi-couronne.* — Pièce irrégulière, estampillée des deux côtés de : $\frac{S\cdot D\cdot}{II\cdot VI}$

Arg. Ruding, pl. XXVII, n° 7.
Duby, pl. XIV, n° 11.

* 13. *Couronne.* — Sous une grande couronne royale, les initiales : C R.

Rev. Champ : $\frac{s}{V}$

Arg. — Pièce irrégulière.
Ruding, pl. XXVII, n° 8.
Duby, pl. XIV, n° 9.

d. 14. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 13, mais plus petite.

Rev. Champ : $\frac{S\ D}{II\ VI}$

Arg. — Pièce irrégulière.
Ruding, pl. XXVII, n° 9.
Duby, pl. XIV, n° 12.

d. 15. *Shilling.* — Semblable au n° 13.

Rev. Champ : $\overset{D}{X}$ II.

Arg. — Pièce irrégulière.

Ruding, pl. XXVII, n° 10.
Duby, pl. XIV, n° 13.

d. 16. 6 *sols.* — Semblable au n° 13.

Rev. Champ : $\overset{D}{VI}$

Arg. — Pièce irrégulière.

Ruding, pl. XXVII, n° 11.
Duby, pl. XIV, n° 18

d. 17. *Gros.* — Semblable au n° 13.

Rev. Champ : $\overset{D}{IIII}$.

Arg. — Pièce irrégulière.

Ruding, pl. XXVII, n° 12.
Duby, pl. XIV, n° 14.

* 18. 3 *sols.* — Semblable au n° 13.

Rev. Champ : $\overset{D}{III}$.

Arg. — Pièce irrégulière.

Ruding, pl. XXVII, n° 13.
Duby, pl. XIV, n° 17.

d. 19. 2 *sols.* — Semblable au n° 13.

Rev. Champ : $\overset{D}{II}$.

Arg. — Pièce irrégulière.

Ruding, pl. XXVII, n° 14.
Duby, pl. XIV, n° 15.

d. 20. *Sol.* — Semblable au n° 13.

Rev. Champ : $\frac{D}{I}$

Arg. — Pièce irrégulière.

Ruding, pl. XXVII, n° 15
Duby, pl. XIV, n° 16.

d. 21. *Couronne.* — Champ : une grande croix.

Rev. Champ : $\frac{S}{V}$

Arg.

Ruding, pl. XXVIII, n° 2.
Duby, pl. XV, n° 1.

d. 22. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 21.

Rev. Champ : $\frac{S\ D}{II\ VI}$

Arg.

Ruding, pl. XXVIII, n° 1.
Duby, pl. XV, n° 2.

d. 23. 6 *sols.* — Pièce irrégulière, estampillée d'un château fort. Au-dessous : $\frac{D}{VI}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXVIII, n° 13.
Duby, pl. XIII, n° 13.

d. 24. 7 *sols.* — Pièce oblongue irrégulière, cassée à un des coins, estampillée d'un château fort. Au-dessous : $\frac{D}{Vii}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXVIII, n° 14.
Duby, pl. XIII, n° 11.

d. 25. 8 *sols*. — Pièce oblongue, aux angles coupés, estampillée de : 21.

Rev. Estampillée de : I.

Arg. Ruding, pl. VI, suppl., n° 6.
Duby, pl. XIV, n° 1.

d. 26. 11 *sols*. — Pièce irrégulière, estampillée de la façade d'un château fort, avec grande porte cintrée entre deux tours. Au-dessous : D. / XI.

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXVIII, n° 15.
Duby, pl. XIII, n° 3.

d. 27. *Shilling*. — Semblable au n° 26; mais avec une porte carrée. Au-dessous : S / i.

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXVIII, n° 16.
Duby, pl. XIII, n° 9.

d. 28. *Shilling*. — Pièce oblongue irrégulière, estampillée d'un château fort. Au-dessous : S / i.

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXIX, n° 1.
Duby, pl. XIII, n° 10.

d. 29. 13 *sols*. — Semblable au n° 28, mais S D / I I.

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXIX, n° 2.
Duby, pl. XIII, n° 14.

d. 30. *Couronne.* — Pièce carrée irrégulière, estampillée d'un château fort. Au-dessous : $\frac{s}{V}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXIX, nº 3.
Duby, pl. XIII, nº 5.

d. 31. 2 *shillings.* — Pièce carrée irrégulière, estampillée de deux châteaux forts. Au-dessous : $\frac{S}{ii}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXIX, nº 5.
Duby, pl. XIII, nº 6.

d. 32. 14 *sols.* — Pièce oblongue irrégulière, estampillée d'un château fort. Au-dessous : $\frac{S\ D}{i\ ii}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXIX, nº 6.
Duby, pl. XIII, nº 12.

d. 33. *Shilling ou* 18 *sols.* — *Caroli Fortuna Resurgam.* Pièce rectangulaire aux angles coupés, estampillée d'un château fort.

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXIX, nº 7.
Duby, pl. XIII, nº 7.

d. 34. La même pièce, mais de forme ronde.

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXIX, nº 8.
Duby, pl. XIII, nº 8.

d. 35. *Shilling.* — Pièce rectangulaire irrégulière, estampillée d'un château fort. Au-dessous : $\frac{S}{I}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XXIX, n° 9.
Duby, pl. XIII, n° 4.

d. 36. 6 *sols.* — Pièce oblongue irrégulière, estampillée d'un château fort. Au-dessous : $\frac{D}{VI}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. III, 2e suppl., n° 4.

d. 37. 5 *shillings.* — Pièce irrégulière, estampillée d'un château fort. Au-dessous : $\frac{V}{S}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XVI, 2e suppl., n° 22.

d. 38. 6 *sols.* — Pièce oblongue irrégulière, estampillée d'un château fort. Au-dessous : $\frac{D}{VI}$

Arg. — Uniface.

Ruding, pl. XVI, 2e suppl., n° 23.

Monnaies de nécessité, frappées de 1648 à 1649, par Charles II, roi d'Angleterre, en guerre contre les parlementaires.

d. 1. *Couronne.* — ✠ CAR ✱ II ✱ D : G ✱ MAG ✱ BRIT. Champ, grande couronne royale.

Rev. ✠ FRA ✱ ET ✱ HYB ✱ REX ✱ FD §. Champ : $\frac{S'}{V}$

Arg. — Ronde, irrégulière.

Ruding, pl. XXX, n° 1.
Duby, pl. XVI, n° 1.

d. 2. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1, avec cette différence que les mots des légendes sont séparés par des fleurs de lis, et que dans le champ du revers, il y a $\frac{\text{S' D}}{\text{II} \cdot \text{VI}}$

Arg. — Ronde, irrégulière.

Ruding, pl. XXX, n° 2.

d. 3. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1, avec cette différence que les mots des légendes sont séparés par des croisettes (✠), et que dans le champ du revers il y a $\frac{\text{S' D}}{\text{II} \cdot \text{VI}}$

Arg. — Ronde, irrégulière.

Ruding, pl. XXX, n° 3.
Duby, pl. XVI, n° 2.

ANHALT-BERNBURG.

Monnaie de nécessité, frappée en 1592, par Christian d'Anhalt-Bernburg, pendant la guerre d'Alsace (?).

1. 80 *Kreutzer*(?).— Trois écussons, au-dessus le millésime 1592; au-dessous le nombre 80.

Arg. — Uniface.

Ruder, n° 136.

ANHALT-ZERBST.

Monnaies de nécessité, frappées en 1680 (?).

* 1. . . . . — Dans un écusson orné, les armes d'Anhalt-Zerbst; au-dessus les lettres A : L; au-dessous : 1680.

Cuivre. — Uniface.

* 2. . . . . — Semblable au n° 1, mais avec les lettres : A : R.

Cuivre. — Uniface.

* 3. . . . . — Semblable au n° 1, mais avec les lettres : A : Z.

Cuivre. — Uniface.

ANVERS.

Monnaie de nécessité, frappée en 1593, par le colonel de Montdragon, gouverneur de la citadelle d'Anvers, pour le service de la garnison.

* 1. 5 *patards*. — M · P · CO · A · L · SOLD · D : LA CITT · D'ANV · A 5 · PAT PIECE. M*onnaie* P*our* CO*mpagnies* A L*a* SOLD*e* D*e* LA CITT*adelle* D'ANV*ers* A 5 PAT*ards* PIECE. La porte de la citadelle d'Anvers.

Rev. VIGILATE ⁎ VIRTVTI. A° 1593. Les armes de Montdragon.

Cuivre. Van Orden [1], t. I, n° 1004.

[1] *Handleiding voor verzamelaars van Nederlandsche historiepenningen.*

Assiégée par les alliés, en 1814.

* 2. 10 *centimes*. — ANVERS — 1814. Grand N, dans une couronne d'olivier.

Rev. MONNAIE — OBSIDIONALE. Champ : 10 — CENT.

Cuivre. Millin et Millingen [1], pl. LXXIV, n° 493.

* 2². La même pièce, avec un petit w sous le grand N.

Cuivre. Cabinet de M. Serrure.

d. 2³. La même pièce, avec un petit R au-dessus de 1814.

Cuivre. Cabinet de M. Serrure.

d. 2⁴. La même pièce, avec : JEAN · LOUIS GAGNE-PAIN, sur le ruban de la couronne.

Cuivre. Cabinet de M. Serrure.

* 3. 5 *centimes*. — Semblable au n° 2.

Rev. Semblable au n° 2, mais dans le champ : 5 — CENTᵉ.

Cuivre. Cabinet de M. Serrure.

d. 3². La même pièce, plus petite et dans le champ : 5 — CENT.

Cuivre. Cabinet de M. Serrure.

* 3³. La même pièce que la précédente, avec un petit v au-dessus de : 1814.

Cuivre. Cabinet de M. Serrure.

[1] *Histoire métallique de Napoléon.*

* 3⁴. La même pièce, avec un petit v au-dessous du grand N.

Cuivre.

* 3⁵. La même pièce, avec J · L · G N · sur le ruban de la couronne.

d. 4. 10 *centimes*. — ANVERS — 1814. Deux L entrelacés, dans une couronne d'olivier.

Rev. MONNAIE — OBSIDIONALE. Champ : 10 — CENT.

Cuivre. Millin et Millingen, pl. LXXIV, n° 494.

d. 4². La même pièce, avec un petit *e* au-dessus de 1814.

Cuivre. Cabinet de M. Serrure.

* 4³. La même pièce, avec un petit R au-dessus de 1814.

Cuivre.

4⁴. La même pièce, avec : JEAN · LOUIS · GAGNEPAIN, sur le ruban de la couronne.

Cuivre. Catalogue Trumper, n° 1664.

* 4⁵. La même pièce, les L ont une autre forme, et sur le ruban de la couronne : JEAN · LOUIS · GAGNEPAIN.

Cuivre.

5. 5 *centimes*. — Semblable au n° 4.

Rev. Semblable au n° 4, mais dans le champ : 5 · CENT.

Cuivre. Catalogue Trumper, n° 1667.

5². La même pièce, avec : J · L · G · N · sur le ruban de la couronne.

Cuivre. Cabinet de M. Serrure (¹).

* 5³. La même pièce. Les L ont une autre forme, et il y a un petit v au-dessus de : 1814.

Cuivre.

ARBOGA.

Monnaie de nécessité, frappée en 1626, à Arboga, par Gustave II Adolphe, roi de Suède.

d. 1. *Un ör.* — Dans le champ, les trois couronnes et les trois initiales : G — A — R. Au-dessous : 16 ·:· 26.

Rev. Aigle éployée accostée de 1 — ÖR. Au-dessus : ARBOGA. :

Cuivre. — Carrée.

Brenner (²), p. 176.

ARGENTONA.

Monnaie frappée par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux.* — PRINCIPA — T — US CATALO. Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie, et accosté de la valeur : V̇ — Ṙ.

Rev. — ✠ AR — GEN — TONA — 164· — Croix barcelonaise, coupant la légende et can-

(¹) Le cabinet de M. Serrure renferme la plupart de ces pièces, frappées en argent.

(²) *Thesaurus nummorum sueo-gothicorum vetustus.*

tonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. Cabinet de M. Vidal-Ramon, de Barcelone.

d. 1². La même pièce, mais de l'année 1642.

Arg. Même cabinet.

AUDENARDE

Assiégée par les Espagnols, en 1582.

d. 1. 40 *sols*. — * SPES * NRA * DEVS * 15-82. Écu au lion de Flandre. Au-dessus, la valeur : 40 · S. La pièce est contre-marquée aux armes d'Audenarde.

Étain. — Uniface, carrée.

Vander Meersch (¹), n° 1.

* 1². 40 *sols*. — Variété, avec l'écusson aux armes de la ville, le mot NOSTRA au lieu de NRA, et pour contre-marque un Ⅺ gothique, entre une paire de lunettes, couronnée.

Étain. — Uniface, carrée.

(*Je crois cette pièce fausse.*)

* 2. 20 *sols*. — * SPES * NRA * DEVS * 15-82. Écusson aux armes d'Audenarde. Au-dessus, la valeur : 20 · S. Contre-marque : un Ⅺ gothique, entre une paire de lunettes, couronnée.

Étain. — Uniface, rectangulaire.

Vander Meersch, n° 2.

(¹) *Description de la monnaie obsidionale d'Audenarde.*

* 3. 10 *sols.* — SPES · NRA · DEVS · 15-82. Écusson aux armes de Flandre. Au-dessus, la valeur: 10 · S. Contre-marque aux armes d'Audenarde.

Étain. — Uniface, carrée.

Vander Meersch, nº 3.

* 4. 5 *sols.* — SPES · NRA · DEVS · 15-82. Ecusson aux armes d'Audenarde. Au-dessus, la valeur : 5 · S. Contre-marque : Ⅎ gothique entre une paire de lunettes, couronnée.

Étain. — Uniface, carrée.

Vander Meersch, nº 4.

* 5. 5 *escalins ou gros parisis.* — SPES · NRA · DEVS · 15-82. Champ, Ⅎ gothique entre une paire de lunettes, couronnée. Des deux côtés : 5 — Sᶜ f. Contre-marque : Ⅎ gothique simple.

Étain. — Uniface, carrée.

Vander Meersch, nº 5.

6. . . . .? — SPES — NRA — DEVS — 1582. Croix ornée et fleuronnée, coupant la légende : elle porte en cœur un petit écu au lion.

Étain. — Uniface, carrée.

Vander Meersch, nº 6.

* 7. *Un sol* — Écusson d'Audenarde, et pour contre-marque un Ⅎ gothique simple.

Étain. — Uniface, rectangulaire.

Vander Meersch, nº 7.

AUTRICHE.

Monnaies de nécessité, frappées en Autriche, pendant les guerres contre la France, de 1800 à 1807.

* 1. 24 *kreutzer*. — FRANZ · II · RÖM · KAI · KÖN · ZV · HU · U · BÖ · ERZH · ZU · OEST. Double aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine les armes couronnées de l'empereur, entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. Champ : — 24 KREUTZER — ERBLAENDISCH — 1800 — A. Au-dessous, une petite branche de chêne et une de palmier, en sautoir.

Argent.

* 1². La même pièce ayant au revers un B au lieu d'un A.

Arg.

* 2. 7 *kreutzer*. — FRANC · II · — D · G · R · IMP · — S · A · GE · HV · — B · REX · A · A · Dans un carré, coupant la légende, double aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine les armes couronnées d'Autriche, entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or. Des deux côtés, la valeur : V II.

Rev. Dans un carré, au-dessus d'une petite branche d'olivier et une de palmier, en sautoir, le chiffre : 7. Au-dessous : 1802 — B. Les quatre côtés extérieurs du carré, sont ornés d'arabesques.

Billon.

3. 30 *kreutzer*. — ∗ FRANZ KAIS · ∗ V · OEST ·

KEN · * Z · HUNG · BOEH · * GALIZ · U · LOD. Dans un carré perlé, la tête laurée de l'empereur, à droite. Au-dessous, la lettre S. Au milieu des deux côtés extérieurs du carré, la valeur : 30.

Rev. *DREYSSIG* KREUTZER*ERBLAEND* ISCH · 1807. Dans un carré perlé, aigle impériale couronnée, portant en cœur le nombre 30. Le long des côtés extérieurs du carré, on lit : WIENERST · — BANCOZETT · — THEILUNGS — MÜNZ Z · 30 · K.

Cuivre.

* 4. 15 *kreutzer.* — FRANZ KAIS · V · OEST · KOEN · — Z · HUN · BOEH · GALIZ · U · LOD. Dans un carré perlé, dont deux des angles sont remplacés par deux arcs de cercle rentrants et renfermant la valeur : 15. La tête laurée de l'empereur, à droite; au-dessous la lettre A.

Rev. FUNFZEHEN KREUTZER — ERBLAENDISCH · 1807. Dans un carré, semblable à celui de la face, aigle impériale couronnée, portant en cœur, le nombre : 15. Le long des côtés intérieurs du carré, on lit : WIENERST · — BANCOZET · — THEILUNG · — MÜNZ Z · 15.

Cuivre.

5. *Kreutzer* (?).

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

MÉDAILLE

EN L'HONNEUR

DU PRINCE ALEXANDRE LABANOFF DE ROSTOFF.

Av. SOCIÉTÉ — DES BIBLIOPHILES — FRANÇOIS — FONDÉE EN 1820 — LE Pce AL. LABANOFF — REÇU EN 1821.

Rev. IAC . AVG . DE THOV. Buste vêtu d'une pelisse, avec une fraise tuyautée. Dessous : EUG. FAROCHON.

Diam. 35 millim. Or. Poids : 11 $^{1}/_{20}$ grammes. Unique.
(Offerte par le prince au cabinet impérial de l'Ermitage.)

Les princes Labanoff de Rostoff sont descendants directs de Rurik qui fut, en 862, le fondateur de la monarchie russe.

L'arrière-petit-fils du grand-duc Wladimir Monomaque, le prince Konstantin Wsewolodowitch reçut la ville de Rostoff comme apanage. Il mourut le 2 février 1219. Son frère était saint George, grand-duc de Wladimir et de Souzdal; il fut tué dans la bataille près de la rivière Lita, livrée contre le terrible Baty. Le fils de Konstantin Wsewolodowitch, saint Wassily Konstantinowitch, fut martyrisé par les Tatares, en 1238. Son arrière-petit-fils, le prince Wassily Konstantinowitch II, était le dernier souverain de Rostoff; ses deux fils se partagèrent cette princi-

pauté, leurs descendants vendirent peu à peu leurs parts aux grands-ducs. Ils étaient presque tous boyards et rendirent de grands services aux grands-ducs, aux tsars et à la Russie. Les frères princes Alexandre Konstantinowitch et Wladimir Konstantinowitch combattirent dans la bataille de Koulikowo, le 10 septembre 1380, à côté du célèbre grand-duc Dmitry Donskoy. Le prince Dmitry Alexandrowitch était woewode, dans la guerre contre les Lithuaniens, sous le grand-duc Wassily Ioannowitch; le prince Iwan Dmitriewitch commanda plusieurs fois les armées du tsar Iwan le Terrible. Le fondateur de la branche des Labanoff est le prince Iwan Alexandrowitch Laban; il fut, depuis 1496 jusqu'en 1512, woewode dans les guerres contre les Suédois, les Lithuaniens et les Tatares. Le prince Iwan Iwanowitch fut le diplomate russe le plus distingué du temps du tsar Alexis Michailowitch; il représenta son tsar près les cours du shah de Perse et du roi de Pologne. Le prince Dmitry Iwanowitch, général d'infanterie, fut ministre de la justice, depuis 1817 jusqu'en 1827. Le prince Jakob Iwanowitch, frère du précédent, était gouverneur général de la Petite Russie (de 1808 à 1816) et, plus tard, membre du conseil de l'empire et grand chambellan. Il était marié à Alexandra Nikolaiewna Soltykoff. De ce mariage est issu le prince Alexandre Yakowlewitch, en l'honneur de qui notre médaille a été frappée.

Elle rappelle la réception du prince dans « la Société des Bibliophiles français, » dans laquelle il entra, en 1821, comme associé étranger. Cette Société fondée, en 1818, par M. le marquis de Château-Giron, arrêta ses statuts en 1820. Elle ne compte que vingt-quatre membres effec-

tifs et six membres honoraires ou associés. Ses publications consistant en la reproduction d'anciens manuscrits curieux et œuvres inédites, ne furent tirées qu'à trente-deux exemplaires, savoir : trente pour les membres de la Société, un pour le roi et un pour le ministre d'État. Mais depuis la reforme de la Société, au mois de février 1846, elle fait imprimer, outre les trente-deux exemplaires mentionnés qui portent les noms des membres auxquels ils sont destinés et tirés sur grand papier, encore deux cents exemplaires sur papier ordinaire, afin de les rendre accessibles aussi à d'autres amateurs et bibliophiles.

Le prince Alexandre Labanoff est un des plus zélés bibliophiles russes. Il possède entre autres une collection très-complète d'ouvrages se rapportant aux beaux-arts, descriptions de musées, de galeries, etc., puis une superbe série de tableaux, gravures, lithographies, etc., concernant Marie Stuart et les membres de sa famille. Le catalogue de cette collection a paru sous le titre : *Notice sur la collection des portraits de Marie Stuart, appartenant au prince Alexandre Labanoff, précédée d'un résumé chronologique.* La première édition de ce livre est de 1856, la seconde, considérablement augmentée et imprimée en 1860, donne la description de 652 numéros. Aujourd'hui le prince en possède déjà plus de 800. Les œuvres du savant prince, dans lesquelles il prend d'une manière si chevaleresque la défense de la malheureuse reine d'Écosse, tant calomniée par des écrivains anglais et allemands, sont avantageusement connues de tous les amis de la science. Nous en mentionnerons : les *Lettres inédites de Marie Stuart*, Paris, Firmin Didot, 1839 ; le *Livre d'heures de Marie Stuart;*

les *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*, sept volumes, Londres et Paris, 1842 à 1845, etc. Le prince est général-major en retraite, il a été aide de camp des empereurs Alexandre Ier et Nicolas Ier et commandant du Yacht-Club de Saint-Pétersbourg.

Le revers de la médaille ci-dessus décrite sert de droit au jeton de présence de la Société des Bibliophiles. Sur le revers de cette médaille on voit une salle de bibliothèque avec une grande table au milieu. Au-dessus, sur une banderole et en caractères creux : ET IN EA INVENIES THESAVRVM, et, à l'exergue : SOC. DES BIBLIOPH. FR. — FONDÉE EN 1820. — E. FAR(*ochon*) 1861. (*Revue numismatique belge*, 1862, pl. II, n° 4.)

Jacques-Auguste de Thou, né à Paris, le 8 octobre 1553, était un des grands hommes d'État de Henri IV. Homme juste et éclairé, il travailla à la rédaction de l'édit de Nantes, révoqué par le soi-disant grand Louis XIV, le plus grand tyran de son temps. « De Thou, maître de la librairie du roi, commença son histoire, en 1591, et les mémoires de sa vie, en 1614. Il était grand amateur de livres et forma lui-même une belle bibliothèque. Il mourut, le 7 mai 1617. Son fils François-Auguste fut décapité par ordre de Richelieu, le 12 septembre 1642.

B^n^ B. DE KOEHNE.

DÉCOUVERTE

DE

MONNAIES DU XIVe ET DU XVe SIÈCLE,

FAITE DANS LE DÉBLAI DE LA ROUTE DE REICHLANGE A ÉVERLANGE,

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Les dépôts de monnaies de toutes les époques ont le plus souvent un double intérêt : leur découverte nous fait parfois connaître des pièces encore inédites ou des variétés de types déjà décrits, et presque toujours ces monnaies sont les témoins tacites, mais infaillibles de faits historiques qu'il importe d'étudier.

Nous croyons donc rendre service à la science, en donnant la description des monnaies qui ont fait l'objet de cette découverte.

Le 14 avril 1864, les ouvriers de l'administration des travaux publics du grand-duché de Luxembourg, occupés à faire le déblai de la route, à proximité du château d'Everlange, ont trouvé sur l'accotement de droite de cette route, à cinq ou six pas l'un de l'autre, deux vases remplis de monnaies d'or et d'argent. Les vases furent aussitôt brisés et les ouvriers s'en disputèrent le contenu.

Comme, d'après l'art. 46 du cahier des charges relatif à la construction de cette route, tous les objets antiques qu'on

serait dans le cas de découvrir devaient être remis au gouvernement grand-ducal, pour être déposés au musée, M. Dagois, ingénieur des travaux publics, à Diekirch, et le tribunal de cet arrondissement se sont rendus aussitôt sur les lieux et ont fait saisir toutes les pièces qu'ils ont pu découvrir.

Elles sont au nombre de trois cent dix, dont cinq en or, les autres en argent. Elles ont été adressées à la Société archéologique du Grand-Duché, sous la date du 20 mai, par M. le directeur général des travaux publics.

Il résulte des rapports de M. de la Fontaine, ancien gouverneur du Grand-Duché, et de M. le docteur Glaesener, de Diekirch, à l'examen desquels le dépôt avait d'abord été soumis, que ces pièces appartiennent, à quelques exceptions près, au xve siècle, et qu'elles peuvent être réparties, comme suit : monnaies luxembourgeoises, quatre-vingt-huit pièces; monnaies lorraines, cent vingt-neuf; monnaies allemandes, quarante-huit; monnaies de Philippe le Bon (pour la Flandre, le Hainaut, la Hollande et le Brabant), trente-neuf pièces; pièces frustes en assez grand nombre, faisant ensemble trois cent dix pièces. Il est surprenant, dit M. le docteur Glaesener, qu'il ne se trouve dans ce dépôt pas une seule tréviroise, tandis que les monnaies des États voisins y sont assez nombreuses.

Passons à la description des pièces trouvées.

A. GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

A. WENCESLAS II (1383-1388).

1. WENCEL · ROMANOR · REX Z BOE. Lion brochant sur un champ à burelles, portant une aigle sur le poitrail.

Rev. MONETA NOVA FCA LUCENB'. Croix cantonnée de quatre étoiles.

Arg. Diam. 0.26. Catalogue de la Fontaine, nº 112. — Un exemplaire.

B. ANTOINE DE BOURGOGNE (1411-1415).

2. ANTHO · DI · GR · BRA · Z · LIMB · DUX. Lion fascé de Luxembourg; sur le flanc du lion un écu écartelé de fleurs de lis et du lion brabançon.

Rev. MONETA DUC · BRAB · FCA · LUCEMB. Croix cantonnée de fleurs de lis et de deux lions.

Arg. Diam. 0.28. Catalogue de la Fontaine, nº 129. — Un exemplaire.

C. ÉLISABETH DE GOERLITZ, VEUVE D'ANTOINE DE BOURGOGNE (1415-1418).

3. ELISABET DEI GRA · LUCEB · DUCISSA. Lion fascé de Luxembourg.

Rev. MONETA NOVA FCA LUCEMBURGENS. Croix cantonnée de deux astres et de deux lions.

Arg. Diam. 0.28. Catalogue de la Fontaine, nº 131. — Quatre exemplaires.

D. JEAN DE BAVIÈRE (1418-1425).

4. JOH' DUX BAVAR · Z · FILIUS · HOL. Aigle couronnée, tenant dans ses serres un écu écartelé des armes de Bavière et de Luxembourg.

Rev. MONETA NOVA FCA' LUCENB. Croix traversant la légende et portant au centre l'écu de Luxembourg.

Arg. Diam. 0.28. Catalogue de la Fontaine, nº 133. — Cinq exemplaires.

5. JOH DUX BAVAR · Z · FI · HO'. Écu non heaumé, aux armes de Bavière et de Luxembourg.

Rev. MONE — NOVA — LUCE — BURS. Croix traversant la légende et portant au centre l'écu de Luxembourg.

Arg. Diam. 0.22. Catalogue de la Fontaine, nº 137. — Quatorze exemplaires.

E. ÉLISABETH DE GOERLITZ, VEUVE DE JEAN DE BAVIÈRE.

6. ELISAB · D · G · DUCIS BAVAR · Z · LUCE. Heaume recouvrant un angle d'un écu placé obliquement, aux armes de Bavière et de Luxembourg.

Rev. MONETA — NOVA — LU — CENBUR — GENSIS. Croix traversant la légende et portant au centre un écu de Luxembourg, dans un cadre formé par huit arcs de circonférence, dont les angles rentrants se terminent en trèfles.

Arg. Diam. 0.28. Catalogue de la Fontaine, nº 140. — Trente-quatre exemplaires.

7. ELISAB · D · G · DU · BAVAR · Z · L. Aigle aux ailes éployées, dont la tête partage la légende; de la serre droite, elle tient l'écusson écartelé de Bavière et de Hainaut; de la serre gauche, elle tient l'écu luxembourgeois.

Rev. MONE — NOVA — LUCE — BURG. Croix fleuronnée coupant le champ et la légende, cadre composé de quatre arcs de cercle, orné aux angles saillants et rentrants de roses et de trèfles.

Arg. Diam. 0.28. Catalogue de la Fontaine, nº 146. — Quatre exemplaires.

8. ELISAB' DUC' BAVAR'. Aigle, comme au numéro qui précède.

Rev. MON · NOV · LUC — BUR. La même croix qu'au numéro qui précède.

Arg. Diam. 0.22. Catalogue de la Fontaine, nº 146. — Trois exemplaires.

9. ELISAB · DUCIS BAVAR · Z · LUCE. Heaume recouvrant un angle d'un écu placé obliquement aux armes de Luxembourg et de Bavière.

Rev. MONE · NOVA · LUCENBURG. Croix traversant la légende et portant au centre un écu de Luxembourg, dans un cadre formé par huit arcs de cercle dont les angles rentrants se terminent en trèfles.

Arg. Diam. 0.22. Catalogue de la Fontaine, nº 142. — Vingt-deux exemplaires.

B. DUCHÉ DE LORRAINE.

F. RÉNÉ D'ANJOU (1431-1453).

10. RENATI DUX BARREN · Z · LOTH. Écusson écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MONETA FACTA IN S. MICHAL. Épée en pal entre un barbeau et un aiglon.

Arg. Diam. 0.22. De Saulcy, *Numismatique lorraine*, p. 90. — Vingt-six exemplaires.

11. RENATI + DUX + BARREN + Z + LOTH M. Écusson écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MONETA + FACTA IN NANCEIO. Épée en pal entre un barbeau et un aiglon.

Arg. Diam. 0.28. De Saulcy, *Numismatique lorraine*, p. 91. — Vingt exemplaires.

12. RENATI DUX BARREN LOTH · M. Épée la pointe en bas sur laquelle est appliqué un écusson écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. SIT NOMEN DNI BENEDICTUM (sur d'autres BENEDICTU.) Croix de Lorraine au milieu du champ.

Arg. Diam. 0.25. — Cinquante exemplaires.

13. RENATI DUX BARREN Z LOTH · M. Écusson écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MONETA FACTA IN S. MICHAEL. Épée en pal entre un barbeau et un aiglon.

Arg. Diam. 0.22. — Quatorze exemplaires.

14. RENATI DUX BARREN ET LOTH · M. Épée la pointe en bas sur laquelle est appliqué un écusson écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. Légende extérieure : BENEDICTU SIT NOME DNI NRI IHV · XPI. Légende intérieure : MONETA DE NANCI. Croix de Lorraine au milieu du champ.

Arg. Diam. 0.25. — Six exemplaires.

15. RENATI DUX BARREN Z LOTH · M. Champ écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Rev. MONETA NOVA DE S. MICHAEL. Épée la pointe en bas entre un barbeau et un aiglon.

Arg. Diam. 0.25. — Huit exemplaires.

C. DUCHÉ DE BRABANT.

G. PHILIPPE LE BON (1430-1467).

16. PHS · DEI · GRA · DUX · BURG · BRAB · I · LIMB · Armoiries remplissant tout le champ.

Rev. MONETA NOVA DUC · BRABANT · Croix pattée traversant la légende; elle est cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis et porte un lion en cœur.

Arg. Diam. 0.30. Serrure, *Cabinet du prince de Ligne*, nº 105. — Trois exemplaires.

D. COMTÉ DE FLANDRE.

H. PHILIPPE LE BON.

17. PHS ⁜ DEI ⁜ GRA ⁜ DUX ⁜ BURG ⁜ COMES ⁜ FLAND · Lion à gauche, assis sous un dais gothique ; des deux côtés le briquet de la Toison d'or avec étincelles.

Rev. ✠ SIT ⁜ NOMEN ⁜ DOMINI ⁜ BENEDICTUM ⁜ AMEN. Écu à sept quartiers sur une croix ailée et ornée.

Or. Diam. 0.30. — Deux pièces.

18. PH'S · DEI · GRA · DUX · BURG · Z · COMES · FLAND · Armoiries remplissant tout le champ.

Rev. MONETA NOVA COMITIS · FLAND. Croix portant en cœur une fleur de lis et cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis.

Arg. Diam. 0.30. — Serrure, *Cabinet du prince de Ligne*, nº 104. — Vingt-deux exemplaires.

E. COMTÉ DE HAINAUT.

19. PHS · DEI · GRA · DUX · BURG · Z · COM · HANONIE · Armoiries remplissant tout le champ.

Rev. MONETA NOVA VALENCENENCIS. Croix pattée coupant la légende, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux lions, portant en cœur le monogramme du Hainaut.

Arg. Diam. 0.30. Serrure, *Cabinet du prince de Ligne*, nº 45. — Deux exemplaires.

F. COMTÉ DE HOLLANDE.

20. PHS · DUX · BURG' COM' FLAND' HES · HOL · Z · Le duc assis sur un trône à six fuseaux; il tient une épée de la droite, et de la gauche l'écu à cinq quarts. Le tout dans un entourage composé de demi-cercles ornés de trèfles à l'extérieur.

Rev. XPC VINCIT XPI REGNAT XPC IMPERAT. Croix à triples bandes, terminée par trois fleurs de trèfle.

Or.

21. PHS · DEI · GRA · DUX · BURG · COM · HOLD · Z · Z · Armoiries remplissant le champ.

Rev. MONETA NOVA COM · HOLD · Z · ZE · Croix pattée coupant la légende, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis, portant en cœur un astre.

Arg. Diam. 0.30. — Trois exemplaires.

G. ALLEMAGNE.

I. ARCHEVÊCHÉ DE COLOGNE.

1. THIERRY II DE MEURS (1414-1463).

22. THEODIC' AREPI' COLON'. Saint Pierre sous un dais tenant un sceptre et une clef.

Rev. MON' NOV' RILENS'. Écusson écartelé de Cologne et de Meurs dans un encadrement formé par des lobes et des angles; au-dessus, l'écu de

Meurs; à droite et à gauche deux autres écus, au bas une rosette.

Arg. Diam. 0 25. — Deux exemplaires.

23. THEODI' AREPI' COLONIEN. (Variétés avec THEODIR EPI' CO' ou THEORI AREP · COL). Saint Pierre sous un dais orné, à ses pieds, coupant la légende, l'écu de Meurs.

Rev. MONE NOVA RILE. Dans un encadrement formé de trois lobes et de trois angles (dans lesquels les écus de Trèves, de Mayence et du Palatinat), un écusson écartelé de Cologne et de Meurs.

Arg. Diam. 0.25. — Six exemplaires.

24. THEOD' AREPI' COLON'. Écu écartelé des armes de Cologne et de Meurs, dans un encadrement formé de trois lobes et de trois angles dans lesquels les écus de Trèves, de Mayence et du Palatinat.

Rev. Saint Pierre sous un dais ornementé; à ses pieds, l'écu de Meurs, autour :.... MCCCC XXXVII.

Arg. Diam. 0.25. — Un exemplaire.

25. THEODI . . . . EPI . . . . . CO. Saint Pierre sous un dais ornementé.

Rev. MONE NOVA BUN (dans une autre BUNE). Écusson écartelé de Meurs et de Cologne dans un encadrement formé par trois lobes et trois angles; dans les derniers les écus de Cologne, de Mayence et du Palatinat.

Arg. Diam. 0.25. — Deux exemplaires.

26. THEODI AREPI CO'. Saint Pierre sous un dais; à ses pieds un écu de Meurs.

Rev. MONE NOVA RILE. Écu écartelé de Meurs et de Cologne, dans un encadrement comme ci-dessus; dans les angles en haut les écus de Mayence et du Palatinat; en bas une rosette. — Variété; dans les trois angles du revers les écus de Trèves, de Mayence et du Palatinat. Mêmes légendes.

Arg. Diam. 0.25. — Trois pièces.

27. THEODIC AREPI COLON. Saint Pierre sous un dais ornementé.

Rev. MON' NOV' BUNENS'. Écusson écartelé de Cologne et de Meurs dans un encadrement à quatre lobes et à quatre angles, dans lesquels les écus de Mayence en haut, de Trèves et du Palatinat des deux côtés, en bas une rosette.

Arg. Diam. 0.25. — Deux exemplaires.

28. THEOD . . . AREPI CO. Saint Pierre sous le dais ornementé.

Rev. MONE NOVA RILE. Écusson écartelé de Cologne et de Meurs. Dans un encadrement trilobé, trois écus dans les trois angles qui alternent avec les lobes, Mayence, Trèves, celui d'en bas indéchiffrable.

Arg. Diam. 0.25. — Un exemplaire.

II. PALATINAT.

K. LOUIS, COMTE PALATIN, DUC DE BAVIÈRE (1442-1449).

29. LUDWIC. . . . . DUX BA. Le comte debout.

Rev. MONETA NOVA AUREA. . . . . Écu écartelé dans un encadrement, formé de trois lobes et de trois angles.

Or. Diam. 0.22. Florin d'or. — Un exemplaire.

30. LUDOVIC . . . . DUX B⁹. Saint Pierre sous un dais ornementé.

Rev. MONE NOVA BACH⁹. Écusson écartelé de Palatinat et de Bavière, dans un encadrement à trois lobes et à trois angles dans lesquels les écus de Mayence, de Trèves et de Cologne.

Arg Diam. 0.25. — Deux exemplaires.

L. FRÉDERIC LE VICTORIEUX (1449-1476).

31. FRID. C. P. R. DUX BA. Saint Pierre sous le dais ornementé.

Rev. MONE NOVA BACH⁹. Écu écartelé de Bavière et du Palatinat, dans un encadrement à six angles: dans les trois grands, les écus du Palatinat et de Bavière ; dans l'angle inférieur, deux branches juxtaposées.

Arg. Diam. 0.25. Neuf exemplaires.

III. MONNAIES AUX TYPES DE SAINT-PIERRE, COMMUNES AUX TROIS ÉLECTORATS ECCLÉSIASTIQUES DU RHIN, AVEC LE MILLÉSIME DE 1443-1445.

32. *M.* Saint Pierre sous un dais, autour : ANO DNI MCCCCXLV.

Rev. MONE NOVA BING. Écusson écartelé de Mayence et . . . . . , dans un encadrement à six angles, alternativement grands et petits. Dans les trois grands, les écus de Cologne, de Trèves et du Palatinat.

Arg. Diam. 0.25. — Deux exemplaires.

33. Saint Pierre sous un dais, ANO DNI MCCCCXL.

Rev. MONE NOVA. . . . . Dans un encadrement à six angles, l'écusson écartelé de Meurs et de Cologne; dans les trois grands angles, les écus de Mayence, de Trèves et du Palatinat.

Arg. Diam. 0.25. — Un exemplaire.

IV. ARCHEVÊCHÉ DE MAYENCE.

N. CONRAD III (1419-1434).

34. CONRADI . . . . EPI MA. L'électeur debout avec les ornements pontificaux, bénissant de la main droite. A ses pieds un écu écartelé.

Rev. MONETA NOVA AUREA BIN. L'écu de l'Électorat dans un encadrement formé de trois lobes alternant avec trois angles.

Or. Diam. 0.23. Florin d'or. — Une pièce.

Outre les pièces allemandes décrites ci-dessus, quelques autres sont trop mal conservées pour être tout à fait déchiffrables, savoir :

V. DUCHÉ DE JULIERS.

O. RAINAND (1402-1422).

Deux exemplaires.

P. ADOLPHE (1448).

Trois pièces.

VI. DUCHÉ DE BERG.

Q. GÉRARD DE JULIERS, QUI ÉPOUSA L'HÉRITIÈRE DE BERG.

Quatre pièces.

VII. DUCHÉ DE CLÈVES.

R. ADOLPHE.

Deux pièces.

CONJECTURES SUR L'ENFOUISSEMENT DE CE TRÉSOR.

« Ces monnaies embrassent, dit M. le docteur Glae-
« sener, dans son susdit rapport, un espace de temps
« s'étendant du dernier tiers du XIVe jusqu'au dernier tiers
« du XVe siècle; et si nous retranchons une demi-dou-
« zaine de pièces qui ne se trouvent qu'une ou deux fois,
« cet espace de temps se resserre singulièrement et ne
« comprend plus que la première moitié du XVe siècle. Il
« est probable que cette somme, assez considérable pour

« l'époque, fut enfouie vers 1450, époque à laquelle plu-
« sieurs seigneurs luxembourgeois, de même que la ville
« de Luxembourg, ne voulant pas reconnaître la suzerai-
« neté de Philippe le Bon, auquel Élisabeth de Goerlitz
« avait vendu ses droits sur le duché de Luxembourg, ce
« dernier se vit forcé de faire la conquête de son acqui-
« sition. »

Cette conjecture que nous soumettons à l'appréciation des numismates, nous semble fort ingénieuse, et nous paraîtrait admissible comme rapportant notre dépôt à un fait constaté par l'histoire, s'il nous était suffisamment prouvé que ce dépôt a été enfoui vers 1450. Mais en fait de dépôt numismatique, toutes les pièces, qu'elles se trouvent une ou plusieurs fois, doivent être portées en ligne de compte.

Nous ne saurions donc éliminer aucune de ces pièces, puisqu'il est constaté que toutes se sont trouvées ensemble dans le même dépôt.

Or, parmi les pièces examinées, il y en a de Théodoric, archevêque de Cologne (1414-1463), de Frédéric, comte palatin du Rhin (1449-1476), de Philippe le Bon (1430-1472).

Comme ces monnaies ne portent pas de date, à l'exception de quelques-unes, il n'est guère possible de dire avec précision quelle est la dernière limite chronologique.

Le dépôt ne peut pas être postérieur à 1476, car il s'y serait probablement trouvé des monnaies de Charles le Téméraire, de Marie de Bourgogne, dont cependant aucun exemplaire n'est venu à notre connaissance.

D'un autre côté, nous savons que Philippe le Bon prit Luxembourg le 21 ou le 22 novembre 1443 et que probablement dès lors les hostilités ont cessé.

Nous nous permettons de citer à côté de cette première conjecture, une autre que nous fondons sur un fait historique qui s'est passé vers la fin de ce même siècle, dans la principauté de Liége.

Aux années qui suivirent l'assassinat de l'évêque Louis de Bourbon, il y a eu dans la principauté de Liége des troubles prolongés et dont le règne de son successeur Jean de Horn fut longtemps agité (1). A cette époque, tout le pays de Liége était parcouru par les partisans de Jean de Horn et par ceux de la famille de Lamark, et le pillage et l'incendie menaçaient sans relâche les malheureux habitants. Les hostilités s'étendirent même au delà des limites de la principauté. Guillaume d'Arenberg, comte de Lamark, s'était avancé dans le Luxembourg, mais pour des raisons majeures, il se borna à la prise de Virton et de Carignan (2). Il ne serait donc pas étonnant de voir qu'à cette époque désastreuse, des malheureux habitants de ce pays furent obligés de fuir le sol natal, dans l'espoir de trouver un peu de sûreté dans des contrées voisines.

La vallée de l'Attert aura pu paraître un asile favorable à l'un de ces fugitifs. Peut-être aussi les habitants de notre pays même, voisins de la principauté de Liége, jugèrent à propos de se garantir contre des attaques imprévues.

A l'appui de cette supposition, nous citerons une

(1) Perreau, *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. III, p. 362.

(2) Dewez, *Histoire de la principauté de Liége*.

découverte numismatique décrite par M. A. Perreau, dans la *Revue numismatique belge*, page et tome indiqués ci-dessus. La découverte à laquelle nous recourons ici pour trouver un point de comparaison a été faite, en 1859, dans la commune de Nederhain, qui dépendait autrefois de la seigneurie de Hamal. Les monnaies décrites dans ce travail ne dépassent pas la fin du xve siècle. Il y a des monnaies de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, ce qui peut nous conduire à l'année 1482.

Dans tous les cas, aucune des monnaies de ces deux dépôts ne dépasse la fin du xve siècle, et les luttes désastreuses dans la principauté de Liége se sont étendues jusqu'en 1484, année à laquelle fut conclue la paix à Tongres (1).

Dr A. Namur,

Professeur-bibliothécaire à Luxembourg, membre de la Société royale de numismatique belge.

(1) Dewez, *Histoire de la principauté de Liége*. « Enfin d'Arenberg, réduit à l'extrémité, consentit à faire la paix. La ville de Tongres fut désignée pour le lieu des conférences. Cette paix fut conclue le 22 mai ou, selon Fisen, le 22 juin 1484.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

ESSAIS DE MONNAYAGE. — MONNAIES OFFERTES AUX MESSES DE PRÊTRISE ET AUX FUNÉRAILLES.

XVe, XVIe SIÈCLES.

Par l'essay fait en l'an XIIIIe LV suivant, se voira particulièrement l'ordre que l'on y tenoit, qui est chose digne de mémoire.

Le VIe de may l'an XIIIIe LV sont venus en plaine halle par devers Jehan du Gardin, lieutenant du prévost (de Valenciennes), et ses pers, Guillaume de Croy et Arnoult Musch, généraulx des monnoyes, et maistre Thomas Mulet, correcteur des comptes, à Lille, et firent ostension des lettres du duc à eux envoiés pour yllec venir, et en délivrèrent une ausdis de la loy, leur comandant eulx trouver présens, sans avoir esgardt à l'absence du bailly de Haynnau : lesquelz prindrent advis au lendemain et disrent qu'ilz vouloient obtempérer au commandement du prince. Parquoy se transportèrent à l'hostel des monnoies, avec eulx les principaulx de le ville, avec orphèvres et cangeurs, et fut l'instruction des maistres leute, et furent les boistes, quy estoient closes de III clefz, ouvertes, trouvés

497 lions d'or, vingt-sept lionceaux. Adviset en baillier une partie en deux; mais les maistres non contens; car disoient le tout debvoir estre mis à l'assai, comme se fait à Bruges, ce quy fut accordé. Dont les moitiés remis en la boëte, l'aultre pour faire l'assay. Puis, fut la boiste de l'argent ouverte, où trouvez 223 deniers, dis doubles gros, puis, l'or fondu à part et jecté *en quienillattes* et l'argent; puis, l'assay faict à la touche et à la veue, et les III bourgeois, III orphèvres, III cangeurs rapportèrent leurs advis au lieutenant, quy le dit à ses pers, quy se résouldèrent ensamble : asscavoir que lesdis deniers d'or avoient estez ouvrez bien et notablement, et ainsy de l'argent. Et fut de ce relation faite aux généraux et députez, lesquelz affirmèrent estre de mesme opinion; ce qu'ilz déclarent aux maistres particuliers. Et, affin que de ce puist estre foy faicte, yceulx prindrent *une quievelette* d'or pour porter à Lille, offrant à ceulx de la loy en prendre une samblable, à leurs despens, ce qu'ilz ne firent; car n'avoit esté accoustumé. Sy requierèrent yceulx généraux aux lieutenant et jurez ycelle relation déclarer par loy. Sur quoy ilz prindrent à conseillier à part et appellèrent l'un l'aultre par nom de jurez et eschevins, que enthièrement le tout avoit esté bien besongné, expérimenté et relaté, sans en aultrement dire par loy. Puis disrent qu'ilz avoient acomply tout ce que, en ce cas, estoit de leur costé, et ont retenu la copie des lettres d'iceulx généraux.

Si fault encore noter que j'ay veu (Jean Coquiau), ès vieux comptes de ceste ville, dès le temps propre de madame Margueritte, mère Jehan d'Avesnes, pluiseurs despens paiez des bancquetz, que l'on faisoit aux assais des

monnoyes, et aussy pour voiaiges faitz pour matière en dépendant (1).

La monnoye se passoit à recours, et quant elle at cesset.

Cela appert par lettres signé Tisenberghe, de l'an XIIII^c XLI, qu'elle estoit demorée, après la chandeille estaincte, à Jehan de Brabant, donnant caution de deux mille escus, et at cessé environ le temps du duc Charles le Hardy, par la nonchallance d'aulcuns et à petit prouffict qu'on en rethiroit, et at-on tâché de la rendre et remectre sus; car, au conseil du XXIIIIe de may 1477, adviset de requérir à madame Marie provision de forgier monnoye en Vallenchiennes. A cestuy du Ve septembre XIIII^c III^XX VII furent leutes lettres de Maximilien pour le mesme faict (2).

Par les cautions que donnoient les changeurs se voidt que ceulx quy ont esté (étaient) des principalles familles de Vallenchiennes, telles que celles du Gardin, le Cangeur, de Le Sauch, Rasoir, Parti, de Frasne, Grebert, Quarouble, Brochons, Crete, Moiset, etc. (3).

C'était en monnaie forgée à Valenciennes qu'étaient acquittées les rentes à hiretaiges, que l'église de Beaumont avait huers le banlieue, par l'empereur Henry et medame de Luxembourg sur bois de Raismes et Vicongne : savoir,

(1) Ms. n° 534, biblioth. de Valenciennes, fol. 94-95.

(2) Fol. 96-97. — « 1280. A Jehan Kaignet, d'Arras, XLVIII l. de par, en pure monnoie, pour les cous de III^c l. de par., d'un an, ke li vile (de Valenciennes) li devoit *en noire monnoie.* » (MS. n° 535, fol. 49 r°.)

(3) Fol. 97. — « Serment pour mectre les parties as sains par loy. Que les deniers que j'ay sur luy, clame à droit, les ay clamé tort et il m'en at faict par les sains quy cy sont, et par tous les aultres. » (Fol. 166 v°.)

LX mars VII onces XII estrelins d'argent à l'enseigne de Valenchiennes, val. v^c IIII^XXX VII l. VI s. t. par an (1).

Un autre acte nous apprend que le procureur de Loys, roy de Sicille, héritier des bois de Raismes, ne voulant payer, se vit condamné à acquitter cette somme.

Dans cet acte figure hault et noble messire Jake d'Enghien, sieur de Fagnoelles, de Wiegès et de Valers (2).

Parlons maintenant des monnaies forgées à Valenciennes, au XVIe siècle.

Le XVIIe jour de aoust 1536, on publya à Valenchiennes qu'on forgeroit de la monnoie de quatre pattars la pièche, coursable ens ès pays de l'empereur, où à la pille y auroit l'aigle et de l'aultre costé une double croix ancrée.

En 1548, le 28 juillet, furent, en Valenchiennes, les ors cryés, phls à XXVII patars, lions d'or, à III l. XIIII s., mailles d'or, à LX s., ridres de Gueldres, à XXIII patars, l'escut de l'empereur, à XXXVIII patars, l'escu de France au soleil, à XXXVII patars, l'escu d'Angleterre, à LXX s., le salut d'or, à IIII l., le ridre d'or, à IIII l., le karolus d'or, à XXI patars (3), le demy réal, à XXXI patars et demy réal d'or (4), à VI l. VI s. (Ms. n° 526).

(1) Fol. 182 v°. — « 1349. On donna à Madame Margueritte pour sa venue, la IIe fois, XXIIII *hanars* d'argent et un dragon, à IIII l XVIII s. le marcq. (Fol. 210 r°.)

(2) Fol. 183 v°.

(3) En 1532, la ville de Valenciennes fit présenter une coupe d'or, pleine de karolus d'or, à la reine, gouvernante des Pays-Bas, lors de son entrée.

(4) Lors de l'entrée du prince d'Espagne (depuis Philippe II) à Tournai (1549), on gecta au peuple force de monnoye de réal et demy réal d'argent. (Ms. n° 526.)

Cette même année, *le prince de Plaisance* (1), de Valenciennes, fit jeter des deniers nouvellement forgez et argentz à grande plantez, criant le peuple, largesse, largesse du prinche de Vallenchiennes (2).

Si nous voulons, à présent, parler des offrandes ci-dessus mentionnées, nous verrons, dans une chronique manuscrite de la prévôté de Wattène, ce passage curieux pour l'histoire des monnaies, puisqu'il nous fait connaître les offrandes qui avaient lieu aux premières messes des protégés des hauts dignitaires ecclésiastiques.

Nous y lisons, en effet, que Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, et chancelier du roi d'Angleterre, voulant reconnaître les services que lui avait rendus Robert de la Magdelaine, qui figure parmi les prévôts de Wattène, fit offrir, lorsqu'il chanta sa première messe, à Rouen, au monastère de la Magdelaine, dix nobles d'Angleterre, dix demy-nobles, dix quarts de nobles et d'autres monnoies estranges, jusques au nombre de cent salutz, et tout par dix (3).

Telles celles des funérailles des hauts barons, selon le Ms. n° 527, lequel nous dit qu'aux obsèques (1545, 9 février, v. s.) de dame Gilles de Barlaimont (en l'église des Chartreux lès Vallenchiennes), vefve de feu noble chevalier messire Loys Rollin, S^r d'Aimeries et de Raismes, le S^r d'Aimeries présenta à l'offrande ung chierge d'une livre et ung carolus d'or, attachez en

(1) *Voy.* les archives du nord de la France, 3e série, t. VI, p. 15.

(2) Ms. n° 520, fol. 88 r°.

(3) Ms. n° 520, fol. 82 r° et v°.

icelluy; Ms. de Frasne (Fresne), ung chierge avec une maille de Hornes, et, Ms. de Croix, ung chierge avec une maille de Hornes [1].

De La Fons-Mélicocq.

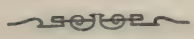

Instruction et ordonnance suivant laquelle Jean Goffin, maître monnoyeur de S. A. S^me^, se devera gouverner et régler au fait de la monnoye d'or et d'argent que S. A. lui a permis de forger, contenant le pied des instructions précédentes.

1° Ledit maître monnoyeur sera tenu de faire et renouveler, ès mains du chancelier de S. A., le serment accoutumé de fidélité et d'observer ponctuellement les articles et points suivants :

2° Le maître sera obligé de tenir son comptoir fourni et garni d'une somme de 4,000 florins de Brabant, qui serviront de caution, tant pour l'assurance du payement des régaux de S. A., qu'à effet de payer et contenter les marchands et autres qui voudront livrer or ou argent à ladite monnoye, de quoi le wardien d'icelle aura soin particulier et fera rapport au conseil de S. A.

3° Sera tenu de payer, pour droits et régaux de S. A., 3 florins 10 patars du marc d'or de haut alloy de 24 karats, et 10 ½ pattars d'argent fin de haut alloy loyé à 12 deniers, sans pouvoir apporter aucune chose en diminution d'iceux,

[1] Ms. n° 527, fol. 72 v°.

ou à la charge de S. A., ains tous frais et despens nécessaires pour la fabricature de ladite monnoie, si comme l'entretenance de fers, coings et ustensils des fours et fourneaux et le salaire du maître graveur, suivant les coutumes anciennes, seront à sa charge.

4° Devera avoir en son comptoir ou lieu où il recevra des marchands et livreurs de matières d'or et d'argent et les livrances lui seront passées, une bonne et juste balance avec des poids de Troye bien et fidèlement adjustés au patron du Dormant des vrais marques et poids de Troye, reposants en la chambre des comptes de S. A. à peine d'être corrigé et châtié pour toutes fautes arbitrairement et suivant qu'en équité et raison sera ordonné.

5° Ledit Goffin tiendra bon et pertinent registre de toutes livrances, où il les annotera et fera escrire avec expression des jours, tant de celles qu'il fera ou aura faites en lingot aux ouvriers et serviteurs sermentés de ladite monnoie, que de celles qu'il lui rendront ou auront rendues en plattes noires avec les retailles d'icelles à effet de les leur relivrer blanches et prests à recevoir le coing, tant en espèce d'or que d'argent et ce en présence et du sceau du wardien qui y prendra l'esgard et besoing convenable.

Au moyen desquels articles et conditions et de l'observance du premis, il poura faire ouvrer, coigner et monnoier les espèces d'or et d'argent cy-après spécifiées et déclarées, prenant soigneux esgard que les pièces soient de belle mise, couleur et rondeur et bien esgalées tant au marck qu'au bicquet, et observant généralement toutes bonnes coustumes et usance des monnoies et les devoirs d'un bon et fidel monnoyeur.

S'ensuivent les pièces qu'il poura forger jusques à autre ordre. — Ledit maître fera forger les escus Maximilan au pied de 21 karats un grain et demy de fin, au remède d'un grain et demy pesant la pièce deux esterlins sept as et un quart revenant au marck d'œure (*sic*) 71 pièces et $^{245}/_{285}$ d'une pièce, laquelle fraction est supputée valoir 61 $^{1}/$ as ou un esterlin 29 $^{1}/_{4}$ as, au remède de 1 $^{1}/_{2}$ esterlin en poid sur ledit marck, revenant au marck de fin ou de 24 karats 81 $^{155}/_{285}$ pièce.

Ledit maître donnera aux livreurs du marck de fin ou de 24 karats 523 florins et 7 patars et les payera avec des escus au prix de 6 florins 10 patars et donnera pour chaque marck de fin 80 escus et 3 florins 7 patars en monnoie, et pour régaux de S. A. 3 florins 10 pattars sur ledit marck de fin.

Monnoie d'argent. — Ledit maître donnera du marck de fin argent de 12 deniers 37 florins 13 pattars sans pouvoir marchander ni donner plus ou moins, afin d'éviter confusion, et les payera avec des dalers de 41 pattars pièce ou avec des huitièmes à 10 pattars et les saisièmes à 5 pattars. Et donnera aux livreurs pour chaque marck de fin 18 dalers et 15 pattars en monnoie. Et pour les régaux de S. A. 10 $^{1}/_{2}$ pattars sur marck de fin ou de 12 deniers.

Daler Maximilian. — Ledit maître fera forger le daler Maximilian et les demy au pied de 9 deniers et un demy grain au remède en bonté d'un grain et demy, et en poid esterlin et demy, pesant la piéce 11 esterlins 3 $^{1}/_{2}$ as revenant sur le marck d'œuvre à 14 pièces et $^{286}/_{712}$ d'une pièce, laquelle fraction est supputée à 4 esterlins 15 as et sur le

marck de fin de 12 deniers 19 $^{147}/_{711}$ pièces. Les régaux de S. A. sont 10 $^{1}/_{2}$ pattars sur le marck de fin.

Les huictièmes et saisièmes de souverain dit patagon Maximilianus de 7 $^{1}/_{2}$ patars et le demy à l'advenant. — Ledit maître fera forger les huitièmes et saisièmes du souverain dit patagon au pied de 7 deniers de fin au remède de deux grains en bonté et deux esterlins en poid sur le marck d'œuvre, pesant la pièce 3 esterlins et 12 as, revenant au marck d'œuvres 47 pièces et $^{44}/_{108}$ d'une pièce, laquelle fraction est supputée à un esterlin 12 as, et sur le marck de fin 81 $^{76}/_{208}$ pièces. Les régaux de S. A. font 10 $^{1}/_{2}$ pattars sur le marck de fin. Ledit maître donnera aux livreurs pour chaque marck de fin 75 huitièmes et 3 pattars en monnoie.

L'ouverture de la boette. — Ledit maître sera tenu de mettre la boette de ladite monnoie (où seront mises les pièces tirées de chaque livrance pour furnir les régaux susdits) ès mains du wardien, pour estre icelle rapportée de trois mois à autres au conseil, ou à toute semonce qui leur sera faite de la part de S. A. L'ouverture de ladite boette se fera comme de coutume aux frais de S. A. et s'il est trouvé que ledit maître ait excédé d'un grain de fin alloy, outre le remède lui accordé, il sera tenu payer ledit grain au profit de S. A., et au cas qu'il ait excédé frauduleusement d'un demy grain de fin au marck, il sera mulcté arbitrairement, aussi bien que celui des ouvriers qui aura fait la faute ou y coopéré, laissant à icelui son regrès contre le wardien, comme celui à qui il touche d'avoir soing que telles fautes ne se commettent. En tel cas, S. A. le pourra faire chastier comme faulx monnoieur à l'exemple d'aultre.

Et pour oster tous doubtes et scrupules qui pourroient survenir au fait des essais d'aucune espèce procédante de ladite boette, soit de la part de S. A., soit du côté dudit maitre, pour ce qu'elles pourroient avoir été trouvées de trop haut ou bas alloy, en ce cas la partie qui doubtera ou n'aura appaisement, pourra demander que nouvelle essaye se fasse, et ce pour une fois seulement; et ledit second essay estant fait deuement par le wardien et essayeur serimenté de quelque parte que ce soit, tous les ouvrages desquels tels essayes auront été faits seront jugés légaux, suffisants et satisfactoirs sans ultérieur appel ou essay.

Ducats au tiltre de Bouillon et au pied du Saint-Empire. — Ledit maitre pourra aussi, si ainsi veut, faire ouvrer ou monnoier au pied du Saint-Empire des ducats et demy doubles ducats de 23 karats et 8 grains d'or fin pesant, les doubles ducats 4 esterlins et 18 as, revenant sur le marck d'œuvre 35 $^{10}/_{146}$ pièce (laquelle fraction est estimée à 10 as); les simples ducats peseront 2 esterlins et 9 as revenant sur le marck d'œuvre de 70 $^{10}/_{75}$ pièce (cette fraction étant estimée valoir semblablement 10 as), le tout au remède de deux grains en bonté et d'un esterlin et demy en poid. Et donnera ledit maitre à S. A. pour régaux sur le marck d'œuvre 8 florins Brabant ou une pièce. Ledit maitre payera les livreurs ou ceux qui apporteront à ladite monnoie avec des ducats à 8 florins pièce pour le marck de fin ou de 24 karats 523 florins et 7 pattars. Le maitre donnera auxdits livreurs pour chaque marck de fin 65 ducats et 3 florins 7 pattars en monnoie. Fait à Liége, audit conseil, le .. (*vacat*) du mois de décembre 1650.

CONDITIONS SELON LESQUELLES MAÎTRE FRANCE SCHELBERGK SE RÉGLERA EN LA MONNOIE DE CUIVRE QUE S. A. LUI A PERMIS DE FORGER EN SES PAYS DE LIÉGE ET COMTÉ DE LOOZ.

Ledit Schelbergk sera obligé de prester serement de fidèlement administrer ladite monnoie et observer les poincts suivants :

1° Pour faire provision de monnoie afin eschanger sur les liards qui lui seront rapportés : il fera forger le cuivre qui a été confisqué pesant ... (*vacat*) libres, duquel il tiendra note et registre pertinent pour en pouvoir rendre compte, à raison de 16 pattars pour la libre.

2° Il fera forger des liards nouveaux de beaux coings et bonne forme, lesquels porteront d'une libre 23 pattars au remède de 4 pièces ou un pattar de remède.

3° Ne pourra forger autre nouveau cuivre que le susdit confisqué, ains devera recevoir tous liards estrangers qui ont cours à 12 sols liégeois au même pris, en rendant un des nouveaux pour 2 vieux, comme aussi ceux de 16 sols forgés aux coings de feu S. A., en rendant pour 6 d'iceux 4 des nouveaux, de forme et poid dicts, sans pouvoir prétendre autre avantage, sinon que S. A. a été servie de lui accorder pour la forge 4 pattars de la libre.

4° Et comme il aura sur ledit cuivre confisqué l'avantage de 2 pattars pour la libre, iceux seront déduits et compensés sur lesdits 4 pattars.

5° Portera à sa charge tout refondage, détombage des retailles, houilles, charbons et autres choses cy embas dénommées.

6° Donnera contentement et satisfaction aux wardiens et graveur de S. A., à l'advenant de leur service et travail.

7° Prendra à soy de payer les nouveaux poinçons et toute entretenance de fers, coings, fours, fourneaux, balances et toutes autres choses nécessaires à ladite monnoie, sans apporter aucune chose à la charge de S. A.

8° Item ne pourra battre ou faire battre aucun liard ou demy-liard que sur le coing représenté au conseil de S. A., portant, d'un costé, les armes d'Icelle et les inscriptions suivantes aux environs des armes : *Maximilianus Henricus D. G. Epis. Leod.*, et de l'autre costé, l'escusson de Bouillon, avec le bonnet électoral. Fait à Liége, le 28 décembre 1650.

(Extrait des archives de l'État à Liége, Décrets et ordonnances du chapitre de Saint-Lambert, 1649-1651, p. 233 v°.)

(*Communiqué par* M. Stan. Bormans.)

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le comte Maurin Nahuijs, *à M.* R. Chalon, *président de la Société.*

Utrecht, 17 février 1866.

Monsieur le Président,

La douloureuse perte de ma mère chérie, et une longue maladie que j'ai faite, sont cause de mon trop long silence.

Bien que j'espère vous adresser plus tard des communications plus intéressantes pour la Revue, je veux cependant vous donner quelques nouvelles concernant la numismatique dans mon pays.

L'Académie royale des sciences à Amsterdam a fait paraître, à la fin de l'année dernière, la neuvième partie de la continuation de l'ouvrage de Gérard Van Loon.

Dans cette partie sont décrites et représentées cent cinquante-six médailles, ayant rapport aux événements orageux qui eurent lieu dans les Pays-Bas, de 1785 à 1787.

Nous y rencontrons, entre autres, les médailles frappées en mémoire du traité de paix conclu, entre l'empereur Joseph II et les états des Provinces-Unies, par la médiation du roi de France, signé à Fontainebleau, le 8 novem-

bre 1785, et en souvenir du traité d'alliance conclu entre la France et la République, le 10 du même mois, n°s 626 *a* et *b*, 627, 628 et 641.

Le n° 645 nous représente la médaille frappée lors du 150e anniversaire de l'université d'Utrecht. — Le n° 647, le curieux jeton octogone de sir James Harris, chevalier de l'ordre du Bain, membre du conseil privé de S. M. Britannique et son ministre plénipotentiaire près des états-généraux des Provinces-Unies, en 1786.

Les n°s 654-678 *a*, *b*, *c*, *d* représentent les médailles, médaillons, ornements emblématiques (pour la plus grande partie ouvrages d'orfévre) en l'honneur de Hendrik Hooft, Danielszoon, bourgmestre d'Amsterdam, et chef des patriotes, qui lui donnèrent le nom de *Vader Hooft* (père Hooft).

La pl. LXIV contient six, et la pl. LXVI, quatre ornements représentant des chiens (*keeshondjes*) emblèmes des patriotes.

La restauration du Stadhouderat par les armées prussiennes commandées par le duc de Brunswick, et le retour du prince d'Orange, Guillaume V, avec sa famille, en 1787, changea pour quelque temps entièrement la situation du pays et procura de nouveau aux orfévres une source de gain. Le parti orangiste ayant triomphé, il y eut défense de porter des insignes patriotiques, tandis qu'en revanche on vit paraître de tous côtés des médaillons et ornements aux bustes du prince Stadhouder, de la princesse d'Orange et de leurs trois enfants.

Après les médailles rappelant l'invasion des troupes prussiennes et la restauration de la maison d'Orange, viennent

cesdits ornements, dont trente-six sont représentés. Ils sont pour la plupart unifaces. Ces insignes, tant ceux des patriotes, que ceux des orangistes, bien qu'accusant le mauvais goût de l'époque, sont très-curieux comme objets historiques portant l'empreinte de l'esprit des partis qui divisaient alors le pays. Ce volume contient encore plusieurs notes, où l'on trouve des détails fort intéressants relativement aux événements de ce temps.

Les disciples du célèbre chimiste M. G.-J. Mulder ont fait frapper une belle médaille en son honneur, à l'occasion de la célébration de son vingt-cinquième anniversaire comme professeur à l'université d'Utrecht. La gravure a été confiée à M. D. van der Kellen, et la médaille peut être rangée parmi les plus belles que nous possédons de cet habile artiste. Elle représente d'un côté le buste du jubilaire, autour duquel on lit : GERARDUS JOHANNES MULDER, au-dessous : D. V. D. KELLEN F.; l'autre face contient dans une couronne de laurier cette inscription : PRÆCEPTORI CARISSIMO GRATI DISCIPULI. MDCCCXL-MDCCCLXV.

Le professeur reçut dans un écrin trois exemplaires de cette médaille, un en or, un en argent et un en bronze. Il lui fut offert en outre vingt exemplaires de bronze pour les distribuer à ses amis.

La collection de monnaies et de médailles de feu

M. Hinlópen, sera sous peu vendue aux enchères publiques par M. Bom, à Amsterdam.

MM. Kemink et fils, libraires à Utrecht, sont chargés de la vente de deux cahiers avec dessins de médailles, par M. Frans Van Mieris, le fameux peintre et l'auteur de l'excellent ouvrage *Historie der Nederlandsche vorsten.*

Le premier de ces cahiers contient, comme l'indique une inscription de la main de Van Mieris, les dessins originaux des médailles qui sont représentées, dans sondit ouvrage et rangées d'après le même ordre ; à l'exception de quelques-unes qui sont gravées, toutes ces médailles sont dessinées par Van Mieris.

Le second cahier offre plus d'intérêt pour la science ; il est divisé en trois parties : la première contient, comme le dit une inscription écrite par Van Mieris, des dessins de plusieurs médailles inédites, parmi lesquelles il s'en trouve de très-anciennes (du moyen âge) et de très-rares, pour la plupart dessinées par Van Mieris lui-même.

Ces dessins sont au nombre de soixante et un, parmi lesquels on rencontre plusieurs belles médailles italiennes avec : *Opus Pisani Pictoris.* Puis encore des médailles papales, françaises et allemandes, des xve et xvie siècles.

La deuxième partie est la plus intéressante pour les Pays-Bas, elle contient, ainsi que le désigne le titre écrit de la main de Van Mieris, des dessins, exécutés également par lui, de médailles qui ne sont pas représentées dans ses ouvrages et dans ceux de Gérard Van Loon, et qui devaient

servir de supplément à ces belles publications. Ces dessins sont accompagnés de quelques notes de Van Mieris.

Nous y trouvons les dessins d'environ cent dix médailles, jetons et monnaies obsidionales de 1474 à 1740; parmi ces dernières, une de Woerden, de 1575; deux de Bruxelles, une en or et une en argent de 1579; une d'Audenarde, en plomb, de 1582; une de Zutphen, de 1586; une de Bréda, de 1625, une de Minden, en argent, de 1634, une de Jacques II, roi d'Angleterre, pour l'Irlande. Cette pièce est de plomb, avec un morceau de cuivre au centre, elle porte la date de 1690.

On y voit aussi le dessin d'une belle médaille honorifique de la ville d'Anvers, suspendue à trois chaines réunies par un anneau, offerte, en 1660 environ, au pensionnaire Willem Everaerts.

Parmi les médailles rares nous pouvons citer la médaille d'or de l'université de Nimègue, frappée en 1656, lors de la promotion d'un étudiant au grade de docteur en droit.

On y trouve encore une liste de trente-huit jetons frappés de 1501 à 1558, qui étaient restés inconnus à Van Mieris, mais dont il était fait mention dans un ouvrage intitulé :

« Chronologie Numismatique courte et briefve, tirée « de plusieurs et diverses sortes de pièces d'or, d'argent, « de cuyvre, et de papier, forgées en dernières cent « années, en tous les Pays-Bas, par diverses princes, « seigneurs, et républiques. Receuillez et exposées par « Jean-François Lepetit, greffier de Bethune, escript à « Londres, A° 1604. »

D'après la note de Van Mieris, ce traité avait été dédié à Leurs Hautes Puissances les États des Provinces-Unies, et contenait les médailles, mais principalement les jetons frappés depuis 1500 jusqu'à 1600.

La troisième partie contient des dessins de plusieurs médailles inédites exécutés par ordre de Frans Van Mieris, par Mathys Vander Eijk.

On y trouve quarante-sept médailles frappées pendant l'époque de 1416 à 1636; parmi lesquelles la médaille uniface de don François de Alava, ambassadeur d'Espagne à la cour de France. A° 1566; une médaille en l'honneur d'Antoine Alvarez de Tolède, petit fils du monstre Ferdinand Alvarez, duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas. A° 1630, et plusieurs médailles italiennes et saxonnes.

Il m'est impossible, Monsieur le président, d'entrer dans de plus amples détails à l'égard de ce précieux travail retrouvé de Van Mieris, attendu que je n'ai pu y jeter qu'un coup d'œil furtif.

Ce second cahier serait d'une très-grande utilité pour l'Académie des sciences à Amsterdam. Il est à espérer que cette savante compagnie, après avoir achevé la *continuation de Van Loon*, entreprendra de donner un bon supplément à l'ouvrage même de cet auteur et à celui de Van Mieris.

Recevez, etc.

MAURIN NAHUYS.

Lettre de M. le chanoine Van de Putte, *à M.* R. Chalon, *président de la Société.*

Monsieur le Président,

Je profite d'une occasion pour vous signaler la phrase suivante d'une charte, octroyée à l'abbaye de Messines, par le comte de Flandre Philippe d'Alsace et Elisabeth sa femme.

« Pro remedio animarum nostrarum dedimus ecclesie « Meessenensi eleemosynam perpetuo possidendam, decem « videlicet *libras sancti Quintiniensis monete*, singulis « annis accipiendas *ex tabulis numulariorum* sancti « Quintini, in solemnitate omnium sanctorum. »

La charte est sans date. Je présume que l'original existe encore à l'institut royal à Messines, où se conservent les archives de l'ancienne abbaye, fondée par Adèle, femme de Baudouin de Lille.

La citation ci-dessus et copiée sur un *vidimus*.

Votre tout dévoué.

Ch^ne F. Van de Putte.

MÉLANGES.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. VII Heft. (Dritten Bandes erstes Heft.) Berlin, Ferdinand Schneider, 1866, in-8°, 7 pl. et un portrait.

La dernière livraison de la *Revue numismatique de Berlin* contient les articles suivants :

Une notice sur la vie et les travaux de Laurent Beger, le grand numismate de Heidelberg, par M. Jules Friedlaender ;

Quelques monnaies grecques, rares et inédites, tirées de diverses collections d'Italie et d'Allemagne, par le même ;

Sur une monnaie frappée sous Adrien, à Elis, et représentant le Jupiter Olympien de Phidias, par le même;

La biographie de C.-J. Thomsen, directeur du cabinet de numismatique de Copenhague, par M. B. de Koehne ;

La découverte d'un dépôt de monnaies à Munkegaard (jardin des moines), dans l'île de Bornholm, par M. Thomsen ;

Les deniers d'Aix-la-Chapelle et de Cologne de l'époque des Hohenstaufen, par M. H. Dannenberg ;

La découverte de bractéates à Kyselowic, en Moravie, par le Dr. F.-S. Kupido ;

Armoiries de familles russes, par le baron de Koehne ;

Des notices sur les monnaies et les médailles les plus récentes et une revue bibliographique.

Cam. P.

W.-J. de Voogt, *Aanteekeningen betrekkelijk de Nijmeegsche vroedschaps- en vereerings penningen*. Amsterdam, 1866, 16 pages in-8°. (Pas dans le commerce.)

M. de Voogt, dans ses travaux numismatiques, s'occupe principalement de sa ville natale, l'ancienne Nimègue. Pour la connaître à fond, il a pris la peine considérable d'examiner les comptes et les résolutions du sénat de cette ville, jusqu'à l'an 1704. Un des fruits de ces recherches nous est offert dans cette brochure. On y trouvera des annotations sur deux méreaux de présence au sénat de Nimègue et sur quelques médailles de récompense ou honorifiques, offertes par ce collége.

De ces deux méreaux, l'un, de l'an 1580, a été reproduit d'une manière très-incorrecte dans les *Bijdragen* de feu M. van Orden. Ce numismate, trompé par un dessin inexact, l'avait figuré, à la planche XXI, 33, de la dimension 23 (van Gelder), au lieu de la dimension réelle 15, et au lieu de l'inscription MVNVS SENATVS NOVIOMAGENSIS, il avait fait graver NUMMUS, etc.

En rectifiant ces erreurs, dans cette Revue (4e série, t. IV, p. 139, pl. VI, n° 4), nous avons vu dans ce méreau, à cause du mot restitué *munus* et du guerrier armé qui se trouve derrière le blason, une monnaie-méreau de la valeur de sept sous, donnée aux bourgeois armés, pour recevoir du vin aux frais du sénat de Nimègue.

Mais en corrigeant feu notre excellent ami van Orden (qui ne se rappelle cet aimable et respectable vieillard ?), nous sommes nous-même tombé de Scylla en Charibde. M. de Voogt nous prouve, dans sa brochure, que le méreau

susdit est un méreau sénatorial ou un jeton de présence pour les membres du sénat. Il nous en offre même un second plus ancien et très-rare, frappé ensuite d'une résolution du sénat, de l'an 1538.

Le blason de Nimègue dans un compartiment. Légende : MVNVS × SENATVS × NOVIOMAGENSIS.

Rev. Cruche municipale. Légende : ⁙ VINVM × LÆTIFICAT × COR × HOMINIS. Le chiffre estampillé varie de 4, 7, 9.

M. de Voogt nous communique encore des extraits des comptes, de 1532 à 1602, où il est fait mention de médailles d'or et d'argent offertes à des personnes distinguées. Le creuset les aura anéanties probablement. Une seule pourtant nous est conservée par van Mieris, *Histori der nederl. vorsten*, III, 219, qui la place à l'an 1549. M. de Voogt pense qu'elle a été frappée vers l'année 1602.

Cette rectification du n° 135 (Nimègue) de notre *Essai d'une monographie des médailles et méreaux des corporations armées des Pays-Bas* (1550-1800) nous engage à donner en même temps à l'*Essai* un supplément de médailles de cette catégorie, découvertes par nous, depuis la publication de notre opuscule. Les voici :

Amsterdam.

N° 3 * (1650). Attaque de la ville. Médaille inconnue à Van Loon. Catal. Becker, n° 575.

Vue de la ville. Légende : GODTS MAGTIGE HANDT ONTLASTEN HOLLANT. (La main puissante de Dieu

délivra la Hollande [de la domination du prince Guillaume III].)

Rev. Le blason d'Amsterdam, et ces vers :

GODT SPAER DE TROUWE BURGERY,
DIE HOUT HAER ALTYD WACKKER,
IN VREE EN STELT DE TWIST TER ZY,
GODT SPAER DEN HOPMAN BACKKER.

(Que Dieu garde la bourgeoisie fidèle, qu'il la tienne toujours vigilante, en paix, et éloigne la discorde. Que Dieu conserve le capitaine Backker.)

Cette médaille d'argent, de la dimension 62 1/2 (Becker), pesant gr. 49-65, de belle gravure et rare, a été vendue 61 florins.

N° 4*. 1650.) Variété. La médaille (n° 4 de notre *Essai*, Van Loon, II, 348, 2, éd. franç., 335, 2) porte l'inscription : UYT HECTORS 2de RODT. (De la 2e escouade d'Hector.) Le catalogue Voute, n° 1217, a cette médaille avec l'inscription : 1ste RODT (1re escouade). Vendue 27 florins.

N° 4**. (1650.) Variété. Les catalogues Van Cleef, n° 1590 et Keer, n° 4662, citent une médaille du même *rodt*, mais d'une gravure très-différente :

L'écusson d'Amsterdam tenu par deux lions et posé sur un guerrier armé, terrassé. Légende : 1650 30 JULI HEEFT PRINCE VOLCK DE STADT BERENT VAN AMSTERDAM EN ZYN AUGUSTUS 4 DAER AFGHE-

WENT. (Les troupes du prince [d'Orange] ont bloqué la ville d'Amsterdam, le 30 juillet 1650, et se sont retirées le 4 août.)

Rev. Cavalier tenant un bâton de commandement et un bouclier. En exergue, sur une banderolle :

VAN HECTORS VAEN HET EERSTE ROT
IS UYTGHEDEELT DIT SILVER LOT. 1652 IN MAY.

(Cette pièce d'argent a été distribuée par la 1re escouade de l'enseigne (compagnie) d'Hector, au mois de mai 1652). Van Cleef. fl. 27-50; Keer, fl. 33-50.

N° 6*. Variété. Catalogue Keer, n° 4663, Van Loon, *l. c.*, mais sur le bouclier est gravé : D. V. RISWICK F(*ecit*), et sur la banderolle : GUILLAM VAN ROSSEM. Cette médaille, dans le catalogue Van Gelder, n° 2148, a le nom : JOHANNA VAN DER WOUDE.

Est-ce aussi une médaille de récompense ?

N° 6**. (1672.) Médaille offerte à la garde civique d'Amsterdam, *pro vigilando*, comme l'inscription l'indique.

Arg., frappé. Dim. 31. *Voy.* Van Loon, III, p. 72 (éd. fr., III, 67).

Le catalogue Kaan, n° 1186, la donne avec une légende de bord frappée : VAN DE SCHUTTERS ONDER DE ED. CAPITEIN JAN SIX, IN 'T JAAR 1673 (des gardes civiques du noble capitaine Jean Six, dans l'an 1673) [1].

[1] Quelquefois les gardes civiques d'Amsterdam recevaient en récompense ou comme souvenir, au lieu de médailles, d'autres objets, par exemple des cuillers d'argent. Le catalogue Westhoff, n° 1939, en

N° 8a-c. (1747). Médailles offertes aux citoyens qui ont monté la garde à l'occasion du passage du prince d'Orange-Nassau à Amsterdam, 11-12 mai 1747. De trois dimensions : 30, 26 (?) et 22.

Argent frappé. *Vervolg* Van Loon, n° 250, pp. 250-251.

Anvers.

N° 24. Cabinet royal de La Haye, avec le nom HENRICK DE CLEYNE.

Enckhuizen.

N° 57 *. (1673.) Médaille de récompense au sergent de la garde civique d'Enckhuizen, pour les services rendus par lui dans le siége de Naarden, en 1673, et faisant allusion au fait d'avoir arboré son enseigne sur les murs de Weesp.

Arg. Gr. 17.6. Catal. de Vries, n° 1422.

indique un à l'an 1689 ; le manche finissait par le portrait de Guillaume III, devenu roi d'Angleterre, depuis l'année précédente, surtout par le secours d'Amsterdam. L'inscription : VAN HET 3de KORPORAALSCHAP ONDER DE ED. HEER CAPITEYN JOAN TRIP. (De la 3e section sous le noble capitaine Jean Trip). Au revers, huit lignes de vers en l'honneur du roi Guillaume et de la reine Marie. Lorsque les gardes civiques du capitaine Rendorp eurent sauvé du pillage la maison de M. de Pinto, dans le tumulte à Amsterdam, en l'an 1696, ils reçurent en récompense des *zeste halven*, pièces de 5 ½ sous. Une de ces pièces, avec l'inscription gravée, est indiquée dans le catalogue Swellingrebel, n° 121.

Groeningue.

(1672.) Le catalogue Becker, p. 186, n° 696, avait déjà, en 1853, indiqué une médaille très-rare (dim. 37, gr. 37.30, vendue fl. 26-50), frappée par ordre du colonel Wullen, pendant le siége de Groeningue, en souvenir de son fils Jacques van Wullen [1].

M. l'archiviste H.-O. Feith fit, le 6 novembre 1861, dans la *Gazette de Groeningue*, un appel au public numismatique, pour s'assurer si cette médaille était une récompense du colonel Wullen donnée à ses capitaines, à des citoyens, etc. Il demanda aussi des renseignements sur ce colonel. Une lettre du 3 avril 1866 nous apprend que les recherches de M. Feith sont restées infructueuses ; seulement, on constata l'existence de trois autres exemplaires de cette médaille rare. Celui qu'a décrit M. Feith (cab. de M. de Groot, à Delft) ne porte pas de nom gravé.

Goes.

Le n° 95 des indéterminés appartient à Goes, ville de la Zélande. La sentence VAN ONGENEUCHTEN VRY (libre de soucis) se trouve encore incrustée dans le mur du club (societeit) de cette ville, avec les attributs d'une corporation armée. (Indication de M. A.-H.-G. Fokker.)

Leyde.

Le n° 122 se rencontre (cat. de La Haye, Nov., 1860,

[1] Le nom est gravé.

n° 356, avec le nom de COR. HONINGA, et cat. Stricker, n° 3829, fl. 14-25) avec celui de D. CORNELIS PAEDS PRAETORE, 1683, chez de Roye van Wichen, n° 1798, avec D. MICH. DE PUTTER.

N° 123. (1672.) Cette médaille du catalogue J. Kleynenbergh, n° 321, fut vendue 40 florins (*Voy.* le *Tydschryft* de M. Vander Chys, I, pp. 74-75, 755-756, II, p. 843.

N° 123*. (1672.) Au lieu du gage offert aux citoyens de Leyde, qui avaient occupé et défendu l'écluse de Gouda, en l'an de détresse 1672, l'enseigne J. Alensoen, qui y avait renoncé, reçut une médaille d'or gravée. Elle est figurée et décrite dans la 5° édition (Leyde, s. d., in-8°, p. 149) de A. Severinus, *Oorspronckelyke beschryving van de belegering en 'tontzet der stad Leiden.*

Middelbourg.

N° 125. L'exemplaire du cabinet royal de La Haye porte le nom de H. Mersch.

N° 130-132. La corporation dite *Van de edele bussche* fut dissoute dans l'année 1787, à cause des sentiments patriotiques de ses membres. Au-dessus de la porte de son *Hof* (hôtel), on peut encore lire sa devise : *Valeant qui inter nos dissidium*, et le phénix de granit couronnait encore, il y a quelques années, l'édifice, servant maintenant d'hôpital à la garnison de la ville.

Les confrères de Saint-Georges, à Middelbourg, portaient, à un ruban vert, le symbole d'argent doré de leur patron à

cheval et perçant le dragon. Une croix à branches égales de gueules, bordée d'or, y était appendue. (Indication de M. A.-H.-G. Fokker).

J. Dirks.

Leeuwarde, 19 avril 1866.

MM. Rollin et Feuardent viennent de distribuer la première partie du *Catalogue d'une collection de médailles romaines en vente à l'amiable* avec prix fixés. Cette première partie, qui sera suivie de deux autres, commence à l'*aes rude* et se termine avec le règne de Trajan. Elle contient 2,035 pièces, parmi lesquelles se trouvent des médailles de la plus grande rareté.

R. Ch.

Le n° 6 qui termine le tome X, nouvelle série, de la *Revue numismatique française*, se compose des dissertations suivantes :

1° *Sur divers médaillons d'argent attribués soit à Carthage, soit à Panorme ou aux armées puniques en Sicile*, par M. A. Judas. 24 pages.

2° *Observations sur trois médaillons romains de bronze*, par M. de Longpérier. 17 pages et une planche.

3° *Esterlings de Sancerre*, par M. P. Mantellier. 9 pages et une vignette.

Curieuse imitation des esterlings anglais à la tête couronnée.

Cette même pièce, qui appartient au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, avait été décrite par M. Poey-d'Avant et gravée, pl. XVIII du tome Ier de ses *Monnaies féodales de France,* mais sa description ne correspondait pas à sa gravure, et ni la description ni la gravure ne ressemblaient à la pièce. C'était donc une monnaie quasi inédite.

4° *Monnaies provençales*, par M. Louis Blancard. 15 pages et une vignette.

5° *Monnaies scandinaves trouvées à Vivey, en Suisse,* par M. A. Morel-Fatio. 19 pages et une planche.

R. Ch.

Le cinquantième anniversaire de la bataille de Waterloo, cette lutte suprême du césarisme contre la liberté et l'indépendance des peuples, a donné, dans divers pays, occasion à la frappe de médailles commémoratives. Nous connaissons un grand médaillon fait en Hollande ; voici le thaler que le roi George V de Hanovre a consacré à ce glorieux souvenir :

L'Angleterre, qui joua le premier rôle dans ce drame

sanglant, n'aura, sans doute, pas oublié sa commémoration semi-séculaire. La Belgique, qui aussi y prit une part glorieuse, plus craintive, mais plus exposée, se renferma dans un silence trop prudent, peut-être, et qui était presque de l'ingratitude.

R. Ch.

Les nos 20 et 21 de la Revue anglaise de numismatique (*The numismatic chronicle*) contiennent les articles suivants :

N° 20 :

1° Médailles des Ptolémeés (*suite*) ; par R. Stuart Poole, Esq., 17 pages et 2 planches.

2° Médailles de Lesbos-Lesbi considérée comme une ville distincte de celle de Mytilène ; par Max Borrell, Esq., 6 pages.

3° Observations additionnelles sur le *monnayage juif ;* par Fréd. W. Madden, Esq., 6 pages.

Le savant secrétaire de la Société numismatique de Londres revient à la charge, et avec de nouvelles armes, pour combattre les objections et les critiques que son remarquable travail avait soulevées de la part de M. F. de Saulcy.

4° Sur une médaille d'or inédite de Constantin II ; par Fréd. W. Madden, Esq., 5 pages et une vignette.

Cette magnifique pièce, qui se trouve au British Museum, a échappé à M. Cohen. La légende du revers, PRINCIPIA IVVENTVTIS, offre une singularité, qu'on serait tenté de mettre sur le compte du graveur, si l'on ne connaissait une monnaie

d'or de Gratien qui porte PRINCIPIUM JUVENTUTIS. Il faut donc bien accepter la légende telle qu'elle est.

5° Monnaies des archevêques Jaenberht et Aethilheard; par John Evans, Esq., 11 pages et 1 planche.

6° Qu'est-ce que c'était que les *custodes cuneorum* de la monnaie royale? par F. W. Fairholt, Esq., 5 pages.

7° Remarques sur le second article de M. Powell : *Marking not milling ;* par John Williams, Esq., 5 pages.

8° Publications récentes et mélanges. 6 pages.

A ce numéro sont joints les procès-verbaux des séances de la Société, pendant l'année 1864-1865.

N° 21.

1° Médailles des Ptolémées (*suite*). Liste des monnaies de Ptolémée VII, Philometor, par Reginald Stuart Poole, Esq., 20 pages.

2° Réflexions sur le monnayage de la Ligue Achéenne, par George Finlay, Esq., 16 pages.

3° Monnaies des deux révoltes des Juifs, par Fred. Madden, Esq., 31 pages.

4° Note sur le monnayage des Tai-Ping ou princes de la dynastie de la Grande Paix, par R. Alex. Jamieson, Esq., 2 pages.

5° Sur une collection de monnaies chinoises, par H.-F.-W. Holt, Esq.

Mélanges, — publications récentes.

R. Ch.

Note sur un tiers de sol mérovingien frappé à Lieusaint (Seine-et-Marne); par le Vte de Ponton d'Amécourt. Meaux, 1866, in-8°. 11 pages.

Cette intéressante notice est extraite du Bulletin de la Société d'archéologie du département de Seine-et-Marne. Le *triens* qui en fait l'objet porte, d'un côté, le nom du monétaire *Dacoaldo*, de l'autre, celui de la localité où la pièce a été frappée, *Locosanto*.

« On comprend, dit l'auteur, que ce nom a dû rester attaché à beaucoup de centres habités, consacrés, dès leur origine, par des traditions religieuses, par l'existence d'un antique sanctuaire sur leur emplacement; aussi trouve-t-on, dans diverses provinces, des lieux dont le vocable moderne rappelle cette ancienne forme; ils s'appellent Lieusaint, Saintlieu, Locsaint, etc. »

On n'a que l'embarras du choix; car ces localités doivent être nombreuses en France. Heureusement M. le Vte d'Amécourt a, sous la main, pour décider ces questions, un guide aussi sûr que difficile à se procurer : la plus belle collection de monnaies mérovingiennes qu'on ait jamais réunie. La comparaison des types et du genre de fabrication lui font choisir un *Locus Sanctus,* voisin de Paris, d'Essonne, de Melun, de Milly-en-Gâtinois, de Troyes, et il s'arrête à Lieusaint-en-Brie.

On remarquera la manière originale et heureuse avec laquelle la vignette sur bois reproduit la pièce, d'abord de grandeur réelle, puis de dimension quadruple, ce qui permet d'en distinguer parfaitement les détails. Cette double vignette paraît avoir été exécutée au moyen d'une pho-

tographie. Elle est donc d'une fidélité parfaite et qui la rend authentique comme la pièce elle-même.

R. Ch.

M. A. Durand de Lancy vient d'offrir à la Société royale de Numismatique soixante-sept portraits, reproduits par la photographie, d'amateurs et de numismates, la plupart décédés. Cette collection curieuse et à la tête de laquelle se place un beau portrait d'Eckhel n'a été tirée qu'à trois exemplaires.

M. Durand nous engage à former, à côté de l'album des membres de la société, un second album renfermant les portraits de tous les amateurs anciens et modernes qui ne font pas partie de notre association. On ne peut qu'applaudir à cette proposition et nous remercions cordialement l'auteur de sa généreuse initiative.

R. Ch.

La notice de M. Morel-Fatio, dont nous avons parlé ci-dessus, p. 159, et qui avait d'abord paru dans *l'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses de Zurich,* a été reproduite, avec des changements et des augmentations, dans le tome XVI des *Mémoires et documents* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Dans ce même volume, M. Morel-Fatio conteste l'attribution qu'on avait faite à Genève, de bractéates dont le type a une grande analogie avec les armes de cette ville, le demi-vol d'aigle et la clef. Il restitue ces pièces à Salzwedel, en Prusse.

R. Ch.

On a trouvé dans un puits du château de Rochefort, petite ville de la province de Namur, dans les Ardennes, six coins ayant servi à un atelier de fausses monnaies du XVIIe siècle. Il y a les matrices des revers du florin d'or de Metz, du double *albertin* d'Albert et Isabelle, avec le titre de seigneurs de Tournai, en 1602, de la même pièce frappée en 1600, du lion d'or de Philippe IV, d'une roupie et d'une crusade. Ces coins appartiennent aujourd'hui à M. le baron de Senzeille et proviennent vraisemblablement des grands ateliers luxembourgeois de faux monnayeurs de la Tour à Glaire, de Cugnon et de la Vanette. Dans le 4e volume, 1re série de la Revue, p. 46 et sqq., M. Pinchart a fait l'histoire de ces trois ateliers; il parle des nombreuses monnaies de tous les pays de l'Europe qu'on y frappa. Le directeur de l'atelier de Cugnon fut pendu en 1626, et le curé de l'endroit fit jeter dans la rivière les coins qu'il avait conservés. Le comté de Rochefort échut en partage à Jean-Thierry (1584-1644), fils d'un des successeurs de Frédéric le Victorieux, électeur palatin du Rhin. Il forma la branche de Loewenstein-Rochefort, était seigneur de Cugnon, et continua la fabrication de la fausse monnaie, à laquelle il avait, sans doute, toujours été largement intéressé. Aurait-il eu un second atelier à Rochefort? Les coins trouvés dans le puits du château le feraient supposer jusqu'à un certain point.

CAM. P.

Ainsi que nous l'avions prévu, dans la 4e livraison de l'année dernière, M. de Saulcy n'a pas laissé sans riposte

les remarques de M. Fréd. Madden en réponse à ses observations sur l'histoire de la monnaie juive. Dans un article inséré dans la livraison de la Revue archéologique française du mois de mai dernier, l'auteur témoigne sans détour sa mauvaise humeur à l'occasion des procédés de son antagoniste, peu aimables, dit-il, à son égard.

Pendant ce temps, M. Madden communiquait à la Société numismatique de Londres, un nouveau mémoire sur les monnaies frappées pendant les deux révoltes des Juifs. L'attribution de plusieurs de ces monnaies est un des points sur lesquels les deux savants, français et anglais, ne peuvent se mettre d'accord. Décidément le vent souffle de partout à la guerre.

R. Ch.

Note sur les monnaies celtibériennes, lue à la Société de numismatique et d'archéologie de Paris; par M. Aloïss Heiss (1866). In-4°, 8 pages et 1 planche [1].

Excellent exposé des différents systèmes à l'aide desquels on a, plus ou moins, réussi, jusqu'à présent, à expliquer les légendes celtibériennes et à débrouiller la numismatique ancienne de l'Espagne. Les conclusions de l'auteur sont :

1° Que les monnaies désignées sous le nom de celtibériennes ne peuvent avoir été émises que par les Celtibères des anciens géographes.

[1] Cette note, tirée à 50 exemplaires, pour quelques amis, sera reproduite, avec l'autorisation de l'auteur, dans notre prochain numéro.

2° Que le monnayage des Celtibères ne commença qu'après les rapports de ces peuples avec la république romaine, et qu'il cessa à l'époque de la soumission entière de l'Espagne, sous Auguste.

3° Que la langue des légendes nous a été conservée en grande partie dans les différents dialectes parlés de nos jours dans les provinces basques.

Ce résumé est, en quelque sorte, le prospectus d'un travail considérable dont l'auteur s'occupe en ce moment.

R. Ch.

On vient de trouver, dans les environs de la ville de Luxembourg, un *aureus* de Diaduménien (Marcus Opelius Antoninus Diadumenianus). Ce prince, nommé César par Macrin, en 216, fut, l'année suivante, enveloppé dans le désastre de son père et tué avec lui. Il n'était âgé que de neuf ans. La pièce porte, d'un côté, son buste, à droite, avec le paludamentum et la légende : MOPELANTDIADVMENIANCAES.

Au revers, l'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur de la main droite et relevant sa robe, de l'autre. autour : SPES PVBLICA.

Cet *aureus* est très-rare. Il ne se trouve plus au cabinet de France, et M. Cohen n'a pu le décrire que d'après Mionnet. L'exemplaire qui avait servi à ce dernier a, sans doute, disparu lors du vol considérable qui eut lieu dans les premières années du règne de Louis-Philippe, et qui dépouilla le cabinet de ses plus précieux joyaux.

R. Ch.

Monnaies scandinaves trouvées à Vevey, en Suisse; par A. Morel-Fatio. Paris, 1866, in-8°, 23 pages et une planche. (Extrait de la *Revue numismatique française.*)

En 1861, pendant que les ingénieurs du chemin de fer faisaient exécuter la tranchée qui sépare Vevey de son ancienne église de Saint-Martin, des enfants trouvèrent parmi les terres fraîchement remuées et à l'endroit dit *les Trois Marronniers,* une boîte ou coffret contenant un nombre assez considérable de monnaies.

Le coffret fut ouvert, brisé et son contenu éparpillé, comme de coutume.

M. Morel-Fatio parvint, à l'aide de recherches actives, à réunir quarante et une de ces monnaies. Il constata que toutes étaient des pièces scandinaves, aux types barbares et grossiers. Quelques-unes ont déjà été décrites dans le bel ouvrage de M. C.-L. Schive sur les monnaies de la Norwége.

Ce n'était pas la première fois qu'on avait trouvé, en Suisse, des monnaies scandinaves. M. Morel-Fatio explique leur présence par le passage des pèlerins qui se rendaient à Rome en suivant la route du Rhin, traversaient la Suisse, le Saint-Bernard et la haute Italie. C'est cette route que les Sagas appellent *Sudrvegr*, *Thiodvegr* ou *Romavegr*.

R. Ch.

On nous fait remarquer que c'est par erreur que M. J. Dirks a attribué à la ville de Mons (p. 139 ci-dessus) la médaille d'Anne de Croy, proclamée, en 1610, reine des arbalétriers, non à Mons, mais à Bruxelles. (Van Loon, t. II, p. 115.)

R. Ch.

Rapport de M. Bazot sur une trouvaille de monnaies à Glisy. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1865, N° 4.)

« Le 15 avril 1864, le vacher de la commune, surveillant les bestiaux au pâturage, aperçut de petites rondelles noires, poussées au-dessus des déblais que rejetaient, près de lui, une taupe, pratiquant au beau milieu du marais communal, avec la merveilleuse activité qui lui est naturelle, une de ces galeries dont la bonne combinaison, dit M. Bazot, m'étonne toujours. » Les taupes ont joué partout un assez grand rôle dans la découverte des trésors cachés. Nous en avons déjà cité plusieurs exemples, et les numismates belges n'auront pas oublié la bonne fortune de notre confrère M. Goddons qui, se rendant de Louvain à Tirlemont, vit une taupe pousser à ses pieds et en quelque sorte lui offrir une petite boîte de cuivre contenant dix monnaies d'or du xve et du xvie siècle (1).

Les petites rondelles noires de la taupe de Glisy étaient des deniers carlovingiens, la plupart de Charles le Chauve. Une grande partie de ce curieux trésor, qu'il eût été si intéressant de posséder en entier et d'inventorier avant sa dispersion, fut comme toujours disséminée, éparpillée, perdue pour la science. La Société des antiquaires de Picardie parvint à en réunir cent soixante et dix, dont cent cinquante-trois deniers et dix-sept oboles provenant de trente-deux ateliers au moins : deux, au nom de Louis II; cent soixante-six, au nom de Charles le Chauve; une, au nom de Louis III, et une pièce indéterminée.

(1) *Revue de la numismatique belge*, t. I, p. 81.

Les localités représentées dans la partie du trésor de Glisy que M. Bazot a pu inventorier, sont : Amiens, Aire? (*Atrasi civitas*), Arras, Auxerre, Bayeux, Beauvais, Cambrai. *Castraloci*, que l'auteur traduit par Castres, mais qui est bien l'ancien nom de Mons, Châteaulieu. Cette pièce très-rare est décrite dans tous les livres qui ont traité des monnaies carlovingiennes, et nous ne la connaissions dans aucun cabinet! Cassel, Chelles, Compiègne, Condé, Saint-Denis, Laon, Le Mans, Meaux, Mousson-sur-Meuse, Nevers, Orléans, Le Palais, Paris, Saint-Quentin, Quentovic, Reims, Rennes, Rouen, Soissons, Tours, Troyes, Valenciennes, Viset; puis, deux pièces sans indication d'atelier.

La grande rareté, pour ne pas dire la non-existence de deniers conformes aux prescriptions de l'édit de Pistes, du 7 juillet 864, l'abondance, au contraire, de deniers qui s'éloignent ou qui diffèrent totalement de ces prescriptions, ont amené l'auteur à conclure que cet édit n'avait jamais été exécuté et était resté à l'état de lettre morte, que Charles le Chauve n'avait pu le faire exécuter à cause de l'impuissance à laquelle le pouvoir royal était déjà réduit.

M. Bazot préfère cette explication à celle que propose Leblanc, « que les véritables prescriptions de l'édit de Pistes ont été mal conservées dans les manuscrits. »

R. Ch.

M. Durand nous fait remarquer que la médaille de Thomas Philologus, donnée comme inédite par M. Ba-

rozzi, dans sa *Raccolta Veneta*, se trouve mentionnée dans l'ouvrage de Rudolph : *Recentiori ævi numismata virorum de rebus medicis et physicis meritorum memoriam servantia*, 2e édition. Dantzig, 1862, in-8°, et plus récemdans l'ouvrage de M. Durand lui-même, sur les médailles des numismates.

R. Ch.

NÉCROLOGIE.

Le docteur John Lee, ancien président de la société numismatique de Londres et membre honoraire de notre société, est décédé le 25 février 1866. Il existe du docteur John Lee une médaille très-rare que M. Durand a décrite, p. 102 de son premier volume. Cette médaille a été faite à l'occasion de la fondation de la Société numismatique de Londres, le 22 décembre 1838.

On nous annonce également la mort prématurée d'un de nos associés étrangers, M. Alphonse Duleau, le plus zélé collecteur de jetons qu'il y eût en France. M. Duleau était, depuis peu de temps, attaché au cabinet des médailles pour le classement des jetons. Sa collection particulière est, dit-on, d'une richesse incomparable.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion extraordinaire du 29 avril 1866, à Termonde.

Présents : MM. Chalon, président; Éd. Vanden Broeck, trésorier; Cam. Picqué, secrétaire; Vander Auwera, Goddons, Mailliet, Cocheteux, Pinchart, Wytsman, Léop. Wiener, membres, et Maus, correspondant.

MM. le chanoine Béthune et Edmond Vander Straeten s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président annonce à l'assemblée que le Roi, sur la proposition de M. le Ministre de l'Intérieur, a bien voulu conférer à la Société de la numismatique belge, le titre de Société royale.

M. le comte Maurin Nahuys et M. le conseiller Maus remercient la Société de leur nomination.

L'ordre du jour appelle la discussion des candidatures aux deux places devenues vacantes de *membre honoraire* de la Société.

M. le président distribue ensuite un exemplaire en

bronze du jeton Goltzius à chacun des membres effectifs présents à la réunion.

Sur la demande du comité du Congrès archéologique d'Anvers, la Société propose deux questions de numismatique pour le programme de la section d'archéologie de ce Congrès :

« 1° Une charte de Burchard, évêque de Cambrai, de l'an 1124 (Miraeus, t. I, p. 87), parle d'un AUREUM NUMMUM *Antwerpiensis monetae et ponderis*. etc. Que signifient ces mots? que pouvait être cet écu d'or, cette pièce d'or à Anvers, au XIIe siècle?

« 2° On demande une classification chronologique et raisonnée des différents *types monétaires* employés par Charlemagne. »

L'assemblée convient ensuite de quelques dispositions à prendre pour fêter, le premier dimanche de juillet prochain, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société.

Communications scientifiques.

M. Chalon communique à l'assemblée une curieuse imitation du *kromstaert* de Philippe le Bon, frappée probablement dans quelque seigneurie de la Basse-Meuse ou de la Westphalie, et appartenant à M. Rouyer.

M. le lieutenant-colonel Mailliet exhibe trois monnaies obsidionales, de l'Amérique espagnole, suivant toute apparence. L'une d'elles est une piastre de la Nouvelle-Galice (?) et porte le nom de *Vargas*, la date de 1810 et trois contre-marques.

MM. Chalon et Mailliet communiquent à l'assemblée trois croix variées au type dit de saint Ulric, évêque d'Augsbourg.

M. Maus, un poids de Toulouse d'une demi-livre, de l'an 1238.

M. Vander Auwera exhibe deux précieux jetons inédits des receveurs d'Anvers et frappés au xve siècle, un jeton à compter, inédit, aux armes de Bruxelles et à la date de 1490, et une monnaie d'argent inédite de Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant.

Le Secrétaire, CAMILLE PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

SOCIÉTÉ ROYALE DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1866.

Acta Universitatis Lundensis. — Lunds Universitets arts-skrift. Lund, 1864-1865. 2 vol. in-4°.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 4e année, de juillet à décembre 1865. Trois livraisons, in-8°, planches.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 48, 49 et 50.

Le Cabinet historique, 12e année, 1re livraison, janvier 1866.

Origines du pouvoir temporel des papes, précisées par la numismatique. Paris, 1865.

Raccolta Veneta. Collezione di Documenti relativi alla Storia, all' archeologia, alla numismatica. 1re série, t. Ier. Venise, 1866.

Messager des sciences historiques. Année 1865, 4e livraison.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, etc., t. III, 1865, 1re livraison.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 35e année, 2e série, t. XXI, nos 2 et 3, 1866.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. X, 1865, no 6.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.

Revue trimestrielle, 2e série, 10e volume, 13e année, t. II, avril 1866.

Mémoires et publications de la société des sciences, etc., du Hainaut, 1864.

Catalogue d'une collection de médailles romaines en vente à l'amiable avec les prix fixés à chaque numéro. 1re partie. Paris, 12, rue Vivienne.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XVI, 1re livraison, 1866.

Mémoires de la société impériale des antiquaires de France, 3e série, t. VIII, 1865.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres, 1865.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumesfreunden im Rheinlande. Heft 37, 1864, 38, 1865, 39 et 40, 1866.

Bruxelles, le 19 mai 1866.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE (1).

SÉANCE DU 13 AVRIL 1866.

CAUSERIE SUR L'AS ROMAIN,

PAR J. SABATIER.

Rassurez-vous, Messieurs; à défaut d'autre mérite, je serai bref, car ce n'est point un traité complet que vous

(1) La Société française de numismatique et d'archéologie, vient d'adopter une mesure qui lui a été inspirée et commandée par son rapide développement, par les nombreuses communications qu'elle recevait de toutes parts, enfin, par la diversité même des goûts et des tendances de ses membres; elle a porté de deux à quatre le nombre de ses réunions de chaque mois. Les deux séances réglementaires continuent à être consacrées aux questions d'administration intérieure, au dépouillement des correspondances, aux présentations et admissions de nouveaux membres, etc., tandis que dans les deux nouvelles réunions mensuelles qui ont été adoptées, ont lieu des conférences où l'on traite de questions de numismatique et d'archéologie les plus intéressantes.

Parmi les travaux qui ont été présentés, souvent sous la forme peut-être trop modeste de *causerie*, nous citerons une Vue d'ensemble de la numismatique gauloise, par M. De Richecour, — un Aperçu général du monnayage celtibérien, par M. Heiss, — un Résumé des notions connues

m'avez chargé de faire. Il ne s'agit ici que d'une simple causerie sur l'as romain, où je dois tâcher de vous exposer

sur les as pondéraux, par M. J. Sabatier, — une Dissertation sur une monnaie de la commune d'Amiens, au XIe siècle, par M. Caron, — une autre dissertation de M. Lemaître, sur l'interprétation d'un mot gaulois, inscrit sur un monument lapidaire du Puy.

Une question extrêmement intéressante est mise à l'ordre du jour : l'*Histoire du sou,* depuis les Romains jusqu'à nos jours; elle aura comme corollaire, l'histoire de toutes les monnaies françaises qui ont été les multiples ou les diviseurs du sou, et qui, attachées à son sort, ont suivi les mouvements constants de dépréciation, qui ont réduit le sou actuel à deux millièmes de sa valeur primitive.

Cette monographie du sou a eu un remarquable préambule dans l'étude de la monnaie d'or sous les Romains, présenté à la Société de numismatique, à la séance du 27 avril, par M. J. Sabatier, son digne et zélé vice-président.

Au reste, toutes les branches de l'archéologie occupent une place importante dans ces conférences, où on a entendu la lecture d'une étude savante sur la faïence de Nevers, faite par M. Dupont-Auberville, et de curieuses recherches sur les faïences de la décadence et sur celles de l'époque révolutionnaire, par M. de Lierville. Enfin, M. De Rougé, fils du célèbre égyptologue, a vivement intéressé la Société par ses révélations sur l'art des anciens Égyptiens, art parvenu à sa plus grande splendeur dès l'âge des pyramides, trois mille ans avant notre ère. M. De Rougé, à l'appui de sa dissertation, a exhibé les belles photographies rapportées d'Égypte par M. de Banville, son compagnon de voyage, membre comme lui de la Société de numismatique. On a surtout admiré, à cette séance, le fac-simile en or et pierreries d'un splendide collier d'or, conservé au musée du Caire, chef-d'œuvre d'orfévrerie des anciens Égyptiens, fac-simile appartenant à la fille de l'illustre Champollion, et qui a été fidèlement copié sur l'original.

Chacune des réunions de la Société française de numismatique est rendue particulièrement intéressante par quelque exhibition de séries monétaires spéciales, faites par les membres sur un programme arrêté d'avance. Toutes les branches sont ainsi passées en revue et donnent

en peu de mots ce qu'il fut à son origine, et les phases diverses qu'il a subies dans son poids, depuis son émission jusqu'à l'époque où il a cessé d'avoir cours.

Chacun de vous, Messieurs, sait que, dans l'origine, les Romains, ainsi que bien d'autres peuples anciens, n'eurent point de monnaie proprement dite. Partout, on a commencé par l'échange d'objets nécessaires à la vie, et l'on est ensuite arrivé à l'emploi de pièces informes de cuivre ou d'autre métal, sans empreintes.

Chez les Romains, qui durent très-probablement imiter leurs voisins, l'as, cette monnaie primitive et grossière, porta le nom générique d'*aes rude;* d'après son poids d'une livre, elle était appelée *as libralis,* et dans ces premiers temps, on disait *pendere,* peser, pour *solvere,* payer; à l'appui de cette opinion, Festus fait dériver le mot *stipendium,* paie des soldats, de *stipe pendenda.*

D'après le témoignage d'Ovide, de Pline et de Plutarque, ce fut Servius Tullius, sixième roi de Rome, qui, le premier, fit couler une monnaie de cuivre, portant l'empreinte d'un animal : bœuf, bélier, sanglier ou truie (*pecudes*), d'où le mot *pecunia,* monnaie. Cette monnaie de cuivre, *numus aeris,* fut connue généralement sous le nom d'*as,* expression qui servait en même temps à désigner la livre de poids romaine, composée de douze onces; et avec l'as, furent mises en circulation ses subdivisions

lieu à des commentaires et à d'instructives causeries. C'est, pour ainsi dire, un cours complet et sans prétention de numismatique et d'archéologie, où tout le monde est à la fois et tour à tour auditeur et professeur.

(*Note de la rédaction.*)

monétaires : le sémis, le triens, le quadrans, le sextans et l'once.

On coula également dans ces premiers temps :

Des *décusses,* valant dix as :

Tête de Pallas, à droite, les cheveux tressés, et coiffée d'un casque dont le cimier est orné de plumes et terminé par une tête de griffon.

Rev. X. Proue de vaisseau.

Des *tripondii,* valant trois as :

Type semblable au précédent, mais avec le nombre III.

Des *dupondii,* valant deux as :

Tête imberbe, à droite, coiffée d'un casque à cimier; orné d'une longue crinière.

Rev. II. Proue de vaisseau.

Pendant la première guerre punique, la rareté du numéraire obligea la république romaine à fabriquer de nouveaux as, qui, tout en représentant leur valeur première de douze onces, n'en pesaient plus que deux ; et, en parlant de cette réforme, Pline fait naïvement observer que l'État gagna par là les cinq sixièmes du capital de la refonte.

D'autres diminutions dans le poids de l'as eurent lieu postérieurement, et en se basant sur un certain nombre d'exemplaires bien conservés et qui ont été pesés avec soin, on a trouvé que depuis la création de cette monnaie jusqu'à la fin de la république, les diminutions qu'on lui a fait subir l'ont réduite successivement à 11, 10, 9, 8, 6, 5, 4, 3 et à 2 onces, puis à 1 $^3/_4$, 1 $^1/_5$, 1 et enfin même à $^1/_2$ once. On peut au reste consulter à ce sujet Dureau

de la Malle, dans son *Traité de l'économie politique des Romains,* t. Ier, pp. 77 et 78. C'est pendant que s'opéraient les dernières réductions de poids que s'introduisirent les mots de *libella* et de *sembella,* pour désigner l'as entier et le *sémis.*

Vers la fin de la république, du vivant de Marc-Antoine et de Jules-César, l'as réduit à son expression la plus simple, puisque la livre n'était plus représentée que par des flans de demi-once, disparut peu à peu de la circulation, où il fut remplacé par les bronzes impériaux des trois modules : l'as ou libella, par le grand bronze; le sémis, ou sembella, par le moyen bronze; et le téruncius, ou quadrans, par le petit bronze.

Plutarque, Ovide, Festus et Pline désignent quelquefois les *trientes* et les *quadrantes* par l'épithète *ratiti* (de *rates*), parce que ces fractions portent sur une de leurs faces l'empreinte d'une proue de vaisseau; mais je pense que cette qualification s'appliquait également à l'as et à ses subdivisions, attendu que tous offrent ce même type sur leur revers; quant à l'autre face, on y voit des types différents, affectés à chacun des nominaux, par exemple :

L'as, marqué du nombre I, avec la tête de Janus *Bifrons.*

Le sémis portant l'initiale S ou 6 globules, avec la tête laurée de Jupiter.

Le triens, marqué de 4 globules, avec la tête casquée de Rome.

Le quadrans, marqué de 3 globules, avec la tête d'Hercule, coiffé de la peau de lion.

Le sextans, marqué de 2 globules, avec la tête de Mercure, coiffé du pétase ailé.

L'once, marquée d'un seul globule, avec la tête casquée de Mars.

Rome frappa aussi des pièces de cinq onces (*quincunx*), marquées de cinq globules, mais cette subdivision est très-rare, car je n'en connais qu'un seul exemplaire, que j'ai possédé et fait graver dans mon *Iconographie,* série des as, pl. IV, n° 15; on y voit d'un côté une tête laurée, et de l'autre, les Dioscures à cheval, allant à droite ; dessous, le mot ROMA et cinq globules.

Quoique l'opinion générale attribue à Servius Tullius l'émission de la première monnaie romaine de cuivre, je crois néanmoins devoir faire observer que, d'après un passage de Pomponius Laetus, l'institution de la corporation de monnayeurs remonterait à Numa. Quoi qu'il en soit, lorsque Servius Tullius voulut procéder à un recensement général de la population romaine, soit pour connaître le nombre d'hommes en état de porter les armes, soit afin d'établir l'assiette et la perception de l'impôt par tête, il institua la fête des *paganales,* en ordonnant que tous les ans, les habitants de chaque bourg viendraient à cette occasion honorer les dieux et leur offrir des sacrifices. En accomplissant cette cérémonie solennelle, les citoyens étaient tenus d'apporter chacun une pièce de monnaie différente, selon leur sexe et leur âge. Cette différence dans la monnaie consistait, ou dans la diversité du poids, ou dans la variété des types, qui déjà par conséquent distinguaient l'as et ses subdivisions.

Nous sommes fondé à croire que, dans les premiers temps de Rome, ce numéraire grossier devait être peu abondant, puisque nous lisons dans quelques auteurs que

l'amende imposée pour le manque de respect envers les magistrats se paya longtemps en bestiaux, et nous voyons aussi dans Tite-Live, que l'an 347 de Rome, les sénateurs s'étant imposé une taxe pour subvenir aux besoins de la république, apportèrent au trésor, sur des chariots, la valeur de leur offrande, consistant en lingots de cuivre.

L'usage d'une monnaie nationale d'argent ne date, pour Rome, que de la première guerre punique; le denier d'argent fut émis l'an 485 et le denier d'or, en 547, sous les consulats de C. Clodius Néron et de S. Livius Salinator. Pline dit que jusque-là, dans les payements, l'or n'avait été employé à Rome qu'en lingots.

Au commencement de cet article, j'ai mentionné les diminutions successives, opérées sur le poids de l'as monétaire; j'ai dit également que cette dégradation avait été déduite de l'examen et du pesage de nombreux exemplaires de toutes sortes; mais j'ajoute ici que quelques savants, s'appuyant sur un passage peu clair et assez long de Pline, concernant ce même sujet, ont émis depuis longtemps une opinion qui se trouve consignée dans les œuvres d'Eckhel, et de laquelle il résulterait :

1° Que l'as *libralis,* ou de douze onces, dura jusqu'à la première guerre punique, an de Rome 490;

2° Que l'as *sextantarius,* ou de deux onces, dura depuis l'an 490 jusqu'à la dictature de Q. Fabius Maximus, en 537;

3° Que l'as *uncialis,* ou d'une once, dura depuis l'an 537 jusqu'à la promulgation de la loi Papiria;

4° Que l'as *semuncialis,* ou d'une demi-once, eut cours depuis cette loi jusqu'à la fin de la république.

AS ITALIQUE.

Outre les as romains, il existe encore une grande quantité d'as italiques, qu'on trouve classés d'après différents systèmes dans les principaux musées d'Europe et dans quelques collections renommées. La plus riche et la plus complète dans ce genre est celle qui a été décrite et publiée à Rome, en 1839, sous le titre de : *Aes grave del Museo Kircheriano,* in-4°, ouvrage écrit en italien, par Marchi et Tessiéri, et enrichi de trente-neuf planches, dont les cinq premières sont consacrées à l'as romain, et les trente-quatre autres aux divers as italiques. Ces dernières offrent les dessins de types nombreux et variés, où sur quelques exemplaires on voit figurer des noms de villes écrits en caractères étrusques, osques, ou samnites. Les subdivisions sont les mêmes que pour les as romains, et dans quelques séries, on trouve des *quincusses,* ou pièces de cinq as, et des *quadrusses,* pièces de quatre as, qui ont la forme quadrilatérale, et que les anciens ont désignés quelquefois par le nom de *lateres,* parce qu'ils avaient la forme d'une brique.

La fabrique des as italiques accuse un art plus avancé et un style meilleur que celle des as romains. Parmi les noms de ville inscrits sur quelques-uns de ces as, ont lit ceux de : Volaterra, dans l'Étrurie; de Tuder, d'Ariminium et d'Iguvium, dans l'Ombrie; de Firmum et d'Hadria, dans le Picénum; de Lucéria, d'Asculum et de Vénusia, dans l'Apulie; et enfin, des Vestins ou Vestiniens, peuple du Samnium.

J. Sabatier.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1866.

CAUSERIE SUR LA MONNAIE ROMAINE D'OR,

PAR J. SABATIER.

MESSIEURS,

A notre dernière séance, il a été proposé pour sujet de causerie *la monographie du sou*, depuis l'époque byzantine jusqu'à nos jours; c'est une étude intéressante, surtout au point de vue de la numismatique du moyen âge et des commencements de l'époque moderne; mais malheureusement ce sont des points que je connais à peine et qu'il m'est interdit de traiter. Vous êtes sans doute appelés à entendre sur ce sujet des voix plus compétentes que la mienne; en attendant et comme introduction préparatoire, permettez-moi de vous exposer clairement et en peu de mots l'histoire de la monnaie romaine d'or et les phases qu'elle a subies dans sa valeur, son poids et ses appellations. Tel sera l'objet de ma causerie.

1re ÉPOQUE. — RÉPUBLIQUE.

DENIER OU NUMMUS D'OR.

En étudiant la monnaie d'or des Romains, je me suis également imposé la tâche de rechercher les sources où ils

prenaient ce métal précieux, et la manière dont ils le traitaient à cette époque où la chimie était encore dans son enfance. Et d'abord, je lis dans Agatarchide, écrivain du IIe siècle, que de son temps déjà, pour la coupellation de l'or, le plomb servait à affiner la matière; les acides, comme moyen de départ, n'ont commencé à être employés que dans le IXe siècle.

Les conquêtes d'Alexandre le Grand eurent pour effet de faire refluer dans l'Occident une masse énorme d'or et d'argent, tant en métal qu'en numéraire. Les richesses de l'Inde et de l'Égypte, les trésors lentement accumulés à Babylone, à Persis, à Vasargadae, à Persépolis, à Ecbatane, passèrent dans la Macédoine, se répandirent dans la Grèce et finirent par devenir la proie des Romains; et quoique Pline, dans un élan d'amour-propre national, se soit écrié, en parlant de l'Italie : « Nulla fecundior metallorum tellus, » je pense que cette contrée fut toujours une des plus pauvres en mines d'or et d'argent. Tous les auteurs anciens, grecs ou latins, s'accordent à dire que dans le monde antique, l'or était fourni en quantités diverses, par l'Inde, l'Éthiopie, l'Égypte, l'Arabie, la Carmanie, la Colchide, l'Attique, la Macédoine, la Thrace, la Pannonie, les Gaules, les Pyrénées, l'Espagne et la Lusitanie [1].

Voyons maintenant la valeur de la monnaie des Romains et quelle était leur manière de compter le numéraire. Ils avaient adopté pour grande unité de compte le *sestertium*, qui se composait de mille sesterces ordinaires. D'après

[1] *Voy.* à ce sujet mon livre sur la : *Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens.*

Vitruve [1], le sesterce ordinaire équivalait à deux as et demi, soit au quart du denier d'argent, qui par conséquent valait dix as. On a quelquefois aussi désigné le sesterce ordinaire par le mot *nummus*.

Le sestertium égalait donc :

1000 sesterces ordinaires,
ou 10 deniers d'or ou *nummi aurei*,
ou 250 — d'argent,
ou 2500 as de cuivre.

Le quinaire d'or, très-peu répandu, sous la république, puisqu'on n'en connait qu'un seul exemplaire appartenant à la famille Minatia, représentait la moitié du denier d'or, qui valait : 25 deniers d'argent,
ou 100 sesterces ordinaires,
ou 250 as de cuivre.

L'on voit par là que, dès ces premiers temps, les avantages du système monétaire décimal avaient été soupçonnés et appréciés par les Romains.

Cette monnaie d'or fut, dès son introduction, désignée par le nom de *denarius*, denier d'or, et c'est ainsi qu'elle est appelée par Pline (lib. XXXIII, cap. 13), qui dit, à propos de sa création : « Le second coupable de lèse-humanité est celui qui le premier a frappé un *denier d'or;* on ignore son nom. » Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, à notre dernière réunion, le denier d'or romain fut émis l'an 547 de Rome (207 avant Jésus-Christ), sous les consulats de C. Clodius Néron et de S. Livinus Salinator.

[1] « Denarii quartam partem, quod efficiebatur ex duabus assibus et tertio semisse, sestertium nostri vocitaverunt. »

Jusque-là, selon Pline, l'or n'avait été employé qu'en lingots dans les payements que les Romains avaient à effectuer.

Le denier d'or est la monnaie que nous désignons sous le nom de médailles d'or consulaires de la république, ou médailles de familles romaines. Parmi celles qui nous ont été conservées, figurent les deniers des quarante-trois familles suivantes, disposées ici d'après leur ordre alphabétique :

Familles :
Aemilia, 2 types différents.
Antestia ou Antistia.
Antonia, 13 types.
Aquilia, 3 types.
Arria.
Atia.
Barbatia.
Caecilia.
Caninia.
Cassia, 2 types.
Cestia.
Claudia ou Clodia, 2 types.
Cocceia.
Cornélia, 5 types.
Cornuficia.
Domitia, 3 types.
Gellia.
Hirtia.
Julia, 13 types.
Junia, 3 types.
Licinia.
Livineia, 5 types.

Familles :
Manlia, 3 types.
Maria.
Mescinia.
Minatia.
Mussidia, 8 types.
Norbana.
Numonia.
Pétronia, 4 types.
Pinaria.
Plaetoria.
Plautia ou Plotia.
Pompeia, 3 types.
Quinctia.
Rustia.
Scribonia, 2 types.
Sempronia.
Servilia, 2 types.
Sulpicia, 2 types.
Vibia, 2 types.
Vipsania.
Voconia.

De nombreuses pesées, opérées sur des exemplaires bien

conservés de la plupart de ces médailles, ont donné pour chacune d'elles un poids moyen de gr. 8.16, d'où résulte que depuis l'émission de cette monnaie d'or jusqu'à l'établissement de l'empire, elle a été frappée à raison de quarante pièces par livre. Cette livre, comme on le sait, équivalait à gr. 326.33 et, d'après un passage de Tite-Live (lib. XXXVIII, § 55), la livre d'or, à Rome, était également représentée par quarante deniers d'or, ou par quatre mille sesterces ordinaires, évaluation appuyée et confirmée par un décret de Jules-César, qui statua qu'on frapperait quarante deniers d'or à la livre et qui fixa en même temps à vingt-cinq deniers d'argent la valeur de cette monnaie d'or. Le statère d'or pesant en moyenne gr. 8.50, il est très-probable que les Romains voulurent, quant au poids et à la valeur, assimiler leur monnaie d'or à celle des Grecs. Quant au *denier d'argent* consulaire, nous savons que déjà, vers l'an 655 de Rome, on en frappait quatre-vingt-quatre à la livre, d'après le témoignage de Celsus et de Scribonius Longus; c'était à peu près le représentant de la drachme grecque.

Parmi les médailles consulaires d'or, cinq exemplaires, dont trois appartiennent à la famille Cornélia et deux à la famille Manlia, ont un poids exceptionnel, ainsi que l'a très-bien fait observer M. Cohen; elles sont connues sous le nom de *médailles luculliennes*, font allusion aux triomphes de Sylla, et pèsent en moyenne gr. 10.80, à très-peu près, comme on voit, le poids du statère grec de l'époque. Plutarque, dans la *Vie de Lucullus*, a voulu, sans doute, faire allusion à ces médailles, lorsqu'il a dit : « Quand Mithridate, après avoir obtenu la paix se fut retiré dans le

Pont, et que Sylla eut mis sur l'Asie une taxe de vingt mille talents, ce dernier chargea Lucullus de lever cette contribution, et d'en faire frapper de la monnaie au coin romain. »

Il circulait aussi à Rome, du temps de la république, des *sesterces d'or* de trois valeurs différentes, et qui, toutes, avaient pour type : à l'*avers,* la tête casquée de Mars, à droite; et au *revers,* aigle à droite; dessous, le mot ROMA. Le chiffre indiquant la valeur de ces pièces, est inscrit derrière la tête de Mars, et cette série comprend trois nominaux, savoir :

						Gr.
Pièce de LX sesterces,	valant	15 deniers d'argent	ou	150 as	du poids de	3.3255
XXXX	—	10	—	100 —	poids moyen	2.2170
XX	—	5	—	50 —		1.1085

On est fort incertain sur l'origine de cette monnaie, ainsi que sur l'époque précise où elle fut adoptée; elle se fait remarquer par une fabrique particulière, imitée visiblement de la monnaie campanienne.

On n'a pu non plus établir d'une manière certaine à qui appartenait à Rome le droit spécial de frapper de la monnaie d'or, du temps de la république. Le monnayage, en général, était confié à des triumvirs monétaires, dont l'institution remonte à l'an 465 de Rome (289 avant Jésus-Christ), et qui conservèrent cette attribution jusqu'à Jules César; mais on ignore si, avec le droit de battre la monnaie d'argent et de cuivre, ces triumvirs pouvaient également frapper de la monnaie d'or. Peut-être bien que sous la république, le monnayage d'or appartenait spécialement à des magistrats supérieurs : consuls, préteurs, tribuns, questeurs, ou édiles. C'est un point indécis et controversé.

2e ÉPOQUE. — L'EMPIRE.

DE L'AURÉUS.

A partir de l'avénement de l'empire, le *denier* ou *nummus* d'or n'est plus désigné que sous le nom d'*auréus*. Auguste, dès le commencement de son règne, se réservant le droit de faire frapper la monnaie impériale d'or et celle d'argent, ne laissa que la monnaie de cuivre dans les attributions du sénat.

Sous les empereurs, c'était aux questeurs qu'appartenait, dans les provinces, le droit de battre la monnaie coloniale d'argent, de potin ou de cuivre ; cette permission pouvait être accordée aux villes et aux provinces, mais il est à remarquer que Rome se montra toujours très-difficile pour permettre le monnayage d'argent. Une trentaine de villes environ obtinrent ce privilége, et les rois de Bosphore, par une faveur exceptionnelle, furent seuls autorisés à émettre des pièces d'or ou d'électrum, offrant d'un côté leur effigie, et de l'autre, celle de l'empereur romain régnant. Ces statères d'un poids à peu près égal à celui de l'auréus romain dont ils sont contemporains, portent en lettres grecques numérales la date de l'ère du Pont ; ils ont été frappés, à partir du règne de Sauromate Ier, sous Auguste, sept ans avant Jésus-Christ jusqu'au règne de Cotys III, sous Alexandre Sévère, en 234 de l'ère chrétienne (1).

(1) *Voy.* ma publication intitulée : *Souvenirs de Kertsch ou Chronologie du royaume de Bosphore.*

Dion Cassius, en parlant de l'administration des provinces romaines (lib. LIII), distingue celles qui dépendaient du sénat de celles qui étaient directement sous la main de l'empereur. Par suite de cette différence, le *Praefectus Aerarii* ou directeur général de la monnaie, ne pouvait transmettre à ses subordonnés, ou monétaires des provinces, l'ordre d'inscrire sur les monnaies le titre d'*Auguste* à la suite du nom de l'empereur régnant que dans les provinces gouvernées spécialement par l'empereur. A ce sujet, il n'était pas besoin d'attendre un décret *ad hoc* du sénat. Mais pour les provinces placées sous la dépendance de ce corps, les monétaires n'avaient le droit de qualifier personne du titre d'*Auguste* qu'après que cet honneur avait été conféré par un sénatus-consulte. Il est vrai que ce ne fut presque toujours qu'une simple formalité, et ces dispositions ne s'appliquaient d'ailleurs qu'à la monnaie de cuivre, laissée seule par les empereurs dans les attributions du sénat.

Le poids de l'auréus romain éprouva d'abord trois variations :

Auguste conservant la taille du denier d'or républicain, frappa	40	auréus à la livre.
Néron porta ce nombre à . .	45	—
Caracalla et ses successeurs jusqu'à Gordien III, frappèrent . .	50	—

Ces résultats nous sont acquis par les pesées opérées sur des exemplaires nombreux et bien conservés, qui, à la vérité, n'ont pas toujours, pour chacun d'eux, une uniformité rigoureuse dans le poids voulu, mais qui en

approchent beaucoup. On voit clairement par là que les Romains tenaient principalement à ce que le nombre d'auréus voulu à la livre fût exact, sans trop se préoccuper du poids réglementaire de chaque pièce d'or.

A partir du règne de Gordien III jusqu'à celui de Julien, tyran, 238 à 284 de Jésus-Christ, il est à peu près impossible de reconnaître le nombre de pièces exigées à la livre et la taille adoptée par les empereurs qui ont régné pendant ces quarante-six ans. Ainsi, je trouve parmi les auréus de Philippe père, de Trajan Dèce, d'Étruscille, de Trébonien Galle, de Volusien, d'Émilien, de Valérien père, de Gallien, de Postume, de Claude le Gothique, d'Aurélien, de Tacite, de Probus, de Carus, de Carin et de Numérien, des écarts de poids tellement considérables, qu'on ne saurait en déduire aucune règle fixe. Tandis qu'un de ces empereurs a fait frapper d'une livre d'or quarante-sept pièces, d'autres en ont émis 55, 57, 63, 69, 70, 71, 73, 81, et jusqu'à 88.

La monnaie d'or de Dioclétien et de ses successeurs, celle de Constantin le Grand, pendant les premières années de son règne, ne donnent pour poids moyen que des pièces de 57 à 58 à la livre, mais la frappe devint plus régulière lorsque Constantin fut définitivement installé dans sa nouvelle capitale. Beaucoup de ses monnaies d'or de cette dernière époque ont le poids réglementaire et conforme à la taille décidément adoptée de 72 à la livre.

C'est sous ce règne que l'auréus prit le nom de *sou d'or*, qu'on commence à trouver pourtant dans des documents de l'époque de Dioclétien, expression qu'Apulée, sous le règne d'Hadrien, avait, du reste, déjà employée pour

désigner l'auréus de son temps. (*Met.*, lib. IX, p. m. 178.)

Afin de faire mieux ressortir les irrégularités de poids que je viens de signaler, j'ai cru devoir, Messieurs, mettre sous vos yeux un tableau synoptique de ces écarts, dressé par règne, depuis Caracalla jusqu'a Constantin le Grand. Les exemplaires nombreux que j'y fais figurer, ont été pesés avec soin; ils sont pris à diverses époques, dans les collections Pembrocke, Dennery, Hunter, Pinkerton, dans la mienne, dans les cabinets de Paris, de Londres, de Vienne et de Berlin; les pesées de ces monnaies ont été opérées ou mentionnées, principalement par MM. Lenormant, Duchalais, Pinder, Mommsen, Cohen, et aussi par moi.

Tableau synoptique du nombre d'Auréus, frappés dans une livre d'or, par les empereurs romains, depuis Caracalla jusqu'à Constantin le Grand.

EMPEREURS ROMAINS.	POIDS DES AUREUS. Le plus fort.	Le plus faible.	POIDS MOYEN.	TAILLE, OU NOMBRE de pièces FRAPPÉES avec une livre d'or.
	Gr.	Gr.	Gr.	
Caracalla	6.660	6.225	6 440	50.672
Macrin	7.435	6.470	6.950	46.953
Élagabale.	6.640	6.100	6 325	51.751
Sévère Alexandre	7.270	5.620	6.445	50.943
Maximin Ier	6.000	4.650	5.325	61.282
Gordien III.	7.750	4.590	6.170	52.727
Philippe Ier.	4.530	4.250	4.390	74.335
Trajan Dèce	4.980	4.050	4.515	72.257
Étruscille.	4 980	4.470	4.725	69.065

EMPEREURS ROMAINS.	POIDS DES AUREUS. Le plus fort.	Le plus faible.	POIDS MOYEN.	TAILLE, OU NOMBRE de pièces FRAPPÉES AVEC une livre d'or.
	Gr.	Gr	Gr.	
Hostilien	4.050	3.950	4.000	81.582
Trébonien Galle	5.900	3.410	4.655	70.103
Volusien	6.100	3.070	4.585	71.172
Émilien.	4.270	3.160	3.715	87.841
Valérien père et Gallien . .	6.030	3.000	4.510	79.008
Postume	7.750	3.670	3.710	87.959
Claude le Gothique.	5.500	4.650	5.075	64.438
Aurélien	7 000	4.700	5.850	55.783
Tacite	7.000	4.360	5.680	57.452
Probus	8.700	4.970	6.835	47.743
Carus, Carin, Numérien . .	6.330	4.050	5.190	63.069
Julien, tyran	4.780	4.350	4 565	71.485
Carausius.	4.340	4.500	4.420	73.830
Allectus.	4.560	4 300	4.430	73.663
Dioclétien et ses successeurs jusqu'à Constantin le Grand inclusivement	6 980	4.390	5.680	57.804

Avant le règne de Gallien, la monnaie romaine ne porta aucun indice de l'atelier où elle avait été fabriquée ; il est à présumer que celle d'or et celle d'argent étaient presqu'en totalité frappées à Rome ; mais on s'accorde cependant à reconnaître que quelques auréus de Galba proviennent d'ateliers espagnols, tandis qu'on croit apercevoir les caractères distinctifs d'une fabrication orientale dans le travail de certains auréus de Caracalla, de Julia Domna, d'Élagabale, d'Uranius, d'Otacilie, de Mariniana, de Dioclétien, et de quelques autres empereurs. Ce sont des

points incertains et sur lesquels nous manquons de renseignements positifs. A Gallien seulement, je le répète, commencent à apparaître, sur la monnaie romaine, des initiales, des sigles, véritables marques d'hôtels monétaires; et ces indices deviennent de plus en plus complets et plus faciles à vérifier, à mesure qu'on se rapproche du règne de Dioclétien. On peut consulter à ce sujet mon *Iconographie,* aux différents règnes de cette époque, ainsi que le livre que j'ai publié sur les *Hôtels monétaires des empires romain et byzantin.*

Ces hôtels monétaires, sous Constantin ,étaient au nombre de dix-huit, savoir : Alexandrie, Antioche, Aquilée, Arles, Carthage, Constantinople, Cyzique, Héraclée, Londres, Lyon, Milan, Narbonne, Rome, Serdica, Sirmium, Siscia, Thessalonique et Trèves. Nous avons des sous d'or de Constantin frappés dans presque tous ces ateliers, à l'exception de ceux de Carthage, de Lyon, de Milan, de Rome et de Thessalonique.

Enfin, pour ne rien omettre, je dois vous signaler, Messieurs, des pièces que je ne sais comment qualifier, et qui, sur une de leurs faces, portent l'effigie et le nom d'un des empereurs suivants : Constantin le Grand, Crispus, Constantin II le Jeune, Constant Ier, Constance II. Je les ai publiées dans la Revue numismatique de 1863, nouvelle série, t. VIII, pp. 1 à 19. Ce ne sont point des monnaies, puisqu'elles n'ont pas de type de revers et que leur poids est quatre fois moindre que celui du sou d'or. Cependant elles sont évidemment frappées, d'un côté, avec les coins monétaires, sur des flancs du même module que les sous d'or. Je suis porté à croire que ce sont des *essais,* mais il

serait trop long de vous exposer ici les raisons sur lesquelles je base mon opinion.

A Rome, comme plus tard à Constantinople, il y eut toujours dans la circulation des monnaies de différents règnes, et dont l'usage, surtout pour celles d'or, eût amené de grandes difficultés de compte, si elles eussent été admises pour leur valeur nominale, dans les transactions; elles étaient reçues au poids; des ordonnances de divers empereurs, et nommément de Constantin le Grand, autorisaient les débiteurs à effectuer indifféremment les payements, soit en monnaie d'or, au poids légal, soit en or monnayé quelconque, au titre prescrit, et qu'on devait recevoir dans ce cas, au même taux et pour la même valeur que le sou d'or courant. Cette prescription de Constantin le Grand, qui date de l'an 330 de Jésus-Christ, est renouvelée dans le Code de Justinien Ier, et nous voyons également, par diverses lois de Valentinien Ier, de Valens, de Valentinien III et de Léon III, que, de leur temps aussi, outre la monnaie de l'empereur régnant, il circulait encore de nombreuses monnaies d'or des empereurs précédents, parmi lesquelles, il s'en trouvait de fort ancienne date.

3e ÉPOQUE. — FIN DE L'EMPIRE D'OCCIDENT. — EMPIRE BYZANTIN.

SOLIDUS, OU SOU D'OR.

Pendant la durée de l'empire romain, le numéraire d'argent fut, à de nombreuses reprises, gravement altéré dans son titre et dans son poids; il n'entre point dans mon

sujet d'examiner ici les causes et les résultats de ces perturbations monétaires, mais je dois vous faire remarquer que pour le monnayage d'or, au contraire, le gouvernement s'efforça constamment de maintenir un titre à peu près uniforme, et assez pur pour assurer à la monnaie romaine une circulation universelle. Toutefois notons en passant, que Dion (lib. LXXVII, § 4), accuse Caracalla d'avoir émis et fait circuler des pièces de plomb doré au lieu de monnaies d'or, et des pièces de cuivre argenté, au lieu de monnaies d'argent pur. Les empereurs d'Orient maintinrent scrupuleusement aussi la pureté du titre de la monnaie, et, du temps de Justinien Ier, le trafic du monde connu s'opérait au moyen de l'or romain ou byzantin, qui était reçu partout et qui, du reste, fut longtemps imité ou contrefait par tous les peuples contemporains. Un décret de Constantin le Grand, daté de l'an 317, édictait la peine de mort contre ceux qui rognaient, altéraient ou falsifiaient la monnaie d'or, et sous Constance II, les faux monnayeurs étaient condamnés à être brûlés vifs.

Nous venons de voir que, sous Constantin le Grand, l'auréus prit le nom de *sou* et que la taille de soixante-douze pièces à la livre d'or fut décidément adoptée dans les dernières années du règne de cet empereur ; elle se maintint jusqu'à la fin de l'empire d'Orient. Cette taille de soixante-douze sous à la livre, confirmée par une loi de Valentinien Ier, par une autre loi du Code Théodosien (lib. X, tit. 70, § 5), est du reste irrécusablement attestée par les sous d'or de Constantin le Grand, de Constant Ier et de Constance Galle, publiés depuis longtemps : par moi, en 1848 ; par M. Anatole Chabouillet, en 1849 ; et par M. le

baron de Witte, en 1851 ; elle est prouvée encore par l'existence de nombreux *exagium*, qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui étaient de véritables étalons du sou d'or. Ces exagium furent fabriqués afin de couper court aux discussions suscitées entre parties par les complications qu'amenait souvent dans les payements, la diversité des monnaies impériales d'or en circulation. Frappés sur des flans de cuivre, de forme ronde ou carrée, ils avaient juste le poids d'un sou neuf et intègre, c'est-à-dire *un soixante-douzième* de livre, et ils étaient confiés, à Constantinople et dans les principales villes de l'empire, à des agents spéciaux, nommer *Zygostrates*, qui étaient tenus de procéder au pesage officiel des matières, ou des monnaies d'or, toutes les fois qu'ils en étaient requis par les parties intéressées.

La monnaie byzantine d'or était livrée par l'hôtel monétaire, dans des bourses, portant l'indication du poids ; elle comptait trois nominaux, savoir :

Le sou d'or (solidus, chrysos, ou numisma).

Le demi-sou d'or (sémissis, ou zmismion).

Le tiers de sou d'or (triens, trémissis, trismizion, ou kokkos).

Dans l'empire d'Orient, le sou d'or conserva longtemps, l'aspect, la forme et le module des sous de Constantin le Grand, jusqu'à l'introduction des monnaies planes et à flan mince, qui plus tard encore furent remplacées par les monnaies concaves, mentionnées pour la première fois dans le texte d'un charte de Basile et Constantin.

Pendant que le sou d'or conservait son appellation, les nominaux d'argent ou de cuivre du système monétaire de l'empire d'Orient ont changé trois fois de nom, depuis le

règne de Constantin le Grand jusqu'à celui des Paléologues. Ainsi à ces trois époques, la valeur du sou d'or était calculée de la manière suivante :

1° Sous Constantin et jusqu'à Anastase Ier, le sou d'or s'échangeait contre :	12 milliarenses d'argent, ou 24 siliques d'argent, ou 288 follis de cuivre, ou 5,760 deniers de cuivre, ou *unités* de la plus petite espèce.
2° Depuis Anastase Ier jusqu'à Basile Ier, contre :	12 miliarésia d'argent, ou 24 kératia d'argent, ou, selon le change, 180 à 210 follis de cuivre, ou 5,760 à 7,200 nummia, ou unités de la plus petite espèce.
3° Depuis Basile Ier jusqu'à la fin de l'empire d'Orient, contre :	12 miliarésia d'argent, ou 24 kératia d'argent, ou 144 follis de cuivre, ou 288 oboles, ou demi-follis, ou unités de la plus petite espèce [1].

En me hasardant à prendre la parole, je m'étais bien promis de ne pas en abuser; j'avais compté pouvoir vous expliquer en peu de mots comment le *denier* d'or de la république romaine, après avoir, sous l'empire, reçu le nom d'*auréus*, était devenu, vers l'époque de Constantin le Grand, le *sou d'or*. Ce programme si simple me paraissait facile à remplir, mais j'ai été débordé et j'ai peut-être, sans m'en douter, abusé de l'attention que vous avez bien voulu me prêter. Trop tard, pour vous, Messieurs, je m'aperçois qu'en véritable écolier, je me suis amusé aux buissons

[1] Finlay, *Greece, under the Romans*, etc., p. 545.

de la route, en me laissant entrainer par mon sujet, et par le désir d'en faire ressortir les points les plus importants. Vous m'absoudrez, je l'espère, en songeant au motif qui m'a fait faillir.

J. Sabatier.

MONNAIES GAULOISES

ATTRIBUÉES

A TOURNAI ET AUX ÉBURONS.

Amici Eburones, sed magis amica veritas.

Quand, il y a une douzaine d'années, je venais, dans cette *Revue* (t. IV de la 2e série, pp. 145 et suiv.), soutenir que les médailles d'argent aux légendes : DVRNACOS-AVSCRO, DVRNACVS-DONNVS, DVRNAC-EBVRO, etc., devaient être attribuées à Tournai (*Turnacum, Tornacum*), j'ajoutais [1] : « Ce n'est pas par un vain senti-« ment de patriotisme que je viens soutenir ici de nouveau « cette attribution et revendiquer pour la Belgique, pour « l'antique cité de Tournai, des pièces qui pourraient « appartenir à d'autres peuples; je n'ai pour but que de « rétablir les faits et de les placer à leur véritable point de « vue. »

La question de savoir si les Nerviens de Tournai et les Éburons du pays de Liége ont eu des monnaies portant les noms de ces peuples ou de leur ville capitale, a été examinée bien des fois. En reprenant cette question, je n'avais

[1] *Revue de la numismatique belge*, t. IV de la 2e série, p. 169.

d'autre intention que de chercher la vérité, et j'espérais y arriver, en soumettant à un nouvel examen les avis contradictoires que des numismatistes habiles avaient émis en faveur de cette attribution, et que d'autres non moins compétents avaient cherché à faire prévaloir.

M. le comte de Nédonchel (*Revue de la numismatique belge*, t. III de la 4e série, pp. 285 et suiv.) a publié tout récemment un article sur la numismatique tournaisienne à l'époque gauloise. Son point de départ est mon travail de 1854. S'appuyant principalement sur les arguments que j'avais cru devoir mettre en avant, l'auteur persiste à soutenir que les pièces d'argent aux légendes : DVRNACOS-AVSCRO, DVRNACVS-DONNVS, etc., appartiennent réellement à la ville de Tournai. Je n'aurais certainement que des remerciments à adresser à M. le comte de Nédonchel, pour la courtoisie avec laquelle il a rappelé mon travail, si depuis l'époque où ce travail a été imprimé, ma manière de voir ne s'était pas notablement modifiée sur cette question. Du reste, il faut convenir qu'on chercherait en vain, dans l'article de M. de Nédonchel, des preuves nouvelles à l'appui de cette attribution.

L'antiquité de la ville de Tournai qui peut avoir fait battre des monnaies à une époque fort reculée, la nature du sol de la Belgique qui n'est guère favorable à la conservation des objets en métal, ce qui expliquerait en quelque sorte pourquoi on n'y a trouvé que fort peu de deniers à la légende DVRNACOS, tout cela a été dit et répété bien des fois.

M. de Nédonchel dit, à la page 290 : « Certainement des « études nouvelles font marcher les sciences, et l'on doit

« modifier des opinions reçues, lorsque des documents « nouveaux viennent dissiper des doutes. »

Voilà précisément ce qui est arrivé depuis la publication de mon article sur les monnaies gauloises attribuées à Tournai.

On sait que Bouteroue (1) est le premier auteur de cette attribution.

M. Anatole de Barthélemy (2) donnait les monnaies portant les légendes : DVRNACOS-AVSCRO, DVRNACVS-DONNVS, DVRNAC-EBVRO, etc., aux *Aulerques Éburovices*.

Pour M. Hucher (3), les médailles dont il s'agit ont été frappées par une confédération de peuples gaulois.

Je ne dirai rien des autres opinions émises sur ces médailles, parce que, dans le travail cité ci-dessus, j'ai donné avec tous les développements nécessaires et copié souvent *in extenso* les raisonnements sur lesquels on se base, les uns pour nier, les autres pour maintenir leur attribution à Tournai et aux Éburons. J'ai hâte d'arriver aux nouvelles découvertes et à ce qui a été écrit en dernier lieu sur ces médailles, et pour mettre le lecteur à même de juger de l'état actuel de la question, je crois ne pouvoir mieux faire que de mettre sous ses yeux ce qui a été dit par M. le baron de Saulcy (4) :

« Les pièces de la ligue contre Arioviste et les Ger- « mains (5) entrent pour une assez forte proportion dans

(1) *Recherches curieuses sur les monnoyes de France*, p. 46.

(2) *Revue numismatique française*, 1847, pp. 85 et suiv.

(3) *Ibid.*, 1848, pp. 348 et suiv.

(4) *Ibid.*, 1862, pp. 4 et suiv.

(5) Cf. *Revue numismatique française*, 1860, pp. 409 et suiv.

« la trouvaille de Chantenay. » Le savant numismatiste cite ici le nombre des pièces aux légendes : DVRNACOS-AVSCRO, DVRNACVS-DONNVS, DVRNACVS-ESIANNI, qui se trouvaient dans ce dépôt. Puis il continue : « Parmi les monnaies gauloises qui composent le « trésor de Chantenay, l'une des plus intéressantes est « sans contredit celle que je vais décrire et qui parait « pour la première fois. Elle se rattache à la riche série des « quinaires au cavalier armé de la ligue contre les Ger- « mains et Arioviste. Au droit, on voit comme de coutume « la tête casquée de Pallas, et devant la figure on lit : « ESIANNI. Au revers, parait le cavalier galopant, la lance « en arrêt. Entre les jambes de son cheval est inscrit le « nom DONNVS. . . . . .

« Nous savons que le plus ordinairement les quinaires « au cavalier gaulois offrent une légende géographique du « côté de la tête, et le nom d'un chef au-dessous du cava- « lier. Si cette règle, qui a paru souffrir quelques rares « exceptions, est applicable cette fois, nous devons, dans « le mot ESIANNI (*os?*), chercher le nom d'une peuplade « qui aurait fait partie du petit royaume de DONNVS. « Or nous trouvons mentionnés parmi les peuples soumis « à Donnus, le père de Cotus, les Esubiani (de Pline, « III, 24, 4), ou Vesubiani (de l'arc de Suze). »

Ensuite M. de Saulcy cite l'opinion du célèbre géographe d'Anville (1) et de M. Henry (2), ancien archiviste de

(1) *Notice de la Gaule*, p. 293.

(2) *Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes*, p. 22. Digne, 1842, in-8°.

Toulon, au sujet du pays des Esubiani qui auraient occupé une vallée des Alpes, traversée par un torrent nommé *Ubaye,* qui anciennement aurait été connu sous le nom d'Esubia ou Vesubia.

Quant aux noms de DVRNACOS et DVRNACVS, M. de Saulcy est porté à n'y voir autre chose que « la dési-« gnation sous laquelle étaient connues parmi les Gaulois, « les peuplades placées sous l'autorité d'Auscrocos et de « Donnus. »

Le savant numismatiste propose de traduire ce mot par celui de *montagnard* ou *riverain des torrents,* et de reconnaître dans le mot EBVRO le nom écourté d'un chef qui se serait appelé peut-être *Éburovix.*

M. Anatole de Barthélemy avait déjà eu l'idée de voir ici un nom de chef (1).

M. de Saulcy ajoute : « Tout cela est bien obscur « encore...» Puis, dans une note (2), il parle d'un denier au cavalier armé, qui de la collection Lambert est entré au Musée de Lyon, et sur lequel, dit-il, « il n'y a pas l'ombre « de possibilité de méconnaître la légende EBVROV. « Le V final est tellement net qu'il faut abandonner à tout « jamais l'attribution de la légende EBVRO aux Éburons. « Sans aucun doute la pièce sur laquelle feu le marquis « de Lagoy lisait EBVRON a été mal lue. »

Quand un savant aussi expérimenté que M. de Saulcy vient affirmer qu'il a vu de ses propres yeux la légende

(1) *Revue de la numismatique belge,* t. V de la 2e série, p. 329. Comparez à ce sujet les excellentes remarques de M. Renier Chalon.

(2) *Ibid.*, p. 10.

EBVROV gravée sur une monnaie, et quand il ajoute que le V final est d'une netteté incontestable, on doit, ce me semble, tenir compte d'une telle observation ; si l'on n'accepte pas de prime abord un arrêt aussi clair, aussi péremptoire, on doit suspendre du moins son jugement et s'entourer de tous les documents, de tous les éclaircissements possibles avant de venir contester l'exactitude d'une telle affirmation. Or les observations de M. de Saulcy se trouvent imprimées dans la *Revue numismatique française*, de 1862 ; il y a donc quatre ans qu'aucune objection n'a été faite contre ce qui a été écrit par M. de Saulcy. Les savants les plus habiles peuvent se tromper, et M. de Saulcy lui-même convient que tout cela est bien obscur encore, mais que chaque jour apporte un trait de lumière de plus. Qu'on veuille remarquer encore que je prends une part assez active à la rédaction du recueil dans lequel se trouve inséré l'article de M. de Saulcy, et qu'intéressé dans la question des deniers attribués à Tournai, je devais assez naturellement chercher à connaître, par un examen personnel, le denier signalé par M. de Saulcy. Aussi, grâce à l'obligeance de M. Martin Daussigny, le savant et habile conservateur du Musée de Lyon, dès l'année 1862, j'avais sous les yeux une empreinte de la pièce à la légende EBVROV, et j'étais pleinement convaincu que le dernier caractère de la légende placée sous le cavalier est un V, tellement net, tellement incontestable qu'il n'est pas permis d'avoir le moindre doute à cet égard.

Le lecteur pourra juger par lui-même de la netteté de la légende. Voici donc un dessin exact de ce denier :

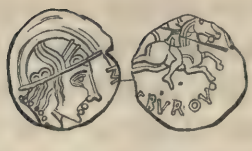

Reste de légende, peut-être AMBIL (?). Tête casquée de Pallas à droite.

Rev. Cavalier armé d'une lance, au galop, à droite. Sous le cheval EBVROV.

Argent.

Restait à examiner de nouveau la pièce de la collection du marquis de Lagoy, au sujet de laquelle je m'étais obstiné, d'après des empreintes imparfaites, à soutenir la lecture EBVRON. Je m'étais même hasardé à dire (*Revue numismatique française*, 1856, p. 71) que « le caractère « final ne pouvait être autre chose qu'un N, vu que sa « configuration, abstraction faite des traces du jambage, « affecte une forme trop inclinée pour permettre la moindre « hésitation. »

M. de Saulcy, on l'a vu plus haut, dit que sans doute la pièce sur laquelle feu le marquis de Lagoy lisait EBVRON, a été mal lue.

Rien n'était plus facile que de s'assurer si, pour cette seconde pièce, la supposition de mon savant confrère et ami pouvait être acceptée. Toutes les médailles gauloises de la collection du marquis de Lagoy sont entrées, après sa mort, dans la collection de M. le duc de Luynes, et, grâce au don inestimable fait par ce dernier au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, le denier sur lequel porte la discussion se trouve aujourd'hui au Cabinet de France.

Quelle ne fut pas ma surprise, en reconnaissant que la lettre V est sur cette pièce presque aussi nette que sur le denier du Musée de Lyon ! C'était à croire que j'avais sous les yeux un autre exemplaire que celui qui est gravé dans la *Revue de la numismatique belge*, t. IV de la 2e série, pl. XI, n° 4. Après quelque hésitation, il fallut se rendre à l'évidence et confesser humblement que, quand il s'agit de lire des légendes monétaires, on se fait quelquefois de singulières illusions (1).

Je mets ici sous les yeux du lecteur, un nouveau dessin de la pièce de feu le marquis de Lagoy, déjà publiée, en 1854, dans cette *Revue*.

En voici la description :

.... VRNAC. Tête casquée de Pallas, à droite.

Rev. Cavalier au galop, la lance en arrêt, à droite ; dessous EBVROV.

Argent.

C'était chose séduisante, je l'avoue, que de rapprocher le nom de DVRNACOS de celui de *Turnacum, Tournai, Doornick, Dornik, Dornic,* en flamand, hollandais et allemand, mais il faut y renoncer aussi bien qu'à reconnaître

(1) M. Hucher (*Revue de la numismatique belge,* t. V de la 2e série, p. 429) dit qu'il n'a pu lire que EBVROV sur un cliché de la pièce de M. le marquis de Lagoy.

le nom d'Ambiorix dans les légendes AMBIL, AMBILO, AMBILLI. *Si amici Eburones, magis amica veritas.*

Maintenant, la question de savoir si les noms *Esianni, Ambil, Durnacos* ou *Durnacus, Donnus, Auscrocos, Eburo* ou *Eburov,* sont des noms géographiques ou des noms d'hommes, est et reste une question très-controversable. L'attribution de toutes les pièces au cavalier à des peuplades soumises à Donnus ou à Cotus, est proposée par M. de Saulcy, sous des formes incontestablement très-plausibles et très-ingénieuses. Des découvertes ultérieures, des rapprochements nouveaux, viendront confirmer ou modifier cette attribution. Mais s'il y a nécessité plus tard de faire quelques changements ou modifications dans le classement de ces deniers d'argent, je suis persuadé que M. de Saulcy le premier sera prêt à reconnaître cette nécessité. Lorsqu'il s'agit de questions scientifiques et d'attributions de médailles gauloises, chose ardue et difficile, il faut certes s'attendre à des modifications, quand de nouvelles découvertes démontrent le peu de solidité de certaines attributions qui, quelques années auparavant, avaient paru présenter toutes les apparences possibles de certitude ou du moins de probabilité.

J. DE WITTE.

MONNAIES DE MACON.

Planche XII.

§ 1.

En 1860, M. Robert a donné aux lecteurs de la *Revue numismatique française* une description des monnaies de Mâcon, provenant des collections de mon excellent ami et maître, M. Lacroix. De nouvelles découvertes et quelques acquisitions faites depuis cette époque me permettent à présent de combler les lacunes laissées par M. Robert et d'ajouter des types nouveaux à la monographie de cette ville.

Parmi les pièces que nous publions aujourd'hui, il en est une capitale, c'est l'obole de Robert, roi de France, trouvée à Flacé-lès-Mâcon. En 1861, un vieux pan de muraille, situé derrière l'église de ce petit village, et qui datait peut-être de l'époque du bon roi, à en juger par sa vétusté, s'écroula tout à coup, laissant échapper dans sa chute le trésor que ses flancs recélaient depuis tant de siècles.

En effet, au milieu des décombres de ce mur, plusieurs fois séculaire, on trouva pêle-mêle :

16 oboles de Robert (996-1031);

25 deniers de Langres, au nom de Louis;

3 oboles;

12 deniers avec noms OTO et LVDOVICVS;

4 oboles d'Henri l'Oiseleur, pour Verdun;

Enfin une cinquantaine de deniers larges et minces frappés outre Rhin.

Ces dernières pièces sont complétement indéchiffrables, les coins n'ayant porté que sur le milieu des flancs. Elles présentent, d'un côté, une croix cantonnée, et, de l'autre, un temple.

§ 2.

MONNAIE MÉROVINGIENNE.

Buste à droite; la tête ceinte d'un diadème de perles; autour, légende indéchiffrable, dans laquelle on semble, cependant, distinguer les rudiments du nom de Mâcon.

Rev. Grand monogramme, dans lequel on trouve les lettres MATCO.

Triens, or. Pl. XII, nº 1.

Ce triens est anciennement connu : il fut trouvé sous le pont de Mâcon, vers l'année 1846, et, à l'époque où M. Robert décrivait les monnaies de cette ville, il faisait partie de ma collection. L'auteur de la notice, ne sachant à quelle cité attribuer cette pièce, s'est abstenu de la publier. C'est un tort; il est toujours bon de faire connaître les monuments nouveaux. D'autres numismates eussent peut-être résolu le problème qui a arrêté M. Robert : d'autant plus que ce triens, s'il n'est pas de Mâcon, est au moins du département de Saône-et-Loire. Sa fabrication l'indique et une seule autre ville peut le revendiquer : Chalon-sur-Saône.

La légende se termine-t-elle par ONE FET ou par NNOFIT? Là est la question. J'avoue que je suis fort embarrassé pour y répondre et qu'il y aura toujours pour moi incertitude sur l'origine de ce triens. Je voudrais partager l'opinion de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt qui a décrit cette pièce, en l'attribuant positivement à la ville de Mâcon, mais, dans le doute, je préfère m'abstenir.

§ 3.

MONNAIE CARLOVINGIENNE.

Charlemagne. ✠ CARLVS REX. Croix cantonnée de croissant.

Rev. ✠ MATISCONCI, dans le champ un M et un A.

Denier argent, poids 1 gr. 15.

M. Robert a compris dans sa notice sur les monnaies de Mâcon une pièce à peu près semblable et il voit dans ce monogramme une croix trefflée, c'est-à-dire un accident monétaire. Assurément c'est une erreur. Ce nouveau denier, que j'ai sous les yeux, est d'une date antérieure à celui publié; il nous montre parfaitement deux lettres adossées sans doute les deux premières du nom de la ville; malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons aussi, comme M. Poey-d'Avant, voir dans ces deux lettres une dégénérescence du chrisme.

Le type de cette nouvelle monnaie a certainement été créé par Charlemagne, et, puisque nous donnons cette pièce comme une immobilisation, c'est donc à cet empereur que nous devons la classer, malgré sa fabrique qui est postérieure.

§ 4.

OTTE GUILLAUME, COMTE DE BOURGOGNE (995-1027).

✠ OTO COMICO, dans le champ une croix.

Rev. ✠ LODOVICVS, dans le champ SC.

Denier argent, poids 1 gr. 10. Pl. XII, n° 2.

Douze de ces deniers se trouvaient dans la découverte de Flacé; appartiennent-ils bien à Mâcon? Leur fabrication semble l'indiquer, mais l'absence complète de nom de lieu ouvre le champ aux suppositions et fait de ces nouvelles pièces une énigme, un nœud gordien qui ne sera, je le crains bien, tranché qu'avec l'aide de nouvelles découvertes.

L'attribution faite à Otte Guillaume pourrait être aussi justement réfutée; quant au nom de Louis, il ne faut, je crois, y voir qu'une immobilisation de type ou de légende.

M. Fillon (catalogue Rousseau, n° 758, pl. IV, n° 6), attribue également à Mâcon et à Otton une monnaie dont l'aspect indique une fabrique trop rapprochée des bords du Rhin pour qu'elle puisse appartenir à Mâcon. Cette pièce porte au droit : O .·. T .·. T .·. O; au revers, MVSINOIII; dans le champ, un H; rien dans cette légende ne rappelle la cité mâconnaise.

C'est sans doute le dessin donné par M. Robert (*Revue numismatique française*, pl. XIX, n° 8), qui a induit en

erreur mon savant ami. Mais le denier publié par M. Robert pourrait bien lui aussi ne pas appartenir à Mâcon ; si la légende MTSCONVS laisse légèrement supposer cette origine, la fabrication de ce denier en indique peut-être une autre.

La pièce donnée par M. B. Fillon pourrait appartenir à Mulhouse, ville voisine du Rhin. Je serai heureux de connaître sur ce point l'opinion des numismates alsaciens.

§ 5.

ROBERT II (996-1031).

✠ ROT : BER : TVS ; dans le champ, un grand R entouré de trois points.

Rev. ✠ MATISCONVM (N et V sont liés); dans le champ, une croix.

Obole d'argent, poids gr. 0.45. Pl. XII, n° 3.

La lacune la plus difficile à combler dans la série des monnaies françaises est sans contredit celle de Robert ; un très-petit nombre de collections privées ou publiques ont le bonheur de posséder des monuments de ce roi.

J'ai sous les yeux les noms de tous les possesseurs de ces nouvelles oboles ; je ne crois pas être indiscret en les nommant ici. C'est une petite statistique qui a son intérêt, car elle nous fait connaître les professions dans lesquelles on rencontre le plus d'hommes s'occupant d'archéologie et particulièrement de numismatique.

Ces heureux propriétaires sont :

1° M. Colson, médecin, à Noyon.

2° MM. Desnoyer, chanoine, à Orléans.
3° Gariel, rentier, à Paris.
4° Lacroix, pharmacien, à Mâcon.
5° Martelet, ingénieur des mines.
6° Vernier, banquier, à Roubaix.

A ces noms, nous devons ajouter le cabinet des médailles de Marseille; malgré sa date récente, ce cabinet a déjà pris rang parmi les collections célèbres, grâce à l'intelligence et à l'activité déployées par MM. Carpentin et Laugier qui, tous deux, cherchent et ne laissent jamais échapper l'occasion d'enrichir leurs collections de monuments nationaux (1).

Pourquoi ne puis-je dire la même chose du cabinet des médailles de Paris, là où devraient se trouver réunis tous les types connus de nos monnaies françaises et où tant de vides existent?

A Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Madrid, en un mot, dans tous les cabinets de l'étranger, les conservateurs suivent une même règle : enrichir avant tout leur collection nationale; en France, je le dis avec peine, trop souvent c'est le contraire qui est fait; ainsi, depuis quelques années au cabinet de France, une seule série s'est véritablement

(1) La magnifique suite de monnaies provençales réunies au cabinet de Marseille se compose aujourd'hui de 3,500 pièces parmi lesquelles 150 en or.

Cette collection a été commencée en 1857 avec la faible allocation de 600 francs par an ; plus tard cette somme fut portée à 1,500 ; en 1863, la municipalité, voyant l'importance que prenait cette série, et sans doute comme témoignage de sa satisfaction envers les directeurs, a porté l'allocation au chiffre annuel de 4,500.

agrandie; ajoutons que cette série se compose de monnaies arabes et qu'elle serait peut-être mieux placée à Alger qu'à Paris, ville où les numismates orientalistes brillent par leur silence.....

§ 6.

HENRI Ier (1031-1060).

✠ ENRICI REGIS (N et R liés), en légende rétrograde et commençant au bas de la pièce; dans le champ, un château fortifié.

Rev. ✠ MVTSICONM (MATISCONVM); dans le champ, une croix pattée.

Denier d'argent, poids 1 gr. Pl. XII, n° 4. Collection Gariel.

Ce denier a été trouvé récemment à Lyon, lors des travaux exécutés pour la reconstruction du pont de Tilsit. Le dessin que j'en donne aujourd'hui est destiné à compléter la description faite par M. Robert, dans sa notice sur les monnaies de Mâcon.

Le denier décrit par M. Robert appartient à M. Sauvadet, de Montpellier, qui a refusé d'en laisser prendre le dessin.

Ce procédé, que l'on ne saurait trop flétrir, est indigne d'un véritable amateur; heureusement, cette façon d'agir se rencontre rarement; généralement les collectionneurs se font un plaisir, une joie de communiquer ou de publier les monuments précieux qui se trouvent en leur possession; s'il en était autrement, les collections particulières seraient de véritables fléaux, puisque loin de fournir à la science d'utiles matériaux, elles arrêteraient son essor, en accaparant et en dissimulant à tous les regards ces monuments pré-

cieux qui permettent d'étudier et de reconstituer le passé.

Ceci me rappelle un passage plein d'à-propos, d'un historien célèbre :

« Nous avons conservé avec toutes sortes de respect, « dit Pline, une harangue de Marius Agrippa, cet homme « plus que rustique. Ce grand citoyen, étranger à toutes « les recherches du luxe qui pèse sur nous, demandait au « nom du peuple romain, dépouillé par les musées parti- « culiers, que les chefs-d'œuvre des arts : les tableaux, « les statues, les vases précieux, les merveilles qu'un siècle « transmet à un autre, comme la plus belle part de son « héritage, fussent exposés aux regards du public et non « pas enfouis sans honneur chez les riches amateurs. La « place véritable des chefs-d'œuvre est sur les places « publiques, sur les portiques et dans les temples, partout « où s'arrête le peuple romain : c'est une espèce de « trahison, de les reléguer dans les maisons de campagne « où nul ne les regarde.... pas même leurs égoïstes « possesseurs. »

Que l'on s'étonne maintenant, d'après cette manière de penser, des innombrables chefs-d'œuvre laissés par ce peuple roi.

§ 7.

PHILIPPE Ier (1060-1108).

✠ FILIPVS RX. Dans le champ, figure représentant un O cruciforme cantonné de points.

Rev. ✠ MATISCON. Croix cantonnée de points.

Obole de billon, poids gr. 0.40. Pl. XII, n° 5.

✠ PILIPVS. O cruciforme, comme le précédent.

Rev. ✠ MATISCON. Dans le champ, un S.

Obole billon, poids gr. 0.35, même type que le denier gravé. Revue francaise, 1860. Planche XXI, nº 5.

✠ PIIPVS REX. Type de l'O cruciforme.

Rev. ✠ MATNSCON. Dans le champ, grand S cantonné de deux points.

Denier de cuivre jaune, pièce fausse de l'époque.

Ce type des deniers à l'S, frappé à Mâcon, a beaucoup préoccupé les numismates : Leblanc voyait dans cette lettre l'initiale des Ségusiaves ; Duby, l'initiale du comte Stephanus. A l'époque où ces deux célèbres numismates écrivaient, l'archéologie était encore dans l'enfance ; les découvertes étaient rares et surtout peu publiées; il était donc facile de se tromper. Mais l'erreur, permise au siècle dernier où l'on manquait de matériaux numismatiques, ne peut plus l'être aujourd'hui, que la science a de nombreux monuments pour s'éclairer et guider ses recherches. Aussi, voyons-nous avec peine la manie de certains auteurs qui, voulant tout expliquer, donnent des attributions ridicules. C'est ainsi que M. Blanchet, un savant de Lausanne, croit voir un serpent sur nos monnaies de Mâcon.

Les monnaies frappées à Chalon-sur-Saône, aux noms de Lothaire, Robert, Henri Ier et Philippe, portent également un B dans le champ de la pièce. (M. Blanchet y voit sans doute le briquet de Bourgogne?) C'est le type uniforme de la monnaie chalonnaise.

Les deniers frappés à Lyon, aux noms de Henri et de

Rodolphe, portent un S; un denier de Saint-Maurice de Vienne nous montre également un S dans le champ, tandis qu'un autre denier de la même ville, au nom de Thibaut, porte un R.

Il ne faut donc voir dans tous ces deniers à lettres apparentes dans le champ qu'un type appartenant à une contrée; type adopté par les villes les plus rapprochées, afin de donner un cours plus facile et plus étendu à leurs monnaies. A chaque émission nouvelle, les lettres changeaient sans doute. Ces grandes lettres occupant le champ de la pièce étaient faciles à reconnaître; le peuple, qui le plus souvent ne pouvait pas lire les légendes, a dû désigner les monnaies par des signes particuliers; ainsi, les Chalonnais devaient rechercher de préférence la monnaie au B, elle leur était familière et ils en connaissaient le titre.

Qu'à l'avenir, ces savants, à l'imagination fertile, pour qui rien ne doit être mystère, recherchent avec plus de soin les types primitifs, ceux, en un mot, ayant servi de prototypes, alors peut-être pourront-ils donner des explications acceptables.

La monnaie à l'S de Saint-Maurice de Vienne est une des plus anciennes (première moitié du x° siècle); elle est d'un titre très-élevé, presque d'argent fin, elle devait donc être très-recherchée et sans aucun doute elle a été copiée.

Si la monnaie que nous avons sous les yeux et dont nous donnons le dessin est réellement celle qui a donné naissance au type des deniers à l'S de Philippe pour Mâcon, ce sera ici véritablement sa place.

Dans la chronologie des archevêques de Vienne, nous trouvons un personnage contemporain de notre denier : Sobon vivait en 946, peut-être est-il le créateur de ce type? Ambitieux, il aurait commencé par placer son initiale sur la monnaie. Cet S, qui semble un acheminement au nom entier, ne tranche pas suffisamment la question et prouve que les demi-mesures ne profitent pas toujours.

César lui-même, le grand ambitieux, nous a laissé dans l'embarras au sujet de certaines de ces monnaies où les uns veulent voir sa tête, d'autres, celles de divinités pour lesquelles César avait posé; ce qu'il y a de certain, c'est que bien peu de ces monnaies nous donnent les véritables traits du conquérant des Gaules.

Pour les amateurs de portraits historiques, Brutus et ses complices ont trop tôt fait justice.

§ 8.

MÉREAUX.

Tous les numismates connaissent les nombreuses publications de M. A. Forgeais sur les plombs historiés, trouvés dans la Seine ; beaucoup supposent que Paris a eu seul le privilége de cette imagerie populaire ; au moyen âge, toutes les villes avaient de ces plombs historiés dont quelques-uns servaient de monnaies fictives.

M. l'abbé Desnoyer, d'Orléans, possède une collection nombreuse de ces mêmes plombs trouvés dans la Saône, appartenant à Lyon et aux villes environnantes ; mes collections en renferment également des villes de Tournus, Pont-de-Vaux, Bourg, Valence, Arles, Clermont, Moulins, etc.

Les plombs malheureusement n'ont pas la propriété de se conserver dans la terre, encore moins à l'humidité, les cours d'eau intarissables seuls ont le privilége de ne pas les détériorer, mais leur séjour prolongé à l'air les décompose de nouveau et les réduit en poussière ; ces circonstances expliquent leur rareté dans certaine localité ; lorsque le hasard fait rencontrer de ces petits monuments qui ne peuvent plus avoir qu'une durée très-limitée, c'est un devoir de les publier, la gravure seule pouvant en conserver le souvenir : celui dont nous donnons aujourd'hui le dessin (planche, n° 6), a été récemment trouvé sous le pont de Mâcon ; d'un côté, il porte un M et un A liés, le revers est uniface ; ce plomb, par sa fabrique, doit être contemporain des deux plombs à l'S, publiés par M. Robert.

§ 9.

✠ fleuron, MA (fleuron), CON (fleuron) ; dans le champ, entre trois fleurons, l'écusson de Mâcon : de gueules à trois annelets d'argent. (Les émaux ne sont pas indiqués.)

Rev. Monogramme du Christ IHS, au-dessous une fleur de lis.

Ce plomb, d'une largeur de 19 millimètres, est de la fin du XVIe siècle ; il ne peut entrer dans la série des méreaux

ni dans celle des monnaies fictives. Nous avons sous les yeux une marque de fabrique ou de douane ; son importance consiste à nous apprendre qu'au XVIe siècle il existait à Mâcon des fabriques donnant lieu à l'exportation.

§ 10.

JETONS.

Nous avons joint à cette notice et fait graver, planche n° 7, un jeton qui peut se classer à Mâcon : d'un côté, il porte les armoiries de la famille d'Entragues, de l'autre, en quatre lignes : JETTON — DE M^r LE — MARQUIS — DENTRAGUES.

Louis-César de Crémeaux, marquis d'Entragues (terre située en Lyonnais, entrée dans sa famille par le mariage de son trisaïeul avec Isabeau d'Urfé, dame d'Entragues), fut, comme son père et son aïeul, gouverneur de Mâcon, il mourut le 1er septembre 1747. Il est le seul de sa famille qui ait porté le titre de marquis d'Entragues, son père et son aïeul portaient celui de comte de Saint-Trivier, son bisaïeul, celui de baron d'Entragues ; notre personnage eut un fils, appelé le comte d'Entragues. Ce jeton nous paraît donc appartenir à Louis-César, et, par conséquent, se rapporter au Mâconnais, puisque ce personnage occupa des fonctions publiques dans cette province.

§ 11.

La notice publiée par M. Robert, sur les monnaies de Mâcon, et les quelques pages qui précèdent, nous donnent

tout ce qui est connu aujourd'hui sur la série monétaire de cette ville. Nous désirons vivement que de nouvelles découvertes viennent bientôt mettre au jour des pièces non décrites et nous obligent à ajouter encore un supplément à ce travail. D'avance, nous remercions les amateurs qui voudront bien enrichir notre série mâconnaise.

Feu M. Poey-d'Avant, dans son volumineux ouvrage, a bien donné à Mâcon une planche de monnaies FÉODALES; mais, malheureusement, ses descriptions ressemblent un peu trop à celles d'Hérodote..., sous le rapport de l'exactitude; aussi commence-t-on généralement à s'apercevoir qu'elles ne peuvent être prises au sérieux. Cependant l'auteur était de bonne foi, mais chez lui l'imagination dominait la raison, il manquait de méthode, et tant étaient diffuses les notes qu'il prenait, qu'à peine le lendemain, lui-même, pouvait lire ce qu'il avait écrit la veille. De là, ces descriptions de monnaies ne se rapportant pas aux dessins et, plus grande bizarrerie, les dessins ne se rapportant ni aux pièces, ni aux descriptions.

Ainsi, pl. CXXVIII, les n°s 1 et 2 sont une seule et même pièce, restée unique et appartenant à M. Lacroix; la description fait double emploi, attendu qu'elle ne mentionne aucune variété; pourtant nous avons deux dessins variés. Même planche, trois deniers de Henri Ier sont gravés; il n'existe que deux exemplaires de cette pièce et ils sont complétement identiques. Ces deux monnaies appartenaient aussi à M. Lacroix; l'une est aujourd'hui passée dans la collection de M. Gariel.

Paris, le 5 juin 1866.

J. CHARVET.

NOTE

SUR

LES MONNAIES CELTIBÉRIENNES [1].

PLANCHE XIII.

L'étude des monnaies celtibériennes est une des plus difficiles et des moins avancées de la numismatique de l'ancienne Europe; depuis déjà trois siècles, le monde savant s'en occupe, mais ce n'est que depuis ces dernières années qu'on est à peu près certain de marcher sur un terrain solide.

Nous n'avons pas l'intention de raconter, dans cette note, les différentes phases de la question depuis Fulvius Ursinus, qui écrivait en 1577, jusqu'aux récents travaux de MM. de Humboldt, de Grotefend, de de Saulcy et de Boudard; nous désirons simplement, en cherchant à être aussi clair et aussi bref que possible, dire pourquoi ces monnaies ont reçu le nom de celtibériennes, à quelles époques probables commença et cessa leur monnayage et à quelle langue il faut attribuer leurs légendes.

[1] Cette intéressante causerie, qui résume parfaitement la question des monnaies celtibériennes, a été faite dans une des réunions de la Société française d'archéologie du mois de mai dernier.

(*Note de la rédaction.*)

I

Les historiens et les géographes anciens nous apprennent que longtemps avant la venue des Phéniciens et des Grecs en Espagne, cette contrée se trouvait habitée par deux peuples de races différentes : les uns, qu'on suppose être les premiers occupants, avaient le teint basané et les cheveux touffus, c'étaient les Ibères ; les autres, le teint plus pâle et les cheveux flottants, c'étaient les Celtes.

Les peuplades ibériennes habitaient plus particulièrement le nord-est, l'est et le sud de la Péninsule ; les Celtes s'étaient répandus dans le nord et dans l'ouest ; le centre était occupé par un mélange des deux races.

Les cheveux touffus accusant une origine africaine, on a prétendu que les Ibères étaient passés d'Afrique en Espagne, tandis que les Celtes y auraient pénétré plus tard par le nord, où ils auraient réussi à se fixer ainsi que dans l'ouest.

Plus tard, les Phéniciens et les Grecs fondèrent des colonies ou établirent des comptoirs sur le littoral, les Phéniciens au sud et au sud-est, les Grecs sur les côtes de la Méditerranée, depuis Ampurias jusqu'aux environs de Valence.

Cet état de choses dura jusqu'à la destruction de Numance, époque à laquelle l'Espagne fut déclarée province romaine.

Les monnaies nommées celtibériennes se trouvent surtout dans le nord-est et l'est de l'Espagne, en moins grande quantité dans le centre, rarement dans le sud, et jamais dans le Portugal et les Asturies.

A cause du caractère particulier de leur fabrique, de leur type et de leurs légendes, ces monnaies ne sauraient

être confondues avec celles des Phéniciens ou des Grecs, et nous avons la preuve qu'elles ont été frappées à l'époque où ces peuples dominaient encore dans certaines parties de l'Espagne. En effet, nous possédons une pièce d'argent de Marseille (*voir* le n° 2 de la planche) émise deux siècles avant l'ère chrétienne, une obole, sur laquelle existe une légende qui n'est pas formée de caractères grecs et qui est la même que celle qui se lit sur une des monnaies dites celtibériennes (nos 5, 6 et 7). Cette même légende, sur les deux pièces, est une preuve de leur contemporanéité, et nous sommes, par ce fait, en droit d'affirmer que les légendes que nous appelons celtibériennes appartiennent à des peuples qui vivaient en Espagne au temps où les Grecs frappaient encore à Marseille des monnaies au type d'Apollon et de la roue, c'est-à-dire avant la conquête romaine. Or, comme il n'y avait alors en Espagne que des Phéniciens, des Grecs, des Ibériens et des Celtes, et que ces légendes ne sont ni grecques ni phéniciennes, il faut bien les attribuer aux Ibères ou aux Celtes dont les peuples disséminés sur la surface de l'antique Espagne avaient reçu des anciens le nom générique de Celtibériens : de là le nom de celtibériennes donné à leurs monnaies.

II

On ne connaît de monnaies celtibériennes qu'en argent et en cuivre, et nous avons lieu de croire que leur monnayage était imité de celui de la république romaine.

On remarque pour les pièces d'argent une division analogue à celle des deniers et des quinaires (nos 1 et 3); ces

espèces ont respectivement le même poids que les deniers et les quinaires romains du temps de la république.

D'après M. Cohen, le poids moyen des deniers consulaires est de 393 centigrammes; celui qui nous a été fourni par une centaine de deniers celtibériens a été de 385 centigrammes; le faible écart qui existe entre les deux moyennes provient sans aucun doute de ce que nous n'avons pu opérer sur cent pièces celtibériennes de conservation irréprochable, tandis que M. Cohen avait à sa disposition des deniers consulaires à fleur de coin. Du reste, le poids de chacune des pièces celtibériennes était loin du chiffre moyen, puisqu'il oscillait entre 470 centigrammes et 310 centigrammes. Cette inégalité dans les poids existe également dans les monnaies d'argent de la république romaine, et M. Cohen en tire la conclusion qu'en fait de poids légal, les Romains se contentaient de trouver dans un poids donné (soit une livre, soit deux livres) toujours le même nombre de pièces.

C'est donc là un nouveau point de ressemblance entre les deux monnayages.

Les quinaires celtibériens que nous avons pesés, et ils ne sont qu'au nombre de deux (on n'en connaît pas d'autres), nous ont donné, l'un 2 grammes juste, l'autre 190 centigrammes, soit en moyenne 195 centigrammes, ce qui est exactement la moitié du poids des deniers consulaires et celtibériens.

Enfin, on trouve autant de pièces fourrées parmi les monnaies d'argent celtibériennes que parmi les deniers consulaires, ce qui ne semble pas indiquer pour ces contrefaçons celtibériennes, qui ne sont que des imitations

romaines, une antiquité bien reculée, puisque nous savons que la plupart des deniers consulaires fourrés n'ont été émis que dans les vingt dernières années du VIIe siècle de Rome (de 173 à 153 avant Jésus-Christ).

Nous ajouterons que la fabrique des pièces fourrées celtibériennes n'est pas inférieure à celle des monnaies de bon aloi, de sorte que les unes et les autres doivent être à peu près de la même époque.

L'étude des monnaies de cuivre celtibériennes rend plus flagrante encore l'imitation du monnayage italique ; sur les bronzes celtibériens comme sur ceux de l'Italie, les subdivisions de l'unité monétaire sont indiquées par des points ou globules, et nous ferons observer que les diamètres et les poids de ces pièces de bronze sont presque les mêmes que celles des pièces romaines de même classe de la fin de la république et du commencement de l'empire.

Nous dirons donc avec M. de Saulcy : « Puisque le système monétaire celtibérien n'est qu'une imitation du système monétaire italique, il lui est postérieur, c'est une conséquence rigoureuse. »

Or, comme les deniers les plus anciens de la république romaine ne remontent pas à plus de 259 avant Jésus-Christ, on ne peut reculer au delà de cette date l'émission des monnaies à légende celtibérienne, et si l'on prend en considération le peu de poids des monnaies de bronze et la grande quantité de pièces d'argent fourrées, on sera amené à assigner pour limite inférieure du monnayage celtibérien le second siècle avant notre ère.

Quant à l'époque où il disparaît, nous croyons qu'elle peut être fixée aux environs de l'an 39 avant Jésus-Christ,

date à laquelle l'Espagne fut définitivement soumise; c'est même en commémoration de cette soumission que fut instituée en Espagne l'ère de Saphar qui commence le 1er janvier 38 avant Jésus-Christ, ère qui ne fut remplacée par l'ère chrétienne qu'en 1180 en Catalogne, 1350 en Aragon, 1358 dans le royaume de Valence, 1393 en Castille et seulement de 1415 à 1423 en Portugal.

Nous pensons, disons-nous, que le monnayage celtibérien atteint les premières années du règne d'Auguste, mais qu'il ne les dépasse point, parce que nous trouvons des légendes latines et la tête d'Auguste sur la plupart des monnaies de villes d'Espagne dont nous connaissons les émissions celtibériennes antérieures, et que quelques-unes d'entre elles comme Bilbilis, Clunia, Osca, Ségobriga, Ségovia, etc., offrent encore, malgré leurs légendes latines, le type ibérien, du cavalier au galop, dans toute sa pureté (nos 10, 12, 13, 14, 15 et 16).

Il est curieux de remarquer à propos de ce type commun aux deux métaux, qu'il n'est complet sur les bronzes que sur les pièces qui étaient l'unité monétaire, c'est-à-dire l'analogue de l'as ou du moyen bronze chez les Romains. Sur les sémis, le cheval est libre, le chevalier a disparu; sur les autres fractions comme le triens, le quadrans, etc., le revers des pièces ne représente plus qu'une moitié de cheval, ou un pégase, ou un hyppocampe, ou même un dauphin sur les plus petits bronzes; mais ces modifications de type sont presque toujours accompagnées des globules indicateurs de la valeur des pièces.

Ainsi, nous admettons comme limite inférieure probable du monnayage celtibérien le second siècle avant Jésus-

Christ, et comme limite supérieure les premières années du règne d'Auguste vers l'an 39 ou 38 avant Jésus-Christ, au commencement de l'ère de Saphar ou d'Espagne.

D'après ces hypothèses, le monnayage celtibérien n'aurait peut-être pas duré deux siècles entiers.

III

Avant sa réduction en province romaine, il existait sur tout le territoire de la péninsule Ibérique un grand nombre de villes dont les noms n'ayant aucun rapport avec le phénicien ou le grec s'expliquent aisément au moyen de la langue basque actuelle ; ainsi le nom antique d'Elvira près de Grenade, *Iliberi*, signifie en basque *la ville neuve*, *Ilurcis*, sous les Romains *Graccurris*, aujourd'hui Agréda, dans la province de Soria et *Ilurgis* dont on retrouve les ruines près de Grenade, sont deux noms qui veulent dire en basque *ville du peuple de la rivière; Burbida*, ville du nord-ouest près du Minho, se traduit par *chemin de la montagne*, *Bayonne* en France par la *baie bonne; Salduba*, nom de rivière et de ville dans le sud et qui fut en même temps l'ancien nom de Saragosse, veut dire la *rivière du troupeau*, et *Aranda*, qui est le nom de beaucoup de villes du centre de l'Espagne, signifie la *grande plaine;* enfin le mot *Ibérie* lui-même est basque et se traduit par *pays du fleuve*. Toutes ces villes que nous venons de citer se trouvent au nord, au sud, à l'est, à l'ouest et au centre de l'Espagne, et la traduction de leurs noms par la langue basque prouve bien que cette langue a dû, à une époque plus ou moins reculée, être parlée dans toute la Péninsule.

MM. de Humboldt, de Saulcy, Boudard et avant eux Larramendi et Erro, en ont conclu que pour arriver à déchiffrer les légendes des monnaies celtibériennes, il fallait avoir recours à la langue basque. C'est le procédé qui a été employé depuis par plusieurs savants.

Le travail de M. de Saulcy est sans contredit le plus remarquable de tous ceux qui ont été publiés. Si ce savant avait toujours eu à sa disposition des légendes dont l'authenticité n'eût pu être mise en doute, il est probable que nous posséderions actuellement un traité complet sur la numismatique celtibérienne.

Le livre de M. Boudard est excellent à consulter, à cause du grand nombre de documents qu'il contient. La bonne foi et le zèle de l'auteur apparaissent à chaque page; mais comme il n'a pas toujours connu la provenance précise des pièces dont il interprète les légendes, il lui arrive quelquefois d'attribuer à une peuplade de l'Ouest, des monnaies qui ne se rencontrent que dans l'Est.

Nous ne pouvons dire ici que peu de chose des alphabets ibériens ou celtibériens : chaque savant a donné le sien; il en existe peut-être une cinquantaine, ou publiés ou inédits, et ils sont tous différents.

Seul, celui de M. de Saulcy laisse fort peu à désirer, et si ce savant n'eût été induit en erreur par une légende falsifiée venue d'Espagne, son alphabet serait de tous points incontestable, ce qui est d'autant plus regrettable que M. de Saulcy, pages 29, 135 et 137 de son essai, avait, non pas soupçonné, mais parfaitement indiqué la valeur de l'unique signe erroné de son alphabet.

Ce qui rend fort difficile la formation des alphabets cel-

tibériens, et par conséquent, très-scabreuses les interprétations des légendes, c'est qu'elles appartiennent, comme l'a fait remarquer un savant espagnol, D. Antonio Delgado, membre de l'Académie royale de l'histoire à Madrid, à des villes où l'on a parlé différentes langues ou dialectes, qu'il doit exister plusieurs alphabets, les uns d'origine phénicienne, les autres inspirés du grec et du latin, et que les dialectes eux-mêmes ont dû subir dans chaque localité des altérations suivant les époques.

Quoi qu'il en soit de ces alphabets, il demeure évident que toutes les probabilités sont pour que la langue des légendes celtibériennes soit la langue basque.

De ce qui précède, trois points importants restent acquis à la numismatique celtibérienne :

1° Que les monnaies désignées sous le nom de celtibériennes ne peuvent avoir été émises que par les Celtibères des anciens géographes;

2° Que le monnayage des Celtibères ne commença qu'après les rapports de ces peuples avec la république romaine, et qu'il cessa à l'époque de la soumission entière de l'Espagne sous Auguste;

3° Que la langue des légendes nous a été conservée en grande partie dans les différents dialectes parlés de nos jours dans les provinces basques.

IV

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de faire remarquer qu'on n'arriverait pas encore à classer géographiquement les monnaies celtibériennes, même en parvenant à recon-

stituer la langue des anciens Celtibériens, parce qu'une grande partie des noms de ces villes nous sont quant à présent totalement inconnus, et qu'en outre beaucoup de ceux qui nous sont parvenus sont impossibles à reconnaître sous leur enveloppe grecque ou latine.

Un travail préliminaire indispensable serait la confection d'une carte des anciennes localités celtibériennes. Celle des grands chemins de l'Espagne antique, publiée en 1862 par D. Aureliano Fernandez Guerra, membre de l'Académie royale de l'histoire à Madrid, est déjà d'un grand secours; elle a été dressée avec autant de science que de sagacité, d'après les itinéraires d'Antonin Caracalla et d'après ceux qui sont gravés sur les trois vases en argent découverts en 1852 à Vicarello; mais la partie la plus difficile, la restitution des emplacements, est entièrement due aux recherches particulières de D. Aureliano.

Il serait à désirer qu'on entreprît de placer sur cette carte les villes celtibériennes non comprises dans ces itinéraires, soit en utilisant les documents que fourniraient les géographes et les historiens anciens, les inscriptions latines qui abondent sur tous les points de l'Espagne, soit aussi au moyen d'une investigation minutieuse des villes dont le nom ancien peut être renfermé dans le nom moderne, en étudiant la position ou la dénomination d'un cours d'eau, d'une chaussée, d'une ruine, d'un tertre ou d'une dépression de terrain, même d'une pierre debout ou couchée, sculptée ou non, toutes choses qui livrent souvent la solution d'un problème géographique longtemps cherchée.

Nous terminerons en disant qu'ayant passé de longues

années au milieu des pays où les monnaies celtibériennes abondent le plus, nous en avons recueilli un grand nombre que nous avons classées par lieux de provenance. Nous sommes parvenu ainsi à former, suivant le plus ou moins de pièces à légendes identiques trouvées dans une même localité, une série de groupes géographiques qui nous ont fait retrouver plusieurs fois le nom de la ville à laquelle la majorité de chaque groupe appartenait.

C'est par cette méthode que D. Antonio Delgado a restitué à Turiaso les monnaies d'argent et de cuivre portant la légende ΔΦΡΡΛΤ, et à Ercavica celles qui offraient cette autre ΕΦΑΤΡΑ (nos 1 et 4).

La première de ces légendes ne se voit que sur les monnaies recueillies à Tarazona ou dans les environs. Cette ville est construite sur l'emplacement du municipe romain Turiaso et est située non loin de l'Èbre et de Saragosse.

Nous lisons cette légende TvRIASO, en suppléant la première voyelle. M. de Saulcy la traduit par TRIPSA et l'attribue à Turuptiana, ville qui devait être située dans le voisinage de Lugo, c'est-à-dire dans la région la plus occidentale de la Péninsule, où nous pouvons assurer qu'on ne trouve aucune de ces monnaies.

M. Boudard interprète cette même légende AOIBıST et la donne aux Aobrienses, peuplades du Portugal établies entre le Tamega et le Duéro, dans une contrée d'où jamais n'est sortie une monnaie celtibérienne.

Nous lisons la seconde légende ERCAICA en suppléant la dernière voyelle et ainsi que M. de Saulcy, nous l'attribuons à Ercavica du Conventus Cæsar Augustanus.

M. Boudard, en lisant EOATIA, suppose qu'elle appar-

tient à une ville indéterminée du Conventus Cartaginensis.

Nous avons cité de préférence ces deux légendes parce que toutes deux contiennent le caractère celtibérien ↑ que M. de Saulcy finit par placer dans son alphabet comme représentant un T, après lui avoir donné plusieurs fois une valeur intermédiaire entre l'*o* et l'*a*. M. Boudard admet cette même signification ; mais, je le répète, l'opinion de ces deux savants ne s'appuie que sur une légende refaite qu'ils ont reçue d'Espagne sans en soupçonner la falsification.

Pour nous, le caractère ↑ a beaucoup d'analogie avec le *vav* phénicien ; nous le retrouvons avec cette figure et la même valeur sur une inscription phénicienne rapportée par Gésénius. Nous croyons d'ailleurs que l'alphabet celtibérien est en grande partie dérivé du phénicien et que peu d'éléments grecs et latins ont contribué à sa formation. Nous pourrions offrir à notre tour un nouvel alphabet basé sur ce que nous venons d'indiquer et en rapport constant avec les légendes que nous croyons avoir déchiffrées au moyen des groupes dont nous avons parlé ; mais ce n'est pas dans une simple note que ce sujet, qui est le point capital de la question, peut être convenablement développé. Il fait partie d'un travail dont nous nous occupons en ce moment, et que nous espérons pouvoir offrir un jour à la Société française de numismatique et d'archéologie, dont nous avons l'honneur de faire partie.

Aloïss Heiss.

L'ÈRE DES ARSACIDES.

L'histoire et la numismatique des Arsacides ne sont pas encore suffisamment explorées, malgré le grand nombre d'ouvrages plus ou moins méritoires qui traitent de ce sujet. On n'a pas même, jusqu'aujourd'hui, déterminé l'ère de cette dynastie, les monuments nécessaires ayant fait défaut. Vaillant, qui le premier s'occupa en détail de l'histoire et de la numismatique des Arsacides [1], fixe le commencement de leur dynastie à l'année 256 avant Jésus-Christ, 498 de Rome ou 57 de l'ère des Séleucides. Cette dernière commence avec la victoire de Seleucus Nikator sur Nikanor, général d'Antigonus, et avec la conquête de la Sogdiane et de la Médie, faits d'armes qui eurent lieu dans le courant de la première année de la 117e olympiade, savoir entre les étés de 312 et 311 avant Jésus-Christ [2]. Le fondateur de la dynastie des Séleucides introduisit dans son vaste empire le calendrier macédonien, ainsi que

(1) J. Foy Vaillant, *Arsacidarum imperium*. Paris, 1725.

(2) Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, 445.

Malelas nous l'apprend [1]. Ce sont les années des Séleucides et les mois macédoniens que nous voyons inscrits sur les tétradrachmes arsacides; l'ère de cette dynastie n'était pas encore connue sur ses médailles.

Vaillant et Fraelich [2] se sont trompés en pensant que les années mentionnées sur les tétradrachmes arsacides sont celles qui se rapportent à la fondation du règne d'Arsace. Fréret [3] fut le premier qui prouva que l'ère qu'on lit sur ces tétradrachmes doit être celle des Séleucides, et Pellerin [4], Barthélemy [5], Eckhel [6], Ideler [7] et d'autres ont partagé cette opinion. On trouve des millésimes et même des noms de mois, seulement sur les tétradrachmes arsacides, monnaies assez communes encore aujourd'hui sur les rives du Tigris, et Eckhel [8] croit qu'elles ont été frappées dans les villes grecques de la Mésopotamie qui étaient tributaires des rois parthes. Et, en effet, ces tétradrachmes diffèrent beaucoup, par leur style et par leur alliage, des drachmes et autres monnaies des Arsacides qui formaient le principal numéraire de leur empire.

Une pièce unique et du plus haut intérêt offre deux dates, l'une de l'ère des Séleucides, et l'autre, sans doute, la date de l'ère des Arsacides. Cette pièce est un tétra-

(1) Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, 397.
(2) *Regum veterum numismata anecdota*. Vindob., 1752.
(3) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XIX, 110.
(4) *Mélanges de diverses médailles*, I, 148; suppl., III, 11.
(5) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXI, 671.
(6) *Doctr.*, III, 546 et suiv.
(7) *Handbuch der Chronologie*, I, 552.
(8) *L. cit.*, 548.

drachme de la riche collection de S. E. M. le baron de Prokesch-Osten, internonce de Sa Majesté Apostolique, à Constantinople. Nous l'avons déjà publiée dans le 2e volume des *Berliner Blatter für Münz- Siegel- und Wappenkunde*, p. 272, pl. XXII, n° 10. Elle offre sur l'avers le buste d'un jeune homme barbu et richement vêtu, tourné à gauche. Sa tête est ceinte d'une espèce de bandeau flottant sur le bout duquel on voit le millésime ΤΙΘ (315). C'est Arsace XVI qui monta sur le trône en 315 de l'ère des Séleucides.

Sur le revers on voit, tourné à droite, le buste de sa mère, la belle reine Mousa ; elle est coiffée d'une triple tiare ornée de pierres précieuses et porte des boucles d'oreilles et un collier. Sur le ruban qui descend de la tiare, on voit clairement le millésime ΠC (280).

Un des fils du roi Arsace XV, Phraate, était retenu comme otage à Rome. Auguste le renvoya l'an 24 avant Jésus-Christ et le fit accompagner par une jeune et belle Italienne, nommée Mousa (1). Coquette et femme d'esprit, Mousa sut captiver le roi, et après avoir donné le jour à un fils, elle devint épouse légitime et reine, l'an 20 avant Jésus-Christ.

Phraate, amoureux de sa femme, fit mettre son effigie sur des monnaies, honneur qui avant Mousa n'avait jamais été conféré à une reine arsacide (2).

(1) Les anciens auteurs appellent cette princesse erronément Thermuse. Les médailles indiquent clairement son nom : ΜΟΥΣΑ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΘΕΑ ΟΥΡΑΝΙΑ.

(2) *Voy.* M. de Bartholomæi, *Mémoires de Saint-Pétersbourg*, II,

Sur les drachmes, Mousa est qualifiée de reine et déesse Uranie (¹). Le tétradrachme de M. le baron de Prokesch offre, derrière la tête de Mousa, les lettres ..ΥΕΑΕ (ΜΟΥΕΑΕ), et sur une médaille semblable, mais sans les dates, publiée par M. Lindsay (²), on lit ΘΕΑΕ. Sur l'avers de la même pièce, on voit, derrière le buste du roi : ΒΑΕΙΑ. Le buste même, ainsi que M. le baron de Prokesch l'assure, est celui d'un jeune homme, d'une constitution faible, ne ressemblant pas à son père et marqué d'une verrue sur le front.

Quant aux dates ΤΙϹ (315) et ΣΠ (280), il n'y a pas de doute qu'elles n'indiquent la même année, savoir celle dans laquelle ce tétradrachme a été frappé. L'année séleucide 315 commence en automne 3, après Jésus-Christ et finit avec l'automne 4. L'ère arsacide commence donc 280 ans avant l'année 3 après Jésus-Christ, savoir en

50, etc. Mionnet et Visconti, trompés par quelques médailles mal conservées, les ont attribuées à Phraate IV et une au roi Mnastapès de l'Apolloniatide, qui probablement n'a jamais existé. Cette erreur était de l'eau sur le moulin de feu M. Kœhler, qui ayant eu le bonheur de trouver dans la collection de l'Ermitage deux beaux exemplaires de cette drachme, sur lesquels il pouvait lire sans difficulté le nom de Mousa, saisit l'occasion pour lancer contre deux numismates les plus distingués une épître de quatre pages, sous le titre : *Notice dans laquelle il est prouvé qu'une médaille portant la tête du roi Mnastapès de l'Apolloniatide, n'a pas plus existé que ce souverain même, son prétendu royaume et sa mère Arse !* Cependant Kœhler, dans son épître, ne dit pas ni qui était Mousa ni à quel Arsace se rapportent les drachmes dont il donne la gravure et la description.

(¹) Bartholomæi, *Mémoires, l. cit.* pl. V,, 71, 72, 73 ; Lindsay, *A view of the history and the coinage of the Parthians,* pl. III, 62, 63.

(²) Lindsay, *l. c.*

277 avant Jésus-Christ, ce qui correspond à l'année 34 des Séleucides. Nous ignorons quel fait historique marque le commencement de cette ère, si c'était peut-être la naissance d'Arsace I ou le commencement encore faible de son empire qu'on date ordinairement de l'an 57 des Séleucides, 255 avant Jésus-Christ.

Enfin, la date qui constate l'ère arsacide est trouvée et nous désirons qu'elle serve de base pour faire des recherches historiques ultérieures.

Le règne d'Arsace XVI a été de courte durée. Son père Arsace XV Phraate, un abominable tyran, avait fait assassiner ses dix-neuf frères et son fils ainé. Il parait que c'était sur l'instigation de Mousa qu'il avait envoyé à Rome, comme otages, quatre fils d'une autre épouse, nommés Sarsapadanès, Rodaspès, Phraate et Vononès, avec leurs femmes et leurs enfants (1), car leur présence ne pouvait que nuire aux projets qu'elle avait conçus en faveur de son propre fils Phraatace. Peut-être pour conserver sa propre vie, menacée par la volonté capricieuse d'un tyran, Mousa fit mettre à mort son mari par son fils Phraatace qui, sous le nom d'Arsace XVI, monta sur le trône. Mais quelques mois après, le jeune roi, accusé de rapports trop intimes avec sa mère, fut assassiné avec Mousa dans une révolte (2). Il est probable que cette révolte était l'œuvre d'Orode, frère ou cousin d'Arsace XVI, qui régna pendant quelques mois, en 4 ou 5 de Jésus-Christ.

On ne connait d'autres monnaies d'Arsace XVI que les

(1) Strabon, p. 748, ou p. 1044, édit. Meineke.

(2) Fl. Josèphe, *Antiq. Jud.*, lib. XVIII, ch. III.

tétradrachmes des collections Sabin et Prokesch. Cependant Vaillant, quoiqu'il dise : « *Attamen inter Arsacidarum regum, quos vidimus, nummos rex facie adeo juvenili nullus hactenus in nostras incidit manus,* » publie un portrait de ce roi, sans doute un portrait de fantaisie (1).

Baron B. de Koehne.

(1) *Arsacid. imperium*, p. 187.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

DEUXIÈME ARTICLE.

BALAGUER.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux*. — . . . . . — VS — CATAL . . . Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie, et accosté de la valeur : V̇ — Ṙ.

Rev. CIVIT — AS BA — LAG. — . . . Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 2. 5 *sols*. — . . . . . — CATALO : Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie, et accosté de la valeur : V̇ — Ṡ.

Rev. CIVIT — AS : BA — . . . . — . . . I Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 2². 5 *sols*. — PRINCIPA. . . . . O. Écu couronné de Catalogne, accosté de la valeur : V̇ — Ṡ.

Rev. CIVIT — AS : BA — LAG. — . . . Semblable au n° 2.

Arg. — Irrégulière.

Salat, pl. IV, n° 2.

BALÉARES (ÎLES).

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre d'Espagne, en 1823.

* 1. 5 *pesetas*. — FERN · 7 º P LA G · D · DIOS Y LA CONST, dans un cercle. Au centre, écu losangé, accosté de la valeur : 5 — P. Le bord de la pièce est entouré d'un second cercle orné.

Rev. Dans une couronne de laurier, on lit : YSLAS — BALEARES· — 1823. Mêmes ornements que sur la face.

Arg. Cabinet de M. Serrure.

d. 1². 5 *pesetas*. — FERN 7 · P L G D DIOS REY D · ESPAN · E YND. Semblable au n° 1, mais avec une légère différence dans l'ornementation du bord de la pièce.

Rev. Semblable au n° 1.

Arg. Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

BAMBERG.

Monnaie de nécessité frappée en 1597 (?).

1. . . . . .? — Aigle dans une guirlande de feuillage.

Rev. Champ : BB. — 1597. Contre-marque, un aigle, le tout dans une guirlande.

Cuivre. Cat. Van Bockel, n° 2239.

Monnaies de nécessité frappées par François-Louis, évêque de Bamberg, pendant l'occupation française de 1794 à 1796.

d. 2. *Thaler.* — FRANC · LUDOV · D · G · EP · BAMB · ET WIRC · S· R · I · PR · FR · OR · DUX. Buste de l'évêque, à droite, au-dessous : R · f.

Rev. PRO PATRIA. Au-dessous, dans une couronne d'olivier, la valeur : X — EINE · FEINE — MARK — 1794 — MM.

Arg. Hennin [1], pl. LXV, n° 653.

d. 2². *Thaler.* — Semblable au n° 2, d'un autre coin, avec cette différence, qu'au lieu du buste de l'évêque, il y a les armoiries de l'évêché de Wurtzbourg.

Rev. Semblable au n° 2.

Arg. Hennin, pl. LXV, n° 654.

d. 2³. *Thaler.* — Semblable au n° 2.

[1] *Histoire numismatique de la révolution française.*

Rev. Semblable au n° 2, mais 1795, et il y a une petite rosace de chaque côté du chiffre X.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 704.

d. 2⁴. *Thaler.* — FRANC · LUD · D · G · EP · BAMB · ET · WIRC · S · R · I · PR · FR · OR · DUX. Les armes de l'évêque de Bamberg et de Wurtzbourg.

Rev. Semblable au n° 2, mais : 1795.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 705,

d. 2⁵. *Thaler.* — FRANZ · LUDWIG · B · ZU · BAMBERG · U · WURZB : D · B · H · R · R · FURST · HERZOGZ · FRANKEN, semblable au n° 2⁴.

Rev. Dans une guirlande disposée en forme de cartouche, on lit : ZUMBESTEN — DES — VATERLANDS. Au-dessus : BAM — BERG. Au-dessous du cartouche, 17 — 95. — ZEHN EINE FEINE — MARK.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 706.

d. 3. 20 *kreutzer.* — FRANC · LUD · D · G · EP · BAM · ET WIR · S · R · I · P · F · O · DUX. Les armes de l'évêché de Bamberg et de Wurtzbourg.

Rev. PRO PATRIA. — Au-dessous, dans une couronne d'olivier, la valeur : — LX — EINE FEINE — MARK — 1795 — MM. Au-dessous, en dedans de la couronne, le nombre 20.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 707.

d. 3². 20 *kreutzer*. — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec quelques différences; la principale est qu'il y a dans la légende : BAM · & WIR.

Rev. Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec quelques différences; la principale est que le nombre 20 est placé en bas, au-dessous de la couronne.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 708.

BANDON.

Monnaie de nécessité frappée par la ville, pendant la guerre contre les parlementaires, de 1642 à 1648.

d. 1. *Penny?* — Dans un cercle formé de petits losanges, les lettres : B · B (B*andon* B*ridge*).

Rev. Dans un cercle semblable à celui de la face, trois châteaux.

Cuivre. — Octogone, irrégulière.

Aquilla Smith [1], pl. VII, n° 1.

BAÑOLAS.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux*. — . . . . . ATALONIA. Écu couronné de Catalogne, accosté de la valeur V̇ — Ṙ.

[1] *Money of necessity issued in Ireland in the reign of Charles the first*. — From the journal of the « Kilkenny and South-East of Ireland archæological society. »

Rev. OPID — . . . . — . . . . 16 · 41. Croix barcelonaise coupant la légende et portant en cœur un écu losangé, mi-parti d'un B, et d'un écu de Catalogne. Elle est cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

. 1². 5 *réaux.* — Semblable au n° 1.

Rev. . PID — . . . . — . LAA — . . . . Semblable au n° 1.

Arg. Même cabinet.

d. 2. 5 *sols.* — (*Légende effacée*). Écu couronné de Catalogne accosté de la valeur : V̇ — Ṡ.

Rev. . . . . — . . . . — . . . . — 16 . . Semblable au n° 1, mais la croix est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

BARCELONE.

Monnaies frappées par la ville, à la suite des troubles, en 1640 et 1641.

d. 1. 5 *sols.* — PHILLIP²D G — · R · — HISPANIA. Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie et accosté de la valeur : V — S.

Rev. BARC — INO · C — IVI : — 1640. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 1². 5 *sols.* — PHILIPP D G — R — HISPANIA. Semblable au n° 1, mais avec : V̇ — Ṡ.

Rev. BARC — INO — CIVI — . . . . Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Salat, pl. III, n° 20.

2. *Sixain.* — PHILLIP' · D · G · HISPANIA · R · Buste lauré de Philippe IV, à gauche.

Rev. BARCINO — CI — VI · 1640. Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie et accosté de la valeur : S — I.

Cuivre. — Irrégulière.

Achille Colson, *Revue numismatique française*, de 1855.

d. 3. 5 *réaux.* — PHILIPP'D · G · — · R · — HISPANIA. Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie et accosté de la valeur : V̇ — Ṙ.

Rev. BARC — INO CI — VITAS — 1641. Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 4. 5 *sols.* — Semblable au n° 3, mais avec la valeur : V̇ — Ṡ.

Rev. BARC — INO · — IVITA · — 1641. Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 4². 5 *sols.* — Semblable au n° 4.

Rev. — . . . . — . . . . — . . . . — 1641. Croix barcelonaise, coupant la légende et portant en cœur un petit écu losangé aux armes de la députation de Catalogne. La croix est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

5. *Sixain.* — Semblable au n° 2.

Rev. BARCIN — O — CIVI — 1641. Semblable au n° 2, mais entre les branches de la croix, une tête vue de face et l'O de BARCIN — O — CIVI — 1641.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française*, de 1855.

6. *Sixain.* — PRINCIPAT'CATAL. Écu couronné aux armes de Catalogne.

Rev. BARCIN — O — CIVI · 1641. Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie et accosté de la valeur : S — I.

Cuivre. Achille Colson, *idem.*

6². Variété avec : PRINCIPAT'CATALO.

6³. Variété avec : PRINCIPAT'CATALON.

Achille Colson, *idem.*

Monnaies frappées par la ville, au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 7. 5 *réaux.* — LVD · XIII · D · G · REX FRAN · ET · CO BARCIN. Buste lauré du roi, à droite. Dans le champ, la valeur : V — R.

Rev. BARC — INOC — IVITAS — 1641. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 7². 5 *réaux.* — ⚜ LVD XIII · D · G · REX . FRAN · ET · CO · BARCI. Semblable au n° 7, mais avec : V — R̈.

Rev. BARC — INOC — IVITA 1642. Croix barcelonaise, coupant la légende et portant en cœur un écu losangé aux armes de la députation

de Catalogne. La croix est cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. Même cabinet.

d. 7³. 5 *réaux*. — ⚜ LVD · XIII · D · G · REX · FRAN · ET · CO · BARCIN. Semblable au n° 7.

Rev. BARCI — NO · CI — VITAS — 1642. Semblable au n° 7²; mais la croix est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. Même cabinet.

d. 7⁴. 5 *réaux*. — ✱ LVD · XIII · D · G · REX · FRAN · ET · CO · BARCINO. Semblable au n° 7.

Rev. BARC — INO · C — IVITA — S · 1642. Semblable au n° 7².

Arg. Leblanc (¹), pl. LVII, n° 4.
Conbrouse (²), n° 106.

7⁵. 5 *réaux*. — LVD · XIII · D · G · REX . FRAN · ET · BARCINO · CO. Semblable au n° 7.

Rev. Semblable au n° 7², mais contre-marquée d'un timbre inconnu.

Arg. Conbrouse, n° 107.

7⁶. La même pièce, sans la contre-marque au revers.

Conbrouse, n° 108.

(¹) *Traité historique des monnaies de France.*
(²) *Catalogue raisonné des monnaies de France.*

7[7]. La même pièce, sur flan de billon.

Billon. — Octogone.

Conbrouse, n° 109.

d. 7[8]. 5 *réaux*. — Semblable au n° 7[4].

Rev. BARCI — NO × CI — VITAS — 1643. Semblable au n° 7[5].

Arg. Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 8. 5 *sols*. — ✱ LVD · XIII · D · G · REX · FRAN ET · CO · BAR. Buste lauré du roi, à droite. Dans le champ, la valeur : V — S.

Rev. BA. — . . . . — CIVI· — 1641. Croix barcelonaise, coupant la légende et portant en cœur un petit écu losangé aux armes de la députation de Catalogne. La croix est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. Même cabinet.

d. 8[2]. 5 *sols*. — ⚜ LVD · XIII · D . G . REX · FRAN · ET · CO · BAR. Semblable au n° 8.

Rev. BARCI — NO : CI — VITAS — 1642. Semblable au n° 8.

Arg. Même cabinet.

d. 8[3]. 5 *sols*. — ✱ LVD · XIII · D · G · REX · FR · ET · CO · BARCINO. Semblable au n° 8.

Rev. BARCI — NO ✱ CI — VITAS — 1643. Semblable au n° 8.

Arg. Même cabinet.

9. *Sixain.* — LVD · XIII · D · G · R . F · C · BA. Tête laurée du roi, à droite.

Rev. BARCIN — O — CIVI . 1642. Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française*, de 1855.

N. B. Il existe des variétés de cette pièce de l'année 1643.

Monnaies frappées par la ville, au nom de Louis XIV, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1643 à 1652.

10. 10 *réalillo.* — . . . . . Buste royal, à droite.

Rev. . . . — . . . — . . . — 1652. Croix barcelonaise.

Arg. Conbrouse, n° 202a.

10². Variété.

Conbrouse, n° 202b.

11. *Sixain.* — LVD · XIIII · D · G · R · F · E . C · B. Tête laurée du roi, à droite.

Rev. BARCINO — ⚜ — CIVI · 1644. Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne, posé devant Sainte-Eulalie.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française*, de 1855.

* 11². *Sixain.* — LVD · XIIII · D · G · R · F . ET · CO · B. Buste lauré du roi enfant, à droite.

Rev. BARCINO ⚜ CIVI ✻ 1645. Semblable au n° 11.

Cuivre. Conbrouse, n° 202c.

11³. Variété. — Semblable au n° 11².

Rev. BARCINO CIVIT. Semblable au n° 11.

Cuivre. Conbrouse, n° 202*d*.

N. B. Mêmes pièces des années 1646, 47, 48, 49, 50 et 1651.

12. *Ardite.* — Buste juvénil lauré, à droite, accosté des lettres : A — R.

Rev. ✠ BARCINO — ⚜ — CIVI. ✱ 1644. Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française*, de 1855.

13. *Menut.* — L · D · G. Buste juvénil, à droite.

Rev. BAR — CIN — CIV — 1644. Croix barcelonaise, cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française*, de 1855.

13². Variété avec : LVD · D · G · de l'année 1648.

14. *Denier.* — Semblable au n° 13.

Rev. Semblable au n° 13, mais avec un écu losangé aux armes de la députation de Catalogne.

Cuivre. Conbrouse, n° 204*a*.

15. *Demi-denier.* — Semblable au n° 13.

Rev. Semblable au n° 14.

Cuivre. Conbrouse, n° 204*b*.

16. *Quart de denier.* — Semblable au n° 13.

Rev. Semblable au n° 14.

Cuivre. Combrouse, n° 204c.

Assiégée par les Espagnols, en 1652.

d. 17. . . . . ? — LVD · XIIII · D · G · REX · FRAN · ET · CO · BAR. Buste lauré du roi, à droite; sur la poitrine duquel on a frappé le millésime : 1652. Dans le champ, une contre-marque aux armes couronnées de Catalogne.

Rev. BAR — CINO CI — VITAS. . . . — Croix barcelonaise, coupant la légende et portant en cœur l'écu losangé aux armes de la députation de Catalogne. La croix est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. Duby, pl. XXIV, n° 9.
Leblanc, pl. LVII, n° 7.

d. 18. 10 *réaux.* — LVD · XIIII · D · G · R · F · C · B — 1652 · Buste lauré du roi, à droite, accosté de la valeur : ℞ — ℞.

Rev. ⚜ BARCINO CIVIT · OBSESSA. Croix barcelonaise, ayant au centre un petit écu losangé aux armes de la députation de Catalogne et cantonnée comme le n° 17.

Arg. Duby, pl. XVI, n° 7.
Salat, pl. III, n° 19.
Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 18². Variété, semblable au n° 18, d'un autre coin, avec cette différence, que la valeur y est indiquée par le chiffre romain : X — R : et qu'il y a une petite croix au lieu d'un lis, au commencement de la légende du revers.

Arg. Leblanc, pl. LVII, n° 10.

Monnaies frappées à Barcelone pendant la guerre contre la France, de 1808 à 1814.

* 19. 20 *pesetas*. — Dans une couronne de myrte, écu losangé aux armes de la députation de Catalogne.

Rev. EN · BARCELONA . 1813. — Dans le champ, au-dessus de deux petites branches de myrte en sautoir, on lit : — 20 — PESETAS.

Or. Salat, pl. VI, n° 8.
Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

* 20. 5 *pesetas*. — Dans une couronne de chêne, écu losangé aux armes de la députation de Catalogne, orné d'une fleur de lis aux angles.

Rev. ⁂ EN ⁂ BARCELONA. ⁂ 1809. Dans une couronne de fleurs, au-dessus de deux petites branches de palmier, en sautoir, on lit : — 5. — PESETAS.

Arg. Salat, pl. VI, n° 1.

* 21. 2 ½ *pesetas*. — Dans une couronne de chêne, écu losangé aux armes de la députation.

Rev. ⊙ EN . BARCELONA. ⊙ ∗ 1808 ∗. Dans le champ, au-dessus de deux petites branches de myrte en sautoir, liées par un nœud, on lit : 2 ½ entre deux petites branches de chêne — PESETAS. —

Arg. Salat, pl. VI, nº 2.

* 22. *Pesetas.* — Semblable au nº 20.

Rev. ∗ EN ∗ BARCELONA ∗ 1809. Dans le champ, entre trois petites étoiles et deux petites branches de palmier en sautoir, on lit : PESETAS.

Arg. Salat, pl. VI, nº 3.

* 23. *4 quartos.* — Dans une couronne de chêne, peu fournie, écu losangé aux armes de la députation.

Rev. ∗ EN BARCELONA. ∗ 1809. Dans le champ, au-dessus d'une petite branche de rosier, on lit : · 4 · QUARTOS.

Cuivre. Salat, pl. VI, nº 4.

* 24. 2 *quartos.* — Dans une couronne formée de quatre branches de rosier réunies deux à deux par une petite rosace, écu losangé aux armes de la députation, au-dessus le nombre II.

Rev. (*Petite feuille de chêne*) EN · BARCELONA · (*petite feuille de chêne*) 1809. Dans le champ, au-dessus de deux petites étoiles, on lit : ∘ 2 ∘ — QUARTOS.

Cuivre. Salat, pl. VI, nº 5.

* 25. *Quarto.* — Semblable au n° 23, mais au-dessus de l'écu, le chiffre : I.

Rev. · EN BARCELONA. 1809. Dans le champ. Au-dessus d'une étoile, on lit : ∘ 1 ∘ — QUARTO.

Cuivre. Salat, pl. VI, n° 6.

* 26. ½ *quarto.* — Dans le champ, écu losangé aux armes de la députation de Catalogne.

Rev. Dans le champ, au-dessus d'une petite étoile, on lit : — ½ — QUARTO.

Cuivre. Salat, pl. VI, n° 7.

BATAVIA.

Monnaies de nécessité, frappées par la Compagnie des Indes orientales, en 1644 et 1645.

d. 1. 48 *sols.* — Dans le champ, au centre d'une bordure fort enjolivée : 48 · ST · — V. o. c. entrelacés.

Rev. BATAVIÆ — ANNO · 1645. Dans le champ, une épée nue, au milieu d'une couronne de laurier. Les mots de la légende sont séparés par deux ornements.

Arg. Van Loon, t. II, p. 280, n° 1.

d. 2. 24 *sols.* — Semblable au n° 1, mais : 24 · ST.

Arg. Van Loon, t. II, p. 280, n° 2.

d. 3. 12 *sols.* — Semblable au n° 1, mais : 12 · ST.

Arg. Van Loon, t. II, p. 280, n° 3.

* 4. 1/2 *sol.* — Dans le champ; · ½ · ST · V. o. c. entrelacés.

Rev. BATAVIA · ANNO · 1644. Dans le champ, une épée nue.

Cuivre. Van Loon, t. II, p. 280, n° 4.

d. 5. 1/4 *de sol.* — Semblable au n° 4, mais, · ¼ · ST.

Cuivre. Verkade [1], pl. CCXXII, n° 1.

BAVIÈRE.

Monnaies de nécessité, frappées en 1621 et 1622.

d. 1. *Thaler.* — SIT · NOMEN · DNI : BENEDTM : Lion assis de face, tenant devant lui un écu rond, dans lequel on lit le nombre 120. Des deux côtés : 16-21.

Rev. MONETA · NOVA · BAVARICA. Écu couronné de Bavière, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Arg. Cabinet de M. Serrure.

2. *Thaler.* — Variété du n° 1, mais d'un autre coin.

Arg. Catalogue Van Bockel, n° 2268.

* 3. 1/2 *thaler.* — ∴ SIT · NOMEN · DNI · BENEDTM : Lion assis, à gauche, tenant de la patte droite un écu renfermant le nombre 48.

Rev. Semblable au n° 1.

Arg. Catalogue Van Bockel, n° 2269.

[1] *Muntboek, bevattende de namen en afbeeldingen van munten.*

d. 4. *Thaler.* — SIT · NOMEN · DNI · BENEDTM : Lion assis de face, posant ses deux pattes de devant sur les branches d'une croix placée devant lui, laquelle porte en cœur, un écusson ovale renfermant le nombre 120. Des deux côtés : 16-22.

Rev. MONETA NOVA · — BAVARICA. Écu rond, couronné de Bavière, entouré du collier de l'ordre de la Toison-d'or.

Arg. Cabinet de M. le comte de Robiano.

d. 5. ½ *thaler.* — Semblable au n° 4, mais avec le nombre 60.

Arg. Même cabinet.

6. 30 *kreutzer.* — SIT · NOMEN · DNI · BENEDTM. Les armes de Bavière.

Rev. Dans un cartouche, on lit : — LANDT — MYNZ — XXX. Au-dessus : 1622.

Catalogue Van Bockel, n° 2274.

BELLPUIG.

Monnaie frappée par la ville, au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française, de 1641 à 1643.

d. 1. *Sixain.* — LVD · · · · · R · F · ET · C ·. Tête laurée du roi, à droite.

Rev. VILL · PVL — CRIPI · 1642. Écu losangé aux armes de la ville, posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. — Irrégulière.

Salat, pl. IV, n° 8.

1². *Sixain.* — LVD · XIII · R · F · ET · C · B. Semblable au n° 1.

Rev. ⚜ VILL PVLCRIPI · 1642. Semblable au n° 1.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française*, de 1855.

1³. *Sixain.* — Variété avec : ⚜ LVD · XIII · D · G · R · F · E · CO · BA.

Cuivre. Achille Colson, *idem.*

BERGA.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux.* — PRIN · CIPAT · · · · · · NIA : Écu couronné de Catalogne posé sur la croix de Sainte-Eulalie et accosté de la valeur : V̇-Ṙ.

Rev. · · · · — BE · — RGE · — · 1641. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1ᵉʳ et 4ᵉ de trois besants, aux 2ᵉ et 3ᵉ d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 1². 5 *réaux.* — · RINCIP · · — C · · ALONIA. Semblable au n° 1.

Rev. VIL — L · · · · R · E — 1641. Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 2. 5 *sols*. — PRINCIP · · — · — S CATALONI — A · semblable au n° 1, mais avec la valeur : V — S.

Rev. · VIL — · · · — ERGE — · 1641. Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

BERG-OP-ZOOM.

Assiégée par les Espagnols, en 1588 (1).

d. 1. Dans le champ, les armes de la ville, entourées d'une couronne de laurier.

Rev. Dans un cercle perlé, on lit : — · D · O · M — OBSID · LIB — BERGEN * — ANO · 1588 — · 13 · NO.

Or. — Carrée.

Van Loon, t. I, p. 390, n° 1.

d. 2. Semblable au n° 1, mais plus petite.

Or. — Carrée.

Van Loon, t. I, p. 390, n° 2.

BESALA.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux*. — PRINCIPALVS CATALO. Écu couronné de Catalogne, accosté de la valeur : V — R.

(1) Ces pièces ne sont pas des monnaies obsidionales, mais des médailles frappées, après la levée du siége, par ordre des magistrats, pour récompenser la valeur des officiers.

Rev. ⊙PIDV — · — · MBISVL — .·. — · AENS — · · — E 1642. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet, entourée d'un grènetis.

Arg. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 2. 5 *sols.* — . . . NCI . . TVS CATAL. Semblable au n° 1, mais avec la valeur : V̇ — Ṡ.

Rev. O. . — . . . . . — DVNENS 1642. Croix barcelonaise, cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. Même cabinet.

3. *Sixain.* — PRINCIPAT' CATALON. Écu couronné de Catalogne.

Rev. OPIDVM BISVLDVNENSE. 1641. Grande croix archiépiscopale, accostée d'un annelet à gauche et de trois besants à droite.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française*, de 1855.

3². *Sixain.* — Semblable au n° 3.

Rev. Semblable au n° 3, mais de l'année 1642, et écu parti de Catalogne et d'une croix archiépiscopale.

Cuivre. Achille Colson, *idem*.

d. 3³. *Sixain.* — Semblable au n° 3.

Rev. Semblable au n° 3, mais de l'année 1642, et écu parti d'une croix archiépiscopale et de Catalogne.

Cuivre. Salat, pl. IV, n° 7.

BISBAL (LA).

Monnaie frappée par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux.* — (*Légende effacée*). Écu de Catalogne couronné, accosté de la valeur : V̇ — Ṙ.

Rev. . . . — . . . O — PALIS. — . . . Croix barcelonaise, coupant la légende et portant en cœur un petit écu losangé aux armes de la Bisbal. La croix est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 1². 5 *réaux.* — Semblable au n° 1.

Rev. OPIDV — . . . . — . . . . — . . . . Semblable au n° 1.

Arg. Même cabinet.

BOHÊME.

Monnaies de nécessité, frappées par Frédéric, roi intrus de Bohême, en guerre contre l'Autriche, en 1619 et 1620.

* 1. 24 *kreutzer.* — ✠ IN DEO FOR — TITVDO. Lion couronné de Bohême, à gauche. En bas (24).

Rev. (*Étoile avec croissant dans un cercle*). MONETA REGNI BOHEMIAE. Dans le champ, sous une grande couronne royale, le millésime : · 1619 ·.

Arg. Cabinet de M. le comte M. de Robiano.

* 1². Variété, semblable au n° 1.

Rev. (*Étoile dans un cercle*). MONETA · REGNI · BOHEMIAE. Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne est plus épaisse et qu'il n'y a pas de point avant et après le millésime. 1619.

Arg.

d. 2. 24 *kreutzer*. — FRIDERICVS · D · G · BO — HE · REX · CO · PA · RH. Son buste, armé et couronné, à droite. En bas, (24).

Rev. ✻ DVX · BA · MAR · MO · DVX · SILMAVI · LV. 1620. Écu aux armes de Bohême et de Bavière.

Arg. Cabinet de M. le comte M. de Robiano.

BOMMEL.

Assiégée par les Espagnols, en 1599 (¹).

d. 1. *Écu*. — MONE · NO — VA · FACTA · BO —

(¹) Les monnaies de Bommel sont-elles de nécessité ou obsidionales? L'histoire nous l'apprendra peut-être un jour; en attendant, ces monnaies figurant généralement dans les collections, comme appartenant à cette dernière catégorie, je les donne ici comme telles, malgré l'article que M. W.-J. Devoogt a publié dans la *Revue de la numismatique belge*, t. VI, série III, p. 470, et qui tendrait à prouver le contraire.

EMES · TRI. Les armes de la ville, ayant pour tenants deux lions, lesquels tiennent une épée, accostée de deux fleurs de néflier, au-dessus desdites armes.

Rev. (*Grenade*). DVRÆ ♣ NECESSITATIS ✱ OPVS. Château fort à trois tours. Dans la porte ouverte, on voit un canon.

Arg. Verkade, pl. XXXVI, n° 1.

1². *Écu.* — Semblable au n° 1, mais : MONETA · — NO · FACTA · BO — EME · S · TRI.

Rev. Semblable au n° 1.

Arg. Catalogue Keer, n° 510.

1³. *Écu.* — Semblable au n° 1, mais : MONETA — NO · FACTA · BOE — ME · S · TRI, et contremarquée d'une rosette.

Rev. Semblable au n° 1.

Arg. Cabinet de M. le comte de Limbourg-Stirum, à Nimègue.

1⁴. *Écu.* — Semblable au n° 1, mais : MONETA — NOVA FACTA — BOEME.

Rev. Semblable au n° 1.

Arg. Cabinet de M. Hesselink, à Groningue.

d. 1⁵. *Écu.* — MONE · NOV — A — FACTA · B — O — EME. Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence que les lions ne tiennent pas l'épée placée au-dessus des armes de la ville.

Rev. DVRÆ · NECESSITATIS · OPVS. Semblable au n° 1, avec cette différence que les tours sont recouvertes d'un dôme.

Arg. Van Loon, t. I, p. 516, n° 1.
Duby, pl. X, n° 10.

d. 2. 1/2 *écu.* — MONETA * — NOVA * FACT — A * BOE — ME. Semblable au n° 1.

Rev. (*Grenade*). * DVRÆ * NECESSITATIS * OPVS. Semblable au n° 1, avec de légères différences dans la forme des tours.

Arg. Verkade, pl. XXXVI, n° 2.

2². 1/2 *écu.* — Semblable au n° 2, mais : MONETA — NOVA × FACT — × BOEME.

Rev. Semblable au n° 2.

Arg. Catalogue Munnicks van Cleeff, n° 223.

d. 3. 1/4 *d'écu.* — MONET — NO · FACTA — BOEME. Semblable au n° 1.

Rev. (*Grenade*). DVRÆ * NECESSITATIS * OPVS. Semblable an n° 2.

Arg. Verkade, pl. XXXVI, n° 3.

* 4. *Sol.* — (*Fleur de néflier*). MONETA + NOVA + FACTA + BOEME + Les armes de la ville.

Rev. DVRÆ — NECES — SITATI — S · OPVS. Croix ancrée, coupant la légende et une épicycloïde à quatre lobes. Elle porte en cœur une épée accostée de deux petites étoiles.

Billon. Verkade, pl. XXXVII, n° 2.

d. 4². *Sol.* — (*Fleur de néflier*). MONETA · NOVA · FACTA · BOEME. Les armes de la ville.

Rev. Semblable au n° 4, d'un autre coin, avec cette différence que la croix a une autre forme et que l'épée est accostée de deux fleurs de néflier.

Billon. — Pièce carrée.

Van Loon, t. I, p. 516, n° 2.
Duby, pl. X, n° 11.

P. Mailliet.

(*Pour être continué*).

DÉCOUVERTE DE MÉROUVILLIERS.

La numismatique est une des branches de l'archéologie qui aide le plus puissamment à connaître l'histoire des peuples. Elle nous donne les noms des hommes qui ont gouverné leurs semblables, conserve la mémoire des événements remarquables et en précise la date. Aussi toutes les découvertes de médailles ou de monnaies présentent-elles un grand intérêt, non-seulement pour les numismates proprement dits, mais encore pour tous ceux qui aiment à suivre la marche progressive de l'humanité. C'est pourquoi j'ai cru devoir signaler celle qui vient d'être faite dans le département d'Eure-et-Loir.

Vers les premiers jours du mois de janvier dernier, un cultivateur de Mérouvilliers, en défrichant un terrain inculte, découvrit à une profondeur de quinze centimètres un dépôt de plus de cinq mille pièces de monnaies romaines, enfoui et caché entre des briques.

Il semble vraiment que les plaines de la Beauce soient un vaste médaillier où l'antiquité a ses cases. Là se retrouvent pêle-mêle toutes les puissances qui ont foulé ce sol, chaque coup de pioche, pour ainsi dire, met au jour un trésor.

Déjà, en 1860, dans les mêmes parages, je fis l'acquisition de huit cents pièces qui ont été décrites dans la *Revue numismatique française,* année 1860, pp. 163 et 164. Toutes ces pièces, du reste, appartiennent au même siècle, c'est-à-dire

à cette époque de ruine, où l'empire romain, trop vaste, craquait de toutes parts et menaçait de se briser. Trente tyrans à la fois se disputaient la pourpre. La Gaule relevait la tête et proclamait des Césars gaulois. On peut se faire une idée du désordre et de la terreur qui devaient régner à cette époque, par ces lignes que Probus adressait au sénat, quelques années plus tard : « Le sol des barbares est nu; tout ce qui était debout est renversé; la Gaule a vu son territoire arrosé de sang; ses blés, ses troupeaux nourrissent nos légions. La Germanie est rampante; neuf rois se sont prosternés à mes pieds, tout a plié sous la verge de l'empire, etc. »

Pour échapper au pillage, tous ceux qui possédaient du numéraire devaient se hâter de l'enfouir. Les vastes plaines de la Beauce, très-favorables aux manœuvres d'une armée, durent souvent servir de champ de bataille et l'on pourrait peut-être voir dans ces trésors des caisses d'armée.

Il y a une vingtaine d'années, on découvrit près de Trévoux la caisse d'armée de la légion commandée par Albin, elle se composait de 3,000 pièces de cet empereur qui fut, comme chacun le sait, défait dans une bataille que Septime Sévère lui livra près de Lyon, en l'année 197.

Je laisse à de plus érudits le soin d'expliquer la multiplicité des découvertes faites dans ces parages.

Le dépot que nous décrivons aujourd'hui est très-important et devait, à l'époque de l'enfouissement, représenter une valeur considérable, je ne crois pas exagérer, en l'évaluant à près de 100,000 francs.

Ce trésor nous relate une suite de monnaies presque non interrompue de Galba à Salonin (258 de J.-C.),

date certaine, puisque nous n'avons pas dans ce dépôt un seul denier de Postume, pièce très-commune; cet enfouissement n'a donc pu avoir lieu qu'avant l'avénement de ce dernier.

Plus heureux pour cette découverte que pour celle de 1860, nous avons aujourd'hui, outre plusieurs raretés, Pauline, Gordien d'Afrique, et quelques rarissimes revers dont nous donnons ci-dessous la description; en y ajoutant celle du dépôt en entier, on aura l'idée du numéraire alors en circulation dans les Gaules; on verra combien était petit le nombre de ces pièces capitales qui font et feront toujours le bonheur des numismates et la gloire de leur cabinet.

REVERS RARES.

SEPTIME SÉVÈRE.

SEVERVS PIVS AVG. Sa tête laurée, à droite.

Rev. CONCORDIA. La Concorde debout, tenant une patère et une corne d'abondance; à ses pieds un autel.

Denier non décrit dans Cohen, cote Charvet, 5 francs.

L SEPT SEV AVG IMP XI PART MAX. Sa tête laurée, à droite.

Rev. COS II P P. Victoire marchant à gauche;

Denier non décrit dans Cohen, cote Charvet, 5 francs.

DIVO SEVERO PIO. Sa tête nue, à droite.

Rev. CONSECRATIO. Aigle éployée sur un globe.

Cohen, n° 56, 5 francs.

SEVERVS PIVS AVG. Sa tête laurée, à droite.

Rev. COS III PP. Arc de triomphe à trois arcades;

au-dessus, Sévère dans un char à six chevaux; de chaque côté une statue équestre et une en pied.

Cohen, n° 70, 100 francs.

Cette estimation de 100 francs est aussi exagérée que la précédente est minime. Le n° 56 vaut au moins de 12 à 15 francs, et le n° 70 serait largement estimé à 50 ou 60 francs.

SEVERVS PIVS AVG. Sa tête laurée, à droite.

Rev. LAETITIA TEMPORVM. Vaisseau à la voile; au-dessus, quatre quadriges au galop, au-dessous six lions courant.

Cohen, n° 154, 60 francs.

Voici encore une de ces cotes à réduire de 30 à 40 p. %, pour être dans le vrai.

CARACALLA.

DIVO ANTONINO MAGNO. Sa tête nue, à droite.

Rev. CONSECRATIO. Aigle éployée sur un globe.

Cohen, n° 19, 60 francs.

ANTONINVS PIVS AVG. Sa tête laurée, à droite.

Rev. VOTA SVSCEPTA XX · S. Sévère et Caracalla sacrifiant sur un trépied; entre eux, un joueur de flûte.

Cohen, n° 380, 50 francs.

ALEXANDRE SÉVÈRE.

M. AVR ALEXANDER CAES. Sa tête nue.

Rev. PIETAS * VG. Baton d'augure, couteau de sacrificateur, vase, simpule et aspersoir.

Cohen, n° 82 (variété), 40 francs.

GALLIEN.

IMP GALLIENVS P AVG. Son buste radié, à droite. *Rev.* P · M · TR · P · II · COS · P · P. La Piété debout, à gauche, sacrifiant sur un trépied.

Non décrite dans Cohen, cote Charvet, 2 francs.

PIÈCES ET REVERS.

	Pièces.	Revers.		Pièces.	Revers.
Galba.	2	2	Elagabale.	21	7
Vitellius	2	2	Julia Paula. . . .	3	2
Vespasien.	7	5	Aquilia Severa . .	2	2
Titus	2	2	Soemias.	5	2
Domitien	4	3	Maesa.	8	4
Nerva.	1	1	Sévère Alexandre.	48	24
Trajan	32	18	Orbiana	1	1
Hadrien.	48	48	Mamée	9	5
Sabine	9	5	Maximin	42	10
Aelius.	1	1	Pauline.	1 consécration	1
Faustine, mère . .	62	36	Maxime.	5	2
Antonin	78	49	Gordien II	1 victoire	1
M. Aurèle	69	51	Balbin	5	2
Faustine, jeune. .	32	20	Pupien	6	2
Verus.	10	7	Gordien III. . . .	854	48
Lucille	14	9	Philippe, père . .	646	44
Commode.	81	48	Otacilie.	96	5
Crispine	14	9	Philippe, fils . . .	30	7
Albin.	3	3	Trajan, père . . .	270	15
Sept. Sévère . . .	86	49	Etruscille.	98	4
Jul. Domna. . . .	30	21	Herennius	18	8
Caracalla	102	68	Hostilien	6	4
Plautille	12	5	Trébonien Galle .	275	18
Géta	30	13	Volusien	252	14
Macrin	14	11	Émilien	18	13
Diaduménien. . .	5	2	Valérien	686	26

	Pièces.	Revers.		Pièces.	Revers.
Mariniana	6	2	M. Aurèle	2	2
Gallien	710	40	Commode.	2	2
Restitution de Gallien.			Sévère Alexandre.	4	2
Auguste.	3	2	Salonine	156	11
Nerva.	2	2	Salonin.	408	9
Titus	2	1		—	—
Antonin.	3	2	Nombre de pièces . .	5149	Revers 825

J. Charvet.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Preux, *avocat général à Douai, à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Monsieur et très-honoré Président,

Voici quelques lignes que j'ai extraites de vieux papiers déposés au greffe de la cour impériale de Douai, parmi les anciennes archives du parlement de Flandre. Elles m'ont paru présenter quelque intérêt numismatique.

Le premier des inventaires que vous trouverez mentionnés plus bas, a été dressé au château de Caumont, en Artois, après la mort de Maximilien de Melun, vicomte de Gand, gouverneur d'*Arras,* époux d'Anne de *Raulin,* dite d'*Aymeries,* dame dudit lieu.

Le second inventaire suivit la mort, arrivée en avril 1585, à l'estacade d'Anvers, de Robert de Melun, vicomte de Gand, gouverneur de la province d'Artois, et créé marquis de Roubaix en 1579. Il avait épousé, par contrat passé au château de Caumont, le 9 juin 1576, la même Anne d'Aymeries, veuve de Maximilien de Melun. De là, on le comprend facilement, la nécessité des deux inventaires, dont le premier ne précéda que de quelques jours le convolde ladite douairière.

Dans la pièce du 2 mai 1576, le mobilier seul du château de Caumont est repris. La vaisselle d'or et d'argent est pesée, mais non décrite; les bijoux et les joyaux des deux époux sont soigneusement énumérés et leur richesse révèle la splendeur de ces grandes familles belges du XVIe siècle. C'est là que se trouvent les *médailles*.

Je sais bien que celles-ci ne font pas à proprement parler partie de la numismatique et que ce sont, selon toute apparence, des bijoux, des ornements de chapeau, comme on en portait alors. Il m'a paru cependant qu'il pouvait en être autrement de quelques-unes, et c'est ce qui m'a décidé à vous les envoyer toutes.

Quant à l'inventaire de juillet 1585, il s'est étendu à l'hôtel qu'habitait à Arras le gouverneur d'Artois, et aux divers châteaux et résidences qu'il possédait à Caumont, Bruxelles, etc., sauf Roubaix.

Cette pièce est par conséquent beaucoup plus étendue que la précédente. La vaisselle y est énumérée en détail; on y trouve aussi des bijoux, des tapisseries avec leurs sujets indiqués, etc. Je n'en ai extrait que la mention relative aux *jetons d'argent* du marquis de Roubaix.

Il s'agit évidemment du jeton décrit par Van Loon, t. Ier, p. 351, par M. Vanhende, dans sa *Numismatique lilloise*, n° 411, et par M. Deschamps de Pas, *Revue numismatique belge*, 1863, p. 38. Mais son existence en nature, en juillet 1585, démontre assez que le premier de ces écrivains a eu tort d'en rapporter l'émission à la mort de ce seigneur : cette émission doit, ce me semble, se placer entre 1579 et 1585.

J'ignore si quelque collection actuelle renferme ce jeton

en argent; je sais seulement qu'il n'est pas déjà très-commun en cuivre. Dans tous les cas, voilà les amateurs prévenus : en 1585 il n'existait que 135 exemplaires *en argent* de cette pièce intéressante. Entre les mains de qui sont-ils alors passés? L'inventaire n'en dit rien. Combien en reste-t-il encore aujourd'hui? Vous êtes plus à même que personne, monsieur et honoré président, de le savoir.

Veuillez agréer, etc.

PREUX.

Douai, 12 avril 1866.

La prisée et estimation des moeubles, baghues et joyaulx, faict à Caumont, le ij^e^ *de may* 1576.

F° xiij r°. DES BAGHUES ET JOYAULX.

Ung accoustrement, asscauoir, vne chaisne jusques aux pieds, une chaisne au col, la lieure de teste, et vne paire de brasseletz, où il y at des rubis, des diamans et des perles, estimez à. . . . . iij^m^ £

. . . . . .

Suit une énumération de chaînes d'or, de bagues, de bracelets, de verges (il y a quatre bagues et vingt-deux verges décrites séparément), *le tout se termine par les articles suivants :*

F° xv r°. Quarante-quattre verges d'or auec des rubis,

des diamants, petites esmeraudes, turquoises, aultres esmaillés de plusieurs sortes, estimez à . . . . . ij^{c} £

F° xv v°. Une médaille d'or, avec ung camahieu trenché en Lucresse, tenant en sa main une belle table de diamant et ung ruby en sa poitrine, estimez à . . . . . ij^{c} £

Une aultre médaille d'or qui est le sacrifice d'Abraham qui vœult emoller son filz sur une montaigne de perles, estimez à . . . . . vi^{xx} £

Une médaille avec vne femme et vng enffant, estimez à . . . . . xx £

Une aultre médaille aveeq une espée et devise, estimez à . . . . . xx £

Une cornallyne accoustré d'or faict en bague aveeq le chef St-Jehan, estimez à . . . . . xl £

Six bouttons d'or avec des rubis, estimez à . . xx £

Six chappelletz longs tant coral que grenade, boys d'esbenne accoustré d'or, estimez à . . . . . cxl £

F° xvi r°. Trois médailles d'or esmaillés, estimez à . . . . . lx £

Vingt et deux marcqs d'or tant en chaisnes, bouttons qu'aultre or, à . . . clx £ le marcq font iij^{m} v^{c} xx £

Plus une corde de perle où il y at cxxxj perles à . .

Sōme porte . . . . . xvi^{m} vi^{c} iiij^{xx} ij £

Et a en ses coffres xl^{m} £ d'argent comptant.

Inventoire faicte le xxix *de juillet* xv^{c} *quattre vingt et cinq par moi Jehan Ricquier, huissier d'armes ordinaire..... en vertu de certaine sentence rendue par lesd.* s^{rs} *du grand conseil, les treize et dixnœufiesme de ce pres*^{t} *mois de juillet, d'entre madame Yollente de Werchin, princesse d'Epinoy, seneschalle de Haynault, etc., impetrante d'une part et messire Florens, conte de Berlaymont, et dame Hellene de Melun sa compagne d'aultre, de tous et chacuns les meubles de feu monseigneur le marquis de Roubaix, en la maison mortuaire dudit feu* s^{r} *en Arras et ce en la présence de..... desquelz meubles la declaration senssieuvent.* . . . . . .

. . . . . .

F^{o} xxvi r^{o}. Une escriptoire doublée de velour cramoisy ou y a cent trente cinq jectz d'argent armoiés des armes de Meleun avecq la devise de feu M. le marquis, pesans xxiiij onces iij quarts.

En marge on lit : « Lad^{tte} Dam^{lle} de Liettres (1) a déclaré « apartenir a madame. »

Mais une note sur papier attachée au même folio de l'inventaire porte : « Les cxxxv jectz trouvés dedens « l'escriptoire de madame estoient à feu monseigneur. »

(*Archives du Parlement de Flandre,* fonds de Malines, n° 180.).

(1) Jacquelyne Piccavet, veuve de feu le s^{r} de Lyetres (*sic*), parait avoir été la suivante ou la dame d'honneur de la marquise de Roubaix, elle avait sa chambre à l'hôtel du marquis, à Arras.

MÉLANGES.

Le 12 mars dernier, M. le Dr Jos. Bergmann, ayant complété ses quarante années de service au cabinet impérial et royal des médailles et antiques de Vienne, ses collègues, pour reconnaître les bons rapports qui ont toujours existé entre eux et leur chef, ont célébré ce jubilé, en lui présentant comme un souvenir durable de cet heureux jour, une médaille d'argent coulée et ciselée *à un seul exemplaire,* par le graveur Radnitzky. M. le trésorier et poëte J.-G. Seidl a pris la parole pour lui faire le compliment d'usage; à la même occasion, S. M. l'empereur l'a décoré de l'ordre de la couronne de fer de 3e classe.

Voici la description de la médaille :

IOS · BERGMANN · MVS · C · R · VIND · DIRECTOR · OCTAV · MVNERIS · LVSTRVM · EXPLET · 12 · MART · 1866

Buste à gauche habillé.

Rev. HISTORIAE · NATVRAE · ET · LOQVELAE · PATRIAE · DOCTO · PRAEDICATORI | VIRORVM · INLVSTRIVM · NVMIS · INSIGNITORVM · FIDO · PRAECONI. La Numismatique drapée, écrivant sur un rouleau, et tenant dans la main gauche une médaille, assise devant une colonne sur laquelle est une lampe, et à côté le buste du savant Eckhel. Exergue : MEMORES · MVS · C · R · | CONSERVATORES · (*Voir* Pl. XIV.)

Arg., 0m,073.

Il en existe quelques rares copies galvanoplastiques, de cuivre. M. Bergmann a eu la complaisance de m'en offrir un exemplaire.

Le Dr Jos. Bergmann est né à Hittisau, dans le Vorarlberg, le 13 Novembre 1796. Il fit ses études à Feldkirch, à Kempten et à Vienne, de 1815-1822. Le 12 mars 1826, il fut nommé professeur au gymnase de Cilli, et deux ans plus tard, l'empereur Franz Ier, lui fit donner la place de 3e custos au cabinet impérial et royal des médailles et antiques et de la collection Ambras. De 1831 à 1844, il eut l'honneur de faire l'éducation historique et littéraire de LL. AA. II. les archiducs Friedrich, Albrecht, Carl-Ferdinand et Wilhelm, et reçut le titre de conseiller impérial. En 1863, à la mort d'Arneth, il fut nommé directeur en chef du cabinet impérial et royal des médailles, et, en 1864, l'université de Vienne lui accorda le titre de docteur honoraire de la faculté de philosophie. Il est décoré de l'ordre impérial de Franz-Joseph et de l'ordre royal du Christ de Portugal, il est membre de plusieurs sociétés savantes, tant d'Autriche que de pays étrangers. Quant à l'homme littéraire, il n'est pas resté stérile, puisque l'on compte 170 ouvrages de lui, tant sur la collection Ambras que sur la numismatique moderne et du moyen âge, sur le cabinet impérial et royal des médailles et antiques, sur l'histoire de la haute noblesse et sur la philologie. Ses principaux ouvrages numismatiques sont :

1° Münzen von den Kaisern und Königin Carl dem Dicken, Berenger von Freaul, Guido von Spoleto, etc., etc., von etwa. 880-900 nach Christi Geburt.

2° Medaillen auf berühmte Männer des oesterreichischen Kaiserstaates, vom 16en bis zum 19en Jahrhunderte. Wien, 1844-1857. 2 vol. in-4°, 25 pl.

3° Pflege der Numismatik in Oesterreich im 18en Jahrhundert. Wien, 1856-1863. 1 vol. in-8°, 1 pl.

A. Durand.

Les numismates apprendront avec plaisir que le grand et splendide ouvrage de M. Heiss sur les monnaies d'Espagne est en cours de publication. Ce beau livre, orné de 200 planches gravées, doit paraître en 100 livraisons. 25 de ces livraisons ont vu le jour, en quelques mois. Nous en avons annoncé le prospectus dans notre volume de l'année dernière, p. 339; nous parlerons, de nouveau, du livre lui-même, quand il sera terminé.

R. Ch.

La Revue archéologique de Paris, qui s'occupe assez rarement de numismatique, contient, dans son numéro du mois de juin dernier, un excellent article de M. de Saulcy sur le monnayage gaulois. Ce résumé, fait avec la lucidité et la clarté d'exposition qui distinguent tous les travaux de cet auteur, est extrait de l'introduction du *Dictionnaire archéologique* (époque celtique) *publié par les soins de la commission de la topographie des Gaules.* — Volume qui n'a pas encore paru. — L'*Aperçu général* de M. de Saulcy

est accompagné de deux planches gravées représentant les pièces des chefs gaulois mentionnés dans les *Commentaires* de César.

R. Ch.

Notice sur les médailles de moyen bronze frappées sous les empereurs romains ; par l'abbé J. Marchant. Paris, Rollin et Feuardent, 1866, in-8°, 46 pages.

Résumé curieux de la numismatique romaine appliquée, spécialement, aux monnaies de cuivre du format intermédiaire, auxquelles on a donné le nom de moyen bronze. Ce mémoire semble être tiré à part de quelque revue ou recueil ; mais rien ne l'indique positivement.

R. Ch.

Le n° 1 de la *Revue numismatique française* de 1866, qui n'a été distribué que dans les premiers jours de juin, contient les articles suivants :

1° *Monnaies de plomb de Mediolanum trouvées au Mont-Berny (Oise) ;* par M. A. de Longpérier. 8 pages et vignettes.

Depuis quelques années seulement, on a trouvé, en France, des pièces de plomb qui par les types et la forme des lettres se rapprochent fort des monnaies romaines du iii° siècle. Ces pièces ont, pour toute légende, un nom de localité ou de peuplade : Alisien*sium*, Pertens*ium*, Mediol*anensium*, etc., les habitants de la fameuse Alise, de Perthes, obscur village près de Saint-Dizier, et d'un Mediolanum encore plus obscur, puisqu'on

en a perdu tout souvenir. Ces plombs étaient-ils des monnaies locales, coupures ou subdivisions de la monnaie légale? On sait qu'on a voulu donner la même explication au sujet de ces innombrables petits plombs monétiformes du moyen âge.

2° *Héraclée de Lyncestide. Un prétendu roi de cette ville;* par M. F. Le Normant. 12 pages et une planche.

3° *Sur divers médaillons d'argent attribués à Carthage* (suite et fin ; par M. A. Judas. 12 pages.

4° *Fragment inédit de Nicétas Choniate, relatif à un fait numismatique;* par M. E. Miller. 10 pages.

5° *Attribution à Ragenfrid, maire du palais, sous Dagobert III et Chilperic II, d'un denier mérovingien d'argent;* par M. le Bon de Pfaffenhoffen. 6 pages et une vignette.

6° *Bellenzona. Teston anonyme frappé dans cette localité par les cantons d'Uri, Schwytz et Underwald, au* XVIe *siècle;* par M. A. Morel-Fatio. 9 pages et vignettes.

7° *Florin d'or* (1) *de Robert d'Anjou, prince d'Achaïe;* par M. Bretagne. 3 pages et vignette.

8° Chronique, etc.

R. Ch.

On trouve dans le t. II de l'*Histoire de Jules-César* (2), une note sur les monnaies antiques recueillies dans les fouilles d'Alise. Ces monnaies, — romaines et gauloises, — au nombre de 619, sont toutes antérieures au siége

(1) Au type de Florence.

(2) Pages 316 et suivantes.

d'*Alisia* par César. C'est un argument de plus en faveur de l'identité de cette ville avec Alise-Sainte-Reine.

R. Ch.

Nous venons de recevoir les quatre dernières feuilles d'impression qui complètent le t. I de la Revue numismatique italienne. Ce recueil périodique, commencé, il y a deux ans par M. Olivieri, alors bibliothécaire de l'université de Gênes, est passé sous la direction de M. Maggiora-Vergano, à Asti. Le nouveau directeur se propose de poursuivre cette œuvre avec zèle et activité. Il s'est assuré le concours des principaux numismates de son pays, et je pense qu'on peut espérer de voir, enfin, l'Italie, le pays des arts et de l'archéologie, par excellence, posséder aussi sa *Revue numismatique*. La souscription pour le second volume est ouverte au prix de 20 francs.

R. Ch.

Proceedings of the Manchester Numismatic Society. Established May 27th 1864. *Chas Clay. M. D. President.* Part. III. Manchester. MDCCCLXVI. Petit in-4°, 24 pages et 2 planches photographiées.

Ce troisième cahier des Actes de la Société numismatique de Manchester commence par l'explication d'une magnifique planche photographique représentant les plus rares monnaies des colonies anglaises de l'Amérique, au

siècle dernier. Ces pièces font partie d'une incomparable collection américaine formée par M. Chas Clay, président de la Société. On remarque ensuite : médaille d'honneur offerte au professeur d'architecture M. Donaldson, à l'occasion de son éméritat; une notice sur les monnaies qui circulaient en Irlande, vers 1760, et auxquelles le peuple avait donné le nom de *Vox Populi;* sur le type singulier des pièces de l'île de Man; sur les types et les prototypes des premières monnaies américaines; notice sur le *Halfpenny* de John Wilkinson; enfin quelques mélanges parmi lesquels nous remarquons l'explication de la médaille du Jardin botanique d'Amsterdam, dont nous avons parlé, dans ce volume, p. 162.

R. Ch.

Blätter für Münzfreunde, Beilage zum Numismatischen Verkehr. Zweiter Jahrgang.

Le n° 7 de cette gazette numismatique, qui s'imprime à Leipzig, a paru le 7 juillet dernier, au milieu des horreurs de la guerre, pendant la lutte fratricide qui désolait l'Allemagne. Le *Blätter für Münzfreunde* accompagne un catalogue de médailles et monnaies à vendre à prix marqués, et paraît quatre fois par an, en une feuille in-4° de 4 pages. Quelques planches y sont jointes. (Il y en a eu jusqu'à présent six.) On y trouve l'indication de publications nouvelles sur la numismatique; les découvertes de dépôts de monnaies; quelques courtes notices et les *petites nouvelles* concernant les monnaies et les médailles.

R. Ch.

Le N° XXII, nouvelle série, de la Revue anglaise de numismatique (*The numismatic chronicle*) se compose des articles suivants :

1° Sur une médaille inédite de Laodicée, en Phrygie; par le rév. prof. Churchill Babington. 35 pages.

2° Médaille avec une légende phénicienne et se rapportant à une alliance entre les villes de Motya et d'Agrigente, en Sicile; par M. W. Vaux. 6 pages.

3° Quelques médailles grecques inédites; par M. le Bon Prokesch-Osten. 2 pages. (Cet article est en français.)

4° Découverte de 1,500 *groats;* par le rév. Assheton Pownall. 6 pages.

5° Sur une *halfcrown* inédite de Charles Ier, frappée à Aberystwith, et sur le rapport qu'elle doit avoir avec la monnaie de Shrewsbury; par M. J.-F. Neck. 4 pages.

6° Publications récentes sur la numismatique et mélanges.

R. Ch.

Le savant conservateur du Musée numismatique de Leyde, l'infatigable auteur de la description des monnaies des Pays-Bas, au moyen âge, va publier, comme couronnement de son œuvre, un neuvième volume traitant des monnaies des rois francks et des empereurs d'Allemagne frappées, ou *trouvées*, dans son pays. Une grande carte numismatique et de nombreuses planches accompagneront ce volume.

M. Vander Chijs, on ne saurait trop l'en féliciter, continue à faire paraître, dans les journaux, la liste des accroissements et des *dons* que reçoit son musée.

Encore une fois, pourquoi le cabinet de notre Bibliothèque royale ne suit-il pas ce bon exemple? On donnera, nous en sommes certain, pour « se voir dans la gazette. » La vanité humaine n'est-elle pas le champ le plus fertile et le plus facile à exploiter?

R. Ch.

Annuaire de la société française de Numismatique et d'Archéologie (première année, 1866). Grand in-8°, 433 pages et 12 planches gravées sur cuivre.

La nouvelle société de Numismatique dont nous avons déjà, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs, vient de faire paraître son premier *annuaire;* et ce début est un coup de maître.

Ce magnifique volume commence, comme tous les annuaires, par les renseignements statistiques d'usage, sur la composition de la société, ses statuts et règlements. Puis viennent les mémoires et dissertations au nombre de douze, sur diverses parties de la numismatique ancienne et moderne. Parmi ces mémoires tous choisis et pleins d'intérêt, nous citerons principalement un travail de M. Hucher, du Mans, intitulé *Révision des légendes des monnaies gauloises, données par M. Duchalais*; un mémoire de M. J. Sabatier sur des *médailles romaines inédites,* rempli de recherches les plus curieuses sur toutes les questions qui se rattachent à la numismatique des empereurs; *une excursion numismatique en Bourgogne,* par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président de la société. Dans cette

étude, d'une érudition immense, l'auteur refait, en quelque sorte, de toutes pièces et à l'aide des monnaies burgondes et mérovingiennes, la géographie de la Gaule orientale. Quatre planches contenant 115 monnaies, une carte géographique et un tableau chronométrique accompagnent cet important travail. Enfin, une note fort curieuse de M. le Bon J. Pichon sur les monnaies d'or de saint Louis.

Après les *dissertations,* l'annuaire donne, sous la rubrique générale de *chronique,* les renseignements les plus précieux sur les découvertes numismatiques et archéologiques, faites en 1865; les ventes de médailles et cessions de cabinets; la statistique des musées numismatiques de France. Nous avons remarqué, avec un pénible étonnement, le grand nombre de ces musées qui avaient été, depuis quelques années, victimes de vols. De même que les théâtres sont fatalement destinés à être brûlés, les collections publiques seraient-elles nécessairement destinées à être la proie des voleurs? C'est une question qui mériterait d'autant plus d'être sérieusement étudiée que le mal n'est pas particulier à la France. Vient ensuite un aperçu sur la situation, le développement et les tendances des collections particulières, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt; la liste des sociétés étrangères de numismatique et d'archéologie, par M. le Maître (notre Société belge y est citée de la manière la plus bienveillante); une note sur le commerce des médailles à Paris; sur les publications périodiques relatives à la numismatique; les ouvrages en cours de publication etc., etc. Cette chronique se termine par une notice nécrologique sur M. le duc de Blacas, dans laquelle l'auteur, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, rappelle, de

la manière la plus touchante, le grand caractère et le dévouement inaltérable de son noble ami à celui qu'il regardait comme son roi légitime : « les numismates, dit « M. d'Amécourt, ont quelquefois dans le plus secret « tiroir de leur médaillier une de ces pièces qu'ils appel- « lent *à fleur de coin ;* l'apparence d'une souillure ne l'a « jamais flétrie ; elle est franche, nette, coupante, comme « au sortir de l'atelier, elle est ruisselante d'éclat; ses « fonds sont limpides comme une glace, ses reliefs parés « d'un velouté mat, semblable à celui que la rosée du matin « dépose sur certains fruits. L'aile d'une mouche y mar- « querait son empreinte. Nous n'y portons pas la main, « l'épiderme serait comme une lime et déflorerait cette « virginité métallique; pour la contempler nous suspen- « dons notre respiration, dont les invisibles nuages suffi- « raient à la ternir. Nous voudrions l'isoler de tout contact, « la soie même n'est pas assez moelleuse pour lui faire un « lit...

« De ces fleurs de coin, il en existe ailleurs qu'en « numismatique. Toute collectivité a ses exemplaires hors « ligne ; l'humanité a les siens aussi.

« Elles sont rares les natures parfaites, les âmes imma- « culées et fortes qu'on peut dire à fleur de coin ; si nous « n'avions connu M. le duc de Blacas, nous dirions qu'il « n'en existe peut-être pas [1]. »

Trois bibliographies terminent le volume : celle des ouvrages et articles de revues sur la numismatique, parus

[1] Un magnifique portrait du duc, gravé par Baudran, sert de frontispice à l'annuaire.

pendant les années 1864 et 1865, par M. de Marsy. La bibliographie des monnaies mérovingiennes, par M. d'Amécourt, et enfin celle des membres de la société.

Une table générale des noms propres, contenus dans l'annuaire, y facilite singulièrement les recherches.

R. Ch.

On nous communique les premières feuilles d'une nouvelle revue numismatique, que D. Alvaro Campaner y Fuertes va publier à Barcelone, sous le titre de *Memorial numismatico español : Colleccion de trabajos, artículos, etc., sobre la numismática antigua y moderna, especialmente la española.*

Cette revue doit paraître en six livraisons, par an, formant un volume in-8°, orné de planches, avec tables de matières, etc.; elle coûte, en Espagne, cinquante-deux réaux — le port en plus pour l'étranger. Comme pour les autres recueils de ce genre, nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce que contiendra le *Memorial numismático español.*

R. Ch.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. VIII Heft. (Dritten Bandes zweites Heft.) Berlin, 1866. F. Schneider, in-8°, 6 planches.

La dernière livraison de la Revue de Berlin contient les articles suivants :

1° Observations sur les monnaies d'Auguste, frappées à Alexandrie et tirées de la collection de feu M. Scheldehaus, docteur en médecine, par MM. Scheldehaus et C. Stueve.

2° Les monnaies barbares trouvées dans l'empire d'Autriche, par M. le Dr F.-S. Kupido.

Ce sont des monnaies celtiques trouvées dans la Bohême, la Moravie, la Styrie, la Hongrie et la Transylvanie, et restées à peu près oubliées jusqu'ici. M. Streber, le savant et regretté conservateur de Munich, a décrit les découvertes bavaroises. M. Kupido a eu seulement en vue de fournir des matériaux à un classement systématique ultérieur des monnaies celtiques de l'Europe centrale.

3° Quelques monnaies d'or romaines de Postume et de ses contemporains, tirées de la collection royale, par M. J. Friedlaender.

4° Monnaies d'Oponte en Locride, frappées sous Galba et Othon, et monnaies de Thèbes en Béotie, frappées sous Galba, par M. J. Friedlaender.

5° Deux plats à l'arc-en-ciel (Regenbogenschüsseln), avec inscriptions, par M. J. Friedlaender;

On appelle ainsi, en Allemagne, les monnaies celtiques en or, retrouvées à foison en Autriche et en Bohême. M. Friedlaender rapporte que les paysans de l'Allemagne méridionale s'imaginent que ces pièces se trouvent toujours à la place où

l'arc-en-ciel avait sa base. Elles tombent du ciel et présagent du bonheur à celui qui les découvre.

6° Monnaies inédites du moyen âge, par M. H. Dannenberg.

Monnaies royales allemandes de Charlemagne, Arnolf, Othon III, Henri II, Henri III, Frédéric Ier, Henri VI, Othon IV et monnaies de Bohême.

7° Monnaies de Chieti, Atri et Sulmona, par M. J. Friedlaender;

8° Médaille de Jean de Kochticzki de Kochticz, par M. de Duisburg;

9° Médailles de l'évêque And. Jerin de Breslau, par M. le baron de Koehne;

10° Lucrèce Borgia, médaille de Filippino Lippi, par M. J. Friedlaender;

11° Rouble du grand-duc Constantin, par M. le baron de Koehne.

La livraison se termine par des mélanges et une revue bibliographique.

Cam. P.

Der Münzfund von Trebitz bei Wittenberg. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Münzwesens im 12. und 13. Jahrhundert, von Dr. jur. H. A. Erbstein. Nurnberg, 1865. J. A Stein, in-4°, 4 planches.

Au commencement de 1863, on découvrit, en remuant un jardin, à Trébitz, village situé près de la chaussée de Wittemberg à Torgau, un vase de terre contenant un

nombre considérable de bractéates. Comme il arrive malheureusement trop souvent, le trésor fut dispersé avec la plus grande rapidité et il devint difficile de se faire une idée bien nette de son ensemble. Aussi, M. Erbstein a-t-il eu beaucoup de mal à réunir de nouveau les types en nature ou les dessins des pièces du dépôt. Il s'est réservé le soin de dessiner lui-même les monnaies, toutes inédites, qu'il publie, et il les a fait graver par un artiste nurembergeois, M. Petersen. L'ouvrage s'ouvre par les monnaies de deux ducs de Saxe, Bernard et Albert (1180-1260). Puis viennent des bractéates de l'évêché de Magdebourg. Le trésor était, ce semble, à moitié composé de ces pièces qu'on appelle communément *deniers de Maurice* (Morizpfennige) et dont M. Erbstein discute l'origine. La fin de la notice est consacrée à quelques pièces indéterminées, à des monnaies de l'abbaye d'Helmstaedt, du margraviat de Meissen, de la Thuringe, des dynastes de Lobdabourg et enfin à deux monnaies royales d'Othon de Brunswick. L'auteur décrit en tout quatre-vingt-neuf pièces, et il le fait de la façon la plus complète et la plus intéressante. Il n'a négligé aucune espèce d'éclaircissements et nous avons surtout remarqué ses judicieuses observations sur la transformation des types.

Cam. P.

On a commencé, dans les premiers jours du mois d'août, à frapper les nouvelles monnaies d'argent du roi Léopold II. Nous donnerons, dans une prochaine livraison,

avec les empreintes de ces pièces, la convention internationale et la nouvelle loi monétaire qui règlent leur fabrication.

R. Ch.

Une nouvelle monnaie vient de faire son apparition à Paris : c'est la monnaie pontificale. Elle a le poids et le diamètre de notre pièce de 1 franc. Elle porte d'un côté 1 *lira* 1866, et autour : *stato pontifico ;* le revers présente le portrait de Pie IX, entouré de cette légende : *Pius IX Pont. Max. an XXI.* C'est un échantillon de la monnaie frappée à la suite de la récente adoption, par l'État pontifical, de notre système monétaire tel que l'a notifié la convention signée, le 25 décembre 1865, entre la France et l'Italie, la Suisse et la Belgique.

(*Journaux français.*)

Le 24 septembre prochain et les jours suivants, jusqu'au 5 octobre, aura lieu, à Amsterdam, une vente très-considérable de médailles, *jetons* et monnaies, provenant de divers amateurs et spécialement de MM. Lulius, à La Haye, le Dr Schepp, à Rotterdam, Jelmer Hinlopen, à Utrecht, et J. Van Charante, à Rotterdam. Le catalogue se distribue chez M. G.-Theod. Bom, Kalverstraat, n° 10, à Amsterdam, au prix de 50 cents (un franc).

R. Ch.

NÉCROLOGIE

Le 2 juillet dernier, est mort à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année, M. Prosper Dupré, le doyen d'âge des numismates français. M. Dupré cultivait la numismatique depuis près de soixante ans ; il laisse une collection hors ligne de médailles grecques les plus précieuses. Sa suite de monnaies romaines, également fort belle, avait été vendue, il y a quelques années. Ce savant numismate, qui possédait de si vastes connaissances, a peu écrit. On a delui :

Dissertation sur les médailles attribuées au fils de l'empereur Postume. Paris, 1825, in-8°, 57 pages.

Nouvelles observations sur la médaille attribuée à Postume fils. (Revue française, 1846.) 8 pages.

Observations sur la classification des médailles antiques des séries consulaires et impériales. (Même Revue, 1849.) 15 pages. R. Ch.

Les arts viennent de faire une nouvelle perte. M. Alexandre Geefs, graveur, est mort à Schaerbeek, le 27 août, à l'âge de trente-sept ans. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables, entre autres : la médaille commémorative pour l'affranchissement de l'Escaut et celle qui a été exécutée pour l'Exposition universelle de Dublin. Il venait de terminer les coins d'une médaille à la mémoire d'Antoine Wiertz, qui représente, d'un côté, le portrait du célèbre peintre, et, au revers, une couronne de lauriers artistement conçue. Ce dernier ouvrage sera publié sous peu.

(*Écho du Parlement.*)

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 1er juillet 1866, a Bruxelles.

25e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

Présents : MM. Chalon, président; Dr Dugniolle, vice-président; Ed. Vanden Broeck, trésorier; Guioth, bibliothécaire; Herry de Cocqueau, contrôleur; Cam. Picqué, secrétaire; Kl. Wytsman, Meyers, Pinchart, Cte de Nédonchel, Cocheteux, Bon de Pitteurs de Budingen, Ulysse Capitaine, L. de Coster, le colonel Mailliet, chan. Bethune, Léop. Wiener, Cte M. de Robiano, Van Miert, membres effectifs; Cte de Limburg-Stirum, B. de Jonghe, correspondants regnicoles.

MM. J. de Meyer, Vander Auwera, Piot, Goddons, Bon Surmont, Ch. de Brou, Edm. Vander Straeten, Ch. Maus, s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé.

Il est donné lecture du compte du trésorier, qui est arrêté et approuvé, et qui sera adressé à tous les sociétaires.

Sur la proposition du président, des remerciements sont votés au trésorier pour le zèle et le dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

M. le secrétaire fait un rapport sur les travaux de la Société royale de numismatique, depuis sa fondation. Il raconte ce qu'elle était à son origine, et analyse rapidement les articles les plus importants publiés dans les vingt et un volumes de la *Revue de la numismatique belge*. L'assemblée vote l'impression de ce rapport qui sera publié ultérieurement.

Le bureau, par l'organe du président, propose le maintien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté, à l'unanimité.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau et de la commission directrice de la Revue, donne les résultats suivants :

Président : M. R. Chalon,
Vice-président : M. le dr Dugniolle,
Trésorier : M. Ed. Vanden Broeck,
Bibliothécaire : M. Guioth,
Contrôleur : M. Herry de Cocqueau,
Secrétaire : M. Cam. Picqué.

MM. Chalon, de Coster et Picqué sont élus directeurs de la Revue pour 1867.

Le scrutin pour l'élection de deux membres honoraires, en remplacement de MM. le Dr John Lee, de Londres et Frédéric Soret, de Genève, décédés dans le courant de

l'année 1865-1866, confère ce titre à MM. Deschamps de Pas, de Saint-Omer, et Morel-Fatio, de Paris.

M. le président expose, au nom du bureau, l'état du concours biennal pour le meilleur mémoire de numismatique grecque ou romaine, inséré dans la Revue, depuis le 1er juillet 1864 jusqu'au 1er juillet 1866. Un seul mémoire appelle cette année les suffrages de l'assemblée, c'est celui que M. Sabatier a publié dans la dernière livraison de 1865, sous le titre de *Médailles romaines et impériales grecques inédites.*

Après une courte discussion, la Société est unanime à couronner l'article de M. Sabatier.

Une collection de la Revue *est offerte à l'auteur du meilleur article de numismatique grecque ou romaine, qui sera inséré dans notre Recueil, avant le* 1er *juillet* 1868.

M. Vander Auwera écrit à M. le président pour manifester le désir de voir consigner au procès-verbal de la séance de ce jour, qu'il a reçu de M. J.-F.-G. Meyer, conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye, l'accueil le plus gracieux et le plus obligeant. Il tient à user de ce moyen ponr exprimer à cet honorable confrère toute sa reconnaissance.

M. Ulysse Capitaine présente la candidature de M. le Bon Jules de Chestret, rentier à Blankenberg, près de Maestricht, à la place de membre correspondant regnicole.

Communications scientifiques

M. Alex. Pinchart communique à l'assemblée un choix

d'empreintes de sceaux faites pour la collection de sphragistique du Musée royal d'armures et d'antiquités.

M. Ulysse Capitaine propose à la Société d'appeler l'attention du gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait à former des collections de monnaies et de sceaux dans chacune de nos villes un peu importantes. Il pense qu'un certain nombre de particuliers légueraient leurs collections à leur ville natale, s'ils avaient l'assurance qu'elles seraient conservées à perpétuité et avec soin.

M. le Bon de Pitteurs de Budingen exhibe un exemplaire de la rare médaille, de petit module, frappée par les états de Namur pour l'inauguration de François II.

M. de Coster communique à l'assemblée quelques types admirablement conservés et provenant de deux trouvailles de monnaies du XIIIe siècle, faites récemment, l'une à Bruges, l'autre près de Hoogstraeten. Ces découvertes sont d'une grande importance pour la classification de quelques types monétaires du pays. Notre honorable confrère joint à son exhibition la notice suivante :

« Le trésor de Bruges qui renfermait plusieurs milliers de pièces représentant une valeur intrinsèque de plus de 1,200 francs, était composé, pour les neuf dixièmes, d'esterlins anglais d'Henri III et Édouard Ier; de cinq cents à six cents tiers de gros tournois de Philippe le Hardi, roi de France; d'un grand nombre de deniers de Bruges et de quelques deniers d'autres villes flamandes et du Brabant; puis, de plusieurs centaines d'esterlins au lion de Jean Ier, duc de Brabant; de Waleran IV, comte de Limbourg; de Gui de Dampierre, frappés à Namur avant la mort de Marguerite, bien qu'il prenne déjà, sur cette monnaie, le

titre de comte de Flandre avec celui de marquis de Namur; de Jean Ier, comte de Hainaut, et de Jean d'Enghien, évêque de Liége, type commun de l'atelier de Huy; de deux exemplaires seulement de l'esterlin au même type de Gui III, comte de Saint-Pol et de deux autres, inédits et toujours au même type du lion, de Guillaume V, comte de Juliers; enfin, de quinze à vingt exemplaires de l'esterlin aux trois lions d'Ingerran II, évêque de Cambrai.

« Comme on le voit, cette trouvaille, quoique faite dans le cœur de la Flandre, ne fournit aucune des nombreuses monnaies flamandes connues de Gui de Dampierre, son enfouissement paraît donc antérieur à 1280. Ainsi l'esterlin au lion du Hainaut — M. Chalon avait déjà fait pressentir cette restitution — est bien de Jean Ier et non de Jean II, d'Avesnes; l'esterlin de Saint-Pol, que M. Hermand attribuait à Gui IV, est de Gui III, et enfin celui de l'évêque de Liége, frappé à Huy, est encore indubitablement de Jean III, d'Enghien, Jean de Flandre n'étant monté sur le siége épiscopal qu'en 1282.

« La trouvaille de Bruges renfermait aussi plus de cent cinquante demi-deniers, c'est-à-dire des moitiés de deniers de Flandre qui avaient été coupés en deux parties avec une précision remarquable. Evidemment ces pièces circulaient comme oboles. Or, les véritables oboles flamandes, si elles ont été frappées, ne sont pas retrouvées; l'obole de Douai est la seule que M. Gaillard ait pu rencontrer.

« Le petit dépôt monétaire de Hoogstraeten, au duché de Brabant, semble avoir été enfoui vers la fin du règne de Jean Ier, duc de Brabant. Il contenait environ six cent cinquante pièces. Le type dominant de cette trouvaille est

l'esterlin aux deux lions : *Dux Limburgie — Dux Brabantie :* les deux variétés attribuées par M. Vander Chijs à Jean II; *voy.* sa pl. VI, n° 3 et pl. XXXII, n° 1; il y en avait plus de deux cents exemplaires. Puis, une vingtaine de gros aux quatre lions; Vander Chijs, Jean II, pl. VI, n° 8, dont une variété inédite; puis, des esterlins à tête de Jean Ier, de Brabant; de Jean d'Avesnes; de Gui de Dampierre, comme marquis de Namur, et, du même, comme comte de Flandre et marquis de Namur; d'Arnould VIII, comte de Loos; de Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai. Puis, de petits deniers au lion de Jean Ier, de Brabant (Vander Chijs, pl. V, nos 1 et 2); près de cent cinquante deniers à tête de Florent V, comte de Hollande; une obole au même type du même prince, et quatre deniers au même type, d'Arnould VIII, comte de Loos. Enfin, ce petit trésor renfermait environ trente-cinq exemplaires du gros tournois de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel et une assez grande quantité de deniers tournois de Louis IX et Philippe le Hardi.

« Ici nulle trace d'esterlins anglais; plus d'esterlins au lion.

« Les gros aux quatre lions et les esterlins aux deux lions sont donc indubitablement de Jean Ier. Mais les esterlins au même type, frappés à Louvain et à Anvers (Vander Chijs, pl. VI, nos 4 et 5), n'étant pas représentés dans ce dépôt, appartiennent très-probablement à Jean II. C'est encore à Jean II qu'il convient de laisser les gros au portail de Bruxelles, d'Anvers et de Maestricht (Vander Chijs, pl. VI, nos 9 et 10); la variété d'Anvers lui était inconnue.

« Cette trouvaille renfermait un exemplaire d'un esterlin

aux deux lions, de Jean Ier, frappé à Bonn : *Dux limburgie — civitas Bunnen*. Il est étonnant que cet atelier n'ait pas été découvert plus tôt. Dans ma riche suite monétaire du duché de Brabant, dont l'État belge vient de faire l'acquisition, figurent trois exemplaires variés de cette précieuse monnaie. Deux de ceux-ci ont été trouvés à Cologne par M. Aldekirchen. Or, après la bataille de Woeringen, en 1288, l'archevêque de Cologne ayant été fait prisonnier par le duc de Brabant, Jean Ier, celui-ci occupa tout l'archevêché et frappa monnaie à Bonn. Ce curieux produit monétaire fournit les inscriptions variées suivantes : *mone Bunensis, civitas Bunnen, moneta Bunnen et moneta Bonnen*.

« Un de ces esterlins, — ceux connus sont au type des deux lions, — a été attribué par M. Vander Chijs à la seigneurie de Bunde et un autre, frappé conventionnellement entre Jean Ier et Arnould VIII, comte de Loos, a été donné par le même numismate à Rummen. Arnould VIII, le fidèle allié de Jean Ier, a donc partagé avec le victorieux duc de Brabant les bénéfices du monnayage temporaire de Bonn. Cette précieuse monnaie de convention, dont un exemplaire très-varié existe dans le riche cabinet de la maison d'Arenberg, porte distinctement *mone . Bunensis* au lieu de *Rumensis*. »

Le Secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

Après leur séance annuelle à la Bibliothèque royale, les

membres de la Société royale de numismatique se sont réunis dans un brillant banquet chez le restaurateur Dubos. Au dessert, M. Chalon, président de la Société depuis les premières années de son existence, a porté un toast au Roi dans les termes les plus patriotiques; il a proposé également la santé de M. le Ministre de l'Intérieur, membre de la Société, et qui avait bien voulu honorer le banquet de sa présence. M. le Ministre a bu à la prospérité et à la pérennité de la Société royale de numismatique.

Le vice-président, M. le docteur Dugniolle, a remis ensuite à M. Chalon un exemplaire en vermeil et un exemplaire en bronze d'une médaille de grand module due au savant burin de M. Léopold Wiener (1). La physionomie de l'honorable président des numismates a été rendue par l'artiste avec infiniment de bonheur. Au revers de la médaille se lisent les noms de tous les membres effectifs et correspondants. Le banquet s'est terminé de la façon la plus cordiale par quelques couplets composés pour la circonstance par notre gai et spirituel chansonnier, M. Félix Bovie, et dits avec verve par le contrôleur de la Société.

(*Écho du Parlement*, du 3 juillet 1866.)

Réunion du bureau du 4 août 1866.

Sur la proposition écrite de M. J. Dirks, le titre d'associé étranger est conféré à M. le chevalier J.-E.-H. Hooft van

(1) *Voy.* pl. XV.

Iddekinge, de Vennebroek près de Paterswolde. (Prov. de Groningue.)

Le Secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1866.

Le Cabinet historique, 12e année, 4e, 5e et 6e livraisons, avril, mai et juin 1866.

The numismatic chronicle, 1866. 1re et 2e parties, nouvelle série, nos XXI et XXII.

Annales du cercle archéologique de Mons, t. VI, 1866.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 25e année, 5e série, t. V, 4e, 5e et 6e livraisons, mars, avril, mai, juin, juillet et août 1864; 6e série, t. 1er, 1re et 2e livraisons, septembre, octobre, novembre et décembre 1864. 26e année, 6e série, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons, janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 1865. 27e année, 6e série, t. II, 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons, septembre, octobre, novembre et décembre 1865, janvier, février, mars, avril, mai et juin 1866.

Compte rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde, pendant les exercices de 1862 à 1864, et Table alphabétique et analytique de la même commission de 1840 à 1855.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. III, 1866, 2e livraison.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. XI, année 1866, nos 1 et 2, janvier, février, mars et avril.

Bulletin de l'institut archéologique liégeois, t. VII, 2e livraison, et t. VIII, 1re livraison.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 35e année, 2e série, t. XXI, nos 5, 6 et 7, 1866.

Cérémonies funèbres célébrées à Bruxelles en l'honneur de Jeanne de Castille, en 1555, par M. L. Deschamps.

Numismatischer verkehr, Juli 1866, nos 6 et 7.

Notice sur les médailles de moyen bronze frappées sous les empereurs romains, par l'abbé J. Marchant, Paris, 1866.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. VIII Heft, 1866.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur en 1865.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. IX, 3e livraison, 1866.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai. t. XI, 1866.

Messager des sciences historiques. Année 1866, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1866, no 2.

Bruxelles, le 27 août 1866.

Le Bibliothécaire,

GUIOTH.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

TROISIÈME ARTICLE.

BONN.

Assiégée par Ernest de Bavière et par les Espagnols, en 1583.

d. 1. *Feldthaler.* — Les armes de l'archevêché de Cologne, ayant sur le tout celles de la maison de Waldbourg. Au-dessus de ces dernières : B — 83. Dans l'angle supérieur de la pièce, la lettre G (*Gebhard*).

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 335, n° 1.
Duby, pl. IX, n° 8.

d. 2. 1/2 *feldthaler.* — Semblable au n° 1.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 335, n° 2.

d. 2². 1/2 *feldthaler.* — Semblable au n° 1, avec cette différence que la lettre G est répétée quatre fois autour de l'écusson.

Arg. — Uniface, carrée.

J.-F. Joachim [1], pl. XII, n° 102.

[1] *Sammlung von Deutschen Münzen der mittelrn und neuern Zeiten.* Leipzig, 1753. (9e volume du Groschen-cabinet.)

d. 3. 1/4 *de feldthaler.* — Semblable au n° 1.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 335, n° 3.

BOUCHAIN.

Assiégée par les alliés, en 1711.

d. 1. 25 *sols.* — Cachet en cire rouge représentant Cupidon portant une lanterne sourde avec cette devise : SANS ESCLAT.

Rev. Au milieu : D'AFFRYM et aux quatre coins le nombre XXV.

Papier. — Rectangulaire.

Van Loon, t. V, p. 187, n° 1.
Duby, pl. XIX, n° 5.

d. 2. 5 *sols.* — Cachet aux armes du gouverneur.

Rev. Semblable au n° 1, mais avec le nombre IIIII, aux quatre coins de la pièce.

Papier. — Rectangulaire.

Van Loon, t. V, p. 187, n° 2.
Duby, pl. XIX, n° 4.

BRAUNAU.

Assiégée par les Autrichiens, en 1743.

1. *Ducat.*

Or. Catalogue Van Bockel, n° 2454.

d. 2. 1/2 *ducat.* — Dans le champ, les armes couronnées de Saxe, entre deux palmes, accostées du millé-

sime : 17 — 43. Au-dessus on lit : BRAVNAV. Au-dessous : MAY.

Or. — Uniface, carrée aux angles coupés.

Cabinet de M. le comte M. de Robiano.

3. *Écu.*

Arg.

4. . . . . ? — L — AVXILIVM — F — BRAVHN V · — Z — A NOBIS · S. Dans le champ, les armes couronnées de Saxe, entre deux palmes et le millésime : 17 — 43, placé des deux côtés de la couronne. En bas : IM (9/MAY) V F.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.

d. 5. . . . . ? — Semblable au n° 4, mais plus petite.

Arg. — Uniface, rectangulaire aux angles coupés.

Cabinet de M. Serrure.

d. 6. . . . . ? — BRAVNAV — L · F · H · Z · S. — Semblable au n° 4, mais seulement : 9/MAY.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.

Cabinet de M. Serrure.

d. 7. . . . . ? — Semblable au n° 2.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.

Cabinet de M. Serrure.

* 8. . . . . ? — Semblable au n° 4, mais plus grande et avec cette différence que les grandes lettres intercalées dans la légende sont accostées de deux petites étoiles, qu'il n'y a ni date ni mois inscrits au bas de la pièce, mais seulement : IM — V F.

Étain. — Uniface, rectangulaire aux angles coupés.

* 9. 30 *kreutzer*. — Semblable au n° 4, mais sous l'écusson : IM · 30 · V F.

Étain. — Uniface, carrée aux angles coupés.

* 10. 15 *kreutzer*. — Semblable au n° 4, mais sous l'écusson : IM · 15 . V F.

Étain. — Uniface, rectangulaire aux angles coupés.
Duby, pl. XIX, n° 11.

11. 3 *kreutzer*. — Semblable au n° 6, mais sous l'écusson : le chiffre 3 seulement.

Étain. — Uniface, carrée aux angles coupés.
Duby, pl. XIX, n° 12.

* 12. *Kreutzer*. — Semblable au n° 2, mais sous l'écusson le chiffre : I au lieu de : MAY.

Étain. — Uniface, carrée aux angles coupés.

BRASSOW.

Voy. CRONSTADT.

BREDA.

Assiégée par les troupes des États de Hollande, en 1577.

1. 3 *florins*. — ⁝ IN · DER · NOOT · B · A · 1577. Dans le champ, les armes de Breda, accostées de la valeur : 3 — G^e^. et surmontées d'une rosette. La pièce est contre-marquée d'une petite tour et des armes d'Orange.

Or. — Uniface, carrée.
Revue de la numismatique belge, t. V, p. 379, n° 8.

d. 2. 2 *florins.*— ⁝ IN · DER · NOOT · B · A · 1577. Dans le champ, les armes de Breda. Au-dessus, une contre-marque aux armes d'Orange.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 233, n° 1.
Duby, pl. VI, n° 3.

* 3. 2 *florins.* — ⁝ NECESSITATIS · ERGO · 1577. Dans le champ, : BRE — DÆ · quatre contre-marques, savoir : en haut une fleur de lis, à gauche les armes d'Orange, à droite celles de Breda, en bas la valeur Z.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 233, n° 2.
Duby, pl. VI, n° 6.

4. 20 *sols.* — ⁝ IN · NECESSITATE · 1577. Dans le champ : BRE — DÆ. Quatre contre-marques, savoir : en haut une petite tour, à gauche les armes d'Orange, à droite une fleur de lis, et en bas la valeur XX.

Arg. — Uniface, carrée aux angles coupés.

Van Loon, t. I, p. 233, n° 4.
Duby, pl. VI, n° 5.

4². 20 *sols.* — Semblable au n° 4, mais avec une différence dans le placement des contre-marques, savoir : en haut une fleur de lis, à gauche une petite tour, à droite les armes d'Orange, et en bas la valeur XX.

Arg. — Uniface, carrée.

Revue de la numismatique belge, t. V, p. 377, n° 2.

4³. 20 *sols*. — Contre-marque avec B, couronné et 15-77. En dehors : — XX — ST. Deux autres petites contre-marques ; l'une avec une couronne et un cornet, l'autre avec une couronne et trois étoiles.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Trumper, nº 1685.

* 5. 10 *sols*. — ⁝ IN · NECESSITATE · 1577. Dans le champ : BRE — DÆ. Quatre contre-marques, savoir : en haut une fleur de lis, à gauche une petite tour, à droite les armes d'Orange et en bas la valeur X.

Plomb. — Uniface, carrée aux angles coupés.

d. 5². 10 *sols*. — Semblable au nº 5, mais avec une différence dans le placement des contre-marques, savoir : en haut une petite tour, à gauche une fleur de lis, à droite les armes d'Orange et en bas la valeur X.

Plomb. — Uniface, carrée aux angles coupés.

Revue de la numismatique belge, t. V, p. 378, nº 5.

d. 6. 3 *sols*. — ⁝ NECESSITATIS · ERGO · 1577. Dans le champ : BRE — DÆ. Surmonté d'une contre-marque aux armes d'Orange.

Plomb. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 233, nº 5.
Duby, pl. VI, nº 4.

* 7. *Sol.* — ⁝ IN · DER · NOOT · B · A · 1577. Dans le champ, les armes de Breda accostées de deux contre-marques, savoir : à gauche, une petite tour ; à droite, les armes d'Orange.

Plomb. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 233, n° 3.
Duby, pl. VI, n° 6.

Assiégée par les Espagnols, en 1624.

* 8. 60 *sols.* — ❋ · BREDA · BSESSA · 1625, (*sic*). Dans le champ, le lion belgique à gauche. Quatre contre-marques, savoir : en haut, la valeur 60. ; à gauche, les armes d'Orange ; à droite, celles de Breda, et en bas, une rosace.

Arg. — Uniface, carrée.

* 8². 60 *sols.* — · BREDA · OBSESSA · 1625. Semblable au n° 8, mais plus petite.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 156, n° 2.

* 9. 40 *sols.* — ❋ BREDA · OBSESSA · 1625. Semblable au n° 8, mais avec le nombre 40.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 156, n° 1.
Duby, pl. XI, n° 9.

* 9². 40 *sols.* — BREDA · OBSESSA · 1625. Dans le champ, les armes couronnées du prince Maurice. Quatre contre-marques, savoir : en haut, la

valeur 40; à gauche et à droite, les armes de la ville; en bas, une rosace.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 156, nº 3.
Duby, pl. XI, nº 11.

* 10. 20 *sols*. — BREDA · OBSES : 1625. Dans le champ, les armes de la ville. Deux contre-marques, savoir : en haut, la valeur 20; en bas, une rosace.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 156. nº 4.
Duby, pl. XI, nº 10.

* 11. 2 *sols*. — Dans le champ : — · II · — BREDA — OBSESSA. Au-dessous les armes de la ville, accostées de 16-25.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 156, nº 5.
Duby, pl. XI, nº 13.

* 12. *Sol*. — Dans le champ : — · B · — 1625, au-dessous, les armes de la ville, accostées de la valeur I — S.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 156, nº 6.
Duby, pl. XI, nº 12.

BRÉSIL.

Monnaies de nécessité, frappées par la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, en guerre contre les Portugais au Brésil, en 1646.

d. 1. 12 *florins.* — Dans le champ, sous le nombre XII qui indique la valeur, les lettres G·W·C· entrelacées.

Rev. Dans le champ : — ANNO — BRASIL — 1646.

Or. — Pièce rectangulaire.

Van Loon, t. II, p. 283, n° 1.

d. 2. 6 *florins.* — Semblable au n° 1, mais avec le nombre VI.

Rev. Semblable au n° 1.

Or. — Pièce rectangulaire.

Van Loon, t. II, p. 283, n° 2.
Duby, pl. XV, n° 11.

d. 3. 3 *florins.* — Semblable au n° 1, mais avec le nombre III.

Rev. Semblable au n° 1.

Or. — Pièce rectangulaire.

Van Loon, t. II, p. 283, n° 3.

Continuation de la guerre contre les Portugais, en 1654.

4. 40 *sols.*

Arg. Catalogue Callenfels, n° 364.

5. 30 *sols.*

Arg. Catalogue Munnicks van Cleeff, n° 268.

* 6. 20 *sols*. — Semblable au n° 7, mais avec la valeur XX.

Cuivre. Catalogue Callenfels, n° 365.

d. 7. 12 *sols*. — Dans le champ, sous le nombre XII qui indique la valeur, les lettres : G·W·C· entrelacées. Au-dessous, le millésime 1654.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 369.
Duby, pl. XVI, n° 8.

8. 10 *sols*.

Arg. Catalogue Munnicks van Cleeff, n° 269.

BRESLAU.

Assiégée par les impériaux, en 1621 (?).

* 1. . . . . .? — Dans une couronne de laurier, la lettre F couronnée et accostée de deux petites rosaces.

Rev. Dans un cercle perlé, la lettre W, entre deux petites rosaces. Au-dessus, 1621.

Cuivre.

BRISACH.

Assiégée par les Suédois, en 1633.

d. 1. 8 *thaler*. — Dans le champ, trois écussons aux armes d'Autriche, d'Alsace et de Brisach. Au milieu, le globe crucigère, posé sur les deux premiers écussons. Champ : . 1 — 6 . — 3 — 3.

Rev. Dans le champ : ✱ — MO : NO : — VAST ALS · — ✠ · ET · ✠ — · BRISIACAE · — INDEX — ✠ ✠ ✠.

Or. — Pièce carrée.

A.-F. von Berstett [1], pl. XXIII, nº 83.

d. 2. *Thaler.* — ✠ MO : NO : VAST : ALS ET : BRISIACAE : INDEX. Semblable au nº 1, mais d'un autre coin, avec cette différence, que le globe crucigère est placé entre les deux premiers écussons, et que les armoiries de Brisach sont accostées de 16 — 33.

Arg. — Uniface, carrée.

A.-F. von Berstett, pl. XXIV, nº 84.

2². *Thaler.* — MO : NO : VAST : ALS : ET : BRISIACAE : INDEX. Variété du nº 2, en ce sens, que le globe crucigère renferme le chiffre 1.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Trumper, nº 1695.
Ruder, nº 195.

d. 3. 48 *batz.* — Dans le champ, sous le millésime · 16 · 33, les trois écussons; celui de Brisach est accosté de la valeur XL — VIII.

Rev. Dans le champ : ✠ — MO : NO : — VAST : ALS : — ✠ ET ✠ — BRISIACAE — INDEX.

Arg. — Pièce carrée.

Duby, pl. XII, nº 5.

[1] *Münzgeschichte des Zähringen-Fürstenhauses*, etc.

d. 3^2. 48 *batz.* — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec cette différence que les chiffres de l'année ne sont pas séparés par des points.

Rev. Dans le champ : — ∘ — · MO ⁘ NO ∘ — VAST ∘ ALS ⁘ ◇ ET ◇ — BRISIACAE — ∘ INDEX ∘ — ⁘

Arg. — Pièce carrée.

A.-F. von Berstett, pl. XXV, n° 85*b*.

* 3^3. 48 *batz.* — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec cette différence, que les écussons ont une autre forme, qu'au centre de la pièce il y a une feuille de trèfle placée sur un point.

Rev. Semblable au n° 3^2 avec de légères différences.

Arg. — Pièce carrée.

A.-F. von Berstett, pl. XXIV, n° 85*a*.

d. 3^4. 48 *batz.* — Semblable au n° 3^3, d'un autre coin, avec cette différence qu'il y a une rosace placée sur un point au lieu de la feuille de trèfle, et que le millésime est · 1 · 6 · 33.

Arg. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. Ed. Vanden Broeck.

* 3^5. 48 *batz.* — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec cette différence qu'il y a une petite rosace au centre des trois écussons.

Rev. Semblable au n° 3^2.

Arg. — Pièce carrée.

3[6]. 48 *batz.* — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec cette différence qu'il y a un point au centre des trois écussons et que le millésime est 1633.

Rev. Semblable au n° 3.

Arg. — Pièce carrée.

Wellenheim, n° 3657.

3[7]. Semblable au n° 3, mais uniface et d'un poids double.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Van Bockel, n° 2304.

d. 3[8]. 48 *batz.* — :: MONETA · NOVA · BRISACENSIS.
Dans le champ, les armes de la ville.
A l'exergue, la valeur XLVIII.

Arg. — Uniface, carrée.

Duby, pl. XII, n° 6.
A.-F. von Berstett, pl. XXIV, n° 88.

d. 3[9]. 48 *batz.* — Semblable au n° 3[4], d'un autre coin, avec cette différence qu'il n'y a pas de point sous la rosace et que le champ de la pièce est orné.

Rev. Dans un champ orné, on lit : — MO : NO · — VAST · ALS · — ✠ ET ✠ — BRISIACAE — · INDEX ·

Arg. — Pièce carrée.

A.-F. von Berstett, pl. XXV, n° 86.

d. 3[10]. 48 *batz.* — ✠ BRISACVM · OBSESS · DVCT : REINGR : OT : ET · MARCH : FRID : DVL :

Dans le champ, les trois écussons séparant l'inscription : — DIE · VII · — IVLII — ET — ❋ — · III · AVGVSTI · — ANNO — DN̄I — MDC — XXXIII.

Rev. ✠ AB · VTRISQVE (*sic*) · TVRPI : FVGA · DESERT : DIE : XVI · OCTOB : Soleil, au milieu duquel on voit la lettre F, éclairant un loup en fuite ; au-dessus duquel on lit : HOC ORI · — ENTE · — FV — GIT.

Arg. — Pièce carrée.

A.-F. von Berstett, pl. XXIV, nº 93.

d. 4. 24 *batz.* — Semblable au nº 3³, d'un autre coin, avec cette différence que la feuille de trèfle n'a pas de queue, que le millésime est 16 · 33, et la valeur XX — IIII.

Rev. Semblable au nº 3³.

Arg. — Pièce carrée.

A.-F. von Berstett, pl. XXIV, nº 87.

4² 24 *batz.* — Semblable au nº 3³, mais la valeur est XX — IV.

Rev. Semblable au nº 3³.

Arg. — Pièce carrée.

Catalogue Wellenheim, nº 3658.

4³. 24 *batz.* — Semblable au nº 4², d'un autre coin, avec cette différence qu'elle est plus petite et qu'elle n'a pas de feuille entre les écussons.

Rev. Semblable au nº 3³.

Arg. — Pièce carrée.

Catalogue Wellenheim, nº 3659.

* 4⁴. 24 *batz.* — Semblable au n° 3⁴, mais plus petite et ayant la valeur XX — IIII.

Rev. Dans le champ : ✱ MO : NO : — VAST : ALS — ✱ ET ✱ BRISIACAE — INDEX —.

Arg.

5. 22 *batz.* — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec cette différence qu'elle est plus petite et que la valeur est XX — II.

Rev. Semblable au n° 3.

Arg. — Pièce carrée.

Ruder, n° 191.

d. 6. 12 *kreutzer.* — Dans le champ, les trois écussons; celui de Brisach est accosté de deux petites rosaces. Dans les angles de la pièce, la valeur K — X — II.

Rev. Dans le champ : ✱ — MO : NO · — VAST · ALS — ET — BRISIACAE — · INDEX · — 1633.

Arg. — Pièce carrée.

A.-F. von Berstett, pl. XXV, n° 90.

d. 7. 6 *kreutzer.* — Semblable au n° 6, mais plus petite, et avec la valeur K — V — I.

Rev. Dans le champ : ✱ — MO : NO : — · VAST · ALS · — ◇ · ET · ◇ · — BRISIACAE — INDEX — 16 · 33.

Arg. — Pièce carrée.

A.-F. von Berstett, pl. XXV, n° 91.

BRUNSWICK.

Monnaies de nécessité (*appelées Julius-Loeser*), **frappées par Jules, duc de Brunswick, de 1574 à 1580.**

1. 10 *thaler*. L'effigie du duc armé de pied en cap, casque en tête, il tient de la main droite la hache d'armes, et la gauche est appuyée sur son épée : près de la tête le n° 83. Quatre cercles entourent cette effigie ; dans le premier, on lit : VON GOTTES GNADEN IVLIVS HERZOG ZV BRVNS V LVNEB · GOTTES VORSE HVNG MVS GESCHEHEN. Dans le second, on lit : O HERR BEHVET MIR NICHT MEHR DAN SEEL LEIB VND EHR. Dans le troisième, sont les douze signes du zodiaque et dans le quatrième, les sept planètes.

Rev. Sur quelques-unes se trouvent aussi les signes du zodiaque et les planètes ; sur les autres, les armes de Brunswick, entre deux sylvains, dont l'un tient le globe impérial et l'autre un candélabre avec une chandelle allumée : NEW HEN RICHSTETIS · MVNTZ · NACH D · R · SCHR · V · KORNGEN · BRVNSCHEIGISCH IVLIVS LOESE AM WER X THAL · ALUS · INSE · CON.

Arg. Klotz [1], p. 291, n° 8.

2. 5 *thaler*. — Semblable au n° 1, mais 1576, et :

[1] *Opuscula nummaria.*

VON · G · G · IVLIVS · HERTZ · Z · BRVNS-
WICK · V · LVNEBVRG · GOTTES · VER-
SEHN · MVS · GESCHEHN · — O · HER ·
BEHÜT · MIR · NICHT · MER · DAN ·
SEEL · LIEB · VNDT · EHR.

Rev. NEWE · MÜNTZ · GEPREGE · ZV ·
HEINRICHSTADT · NACH · DES · REICHS ·
SCHROT · VND · KORN · — GENANDT ·
BRVNSWIGS IVLIVS LÖSER · AM · WERT ·
V · TALER.

Arg. Klotz, p. 291, n° 8.
Madaï [1], 1 vol., n° 1106.

3. 3 *thaler.*

Arg. Klotz, p. 291, n° 8.

4. 2 1/2 *thaler.*

Arg. Klotz, p. 291, n° 8.

Monnaie de nécessité, frappée en 1760 (?).

5. 1 *gute groschen.*

Billon. Catalogue Munnicks van Cleeff, n° 370

BRUXELLES.

Bloquée par les Espagnols, en 1579 et 1580.

d. 1. 3 *florins.* — ✱ PERFER · ET · OBDVRA . BRVXELA. Les armes de la ville de Bruxelles, accostées de 7—9. Au-dessus, la valeur 3 · GVL.

Or. — Uniface, rectangulaire aux angles coupés.

Revue de la numismatique belge, t. II, p. 283.

[1] *Vollständiges Thaler Cabinet.*

* 2. 36 *sols*. — ✠ PERFER · ET · OBDVRA ✠ BRVXELLA. Les armes de la ville, accostées de 15 — 79. Au-dessus, la valeur 36 · ST.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 273, n° 1.
Duby, pl. VIII, n° 2.

d. 2². 36 *sols*. — ✠ PERFER · ET · OBDVRA · BRVXELA. Les armes de la ville, accostées de 7 — 9. Au-dessus, · 36 · ST. Ici, le saint Michel n'est pas casqué, il a une autre pose et il tient l'épée haute au lieu d'avoir la pointe tournée vers le diable.

Arg. — Uniface, carrée.

Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

d. 3. 18 *sols*. — Semblable au n° 1, mais BRVXELLA, et la valeur 18 · ST.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 273, n° 2.

d. 4. 3 *florins*. — Semblable au n° 1, mais avec le millésime 8 — 0.

Or. — Uniface, carrée.

Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

* 5. 36 *sols*. — Semblable au n° 2, mais avec le millésime 15 — 80.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t, I, p. 273, n° 3.

* 6. 18 *sols.* — Semblable au n° 5, mais avec le millésime 8 — 0.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 273, n° 4.
Duby, pl. VIII, n° 3.

Assiégée par les Espagnols, en 1584.

d. 7. 4 *florins.* — Dans le champ : — · 8 · 4 · — D · O · M · — BRVXEL · LA · CONFIR — MATA — 4 G.

Or. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 348, n° 3.
Duby, pl. IX, n° 12.

* 8. 2 *florins.* — Semblable au n° 7, mais avec : Z G.

Or. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 348, n° 4.

d. 8². 2 *florins.* — Dans le champ : — · 8 · 4 · — · D · O · M · — · BRVXEL · — · LA · CONFIR-MATA · — Z G.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 348, n° 1.
Duby, pl. IX, n° 11.

d. 9. *Florin.* — Semblable au n° 8, mais avec : I G.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 348, n° 2.

CALDAS.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. *Sixain.* — PRINCIPATo : CATA; écu couronné de Catalogne.

Rev. — · ... · A · — I — DAR · 1641; écu losangé aux armes de la députation de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Salat, pl. IV, n° 9.

1². *Sixain.* — Semblable au n° 1.

Rev. — VILLA CALIDAR · 1641. Semblable au n° 1.

Cuivre. Salat, p. 271.

CAMBRAI.

Assiégée par les Espagnols, en 1581.

d. 1. *Thaler.* — ✠ · FRANCISCO · PROTECTORE · Les armes couronnées de France. Quatre contremarques, savoir : en haut, les lettres CB (*Cam-Brai*); en bas, les armes de la ville; à gauche 15, à droite 81 (1581).

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Van Loon, t. I, p, 294, n° 1.
Robert [1], p. 235, n° 2.

1². La même pièce, sans le grènetis circulaire.

Robert, p. 235, n° 2.

[1] *Numismatique de Cambrai.*

1³. La même pièce, mais en cuivre.

d. 1⁴. *Thaler.* — + · FARNCISCO · PROTECTORE. Semblable au n° 1.

Arg. — Uniface, carrée.

Robert, pl. XXXV, n° 7.

d. 1⁵. *Thaler.* — + FRANCISCO · PROTECTORE. Semblable au n° 1, mais plus petite.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 294, n° 2.
Duby, pl. IX, n° 1.
Robert, pl. XXXV, n° 8.

d. 2. 10 *patards.* — Dans le champ, sous le millésime 1581, les armes de la ville, entourées d'une banderole sur laquelle on lit : CAMB — RAY ; deux contre-marques, savoir : à gauche, le chiffre X ; à droite, la lettre P.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Van Loon, t. I, p. 294, n° 3.
Duby, pl. IX, n° 2.

d. 2². 10 *patards.* — Semblable au n° 2, mais, 15, 81 et ♣ CAMB — RAY ♣

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Robert, pl. XXXV, n° 1.

2³. 10 *patards.* — Semblable au n° 2, avec cette différence que le millésime 1581 se trouve placé entre deux petits globes.

Robert, p. 230, n° 2.

d. 2[4]. 10 *patards*. — Semblable au n° 2, mais : ✠ : CAMB — RAY : ✠.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.
Robert, pl. XXXV, n° 2.

2[5]. 10 *patards*. — Semblable au n° 2, mais : ♣ CAMB — RAY · ♣.

Robert, p. 230.

d. 3. 5 *patards*. — Dans le champ, sous le millésime 1581, les armes de la ville, entourées d'une banderole sur laquelle on lit : CAMB — RAY; deux contre-marques, savoir : à gauche, le chiffre V; à droite, la lettre P.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

3[2]. 5 *patards*. — Semblable au n° 3, mais : ♣ CAMB — RAY ♣.

Cuivre. Robert, p. 231, n° 1.

* 3[3]. 5 *patards*. — Semblable au n° 3, mais sans la lettre P.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.
De Vries et de Jonge [1], pl. VI, n° 8.
Robert, pl. XXXV, n° 3.

d. 4. 2 *patards*. — Dans le champ, sous le millésime 1581, les armes de la ville, entourées d'une banderole sur laquelle on lit : ♣ CAMB

[1] *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard, en met verdere bijdragen tot de penningkunde.*

— RAY ♣; deux contre-marques, savoir : à gauche, le nombre II, à droite, la lettre P.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Robert, pl. XXXV, nº 4.

d. 5. *Patard.* — Dans le champ, sous le millésime 1581, les armes de la ville, entourées d'une banderole sur laquelle on lit : ♣ CAMB — RAY ♣; deux contre-marques, savoir : à gauche, le chiffre I, à droite, la lettre P.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Robert, pl. XXXV, nº 5.

* 5². *Patard.* — Dans le champ, les armes de la ville; au-dessous, une contre-marque avec le chiffre I.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Robert, pl. XXXV, nº 6.

Assiégée par les Espagnols, en 1595.

* 6. 20 *patards.* — HENRICO PROTECTORI. Écu de France, surmonté d'une couronne ouverte. Au bas, les armes de M. de Balagny, à gauche, le nombre XX, à droite, la lettre P. Le chiffre 9 se trouve en dedans de la légende; le chiffre 5 aura probablement été omis par le graveur.

Arg. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Robert, pl. XL, nº 1.
Van Loon, t. I, p. 458, nº 1.
Duby, pl. X, nº 5.

d. 6². 20 *patards*. — HENRICO & PROTECTORE. Écu de France, surmonté d'une couronne fermée, très-évasée, avec un point entre les deux fleurs de lis supérieures. Le chiffre 9 à gauche et le chiffre 5 à droite, grènetis circulaire. Trois contre-marques, savoir : à gauche, le nombre XX; à droite, la lettre P, en bas, les armes de M. de Balagny.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Robert, pl. XL, n° 2.

d. 6³. 20 *patards*. — Semblable au n° 6², mais le point central a disparu; le chiffre 9 est renversé et un second P placé horizontalement, se trouve au haut de la pièce.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Robert, pl. XL, n° 3.

* 6⁴. 20 *patards*. — Semblable au n° 6², mais d'un coin plus petit et pas de point central.

Cuivre. — Uniface, carrée, aux angles coupés.

Van Loon, t. I, p. 458, n° 2.
Duby, pl. X, n° 6.

* 7. 10 *patards*. — HENRICO & PROTECTORE; semblable au n° 6², mais sans l'écusson de M. de Balagny. A gauche, le chiffre X; à droite, lettre P.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire, aux angles coupés.

Robert, pl. XL, n° 4.

d. 7². 10 *patards*. — HENRICO ✓ PROTECTORE; semblable au n° 7, mais sans le millésime et pas de point central.

Cuivre. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Devries et de Jonge, pl. VI, n° 9.

* 8. 5 *patards*. — · HENRICO · PROTECTORI; dans le champ, trois fleurs de lis; à gauche, le chiffre V; à droite, la lettre P.

Arg. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Van Loon, t. I, p. 458, n° 3.
Duby, pl. X, n° 7.
Robert, pl. XL, n° 5.

d. 8². 5 *patards*. — ✠ HENRICO & PROTECTORE; semblable au n° 8, d'un autre coin, avec cette différence que la pièce est plus petite, qu'il n'y a pas de cercle intérieur à la légende, mais deux cercles extérieurs dont un grènetis.

Cuivre. — Uniface, carrée, aux angles coupés.

Van Loon, t. I, p. 458, n° 4.
Duby, pl. X, n° 8.
Robert, pl. XL, n° 6.

d. 9. 2 *patards*. — ✠ HENRICO & PROTECTORE; dans un grènetis circulaire. Un seul lis dans le champ de la pièce. Deux contre-marques, savoir : à gauche, le nombre 11; à droite, la lettre P.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire, aux angles coupés.

Robert, pl. XL, n° 7.

* 9². 2 *patards.* — ✠ HENRICO · PROTECTORE; semblable au n° 9.

Cuivre. — Uniface, carrée, aux angles coupés.

Robert, p. 251, n° 1.

d. 9³. 2 *patards.* — ✠ HENRICO · PROTECTORE; semblable au n° 9.

Cuivre. — Uniface, carrée, aux angles coupés.

Duby, pl. X, n° 9.

d. 10. *Patard.* — Dans le champ, une grande fleur de lis. Deux contre-marques, à gauche, le chiffre 1; à droite, la lettre P.

Cuivre. — Uniface, carrée, aux angles coupés.

Robert, pl. XL, n° 8.

d. 11. . . . . — Ancien *blanc* royal surfrappé de l'écu de M. de Balagny, sans aucune indication de valeur.

Arg. Robert, pl. XL. n° 9.

CAMPEN.

Assiégée par les troupes des états de Hollande, en 1578.

* 1. 42 *sols.* — Dans le champ, les armes de la ville entre deux contre-marques indiquant la valeur : 4Z — ST. Au-dessus, dans deux compartiments placés l'un sous l'autre, on lit : EXTREMVM —

SVBSIDIVM. Au-dessous, également dans deux compartiments, on lit : CAMPEN — 1578.

Arg. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 255, n° 1.
Duby, pl. VII, n° 7.

d. 2. 21 *sols*. — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec une différence dans les armoiries de la ville. La valeur est : ZI — ST.

Arg. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 255, n° 3.
Duby, pl. VII, n° 5.

* 3. La même pièce, mais les armes de la ville semblables à celles du n° 1.

Arg.

* 4. 10 ½ *sols*. — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence que les mots : EXTREMVM — SVBSIDIVM, sont placés le long des côtés supérieurs de la pièce, et que la valeur est : X ⊱ — ST.

Arg. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 255, n° 4.
Duby, pl. VII, n° 6.

* 5. 38 *sols*. — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence que les caractères des inscriptions sont plus petits, et que la valeur est : 38 — ST.

Arg. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Van Loon, t. I, p. 255, n° 2.

* 6. 32 *sols*. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur : 3Z — ST.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue de M. Théodore Bom, du 24 septembre 1866, n° 5288.

* 7. 19 *sols*. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur : 19 — ST.

Catalogue H. Salm, n° 156.

d. 8. 9 1/2 *sols*. — Semblable au n° 4, d'un autre coin, avec quelques différences dans la forme des caractères, et que la valeur est : 9 1/2 — ST.

Arg. — Uniface, carrée.

Devries et de Jonghe, pl. IV, n° 1.

9. 3 *sols*. — ✠ CIVITAS · CAMPENSIS. Les armes de la ville.

Rev. Trois grands annelets, ayant chacun un point au milieu.

Cuivre. Catalogue de Roye van Wichen, n° 2364.

d. 10. 2 *sols*. — Semblable au n° 9.

Rev. Deux grands annelets, ayant chacun un point au milieu.

Cuivre. — Pièce triangulaire.

Almanach d'Overyssel de 1833, p. 244, n° 1.

d. 11. *Sol*. — Semblable au n° 9.

Rev. Un grand annelet, ayant un S au milieu.

Cuivre. — Pièce carrée, aux angles coupés.

Almanach d'Overyssel de 1833, p. 244, n° 2.

d. 12. *½ sol.* — Semblable au n° 9.

Rev. Un grand annelet, au-dessus, un R.

Cuivre. — Pièce ronde.

Almanach d'Overyssel de 1833, p. 244, n° 3.

Assiégée par les évêques de Cologne et de Munster, en 1672.

* 13. *Thaler.* — Dans le champ, les armes de la ville ; au-dessous : CAMPEN.

Rev. Dans le champ : — NE = — CESSITAS — ALTERA — 1672.

Arg. Van Loon, t. III, p. 59. Duby, pl. XVII, n° 4.

CANDIE.

Monnaie de nécessité frappée par le général commandant Grimani, pendant la guerre contre les Turcs, en 1646 et 647.

1. 10 *gazettes, ou une livre vénitienne.* — IO · BAP · GRIM · GEN · IMP · VENET · Écu aux armes de Grimani ; à l'exergue, la valeur : G — 10.

Rev. SANCTVS MARCVS VENETVS · 1646. Lion de Saint-Marc.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, nº 5317.

2. Variété de l'année 1647.

Assiégée par les Turcs, en 1650.

3. 10 *livres.* — Dans le champ, sous un petit lion de Saint-Marc, on lit : FIDES — PVBLICA — 1650.

Rev. Le saint debout accosté de la valeur : L - X.

Cuivre.

* 4. 5 *livres.* — Semblable au nº 3.

Rev. Semblable au nº 3, mais : L — V.

Cuivre.

1810?

5. . . . . .? — SANCT · MARC · VEN. Lion de Saint-Marc. En bas la valeur II. Une contre-marque avec les lettres I · N (*Imperadore Napoleone*).

Rev. Dans le champ : CANDIA, entouré d'étoiles et de rosaces; à l'exergue : F · R. Une contre-marque indiquant : 8 LOZANT.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, nº 5321.

CARLILE.

Assiégée par les parlementaires, en 1645.

d. 1. *Shilling.* — Au-dessous d'une grande couronne royale, les initiales : .·. C : R .·. Plus bas, le nombre : · XII·.

Rev. Dans le champ, entre deux rosaces, on lit : — · OBS : — : CARL : — · 1645 ·.

Arg. Ruding, pl. XXVIII, nº 3.
Duby, pl. XV, nº 3.

d. 2. 3 *shillings.* — Au-dessous d'une grande couronne royale, les initiales : C · R, entre deux rosaces. Plus bas, la valeur : · III · s.

Rev. Dans le champ : ⊙Bs·CARL — · 1545 — · ✻.

Arg. Ruding, pl. XXVIII, nº 4.

d. 3. 3 *shillings.* — Semblable au nº 2.

Rev. Semblable au nº 1, avec cette différence que les caractères sont plus grands.

Arg. Ruding, pl. XXVIII, nº 5.
Duby, pl. XV, nº 4.

d. 4. *Shilling.* — Semblable au nº 1.

Rev. Dans le champ : OBsCARL — 1645 · — ✻.

Arg. Ruding, pl. XXVIII, nº 6.
Duby, pl. XV, nº 5.

CASAL.

Assiégée par Gonzales, en 1628.

d. 1. 12 *réales.* — ✠ CAROLVS · D · G · DVX · MANTVAE · VIII ·. Dans un cartouche orné, on lit : · CASALIS · — IN OBSIDE. — · INIVSTA · — · 1628 ·. Au-dessus, la valeur : R — XII.

Rev. — ET · MONTIS — FERRATI · VI · EC ·. Les armes couronnées de Mantoue et de Mont-

ferrat, entourées du collier de l'ordre du précieux sang de J · C ·.

Arg. Promis, pl. II, nº 1.

Assiégée par Ambroise Spinola, en 1630.

d. 2. 20 *florins.* — INSTAR · HORVM — FLORESCAM. Les armes couronnées de France, accostées de la valeur : F — XX ; à l'exergue : . CASALE ·

Rev. ✻ HIS · DVCIBVS · OMNIA · DOMANTVR ✻ 1630. La Justice et la Force debout ; à l'exergue : TOIRACE · CLI — PEO.

Cuivre. Promis, pl. II, nº 2.
Duby, pl. XII, nº 1.

* 3. 10 *florins.* — HORVM · AVXILIO · NON · OPPRIMAR · Les armes couronnées de France, accostées de la valeur : F — X.

Rev. TENT — ATA — SED — INCO — RVPTA — CASALE. Au milieu d'un hexagone régulier, dont les angles bastionnés coupent la légende ; la ville de Casal représentée par une femme assise de face et couronnée ; elle est habillée à la romaine et tient une palme dans la main droite.

Cuivre. Promis, pl. II, nº 3.
Duby, pl. XI, nº 14.

d. 4. 5 *florins.* — VOS ⁎ CANDIDI ⁎ ME ⁘ PVRAM ·. Les armes couronnées de France, accostées de la valeur : F — 5.

Rev. * NEC ⁘ VI ·.· NEC ⁝ · FRAVDE * 1630. Une sirène couronnée, ayant à côté d'elle un flambeau et une flèche en sautoir sur une torche allumée ; à l'exergue : CASALE.

Cuivre. Promis, pl. II, n° 4.
Duby, pl. XI, n° 15.

d. 5. *Florin.* — HIS · FAVENTIBVS · 1630. — Les armes couronnées de France.

Rev. OPPRESSABIS EXALTOR. Écusson renfermant deux palmes, une petite couronne et la lettre C.

Cuivre. Duby, pl. XII, n° 2.

d. 6. 1/2 *florin.* — Semblable au n° 5, mais plus petite.

Cuivre. Promis, pl. XII, n° 5.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

LETTRE A M. R. CHALON,

SUR DEUX MONNAIES INÉDITES DE LÉON II,

PREMIER ROI DE LA PETITE-ARMÉNIE (1185-1218 DE J.-C.).

Pl. XVIII.

Monsieur et très-cher confrère,

En publiant la *Numismatique de l'Arménie au moyen âge* (Paris, 1855), je n'ai pas eu la prétention de croire que j'avais épuisé la matière. Je savais très-bien que, malgré le grand nombre de pièces que j'étais parvenu à rassembler durant mon voyage en Cilicie en 1852 et 1853, et les importantes communications qui m'avaient été faites, la numismatique de l'Arménie s'enrichirait encore, avec le temps, de nouvelles découvertes. En effet, j'ai quelquefois rencontré des médailles inédites, et je me suis empressé de les faire connaître aux amis de la numismatique orientale. Ainsi, vous vous souvenez que j'ai publié, dans votre estimable *Revue*, une variété fort curieuse de la monnaie de cuivre de Gorig, roi de l'Albanie arménienne, qui permettait de lire avec une entière certitude le titre de *Curopalate*, donné à ce dynaste, titre que M. Brosset avait reconnu exister sur la médaille du cabinet de l'Ermitage, malgré le mauvais état de conservation de la légende.

Aujourd'hui, j'ai encore le plaisir de vous communiquer

trois médailles nouvelles de la dynastie Roupénienne, appartenant au roi Léon II, premier prince couronné de la Cilicie arménienne, et dont je ne connaissais encore qu'un type que j'ai publié, il y a quelques années, dans la *Revue archéologique* de Paris, sous forme de lettre adressée à notre regretté confrère, feu Frédéric Soret. Cette médaille en argent, d'un module supérieur à celui des autres monnaies du même métal, de Léon II, décrites dans ma *Numismatique,* est épaisse, et représente, au droit, la figure du roi Léon II, vu de face, en costume royal, la couronne sur la tête, assis sur un trône, soutenu par des lions, tenant de la droite le globe crucigère et de la gauche une fleur de lis, avec la légende, en caractères onciaux arméniens : *Léon, roi de tous les Arméniens.* Au revers, le lion d'Arménie couronné, passant à gauche et soutenant la double croix; dans le champ : une mollette d'éperon et deux besants, avec la légende également en caractères onciaux arméniens : *Par la puissance de Dieu.* (Pl. XVIII, n° 1.)

Je faisais remarquer que cette médaille ressemble aux blancs de Chypre qui, pendant quelque temps, servirent de prototype à certaines monnaies frappées par les rois d'Arménie et même par les princes musulmans de la Lycie.

Une des particularités les plus curieuses de cette rare médaille, c'est qu'elle offre le type exact du sceau du roi Léon II, dont la description nous a été conservée dans plusieurs documents diplomatiques émanés de la chancellerie de ce prince, et que nous lisons dans un privilége accordé en 1201, par Léon II, aux Génois. (Cf. ma *Numismatique de l'Arménie au moyen âge,* p. 49; et mon *Cartulaire d'Arménie* (Venise, 1863, in-4°), pp. 107-108.)

Cette médaille de Léon II, qui est sans aucun doute un spécimen de la monnaie d'argent que les Arméniens désignaient sous le nom de *tahégan,* n'est plus unique aujourd'hui. MM. Rollin et Feuardent viennent d'acquérir deux variétés de cette pièce, qui diffèrent de la première par quelques particularités assez sensibles.

1° La première qui présente une grande ressemblance avec celle dont j'ai publié la description dans la *Revue archéologique*, offre, au droit, le même type; mais le revers montre cette différence que le champ qui représente le lion passant à gauche n'a pas la mollette d'éperon et les deux besants. C'est donc un coin tout à fait différent du premier. (Pl. XVIII, n° 2.)

2° L'autre médaille, d'un style plus soigné, offre au droit le type royal comme ci-dessus, avec la légende : *Léon, roi de tous les Arméniens.*

Au revers, le lion est tourné à droite; il a la couronne sur la tête et tient la double croix; devant lui, on remarque la lettre arménienne : *R forte,* initiale du nom des *Roupéniens,* car aucun nom de ville en Cilicie, ou de monnaie nationale arménienne ne commence par cette lettre. Notez encore que la légende du revers *Par la puissance de Dieu,* est exprimée en toutes lettres, tandis que, sur la première, le mot *garoghouthiampn,* — par la puissance, — est écrit en abrégé *garoghouthpn.* (Pl. XVIII, n° 3.)

Il y a donc eu un grand nombre de ces pièces frappées dans les ateliers monétaires de la Cilicie, puisque voici maintenant trois variétés différentes de la même monnaie. Cette trouvaille, dont je dois la communication à MM. Rollin et Feuardent, qui ont bien voulu me permettre d'en

faire part aux savants, est d'un bon augure pour l'avenir, et nous donne lieu d'espérer que d'autres *désiderata* seront comblés avec le temps.

Agréez, etc.

VICTOR LANGLOIS.

LA CROIX

DE

SAINT-ULRICH D'AUGSBOURG.

Pl. XVII.

Ce serait une monographie fort curieuse que celle des médailles-talismans, religieuses ou autres, auxquelles la croyance populaire a attaché des vertus spéciales, des propriétés en quelque sorte miraculeuses. Mais cette monographie, pour être traitée d'une manière assez complète, présenterait de grandes difficultés. Ces médailles, en effet, sauf quelques-unes d'une réputation européenne, comme la Croix de Saint-Benoît, sont généralement peu connues en dehors du pays où elles sont fabriquées. Puis, les plus anciennes tombent successivement dans l'oubli; elles subissent, comme toutes les choses de ce monde, le caprice indéfinissable et inexplicable de la mode, et sont remplacées par de plus récentes, qui disparaîtront à leur tour quand un saint de plus fraîche date, une dévotion nouvelle, viendront leur enlever la faveur.

L'Allemagne est surtout féconde en ce genre de pièces. L'une des plus célèbres et des plus connues des numismates est la fameuse médaille de Saint-Georges qui préserve, dit-on, quand on la porte sur soi, de tout accident, comme chutes de cheval, naufrages, etc., etc. Elle représente,

d'un coté, Saint-Georges à cheval, perçant de sa lance un dragon, avec la légende S. GEORGIUS · EQVITUM · PATRONUS ; de l'autre, Jésus dans sa barque battue par la tempête, et la légende : IN TEMPESTATE : SECURITAS. On la trouve en or et en argent, de la grandeur et de la taille de différentes monnaies ; des ducats, des multiples de ducat, des thalers, etc. Le *Thaler-Cabinet* la donne sous le n° 1406, et Koehler lui a consacré un long article dans ses *Münz-Belustigungen*, t. XXI, page 105. Il serait donc inutile de nous étendre plus longuement sur ce sujet. Mentionnons cependant la singulière et incroyable superstition qui s'attache à cette médaille : pour qu'elle conserve sa vertu, il est indispensable qu'on ne l'ait pas acquise par échange ou à prix d'argent ; il faut l'avoir reçue en don, ou l'avoir volée.

La médaille ou croix de Saint-Ulrich, qui fait l'objet de cette notice, jouissait aussi, en Allemagne, d'une grande réputation. Les militaires, surtout, la considéraient comme un gage de victoire et un préservatif contre les balles et les boulets. Pendant la guerre de Trente ans, elle était généralement portée par les soldats de l'armée catholique, et l'on assure que, de nos jours encore, elle n'est pas tout à fait oubliée dans l'armée autrichienne.

Voici ce qu'on raconte de son origine. En 955, une innombrable armée de Hongrois, après avoir dévasté la Bavière, assiégeait la ville d'Augsbourg. Saint Ulrich ou Udalrich, alors évêque d'Augsbourg, entreprit de défendre sa ville. Revêtu de ses habits sacerdotaux, il se mit à la tête des habitants, et attaqua les assiégeants, à plusieurs reprises. Pendant l'une de ces escarmouches, un ange, des-

cendu des nuées, lui apporta une croix, gage certain de la victoire. En effet, l'empereur Otton, qui arrivait avec une armée considérable, se joignit à l'évêque et fit subir à l'ennemi une complète défaite.

Cette croix miraculeuse, placée dans un riche reliquaire d'or fin, garni de pierreries (1), repose dans l'église de l'abbaye de Sainte-Afre et de Saint-Ulrich, à Augsbourg. C'est à ce reliquaire que l'on fait toucher les croix, dites de Saint-Ulrich, qu'on distribue ou que l'on vend dans le monastère. On en voit une représentation très-détaillée et qui semble être exacte, dans l'ouvrage intitulé : *Basilica SS. Udalrici et Afrae imperialis monasterii ord. S. Benedicti Augustae Vind. historice descripta,* etc. Augustae-Vindelicorum, 1653, in-fol.

Les types de la croix de Saint-Ulrich paraissent très-variés. Nous en connaissons quatre exemplaires, et tous les quatre sont différents.

Le premier (*voir* pl. XVII, n° 1) a été trouvé aux environs d'Ypres. Il nous a été obligeamment communiqué par feu M. Ch. Van Acker, à qui il appartenait alors. Il est d'argent doré et paraît avoir été longtemps porté. On voit, d'un côté, la bataille avec l'ange qui descend du ciel; de l'autre, l'autel des reliques, dans la sacristie de l'abbaye (2).

(1) On lit sur le reliquaire cette inscription : *Sacrosanctam. hanc. victoriae. crucem. ab. angelo. cœlitus. divo. Vdalrico. portatam. d. Joannes. de. Giltlingen. monasterii. s. Vdalrici et Afrae. abbas. hic. occludi. et. exornari curavit. dicavitq. anno. MCCCCXCIIII.*

(2) *Voir* Khamm, *Hierarchia. augustana,* in-4°, t. Ier. Un autel d'une forme différente et d'une date antérieure est représenté dans la description de la basilique, citée ci-dessus et imprimée en 1653. La

On distingue, couché derrière la table d'autel, le corps séché et conservé de sainte Digne, qui souffrit le martyre en compagnie de sainte Afre, patronne de l'église conjointement avec saint Ulrich.

Cette croix ne porte aucune inscription.

La deuxième croix, qui appartient à M. le colonel Mailliet, est également d'argent doré et d'une parfaite conservation. D'un côté, se voit la scène de la bataille avec l'ange, l'évêque et l'empereur. On lit, dans le bras inférieur de la croix et en gros caractères : CRVX S : VDALRICI. Le revers est plus compliqué. Au milieu, saint Benoit, debout et de face, tenant une croix longue de la main droite et de la gauche une espèce de vase d'où sort un serpent (1). Il est entouré de la légende : CRVX · S · P · BENEDICTI. Dans le bras supérieur de la croix, la Trinité ; à gauche, un évêque debout, avec l'inscription : S · VDALRICI ; à droite, sainte Afre, martyre, sur son bûcher en flammes, avec : S : AFRA. Dans le bras inférieur, l'une des faces de la médaille de Saint-Benoit. Cette médaille, bien connue, a été aussi décrite par Koekler, t. VI, p. 105, et récemment encore, Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, a consacré à sa description et à son histoire un petit volume in-18 de 172 pages. Ses légendes énigmatiques et composées d'initiales comme sur bon nombre de monnaies allemandes, ne peuvent se lire

croix trouvée à Ypres est donc postérieure au changement opéré dans la forme de l'autel.

(1) Un vase d'où sort un serpent signifie un vase empoisonné. C'est une allusion à un miracle que la légende attribue à saint Benoît.

que quand on les connaît d'avance. En voici la transcription entière :

Crux Sancti Patris Benedicti. Crux Sacra Sit Mihi Lux. Non Draco Sit Mihi Dux. Autour : IHS. *Vade Retro, Satana ; Nunquam Suade Mihi Vana; Sunt Mala Quæ Libas ; Ipse Venena Bibas.*

La troisième, qui est de cuivre jaune, fait partie de notre collection et a été trouvée à Laeken. D'un côté, c'est encore la même représentation de la bataille contre les Hongrois. L'évêque, à cheval et coiffé d'une mitre énorme, lève les bras vers l'ange qui lui présente la croix. A sa gauche, on distingue à sa couronne d'une dimension exagérée, l'empereur Otton également à cheval. Au-dessous, la médaille de Saint-Benoît, sans doute pour rappeler que le monastère de Saint-Ulrich appartenait à l'ordre des Bénédictins.

Au revers, on voit, au milieu, un corps couché. C'est celui de sainte Digne, dont le nom, S. DIGNA, se lit au-dessus. Ce corps repose exposé dans une bière ouverte, sur l'autel des reliques, dans la sacristie de l'abbaye.

Les quatre saints évêques, qui figurent dans les bras de la croix, sont ceux dont les reliques se trouvent également conservées dans le retable de l'autel de Sainte-Digne, et qui sont figurés au revers de notre n° I. Ce sont :

S. Wicterpus (1), moine bénédictin, abbé d'Elvangen, puis évêque d'Augsbourg, pendant seize ans. Mort en 752. Il est mentionné, dans les *Acta Sanctorum*, au 18 avril, avec deux autres saints du même nom.

(1) WITERPVS, sur la médaille.

S. Adalbero (1), de la famille des comtes de Dilingen, moine et abbé d'Elvangen, puis évêque d'Augsbourg (887); mort en 909. Saint Ulrich, son cousin, qu'il avait élevé et dont il avait fait son camérier, lui succéda.

S. Tozzo ou *Thosso*, également évêque d'Augsbourg. Mort vers 676 (?). Mentionné au 16 janvier.

S. Nidgarius, *Nigarius* ou *Neotgarius* (*Notger*), abbé d'Ottenburen, puis évêque d'Augsbourg (864). On sait peu de chose de sa vie, mais on a conservé, avec ses reliques, le souvenir de sa sainteté. Ces reliques perdues pendant longtemps par suite de la destruction du monastère, furent retrouvées, vers l'an 1489, avec cette inscription :

Beatissimae memoriae requiescit hic Nidgarius. episcopus. omnes. legentes. orate. ut. pius. deus. illi. misereatur. obiit. beatus. decima. septima. calendarum maii.

Deux de ces quatre évêques, Nidgarius et Adalbero, bien que non canonisés officiellement, sont regardés et invoqués comme saints par les habitants d'Augsbourg.

M. le colonel Mailliet possède, de cette médaille, une quatrième variété en cuivre, plus épaisse et d'un plus grand relief, mais par malheur, un peu fruste.

On voit d'un côté la même bataille avec l'ange dans les nues. Au-dessous, la vue de la ville ou de l'abbaye d'Augsbourg, avec l'inscription : S. VDALRICI AVGVSTANI.

Au revers, ce saint, ou plutôt saint Benoît, à mi-corps. Deux anges suspendent sur sa tête le mitre abbatiale, un autre ange tient devant lui un livre ouvert. Sur les deux branches horizontales de la croix, deux cartouches avec des

(1) ADALBIRO, sur la médaille.

inscriptions usées où l'on croit distinguer les lettres mystérieuses de la médaille de Saint-Benoît. Au-dessous : CRVX . S : P : BENEDICTI [1].

R. Chalon.

[1] Trois autres variétés de cette médaille se trouvent indiquées dans le catalogue de A. Lulius (vente du 24 septembre 1866, à Amsterdam, chez G.-Théod. Bom), nos 3461, 3462 et 3463.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

JETONS

FRAPPÉS PAR

LES RECEVEURS ET LES INTENDANTS DU RIVAGE.

Pl. XVI.

Les études considérables et multiples qu'exigerait le classement raisonné de tous les jetons frappés dans notre pays reculeront, je pense, pour longtemps encore, la publication d'un travail d'ensemble sur ces modestes monuments de la numismatique, jadis si délaissés et aujourd'hui si recherchés.

Aussi, malgré l'encourageante récompense offerte par notre honorable collègue M. le docteur Dugniolle, *au meilleur travail sur le classement chronologique, l'attribution et la description des jetons des dix-sept provinces des Pays-Bas, frappés pendant le* XVe *siècle,* je crains fort que, même dans la limite indiquée par le programme, il ne se présente aucun amateur pour entreprendre un travail général aussi vaste, parce qu'il me semble bien difficile pour une même personne de recueillir et de réunir en un seul faisceau toutes les pièces et tous les documents nécessaires pour traiter à fond un pareil sujet.

C'est à cette raison qu'il faut, sans aucun doute, attribuer les nombreuses omissions qui se remarquent dans les ouvrages de Frans Van Mieris et de Gérard Van Loon, si recommandables cependant à plus d'un titre ([1]).

Je crois au contraire que les travaux faits pour les localités particulières, tels par exemple que la *Numismatique lilloise,* par le savant M. E. Van Hende et l'intéressante *Notice sur les jetons d'Artois,* publiée dans la Revue par notre honorable confrère, M. L. Deschamps de Pas, faciliteront dans l'avenir la tâche des numismates qui consacreront leur science et leur temps à un travail complet sur les nombreux jetons qui foisonnent dans toutes les anciennes provinces des Pays-Bas.

Pour atteindre ce but, il serait donc nécessaire de multiplier de plus en plus le nombre de ces monographies.

Désireux de concourir, dans la limite de mes moyens, à ce résultat, je me suis occupé depuis quelque temps déjà à recueillir principalement ceux de ces jetons frappés par les magistrats de Bruxelles, afin d'en donner la monographie dans la Revue, et avec l'espoir que ce travail pourrait avoir quelque intérêt pour les amateurs de jetons.

Mais quelque importante que soit déjà la suite de ces pièces intéressantes recueillies dans mes cartons, la série des jetons frappés par les receveurs-trésoriers est loin d'être complète; et, comme on n'a pas même jusqu'ici la liste

([1]) Près de dix-sept cents jetons omis par ces deux auteurs ont été décrits par G. Van Orden, dans les deux volumes intitulés : *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen,* et cependant beaucoup de jetons sont restés inconnus à ce dernier.

exacte de toutes les personnes qui ont exercé ces honorables fonctions, je crois devoir ajourner cette partie de mon travail [1].

En attendant qu'il soit possible de m'occuper des jetons frappés par les receveurs et les trésoriers, et afin de ne pas retarder indéfiniment la description de tous les jetons bruxellois, j'ai l'intention de publier bientôt la monographie de la suite moins considérable de ceux qui ont été frappés spécialement par les receveurs et les intendants du canal (*rentmeesters en super-intendenten van de vaert*).

Mais pour rendre ce travail aussi complet que possible, j'adresse aujourd'hui un appel à tous les numismates et amateurs de jetons, pour les prier de me communiquer les pièces inédites de cette série qu'ils pourraient posséder dans leurs médaillers.

Comme j'ai lieu de croire que Van Orden s'est trompé dans plusieurs descriptions et que je doute fort de l'existence de quelques-uns des jetons décrits par lui, je prie les amateurs de vouloir bien procéder à une vérification minutieuse des jetons ci-après :

A. VAN ORDEN, I, n° 548.

(1555). *Carolus V imperator caes :*
Buste couronné de l'empereur.

[1] Dans leur *Histoire de Bruxelles*, MM. HENNE et WAUTERS publient une longue nomenclature de magistrats de cette ville, mais dans laquelle il existe cependant de nombreuses lacunes, quant aux personnes qui ont rempli les fonctions de receveurs, antérieurement à la charte de 1421, créant de nouveaux magistrats.

Rev. *Leggelt der vaert van Brussel.*
Saint Michel combattant le démon.

B. **Van Orden, I, n° 575.**

1556. *Redde rationem villicationis tue. Luc :* 16.
Le jugement dernier.
Rev. *Lecgelt der vaert van Brussel.* — 1556.
Saint Michel combattant le démon.

C'est probablement par erreur que Van Orden donne ces deux jetons, car je n'en trouve nulle trace dans aucun catalogue.

C. **Van Orden, I, n° 947.**

1587. *Leggelt der vaert van Brussel.*
Saint Michel combattant le démon.
Rev. *Godt bewaert en gespaert de vaert.*
Deux navires dans une écluse. — Dessous, 1587.

D. **Van Orden, I, n° 948.**

Même jeton que le précédent, mais avec *Lecgelt* (au lieu de *Leggelt*), et, au revers, *gespaer* (au lieu de *gespaert.*)

Comme on le verra ci-après, c'est là le premier jeton de ma série.

E. **Van Orden, I, n° 949.**

Même jeton que le précédent, mais sans date.

F. **Van Orden, II, n° 162.**

Même jeton que les n°s 947, 948 et 949 du 1er volume, mais avec la légende : *God bewaert en gespaert de vaert.* — 1587.

On ne doit considérer ce n° 162 du 2e volume que comme le correctif du mot *God* (au lieu de *Godt*) des n°s 947, 948 et 949 du 1er volume. Mais l'auteur écrit de nouveau ici par erreur le mot *gespaert* avec un *t*, ce qui ne se trouve sur aucun jeton.

G. VAN ORDEN, I, n° 950.

1587. *Legpenninck der stadt van Brussel.*

Rev. *Godt bewaert en gespaert de vaert.* — 1587.
Mêmes sujets que ceux des jetons précédents.

H. VAN ORDEN, I, n° 951.

1587. Même jeton que le précédent, mais avec la légende :
Leggelt der staten van Brussel.

Au lieu des six derniers jetons donnés par Van Orden, sous la date de 1587, je n'ai, dans ma collection, que les trois ci-après :

1. 1587. *Lecgelt der vaert van Brussel.*
Dans un cartouche de forme ovale, Saint Michel combattant le démon.

Rev. *God bewaert en gespaer de vaert.*
Deux navires dans une écluse. — Dessous, 1587.

2. 1587. *Lecgelt der vaert van Brussel.*
Dans un cartouche de forme carrée, Saint Michel combattant le démon.

Rev. *God bewaert en gespaer die vaert.*
Même sujet qu'au revers du n° 1.

3. 1587. *Lecgelt der vaert van Brussel.*
Dans le champ, Saint Michel combattant le démon.

Rev. *God bewaert en gespaer die vaert.*
Même sujet qu'au revers du n° 1.

I. VAN ORDEN, I, n° 1029.

(1596). *Calculi quæstorum fossæ Bruxellanæ.*
Plusieurs navires dans une écluse; au haut, à gauche, une maisonnette.

Rev. *Lecgelt der vaert van Brussel.*
Conforme au droit du n° 3, ci-dessus.

Ce jeton, sans date, forme le quatrième de ma série.

J. VAN ORDEN, I, n° 1071.

1603. *Te flante tumescent.* — 1603.
Un navire voguant sur le canal.

Rev. *Calculi quæstorum fossæ Bruxellanæ.*
Même revers que celui du jeton précédent.

Ce jeton forme le n° 5 de ma série.

K. VAN ORDEN, I, n° 1096.

(1606). *Lecgelt der vaert van Brussel.*
Saint Michel combattant le démon.

Rev. *Calculi quæstorum fossæ Bruxellanæ.*
Même revers que celui des deux jetons précédents.

Ce jeton sans date et celui que Van Orden décrit sous

le n° 1029, ne sont évidemment qu'une seule et même pièce, reproduite par lui à dix ans d'intervalle. Je dois cependant ajouter que ces deux jetons I et K se trouvent dans le catalogue Callenfels, sous les n°s 1279 et 1519.

L. VAN ORDEN, I, N° 1095.

1606. *Te flante tumescent.* — 1606.

Rev. *Calculi quæstorum fossæ Bruxellanæ.*

Mémes sujets que ceux du jeton Littera J, mais d'un module un peu plus petit et avec quelques légères différences de gravure.

Ce jeton forme le n° 6 de ma série.

M. VAN ORDEN, I, N° 1113.

1612. *Te flante tumescent.* — 1612.

Rev. *Calculi quæstorum fossæ Bruxellanæ.*

A part de petites différences de gravure, ce jeton est conforme au précédent et forme le septième de ma série.

Une variété de ce jeton, portant *tumecent* sans *s*, se trouve dans la belle collection de M. Vander Auwera, de Louvain, et doit prendre par conséquent le n° 7bis.

Ici se termine la série des jetons que j'attribue aux receveurs du canal (*rentmeesters van de vaert*).

Quant aux jetons frappés par les intendants du rivage (*super-intendenten der schipvaert*), comme la liste des pièces que je possède serait beaucoup trop longue pour cet appel, je vais me borner à signaler ceux de ces magistrats pour lesquels je n'ai pas trouvé de jetons et indiquer de

plus les numéros décrits par Van Orden que je n'ai rencontrés dans aucune collection.

Depuis le 1er intendant [1], Antoine de Locquenghien, nommé le 21 août 1589, jusqu'au dix-huitième, René de Baronage (ou Bernaige), qui fut nommé le 23 juin 1614, je ne trouve aucun jeton pour rappeler ces diverses nominations.

Pour le 19e intendant, Charles de Lathem (ou Van Lathem), nommé le 23 juillet 1616, je possède le jeton décrit par Van Orden, dans son 2e volume, sous le n° 185 :

1617. *Lat hem wel varen.* — 1617.
Armoiries de Charles Van Laethem.

Rev. *Calculi quæstorum fossæ Bruxellanæ.*

Même revers que celui du jeton, décrit sous le littéra M des receveurs du canal.

Sous le n° 1682, le catalogue Callenfels donne une variété de ce jeton, avec *Laet,* au lieu de *Lat;* mais je ne l'ai vu nulle part en nature.

A la même date de 1617, Van Orden, dans son premier volume, attribue encore à ce même magistrat, les deux jetons ci-après :

N° 1137. *Lat hem welvaren.* — 1617.
Armoiries de Charles Van Laethem.

[1] *Voy.* la liste des superintendants du rivage de la ville de Bruxelles ; — Butkens, t. II, p. 473, des *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant.*

Rev. *Te flante tumescent.* — 1612.
Un navire voguant sur le canal.

N° 1138. *Lat hem welvaren.* — 1617.
Comme le précédent.

Rev. *Calculi quæstorum fossæ Bruxellanæ.*
Saint Michel combattant le démon.

Ces deux jetons sont évidemment donnés par erreur, car je ne les trouve dans aucun catalogue, et je n'ai vu nulle part un jeton aux armes de Bruxelles (Saint Michel combattant le démon), avec la légende : *Calculi quæstorum fossæ Bruxellanæ*, légende que l'on trouve toujours avec l'écluse contenant des navires.

Pour le 20e intendant, Égide de Busleyden, nommé le 23 juin 1617, je ne trouve aucun jeton, non plus que pour le 22e, René de Baronage, nommé pour la deuxième fois à cette magistrature, le 23 juin 1619.

Dans son premier volume, Van Orden décrit, sous le n° 1173 et sous la date de 1625, le jeton ci-après qu'il attribue à de Marselaer, et que je n'ai pu rencontrer jusqu'ici :

Nulla salus bello. — 1625.

Rev. *Veritas premitur non oppremitur.*

Le catalogue de K. Kaan, de Haarlem, cite sous le n° 903 un bel exemplaire de ce même jeton, mais lui donne la date de 1621 et non celle de 1625.

Comme ni à l'une ni à l'autre de ces deux dates de Marselaer ne fut intendant, si ce jeton existe réellement, il serait bon de vérifier s'il ne doit pas être attribué à René de Baronage.

On comprend qu'il n'aura pas été frappé de jeton pour le 30e intendant, Jérôme Duquesnoy, nommé le 31 août 1639, et qui mourut douze jours après, le 12 septembre suivant.

Je ne possède aucun jeton pour Léonard Vander Noot, soit comme 37e intendant, nommé le 22 septembre 1652, soit comme 41e intendant, élu le 26 juillet 1663.

Je n'ai rencontré jusqu'ici que dans le catalogue de Corneille Backer, de 1773, le jeton décrit par Van Orden, à 1667, sous le n° 1308, pour le 43e intendant, Antoine-Ferdinand de Brouckhoven.

Pour le 47e intendant, Ferdinand de Saint-Victor, je possède les deux jetons, décrits par Van Orden, sous les nos 1341 et 1344; mais, à ce dernier numéro, il cite une variété avec *sanctus* (au lieu de *santus*), que je n'ai pas encore rencontrée.

Pour le 49e intendant, Léonard Vander Noot, nommé successivement de 1675 à 1678, outre le jeton n° 1347 dont le catalogue Callenfels, au n° 2140, indique une variété de coin inexpliquée, Van Orden donne encore, sous le n° 1348, le jeton ci-après :

Vaert vry Van der Noot.
Armoiries de Léonard Vander Noot.

Rev. *Laet hem vry varen.* — 1676.
Saint Michel combattant le démon.

Je crois cette description fautive, l'auteur aura voulu dire très-probablement, au lieu des armes de Bruxelles, au revers, une barque voguant sur le canal. — Ce jeton, corrigé de cette façon, se trouve dans le magnifique cabinet de M. Vander Auwera, déjà cité plus haut, ainsi qu'un

autre jeton portant les mêmes sujets avec cette variété de légende : *Laet hem* WEL *varen.* — 1678 (au lieu de : *Laet hem* VRY *varen.* — 1678).

De Jacques Madoets, 50e intendant, élu à la Saint-Jean de 1678, je possède le jeton décrit par Van Loon, t. III, p. 290, édition hollandaise (et t. III, p. 271, édition française), mais Van Orden, sous le n° 1367, indique qu'il y a une variété de ce jeton dont la date de 1680 se trouve dans le champ, au-dessus du navire, au lieu de se trouver dans la légende.

Il se pourrait très-bien que le jeton qu'il a vu fût simplement une mauvaise frappe.

Pour le 53e intendant, Georges-Ignace Van Ecsbeke (dit Vander Haegen), outre le jeton n° 1383 que je possède, Van Orden en décrit un autre sous le n° 1384, que je crois être une erreur, ainsi que celui qu'il attribue, sous le n° 1389, à J.-B. De Visscher, 54e intendant.

Je signale, cependant, qu'en dehors d'un jeton inédit frappé par ce dernier magistrat et que je possède dans ma collection, j'en trouve cité dans le catalogue Callenfels, sous le n° 2218, un autre que je n'ai rencontré que là et dont voici la description :

1684. *In cruce salus.*

Armoiries de Jean-Balthasar De Visscher.

Rev. *Sine fuco.*

Une glace suspendue à un ruban. (Revers semblable à celui du jeton décrit par Van Orden, sous le n° 1302, à la date de 1665.)

Je ne trouve pas non plus, pour le 55e intendant, Thiery

d'Elshoute, le jeton décrit par Van Orden, sous le n° 1401, mais j'ai dans mes cartons les deux jetons, n°s 1400 et 1402 de ce magistrat.

Je ne trouve de jeton, ni pour le 57e intendant, Jean Heymans, nommé le 23 juin 1691, ni pour le 58e, Guillaume baron Van Hamme, élu le 19 juillet 1692.

Le 59e intendant, Jean-Jacques de Brouckhoven, qui fut en exercice de la Saint-Jean 1694 jusqu'au 10 octobre 1698, est, selon moi, le dernier magistrat du canal qui fit frapper des jetons, car, pour aucun des intendants qui lui succédèrent, jusqu'à la suppression de cette magistrature, lors de notre réunion à la France, je n'ai plus trouvé de pièce relative à cette fonction, dans aucune des diverses collections que j'ai visitées, ni la moindre mention dans aucun des nombreux catalogues que j'ai parcourus.

J'attends donc de la bienveillance de mes confrères et des nombreux amateurs de jetons les renseignements qu'ils pourraient posséder sur ce sujet, afin d'entreprendre bientôt la publication de cette partie de la numismatique bruxelloise.

Éd. Vanden Broeck.

Bruxelles, le 15 juillet 1866.

ANCIENS JETONS

DES

RECEVEURS DE BRUXELLES.

TROISIÈME ARTICLE.

Voy. planche XVI.

A plusieurs reprises [1], nous avons parlé, dans cette Revue, des plus anciens jetons des receveurs de Bruxelles, en appelant, sur cette nouvelle mine à exploiter de la numismatique de notre pays, l'attention des nombreux amateurs de jetons. Nous pouvons aujourd'hui, grâce aux recherches actives et intelligentes de M. Vanden Broeck, donner une nouvelle planche de ces jetons, planche qui sera probablement suivie d'une quatrième, dans le courant de l'année prochaine.

En remerciant notre excellent confrère de son inépuisable complaisance, nous tenons à déclarer que ce n'est pas seulement la communication des pièces que nous lui devons, mais aussi les notes à l'aide desquelles il nous a été possible de rédiger ce travail. Nous avions engagé M. Vanden Broeck à le publier lui-même, mais il s'y est généreusement refusé pour en laisser l'honneur, disait-il,

[1] T. I, 4e série, p. 400. T. III, 4e série, p. 302.

à celui qui, le premier, a exhumé de l'oubli ce genre de pièces.

I

Dans un cartouche formé de trois arcs de cercle et de trois angles saillants, un écu triangulaire (de gueules) à cinq coquilles (d'argent) posées en croix, au franc quartier (d'or) à la bande (d'azur) chargée de trois tours d'argent, d'où sort un lion issant (de même).

Dans un cartouche semblable à celui du droit, un écu (d'azur) à trois fleurs de lis (d'argent) au pied nourri, au lambel (d'argent) à trois pendants.

C. R. Collection de M. Vanden Broeck.

Les premières armoiries, dont le champ semble diapré, mais dont on doit suppléer les émaux, seraient, en admettant ces émaux, celles de la famille Storm, dont on trouve : Johannes Storm (du lignage de Steenweghe), échevin, en 1339; un autre Johannes (du lignage du Coudenbergh), échevin, en 1384, et Wilhelmus Storm (du même lignage), échevin, en 1404.

Le deuxième de ces Storm fut receveur, en 1371, avec H. Esselen, et en 1376, avec de J. T'Serclaes.

Les armoiries du revers appartiennent aux familles Cassaert, Clutinck, de Lapide, *alias* Vanden Steen, Rougeman, dit Vele, et Vander Brughe.

Le jeton doit, très-probablement, avoir été fait pour Henri Cassaert, dit Plaetman, échevin, en 1365, 1374, 1384, 1393, 1399 et 1405. Ou bien, encore, pour

Gulielmus Cassaert, dit Plaetman, junior, échevin, en 1368, 1382, 1389, 1394, 1401, 1408, 1417 et 1431.

Sur la liste des receveurs on trouve : Guillaume Plaetman, en 1366 et 1385, avec B. T'Serarntz ; H. Cassaert, dit Plaetman, en 1391, avec J. Fraeybaert, et, en 1397, avec H. de Molenbeke.

Dans la liste des receveurs donnée par M. Wauters, manquent les années 1378 à 1384, 1386, 1387, 1389, 1394 et 1395. En 1388, René Clutinck est seul désigné comme receveur, mais ses armoiries diffèrent totalement de celles des Clutinck, qui portaient les armoiries gravées sur le jeton.

On est donc autorisé à supposer que ce jeton est de Joannes Storm (Coudenbergh) et de Henri Cassaert dit Plaetman (T'Serhuyghs), et qu'ils ont occupé, ensemble, les fonctions de receveur en 1383. Il est à remarquer que tous les deux, échevins, en 1384, ne figurent dans aucune magistrature en 1383, année dont, encore une fois, M. Wauters n'indique pas les receveurs.

II

Écusson triangulaire dont les armoiries sont complétement effacées, ou n'ont plutôt jamais été frappées à fond : ✠ H DE MORTEANBEKE.

— Même écusson, également fruste : ✠ IOS TOVT ARHNE.

C. R. Collection de M. Vanden Broeck.

Voici un jeton qui, pour n'être pas muet, n'en est pas plus clair. Constatons d'abord que son style, la forme des lettres

qui rappellent celles des pièces de Marguerite et de Jean d'Avesnes, celles du gros à l'ange de Bruxelles et du gros à l'aigle d'Alost, doivent le faire reporter au plus tard aux dernières années du XIIIe siècle. Il serait donc antérieur d'environ cinquante ans aux jetons muets que nous avons précédemment décrits. Mais, pour cette époque plus reculée, les historiens de Bruxelles, dans leur liste des magistrats, liste d'ailleurs fort incomplète, ne donnent ni l'un ni l'autre des deux personnages qui figurent sur le jeton.

Mortenbeke, aujourd'hui Moortebeek est le nom d'un hameau de Molenbeek-Saint-Jean, la commune la plus populeuse de l'agglomération bruxelloise, c'est aussi celui d'une famille qui a fourni plusieurs magistrats à la ville et qu'on semble parfois confondre avec la famille Molenbeek.

M. Wauters donne à cette dernière, pour armoiries, d'or à la fasce d'azur au lion issant de gueules, la fasce chargée de deux coquilles d'argent. Ce sont bien celles que le manuscrit de M. le comte de Limburg assigne à Henri de Molenbeke (Steenweghe), échevin en 1397.

Il donne, au contraire, aux Mortenbeke d'argent aux trois fleurs de lis de gueules posées 2 et 1, au franc quartier, de sable au lion d'or ; armoiries que le manuscrit de M. le comte de Limburg attribue à Renerus de Mortenbeke (Serroelofs), échevin en 1370 et 1375.

Voilà bien semble-t-il deux familles distinctes et appartenant même à deux lignages différents, et cependant, en 1370, M. Wauters donne comme échevin René de *Molenbeke* et le M. S. du comte de Limburg, Renerus de *Mortenbeke*.

En 1375, M. Wauters, dit : René de Mortebeke et le MS. de Mortenbeke, ce qui est bien la même chose.

En 1397, il y a concordance parfaite entre le MS. et notre savant confrère, M. l'archiviste de la ville; c'est de part et d'autre : H. de Molenbeke.

Puis, en cette même année 1397, M. Wauters donne le même H. de Molenbeke, comme receveur, avec H. Cassaert, dit Plaetman; et ceci doit être une erreur, à moins de supposer qu'il y avait deux Henri de Molenbeke, car on ne pouvait pas cumuler les deux magistratures.

Au surplus, il serait inutile de chercher dans la seconde moitié du XIVe siècle un Mortenbeke à qui l'on puisse attribuer ce jeton évidemment antérieur de près d'un siècle.

La légende du revers doit se lire *Jos tout crane,* ou *crijne,* si l'on préfère voir deux i dans les deux jambages réunis par une ligne oblique comme un N à rebours.

La famille Crane a fourni un grand nombre de membres à l'édilité bruxelloise, depuis le XIIIe siècle. Nous voyons un Guillaume Crane échevin en 1276; un Léon de Crane en 1300 et en 1318; puis d'autres, dans le XIVe siècle, dont nous n'avons pas à nous occuper. Le Jos Tout Crane ne figure pas dans la liste de M. Wauters.

Quant à ce mot *tout,* des philologues flamands très-compétents nous ont assuré que c'était une forme archaïque et connue de la particule *tot* (à, de).

Le mot *crane,* aujourd'hui *kraan,* signifie robinet, fontaine, dénomination très-fréquente aussi en français.

III

Écu (d'or) à trois tours (de gueules) posées 2 et 1, au franc quartier (d'azur) chargé de trois fleurs de lis (d'argent) au pied nourri. Par une erreur évidente du graveur, le franc quartier se trouve posé sur le 2 au lieu d'être en 1. Ces armoiries sont celles de la famille de Hertoghe (Caudenberg).

— (d'or) au chef échiqueté (d'argent et de gueules) chargé d'un lambel (d'azur) à trois pendants. Armes de la famille Mennen.

C. R. Collection de M. Vanden Broeck.

On trouve un Guillaume (Wilhelmus) de Hertoghe (Caudenberg) échevin en 1331, 1340, 1346, 1351. Il mourut, en fonctions, en 1356, et son terme fut continué par un Gossuinus de Hertoghe qui, lui-même, avait déjà été échevin en 1344 et en 1350.

Un Johannes Mennen figure comme échevin en 1341, 1346, 1351, 1357, 1362, 1368 et 1377.

M. Wauters, dans sa longue nomenclature des magistrats de Bruxelles, donne, comme receveurs, en 1351, Guillaume Hertoghe et J. Mennen. Mais cette date de 1351 doit être rectifiée, attendu qu'en cette même année ces deux mêmes personnages figurent comme échevins. On trouve, en effet, dans un compte, à la date du 10 juin 1353, que c'est alors et non en 1351 qu'ils exerçaient les fonctions de receveur. Le jeton de M. Vanden Broeck doit donc être reporté, ainsi que la gestion de Hertoghe et de Mennen, à l'année 1352-1353.

Le jeton de M. Vanden Broeck est le premier de ces jetons de receveur auquel il a été possible de donner une date certaine. C'est donc un point de départ qui permettra de déterminer d'autres attributions avec plus de probabilité, et qui rectifiera nécessairement plusieurs de celles que nous avions, en l'absence de pièces de comparaison, précédemment proposées.

Dans le classement de ces jetons muets, comme dans les autres branches de la numismatique, le style et la fabrication des pièces sera un guide qu'il ne faudra jamais perdre de vue.

IV

Les armoiries écartelées de ce jeton ne se trouvent ni dans les planches de l'*Histoire de Bruxelles,* ni dans les divers manuscrits de M. le comte de Limburg, de l'hôtel de ville et de la Bibliothèque royale.

Elles ressemblent, sauf le champ billeté des quartiers 1 et 3, à celles que Butkens, tome II, page 384, donne à M. Grégoire Scouten, greffier du conseil de Brabant, par patente du 2 mars 1714, le même qui, le 18 septembre 1718, fut chargé de notifier à Anneessens la sentence de mort qui fut exécutée le lendemain.

Antérieurement à cette date, on ne trouve aucun Scouten ou Schouten, parmi les magistrats de Bruxelles ou du Brabant. C'était une famille hollandaise dont un membre, ancien greffier ou auditeur de la chambre des comptes de la Gueldre, est venu se marier et se fixer à Malines, au commencement du XVIIe siècle.

Ce jeton doit donc appartenir, à une autre famille. C'est une énigme de plus que nous présentons aux lecteurs de la Revue.

Le revers peut être donné à trois familles bruxelloises, les Caudenbergh, les Van Payhuysen et les Vanderzennen.

Geldolphus de Frigidomonte (Caudenbergh) échevin, en 1339, 1347.

Godefridus ...., échevin, en 1342.

Johannes, filius Florentii, échevin, en 1401, 1407, 1416, 1423 et 1429.

Geldolphus, filius Guilielmi, échevin en 1418. Tous du même lignage de Caudenbergh, portant de *gueules à trois tours d'argent.*

Johannes de Frigidomonte, dictus Payehuysen, échevin, en 1352, 1357, 1367, et Johannes Vanden Payhuysen, *junior*, échevin, en 1360. Ces deux derniers, indiqués comme appartenant au lignage de Sweerts, portent cependant les mêmes armoiries.

Joannes Vanderzennen, du lignage de Rodenbeke, échevin, en 1383, portait de gueules à trois tours d'or.

Auquel de ces personnages faut-il attribuer le jeton? Il est impossible de le savoir avant d'avoir reconnu à qui appartiennent les armoiries de l'autre côté de la pièce.

Ce jeton, de cuivre rouge, se trouve dans les collections de MM. le comte de Limburg et Vanden Broeck.

V

Dans une épicycloïde à cinq lobes, un écu écartelé aux 1 et 4 (d'argent) à la bande losangée ou fuselée (de gueu-

les); aux 2 et 3 (d'or), à la fasce (d'azur), le chef chargé d'un lion issant (de gueules). Ces armoiries, avec les émaux dont nous les complétons ici, sont celles de la famille Herzeele.

— Dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants, un écu écartelé aux 1 et 4, cinq losanges ou cinq coquilles (car la gravure assez grossière de la pièce ne permet pas de décider cette question) posées en croix; aux 2 et 3, trois fleurs de lis au franc quartier (indistinct).

C. J. Collection de M. Vanden Broeck.

Parmi les membres de la famille Herzeele qui ont exercé des fonctions municipales, on trouve :

1° Renerus de Herzeele, échevin en 1402 et en 1410. D'après le manuscrit de M. le comte de Limburg, cet Herzeele brisait ses armes d'une étoile en abîme et, en effet, on semble voir cette étoile sur le jeton. Faisons observer, en passant, qu'elle est tout à fait omise sur les planches de M. Wauters, copiées d'un autre manuscrit.

2° Guilielmus de Herzeele, échevin, en 1411, 1422, 1430, 1435, 1440, 1449, 1457, et bourgmestre, en 1425, avec de Schore, dit de Briedere.

3° Antoine de Herzeele, échevin en 1443.

D'après le manuscrit du comte de Limburg, les deux premiers étaient du lignage de Sweerts, et d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 14915, du lignage des Caudenbergh. Le troisième, du lignage de Caudenbergh, d'après le premier manuscrit, est sans indication de lignage sur l'autre.

Ce jeton, qui paraît être des premières années du xve siècle, appartiendrait donc à Renerus de Herzeele. On ne connaît pas encore les receveurs des années 1400, 1406, 1408, 1410, 1411, 1412, 1414 à 1417. C'est à l'une de ces années qu'il faudra s'arrêter. Nous savons qu'un autre de Herzeele, Guillaume, a été receveur en 1431 et en 1443, mais le jeton porte bien l'étoile en abîme, brisure spéciale à Renerus; puis, dès 1421, ainsi que nous l'avons vu dans un article précédent, 4e série, t. I, p. 409, les jetons commençaient à être d'un tout autre style.

Les armoiries du revers ne se trouvent dans aucun recueil. Si ce sont des losanges qui forment la croix, on peut y reconnaître un membre de la famille de Mol (de gueules à cinq losanges d'argent posés en croix) qui aura écartelé ses armoiries avec celles de sa mère. Si l'on y voit des coquilles, ce serait un Vander Noot (d'or à cinq coquilles de sable).

Plusieurs membres de cette dernière famille portent, en effet, écartelé aux 1 et 4 d'or à cinq coquilles de sable; aux 2 et 3 d'azur à trois lis d'argent comme sur le jeton. Mais sur le jeton on remarque, de plus, un franc quartier que, malheureusement, il serait difficile de déterminer.

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir faire remarquer qu'un Iwain de Mol est porté, seul, sur la liste de M. Wauters, comme receveur en 1401 (c'est-à-dire que l'auteur n'a pas connu l'autre receveur); et que Renerus de Herzeele échevin en 1402 est très-probablement ce collègue inconnu d'Iwain de Mol. Presque toujours l'un ou l'autre des receveurs sortants devenait échevin l'année suivante. La loi avait fixé à un an la durée des magistratures muni-

cipales, mais on éludait la loi en se passant et se repassant mutuellement les diverses fonctions. En fait, c'était toujours les mêmes hommes ou du moins les mêmes familles qui restaient au pouvoir. Et il en sera toujours ainsi, eût-on même le suffrage universel le plus démocratiquement échevelé.

On voit que les attributions que nous avons essayé de faire de ces jetons énigmatiques ne sont presque toutes que des conjectures. Il n'en pouvait être autrement. Ce ne sera que lorsqu'on aura réuni un beaucoup plus grand nombre de ces pièces muettes, que leur comparaison pourra servir à les classer chronologiquement. Leur grandeur, leur fabrication, la filiation de leurs types, etc., serviront de guide, et ce guide, qui nous manque, est souvent le plus sûr de tous. Déjà plus d'une de nos attributions antérieures auraient besoin d'être rectifiées, et celles que nous hasardons, aujourd'hui, devront peut-être subir, demain, les mêmes corrections. Cette crainte ne nous a pas arrêté. Nous n'avons d'autres prétentions que d'amasser des matériaux pour un travailleur futur qui entreprendra la *monographie numismatique de Bruxelles.*

Ce qui rend surtout le déchiffrement de nos jetons difficile c'est qu'il n'existe pas de liste bien complète et bien exacte des anciens magistrats de la capitale. C'est un travail que devrait entreprendre le savant archiviste de Bruxelles, mieux placé que personne et plus capable que personne de le mener à bonne fin; une œuvre que la ville devrait encourager par un subside considérable. Quant aux armoiries, il ne faudrait plus se contenter de copier et recopier toujours des manuscrits héraldiques sans authen-

ticité et souvent fort inexacts, il faudrait faire comme feu M. Aug. Vanden Eynde l'avait entrepris pour la ville de Malines [1], remonter aux sources et ne donner ces armoiries de nos vieux magistrats, que d'après les sceaux appendus aux actes.

R. Chalon.

[1] *Tableau chronologique des écoutètes, des bourgmestres et des échevins, depuis 1236, jusqu'à nos jours.* Dédié à la ville de Malines, 1859, in-8°, avec nombreuses planches. Cet ouvrage est, malheureusement, interrompu par la mort de l'auteur. Sera-t-il continué?

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADMINISTRATION DES MONNAIES. — NOMINATION.

Par arrêté royal du 20 juillet 1865, le sieur Stas (J.-F.), professeur civil, en disponibilité, à l'école militaire, est nommé commissaire des monnaies, en remplacement du sieur Lejeune, décédé.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire général du Ministère des Finances,

QUOILIN.

Arrêté ministériel du 14 *juin* 1866. (N° 1.)

LE MINISTRE DES FINANCES,

Revu sa décision du 25 janvier dernier par laquelle le sieur Wiener, Léopold, graveur de l'administration des monnaies, est chargé de la confection des types monétaires à l'effigie du roi Léopold II ;

Considérant que l'approbation de ces types est subordonnée à l'avis préalable d'une commission ;

ARRÊTE :

ART. 1er. Il est nommé une commission chargée d'examiner

les types monétaires exécutés par le sieur Wiener, Léopold, et de donner son avis sur ces types, tant au point de vue de l'art et de la numismatique que sous le rapport des nécessités de la fabrication.

Art. 2. Sont nommés membres de cette commission ;

Le sieur Allard, J., directeur de la fabrication des monnaies ;

Le sieur Brichaut, Aug., contrôleur au change et au monnayage ;

Le sieur Chalon, R., numismate, membre de la classe des lettres de l'Académie royale ;

Le sieur Fraikin, sculpteur, membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale ;

Le sieur Piot, Ch., numismate, membre de la commission pour le classement des anciens coins déposés à l'hôtel des monnaies ;

Le sieur Simonis, Eug., directeur de l'Académie des beaux-arts de la ville de Bruxelles et membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale ;

Le sieur Slingeneyer, peintre d'histoire.

Art. 3. La commission se réunira à l'hôtel des monnaies ; elle nommera son président [1]. Le sieur Brichaut remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 4. Le secrétaire général et le commissaire des monnaies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 juin 1866.

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

Quoilin.

[1] Dans la séance du 21 juin, le sieur R. Chalon a été élu président de la commission.

Loi qui approuve la convention monétaire conclue, le 23 décembre 1865, entre la Belgique, la France, l'Italie et la Confédération suisse (1).

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1er. La convention monétaire conclue à Paris, le 23 décembre 1865, entre la Belgique, la France, l'Italie et la Confédération suisse, sortira son plein et entier effet.

Art. 2. Seront réglés par des arrêtés royaux :

1° Le type de toutes les monnaies ;

2° Le diamètre, s'il n'est pas déterminé par la convention ;

3° Les frais de fabrication des monnaies ;

4° Les frais d'affinage des matières d'or et d'argent, et les conditions dans lesquelles ces matières seront passibles de ces frais ;

5° Le mode à suivre pour la vérification du titre et du poids des monnaies, et pour la conservation des pièces qui ont servi à constater l'état de la fabrication, sans que le délai, pour leur conservation, puisse être de moins d'une année.

(1) *Session de* 1865-1866.

Chambre des Représentants.

Documents parlementaires. Exposé des motifs, texte du projet de loi et annexes. Séance du 7 mars 1866, pp. 304-333.—Rapport, p. 373-374.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 24 avril 1866, pp. 649-650.

Sénat.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 26 avril 1866, pp. xxi et xxii.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 3 mai 1866, p. 579. Discussion des articles et adoption. Séance du 4 mai, pp. 581-584.

Art. 3. Dans les actes publics et administratifs, les sommes ne peuvent être exprimées qu'en francs et centimes.

Art. 4. Tous les contrats, ordonnances et mandats portant une date antérieure au 1er janvier 1833, et qui contiennent des obligations stipulées en florins des Pays-Bas, recevront leur exécution sur le pied de 47 1/4 centièmes du florin des Pays-Bas pour le franc.

Art. 5. Les monnaies de fabrication nationale ne seront mises en circulation qu'après vérification de leur titre et de leur poids. Cette vérification se fera sous les yeux du commissaire des monnaies, immédiatement après l'arrivée des échantillons.

Le directeur de la fabrication pourra assister aux vérifications, ou s'y faire représenter.

Art. 6. En cas de fraude dans le choix des échantillons, les auteurs ou complices seront punis comme faux monnayeurs.

Art. 7. Le commissaire des monnaies décide les questions sur le titre des matières d'or et d'argent, sur la légalité des poinçons, des carrés et des coins de l'État et sur les monnaies fausses.

Art. 8. Par dérogation au Code pénal, le crime de fabrication, d'introduction et d'émission de fausses monnaies sera puni des peines suivantes :

Dans les cas déterminés par l'art. 132, des travaux forcés à perpétuité;

Dans ceux mentionnés à l'art. 133, des travaux forcés à temps;

Dans ceux prévus par l'art. 134, de la réclusion.

Art. 9. Les art. 132, 135, 136, 137 et 138 du Code pénal, modifiés par l'art. 12 de la Constitution et par l'art. 8 de la présente loi, sont applicables aux crimes et délits qui pourraient se commettre à l'égard des monnaies étrangères qui font l'objet de la convention mentionnée à l'art. 1er.

Art. 10. Il sera fabriqué des pièces de cuivre pur d'un centime et de deux centimes.

Le poids du centime sera de deux grammes, et celui de deux

centimes de quatre grammes, avec une tolérance d'un cinquantième en dehors.

Art. 11. Sont abrogés : la loi du 5 juin 1852 ; les art. 4, 5, 6, 7 de la loi du 31 mars 1847 ; la loi du 9 mai 1848 ; la loi du 20 avril 1850 ; l'art. 3 de la loi du 28 décembre 1850 et la loi du 4 juin 1861.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 21 juillet 1866.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Ch. Rogier.

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la Justice,

Jules Bara.

CONVENTION.

Sa Majesté le Roi des Belges, Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté le Roi d'Italie et la Confédération suisse, également animés du désir d'établir une plus complète harmonie entre leurs législations monétaires, de remédier aux inconvénients qui résultent, pour les communications et les transactions entre les habitants de leurs Etats respectifs, de la diversité du titre de leurs monnaies d'appoint, en argent, et de contribuer, en formant entre eux une union monétaire, aux progrès de l'uniformité des poids, mesures et monnaies, ont résolu de conclure une convention à cet effet, et ont nommé pour leurs commissaires plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le Roi des Belges, M. Frédéric Fortamps, mem-

bre du Sénat, directeur de la banque de Belgique, chevalier de son Ordre de Léopold, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, etc., etc.;

Et M. A. Kreglinger, commissaire du gouvernement près la Banque Nationale, chevalier de son Ordre de Léopold, etc., etc.

Sa Majesté l'Empereur des Français, M. Marie-Louis-Pierre-Félix Esquirou de Parieu, vice-président du conseil d'État, grand-officier de son Ordre impérial de la Légion d'honneur, etc., etc.;

Et M. Théophile-Jules Pelouze, président de la commission des monnaies, commandeur de son Ordre impérial de la Légion d'honneur, etc.. etc.

Sa Majesté le roi d'Italie, M. Isaac Artom, conseiller de sa légation à Paris, commandeur de son Ordre des Saints Maurice et Lazare et de l'Ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, etc., etc.;

Et M. Valentin Pratolongo, directeur, chef de division au ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, officier de son Ordre des Saints Maurice et Lazare, etc., etc.

La Confédération suisse, M. Kern, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de ladite Confédération près Sa Majesté l'Empereur des Français;

Et M. Feer-Herzog, membre du conseil national suisse;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. La Belgique, la France, l'Italie et la Suisse sont constituées à l'état d'union pour ce qui regarde le poids, le titre, le module et le cours de leurs espèces monnayées d'or et d'argent.

Il n'est rien innové, quant à présent, dans la législation relative à la monnaie de billon, pour chacun des quatre États.

Art. 2. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à ne fabriquer ou laisser fabriquer, à leur empreinte, aucune monnaie d'or dans d'autres types que ceux des pièces de 100 francs, de 50 francs, de 20 francs, de 10 francs et de 5 francs, déter-

minés, quant au poids, au titre, à la tolérance et au diamètre, ainsi qu'il suit :

NATURE des PIÈCES.	POIDS.		TITRE.		Diamètre.
	Poids droit.	Tolérance de poids tant en dehors qu'en dedans.	Titre droit.	Tolérance du titre tant en dehors qu'en dedans.	
Or :	Grammes.				
100 francs.	32,258 06	1 millièm.	900 millièm.	2 millièm.	35 millim.
50 —	16,129 03				28 —
20 —	6,451 61	2 —			21 —
10 —	3,225 80				19 —
5 —	1,612 90	3 —			17 —

Elles admettront sans distinction dans leurs caisses publiques les pièces d'or fabriquées sous les conditions qui précèdent, dans l'un ou l'autre des quatre États, sous réserve, toutefois, d'exclure les pièces dont le poids aurait été réduit par le frai de 1/2 p. c. au-dessous des tolérances indiquées ci-dessus, ou dont les empreintes auraient disparu.

Art. 3. Les gouvernements contractants s'obligent à ne fabriquer ou laisser fabriquer de pièces d'argent de 5 francs que dans les poids, titre, tolérance et diamètre déterminés ci-après :

POIDS.		TITRE.		Diamètre.
Poids droit.	Tolérance de poids tant en dehors qu'en dedans.	Titre droit.	Tolérance du titre tant en dehors qu'en dedans.	
25 grammes.	3 millièmes.	900 millièmes.	2 millièmes.	37 millimètres.

Ils recevront réciproquement lesdites pièces dans leurs caisses publiques, sous la réserve d'exclure celles dont le poids aurait été réduit, par le frai, de 1 p. c. au-dessous de la tolé-

rance indiquée plus haut, ou dont les empreintes auraient disparu.

Art. 4. Les hautes parties contractantes ne fabriqueront désormais de pièces d'argent de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes et de 20 centimes que dans les conditions de poids, de titre, de tolérance et de diamètre déterminées ci-après :

NATURE des PIÈCES.	POIDS.		TITRE.		Diamètre.
	Poids droit.	Tolérance de poids tant en dehors qu'en dedans.	Titre droit.	Tolérance du titre tant en dehors qu'en dedans.	
Argent :					
2 francs.	10 » grammes	5 milliém.	835 milliém.	3 milliém.	27 millim.
1 —	5 » —				23 —
50 centimes	2 50 —	7 —			18 —
20 —	1 » —	10 —			16 —

Ces pièces devront être refondues par les gouvernements qui les auront émises, lorsqu'elles seront réduites par le frai de 5 p. c. au-dessous des tolérances indiquées ci-dessus, ou lorsque leurs empreintes auront disparu.

Art. 5. Les pièces d'argent de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes et de 20 centimes, fabriquées dans des conditions différentes de celles qui sont indiquées en l'article précédent, devront être retirées de la circulation avant le 1er janvier 1869. Ce délai est prorogé jusqu'au 1er janvier 1878 pour les pièces de 2 francs et de 1 franc émises en Suisse, en vertu de la loi du 31 janvier 1860.

Art. 6. Les pièces d'argent fabriquées dans les conditions de l'art. 4 auront cours légal entre les particuliers de l'État qui les a fabriquées, jusqu'à concurrence de 50 francs pour chaque payement.

L'État qui les a mises en circulation les recevra de ses nationaux sans limitation de quantité.

Art. 7. Les caisses publiques de chacun des quatre pays accepteront les monnaies d'argent fabriquées par un ou plu-

sieurs des autres États contractants, conformément à l'art. 4, jusqu'à concurrence de 100 francs, pour chaque payement fait auxdites caisses.

Les gouvernements de Belgique, de France et d'Italie recevront, dans les mêmes termes, jusqu'au 1er janvier 1878, les pièces suisses de 2 francs et de 1 franc émises en vertu de la loi du 31 janvier 1860, et qui sont assimilées, sous tous les rapports, pendant la même période, aux pièces fabriquées dans les conditions de l'art. 4.

Le tout sous les réserves indiquées en l'art. 4 relativement au frai.

Art. 8. Chacun des gouvernements contractants s'engage à reprendre des particuliers ou des caisses publiques des autres États, les monnaies d'appoint en argent qu'il a émises, et à les échanger contre une égale valeur de monnaie courante (pièces d'or ou pièces de 5 francs d'argent), à condition que la somme présentée à l'échange ne sera pas inférieure à 100 francs. Cette obligation sera prolongée pendant deux années à partir de l'expiration du présent traité.

Art. 9. Les Hautes Parties contractantes ne pourront émettre des pièces d'argent de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes et de 20 centimes, frappées dans les conditions indiquées par l'art. 4, que pour une valeur correspondante à 6 francs par habitant.

Ce chiffre, en tenant compte des derniers recensements effectués dans chaque État, et de l'accroissement présumé de la population jusqu'à l'expiration du présent traité, est fixé :

Pour la Belgique, à	fr.	32,000,000
Pour la France, à		239,000,000
Pour l'Italie, à		141,000,000
Pour la Suisse à.		17,000,000

Sont imputées sur les sommes ci-dessus, que les gouvernements ont le droit de frapper, les valeurs déjà émises :

Par la France, en vertu de la loi du 25 mai 1864, en pièces de 50 centimes et de 20 centimes, pour environ 16 millions ;

Par l'Italie, en vertu de la loi du 24 août 1862, en pièces de 2 francs, de 1 franc, de 50 centimes et de 20 centimes, pour environ 100 millions ;

Par la Suisse, en vertu de la loi du 31 janvier 1860, en pièces de 2 francs et de 1 franc, pour 10 millions 500 mille francs.

Art. 10. Le millésime de fabrication sera inscrit désormais sur les pièces d'or et d'argent frappées dans les quatre États.

Art. 11. Les gouvernements contractants se communiqueront annuellement la quotité de leurs émissions de monnaies d'or et d'argent, l'état du retrait et de la refonte de leurs anciennes monnaies, toutes les dispositions et tous les documents administratifs relatifs aux monnaies.

Ils se donneront également avis de tous les faits qui intéressent la circulation réciproque de leurs espèces d'or et d'argent.

Art. 12. Le droit d'accession à la présente convention est réservé à tout autre État qui en accepterait les obligations, et qui adopterait le système monétaire de l'union, en ce qui concerne les espèces d'or et d'argent (1).

Art. 13. L'exécution des engagements réciproques contenus dans la présente convention est subordonnée, en tant que de besoin, à l'accomplissement des formalités et règles établies par les lois constitutionnelles de celles des Hautes Parties contractantes qui sont tenues d'en provoquer l'application ; ce qu'elles s'obligent à faire dans le plus bref délai possible.

Art. 14. La présente convention restera en vigueur jusqu'au 1er janvier 1880. Si, un an avant ce terme, elle n'a pas

(1) Le traité d'union douanière entre la France et la principauté de Monaco, du 9 novembre 1865, promulgué le 2 décembre suivant, porte art. 17 : « Dans le cas où le prince de Monaco voudrait faire frapper des « monnaies, il s'engage à recourir exclusivement à l'hôtel des monnaies « de Paris, et les monnaies ainsi frappées devront être, quant au « module, au titre et à la valeur, identiques à celles de France. » Le Pape a également accédé, au moins de fait, à la convention monétaire, puisqu'il commence à frapper des pièces décimales conformes aux pièces françaises. (*Voy.* pl. XX et XXI.)

été dénoncée, elle demeurera obligatoire, de plein droit, pendant une nouvelle période de quinze années et ainsi de suite, de quinze ans en quinze ans, à défaut de dénonciation.

Art. 15. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Paris dans le délai de six mois, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les commissaires plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait en quatre expéditions à Paris, le 23 décembre 1865.

Fortamps, A. Kreglinger, de Parieu, Pelouze, Artom, Pratolongo, Kern, Feer-Herzog.

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉCHANGE DES RATIFICATIONS.

Les soussignés, étant convenus de proroger jusqu'à ce jourd'hui le délai qui avait été précédemment fixé pour l'échange des ratifications de Sa Majesté le Roi des Belges, de Sa Majesté l'Empereur des Français, de Sa Majesté le Roi d'Italie et de la Confédération suisse, sur la convention monétaire signée, à Paris, le 23 décembre 1865, se sont réunis à l'effet de procéder à l'échange desdites ratifications ; — les instruments de ces actes ayant été produits et trouvés, après examen, en bonne et due forme, l'échange en a été opéré.

Avant de clore le procès-verbal, il a été arrêté, d'un commun accord, que ladite convention sera mise à exécution à partir du 1er août prochain.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont revêtu du cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 19 juillet 1866.

Bon Eug. Beyens, Drouyn de Lhuys, Nigra, Kern.

Certifié conforme par le secrétaire général du Département des Affaires Étrangères,

Bon Lambermont.

Arrêté royal réglant les types des monnaies d'argent.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'art. 2 de la loi monétaire du 21 juillet 1866;
Voulant régler le type des monnaies d'argent;
Sur le rapport de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les monnaies d'argent seront frappées à Notre effigie; la tête regardera la gauche.

Art. 2. La pièce de 5 francs portera du côté de la tête, pour légende les mots : *Léopold II, Roi des Belges,* au revers l'écu de Belgique, sommé de la couronne royale, entouré de deux branches d'olivier et pour légende la devise nationale : *L'Union fait la force;* des deux côtés de l'écu, la désignation de la valeur et au-dessous le millésime.

Elle portera en relief, sur la tranche, la légende : *Dieu protége la Belgique.*

Art. 3. Les pièces de 2 francs, 1 franc et de 50 centimes, auront du côté de la tête, pour légende les mots : *Léopold II, Roi des Belges,* au revers l'écu de Belgique, sommé d'une couronne royale, posé sur un sceptre et un bâton de justice en sautoir et entouré du collier de l'ordre de Léopold; en haut la devise nationale : *L'Union fait la force;* des deux côtés, l'indication de la valeur, et au-dessous le millésime.

Ces pièces seront frappées en virole cannelée.

Art. 4. Des empreintes de gravure faites, d'après les types fixés aux articles précédents, seront soumises à Notre approbation, avant que les coins qui ont servi à les frapper puissent être employés à la fabrication des monnaies.

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Donné à Laeken, le 23 juillet 1866.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

Approbation des types des monnaies d'argent, gravés par le sieur Léopold Wiener.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu la loi monétaire du 21 juillet 1866;

Vu Notre arrêté de ce jour, réglant le type des monnaies d'argent;

Considérant que le sieur Léopold Wiener, graveur de l'administration des monnaies, a été chargé de la gravure des types des monnaies d'argent et que le travail de cet artiste répond aux conditions prescrites;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Les types des monnaies d'argent, gravés par le sieur Léopold Wiener, et dont les empreintes sont annexées au présent arrêté, sont approuvés (1). Les coins qui ont servi à les frapper seront employés à la fabrication de ces monnaies.

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 23 juillet 1866.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(1) *Voy.* pl. XIX.

Pièces de monnaie cessant d'avoir cours légal en Belgique.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'art. 3 de la loi du 4 mars 1848, portant :

« Les pièces mentionnées à l'art. 1er cesseront d'avoir cours en Belgique à une époque que le Gouvernement indiquera.

« Le Gouvernement fixera en même temps un délai postérieur à cette époque, dans lequel ces monnaies pourront être échangées au trésor au taux déterminé par la présente loi. »

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les pièces de monnaie d'argent de 1 florin (10 grammes, au titre de 945 millièmes) et de 2 1/2 florins des Pays-Bas (25 grammes, au titre de 945 millièmes) frappées conformément aux lois de ce pays, du 22 mars 1839 et du 26 novembre 1847, cessent d'avoir cours légal en Belgique.

Art. 2. Jusqu'au 31 juillet courant inclusivement, les agents du caissier de l'État dans les divers arrondissements du pays sont chargés d'effectuer l'échange de cette monnaie au taux de deux francs dix centimes (fr. 2-10) pour la pièce de 1 florin, et de cinq francs vingt-cinq centimes (fr. 5-25) pour celle de 2 1/2 florins.

Art. 3. Le présent arrêté sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 23 juillet 1866.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Valeur nominale des monnaies fabriquées et mises en circulation pendant le règne de S. M. Léopold Ier.

ANNÉES.	EN PIÈCES DE CUIVRE						
	de 1 CENTIME.	de 2 CENTIMES.	de 5 CENTIMES.	de 10 CENTIMES.	TOTAL.	de 20 CENTIMs.	¼ DE F
1832	»	»	»	99,330 80	99,330 80	»	
1833	50,073 23	334,958 38	221,839 90	99,365 10	706,236 61	»	
1834	»	65,357 06	125,730 80	»	191,087 86	»	188,0
1835	43,672 49	535,480 14	»	»	579,152 63	»	160,0
1836	42,557 20	541,673 »	»	»	584,230 20	»	
1837	»	»	601,879 75	»	601,879 75	»	
1838	»	»	»	»	»	»	
1839	»	»	»	»	»	»	
1840	»	»	»	»	»	»	
1841	»	44,528 74	125,425 90	»	169,954 64	»	
1842	»	56,452 28	276,827 »	»	333,279 28	»	
1843	»	»	»	»	»	»	2,0
1844	18,219 47	36.034 78	»	»	54,254 25	»	241,5
1845	83,242 86	166,480 06	»	»	249,722 92	»	
1846	82,409 51	161,760 58	»	»	244,170 09	»	
1847	51,382 59	68,632 02	56,526 20	13,469 60	190,010 41	»	
1848	3,830 31	8,398 78	92,257 70	41,096 30	145,583 09	»	
1849	12,184 82	73,805 22	72,357 10	36,574 90	194,922 04	»	
1850	23,085 09	8,071 56	134,451 25	»	165,607 90	»	25,2
1851	»	48,138 06	119,052 95	»	167,191 01	»	
1852	»	14,621 84	97,145 05	»	111,766 89	60,128 »	
1853	»	9,316 60	35,242 65	»	44,559 25	393,010 80	
1854	»	»	»	»	»	»	
1855	»	3,423 98	13,243 50	2,824 »	19,491 48	»	
1856	24,280 36	125,102 28	282,794 »	16,252 60	448,429 24	»	
1857	9,481 75	92,238 94	114,965 15	»	216,685 84	»	
1858	9,164 41	63,544 96	135,575 95	»	208,285 32	173,050 40	
1859	9,822 51	81,483 74	129.564 35	»	220,870 60	»	
1860	15,806 03	61,403 64	9,949 85	»	87,159 52	»	
1861	16,963 46	58,472 06	»	»	75,435 52	»	
1862	119,069 67	131,781 16	»	»	250,850 83	»	
1863	»	372,424 56	»	»	372,424 56	»	
1864	»	336,792 24	»	»	336,792 24	»	
1865	»	35,180 06	»	»	35,180 06	»	
TOTAL.	615,245 76	3,535,556 72	2,644,829 05	308,913 30	7,104,544 83	626,189 20	616,
			(a)			(b)	

PIÈCES D'ARGENT						Observations.
NC	de 1 FRANC.	de 2 FRANCS.	de 2 $\frac{1}{2}$ FRANCS.	de 5 FRANCS.	TOTAL.	
	»	»	»	186,760	186,760 »	(a) Une valeur nominale de fr. 214,389-80 en pièces de 10 centimes et de fr. 2,957,953-15, en pièces de 5 centimes, a déjà été retirée de la circulation et convertie en pièces de 2 centimes, par suite de la loi du 20 décembre 1860, qui modifie la loi monétaire en ce qui concerne les monnaies d'appoint.
»	60,836	»	»	5,628,330	5,718,341 »	
50	481,551	552,712	»	1,749,880	3,761,213 50	
»	830,698	450,110	»	1.848,840	3,692.173 75	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
50	525,362	600,610	»	26,015	1,427,170 50	
	»	»	»	»	»	
»	261,041	472,682	»	»	907,403 »	
	»	»	»	»	»	(b) Il a été retiré de la circulation pour une valeur de 271,361 francs, en pièces de 20 centimes d'argent.
	»	»	»	»	»	
»	»	1,469,000	»	»	1.653,000 »	
»	2,196,400	965,000	»	401,000	4,596,900 «	(c) Les pièces de 1/4 de franc ont été démonetisées et retirées de la circulation, en vertu de la loi du 1er decembre 1852, qui decrete la fabrication des pièces de 20 centimes.
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	3,498,005	3,498,005 »	
	»	»	1.398,537 50	12,581,415	13,979,952 50	
	40,662	»	5,007,115 »	34,610,475	39,658,252 »	
0	162,016	»	397,880 »	26,326,480	27,016,370 50	
	»	»	»	18,539.610	18,539,610 »	
	»	»	»	23,023,380	23,083,508 »	
	»	»	»	12,132,9.0	12,526,000 80	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	90,510	263,560 40	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	»	»	
	»	»	»	4,536,800	4.536.800 »	
0)	4,558,568	4,511,114	6,803 532 50	145.180,490	165,045,025 95	

ANNÉES.	EN PIÈCES D'OR				EN PI	
	de 10 FRANCS.	de 25 FRANCS.	de 20 FRANCS.	TOTAL.	de 5 CENTIMES.	de 10 CEN
1832	»	»	»	»	»	»
1833	»	»	»	»	»	»
1834	»	»	»	»	»	»
1835	»	»	»	»	»	»
1836	»	»	»	»	»	»
1837	»	»	»	»	»	»
1838	»	»	»	»	»	»
1839	»	»	»	»	»	»
1840	»	»	»	»	»	»
1841	»	»	»	»	»	»
1842	»	»	»	»	»	»
1843	»	»	»	»		»
1844	»	»	»	»	»	»
1845	»	»	»	»	»	»
1846	»	»	»	»	»	»
1847	»	»	»	»	»	»
1848	»	8,037,425	»	8,037,425	»	»
1849	371,880	3,749,575	»	4,121,455	»	»
1850	633,270	1,853,875	»	2,487,145	»	»
1851	»	»	»	»	»	
1852	»	»	»	»	»	»
1853	»	»	»	»	»	»
1854	»	»	»	»	»	
1855	»	»	»	»	»	
1856	»	»	»	»	»	
1857	»	»	»	»	»	
1858	»	»	»	»	»	
1859	»	»	»	»	»	
1860	»	»	»	»	»	
1861	»	»	»	»	412,963 20	908,
1862	»	»	»	»	707,469 »	1,512,
1863	»	»	»	»	802,753 60	1,458.
1864	»	»	»	»	125,628 70	320,
1865	»	»	20,522,060	20,522,060	»	
TOTAL.	1,005,150	13,640,875	20,522,060	35,168,085	2,048,814 50	4,189.
	(d)				(e)	

CKEL		TOTAL GÉNÉRAL DES MONNAIES DE TOUTE ESPÈCE fabriquées et mises en circulation		Observations.
TIMES.	TOTAL.	dans l'année.	depuis 1832.	
»	»	286,090 80	»	(d) Les pièces d'or de 10 et de 25 francs ont cessé d'avoir cours legal et ont été retirées de la circulation, en vertu d'un arrêté royal du 11 août 1854.
»	»	6,424,577 61	6,710,668 41	
»	»	3,952,301 36	10,662,969 77	
»	»	4,271,326 38	14,934,296 15	
»	»	584,230 20	15,518,526 35	
»	»	601,879 75	16,120,406 10	
»	»	1,427,170 50	17,547,576 60	
»	»	»	17,547,576 60	
»	»	907,408 »	18,454,984 60	
»	»	169,954 64	18,624,934 24	
»	»	333,279 28	18,958,218 52	
»	»	1,653,000 »	20,611,218 52	
»	»	4,651,154 25	25,262,372 77	
»	»	249,722 92	25,512,095 69	
»	»	244,170 09	25,756,265 78	
»	»	3,688,015 41	29,444,281 19	
»	»	22,162,960 59	51,607,241 78	
»	»	43,974,629 04	95,581,870 82	
»	»	29,669,123 40	125,250,994 22	
»	»	18,706,801 01	143,957,795 23	
»	»	23,195,274 89	167,153,070 12	
»	»	12,570,560 05	179,723,630 17	
»	»	»	179,723,630 17	
»	»	19,491 48	179,743,121 65	
»	»	448,429 24	180,191,550 89	
»	»	216,684 84	180,408,236 73	
»	»	471,845 72	180,880,082 45	
»	»	220,870 60	181,100,953 05	
»	»	87,159 52	181,188,112 57	
734 »	1,681,711 70	1,757,147 22	182,945,259 79	
»	2,220,371 70	2,471,222 53	185,416,482 32	
»	2,250,919 50	2,623,344 06	188,039,826 38	
»	445,862 90	782,655 14	188,822,481 52	
»	»	25,094,040 06	213,916,521 58	
734 »	6,598,865 80			
	(e)			

(e) Au 11 novembre 1865, il y avait dans la circulation, en monnaie de nickel :

PIÈCES DE

5 c.	10 c.	20 c.	TOTAL.
Fr. 885 652	1,561,278	239,344	2,685,673

Le reste, soit . . . . . 3,913,192 se trouve dans les caisses de la Banque (Décembre 1865).

Pour copie conforme :

A. BRICHAUT, *contrôleur.*

OBSERVATION.

Les pièces avec d'autres millésimes, qu'on rencontre dans quelques collections, ne sont que des essais de monnayage qui n'ont pas été suivis d'une émission régulière. Telles sont les pièces de 40 francs et de 20 francs, de 1835 et 1841, aux types de Braemt; les pièces de 20 francs de 1862, 1863 et 1864; le centime de 1832, etc.

CORRESPONDANCE.

A M. Renier Chalon, *président de la Société royale de Numismatique.*

Monsieur,

Les recherches que j'ai faites depuis un certain nombre d'années sur l'histoire de l'Université de Louvain au xve siècle m'ont fourni quelques détails relatifs aux sceaux primitifs de la Faculté des Arts. Je ne puis m'empêcher de vous les communiquer, et je ne doute aucunement qu'ils ne vous intéressent au plus haut point, ainsi que les membres de la Société dont vous êtes le digne et infatigable président.

L'Université de Louvain, fondée en 1425, fut installée le 7 septembre de l'année suivante. La première réunion de la Faculté des Arts eut lieu le même jour, sous la présidence de Gérard de Bruyn, doyen du chapitre de Saint-Pierre, à Louvain. Pendant les deux premières années qui suivirent son établissement, la Faculté des Arts, entièrement occupée de son organisation intérieure et de la rédaction de ses Statuts, ne songea guère à se procurer des sceaux pour l'expédition de ses lettres et de ses décrets. Ce ne fut qu'au mois d'août 1428, qu'elle délibéra la pre-

mière fois sur cet objet. Elle résolut alors de faire graver deux sceaux en argent, dont l'un servirait au *procureur* ou doyen (1) et l'autre à toute la Faculté réunie en corps. On nomma en même temps une commission chargée d'élaborer des projets de sceaux qui devaient être soumis à l'approbation de la Faculté (2). Ces projets furent présentés par la commission et approuvés en pleine Faculté, à la séance du 24 septembre suivant (3). Les deux sceaux représentaient un livre ouvert entouré de sept étoiles et de sept lettres figurant les sept arts libéraux. Le grand portait la légende : SIGNETUM FACULTATIS ARTIUM STUDII LOVANIENSIS, et le petit : SIGNETUM PROCURATORIS FACULTATIS ARTIUM STUDII LOVANIENSIS. Le 19 octobre, la Faculté décida, contrairement à la

(1) Le doyen de la Faculté des Arts porta pendant quelque temps le nom de *Procurator*.

(2) Voici comment les *Actes* de la Faculté, sous la date du 14 août 1428, rendent compte de cette décision : *Conclusit Facultas, vocum pluralitate, quod debeant fieri duo sigilla argentea : unum Facultatis, reliquum vero procuratoris, cum figuris per deputatos avisatis, salvo tamen quod, antequam sculpantur, figure depicte Facultati presententur, ut corrigere poterit, vel etiam approbare. — Item tunc conclusum fuit, pluralitate vocum, quod in circumferentia minoris sigilli scriberetur nomen* DECANI, *loco nominis* PROCURATORIS, *salvo tamen quod super isto et circa hoc emergentibus indiceretur congregatio generalis.* Le 18 août, on prit la résolution suivante : *Tunc fuit conclusum, vocum pluralitate, quod nomen* PROCURATORIS *debeat permanere, et quod in circumferentia sigilli procuratoris scribi debeat :* SIGNETUM FACULTATIS ARTIUM.

(3) *Eadem die approbate fuerunt forme sigilli et signeti Facultatis Artium Lovaniensis, et conclusum fuit quod earum sculpture ingrossatio deberet executioni mandari.* (Actes du 24 septembre 1428.)

résolution du 14 août précédent, que les sceaux seraient gravés sur cuivre au lieu de l'être sur argent (1).

A l'élection du doyen, qui eut lieu le 24 janvier 1431, le grand sceau fut égaré avec deux des clefs du coffret renfermant les archives et le trésor de la Faculté (2). Les recherches qu'on fit pour retrouver les objets perdus furent inutiles. En conséquence, la Faculté se vit dans la nécessité de révoquer son sceau primitif; ce qui fut fait à la séance du 1er février, en présence d'un notaire et de trois témoins. Elle délégua, en même temps, le doyen et les quatre plus anciens professeurs pour former un nouveau projet de sceaux (3). Le 5 février, ce projet fut communiqué à la Faculté dont il reçut l'approbation unanime. Il fut immédia-

(1) *Visum fuit Facultati quod sigillum Facultatis debeat sculpi in materia enea et non argentea.* (Actes du 19 octobre 1428.)

(2) *Conclusum fuit, ex quo in electione novi decani perditum fuit signetum Facultatis cum duabus clavibus, quod quilibet magistrorum de Facultate se canonice purgaret quod de ejusmodi rebus Facultatis amissis nesciret, et scientem accusaret infra triduum; et post triduum fierit novum signetum, quod per deputatos conciperetur, et variarentur sere clavium.* (Actes du 26 janvier 1431.)

(3) *Revocatum fuit signetum Facultatis perditum, in quo fuit depictus liber apertus cum septem stellis circumstantibus et septem literis septem artium liberalium representantibus, et scriptura in circumferentia :* SIGNETUM FACULTATIS ARTIUM STUDII LOVANIENSIS. *Et hoc revocatum est in presentia Symonis de Oudorp, notarii et bedelli, et trium testium astantium, ab anno Domini 1431, mensis januarii die vigesimo quarto inclusive; et quidquid ab illo die citra attemptatum est vel attemptaretur, Facultas Artium revocavit et annullavit in hac congregatione. — Item conclusum fuit, quod deberet concipi aliud signetum Facultatis Artium per quatuor seniores magistros Facultatis cum decano deputatos.* (Actes du 1er février 1431.)

tement mis à exécution, et dès le 10 février, les nouveaux sceaux étaient en usage. En voici la description : Sous une tente se trouvait, entourée de sept étoiles, symboles des sept arts libéraux, la *Philosophie* personnifiée, comme le fait Boèce (1), dans une jeune femme tenant un livre de la main droite, et portant un sceptre dans la gauche. La lettre T était brodée sur le bord supérieur, et la lettre P sur le bord inférieur de sa robe (2).

Les légendes ne différaient de celles des sceaux primitifs que par le changement sur le petit sceau du mot *procuratoris* en celui de *decani* (3).

Le grand sceau se conservait dans le coffre ou armoire, *arca,* de la Faculté, qui se fermait à plusieurs clefs (4). On

(1) *De Consolatione philosophiæ,* lib. I.

(2) Boèce voulait indiquer par ces deux lettres la division de la philosophie en théorique (T ou plutôt TH, lettre initiale du mot Θεωρητικη) et pratique (P du mot πρακτικη).

(3) *In congregatione Facultatis communicatum fuit conceptum novum sigillum decani, in quo deberet depingi ymago unius puelle habentis librum in dextra manû et sceptrum in sinistra, et* T *in superiori parte vestimenti et* P *in inferiori, sicut Boetius describit Philosophiam, cum septem stellis stantibus in tabernaculo. Et in circumferentia scribetur :* SIGILLUM DECANI FACULTATIS ARTIUM STUDII LOVANIENSIS. (Actes du 5 février 1431.)

Et fuit completum decima die februarii, et sic tunc primo sigillavimus hoc sigillo. Actes.

(4) Dans le commencement, cette armoire se fermait à quatre clefs conservées par le doyen, le receveur et deux membres nommés par la Faculté. Plus tard, après que la Faculté des Arts eut été partagée en quatre *nations* (du Brabant, de la Hollande, de la Flandre et du Pays Wallon), il y eut six clefs, confiées au doyen et au receveur de la Faculté, et aux quatre procureurs des nations ; *procuratores nationum.*

l'employait surtout pour sceller les diplômes des maîtres ès-arts, et autres actes importants de la Faculté. Le petit sceau, appelé aussi *sceau du doyen* parce qu'il se trouvait entre les mains de celui-ci, servait pour les diplômes des bacheliers et les actes de moindre conséquence. Certains droits étaient dus au doyen et aux détenteurs des clefs, lorsqu'on voulait obtenir des lettres de témoignage scellées du grand ou du petit sceau de la Faculté. Ainsi, par exemple, la Faculté statua, le 13 janvier 1433, qu'on payerait au doyen un quart de pot de vin du Rhin pour le petit sceau, et un pot entier pour le grand (1).

J'aurais désiré, Monsieur, vous entretenir aussi des sceaux primitifs de l'Université et des Facultés de théologie, de médecine et de l'un et l'autre droit. Mais, malgré mes recherches, je ne suis pas parvenu, jusqu'à ce moment, à réunir les matériaux nécessaires pour une notice complète. Je nourris cependant l'espoir de pouvoir, dans un avenir peu éloigné, vous fournir sur ces objets quelques notes qui ne seront pas tout à fait dépourvues d'intérêt.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Reusens,

Professeur d'archéologie et bibliothécaire de l'université catholique de Louvain.

(1) *Placuit Facultati quod litere testimoniales de gradu magisterii sigillentur magno sigillo Facultatis; pro quo solvent volentes habere hujusmodi literas clavigero cum decano Facultatis unam geltam vini Renensis. Baccalarii habebunt solum parvum sigillum; pro quo solvent decano unam quartam vini Renensis.* (Actes du 13 janvier 1433.)

MELANGES.

M. Samuel Henri Berthoud, de Cambrai, l'auteur des *Contes misanthropiques* et d'une foule de romans, publie, depuis quelques années, les *Petites chroniques de la science,* compilation *scientifico-canardière* destinée à faire la concurrence à Figuier.

Dans le volume de l'année dernière, p. 205, nous lisons :

« Les monnaies d'or, d'argent et de billon de la France « sont aujourd'hui les mieux frappées et les plus pures ; « leur valeur répond exactement à la valeur intrinsèque « qu'elles doivent représenter.

« Nos voisins les Belges reconnaissent tellement cette « dernière supériorité, qu'une de leurs industries consiste « à accaparer nos pièces de cinq francs et les fondre pour « se procurer un bénéfice qui ne laisse pas que d'être « lucratif, quand on opère sur des quantités importantes. »

Que les monnaies françaises soient bien frappées, nous en convenons très-volontiers. Qu'elles soient les plus belles, les mieux frappées les mieux gravées du monde, c'est une vérité incontestable..... en France, mais qu'on aurait peut-être peine à faire admettre dans d'autres pays, en Angleterre, par exemple. Qu'elles soient les *plus pures,* ceci a besoin d'explications.

Si M. Berthoud appelle les *plus pures,* les monnaies qui contiennent le moins d'alliage, son assertion, en ce qui

concerne la *pureté* des monnaies françaises (et belges, car elles sont identiques, ce qu'il semble ignorer), est complétement inexacte. Les monnaies françaises d'or et d'argent, sauf les pièces divisionnaires, sont à 900 millièmes de fin.

Presque toutes les monnaies d'or de l'Europe sont à un titre supérieur (1). Les monnaies d'argent d'Angleterre sont à 925; celles de Hanovre à 993; celles du Portugal et du Brésil à 917; celles d'Espagne à 917; celles du Pape à 917; les vieilles couronnes de France étaient à 906, etc.

Si l'auteur entend par *monnaie pure* une pièce qui contient la quantité d'or ou d'argent qu'elle doit contenir d'après la loi, quel que soit l'alliage qu'on y ajoute, les monnaies françaises sont pures quand *le franc* y est représenté par 4 ½ grammes d'argent fin. Ainsi, la pièce de cinq francs, qui contient 22 ½ grammes d'argent et 2 ½ grammes de cuivre ou de zinc, est *pure;* elle resterait également *pure* si, pour la rendre plus dure et plus résistante au frai, on y ajoutait une partie d'alliage plus grande en augmentant son poids. Ce serait seulement une perte dans la fabrication, cet alliage n'étant pas compté dans la valeur de la pièce.

Mais des monnaies qui ne sont plus *pures*, ce sont les nouvelles monnaies divisionnaires françaises, monnaies que la convention du 23 décembre 1865 nous a également fait adopter. Là, le franc n'est plus représenté par 4 ½ grammes d'argent; il s'en faut de 6 ½ p. °/₀, ou si l'on veut, il y aura un bénéfice de 6 ½ p. °/₀ à convertir les pièces

(1) Le pape et, au siècle dernier, la république de Venise, ont employé pour leurs monnaies l'or sans aucun alliage, c'est à dire à 1000 millièmes.

de cinq francs en pièces de deux, de un ou de demi-franc. N'est-ce pas là, monsieur Berthoud, une honnête industrie et dont les Belges ne sont pas les inventeurs? Ces coquins de Belges « qui accaparent nos pièces de cinq francs pour les fondre » (et pourquoi pas les leurs qui sont indentiquement les mêmes?)

Savez-vous, monsieur Berthoud, pourquoi l'on fond les pièces de cinq francs, non pas ici seulement, mais partout et même en France?

C'est que le gouvernement français, contrairement à la science économique et à l'avis des hommes les plus compétents, s'est obstiné à conserver une chose impossible, un *double étalon monétaire.*

La loi française décide que l'or vaudra quinze fois et demie son poids d'argent. Mais une loi ne peut pas fixer la valeur toujours mobile des marchandises. Qu'arrive-t-il alors? Si l'or est en hausse, comme de 1830 à 1848, s'il vaut plus de quinze fois et demie son poids d'argent, il disparaît et l'argent prend sa place. Si, au contraire, une Californie nouvelle se découvre, il ne vaut plus quinze fois et demie son poids d'argent. L'argent alors disparaît. On fond les pièces de cinq francs, on exporte les lingots d'argent, et les lingots d'or affluent aux hôtels des monnaies.

L'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne n'ont plus qu'un seul métal pour monnaie légale. M. Frère-Orban, notre grand ministre des Finances, avait voulu établir, en Belgique, le même système; mais une décision malencontreuse de la Chambre l'en a empêché. A présent, sous le rapport des monnaies, nous sommes Français, et il faut en prendre notre parti avec résignation.

Quant à la monnaie française de billon ou plutôt de bronze, comme à toutes les monnaies de cuivre du monde, je ne sais ce que M. Berthoud veut dire en parlant de sa valeur intrinsèque. S'imagine-t-il, par hasard, que le cuivre que contiennent dix pièces de dix centimes vaut un franc? Le premier chaudronnier venu pourra le renseigner à ce sujet.

R. Ch.

Les deuxième et troisième numéros de la *Revue française de numismatique*, se composent des articles suivants :

1° *Vénus armée sur les médailles de Corinthe*, par M. François Lenormant. 5 pages.

2° *Des signes de christianisme qui se trouvent sur les monnaies de Constantin et de ses fils, avant et après la mort de Licinius*, par M. R. Garrucci. 33 pages et 2 planches.

M. Gabriel de Mortillet vient de faire paraître un volume pour prouver que le signe de la croix, *symbole religieux*, est bien antérieur au christianisme. La croix, c'est-à-dire l'intersection de deux lignes, est une figure qui, en effet, se rencontre et doit se rencontrer souvent dans des dessins d'ornementation. Mais y attachait-on une idée religieuse? Il est au moins permis d'en douter.

3° *Trouvaille de monnaies d'or du Bas-Empire*, par M. Ch. Robert. 9 pages et vignettes.

4° *Deniers frappés à Milan au nom des empereurs*

Otton Ier et Otton II, par M. le Bon de Pfaffenhoffen. 5 pages et vignettes.

Ces deniers offrent cette singulière légende : OTTO ET ITEM OTTO.

5° *Monnaies de Chypre et de Salona,* par M. P. Lambros. 22 pages et une planche.

6° *Méreaux de cuivre et de plomb, jetons inédits de la ville de Meaux,* par M. A. Lefebvre. 14 pages et 2 planches.

7° *Les magistrats monétaires de Corcyre,* par M. F. Lenormant. 7 pages.

8° *Recherches sur les ateliers monétaires. Dioclétien et la Tétrarchie,* par M. de Longpérier. 8 pages.

9° *Mélanges de numismatique. Monnaies de Trèves, de Metz et de Verdun,* par M. Ch. Robert. 7 pages et une planche.

10° *Supplément à l'essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne,* par M. Deschamps de Pas. 48 pages et 2 planches.

Cet excellent travail vient compléter les précédents articles de l'auteur, insérés dans la Revue française de 1861 et de 1862. Il traite, cette fois, des monnaies noires qu'il avait négligées jusqu'ici. A propos des nombreuses imitations des *mites* et *doubles mites* de Flandre, fabriquées par les petits seigneurs des bords de la Meuse, l'auteur ne s'est pas rappelé que notre recueil pouvait lui fournir des renseignements utiles à ce sujet. Nous sommes revenu maintes fois sur ces monnaies et les planches posthumes de Lelewel, insérées dans la Revue, en fourmillent.

Quant aux mites avec *Moneta de g, de gi, de gei;* celle avec

Johan... de Gerig (ou plutôt *de Gerdg*, car l'auteur avoue que le I pourrait bien être un D), elles ne sont pas de Jeanne de Wesemael, mais bien de Jeanne de Merwede, dame de Gerdingen, de Steyn et d'autres lieux dont elle prend les noms sur ses nombreuses contrefaçons. (*Voy.* les articles que nous avons insérés, à ce sujet, dans cette Revue, année 1855, p. 347; année 1861, p. 132, etc.)

Il serait à désirer que M. Deschamps de Pas, reprenant à nouveau le livre inachevé et incomplet de M. V. Gaillard, nous donne une bonne monographie des monnaies flamandes, non-seulement sous la maison de Bourgogne, mais depuis les origines féodales jusqu'à la fin du comté de Flandre, en 1794. Personne, mieux que lui, ne peut mener à bonne fin cette vaste et difficile entreprise.

R. Ch.

Les collections numismatiques du Musée communal d'Ypres viennent de s'enrichir d'une série de jetons en argent du magistrat de la ville et de la châtellenie d'Ypres et de quelques monnaies en argent frappées à Ypres.

La série de jetons a été acquise sur les fonds du Musée, elle comprend des pièces très-rares du XVIIe et du XVIIIe siècle, et notamment des jetons à l'effigie de Louis XIV frappés durant l'occupation de cette ville par le roi de France.

La série des monnaies frappées à Ypres est composée de onze pièces qui datent de la fin du XIIe ou du XIIIe siècle; toutes sont décrites dans l'ouvrage de Gaillard. Ces exemplaires ont été offerts au Musée par M. Alp. Vandenpeere-

boom, qui ne néglige aucune occasion, comme particulier, d'enrichir ces collections. Nous savons, en effet, de bonne source, dit le *Progrès* d'Ypres, que notre représentant vient d'acheter de nouvelles poteries romaines et que son intention est de les offrir au Musée pour augmenter encore la belle collection de vases et d'objets romains, que le Musée doit déjà à sa générosité particulière.

(*Écho du Parlement.*)

Faux kreutzers de Berne et du Valais fabriqués en Italie. Notice par A. Morel-Fatio. Lausanne, imp. Georges Bridel, 1866, in-8°, 12 pages et une planche.

L'auteur décrit, dans cette courte notice, quatre petites monnaies, imitées ou contrefaites d'après des monnaies suisses, par des seigneurs italiens du xvie siècle.

C'est, d'abord, un kreutzer de Berne, en tout semblable à la pièce originale, sauf, bien entendu, la qualité du métal et la légende MONETA. NOVA. COMITES. R. Cette lettre R a suffi à M. Morel-Fatio pour lui donner le mot de l'énigme. Il reconnaît là les Radicati de Passerano, du reste coutumiers du fait.

La seconde pièce au même type, et qui n'est plus que du cuivre pur, il la donne, mais avec moins de certitude, au comte de Déciane, Delphin, Tizzone, (1582 à 1598).

La troisième est un kreutzer du Valais, au type du trèfle accosté de deux étoiles; la légende MO. NOV. ORDIN. M. C. est lue par notre OEdipe : MO*neta* NOV*a* ORDIN*ata*

a *Marchione Castilioni*. Rodolphe Gonzague, marquis de Castiglione, de 1586 à 1593, encore un des plus hardis industriels princiers de l'époque. Il avait même osé s'attaquer aux monnaies du pape Sixte-Quint, qui fulmina contre lui bulles et excommunications.

La dernière pièce est un kreutzer au type de Berne, évidemment d'origine italienne, dit M. Morel-Fatio, mais qui, jusqu'à ce jour, a défié la sagacité si pénétrante de l'honorable directeur du Musée de Lausanne.

R. Ch.

Un de nos jeunes artistes, M. J. Stordeur, élève de feu M. J.-P. Braemt, a le premier répondu à l'appel que notre Revue a adressé aux graveurs en médailles. Espérons que son exemple sera suivi par d'autres et que MM. les artistes apprécieront toute l'utilité que la publicité d'un recueil périodique peut leur offrir. Nous avons reçu de M. Stordeur deux médailles.

1° Celle qu'il a consacrée à la mémoire de son maître :

Tête à droite : NÉ A GAND LE 15 JUIN 1796. MORT A BRUXELLES LE 2 DÉC^bre 1864.

Revers : A LA MÉMOIRE DE J. P. BRAEMT, GRAVEUR EN CHEF DES MONNAIES. Dans une couronne de fleurs et de fruits : CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROY^le DE BELGIQUE, DE L'INSTITUT DES PAYS-BAS, DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS D'ANVERS, DES SOCIÉTÉS DE GAND, MONS, & & &, L'UN DES FONDATEURS DE LA CAISSE DES ARTISTES.

Diamètre : 60 millimètres.

2° Celle du congrès catholique de Malines :

Buste du pape à droite : SA SAINTETÉ PIE IX SOUVERAIN-PONTIFE.

Rev. Un livre ouvert portant les noms des organisateurs du congrès, posé sur un trophée religieux, industriel et agricole : SOUVENIR DU CONGRÈS CATHOLIQUE DE MALINES, MDCCCLXIII.

Diamètre : 60 millimètres.

R. Ch.

Rapport sur une inscription portant le nom de Tétricus, trouvée près de Dijon, au mois de février 1866, par Jules d'Arbaumont, secrétaire-adjoint de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. Dijon, 1866, in-4°, 23 p.

Le curieux monument qui a donné lieu à ce savant et intéressant rapport est une espèce de petite colonne milliaire en pierre blanche, de 48 centimètres de hauteur sur un diamètre de 26, sur laquelle on lit :

CAIO. ESVVIO
TETRICO. PIO
FELICI. INVICTO
AVG. P. M. TR. P. P. P
A N D M
LXXV

Au point de vue de la numismatique, cette inscription fournit à M. d'Arbaumont l'occasion de rectifier la lecture

des légendes des monnaies de Tétricus fils, et de lui restituer ses véritables noms.

Une médaille de ce prince, portant en toutes lettres PIVESVS, ne permet pas de lui contester ce nom. Mais que faire des groupes de lettres : PESVVIVS, PES, PESV. PIVESV, CPE?

L'auteur du rapport propose de les décomposer et de lire : P*ivesus* ESVVIVS, P*ivesus* ES*uvius*; P*ivesus* ESV*vius*; PIV*esus* ESV*vius*; C*aius* P*ivesus* E*suvius*. Le nom d'ESVVIVS ayant incontestablement appartenu à Tétricus, comme le prouve l'inscription de Dijon.

Ainsi, Tétricus aurait porté les noms de *Caius Pivesus Esuvius ;* celui de *Pesuvius*, admis par Eckehl et Mionnet ne serait que le résultat d'une mauvaise lecture.

R. Ch.

Nous donnons ici l'empreinte de la nouvelle piastre du Mexique de l'empereur Maximilien.

R. Ch.

On nous a rapporté de Rome les nouvelles monnaies décimales des États pontificaux, frappées conformément à la convention du 23 décembre dernier. La pièce de 5 lire n'existait pas encore.

La pièce de 20 centimes est de bronze et les autres pièces du même métal sont de 10, de 5 et de 2 1/2 centimes, comme dans le grand-duché de Luxembourg. (*Voy.* les pl. XX et XXI.)

R. Ch.

APPEL AUX LECTEURS DE LA REVUE.

Pour répondre à une demande de renseignements qui nous a été adressée de Paris par la commission de la topographie des Gaules, nous prions MM. les numismates et amateurs belges de bien vouloir nous indiquer les localités de notre pays, dans lesquelles, à leur connaissance, il a été trouvé des monnaies gauloises, et donner une idée exacte de ces monnaies, en renvoyant aux planches des ouvrages les plus répandus, tels que ceux de Lelewel, Alex. Hermand, Lambert, etc. [1].

R. Ch.

On nous annonce deux découvertes de la plus haute importance pour la numismatique qui viennent d'être faites

[1] Adresser les lettres au président de la Société royale de numismatique; rue de la Senne, 24.

en Frise. L'une consiste en bijoux et monnaies d'or de l'époque mérovingienne, parmi lesquelles il ne se trouve pas moins de 10 sous d'or de Chlotaire, un magnifique sol de Sisebut au revers ✠ *Ispalipios*, etc. Ce trésor a été acquis par le gouvernement et déposé au musée de Leyde.

La seconde se compose de 260 *sceattas* dans le genre de celles qu'a décrites M. Rethaan-Macaré, etc.

Notre honorable confrère M. Dirks se propose de faire de ces deux trésors le sujet d'un article pour le prochain numéro de la Revue.

R. Ch.

Parmi les questions proposées par la classe des beaux-arts de l'Académie royale, pour le concours de 1868, il en est une qui s'adresse aux numismates :

Faire l'histoire de la gravure des médailles, en Belgique, depuis le XVIe *siècle jusqu'en* 1794. *Cette histoire doit embrasser les territoires qui forment la Belgique actuelle, et comprendre, à la fois, la biographie des artistes et une appréciation de leurs travaux.*

Le prix sera une médaille de mille francs.

Les mémoires doivent être remis à M. le secrétaire perpétuel, avant le 1er juin 1868.

R. Ch.

Un recueil périodique va se publier à Florence sous le titre de *Bullettino di numismatica italiana*. Cette nouvelle

Revue numismatique paraîtra, tous les deux mois, par livraisons de 8 pages in-4° avec des figures de monnaies. Le prix annuel est de 7 francs pour la France et la Belgique. S'adresser à M. Caucich, place du Dôme, n° 15, à Florence.

R. Ch.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er DÉCEMBRE 1866.

MEMBRES HONORAIRES (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION
MM.	
Yong-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc.	—
De Saulcy (le baron **Frédéric**), sénateur, membre de l'Institut de France, etc.	—
De Koehne (**S. E.** le commandeur **Bon**), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg	—
Vander Chijs (**P.-O.**), professeur à l'université de Leyde, etc.	—
De Schulthess-Rechberg (le chevalier), colonel, à Vienne	20 septembre 1846.
De Pfaffenhoffen (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich	—
Meyer (**J.-F.-G.**), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye	—

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Promis (le chevalier **Dominique**), conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	20 septembre 1846.
De la Saussaye (**L.**), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon...	—
Sabatier (**J.**), membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris.....	4 mars 1849.
Castellanos (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
Fustagueras y Fuster (don **Jaimé**), archéologue, à Barcelone.....	—
De Bernabé (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Sarragosse.....	—
Dirks (**J.**), avocat, à Leeuwarde, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
Hildebrand (**B.-E.**), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
Leitzmann (le révérend **J.**), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*.....	—
Mantellier (**P.**), conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.....	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund.....	—
Robert (**Charles**), directeur au ministère de la guerre, à Paris.....	5 juillet 1863.
De Rauch (**A.**), chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin.....	—
Nahuys (le comte **Maurin**), archéologue, à Utrecht.	2 juillet 1865.
Deschamps de Pas (**L.**), ingénieur, à Saint-Omer..	1 juillet 1866.
Morel-Fatio, archéologue, etc., à Paris.....	—

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
De Bethune (le chanoine), secrétaire de l'évêché, à Bruges.....	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
De la Fontaine (le baron), président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg.....	—
De Meyer (J.), rentier, à Gand	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur.....	—
De Robiano (le comte **Maurice**), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
Goddons (G), greffier, etc., à Louvain.....	—
Guioth (J.-L.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles.....	—
Meyers (M.-B.), colonel du génie, à Gand.....	—
Perreau (A.), agent de la Banque, à Tongres.....	—
Piot (Charles), docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale	—
Serrure (C.-P.), docteur en droit, correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
Van Miert (Dominique), pharmacien, conseiller communal, à Mons.....	—
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Bruxelles.....	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E.-C.), rentier, à Gand.....	—

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Cuypers van Velthoven (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	1 juillet 1849.
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles.....	—
Pety de Thozée (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune.....	4 juillet 1852.
De Witte (le baron J.), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., à Wommelghem	5 juillet 1857.
Cocheteux (C.), capitaine du génie, à Anvers.....	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Bruxelles.....	—
Vander Auwera, conseiller provincial, receveur de la ville, à Louvain.....	5 juillet 1858.
Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége.....	8 juillet 1860.
Picqué (Camille), attaché à la section des médailles de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.....	—
Vandenpeereboom (Alph.), ministre de l'intérieur, président de la société archéologique d'Ypres.....	5 juillet 1863.
De Nedonchel (le comte Georges), membre de la Société historique de Tournai.....	—
Cajot (le chanoine), membre de la Société archéologique de Namur.....	—
Vanden Broeck (Ed.), négociant, à Bruxelles....	3 juillet 1864.
Mailliet (V.), lieutenant-colonel pensionné, à Bruxelles.....	—
Wiener (Léopold), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., à Bruxelles.....	—
Wystman (Clément), notaire et archéologue, à Termonde.....	—
Surmont (le baron), archéologue, à Gand.....	2 juillet 1865.

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Helbig (Henri), archéologue, à Seraing.....	7 juillet 1861.
Vanderstraeten (Edmond), employé aux Archives de l'État, à Bruxelles.....	—
Serrure (C.-A.), avocat, etc., à Gand.....	5 juillet 1863.
Onghena (Charles), graveur, etc., à Gand.....	3 juillet 1864.
De Brou (Charles), archéologue, etc., à Bruxelles.	—
Coubeaux (Hippolyte), archéologue, à Bruxelles.	—
Maus (C.), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles.	2 juillet 1865.
Cluyskens (Hippolyte), professeur, à Gand.....	—
De Jonghe (Baudouin), à Bruxelles.....	—
De Limburg-Stirum (le comte), à Gand.....	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris.....	3 novembre 1856.
Penon (Casimir), négociant, à Marseille.....	—
Morin (Henri), fils, banquier, à Lyon.....	—
Bretagne, directeur des contributions directes, à Nancy.....	—
Salmon (Philippe), avocat, à Paris.....	—
Dancoisnes (L.), notaire, à Henin-Liétard.....	—
Minart, conseiller, à Douai.....	—
De Vete de Burine, colonel, à Utrecht.....	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.
De Voogt (W.-J.), à Amsterdam.....	—

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Dumoulin (F.-J.-L.), notaier, à Sittard	10 avril 1857.
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
Boudard (P.-A.), archéologue, à Béziers..... .	5 octobre 1857.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon...	15 avril 1859.
Landré (J.-D.), à Amsterdam.....	6 mai 1859.
Van Geuns, à Dieren, près d'Arnhem.....	—
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai.....	—
De la Fons-Mélicocq (le baron), à Raismes (département du Nord).....	26 septembre 1860.
De Roemer (le baron), membre de la première chambre du royaume de Saxe, à Dresde.....	4 juin 1861.
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille.....	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer.....	29 novembre 1861.
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la société des antiquaires de Picardie, etc.....	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Lancy, près de Genève.....	27 février 1863.
Muller (le docteur L.), à Copenhague.....	—
Rouyer (Jules), directeur des postes, à Mézières.	20 mars 1863.
Friedlaender (le docteur D.-J.), archéologue, à Berlin.....	10 décembre 1863.
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron.	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent).....	—
Namur (A.), professeur, secrétaire de la Société royale grand-ducale, à Luxembourg.....	—
Pauly (Henri), Recteur de l'école supérieure, à Montjoie.....	3 juillet 1864.
Elberling (le docteur), numismate, etc., à Luxembourg.....	19 novembre 1864.
Maggiora-Vergano-Brichetti (le chevalier), à Asti.....	14 janvier 1865.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
S. A. S. Monseigneur le prince de **Hohenlohe-Waldenbourg**, au château de Kupferzell (Wurtenberg).....	14 janvier 1865.
Barozzi (Nicolas), directeur du musée Correr, à Venise.....	27 octobre 1865.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), président de la Société numismatique française, à Trilport (Seine-et-Marne).....	—
Madden (W. Frédéric), du British Museum, secrétaire de la Société numismatique de Londres..	—
Hooft Van Iddekinge (le chevalier J.-E.-H.), à Paterswolde (province de Groningue).....	4 août 1866.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1866-1867.

Président : M. Renier Chalon.
Vice-Président : M. le Dr Dugniolle.
Contrôleur : M. Herry de Cocqueau.
Trésorier : M. Vanden Broeck.
Bibliothécaire : M. Guioth.
Secrétaire : M. Camille Picqué.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.
Camille Picqué.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1866.

Le Cabinet historique, 12e année, 7e et 8e livraisons, juillet et août 1866.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. III, 1866, 3e livraison.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres, etc., de Belgique, 35e année, 2e série, t. XXII, no 8, 1866.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er trimestre de 1866, no 51.

Revue trimestrielle, 2e série, 11e volume, 13e année, t. III, juillet 1866.

Money of necessity issued in Ireland in the Reign of Charles the first. (Offert à la Société par M. le colonel Mailliet.)

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. XI, année 1866, no 3, mai et juin.

Rivista della Numismatica antica e moderna continuata da E. Maggiora-Vergano, volume 1, Fascicolo IV. Asti, 1865.

Memorial numismatico espanol, 1re, 2e et 3e livraisons, janvier, février, mars, avril, mai et juin 1866.

Numismatischer Verkehr, 1866, nos 8 et 9. October.

Inscriptions de Troesmis, expliquées par M. Léon Renier, par Ch. Robert.

The numismatic chronicle, 1866. Part. III, new series, no XXIII.

Sommario della nummografia veneziana, fino alla caduta della republica, per V. Padovan e B. Cecchetti. Venezia, 1866, in-8o. (Hommage de l'auteur M. Cecchetti.)

Bolle dei Dogi di Venezia sec. XII-XVIII. Venezia, 1865, in-8°. (Hommage du même auteur.)

Bruxelles, le 3 novembre 1866.

Le Bibliothécaire,

GUIOTH.

CABINET NUMISMATIQUE.

Bronze

La Société royale de numismatique à son président, Renier Chalon. 25e anniversaire. 1866 1

Don du graveur J. Stordeur. Le pape Pie IX. 1

Id. id. A la mémoire de P.-J. Braemt, graveur en chef des monnaies. 1

Bruxelles, le 3 novembre 1866.

Le Bibliothécaire,

GUIOTH.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Troisième lettre à M. R. Chalon sur les éléments de la numismatique musulmane, par M. F. Soret 1
Jetons historiques de la collection de M. Vander Auwera (deuxième article), par M. Camille Picqué 89
Essai d'une monographie des médailles et méreaux des corporations armées des Pays-Bas (1530-1800), par M. J. Dirks . . . 102
La médaille de Francisco de Enzinas, par M. R. Chalon. 146
Description d'un triens barbare de la fin de l'époque mérovingienne, par M. le Dr A. Namur. 181
Une monnaie de Gorig, dynaste bagratide de l'Albanie arménienne. — Lettre de M. Victor Langlois à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique 186
Monnaies inédites des marquis de Monferrat, frappées à Chivasso, Casal, etc., par M. Morel-Fatio. 191
Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou inédites. (Neuvième article), par M. Renier Chalon. 200
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité, par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet 211
Médaille en l'honneur du prince Alexandre Labanoff de Rostoff, par M. le baron de Koehne 243
Découverte de monnaies du xive et du xve siècle, faite dans le déblai de la route de Reichlange à Éverlange, grand-duché de Luxembourg, par M. le Dr A. Namur 247
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M De La Fons-Mélicocq. 264

Instruction et ordonnance suivant laquelle Jean Goffin, maître monnoyeur de S. A. Sme, se devera gouverner et régler au fait de la monnoye d'or et d'argent que S. A. lui a permis de forger, communiqué par M. Stan. Bormans 269
Causerie sur l'as romain, par M. J. Sabatier. 309
Causerie sur la monnaie romaine d'or, par le même 317
Monnaies gauloises attribuées à Tournai et aux Éburons, par M. J. de Witte 334
Monnaies de Macon, par M. J. Charvet 342
Note sur les Monnaies celtibériennes, par M. Aloïss Heiss. . . . 357
L'ère des Arsacides, par M. le baron B. de Koehne 369
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité, par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet (2e article). 375
Découverte de Mérouvilliers, par M. J. Charvet 401
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité, par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet (3e article). 441
Lettre à M. R. Chalon, sur deux monnaies inédites de Léon II, premier roi de la Petite-Arménie (1185-1213 de J.-C.), par M. Victor Langlois 474
La croix de Saint-Ulrich d'Augsbourg, par M. R. Chalon. . . . 478
Numismatique bruxelloise. — Jetons frappés par les receveurs et les intendants du rivage, par M. Éd. Vanden Broeck 485
Anciens jetons des receveurs de Bruxelles, par M. R. Chalon (3e article). 497
Actes officiels 509

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. B. De Jonghe à M. R. Chalon, président de la Société numismatique belge 153
Lettre de M. le comte Maurin Nahuijs à M. R. Chalon, président de la Société. 276
Lettre de M. le chanoine Van de Putte à M. R. Chalon, président de la Société. 282
Lettre de M. Preux, avocat général à Douai, à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique 408
Lettre à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique, par M. Edm. Reusens. 529

MÉLANGES.

Suite de Van Loon, 9e volume. — M. Hoffmann. — La *Rivista della numismatica.* — La *Raccolta Veneta.* — Monographie des monnaies génoises de Scio, par M. le chevalier Promis. — Monnaies obsidionales d'Italie, par M. Carlo Morbio. — M. Morel-Fatio, Monnaies inédites de Genève, etc. — *Revue française,* 5e livraison de 1865. — *De l'établissement d'une monnaie universelle,* par M. le Cte Nahuys. — Médaille à la mémoire de Braemt. — Monnaies trouvées à Vught. — *Histoire numismatique de la Belgique,* par M. J. L. Guioth. — Un annexeur. — Découverte d'un trésor à Bruges. — Vente de monnaies et médailles, à Amsterdam. 155

Berliner Blätter fur Münzkunde, etc. : no VII. — M. W.-J. de Voogt. — Supplément à l'article de M. Dirks sur les médailles des corporations armées. — Nouveau catalogue de MM. Rollin et Feuardent. — Revue numismatique française. — Thaler du Jubilé de la bataille de Waterloo. — *Numismatic chronicle.* — Un tiers de sol frappé à Lieusaint. — Don de M. Durand. — M. Morel-Fatio. — Coins trouvés à Rochefort. — M. F. de Saulcy et M. Fréd. Madden. — Monnaies celtibériennes. — Diaduménien. — Monnaies scandinaves, en Suisse. — Deniers carlovingiens trouvés à Glisy. — Rectifications. 283

Médaille du Dr Jos. Bergmann. — M. Heiss. — *Dictionnaire archéologique* (époque celtique). — Le moyen bronze, par M. J. Marchant. — *Revue numismatique française.* — Fouilles d'Alise. — La Revue numismatique italienne. — *Proceedings of the Manchester Numismatic Society.* — *Blätter für Münzfreunde.* — *The numismatic chronicle,* no XXII. — M. Vander Chijs. — *Annuaire de la Société française de numismatique* (première année, 1866). — Une revue numismatique espagnole. — *Berliner Blätter,* VIII Heft. — *Der Münzfund von Trebitz.* — Nouvelles monnaies de Léopold II. — Monnaies du pape. — Vente de médailles, jetons et monnaies, à Amsterdam 413

M. S.-Henri Berthoud. — Revue numismatique française. — Collections numismatiques du musée d'Ypres : dons de M. Alp.

Vandenpeereboom. — *Faux kreutzers* de Berne, par M. Morel-Fatio. — Médailles nouvelles de M. J. Stordeur. — Les noms de *Tétricus*. — Le *peso* de Maximilien. — Nouvelles monnaies des États pontificaux. — Appel aux lecteurs de la Revue. — Deux découvertes importantes faites en Frise. — Question proposée par l'Académie. — Nouvelle revue numismatique. 534

Prix offert par M. le Dr Dugniolle 169

NÉCROLOGIE : Frédéric Soret, — Celestino Cavedoni, — De Gille, — le duc Louis de Blacas 170

Le docteur John Lee. — Alphonse Duleau. 303

Prosper Dupré. — Alexandre Geefs. 429

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion extraordinaire du 29 avril 1866, à Termonde. 304

Assemblée généraie annuelle du 1er juillet 1866, à Bruxelles . . . 430

Réunion du bureau du 4 août 1866 437

Liste des membres de la Société royale de numismatique, au 31 décembre 1866 547

Ouvrages reçus 179, 307, 439, 554

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Pl. I, II et III.	
».....	1
Pl. IV a VIII.	
».....	102
Planche IX.	
1....	91
2....	92
3....	95
4....	96
5....	96
6....	97
7....	97
8....	101
Planche X.	
1....	200
2....	201
3....	205
4....	206
5....	206
6....	206
7....	208
Planche XI.	
1....	191
2....	195
3....	195
4....	196
5....	197
6....	197
7....	199
Planche XII.	
1....	344
2....	346
3....	347
4....	349
5....	350
6....	354
7....	355
Planche XIII.	
».....	357
Planche XIV.	
».....	413
Planche XV.	
».....	437
Planche XVI.	
1....	498
2....	499
3....	502
4....	503
5....	504
Planche XVII.	
».....	478
Planche XVIII.	
1....	475
2....	476
3....	476
Planche XIX.	
».....	521
Pl. XX et XXI.	
».....	518
».....	544

SURNOMS HONORIFIQUES.

1 اقبال,
2 امس,
3 بدر,
4 بها, بهاء,
5 تاج, ناج, تاج,
6 جلال, جلال, جلال, جلال,
7 جمال,
8 جناح,
10 حسام, حسام, حسام, حسام,
11 حسن,
12 رضا,
13 ركن, ركن, ركن, ركن,
15 سراج, سراج,
16 سنا,
17 سنان,
18 سند,
19 سعد, سعد, سلم, سلو, سرو,
20 سلو, سرو,
21 سمسر, سمسر,
22 سهام, سهيل,
23 صالح,
24 صلاح, صلاح,
26 ضيا,
27 طه,
28 طهر, طهر,
29 عده, عده,
30 عز, عز, عز, عز,
31 عزيز,
32 عضد, عضد,
33 علا, علا, علا, علا,
34 عماد, عماد, عماد,
35 عميد,
37 غياث, غيا, غياث,
38 فاخ,
39 فهر,
40 فريد,
41 فج,
42 فخر,
43 قاهر,
44 قمر,
45 قطب, قطب, قطب,
46 كمال,
47 محمد,
48 مجد,
49 مهند,
50 مي,
51 مظفر, مظفر,
52 معز, معز,
53 معين,
54 مهيد,
56 مؤيد,
57 منيرة,
58 ناصر, ناصر, ناصر,
59 نصر, نصر,
60 نصرة,
61 نصير, نصير,
62 نجم, نجم,
63 نظام, نظام,
64 نور, نور, نور,
65 نصر

TITRES ADDITIONNELS

1 الكسا والكرسي , الكسا والكرسي , الرسا والرسي .
2 الرسي , الرسي , الكسي , الكسي
3 الكوله , الكوله
4 الملة , الملة , الملة .
5 العالي , عالي .
6 المسيح , المهدي .
7 المسلمين , المسلمين
8 امير المومنين , امير المومنين , امير المومنين
9 الملك , الملك , الملك , الملك , الايما
11 الحق , الحق .
12 الامة , الامة .

TITRES QUALIFICATIFS

1 الامام , الامام , الامام , الامام .
2 سلطان , سلطان .
3 شاه , شاه .
4 خاقان .
5 الخاقان , الخاقان .
6 تكاسر .
9 عبد , عبد , عبد .
10 قيصر .
11 كلب .
12 المهدي , المهدي , المهدي , المهدي .
13 مولى , مولى , مولى .
14 نايب .
15 ـــ .
16 الوزير .
17 وزير .
18 ولي , ولي .

TITRES DE SOUVERAINETE

1 امارت , امارت .
2 امير , امير , امير , امير
3 امير الامرا .
4 الجبار , الجبار .
5 بابر .
6 بادشاه , بادشاه , بادشاه
7 باشا .
8 بردوله .
9 ملك , ملك , ملك
10 خاقان , الخاقان , خاقان
11 خان , خان , خان .
12 خليفه , الخليفه , خليفه , خليفه .
15 راجا , راجا .
16 السلطان , السلطان , سلطان , سلطان .
17 ـــ , ـــ .
18 شاه , شاه , شاه , شاه .
19 ساسان , ساسان , ساسان , ساسان .
20 سيع , سيع .
21 صاحب , صاحب , صاحب
22 قاان , قاان .
23 الطرف , الطرف .
24 مالك , الملك , الملك , الملك .
25 الملك , ملك .

EPITHETES

1 الاجل , الاجل .
2 الاعظم , الاعظم , الاعظم , اعظم
3 الاشر , الاشرف .
4 الاوحد , الوحيد .
5 الخير .
6 الرحيم .
7 السعد , السعيد .
8 السيد .
9 الصلح , الصالح , الصالح .
10 القاهر , القاهر .
11 العادل , العادل , العادل .
12 العزيز , العزيز .
13 العلم , العالم , العالم .
14 الغازي , الغازي .
15 العالم .
16 القاهر .
17 الكامل , الكامل .
18 المسعود .
19 المطهر , المطهر .
20 المعظم , المعظم .
21 المحبوب .
22 المؤيد .
23 الناصر , الناصر .

TITRES DES KHALIFES ABBASSIDES.

3 المهدي , المهدي . [محمد , محمد]
4 الهادي .
5 هارون . [الرشيد]
6 الامين . [محمد]
7 المامون . [عبد الله]
8 المعتصم بالله .
9 الواثق بالله .
10 المتوكل على الله .
12 المنتصر بالله .
13 المستعين بالله .
13 المعتز على الله .
15 الموفق بالله .
16 المعتضد بالله .
17 المكتفي بالله .
18 المقتدر بالله .
19 القاهر بالله .
20 الراضي بالله .
21 المتقي لله .
22 المستكفي بالله .
23 المطيع لله , المطيع لله .
24 الطائع لله .
25 القادر بالله .
26 القائم بامر الله .
27 المقتدي بامر الله .
28 المستظهر بالله .
29 المسترشد بالله .
30 الراشد بالله .
31 المقتفي لامر الله .
32 المستنجد بالله , المستنجد بالله .
33 المستضيء بامر الله .
34 الناصر لدين الله .
35 الظاهر بامر الله .
36 المستنصر بالله , المستنصر بالله .
37 المستعصم بالله .

1654
1. A.
2. A.
PARATVS IN ARMIS
4. P.
3. C.
14
5. A.
PRO ARIS ET FOCIS

1.
A.
2.
C.
Westl
Lyd: Bat:
Borg: Comp
A: 1702
3.
C.
4

1.
C.
No. 20
3.
A.
2.
C.
N° 5
4.
A.
6.
A.
PRO ARIS ET FOCIS
GLORIA IN EXCELSIS DEO
5.
A.
7.
A.
FIDES. ET. CONSTANTIA. PATRIÆ. MILITIS.
PAX. ET. SECVRITAS. PVBLICA.

1.
A.
Was · Corporal · Johannes · Anno · Esch · Int · Ter · 1.6.9.3
2.
2.
A.
A
1.
A.
Onder · Johannes · Pauhars · Sergiant · Van · de · Schele · Mank · Colliemiers

AMSTERDAM A°. 1670 DE H. P. SIX CAP. VAN DE 27 WICK
2. A.
1. A.
ANNO 1688
E
3. C.
J. F. Sad
BORG. CAVALI TOT BATAA. 1727
4
A.

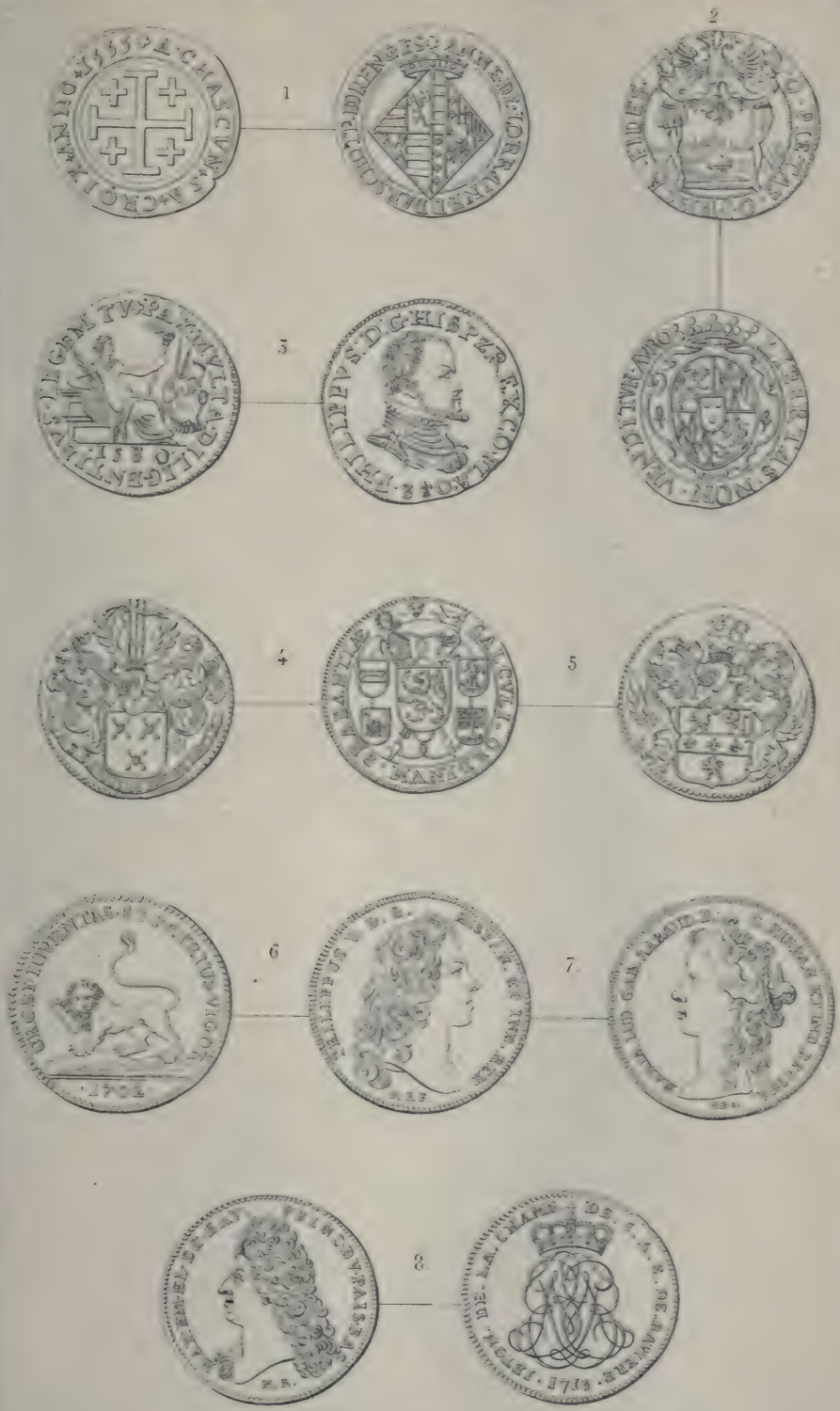
1
2
3
4
5
6
7
8

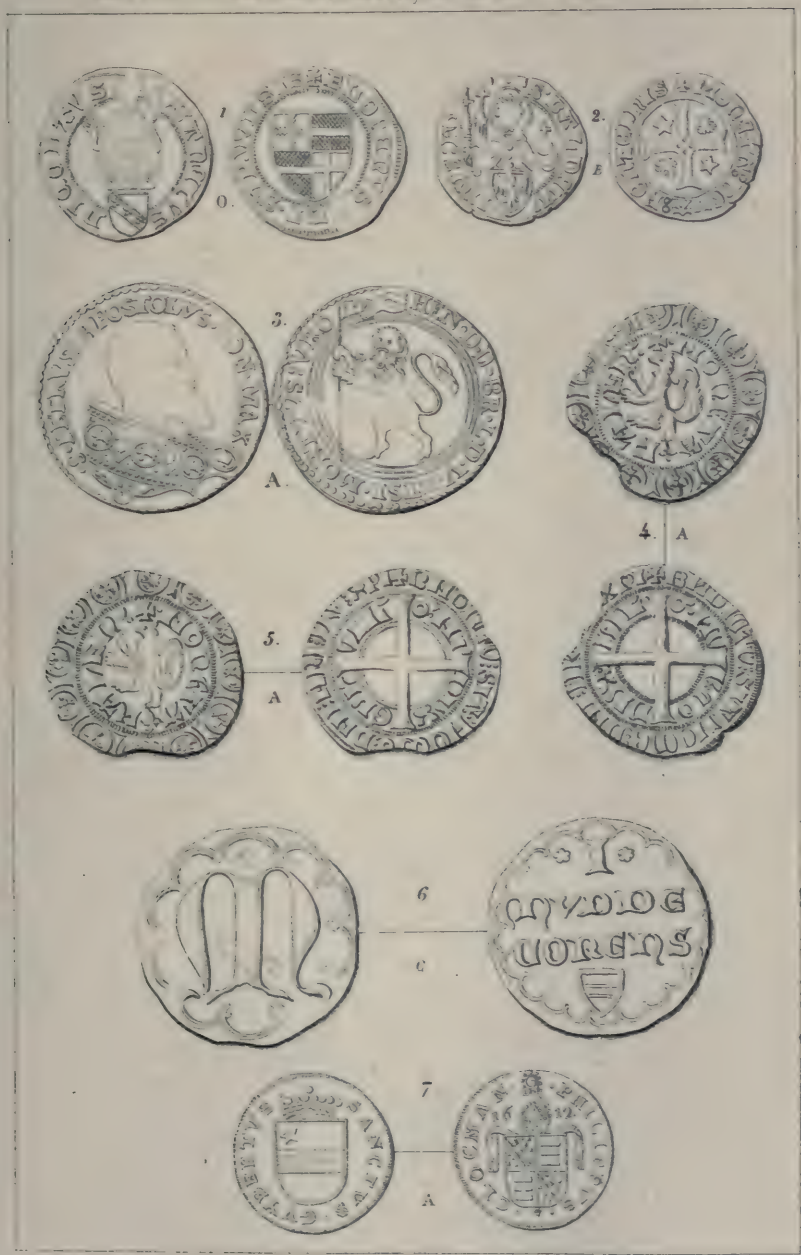
1
0.
2.
B
3.
A
4. A
5.
A
6
C
7
A

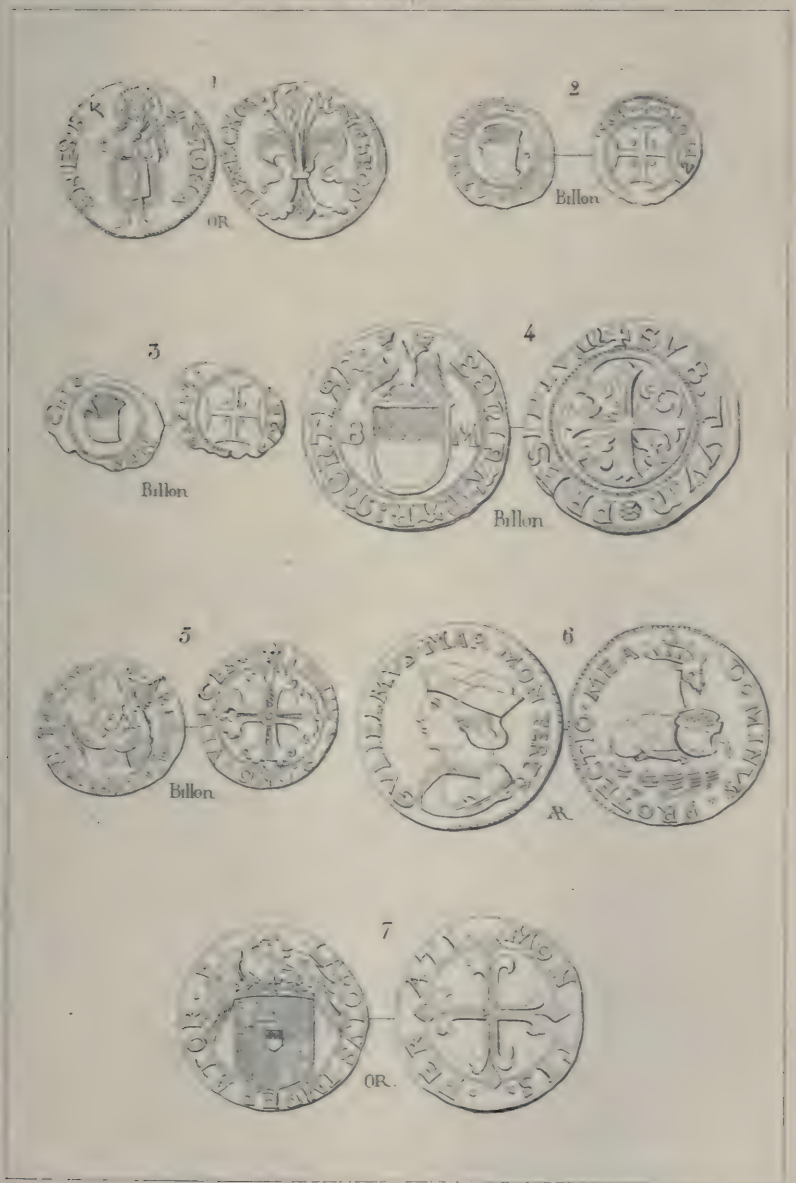
1
OR
2
Billon
3
Billon
4
Billon
5
Billon
6
R
7
OR

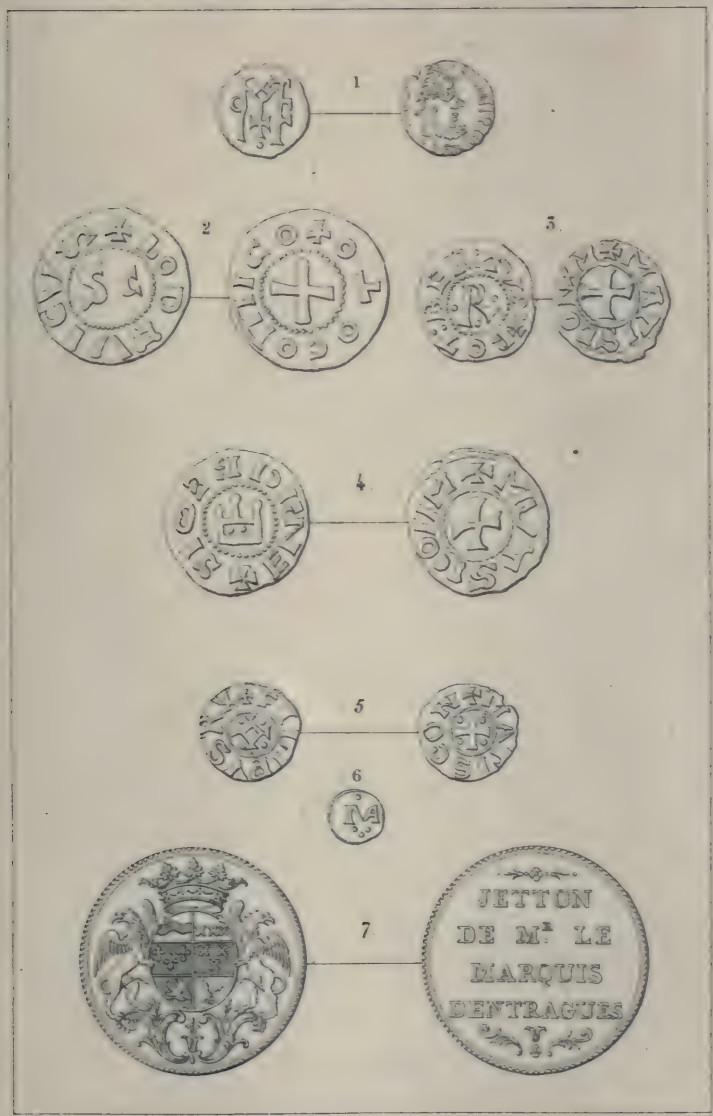
1
2
3
4
5
6
7
JETTON
DE Mr LE
MARQUIS
DENTRAGUES

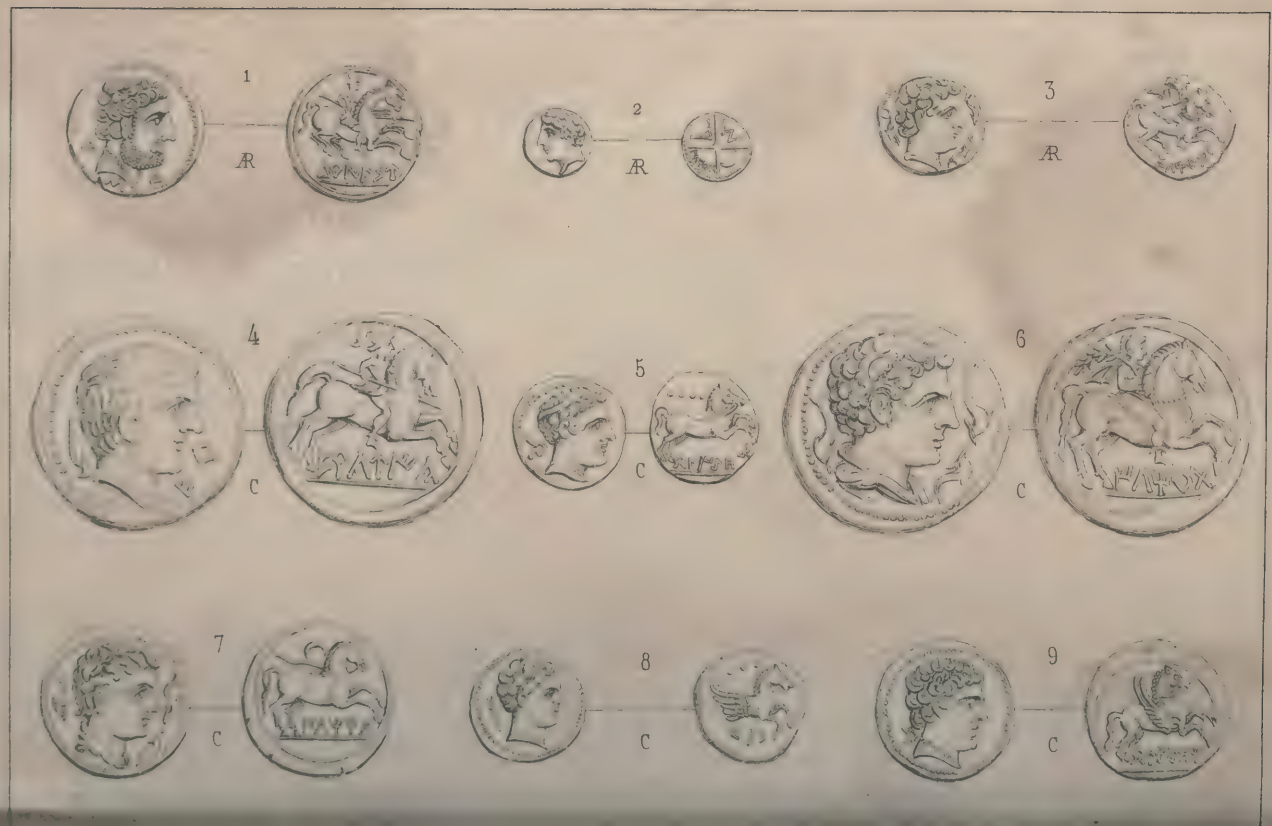
1
Æ
2
Æ
3
Æ
4
C
5
C
6
C
7
C
8
C
9
C

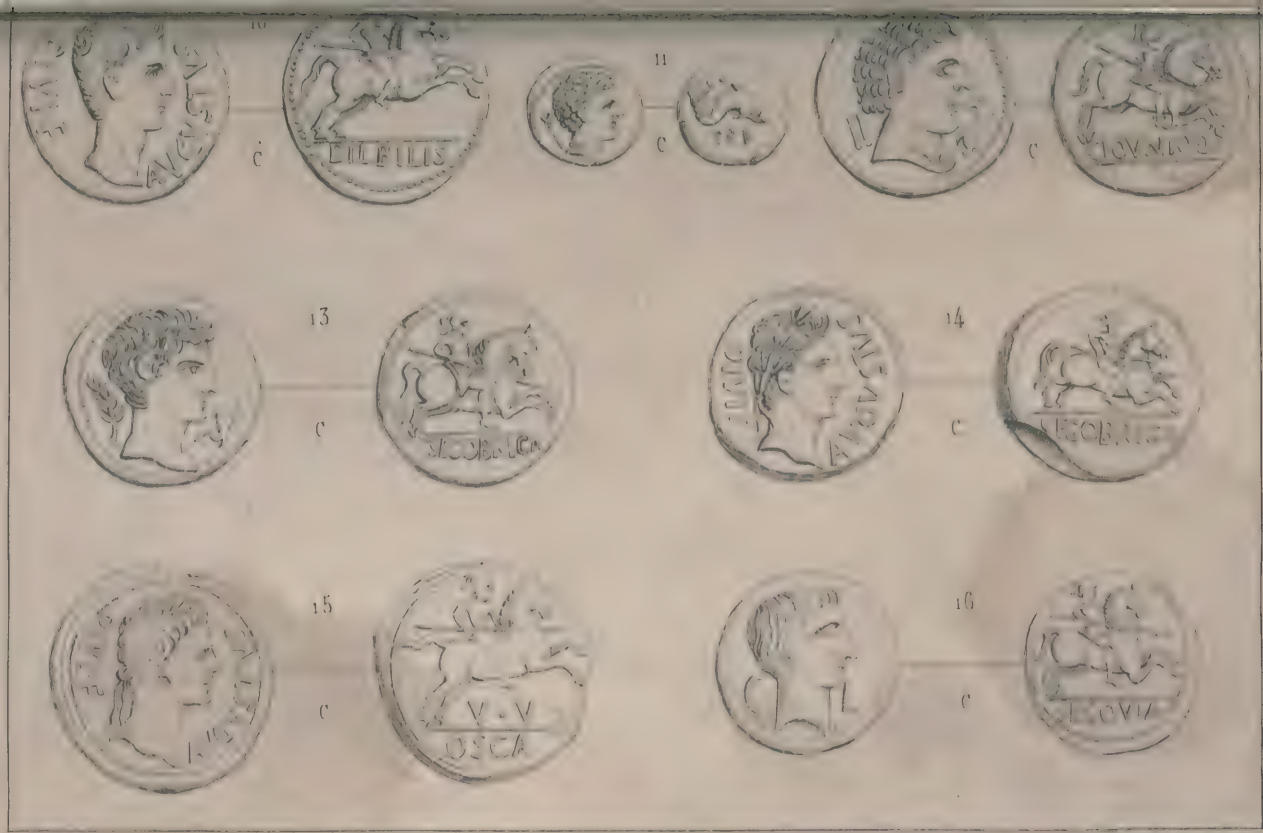

L. Dardel sc.

Imp. Baile rue Cassette, 8

IOS. BERGMANN · MVS · C · R · VIND · DIRECTOR · OCTAV · MVNERIS · LVSTRVM · EXPLET · 1888

HISTORIAE · NATVRAE · ET · LOQVELAE · PATRIAE · DOCTO · PRAEDICATORI
VIRORVM · INLVSTRIVM · NVMIS · INSIGNITORVM · FIDO · PRAECONI
MEMORES · MVS · C · R ·
CONSERVATORES ·

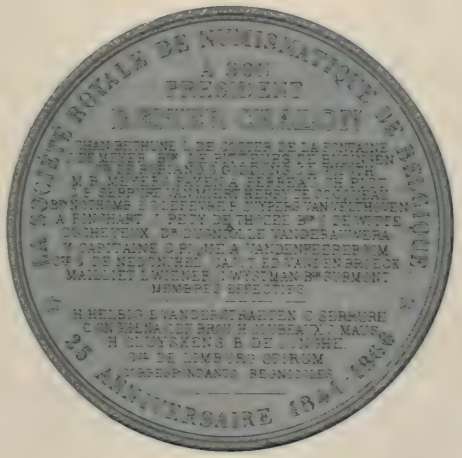
LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE
A SON
PRÉSIDENT
25 ANNIVERSAIRE

1.
2.
3.
4
5

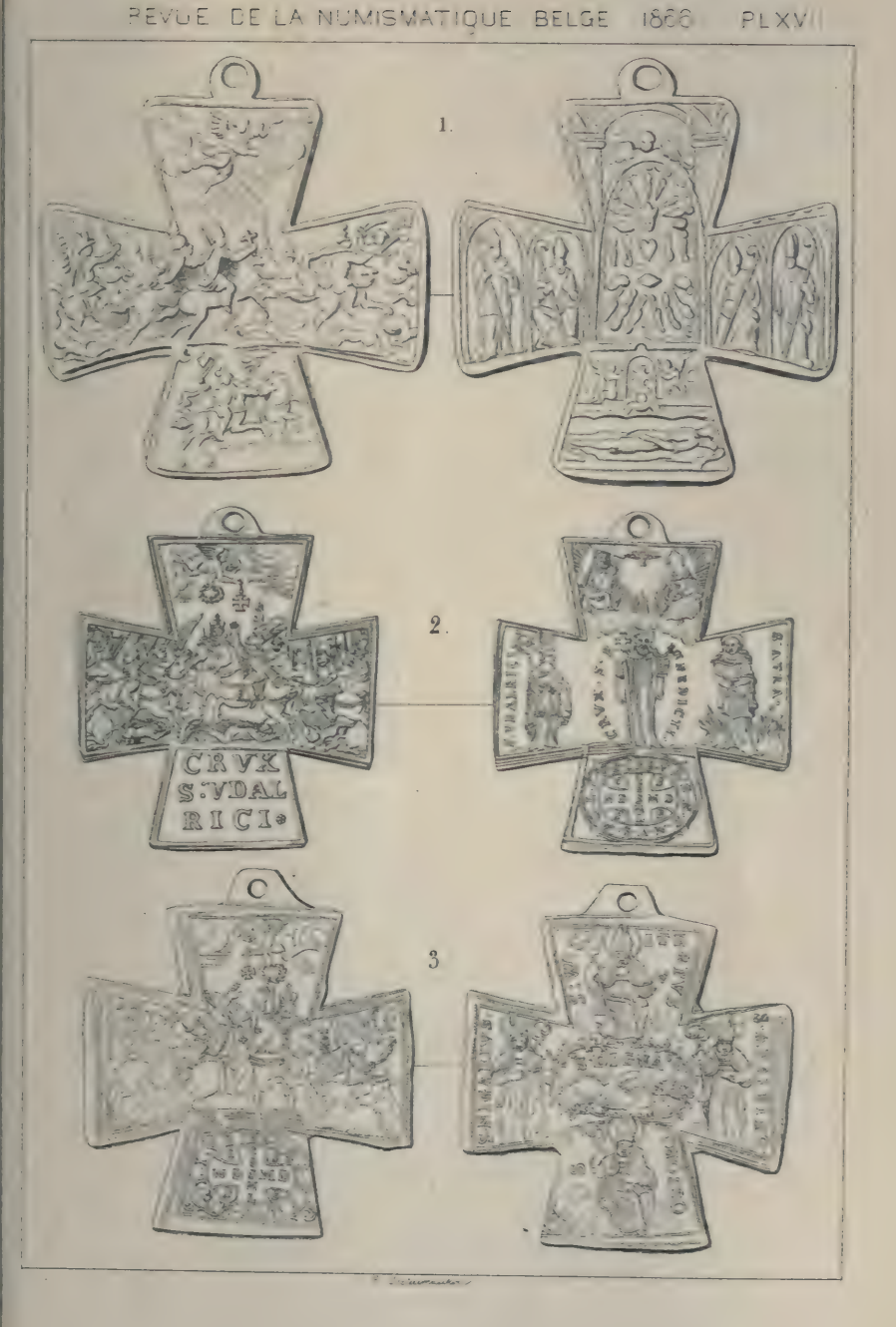
1.
2.
CRVX
S:VDAL
RICI
3

1.
A

2.
A

3.
A

LEOPOLD II ROI DES BELGES

L'UNION FAIT LA FORCE
5 F
1866

LEOPOLD II ROI DES BELGES

L'UNION FAIT LA FORCE
2 F
1866

LEOPOLD II ROI DES BELGES

L'UNION FAIT LA FORCE
1 F
1866

LEOPOLD II ROI DES BELGES

L'UNION FAIT LA FORCE
50 Cs
1866

NOUVELLES MONNAIES DÉCIMALES DES ÉTATS ROMAINS. (ARGENT.)

NOUVELLES MONNAIES DÉCIMALES DES ÉTATS ROMAINS. (BRONZE.)

BIND

JUL 29 1970

CJ
3
R4
t.21-22

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY